NAZIONALE
R. BIBLIOTECA
1
11 G
9
CENTRALE V. E. II
ROMA

Digitized by Google

LOUIS XVI
MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS

PAR L. FEUILLET DE CONCHES

> The cease of Majesty
> Dies not alone; but, like a gulf, doth draw
> What's near it, with it. It is a massy wheel
> Fixed on the summit of the highest mount
> To whose huge spokes ten thousand lesser things
> Are mortis'd and adjoin'd, which, when it falls
> Each small annexment, petty consequence
> Attends the boist'rous ruin. Never alone
> Did the King sigh, but with a general groan.
>
> (HAMLET, acte III, scène III.

TOME PREMIER

PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE GARANCIÈRE, 8

MDCCCLXIV

Tous droits réservés.

96.11.150

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE ROMA

1
11-G
9

Digitized by Google

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH

Digitized by Google

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au Ministère de l'Intérieur (Direction de la Librairie), en août 1864.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
Rue Garancière, 8.

Google

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS

PAR F. FEUILLET DE CONCHES

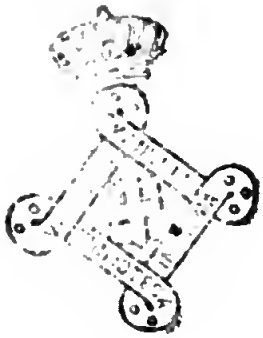

The cease of Majesty
Dies not alone, but, like a gulf, doth draw
What's near it, with it : It is a massy wheel
Fix'd on the summit of the highest mount
To whose huge spokes ten thousand lesser things
Are mortis'd and adjoin'd; which, when it falls,
Each small annexment, petty consequence,
Attends the boist'rous ruin. Never alone
Did the King sigh; but with a general groan.
(HAMLET, acte III, scène III.)

TOME PREMIER

PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-EDITEUR
RUE GARANCIÈRE, 8

MDCCCLXIV

Tous droits réservés.

Digitized by Google

Digitized by Google

Je donne ici au public des lettres et des documents que j'ai passé vingt années à recueillir dans les Archives de France, d'Autriche, de Russie et de Suède. Des archives de familles anciennes sont aussi venues à mon secours, et des acquisitions personnelles m'ont permis de compléter cet ensemble. Le plus souvent les lettres se répondent et forment comme un vivant dialogue historique. La Reine Marie-Antoinette écrivait beaucoup, gardait copie de ses lettres et de nombreux documents; et si l'urgence des circonstances lui ôtait le loisir de tirer copie d'une lettre rapide, elle disait à son correspondant : « Gardez-moi cette lettre : je serai bien aise de la revoir un jour; » comme si, aux prises avec une douleur présente, elle rêvait un temps meilleur où elle pût ressaisir avec complaisance le témoignage d'angoisses passées et d'un courage égal à ces angoisses. On croit être certain qu'elle préparait les éléments de Mémoires. Le Roi semble avoir eu également le dessein d'en composer. Aussi a-t-on retrouvé

Digitized by Google

nombre de pièces écrites ou recueillies par lui sur l'histoire de son temps. Et qu'est-ce que tous ces débris à côté des archives brûlées par le Roi et par la Reine avant la fuite pour Varennes et après l'invasion des Tuileries au 20 juin, et dont quelques feuilles se sont égarées dans les papiers de madame Campan?

Les lettres qui vont suivre répandent de nouvelles lumières sur les deux grandes figures de nos temps de convulsion; et les premiers écrits émanés de Louis XVI démontrent qu'animé de l'amour du bien pour le bien, il a eu, jusqu'à l'imprudence, l'initiative dans la plupart des mesures de réforme populaires qui signalèrent les débuts de son règne, et dont l'honneur exclusif avait été attribué aux économistes qui l'entouraient. Que ce bien, son étroite probité l'ait sans cesse entrevu sans presque jamais avoir la force de l'accomplir et le mener à fin; que la préoccupation du détail ait rapetissé cette noble initiative; que cette tête, ceinte de l'une des plus éclatantes couronnes de la Chrétienté, se soit trop baissée aux minuties d'un clerc, d'un garde-chasse et d'un recteur de paroisse, d'accord; mais il n'a pas été d'âme plus honnête, d'intention plus droite, plus modérée, plus pure; de cœur plus dominé par le sentiment du devoir, par la préoccupation du bien public. Si Louis XVI n'a pas été un grand roi, il a été le plus honnête homme de son royaume avant d'être un saint et un martyr. Dans un temps de calme, il eût été béni comme la bienfaisance vivante, adoré comme la providence de tous.

Il fut appelé au trône à vingt ans, sans y avoir été préparé par l'étude des affaires. Louis XV, qui avait traité la France comme un pachalik, l'avait laissée dans une situation à effrayer un prince qui eût éte moins jeune. Tout s'ébranlait alors, tout était contesté : le Clergé, par les Parlements; les Parlements, par le Clergé; la religion, par le philosophisme; la morale, par les mœurs publiques; la Cour, par tous. Et la Cour, insoucieuse, indolente et frivole, souriant aux profusions d'un roi fainéant, au gaspillage des maîtresses, aux embarras du trésor, s'occupait peu du silence menaçant d'un peuple qui tout à l'heure allait parler. A l'avénement de Louis XVI, le choix du vieux comte de Maurepas pour intime conseiller devait porter ses fruits. L'opinion publique, qui n'est pas toujours aveugle et choisit quelquefois, comme dit Tacite, lui avait aussi désigné l'austère Turgot, un homme de caractère et de vertu, génie un peu lent peut-être, mais en revanche profond et vigoureux. Malheureusement, les premiers ordres et corps de l'État, intéressés au maintien des abus, l'eurent bientôt battu en brèche dans l'esprit oscillant du Roi, qui le sacrifia, tout en le regrettant, et le ministre dirigeant eut le tort de ne pas l'empêcher de le répudier.

D'une famille où le ministère était devenu comme un patrimoine, secrétaire d'État à dix-huit ans, ministre pendant trente-six années, Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, était arrivé à soixante-treize ans; et pour lui, comme pour tous les vieillards,

vivre n'était que se souvenir. La longue habitude des affaires, une main délicate rompue à la pratique des hommes et de la Cour, lui donnaient l'art, ou, si l'on veut, la routine du pouvoir. Il maniait en se jouant les traditions dangereuses du dernier règne, qui, sacrifiant trop souvent toute prévision d'avenir à la tranquillité du présent, savait se ménager, atermoyer, vivre au jour le jour. Fin et spirituel, ayant su, quand il le fallait, préférer la science aux talents futiles, les arts utiles aux arts agréables; valant mieux après tout que sa réputation, mais usé, — il était plus volontiers frivole, aimant à voir le côté plaisant des choses, donnant un air de légèreté même à ce qui chez lui n'était que facilité d'esprit, et cachant le ministre, comme dit Condorcet, pour ne montrer que l'homme aimable. Il songea plus à distraire le jeune Roi qu'à réparer chez lui les échecs d'une éducation ébauchée; à profiter de sa naïve probité qu'à l'armer de prudence et de fermeté.

De fermeté, était-ce possible? Il avait devant lui un jeune prince sans passions, mais en même temps sans l'énergie qu'elles inspirent; roi à l'âge de l'inexpérience, sortant à l'improviste presque des mains d'un gouverneur, et passant tout à coup de la contrainte et de la réserve dévotieuse au pouvoir le plus absolu, avec une nature sans grâce, brusque, brutale même; un caractère bon, humain, sensible, mais taciturne et morose, plein de faiblesse et de doute, et dans lequel l'indécision prenait souvent les formes de l'entêtement;

un esprit juste, mais défiant de lui-même et sans lumières; capable d'une application soutenue, mais plus fait aux sciences exactes et aux arts mécaniques qu'aux grandes questions gouvernementales. Tout l'avenir du règne, tout l'avenir du pays était dans ce caractère; tout le danger était dans cette ingénuité timorée, dans cette candeur d'honnêteté que l'absence de vigoureuse initiative livrait désarmée à tous les courants de l'intrigue. Maurepas le vit, et peut-être, n'y sachant nul remède, laissa-t-il couler l'esquif au gré du courant, sur la foi de l'étoile de la France; peut-être rendu ami des partis mitoyens par une vieillesse valétudinaire, trouva-t-il plus court de s'endormir dans son indolence naturelle que de vouloir et de décider.

Louis XVI était faible, non de la faiblesse de ces caractères qui ont la conscience de leur dégradation et n'ont pas assez de trempe ni de cœur pour s'en relever; il avait cette faiblesse logique qui saisit tout ce qu'il y a de bon et de juste en vingt avis divers, ne sait pas opter pour le meilleur, passe successivement de l'un à l'autre, choisit le dernier, ou même n'en choisit aucun. Et toutefois, si Maurepas, l'âme affaiblie par l'âge, par l'égoïsme et l'insouciance, n'avait pas le bras assez ferme pour gouverner à la fois et le Roi et la France, au moins eut-il le tact de louvoyer à travers les écueils cachés sous ses pas. Il faut, pour être juste, reconnaitre que, sous Louis XV, il avait donné une vive impulsion aux sciences de la marine, à l'art des constructions navales; et si la marine a fléchi sous le règne de ce roi

indolent, la faute n'en est point à Maurepas, mais au vieux cardinal de Fleury, que les dépenses, que le mouvement épouvantaient, et qui ne voyait de salut pour la France que dans le repos absolu. La restauration de la marine avait été la pensée du duc de Choiseul, elle fut l'œuvre de Maurepas, qui sut ainsi avoir son côté sérieux et utile. C'est lui qui, à l'avénement de Louis XVI, fit renvoyer M. de Boynes, une plaie de la marine (1), et le remplaça par un homme d'intelligence et d'action. Quand un ministre a présidé aux six années les plus glorieuses du règne de Louis XVI, il semble qu'il y faille regarder à deux fois avant de prononcer contre lui sur des lieux communs. Il fit des fautes, et de grandes ; mais encore une fois il eut sa part dans le bien, il eut sa part dans les gloires de la guerre d'Amérique, dans la revanche des hontes de 1763 (2).

Les commotions parlementaires qui avaient causé, sous les précédents règnes, sous le dernier surtout, de si longs et terribles ébranlements, étaient une des premières préoccupations de Maurepas, et partaut du Roi. Pleins d'abord tous deux de la pensée de détruire le parlement Maupeou, ils crurent par cette seule suppression octroyer une réparation utile, et à la fois rasseoir et affermir l'autorité royale en prévenant toutes les indocilités, tous les empiétements de pouvoir. La question était trop forte pour la raison sénile

(1) Voir page 45 du présent volume.
(2) Maurepas mourut en 1781.

du conseiller de Louis XVI. Il ne voyait pas que laisser aux mains honnêtes mais faibles du garde des sceaux Miromesnil la faculté de reconstituer les anciens parlements, brisés avec tant de peine par la vigoureuse volonté de Maupeou, était reconstituer l'opposition parlementaire et livrer le pouvoir royal aux immortelles rancunes d'un corps aussi turbulent qu'implacable. Injuste jusqu'au scandale, ce corps avait été frappé avec violence, jusqu'à l'injustice, sous le dernier gouvernement. Mais le mal était fait, et il y allait de la sécurité du trône d'en profiter. Malheureusement, trop jeune et trop peu politique pour bien diriger son honnêteté, l'austère Louis XVI, soufflé par Maurepas, se révoltait au seul nom de Maupeou, qu'un de ses contemporains a représenté avec « une figure de Juif, un teint olivâtre, des manières de pantalon, un regard faux et perfide; » et le Roi enveloppant l'œuvre du ministre de corruption dans l'horreur de sa personne, il ne sut pas se borner à le remplacer, il le brisa avec rudesse (1), et rétablit les parlements anciens. Maupeou s'était refusé à donner sa démission et s'attendait à l'exil : du plus loin qu'il aperçut le duc

---

(1) Voir page 47 du présent volume.

Pierre-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou était né en 1714, et mourut en 1792, âgé de soixante-dix-huit ans. Peu de temps avant sa mort, il avait fait un don patriotique de quatre-vingt mille livres; par indifférence pour sa famille, par malice contre le gouvernement, que ce don devait contrarier, par adresse politique, pour se ménager la faveur des révolutionnaires, qui, en effet, le laissèrent mourir en paix, comme une victime du despotisme.

Digitized by Google

de la Vrillière, le héros des lettres de cachet (1), armé d'une lettre du Roi, il alla au-devant des paroles du ministre, et sans toucher encore du doigt aux lettres dont il avait pressenti la teneur : « J'obéirai, dit-il; j'avais fait gagner au Roi un procès qui durait depuis trois cents ans; il veut le reperdre : il en est le maître. »

Il le reperdit en effet, et les luttes entre l'État, le Clergé et les Parlements ne tardèrent point à renaître. Le départ de Turgot, départ funeste pour la monarchie, fut un des premiers résultats du rétablissement du Parlement de Paris. Mais du moins ce grand esprit

---

(1) Louis Phélypeaux, troisième du nom, comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État de la maison du Roi depuis 1749, créé duc de la Vrillière en 1770, fut en effet de tous les ministres celui auquel on a reproché d'avoir signé le plus de lettres de cachet; mais Louis XVI fut de tous les rois celui qui en abusa le moins; et c'est sous le règne précédent que La Vrillière s'était acquis sa réputation. Ses complaisances pour les favorites, son adresse et sa merveilleuse triture des affaires le maintinrent en fonctions pendant plus d'un demi-siècle; et il ne se retira qu'en 1775, après cinquante-deux ans de service.

La charge de secrétaire d'État au département de la maison du Roi était fort considérable sous l'ancienne monarchie. Avec les attributions de la maison du Roi, elle cumulait le clergé, les affaires générales de la religion réformée, celles de la généralité de Paris, la grande police du royaume, et la direction supérieure d'un certain nombre de provinces de France. Ce département correspond en grande partie à celui de l'intérieur, tel qu'il est organisé de nos jours. Nous disons en grande partie, non en totalité, car la direction supérieure des provinces et généralités était divisée entre les divers départements ministériels, suivant certaines convenances individuelles ou de localité. Ainsi le ministre de la guerre avait la plupart des provinces frontières. Il est remarquable que la charge de ministre de la maison du Roi demeura sans interruption dans la famille des Phélypeaux pendant cent soixante-cinq ans, depuis Paul Phélypeaux, fait secrétaire d'État en 1610, jusqu'au duc de la Vrillière, à qui sont adressées un certain nombre des lettres royales qui vont suivre.

Digitized by Google

avait eu le temps de préparer auparavant, dans toutes les branches des services publics, des économies dont le Roi avait donné l'exemple en sa propre maison. L'extinction de plus de cent millions de dettes permit d'augmenter la dotation des hôpitaux, de fonder de nombreux établissements de bienfaisance ou d'utilité, d'encourager le commerce et les arts. La création du mont-de-piété et de la caisse d'escompte, l'affranchissement des serfs dans les domaines de la Couronne, l'abolition de la question préparatoire, venant se joindre encore à la remise du droit de joyeux avénement et du droit de ceinture de la Reine, avaient fait de l'aurore d'un règne qui devait finir d'une façon si tragique, une touchante époque d'espérance et de félicité nationale. Sur toutes ces mesures de bien public, on lira de nombreuses lettres particulières du Roi à ses ministres. De là sort le tableau d'un des beaux côtés de Louis XVI. Ah! si Dieu lui avait départi autant de caractère qu'il l'avait doué d'honnêteté!

A ces premiers souvenirs qui appellent l'estime de la France, il faut ajouter cette ardeur toute nationale à consolider nos frontières, à écouter les conseils de Maurepas pour relever notre marine et venger l'honneur du pays. Louis XV, de triste mémoire, avait reculé devant la morgue de l'Anglais, et au lieu de garder une partie de notre conquête des Pays-Bas, il avait eu la faiblesse de consentir à la destruction et à la fermeture du port de Dunkerque. C'était la troisième fois que nous subissions, devant l'Angleterre, l'humi-

liation de la ruine de Dunkerque. « Le peuple britannique, » disait le futur lord Chatham, William Pitt, le grand Anglais, « regarde la démolition de Dunkerque comme un monument éternel du joug imposé à la France, et un ministre hasarderait sa tête, s'il refusait de donner cette satisfaction aux Anglais (1). » Voilà de ces insultantes paroles qui enfoncent au cœur les colères immortelles entre les peuples. Un tel défi jeté à notre orgueil national devait être relevé tôt ou tard. Louis XVI eut le mérite de le comprendre, et l'opinion populaire entraîna sa conduite lors de la guerre d'Amérique. Quand, en 1777, le comte de Menou avait fait remarquer à Joseph II, dans le port de Nantes, le pavillon des insurgés américains, pour lesquels, l'année suivante, la France devait prendre les armes, Joseph, détournant les yeux, avait répondu : « Je ne puis regarder cela : mon métier à moi est d'être royaliste. » A son retour à la Cour, il répéta ce mot, le meilleur que l'on puisse conserver de lui, et qui voulait être sinon un reproche, du moins un conseil. Mais ce conseil, eût-il été politique pour la France de le suivre à la lettre? Est-il bien juste d'imputer à crime au comte de Vergennes d'avoir conseillé de répondre aux cris de liberté poussés au delà de l'Atlantique par des colons insurgés contre leur métropole? Peut-on sans exagération l'accuser d'avoir amené ainsi l'invasion en France des principes sous lesquels devait crou-

(1) *Les Frontières de la France*, par Th. Lavallée, p. 107, 108.

ler le trône de Louis XVI? Est-ce que Louis XIV et Mazarin ont rendu la France républicaine pour avoir traité avec Cromwell? Non; pour conserver au trône lui-même la force d'opinion qui doit le soutenir, il est telles circonstances où il lui faut paraître céder au torrent des idées dominantes, en se réservant de le guider. Or, la force des choses poussait le cabinet de France à son alliance avec les Anglo-Américains. « Tout ce qui est dans la nécessité des temps doit s'accomplir, » a dit une tête couronnée. Encore une fois, grâce à l'Angleterre, notre position en Europe n'était plus celle d'une grande puissance, et, sous le coup des traités de 1763, le sentiment national réclamait une revanche. Fallait-il donc, pour réparer nos humiliants échecs, attendre indéfiniment des chances favorables? Fallait-il s'engourdir dans la neutralité armée contre l'Angleterre de Pitt? L'occasion de relever le caractère national en relevant la marine était là. Le jeune Roi la saisit, et le résultat de 1788 l'a justifié à l'honneur du pays. Tout autre souverain, tout autre ministre eussent cédé aux circonstances comme le firent Louis XVI et Vergennes; et nul doute que le grand ministre Choiseul n'eût même devancé l'opinion pour prendre un semblable parti, quand on songe surtout que les puissances continentales, occupées à une guerre de succession, ne pouvaient amener aucune complication politique. Si, dans ce règne de Louis XVI, il n'y a que trop d'occasions de faire justice, il faut aussi savoir être juste. A la vue des incessantes défail-

lances de son gouvernement, des décrépitudes intérieures, des luttes terribles entre le privilége et le droit, entre la soif d'acquérir et le besoin de conserver, on s'habitue beaucoup trop à tout envelopper contre ce malheureux prince dans un blâme cruel. On oublie trop le rôle d'influence et de modération de sa diplomatie triomphante en 1783. On oublie ses travaux de Cherbourg, la juste fierté de sa marine, la dignité reconquise du pays, vengé de l'Anglais, la liberté des mers rétablie, l'Autriche annulée, nos alliances renouvelées de toute part, et notre médiation pacifique s'exerçant dans toutes les affaires de l'Europe (1).

Chose remarquable, c'est surtout dans les premières années de son règne, dans notre premier volume, que la royauté de Louis XVI se manifeste. Plus tard, en nos lettres et documents, il disparaît dans l'ombre de Marie-Antoinette. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'authenticité des pièces que je donne de lui. Je les ai toutes copiées de ma main sur les autographes que je possède ou qu'on m'a gracieusement communiqués, surtout aussi dans les archives des différents États. J'en donnerai, du reste, de nombreux *fac-simile*, qui seront une garantie aux yeux des connaisseurs. Quand on parle de ce prince, il faut pouvoir dire : « Voici les originaux. » On en a publié tant de lettres supposées !

---

(1) *Les Frontières de la France*, p. 114.

Qui ne connait par exemple la prétendue correspondance de ce prince, mise au jour, en 1803, par une amie de Benjamin Constant, miss Helena Williams (1), publication qui a fait, qui fait encore des dupes, comme toutes les espièglcries de ce genre, comme les *Mémoires de la princesse Palatine*, Anne de Gonzague, écrits par Sénac de Meilhan, comme les *Lettres de Clément XIV*, et tant d'autres écrits apocryphes plus ou moins adroits? A côté d'un ministre de la Restauration, l'illustre orateur Lainé, qui lui a fait l'honneur de la citer comme authentique à la tribune de la Chambre des députés de 1817, M. Alexandre Soumet l'a exaltée dans son oraison funèbre de Louis XVI (2). Et ce ne sont pas les seuls apologistes qu'elle ait trouvés. « En toute affaire, il y a, dit madame du Deffand, les trompeurs, les trompés et les trompettes. » Pourtant cette correspondance porte les caractères les plus flagrants de la supposition (3). Il est de fait qu'indépendamment des circonstances historiques auxquelles se rattachent telles pièces d'une époque ou d'un personnage, l'étude de la langue est un moyen aussi sûr pour contrôler l'authenticité, que le talent de l'expert en écritures. Pour qui sait apprécier les nuances, il y

(1) *Correspondance politique et confidentielle inédite de Louis XVI, avec des observations par Hélène-Maria Williams.* Paris, Debray, 1803, 2 vol. in-8°.

Sous la Restauration, l'ouvrage a reparu, moins les notes de miss Williams, avec ce titre : *Louis XVI peint par lui-même.* 1 vol. in-8°.

(2) Toulouse, 1817, in-8°, p. 39.

(3) Voir le *Dictionnaire des anonymes de Barbier.*

avait, sous l'ancienne monarchie, deux langues distinctes, celle de la ville et celle de la cour. Louis XVI avait en outre son langage propre. Il ne pouvait, dans ses correspondances personnelles et intimes, parler la langue des clubs de 93. Il ne pouvait, comme en une des lettres supposées, employer, surtout à l'époque où on le lui prête, le barbarisme révolutionnaire *démoralisation*. Il ne connaissait pas l'expression *arrière-pensée*, sortie plus tard du cerveau de Sieyès. Il n'eût pas écrit à Malesherbes : « La nature vous avait donné une *âme citoyenne*, » façon de parler postérieure à l'avénement de Louis. Il n'eût pas dit à Vergniaud, auquel, à coup sûr, il n'a jamais écrit : « Vous avez des *idées* grandes et *libérales*, » expression introduite pour la première fois par madame de Staël dans l'apologie de son père (1). Il n'eût pas été non plus dans son caractère à lui, timide, il est vrai, mais brusque, mais fier, mais roi, — d'écrire à son ministre, en 1778 : « Nos entrevues où Maurepas était *en tiers pour nous juger tous deux*. » Il n'eût pas écrit à Malesherbes : « Je vous donnai le département de ma maison *vacant par la démission de La Vrillière*, » puisqu'il offrit ce département à Malesherbes par l'entremise de Turgot, et par lettres qu'on verra dans ce volume, plusieurs mois avant de demander à La Vrillière sa démission. Il n'eût pas écrit une longue épître de doctrine au petit abbé d'Avaux sur l'éducation des Enfants de France, quand la Reine

(1) Voir les *Mémoires* du comte d'Allonville, t. VI, p. 224.

Digitized by Google

avait exclu cet abbé indiscret de l'éducation primaire de *Madame Royale*, et le trouvait digne au plus d'enseigner l'alphabet au Dauphin (1).

Si miss Helena Williams avait été dupe quand elle avait acheté le manuscrit apocryphe, composé en des jours de misère par Babié, chez Sulpice de La Platière (on a l'aveu signé de Babié), il est bien douteux qu'elle n'eût pas cessé de l'être quand une polémique se fut ouverte et que le gendre du vénérable Malesherbes, M. de Rosambo, eût demandé à voir les lettres autographes. Que fit-elle alors? Au lieu de reconnaître loyalement que ces originaux n'existaient pas et qu'on avait abusé de sa bonne foi, elle battit la campagne et allégua qu'ils avaient été confisqués par la police de l'Empire. L'autographe! l'autographe! voilà la pierre d'achoppement de tous ces Caraccioli modernes, qu'ils jettent aux dupes des lettres de Henry IV ou de Myron, des proclamations de Sanguin, comme dans ces dernier temps, ou des lettres de Louis XVI, comme en 1803.

Certes on pourrait croire la question de ces lettres apocryphes du Roi martyr désormais balayée du domaine historique. Non, elle a été incidemment ravivée par un des sages historiens, un des esprits droits et fins de ce temps-ci, M. de Barante, dans un morceau d'histoire, un des meilleurs écrits de l'auteur : la vie politique d'un des anciens ambassadeurs et ministres de

(1) Page 244 de ce premier volume.

Louis XVI, le comte de Saint-Priest (1). Tout en commençant, il est vrai, par reconnaître le discrédit où la publication de mademoiselle Williams est tombée; tout en signalant une lettre, désavouée par M. de Saint-Priest lui-même, à l'adresse duquel elle est portée, M. de Barante demande grâce pour deux autres, qui sont aussi peu authentiques que le reste, aussi peu dans le style de Louis XVI, aussi peu possibles. L'une est adressée au comte d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, dans les journées des 5 et 6 octobre; l'autre au ministre des Affaires étrangères, Montmorin.

Du premier mot, le faussaire se révèle dans la lettre à d'Estaing en le faisant traiter de *Cousin* par le Roi. Sur quel fondement, en effet, Louis XVI eût-il donné ce titre à un homme qui n'était ni duc et pair, ni maréchal de France, et ne fut amiral que trois ans après? Que la conduite d'un d'Estaing, qui sauva la vie à Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, lui ait valu des fleurs de lis de concession dans ses armes, les d'Estaing en ont fait trop de bruit, et Despréaux s'en est trop égayé, pour qu'on en ait perdu la mémoire; mais il ne s'ensuit pas que cette faveur, partagée par les descendants du frère de Jeanne d'Arc, emportât avec soi, pour toute une famille, le titre de parenté avec le Souverain.

Quand, dans le cours de la fatale journée du 5 oc-

(1) *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest, précédées d'une notice par M. de Barante.* Paris, Amyot, 1845, p. CXXVIIJ, CXXIX.

Digitized by Google

tobre, après les coups de feu tirés sur les gardes du corps immobiles et frémissants sous les armes, après la chute de leur officier, M. de Savonnière, le Roi fut descendu dans la cour du château et eut échangé quelques paroles avec ce comte d'Estaing si malheureusement chargé de pourvoir à la sûreté du palais, survint le ministre de l'intérieur, M. de Saint-Priest : « Comment, s'écria-t-il, surpris et indigné de l'inaction du commandant, comment, en de telles circonstances, n'employez-vous pas les forces mises à votre disposition? »

« C'est là-dessus qu'en ce moment je prends les ordres du Roi, » répondit M. d'Estaing.

Le Roi garda le silence.

« Monsieur, répliqua le ministre, quand le Roi ne donne point d'ordres, un général ne prend conseil que de sa situation, et commande les mouvements nécessaires. »

Et le Roi, se taisant encore, se retira.

Le soir, le peuple était roi : Louis XVI ne pouvait plus partir que prisonnier de l'insurrection. Et c'est alors que s'agitait sous ses fenêtres une sinistre populace affamée, bouillonnante d'audace, de haine et de crimes; c'est quand la garde extérieure du château avait été remise à M. de La Fayette, qu'on suppose que le Roi se serait amusé à écrire des phrases sentimentales à M. d'Estaing, en armes au repos, dans la cour! Il lui eût écrit, quand il n'aurait eu qu'un mot à dire pour transmettre un ordre! Est-il supposition plus invraisemblable, j'allais dire plus absurde? Non,

la lettre est controuvée. J'ai eu l'occasion de compulser les papiers de M. d'Estaing, et n'y ai rien aperçu d'analogue, ni de près ni de loin.

Pour la lettre à M. de Montmorin, *qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi :* c'est une œuvre de même officine et la parodie à la Babié des belles paroles de M. de Saint-Priest. Lorsque ce Babié composa, pour vivre, le roman de ses Lettres, on nageait à pleins bords dans les vivants souvenirs de la révolution. Il n'y avait qu'à puiser aux sources, vraies ou fausses, des on dit, des bruits publics, des confidences particulières qui, depuis longtemps, avaient percé à jour les moindres incidents de cette époque agitée. Mais la langue révolutionnaire, alors courante et qui avait obscurci l'ancienne, était un écueil pour le faussaire. Aussi, dans ces pastiches, voit-on se heurter le faux avec le vrai, et l'anachronisme de style y sauter constamment aux yeux.

J'ai insisté sur un livre qui devrait être enfoui dans les catacombes littéraires, parce que la réhabilitation du mensonge par une plume autorisée a le danger de jeter le trouble dans les consciences et de multiplier les dupes si avides de supercheries. Et de fait, le croirait-on? Il s'est rencontré deux hommes assez courageux ou assez naïfs pour publier des éditions nouvelles de ces correspondances comme vraies et authentiques. L'un d'eux même les donne comme *inédites* (1). Tout

(1) *Lettres de Louis XVI. Correspondance inédite. Discours, maximes,*

se voit sous le soleil. Et toutefois, ne soyons pas trop sévères en ce blâme. Dans l'espèce, il n'est pas douteux que l'erreur est partie d'un fonds de respect pour de grandes mémoires : c'est l'erreur de gens de bien.

Marie-Antoinette et Madame Élisabeth se manifestent dans toute leur grâce au premier volume. Aux suivants, la Reine, transfigurée par les événements, éclate de tout son esprit droit et ferme, et justifie ce mot du comte de Mirabeau au comte de La Marck : « Le Roi n'a qu'un homme dans son conseil, c'est la Reine. »

Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archi-

---

pensées, observations diverses, etc., avec les preuves de leur authenticité, par B. Chauvelot. Paris, C. Dillet, 1862, in-8°.

Œuvres de Louis XVI, précédées d'une histoire de ce monarque et d'une lettre de M. Berryer. Paris, Desloges, 1864.

L'éditeur anonyme de cette innocente naïveté (la dernière) met au nombre des œuvres de Louis XVI ses prétendues *Réflexions et entretiens avec le duc de La Vauguyon*, déjà publiés en 1851, d'après un manuscrit, non de Louis XVI, mais de Louis XVIII. Or, le duc de La Vauguyon, arrivé par intrigue au poste de gouverneur des Enfants de France, était un homme sans nulle valeur. Avec lui, l'évêque de Limoges, M. de Coetlosquet, prélat de mérite, était précepteur; le marquis de Sinety, sous-gouverneur; l'abbé de Radonvilliers, de l'Académie française, et le jésuite Berthier, sous-précepteurs. Qu'était-ce que ces *Entretiens?* des cahiers de corrigés des devoirs donnés aux princes par leurs précepteurs, et non des compositions, des réflexions de leur Minerve. C'était fort probablement le résultat des dictées du Père Berthier, sinon de l'abbé de Radonvilliers.

Louis XVI, étant Dauphin, avait extrait du Télémaque des *Maximes morales et politiques sur la science des rois et le bonheur des peuples*, qu'il a imprimées lui-même, en 1766, pour la Cour seulement. On l'a cru l'auteur de la traduction du commencement de l'*Histoire* de Gibbon *sur la décadence et la chute de l'Empire romain*. Il s'était aussi essayé à la gravure, et l'on a de lui un petit cartouche d'ornement dessiné et gravé de sa main à l'eau-forte.

duchesse d'Autriche, fille de l'Empereur d'Allemagne François Ier et de l'Impératrice-Reine la grande Marie-Thérèse, était née le 2 novembre 1755. Elle n'avait que quatorze ans et demi quand elle était venue en France, au mois de mai 1770, pour épouser le Dauphin, qui fut Louis XVI. Bien que bercée dans cette pensée de devenir Dauphine de France, sa jeunesse s'épouvantait au moment venu, et à mesure qu'elle approchait de sa nouvelle patrie, son effroi devenait plus grand. A Augsbourg, elle exprimait douloureusement ses regrets et ses craintes. Ces derniers cris de la jeune princesse allant « à l'inconnu », en mai 1770, expirèrent aux premiers souffles de ce côté du Rhin, aux premières acclamations de l'Alsace. L'air tout à coup lui sembla comme s'amollir, et elle marcha avec confiance et bonheur à la rencontre de la flore de France. Elle n'avait pas encore mis le pied sur le sol où elle devait régner un jour, qu'elle entendait au loin, sur notre rive du Rhin, des chœurs de jeunes filles chantant sa virginale bienvenue. Elle débarque à Strasbourg, et la terre est jonchée de fleurs. Elle trouve, comme elle dit, une ville en ivresse. Des enfants, vêtues de blanc, lui offrent des bouquets, et elle ne peut s'empêcher d'embrasser une de ces jeunes Françaises, radieuse de bonheur, et qui, hors d'état de tempérer les excès de sa joie, criait de sa voix la plus animée : *Vive Madame la Dauphine!* Elle apparut soudain à Versailles, noble et candide, timide et simple, toute heureuse d'être Française, toute fière d'être Dauphine, toute disposée à se

faire aimer de cette Cour si redoutable et si enchanteresse dans les récits du duc de Choiseul, dans le doux langage de madame Geoffrin, qui, de passage à Vienne, lors de son voyage de Pologne, en 1766, avait proclamé la petite Archiduchesse « belle comme un ange ». « Je veux l'emporter à Paris, » avait dit la bonne Geoffrin. « Emportez ! emportez ! » avait répondu Marie-Thérèse. On n'était pas loin alors du temps où l'enfant folâtre battait ses frères à la course, et où Mozart, un de ces grands mortels à qui Dieu n'a pas assez mesuré de jours, se prêtait à partager ses jeux.

Vive Madame la Dauphine ! criait-on de toute part à Strasbourg et sur sa route triomphale vers la Cour. Hélas ! quand on se reporte à la fin tragique de cette infortunée Princesse, on ne peut se défendre d'un serrement de cœur en voyant son abandon et sa sécurité à son entrée en France. N'est-ce pas aussi chose étrange et fatale, comme nous l'avons dit ailleurs, que cet homme perdu de mœurs et si scandaleux plus tard dans l'affaire du collier, le prince Louis de Rohan, fût alors coadjuteur de son oncle, le cardinal évêque de Strasbourg, et que ce fût lui qui, à l'entrée de Marie-Antoinette à la cathédrale, la harangua en tête des comtes du chapitre ? L'affaire du collier ! fatale et monstrueuse occasion de diffamations atroces et d'abominables libelles contre la Reine, à une époque où l'esprit de faction faisait payer cher la grandeur à qui était forcé de la subir ! où le trône était environné d'ennemis épiant les pas, les paroles, les moindres gestes

de l'infortunée Princesse, et s'apprêtant à les dénaturer et à les tourner en crimes !

D'où venaient tant d'animosités contre une jeune Princesse d'extérieur si charmant, de si franc sourire, de cœur si ouvert, et, comme elle le dit elle-même, si Française jusqu'au bout des ongles? Les causes sont indignes, mais il faut remonter un peu haut pour les retrouver : il faut les rechercher dans les effets de la libre fierté de sa nature vraie, au milieu d'une société factice où le raffinement tenait lieu de sens moral ; il faut les rechercher jusque dans les ingratitudes de ses entours, jusque dans les imprudences de Louis XVI à son égard, jusque dans les rancunes de la famille royale, à qui cependant elle s'était livrée avec tant de candeur.

Le Pacte de famille, en faisant un faisceau de tous les Souverains de la maison de Bourbon, en réunissant la marine espagnole à la nôtre, semblait avoir mis aux mains de la France la force de contenir les entreprises jalouses de l'Angleterre. Le duc de Choiseul, qui avait été le négociateur de ce pacte, ne tarda pas à reconnaître que son œuvre n'aurait que d'incomplets résultats, et que la puissance usée de l'Espagne constituait une alliance sans ressource. Tournant donc ses yeux vers l'Autriche, avec laquelle, pendant son ambassade à Vienne, il avait ménagé le traité signé, en 1757, par le cardinal de Bernis, il avait songé à unir l'héritier présomptif de la couronne du Roi Très-Chrétien à cette archiduchesse que Marie-Thérèse était si disposée à

laisser « emporter ». C'était opposer à la prospérité croissante de la Grande-Bretagne et de la Russie le contre-poids d'une alliance nouvelle, sans détruire la première. C'était aussi se ménager à la Cour un appui naturel dans l'avenir, en un temps où il se sentait miné de tous côtés par les intrigues d'ambitieux rivaux. De là, le mariage du fils aîné du Dauphin, fils de Louis XV, né à Versailles le 23 août 1754, et qui avait alors seize ans, avec Marie-Antoinette, qui en avait deux de moins.

Il avait de longue date négocié avec Marie-Thérèse cette alliance, qui devait ajouter un nouveau sceau au traité; et dès que la jeune archiduchesse avait été définitivement destinée à devenir Dauphine de France, le duc avait fourni, sur l'indication de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, depuis archevêque de Sens, un précepteur pour l'Archiduchesse. C'était un abbé de Vermond, homme d'un esprit assez adroit, mais médiocre et bavard à outrance, qui s'étudia plus à capter son élève qu'à l'instruire et à diriger les jeunes pétulances de son caractère vif, ouvert et délibéré. Élevée près d'une mère pleine de tendresse et de bons conseils, mais trop chargée des soucis de l'État pour donner tout son cœur et toute son âme à l'éducation de ses enfants, Marie-Antoinette avait été fort négligée. Mais, de ce moment, elle reçut pour gouvernante une femme de grand mérite, la comtesse de Brandiss, qui se préoccupa de rendre la délicate et charmante Princesse digne de ses destinées.

Digitized by Google

A l'étude du français elle avait joint celle de l'italien, que lui avait enseigné le bon Metastasio, dont elle porta toujours dans la pensée le doux souvenir. Elle était devenue musicienne sous la direction de Gluck, dont la gloire fut toujours si chère à son cœur. Elle mania aussi quelque peu le crayon et le lavis. Sa mère suivait de l'œil ses leçons, loin de les abandonner aux indulgences des maîtres. Le français surtout, elle voulut qu'elle en possédât les finesses. Or, déjà le français était la langue de conversation de la Cour. C'était la langue diplomatique de l'Allemagne. Les dépêches de ses agents à l'étranger, les rapports du chancelier d'État d'Autriche à l'Impératrice, étaient écrits en français. L'allemand n'était usité que pour l'administration civile et militaire intérieure. Marie-Thérèse n'écrivait qu'en français à ses enfants. Les lettres de Joseph II, celles de Léopold à ses sœurs étaient également en français. Il en était de même en Prusse sous Frédéric le Grand. Toutes les transactions politiques s'y passaient en français. Alors, on s'y piquait, en français, d'un purisme classique à la Despréaux, depuis l'établissement d'une colonie de réfugiés de l'édit de Nantes. Le Roi lui-même savait à peine l'allemand. La prétention des réfugiés est la même encore aujourd'hui, et j'ai rencontré quelques-uns de ces Franco-Allemands, conservés sous cloche, tout à fait persuadés qu'ils savent mieux que nous notre langue.

L'abbé de Vermond avait réussi à prendre un ascendant réel sur Marie-Antoinette, et le garda quand

Digitized by Google

elle fut Dauphine, quand elle fut Reine. Il avait alors auprès d'elle le titre de lecteur. Du moins montra-t-il cette discrétion de ne jamais se mêler dans les grandes intrigues. On ne le vit user de son crédit que pour appuyer l'élévation de M. de Brienne, auquel l'attachait la reconnaissance; et, chose rare! jamais il ne demanda rien, ni pour lui ni pour sa famille. Il se borna à demeurer lecteur et secrétaire intime de la Reine. Rarement, jusqu'en 89, époque de l'émigration de l'abbé, écrivait-elle une lettre sans la lui montrer; parfois même elle se bornait, dans certains cas particuliers, à copier les projets préparés par lui.

Les études sérieuses n'étaient pas les seules auxquelles Marie-Thérèse avait exigé que fût formée la future Dauphine. Elle la voulait à l'image de la Cour de France. Elle la voulait façonnée aux grâces de Versailles. Almanachs de cour, livres à la mode, atours des premiers artistes du goût, tout venait lui parler de la France. Le vent de la France soufflait dans ses beaux cheveux blonds. Noverre surveillait les leçons où un danseur français cherchait à ajouter les élégances de l'art à ses grâces naturelles. Surtout aussi, dans les premiers temps, deux comédiens français, Aufresne et Sainville, lui avaient enseigné les belles manières en prononciation française, et l'avaient exercée au chant et à la déclamation des vers de Racine et de La Fontaine (1).

Mais lorsqu'elle arriva en France, la cabale ennemie

(1) C'est Aufresne qui avait formé l'Archiduchesse à la lecture et à

de Choiseul était à la veille d'assurer la disgrâce du grand ministre. Le duc d'Aiguillon, le contrôleur général Terray et le chancelier Maupeou, l'âme de l'intrigue, s'irritaient du retard de sa chute et attendaient leur triomphe des charmes et de l'influence d'une courtisane suscitée à la Cour pour recueillir la succession de la marquise de Pompadour. Trop confiant, de son côté, dans l'éclat et dans l'ancienneté de ses services, M. de Choiseul n'avait pas fléchi le genou devant madame Du Barry; et pour ne pas se rencontrer avec la favorite, la duchesse de Choiseul, la duchesse de Grammont, sœur du duc, et la maréchale de Beauvau, son amie, avaient renoncé à l'honneur de paraître dans l'intimité du Roi. Contradiction de l'esprit humain! les grandes dames qui naguère avaient brigué un tabouret chez madame de Pompadour se trouvaient offensées à l'idée de la même faveur chez sa remplaçante. Ce n'est pas tout; les dévots, parti de l'ancien Dauphin, qui ne pouvaient pardonner au ministre l'expulsion des Jésuites, et s'étaient toujours montrés partisans exclusifs du Pacte de famille, avaient soufflé leur esprit dans la société des filles de Louis XV. Ma-

---

la déclamation. Sainville avait commencé à lui enseigner le chant français. Madame Campan dit (tome Ier, page 41, de ses *Mémoires*) que ce Sainville, ancien officier en France, était un mauvais sujet, dont le choix déplut à Versailles. L'ambassadeur de Louis XV, le marquis de Durfort, reçut l'ordre d'éclairer sur ce point l'Impératrice; les deux acteurs furent congédiés, et c'est alors que Marie-Thérèse demanda qu'on lui envoyât un ecclésiastique, et que l'abbé de Vermond fut chargé de l'éducation.

dame Adélaïde surtout, âme sèche et rude, la plus spirituelle, mais aussi la plus malveillante, femme à grands desseins, à grandes prétentions, qui avait espéré gouverner Louis XVI, et à qui la jeune Dauphine venait enlever la première place et l'influence, jetait feu et flamme, et retournait sur tous les tons la thèse autrichienne. Ainsi, ce titre de « l'Étrangère », de « l'Autrichienne », si fatal et mortel à Marie-Antoinette, n'a pas été qu'une invention révolutionnaire et de la faction d'Orléans, ç'a été un trait perfide de la Cour, sorti dès l'abord du lâche antagonisme de la coterie sourde, taquine et médiocre des filles du dernier Roi.

C'est au milieu de ces luttes intestines que parut Marie-Antoinette, parée de sa candeur, de ses quinze ans, de sa beauté, et de cette noblesse native, tempérée de sensibilité, qui, sans qu'elle y songeât, lui donnait un si grand air et la rendait si touchante.

Le drame commence.

La tragédie allemande a son double prologue, dans le ciel et sur la terre : on peut dire que le drame de Marie-Antoinette a en quelque sorte ses prologues en Allemagne et en France. Son imagination un peu romanesque avait été frappée par plus d'un présage, que sa raison, que l'enivrement de l'accueil reçu avaient dissipés. Mais la folle du logis reprenant son empire, la Dauphine se rappelait, malgré elle, que le tremblement de terre de Lisbonne avait signalé le jour de sa naissance. Elle ne pouvait ignorer qu'interrogé sur sa personne, alors qu'elle était encore au berceau, un

fameux thaumaturge, le docteur tyrolien Gassner, avait pâli et fait à Marie-Thérèse une réponse sinistre; sans doute aussi avait-elle fait le rapprochement funèbre dont Gœthe, qui achevait alors ses études à Strasbourg, avait été si vivement frappé. A Kehl, le pavillon destiné à la recevoir avait, pour tentures, des tapisseries des Gobelins représentant Jason, Créuse et Médée, c'est-à-dire le tableau du plus funeste hymen dont on ait gardé la mémoire. Mari, femme, enfants, tous périrent. Le rapprochement fourni par le hasard étonne sans doute plus après coup qu'il ne frappa sur l'heure même. Il peut cependant (il y a toujours des officieux pour expliquer ce qui est mauvais) avoir saisi l'esprit de la jeune Archiduchesse et soulevé dans son cœur quelqu'un de ces douloureux pressentiments dont ses lettres à sa mère sembleraient empreintes, et dont la raison avait tant de peine à se défendre chez Gœthe lui-même. Qu'eût-il dit s'il eût su qu'un événement tragique avait accompagné la naissance du Dauphin? La mère de ce prince ayant été prise, à Versailles, des douleurs de l'enfantement pendant que le Roi était à Choisy, un courrier avait été dépêché vers Louis XV. Le courrier était tombé de cheval et était mort de sa chute. Le message n'avait pu être accompli. Ne pourrait-on rappeler également qu'en signant son acte de mariage sur le registre de la paroisse Notre-Dame de Versailles, la jeune Dauphine avait effacé d'un énorme pâté d'encre la fin de sa signature?

Tout le monde n'est pas esprit fort, et ces présages

et pressentiments avaient pu laisser des traces à la Cour comme à la ville, alors surtout que la fatalité avait marqué de si funèbres événements, à Paris, les fêtes du mariage. Déjà les premières réjouissances publiques de Versailles, le soir même de la célébration religieuse, avaient manqué; un effroyable orage avait chassé tout le monde des jardins et noyé les feux d'artifice que le peuple aime tant. A Paris, près de douze cents personnes, tant tuées que blessées, par suite de mesures mal prises pour le dégorgement de la foule sur la place Louis XV, avaient été comptées; et les morts avaient été déposés au cimetière de la Madeleine, où vingt ans après!... Mais n'anticipons pas. Le prince de Montbarey, depuis ministre de la guerre, qui parle de l'événement, au commencement du tome second de ses Mémoires, avait failli tomber au nombre des victimes avec le maréchal duc de Biron. Le Dauphin et la Dauphine s'étaient épuisés en secours pour soulager les plus grandes misères; mais la pauvre Marie-Antoinette n'avait pu perdre la mémoire des cris des blessés et des mourants qui avaient déchiré ses oreilles et son cœur, à son entrée dans la ville par le Cours-la-Reine. Sa sensibilité en avait reçu une atteinte cruelle et profonde. Sans cesse elle en parlait, sans cesse elle en pleurait avec ses dames, et c'est alors que son imagination avait renoué aux événements du jour la chaîne de ses funestes souvenirs.

Louis XV, à l'arrivée de la Dauphine, n'avait pas assez respecté cette jeunesse, pour ne pas lui présenter

madame Du Barry. Il eut même l'indignité de la faire souper avec elle et toute la famille royale, à la Muette. Mais, sans rien dire en face au Roi, à ce sujet, le Dauphin prit de telles dispositions que ce scandale se renouvela peu. Marie-Antoinette avait été vivement blessée; et cependant son tact de jeune fille lui avait dicté la réserve et le silence sur cet incident. Elle ne s'en ouvrit qu'à sa mère dans sa correspondance. « Le Roi, écrivait-elle à Marie-Thérèse, le 9 juillet 1770, a mille bontés pour moi, et je l'aime tendrement. Mais c'est à faire pitié la faiblesse qu'il a pour madame Du Barry, qui est la plus sotte et impertinente créature qui soit imaginable. Elle a joué tous les soirs avec nous à Marly; elle s'est trouvée deux fois à côté de moi, mais elle ne m'a point parlé, et je n'ai point tâché justement de lier conversation avec elle; mais, quand il le fallait, je lui ai pourtant parlé..... Vous pouvez être bien persuadée, ma très-chère mère, que je ne ferai jamais de faute ni pour ni contre elle. » Et de fait, quelques indiscrets lui ayant demandé tout d'abord, le premier jour, comment elle avait trouvé madame Du Barry, elle s'était bornée à répondre : « Charmante. » Et cependant elle savait sur elle tout ce qui s'en pouvait apprendre, et un mot le vint révéler un jour. Une de ses femmes, voulant sauver la vie de son fils compromis dans un duel, avait été, dans le désordre de sa douleur, se jeter aux pieds de la Dauphine, du Dauphin et des jeunes Princes, et, après une heure de prières et d'instances, la grâce avait été

arrachée. Mais, le lendemain, comme on reprochait méchamment, devant la Dauphine, à la malheureuse mère de ne s'être pas contentée d'implorer la famille royale, et d'avoir été supplier aussi madame Du Barry : « Eh! mon Dieu! elle a bien fait, répondit Marie-Antoinette : j'aurais été mère, qu'en pareil cas je me serais jetée aux pieds de Zamore. » C'était le petit nègre qui portait la queue de la comtesse. — Mot charmant, mot du cœur, et qui rappelle les paroles de Sénac de Meilhan sur Marie-Antoinette : « Il y avait dans elle quelque chose qui tenait à l'inspiration et qui lui faisait trouver au moment ce qu'il y avait de plus convenable aux circonstances, ainsi que les expressions les plus justes. C'était plutôt de l'âme que de l'esprit que partaient alors ses discours et ses réponses. »

Jeanne Gomard de Vaubernier, comtesse Du Barry, de courtisane devenue quasi reine, fut traitée avec ménagement à l'avénement de Louis XVI. Reléguée dans l'abbaye du Pont-aux-Dames, près de Meaux, elle eut l'art de se faire bienvenir des religieuses, en vivant avec une décence, un respect apparent pour la religion qui la firent presque estimer, et qui peut-être lui eussent fait pardonner, si on l'eût sue, l'escapade du prince de Ligne franchissant les murs du couvent pour l'aller consoler. Le jour où elle obtint du Roi congé de sortir du monastère, elle fut aussi autorisée à habiter le pavillon de Louveciennes qu'elle avait fait bâtir au temps de sa faveur, et où elle traitait le faible Louis XV comme un laquais et l'appelait *La France*. Les dédains

de Marie-Antoinette, encore Dauphine, avaient ulcéré la favorite, qui cependant n'était point méchante et avait la bonté du boudoir banal. Elle n'avait cessé de combattre avec aigreur, devant Louis XV, l'admiration qu'il proclamait pour les grâces et la beauté de Marie-Antoinette. Mais nullement ambitieuse, nullement intrigante durant son règne éphémère, elle ne le fut pas davantage dans sa retraite, et conserva jusqu'à son dernier moment une vénération sincère pour la personne de Louis XVI, une vive reconnaissance pour les ménagements qu'elle en avait reçus en 1774. Et quand le 10 août 1792 eut précipité ce prince et Marie-Antoinette, madame Du Barry, comme épurée à l'aspect de cette immense douleur, trouva, malgré le secret sévère auquel les infortunés martyrs étaient condamnés, dans la prison du Temple, le moyen de leur faire parvenir, avec des expressions de respect et de sympathie, l'offre de tout ce qu'elle possédait. Les nobles captifs furent sensibles à ce procédé, mais refusèrent. On doit également à madame Du Barry cette justice, qu'au contraire de ce genre de femmes, la fin de sa vie fut sans scandale, depuis la mort de Louis XV; et si, par son retour à de bons sentiments, elle n'a pas lavé tout son passé, du moins elle para de quelque honneur la dernière partie de son existence. On sait qu'après un voyage en Angleterre, elle eut l'imprudence de revenir, pendant la Terreur, à son pavillon de Luciennes. Traduite devant le tribunal révolutionnaire, elle fut condamnée à mort, et ne trouvant pas

Digitized by Google

dans un cœur flétri par les affaissements de sa vie un ressort suffisant pour honorer de dignité le dernier sacrifice, elle se montra la seule femme de cette période sanglante, illustrée par tant d'héroïques courages, qui mourut avec faiblesse.

Malheureusement, madame de Noailles, depuis maréchale de Mouchy, qui avait été donnée comme première dame d'honneur à la Dauphine, convenait peu à la direction d'une si jeune princesse. C'était la vertu, la piété même; mais en revanche la sécheresse en personne, bornée d'esprit et affamée d'étiquette. Sortie de cette Cour si simple de Lorraine, habituée aux libertés, aux douceurs et caresses de la vie de famille, Marie-Antoinette ne pouvait se faire aux rigueurs d'un cérémonial qui prétendait gouverner ses pas, ses paroles, ses regards, sa table; liait d'un cadenas son couvert, la suivait jusque dans la retraite de sa chambre à coucher. Elle, dont tous les penchants tendaient à secouer ce qui gênait la franchise de ses coudées, elle qui recherchait le plaisir avec toute l'ardeur de son âge, elle voulait être elle-même; tandis que madame de Noailles la fatiguait de détails, d'arrêts d'étiquette, souverains comme des arrêts du destin, plutôt que de lui en faire sentir l'à-propos et la convenance. Aussi la Dauphine, excédée, en vint-elle d'abord, de dépit, à se cloître dans son intérieur, à tourner en ridicule son maladroit conseil, et lui donner le surnom de *Madame l'Étiquette.*

Bientôt, s'affranchissant à la lorraine de ce joug

importun, elle n'en fit plus qu'à sa tête; se fit dès lors des ennemies et de la personne et de la famille de la maréchale, et donna prise, malgré la parfaite innocence de sa conduite, aux propos des malveillants. Louis XVI voulait-il répandre des bienfaits dans la ville, il se déguisait pour les cacher. Était-il reconnu, malgré ses précautions : « Eh quoi! s'écriait-il, ne pourrai-je donc aller en bonne fortune sans qu'on le sache! » L'orgueil humain s'arrange de descendre pour remonter. Ici, ce n'était point orgueil, c'était pure bonté. De même la Reine aimait à prendre un déguisement pour oublier son rang, voir ses pauvres, marier ses protégées; et elle avait organisé, en dehors de l'action de madame de Noailles, un service de bienfaisance : menus plaisirs touchants, qu'on ne manquait pas de tourner à mal. Dans un autre temps, dans un autre pays, le bon sens public eût fait justice des calomniateurs. Mais, en France, la fronde est toujours vivace. Elle avait alors mille têtes. Elle médisait à plaisir, et chansonnait, quand elle ne criait pas. Et puis, dans toutes les cours, il est toujours un parti qui, exagérant le principe juste, se montre plus royaliste que le Roi. Déjà, pour cette coterie, pour le *parti français,* Marie-Antoinette avait contre elle les routines de la politique de l'ancienne Cour, et l'on ne pouvait lui pardonner de venir consacrer, par une sorte d'inauguration nouvelle, la nouvelle politique de M. de Choiseul. Ses premiers ennemis étaient dans sa famille même, qui eût dû la diriger et la défendre. Il suffit

Digitized by Google

d'un coup d'œil pour juger combien furent contagieux et rapides les progrès du dénigrement universel, et comme une aimable et spirituelle ignorance, une gracieuse étourderie de jeunesse, ce vice que chaque jour ne guérit que trop, furent imputés à crime véritable chez la Dauphine. Elle n'avait pas senti le piége de cette prétendue philosophie du jour, qui, en vantant l'indépendance, la libre aisance de ses manières, s'apprêtait à s'en faire une arme contre elle.

Le théâtre même s'en mêla, et Carlin, un Arlequin fort goûté de la cour et de la ville, s'avisa un jour de substituer à la queue de lapin surmontant d'ordinaire son bonnet, une plume immense avec laquelle il affectait de s'accrocher à tout. C'était s'en prendre aux plumes favorites des coiffures de la souveraine. Le public rit, plusieurs de la Cour s'indignèrent, et l'on parla de faire un mauvais parti à l'audacieux. On n'en fit rien, car tout donna lieu de penser qu'il avait agi par ordre.

Ce n'est malheureusement pas la seule fois que Louis XVI ait eu la faiblesse de faire livrer au ridicule par des histrions sa propre Reine et la Cour. En février 1777, à une représentation de la farce carnavalesque de *Don Japhet d'Arménie,* sur le théâtre du palais de Versailles, les coryphées de la cavalcade singèrent, devant toute l'assistance, les allures et les petites manières de la Reine et du comte d'Artois à une course d'ânes à Fontainebleau, devenue fameuse. C'était le Roi en personne qui avait donné le mot aux acteurs,

et leur avait même fait faire des répétitions (1). Et voilà comme le bon et malheureux Louis XVI ne comprenait pas qu'il avilissait la couronne dans la personne de Marie-Antoinette, et qu'il enseignait le dédain à ceux-là qui sont toujours prêts à ne plus rien croire ni rien respecter pour ne plus rien craindre! Et cependant elle avait toujours montré une parfaite déférence pour les avis du Roi, quand il lui en avait donné. Ainsi, elle s'était avisée de porter, en dehors du costume de cheval, le catogan, jusque-là réservé aux hommes. Louis XVI prit un chignon avec plumes droites et entra gravement, ainsi empanaché, dans le cercle de la Cour. « Qu'est-ce à dire? s'écria la Reine éclatant de rire, vous voilà coiffé en femme! — Il le faut bien, répondit Louis XVI; je n'avais encore rien inventé; j'ai imaginé cette coiffure, puisque vous avez pris la nôtre. » Sur-le-champ, Marie-Antoinette passa dans son cabinet de toilette, et reparut avec une autre coiffure; et le catogan fut à toujours banni de la toilette des femmes (2).

Dans l'année 1783, une circonstance des plus simples et des plus innocentes vint fournir à de mauvais esprits une occasion nouvelle de ridiculiser et de calomnier la Reine, en attendant qu'on pût la persécuter. Une flotte considérable avait amené de Saint-Domingue à Bordeaux, et Bordeaux avait versé dans Paris, un

(1) *Mémoires* de Bachaumont, 23 février 1777.
(2) Bachaumont, 18 mai 1783.

grand nombre d'hommes et de femmes qui portaient ce beau linge blanc de la colonie auquel Paris et Versailles n'étaient pas encore accoutumés. Les plus belles dentelles juraient à côté de cette blancheur. La Reine l'apprit, et désira voir dans son habillement américain, blanc des pieds à la tête, une jeune femme, la vicomtesse de l'Aulne, à qui ce beau linge prêtait un charme particulier. C'est alors qu'on sut que plusieurs armateurs de Bordeaux poussaient la recherche jusqu'à faire blanchir leur linge à Saint-Domingue, comme ils faisaient faire leurs chemises à Curaçao et raccommoder leurs porcelaines à Canton. La Reine pensa qu'un pareil ajustement formerait de charmantes toilettes d'été, et, de ce moment, on donna au blanchissage une attention qu'on n'y avait pas prêtée jusqu'alors. Ce fut une révolution complète (1). Ces tissus de linon, d'une fraîcheur séduisante, furent bientôt en vogue, et la Reine particulièrement s'y complaisait pour ses négligés du matin. Le blanc se portait seul avec un léger dessous rose. C'est ainsi que, vêtue comme une rose blanche, coiffée en *lever de la Reine* et en chapeau de paille, débarrassée de la gêne des paniers, elle s'envolait, comme une abeille, dans les allées de son Trianon, une badine à la main, oubliant les contraintes du trône pour écouter les symphonies printanières et ne songer qu'à ses fleurs. Là du moins, ainsi qu'elle le disait, elle était elle-même, elle se sentait vivre, elle donnait

(1) Vaublanc, *Souvenirs*, t. I, p. 225-227.

la collation et tenait café pour le Roi, pour les Princes, pour les Princesses, pour madame de Lamballe, pour madame Jules de Polignac. Alors, la légèreté, la malignité, l'envie, la bêtise, vinrent bourdonner autour de cette résidence et blâmer l'innovation avec aigreur. Ceux-ci alléguaient qu'une Reine, en France surtout, ne doit jamais cesser d'être reine et descendre de son piédestal pour se montrer vêtue comme une simple particulière. Ceux-là insinuaient que ce prétendu linge blanc n'était qu'un prétexte pour n'être point vêtue. Et quand madame Lebrun, qui l'avait peinte dans ce vêtement blanc, glacé d'un dessous rose, eut exposé le portrait au Salon, on s'écria que le portrait était sans chemise! « Les portraits de la Reine et de *Madame*, disent les *Memoires* de Bachaumont, sous la date du 5 août 1783, sont en *chemise*, costume imaginé depuis peu par les femmes. Bien des gens ont trouvé déplacé qu'on offrît en public ces augustes personnages sous un vêtement réservé pour l'intérieur de leur palais. Il est à présumer que l'auteur y a été autorisée, et n'auroit pas pris d'elle-même une pareille liberté. Quoi qu'il en soit, Sa Majesté est très-bien. Elle a cet air leste et délibéré, cette aisance qu'elle préfère à la gêne de la représentation, et qui chez elle ne font point tort à la noblesse de son rôle. »

Et voilà justement comme on écrit l'histoire!

Se lassant aussi peu d'être bonne que la malveillance de tourner à mal la bonté royale, Marie-Antoinette

voulut ouvrir, tous les dimanches, ses jardins de Trianon pour y donner bal au bon peuple. Toute personne vêtue honnêtement, les enfants surtout avec leurs gouvernantes, étaient reçus. Elle-même, entourée de la famille royale, ouvrait le bal pour montrer qu'elle prenait part au plaisir qu'elle offrait aux autres. Quand elle acheta Saint-Cloud (1), elle y recevait les femmes de la ville et des environs avec les mêmes grâces accueillantes. Eh bien! ce qui eût dû la faire adorer, arma contre elle la malignité, et fit évanouir le respect avec le prestige de la grandeur. « J'ai vu plusieurs fois ces bals, rapporte Vaublanc dans ses *Souvenirs* (2), ces bals tels qu'on n'en avoit pas encore vu en France, et j'avoue que je partageois les craintes de plusieurs personnes sur le danger de se familiariser ainsi. » « Je me suis dit, écrivait de son côté, dans son style brutal, le brutal Mirabeau (*l'ami des hommes* et l'ennemi de son fils), je me suis dit que Louis XIV seroit un peu étonné s'il voyoit la femme de son arrière-successeur en habit de paysanne et tablier, sans suite, ni page, ni personne, courant le palais et les terrasses, demandant au premier polisson de lui donner la main

(1) Le château de Saint-Cloud, élevé sur l'emplacement d'un ancien hôtel de Catherine de Médicis et d'une maison de plaisance du cardinal de Gondi, où Jacques Clément tua Henri III, a été bâti par Mansart et Lepautre, sur l'ordre de Louis XIV, qui en fit présent à son frère *Monsieur*. Il resta la propriété de la maison d'Orléans jusqu'en 1782, époque à laquelle Marie-Antoinette en fit l'acquisition.

(2) T. Ier, p. 231.

que celui-ci lui prête seulement jusqu'au bas de l'escalier. Autre temps, autres soins. »

Il y a, je le crains, de la justesse dans les scrupules du comte de Vaublanc. Saint-Cloud et Trianon étaient trop près de Versailles, l'idylle et la pastorale trop près du grand théâtre de la politique et des passions, et ce n'est guère que dans les romans et les opéras-comiques qu'il y a succès à descendre du trône pour se faire bergère du Lignon ou de M. de Florian.

Mais ce qui ébranlait davantage sous sa jeune couronne la malheureuse Marie-Antoinette, c'étaient les mauvaises dispositions de la Cour et de sa famille française entretenues par les ministres étrangers, par l'ambassadeur d'Angleterre surtout, qui ne cessaient de l'avilir; par les défiances résultant des voyages des princes lorrains, de son frère Maximilien, de son frère Joseph II, qui rappelaient trop qu'elle venait d'Autriche, et qu'elle était le gage du traité de 1756; c'était le peu de vue lointaine et politique de Louis XVI, le meilleur des hommes, mais si brusque, si vacillant. Malheureuse princesse, qui croyait pouvoir battre en brèche le puritanisme d'étiquette pour faire entrer le naturel à Versailles, pour humaniser le plaisir! Malheureuse femme, l'une des plus délicieusement femmes qui aient orné le trône, et dont, en un autre temps, les défauts eussent été trouvés des grâces, liée à un homme qui ne savait ni l'aimer et honorer en roi, ni la conduire, ni la faire respecter! Combien l'inconsé-

Digitized by Google

quence tient de place dans les choses de ce monde! Qu'était-ce à côté de Marie-Antoinette, que cette infante venue d'Espagne, la Reine Marie-Thérèse, demeurée enfant sous la couronne, et qui, le jour de spectacle du palais, courait vite occuper sa place, de peur qu'on ne la lui prit! Eh bien, qui eût osé sourire de la Reine, dans cette Cour que remplissait Louis XIV? Lisez Saint-Simon et admirez tout ce qu'on souffrait de cette petite duchesse de Bourgogne, faisant son cabinet de toilette du grand salon de cour. Qui donc, à l'Œil-de-bœuf, eût bronché devant les étourderies de cette charmante espiègle mal élevée? Et voyez Louis XVI lui-même qui contribue à livrer désarmée Marie-Antoinette aux sarcasmes subalternes; tandis que la famille, qui eût dû la soutenir, lui faisait expier avec malignité le crime de son origine, de sa beauté, de sa jeunesse, de sa grâce, et lui arrachait sa couronne de fleurs. A toutes ces inconséquences venaient se joindre les fureurs et intrigues occultes de la race, désormais détrônée, des maîtresses et de ceux qui en vivaient. Cette ouverture de cœur, cette honnêteté simple et confiante en elle-même, cette douce et noble senteur de bonnes mœurs et de foi domestique leur offusquaient le cerveau. De là ces calomnies infatigables qui allaient attaquer la Reine dans le cœur du Roi, dans le cœur du peuple. De là ces lâchetés de l'ingratitude, ces conspirations immenses du crime, de la sottise et de l'imagination égarée, qui ne se sont pas arrêtées devant l'échafaud. L'histoire a été souillée à une si grande

Digitized by Google

profondeur par ce débordement acharné d'infamies, qu'elle en est noire encore, comme la mer après une tempête affreuse. C'est ainsi qu'une révolution de sang s'est chargée de faire la réputation de la victime dont elle avait fait rouler la tête. Mais le jour de la justice s'est levé : la dignité de la Reine, de la femme, a triomphé des calomnies. Voilà tout ce que l'encre des Champcenetz, des Tilly, des Bezenval, des Lausun-Biron, des Michelet, ne saurait ternir. Insulter à la victime, c'est glorifier les bourreaux. — Et comme si l'étranger devait être complice de ces horreurs, un Roi voisin d'assez mauvais renom, qui n'avait dans son palais que des statues d'Antinoüs ou de Vénus impudique, outrageait à sa manière la jeune Reine en faisant sculpter, *avec le nom de cette princesse,* deux figures en pied dont la nudité complète est la moindre indécence. Que le ciseau ait représenté entièrement nue madame Du Barry, une audace de nudité était dans le rôle de cette belle abandonnée. Sa statue, en marbre blanc, de grandeur naturelle, et signée *Houdon*, 1780, fait partie du Musée de sculpture de l'*Hermitage*, à Saint-Pétersbourg. Mais qu'un Roi tel que Frédéric II de Prusse (mort le 17 août 1786, quand Marie-Antoinette régnait depuis douze ans) ait accepté le naturalisme de son temps jusqu'à oublier de la sorte, envers une jeune souveraine, les droits du trône, de la morale et de la décence, c'est révoltant. Et cependant c'est une profanation qui s'affiche encore de nos jours à Potsdam, et dont le goût d'une noble nation sur la-

quelle a régné la charmante reine Louise eût dû nous épargner l'insulte, et s'épargner à elle-même le scandale et la honte.

Les deux figures sont en marbre blanc, à peu près de demi-nature. L'une d'elles n'est, à vrai dire, qu'une Vénus sans ressemblance avec la Reine; mais sur le socle est, en latin, le nom de MARIE-ANTOINETTE, REINE DE FRANCE. L'autre, debout devant une toilette, est la figure fort ressemblante de la Reine, et porte, en lettres saillantes de bronze doré, cette légende: MAR. ANT. GALLIARUM REGINA. Sur le côté, l'auteur a daté : *Pfaffenhoven*. (Il n'y a point eu, que je sache, d'artiste de ce nom : c'est le nom d'une petite ville d'Allemagne.) Ces deux statues figurent au palais de marbre, à Potsdam. Je les y ai vues encore il y a deux ans.

La Reine avait contre le grand Frédéric les rancunes de son frère, et elle aurait eu bien légitimement les siennes propres, si elle eût connu le lâche outrage commis en Prusse sur sa personne. « Tant que ce diable d'homme vivra, disait Joseph II, il n'y aura moyen de rien faire. » Le bruit ayant couru en 1777 que le Roi de Prusse était en danger de mort, Joseph s'était hâté d'assembler une armée pour tomber sur le successeur. L'armée n'était pas encore en campagne que déjà Frédéric, rétabli, avait la main à l'épée. L'électeur de Bavière meurt, Joseph se croit enfin maître de lancer ses troupes; mais Frédéric est encore devant lui qui le contient. La France conseille, et les droits de l'héritier

légitime sont consacrés par la paix de Teschen. Joseph, pour concentrer sa puissance, cherche à s'arrondir de la Bavière, par échange avec l'électeur palatin qui prendrait les Pays-Bas, mais le vieux lion est là qui veille; il voit l'équilibre européen menacé, sonne l'alarme dans l'Empire; et le projet, dont l'exécution eût compromis la Prusse, cette puissance qui perd aux acquisitions des autres et diminue quand elle ne grandit pas, est avorté.

« Je suis fatiguée, » écrivait Marie-Antoinette, le 17 avril 1786, à sa sœur Marie-Christine, quand Frédéric II était à son lit de mort, « je suis fatiguée des discussions des politiques sur l'effet que doit produire la mort du Roi de Prusse. Il est mieux dans ce moment, mais si affoibli, qu'il est bien difficile qu'il résiste longtemps. Le physique a succombé chez lui, mais la force et l'énergie de son âme s'est, dit-on, soutenue dans les plus grandes crises; elle a paru même s'augmenter dans ces moments, souvent plus critiques pour les héros que pour les hommes ordinaires. J'ai toujours eu peu de goût pour sa personne : son immoralité affichée a beaucoup nui aux mœurs; rien n'étoit sacré pour lui, et on a raconté de lui, devant moi, des barbaries qui font horreur. Il nous a fait à tous bien du mal par ses prétentions à se faire l'arbitre de l'Europe; il a eu la rage d'entreprendre contre ses voisins et de leur faire payer les frais de son ambition; mais il a été un Roi pour son pays et un trouble-fête pour les autres. Comme filles de Marie-Thérèse, nous ne pou-

vons le regretter, et ce n'est pas la Cour de France qui fera son oraison funèbre (1). »

Jusqu'à son avénement, Marie-Antoinette s'était tenue à l'écart du cercle royal où présidait la favorite. Mais elle voyait les tantes, qu'elle essayait de se concilier, cherchant à s'arranger de son mieux dans cette vie maussade d'une Cour au fond malveillante.

« Ah! ma chère sœur, » écrivait-elle à l'archiduchesse Marie-Christine, en rappelant l'époque fortunée des premiers sourires de la jeunesse, au milieu de cette volière des quinze enfants de Marie-Thérèse, « que nous étions plus heureuses auprès de notre bonne mère! Qu'elle étoit bonne et grande! Je me vois toujours auprès d'elle, ou sur ses genoux, dans le grand salon de la Burg, où Joseph nous pinçoit. »

Elle tremblait devant Madame Adélaïde, s'étonnait devant Madame Sophie (2), était toute grâce et toute caresse pour Madame Victoire, dont elle s'était donné la fonction d'arroser les fleurs. Elle avait organisé une table de famille, de petits bals intimes et de petits spectacles bien secrets, dont les acteurs et actrices étaient elle-même, ses beaux-frères et leurs femmes, et dont tout l'auditoire « tenoit sur une seule chaise », celle de M. le Dauphin. Volontiers elle causait, autant qu'il était possible de causer, avec la sœur de

(1) Cahier de lettres de l'archiduchesse Marie-Antoinette, Reine de France. Papiers de Vermond.

(2) Madame Campan, lectrice de ces dames, disait que la princesse Sophie regardait toujours de côté, à la manière des lièvres.

Louis XVI, Marie-Adélaïde de France, dite *Madame Clotilde,* celle qu'un Suisse de la garde, étonné de l'ampleur de son embonpoint, avait appelée *Gros Matame,* et à qui le sobriquet en était resté. Née le 23 septembre 1759, cette Princesse n'avait pas encore onze ans lors de l'arrivée de l'archiduchesse. C'était une enfant avenante, douce et encore plus indolente, qui épousa, en 1775, le Prince de Piémont, devenu Roi de Sardaigne en 1796, sous le nom de Charles-Emmanuel IV. « Vous me trouvez bien grasse? » avait-elle dit au Prince à leur première entrevue. — « Je vous trouve charmante, » avait répondu le Prince. Et de fait, elle avait, sur un corps étrange, la plus aimable figure. Elle fut un modèle de paix et d'abnégation sur le trône; et subissant un jour les contre-coups de la Révolution française, elle erra longtemps fugitive.

L'autre sœur du Dauphin était cette Philippine-Marie-Hélène-*Élisabeth* de France, qui devait jouir si peu du repos de la jeunesse, et dont nous avons la bonne fortune de reproduire une longue série de lettres (1). Cette correspondance précieuse, où les effusions du cœur, l'amour d'une religion charitable, l'ab-

(1) On ne saurait dire à la rigueur que toutes ces lettres de Madame Élisabeth fussent absolument une découverte de nos jours, puisque celles qui ont été adressées à la marquise de Raigecourt avaient déjà paru en grande partie dès l'année 1814, à la suite de l'Éloge historique de la princesse par le comte Antoine Ferrand. Mais, comme nous aurons l'occasion d'en donner la preuve, les textes de ces lettres avaient été tellement altérés dans ce livre, tellement mutilés et interpolés, qu'ils sont pour ainsi dire publiés ici pour la première fois. Il restait cependant assez des lettres pour donner une idée charmante de la sainte

négation fraternelle dominent comme un parfum, raconte semaine à semaine, et presque jour par jour, au courant de la plume, cette vie si pure. Madame Élisabeth, réservée à une si large part dans le cercle des affections de famille et dans les catastrophes royales, n'avait que six ans à l'apparition de la Dauphine, puisqu'elle était née le 3 mai 1774. Marie-Antoinette, séduite par son ingéniosité de nature, recouverte de rude écorce, eut, dès l'abord, pour elle une préférence marquée. En vain l'enfant, d'humeur fière, mutine, indépendante et sauvage, ne montrait-elle pas la flexibilité, la grâce de caractère qui captivaient dans sa sœur, elle avait été devinée par la Dauphine. L'éducation et la religion lui donnèrent, avant l'âge, tout ce que semblait lui avoir refusé la nature. On eût dit que sa première communion l'eût totalement transformée; et son tempérament sanguin, qui révélait une tendance aux pétulances et brusqueries du duc de Bourgogne et de Louis XVI, s'atténua sous les grâces de son sexe, sous les affabilités de l'éducation, sous les modesties d'une religion austère. Il n'est pas jusqu'à sa voix à laquelle sa jeune volonté n'eût commandé, et qui jusque-là

si originale qui les avait écrites. Malheureusement, elles avaient suivi le sort du livre dans lequel elles étaient cachées : elles étaient tombées en oubli. Quant aux lettres plus nombreuses qui sont adressées à la marquise de Bombelles, elles paraissent pour la première fois, copiées comme les autres avec scrupule sur les originaux. Lorsque des documents entrent dans l'histoire, je ne crois pas qu'il soit permis de les altérer en quelque façon que ce soit. Négligences, fautes même, tout a sa signification pour qui se donnera la tâche de résumer et de peindre des caractères.

rauque et brusque, ne se fût adoucie. Le Monnier, aussi savant botaniste qu'habile médecin, l'avait initiée, dans de fréquentes herborisations au bois de Satory et dans les serres de Versailles, à l'étude de la culture et des propriétés des plantes. Guillaume Leblond, plus mathématicien qu'historien, lui avait donné, ainsi qu'aux autres Enfants de France, les premières leçons d'histoire et de géographie. La fille de madame Geoffrin, madame de la Ferté-Imbault, initiée par sa mère au culte de la saine littérature, avait composé pour les Princesses une analyse des Vies de Plutarque, et avait inspiré à Madame Élisabeth un goût vif pour cet auteur si riche en beaux exemples et en bonnes leçons (1). Plutarque était devenu « l'instituteur de son bas âge, et, comme à Henry IV, il lui avoit dicté à l'oreille beaucoup de bonnes honnêtetés et maximes excellentes (2). »

Vrai diamant brut, son style tout à la fois familier, diffus et incorrect, simple et ferme, plein de naturel et d'abandon, mélange étrange d'ingénuité et de force, de naïveté originale et de gaieté de pensionnaire, garde encore tout le montant et la bravoure d'une bonne vieille langue volontaire et sans gêne, en même temps qu'il tient du cœur je ne sais quelle câlinerie intime qui fait adorer l'écrivain.

Indulgente pour les autres, soigneuse de ne point

---

(1) Ferrand, *Éloge*, p. 18 et 19.
(2) Lettre de Henry IV à Marie de Médicis.

heurter les usages, de ménager les préjugés d'autrui, mais toujours sévère pour elle-même, elle avait tous les jours ses heures marquées pour la prière, pour la méditation, pour l'examen de soi-même. Tous les jours, ainsi qu'une religieuse professe, elle lisait l'office en entier, joignant à cette lecture celle des meilleurs livres de religion. Et comme pour achever d'émousser les dernières pointes de tout penchant frivole, elle s'était, à l'exemple de madame de Bombelles, occupée de physique dans les livres de l'abbé Nollet; elle s'était prise même d'un goût très-vif pour les mathématiques, et en avait poussé fort loin l'étude. Après Le Blond, son maître Antoine-René Mauduit, celui que Lalande avait proclamé l'un des meilleurs professeurs de mathématiques qu'on eût vus dans la capitale, avait conservé, de la main de la Princesse, une table de logarithmes très-ingénieuse, que Lalande avait admirée, et qu'à la Restauration, la famille de Mauduit restitua au comte d'Artois. Il existe aux Archives de l'État une lettre de Callet, directeur de l'École des élèves de la marine au collége de Vannes, qui parle de cette table de logarithmes de Madame Élisabeth. La lettre a été publiée par M. G. Du Fresne de Beaucourt, dans son *Étude sur Madame Élisabeth* (1). Mademoiselle Mauduit, peintre distinguée, qui devint femme d'un membre célèbre de l'Académie des Beaux-Arts, le peintre Hersent, se rappelait encore l'existence de l'ouvrage de

(1) Auguste Aubry, 1864.

la Princesse dans les mains de sa famille, et la remise qui en fut faite au comte d'Artois.

Qu'on ne pense pas néanmoins que cette maison du travail et de la prière fût une prison de tristesse et d'ennui; loin de là: un enjouement plein d'effusion s'échappait du fond de l'âme angélique et modeste de la Princesse. Le visage toujours ouvert, pour que la confiance et la sérénité s'épanouissent autour d'elle, elle vivait avec ses dames comme avec des sœurs, aimant la gaieté, y prenant part, et souvent même l'éveillant par quelques-uns de ces traits soudains qui étaient dans son caractère. Mais jamais, en sa société, l'on ne parlait des intrigues galantes de la Cour ou de la ville. Elle avait inspiré à ses intimes un tel éloignement pour toute conversation de ce genre, que quelques-unes d'entre elles apprirent seulement en pays étranger des anecdotes dont la malignité publique était en possession de s'amuser depuis longtemps avant la révolution. Paraissait-elle au cercle de la Cour, au milieu d'un de ces lestes récits dont le siècle aimait à s'égayer, on se taisait tout à coup ou l'on changeait de sujet (1).

Conséquente d'ailleurs avec les traditions de l'ancien régime, Madame Élisabeth n'avait, par aucun côté, suivi le mouvement des idées du temps : elle était résolûment de cœur et d'âme une monarchiste, elle était une franche émigrée, tout en regrettant la fougue indiscrète et anarchiste des fugitifs. De là, en partie, son

(1) Ferrand, *Eloge historique*, p. 148.

affection si vive pour son frère le comte d'Artois, dont elle aimait l'ouverture de cœur et pardonnait l'étourderie chevaleresque. Elle n'avait pas le même entraînement pour le comte de Provence, dont le caractère, toujours solennel et digne, mais toujours personnel, tenait l'affection à distance : « Se fait-il aimer? » demandait-elle.

Fallait-il se montrer en public et aux comédies, quoiqu'elle y répugnât dans son for intérieur, elle s'y prêtait avec bonne grâce et ne trahissait point sa pensée, parce que la trahir eût été, auprès de son frère, manquer à un devoir. Sa foi spirituelle, sa foi monarchique, n'étaient point chez elle des superstitions comme les croyances que le peuple reçoit toutes faites; c'étaient des convictions respectables, parce qu'elles étaient sincères et le dernier mot de sa raison : — libres convictions d'ailleurs pour le côté politique, en ce sens que la princesse n'était liée par aucun serment civique. Elle n'affichait rien bruyamment; elle ne s'échappait que dans l'intimité, que dans les confidences épistolaires, et son langage habituel respirait l'indulgence. S'il est vrai qu'elle crût à une restauration, — on croit bien facilement à ce qu'on désire, — elle la voulait par les Bourbons, rien que par eux; tandis que, peu confiante en des émigrants si indociles, la Reine la tentait par son frère d'Allemagne, pour que l'Empereur eût avec elle sa part de la reconnaissance. En tout, Madame Élisabeth sait nettement ce qu'elle aime, elle sait ce qu'elle déteste, mais personne n'en souffre, parce que personne n'en doit souffrir. Elle marche d'un pas

calme dans la vie, sans s'émouvoir des menaces de l'avenir, et n'est profondément sensible qu'aux intérêts de l'Église : y toucher, c'est la toucher au plus profond du cœur.

Ce n'est pas que, sous ces apparences calmes, résignées et tranquilles, elle n'eût à ses heures de ces élans qui relèvent tout à coup et grandissent. Ferrand dit qu'elle n'hésitait pas à donner hautement les conseils que son énergie lui suggérait (1). Ainsi, elle s'était opposée au rappel des Parlements; et, dans les grandes circonstances, elle gourmandait l'irrésolution et la faiblesse de Louis XVI. Le lendemain de la journée du 14 juillet 1789, elle disait à madame de Bombelles : « Si, dans ce moment-ci, le Roi n'a pas la sévérité nécessaire pour faire couper au moins trois têtes, tout est perdu (2). » A cette même amie, effrayée de la guerre civile, elle disait : « Je suis moins parfaite que toi ; tu la crains : moi, je la crois nécessaire, et d'ailleurs nous l'avons (3). » Hélas! malheureuse princesse, vous l'aviez en effet cette guerre civile, elle devait s'allumer plus terrible encore et emporter à la fois vous, les vôtres et la monarchie !

Sans nul doute elle eût été une femme d'action; elle eût monté à cheval, si l'action eût été dans son rôle.

---

(1) Ferrand, *Éloge*, p. 34, 52, 57, 159. « Il me semble, disait-elle, qu'il en est des gouvernements comme de l'éducation, il ne faut dire « Je le veux » que lorsqu'on est sûr d'avoir raison ; mais lorsqu'on l'a dit, on ne doit jamais se relâcher de ce qu'on a prescrit. »

(2) Ferrand, *Éloge*, p. 161.

(3) Lettre à madame de Bombelles, 1er mai 1790.

Ce qui rend son séjour aux Tuileries un sacrifice de religieuse abnégation plus admirable, c'est que souvent sollicitée de partir pour l'étranger, comme elle l'avait été lors du départ des tantes du Roi, elle avait voulu se montrer fidèle aux jours d'orage comme aux jours de soleil.

« Il est des positions, écrivait-elle à l'aumônier de Madame Victoire, l'abbé de Lubersac, où l'on ne peut disposer de soi, et c'est la mienne. La ligne que je dois suivre m'est tracée si clairement par la Providence, qu'il faut que j'y reste. »

Aussi s'obstina-t-elle près de Louis XVI, au poste d'honneur, celui du devoir, dont elle mesurait tout le danger. Ce langage était aussi celui de la Reine. A son frère Léopold qui lui conseillait de quitter la France : « Songez donc, répondait-elle, que je ne m'appartiens pas. Mon devoir est de rester où la Providence m'a placée et d'opposer mon corps, s'il le faut, aux couteaux des assassins qui voudroient arriver jusqu'au Roi. Je serois indigne du nom de notre mère, qui vous est aussi cher qu'à moi, si le danger me faisoit fuir loin du Roi et de mes enfants (1). »

Dans la journée du 5 octobre 1789, Madame Élisabeth sauva plusieurs gardes du corps. Elle partagea toutes les angoisses du Roi et de la Reine lors de la fuite de Paris et du retour de Varennes. Au 20 juin 1792, elle faillit être tuée par un furieux à qui, par un élan

(1) Lettre du 27 décembre 1790 à l'empereur Léopold II.

Digitized by Google

de générosité, elle se donnait pour la Reine. Après le 10 août, enfermée au Temple, elle s'oublia pour s'occuper des sieus. Un jour devait venir où Danton s'écrierait :

« Les Rois de l'Europe nous menacent : jetons-leur pour défi la tête d'un Roi ! »

Quatre-vingt-treize et quatre-vingt-quatorze, plus hideusement généreux, leur jetèrent aussi celles de la Reine et de la sainte Élisabeth.

Quatre-vingt-treize leur jeta également la tête d'une amie de la Reine, la princesse de Lamballe, une des plus intéressantes victimes de ce règne du bourreau et des tricoteuses, qui, sans nulle conscience du remords, versait le sang avec la même indifférence que l'eau. La main-d'œuvre d'un septembriseur se payait cinq livres.

La Dauphine avait vu pour la première fois la princesse à Compiègne, le jour de son arrivée pour épouser le Dauphin. Elle l'avait revue aux petits bals de madame de Noailles, qui alternaient avec les siens ; et c'est là qu'elle avait été frappée des grâces et de la sensibilité répandues en toute sa personne. Mariée un an à peine au fils du duc de Penthièvre, la princesse, fille du prince de Carignan, était devenue veuve à dix-huit ans d'un mari presque aussi adolescent qu'elle-même, tué à vingt ans par la débauche. Elle était de ce blond italien à teintes à la fois cendrées et dorées qu'accompagne toujours une carnation éclatante, et dont les reflets à la fois pleins d'accent et de douceur

prêtent un charme si puissant aux visages féminins. Sous cette chevelure des Vierges de Raphaël, elle avait le calme reposé de la beauté du Nord, et portait sur la plus touchante figure tout l'intérêt de ses malheurs. Le besoin d'une amitié rapprocha Marie-Antoinette de la jeune veuve, et, à son avénement au trône, la Reine fit renouveler en sa faveur la charge de surintendante de la maison de la Reine, pour la fixer auprès d'elle. Peut-être madame de Lamballe laissait-elle peu voir de ce que dans le monde on appelle esprit; elle avait mieux : tout son esprit était dans son cœur. Bonne et bienveillante, l'œil ingénieux à chercher le bien à faire, ayant dans l'âme et sur les lèvres toute l'indulgente sérénité d'une ineffable douceur, madame de Lamballe ne demanda jamais rien pour elle, et plutôt même que d'importuner en demandant pour les autres, elle vidait sa cassette : toujours riche, parce qu'elle ne dépensait que pour donner; toujours pauvre, parce qu'elle n'était que la caissière des malheureux, elle fut la vertu de la Charité au pied du trône. Elle fut aussi le dévouement sans bornes, et ne se démentit pas à l'heure des plus cruelles épreuves, prouvant alors, de son âme et de son sang, combien elle était digne d'une aussi douce affection que celle de la Reine, combien elle eût mérité de ne pas être, un temps, négligée pour une amitié nouvelle, celle de madame Jules de Polignac, personne charmante d'ailleurs, bonne, dégagée de toute ambition jusqu'à l'indolence.

Gabrielle-Yolande-Martine de Polastron était la nièce

du comte d'Andlau, mort au moment de recevoir le bâton de maréchal de France. Elle avait été mariée, presque sans dot, en 1767, au neveu du brillant cardinal de Polignac, ambassadeur de France à Rome, le comte Jules de Polignac, qui portait avec noblesse les destinées étroites d'une fortune déchue. Il y avait un an que la princesse de Lamballe était surintendante, quand Marie-Antoinette distingua la comtesse aux quadrilles de la cour. Elle voulut la relever de ses déchéances de famille, et, à la naissance du premier Dauphin, elle la fit nommer gouvernante des Enfants de France, à la place de la princesse de Guéméné, que les mauvaises affaires de son mari avaient forcée de résigner sa charge. Madame de Polignac fut l'amie de la Reine; et quand éclatèrent les premières éruptions de la révolution, cette amitié devint à toutes deux funeste. La femme la plus inoffensive, comparée alors à cette Léonora Galigaï qui avait gouverné Marie de Médicis, fut l'objet d'une féroce animadversion publique, et forcée, en juillet 1789, de fuir à l'étranger, où elle mourut en 1793, en apprenant la mort de la Reine.

La princesse de Lamballe devait les précéder devant Dieu. Partie pour Ostende, d'où elle se rendit en Allemagne lors de la fuite royale pour Varennes, elle rentra à Paris, le 14 novembre 1791, et ne quitta plus les côtés de la Reine que pour mourir. Quand Marie-Antoinette fut jetée au Temple, la princesse partagea volontairement sa captivité. Mais la commune, importunée de son dévouement, l'arracha du Temple pour

la transférer à la Force. C'était la mort. Après un jugement sommaire, elle trouva à la porte de cette prison des bourreaux, ou plutôt des assassins. Ignorée du peuple, ou connue de lui seulement par sa bienfaisance ou par sa qualité de belle-fille de M. de Penthièvre, respecté de tous, elle eût excité des sympathies plutôt que soulevé des animosités et des vengeances. Aussi, plusieurs voix, sorties du sein de la foule pour demander sa grâce, firent-elles un instant hésiter le fer aux mains des sicaires, quand Gonchon, l'orateur sanglant du faubourg Saint-Antoine, la frappa de son sabre. Elle glissa dans le sang, et tomba résignée. Les tueurs l'achevèrent, profanèrent indignement ses restes, et portèrent sa tête au bout d'une pique pour la montrer à la Reine, à la prison du Temple. Et comme si, dans la mort même, la princesse de Lamballe ne dût pas être séparée de celle pour qui elle mourait, trois lettres de la Reine, reçues à l'étranger, tombèrent de l'édifice de sa coiffure dans le sang. Plus heureuse que la noble Marie-Antoinette, elle eut cette fortune qu'elle entra dans la tombe respectée par la calomnie. La populace battit, mutila, traina son cadavre, la Révolution laissa pure sa mémoire.

Beaucoup des lettres qui vont suivre sont adressées à madame de Polignac, à madame de Lamballe, et attestent tout ce qu'il y avait pour elles de tendresse au cœur de leur amie.

Un homme jeune, plein de cœur et de flamme, M. de Lescure, va consacrer la touchante mémoire de

la princesse par une histoire qui sera un bon livre. Homère et Euripide ont creusé la coupe dans laquelle les anciens ont versé leurs larmes éternelles sur Hécube, sur le vieux Priam, sur Iphigénie, sur Polyxène, sur Andromaque. Les modernes ont leur Marie Stuart, leur Maintenon et leur Marie-Antoinette, qui, malgré qu'on en ait, tirent l'histoire à elles. Les passions qui s'agitaient jadis autour de leur personne sont encore vivantes. On s'émeut, on se divise, on se bat sous leur nom. On dirait ces grands combats de l'antiquité sur la tombe des héros. Jusqu'ici, pour Marie-Antoinette, les histoires n'avaient guère été que des pamphlets. MM. de Goncourt ont glorifié en bonnes paroles, avec chaleur, avec émotion, avec un respect qui porte en soi son éloquence, l'infortunée Reine. Fermes dans leur admiration et leur culte, ils ont tenu tête à ces pyrrhoniens devant qui les vertus de la Reine n'ont pas trouvé grâce. Tels en effet qui hochent la tête quand on prend la défense de cette séductrice auguste, qui effleurait et charmait les cœurs en leur commandant le respect, tels, dis-je, sommés de s'expliquer, qu'auraient-ils à alléguer? Des on dit, des inductions sorties de l'empoisonnement secret de l'opinion publique; de hautaines perfidies exhalées par de vieilles princesses dans les accès d'une religiosité pédante, dans les aigreurs jalouses du célibat et de l'âge; des caquetages d'un temps rigoureux en ses maximes, débordé dans ses mœurs; des échos enfin d'une révolution qui a fait tomber la tête de celle qu'elle accuse. Si vous

n'avez sur quoi vous appuyer que des étourderies, des perfidies jalouses, de fades satires de contemporains, semées à l'Œil-de-bœuf ou glissées sous la serviette du Roi, daignez donc vous taire! Que savez-vous de ces secrets? Qui garantit que vos *si*, vos *mais*, vos *peut-être* ne sont pas autant de calomnies? C'est une manie de notre époque de s'amuser de tout, de toucher à tout, même à la vertu : quand on en a fini sur les femmes vivantes, on s'en prend à celles qui ne sont plus : cela fait toujours passer une heure ou deux. MM. de Goncourt ont eu raison, et je les loue. Je loue M. de Lescure, qui, lui aussi, s'est fait le champion chevaleresque de la Reine Marie-Antoinette. J'aime mieux ce rôle que l'autre : c'est le rôle des honnêtes gens.

Il a été un homme à qui son esprit, aidé de sa grande position sociale en Autriche, avait ouvert les portes de la Cour de France. Celui-là, tout en restant gentilhomme, s'était frotté à toutes les élégances, à tous les vices du temps. Il avait été lié avec ce Du Barry le *roué*, qui lui avait fait les honneurs du monde équivoque, où il cherchait une femme capable de supplanter madame de Pompadour dans le cœur ennuyé de Louis XV. C'était un indiscret, un imprudent, une « tête sans arrêt », un fat; il l'avoue en ses Mémoires (1), et la correspondance de Marie-Thérèse le

(1) Ces Mémoires, inédits, ont été publiés par fragments dans la *Revue nouvelle*.

confirmait à la Reine (1) ; il avait eu l'honneur de conversations à perdre haleine avec Marie-Antoinette ; il avait fait avec elle des cavalcades familières au bois de Verrières, au bois de Boulogne. Eh bien, cet homme, le maréchal prince Charles de Ligne, est celui qui a laissé de la Reine le portrait le plus séduisant et en même temps le plus respectueux. Qui n'a été amoureux de Marie Stuart, cette Desdémone de l'histoire? Qui, à plus forte raison, n'a aussi été amoureux de Marie-Antoinette? Qui n'a été quelque peu le fou de la Reine? Elle a été la déesse de la jeunesse et des fleurs. Elle a été si belle! elle a été si bonne! Moqueuse, dites-vous, moqueuse derrière l'éventail, mais si gaiement et innocemment! Elle eût tant aimé la vie de famille! Elle a été si amoureuse de l'amitié! Elle a été si malheureuse et si cruellement calomniée!

« Qui a pu voir tous les jours l'infortunée Reine sans l'adorer? écrivait le prince de Ligne. Je ne m'en suis bien aperçu que lorsqu'elle me dit : — Ma mère trouve mauvais que vous soyez si longtemps à Versailles. Allez passer quelques jours à votre commandement. Écrivez des lettres à Vienne pour qu'on sache que vous y êtes, et revenez. — Cette bonté, cette délicatesse, et plus encore l'idée de passer quinze

(1) « Je dois vous prévenir que le prince de Ligne a bien de l'esprit et agrément ; mais que son caractère et légèreté n'y correspondent pas, et qu'il s'est beaucoup vanté de son dernier voyage à Paris. » *Lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette ;* Schœnbrunn, 3 septembre 1776.

jours sans la voir, m'arracha des larmes, que sa jolie étourderie d'alors, qui la tenoit à cent lieues de la galanterie, l'empêcha de remarquer. Comme je ne crois pas aux passions qu'on sait ne pouvoir jamais devenir réciproques, quinze jours me guérirent de ce que je m'avoue ici à moi-même pour la première fois, et que je n'aurois jamais avoué à personne de peur qu'on se moquât de moi.

» Jugez comme ce sentiment, qui a fait place à la plus vive amitié, auroit éclairé cette charmante Reine, si elle en avoit eu pour quelqu'un, et avec quelle horreur je lui ai vu donner à Paris, et de là dans toute l'Europe, grâce aux infâmes libelles, le duc de Coigny, M. le comte d'Artois, M. de Lamberty, M. de Fersen, le prince Georges de Darmstadt, le duc de Dorset, M. Conway, mylord Strathavon, quelques autres Anglais aussi sots que lui, deux ou trois Allemands bien bêtes, etc., etc., etc.!....

» Ai-je vu dans sa société quelque chose qui ne fût pas marqué au coin de la grâce, de la bonté et du goût? Elle sentoit un intrigant d'une lieue; elle détestoit les prétentions en tout genre.....

» Madame de Polignac détestoit la Cour, et n'y restoit que par attachement et reconnoissance. Il n'y a jamais eu rien de plus vertueux et de plus désintéressé que tous les Jules. La comtesse Diane étoit celle qui mettoit un peu plus de piquant dans la société. Il y en auroit fallu un peu davantage. De peur de faire des histoires, de donner lieu aux caquets, il y avoit un peu trop de monotonie.

Digitized by Google

» Qui croiroit que c'est *quelqu'un* (1) qui aimoit la Reine et tous les Jules avec la même amitié, qui a donné lieu, par une étourderie, à l'une des plus méchantes calomnies répandues dans le peuple sur cette malheureuse princesse? A Fontainebleau, il s'éleva tout à coup un orage sur sa liaison avec madame de Polignac. Le chevalier de Luxembourg avoit fait un grand projet pour éloigner la duchesse dont il craignoit la bonne petite tête et le cœur excellent, et gouverner la Reine. Madame de Polignac dit un jour à celle-ci : — Nous ne nous aimons pas encore assez pour être malheureuses si nous nous séparons. Je sens que cela arrive déjà : bientôt je ne pourrai plus vous quitter. Prévenez ce temps-là. Laissez-moi partir de Fontainebleau, je ne suis pas faite pour la Cour, tout le monde en fait trop ici pour moi. — Ses chevaux étoient mis. La Reine l'embrasse, lui prend les mains, la conjure, la presse, se jette à son cou. La porte étoit entr'ouverte : ce *quelqu'un* voit ce tableau, en entrant. Il se met à rire et sort en disant : — Ne vous gênez pas, — et raconte à tout le monde qu'il a dérangé deux amies.

» Le Roi, dont j'espérois quelquefois un peu de mérite, que je protégeois pour ainsi dire, dont je cherchois souvent à élever l'âme par quelque conversation intéressante au lieu de ses propos de fou ou de chasseur, aimoit beaucoup à polissonner. Ses coups

(1) Le comte d'Artois, nom effacé au manuscrit.

tomboient toujours sur Conflans, les Coigny et les amis des Jules, c'est-à-dire des Polignac, que j'appelle toujours de même, malgré leur duché, dont ils ne se soucioient pas.

» La Reine est parvenue à le corriger de cela...

» Créquy, grand frondeur, me disoit un jour : — Voulez-vous savoir ce que c'est que ces trois frères? Un gros serrurier; un bel esprit de café de province; un faraud des boulevards. — Ces deux derniers titres étoient la caricature de ce qu'étoient *Monsieur*, qui avoit beaucoup de mémoire et de connoissances, et fameux et facile aux citations, — et M. le comte d'Artois, qui tiroit parti de sa figure et faisoit quelquefois le joli prince françois, ce qui lui alloit fort bien, car il a autant de grâce que de bonté, et de sûreté dans les relations.

. . . . . .

» Je montois à cheval avec la Reine. C'étoit à de semblables promenades, tout seul avec elle, quoique entourés de son fastueux cortége royal, qu'elle m'apprenoit mille anecdotes intéressantes qui la regardoient et tous les piéges qu'on lui avoit tendus pour lui donner des amants. Tantôt, c'étoit la maison de Noailles qui vouloit qu'elle en prit le vicomte; tantôt la cabale Choiseul qui lui destinoit Biron, *qui depuis..... mais alors il étoit vertueux*. La duchesse de Duras, quand elle étoit de semaine, nous accompagnoit à cheval; mais nous la laissions avec les écuyers, et c'étoit une des étourderies de la Reine

et l'un de ses plus grands crimes, puisqu'elle n'en faisoit point d'autres que de négligence à l'égard des ennuyeux et ennuyeuses, qui sont toujours implacables.

» Toutes ces promenades du bois de Boulogne, de Verrières, indépendamment des chasses, étoient trop jolies pour qu'on ne les enviât pas. C'est de même qu'on nous a gâté nos charmantes et innocentes nuits de la terrasse de Versailles, qui avoient l'air de bals d'opéra. Nous écoutions les conversations, nous faisions et essuyions des méprises; je donnois le bras à la Reine, elle étoit d'une gaieté charmante. Nous avions quelquefois de la musique dans les bosquets et à l'Orangerie, où il y a, bien haut, dans une niche, le portrait de Louis XIV. M. le comte d'Artois lui disoit quelquefois : « Bonjour, grand-papa. » Un soir, de concert avec la Reine, je devois me placer derrière la statue pour lui répondre... Il y avoit dans tout cela plus d'intrigue que d'amour... Bien des raisons enfin et des méchancetés firent tomber ce passe-temps, car apparemment qu'il est dit qu'on ne peut jamais s'amuser à la Cour.

» Nous eûmes ensuite des bals à la Saint-Martin, à la salle de comédie de Versailles, où il n'y avoit que la famille royale et la troupe de mademoiselle Montansier. On trouva que c'étoit trop bonne et trop mauvaise compagnie, quoiqu'il y eût pourtant avec nous tout ce qui composoit la maison du Roi et des Princes. Un masque adressa des vers à la Reine : ce qui n'étoit

pas une histoire en fit une. Voilà encore ce plaisir réformé.

» La Reine, après cela, n'étant plus si jeune, crut pouvoir jouir des bals de l'Opéra aussi tranquillement que la dernière femme de son royaume. Elle ne fut pas plus heureuse là qu'ailleurs. En vérité, je pourrois prouver qu'à commencer par la mort de cinq ou six cents personnes le jour de son mariage avec le meilleur, mais pas avec le plus ragoûtant de son royaume, je ne lui ai jamais vu une journée parfaitement heureuse. Les bals de l'Opéra ne furent que le signal d'une nouvelle persécution. La Reine, pour n'être pas reconnue, ce qu'elle étoit toujours par nous, et même par les François qui la voyoient le moins, s'adressoit aux étrangers pour les intrigues. De là, mille histoires et mille amants anglais, russes, suédois, polonois. »

« Sa prétendue galanterie, disait encore le prince de Ligne, ne fut jamais qu'un sentiment profond d'amitié pour une ou deux personnes, et une coquetterie de femme, de Reine, pour plaire à tout le monde. Dans le temps même où la jeunesse et le défaut d'expérience pouvoient engager à se mettre trop à son aise vis-à-vis d'elle, il n'y eut jamais aucun de nous, qui avions le bonheur de la voir tous les jours, qui osât en abuser par la plus petite inconvenance. Elle faisoit la Reine sans s'en douter. On l'adoroit sans songer à l'aimer. »

Mais vint le temps où « celui qui étoit au-dessus

d'elle » sentait dans ses mains se briser les rênes. Il y avait quelque chose d'invincible dans le génie de la révolution entrainée par les idées nouvelles. On pouvait diriger le torrent dans son lit, non pas en arrêter le cours. La Reine, mûrie par l'âge et par les événements, se vit, malgré ses goûts, forcée de se faire femme politique. Alors elle ne cessa de prendre conseil d'un esprit sage, pour ne pas dire timide, dont on lira les dépêches et dont on estimera les intentions droites, le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche à Paris. C'est lui seul à peu près qui composait ce fameux *Comité autrichien* dont on a fait tant de bruit. Vint l'Assemblée des Notables. On n'en était encore qu'à un jeu dangereux, comme le pressentait la Reine. Choisie par le gouvernement, sans mandat comme sans existence propre, cette parodie d'assemblée, qui cependant eût pu faire tant de bien au pays, si elle eût secondé franchement les intentions du Roi, éveilla l'opinion, façonna les esprits à l'examen, et, par une pente rapide, précipita vers les *États généraux*, qui allaient remuer les entrailles du pays et placer la Royauté en face de Mirabeau, et l'autorité gouvernementale sous la juridiction du peuple. Le 5 mai 1789, ils étaient réunis. Le 17 juin, les communes se constituaient en *Assemblée Nationale*. Encore un mois, la Bastille était prise, De Launey, Flesselles, Foulon, Berthier, étaient massacrés. Le 4 août, dans la nuit, l'égalité légale était proclamée.

D'un côté, l'exaltation révolutionnaire, toujours

croissante, des esprits; de l'autre, les imprudences de la Cour, les bruits de fuite du Roi, la disette, poussèrent de Paris sur Versailles une populace anarchique, mêlée d'hommes de sang, et la famille royale, enlevée, fut conduite aux Tuileries. Le 14 juillet avait détruit l'absolutisme. Les journées des 5 et 6 octobre firent disparaître la Cour. La révolution, plus ardente et rapide par la résistance, était accomplie. L'Assemblée Nationale faisait place à la *Constituante*.

Ainsi cette doctrine de la souveraineté du peuple, empruntée à une autre société, à une autre terre, et qui n'avait eu d'abord que l'aspect innocent d'une vérité philosophique, n'était plus seulement une question de raison, c'était une question de révolution. Telle qu'elle était posée, elle devait fatalement entrainer le trône. Faussée bientôt, elle n'était plus que le symbole grossier de la force, le cri des démagogues, l'arme enflammée des factions délirantes et furieuses.

A mesure que les lumières descendaient dans les classes moyennes, les semences des idées nouvelles levaient partout. On se révoltait contre des prétentions de supériorités sociales, contre des priviléges, qui n'avaient plus leur raison d'être. Sur les débris du dix-septième siècle, flottant épars dans les dernières années du dix-huitième, s'était élevée une classe nouvelle, trop longtemps dédaignée. Nous verrons la Reine aux prises avec le torrent qui devait l'engloutir. Nous mesurerons, pièces en mains, ce qu'il y avait de grandeur et de déchirements d'âme dans cette infortune immense; et,

Digitized by Google

suivant les paroles de Chateaubriand, nous nous demanderons s'il est aucune douleur qui ait pu se passer d'elle; nous apprendrons ce que peuvent contenir de larmes les yeux des Rois et des Reines, et ce que coûtent aux peuples leurs propres crimes et leurs fureurs.

La malheureuse Marie-Antoinette ne demandait pas mieux que d'être « Française jusqu'au bout des ongles ». Quelle joie quand elle devient Dauphine! Quelle joie de Reine de France, quand elle voit Louis XVI battre Joseph II dans une discussion! Quel bonheur à répandre partout le bien!

L'injuste prévention d'une partie de la Cour et du peuple entier proclamant qu'elle n'aimait pas la France, la révoltait : « Deux fois, dit madame Campan (1), je l'ai vue prête à sortir de son appartement des Tuileries, pour se rendre dans les jardins et parler à cette foule immense qui ne cessait de s'y rassembler pour l'outrager : « Oui, s'écriait-elle en marchant à pas précipités dans » sa chambre, je leur dirai : François, on a eu la » cruauté de vous persuader que je n'aimois pas la » France! moi! mère d'un Dauphin qui doit régner » sur ce beau pays! moi! que la Providence a placée » sur le trône le plus puissant de l'Europe! Ne suis-je » pas de toutes les filles de Marie-Thérèse celle que le » sort a le plus favorisée, et ne devois-je pas sentir » tous ces avantages? Que trouverois-je à Vienne? des

(1) *Mémoires*, t. II, p. 237, ch. XXI.

» tombeaux? Que perdrois-je en France? tout ce qui » peut flatter la gloire et la sensibilité! »

Transformée tout à coup, par un concours fatal de causes premières et de causes secondes, en femme politique, sans en avoir eu ni l'éducation ni, je le crains, la puissance de facultés native, elle n'avait ni fixité dans les idées, ni persévérance dans les résolutions, et tour à tour elle ouvrait et fermait la main. D'ailleurs, eût-elle eu, avec son esprit droit et juste, la trempe de sa mère et celle de la grande Catherine, elle était trop contrecarrée dans son action par la faiblesse apathique de son Roi, qui, après tout, était le maître, et ne savait malheureusement ni monter à cheval ni tenir l'épée. Il lui eût fallu à la fois vaincre et son mari et les circonstances. Et toutefois, sa confiance dans le pays dure jusqu'en 1788 et 1789. Quand la marée monte, elle essaye de lutter par les moyens de conciliation. Elle se rattache à Mirabeau, à Lameth, à Barnave; et la preuve qu'elle était sincère dans ses espérances et dans ses efforts, c'est qu'au même moment où elle contenait d'une main la révolution frémissante, de l'autre elle retenait l'émigration et l'invasion. Mais elle a, répète-t-on, appelé l'étranger : voilà son grand crime! Eh bien, on va lire ses lettres, qui amnistient sa conduite en l'expliquant. Alors qu'il n'y avait plus moyen de se faire illusion; quand de toute part la coupe eut débordé, Marie-Antoinette, usant du premier moyen qu'offre l'instinct de conservation, veut quitter Paris. Elle fuit

pour échapper aux haines que sa présence attise, aux projets d'assassinat qui la menacent; elle veut surtout encore soustraire le Roi à la pressante influence des événements qui troublent à la fois l'intelligence et la volonté de Louis XVI. Mais cette Reine qu'on s'est obstiné à montrer amoureuse impatiente de l'étranger, est-ce donc là qu'elle commence à chercher un abri? Non. C'est sur Montmédy qu'elle se dirige : Montmédy, ville française, tranquille, appuyée de troupes restées fidèles. C'est de là que la Royauté veut faire et soutenir ses conditions. C'est là qu'elle veut trouver ce repos et cette sécurité indispensables à une résistance modérée. Les clauses du manifeste royal, concerté avec Marie-Antoinette, et laissé par le Roi à son départ, ne sont certes pas d'un tyran. Plus tard, quand ces ressources sont épuisées et qu'il ne reste plus d'espoir que dans la lutte, elle essaye de combattre en négociant. C'est toujours la même répugnance pour l'invasion, la même crainte de l'indocilité des émigrants, dont les plus généreux veulent follement faire leur trouée et commencer la guerre civile; dont quelques-uns courent de Vienne à Berlin, de Berlin à Saint-Pétersbourg, pour soulever l'étranger contre leur patrie. Elle forme un plan qui résume ses efforts à leur dernière phase, en un *congrès armé,* un cordon sanitaire de troupes, l'arme au pied; un tribunal de Rois qui respecte la frontière comme une barrière inviolable. Telle est la politique de Marie-Antoinette, non pas en 1789, où elle rêvait encore une monarchie populaire,

Digitized by Google

mais en 1791, mais après le retour de Varennes, mais en 1792, au milieu de la plus terrible ébullition démagogique. Et puis quel étranger appelait-elle à son aide? Son frère, dont il était si naturel qu'elle attendit dévouement et désintéressement ; son frère, qui, pour elle, n'était point un étranger. Eh quoi ! une telle erreur était-elle justiciable du glaive? Qui donc, d'ailleurs, en pensant aux horreurs des 5 et 6 octobre 89, aux violences du 17 avril 91, aux angoisses de l'arrestation à Varennes, à la catastrophe du 10 août, à tant de déceptions, à tant d'humiliations, à tant d'outrages, qui donc oserait jeter la première pierre à cette Reine avare de sang, qui jusqu'au bout se défend sans jamais attaquer?

Ceux-là dont l'exagération faisait la force s'entredisaient : Qu'est-ce, après tout, que l'immolation de quelques mortels, alors qu'elle doit assurer la conquête de grandes améliorations politiques et sociales? Paroles terribles! aberration immense, quand il s'agit de têtes royales, comme, du haut de son génie, l'a proclamé Shakspeare! Quatre-vingt-neuf fut pour la France une époque de grandeur, d'enthousiasme et de régénération universelle, dont nous goûtons aujourd'hui paisiblement le fruit. Mais pour retourner à ce généreux point de départ, pour jouir de la recomposition de l'ordre, quels flots de sang humain n'a-t-il pas fallu traverser! Les révolutions ont cela de détestable qu'elles sont moins des pas en avant que des pas en

arrière, et qu'elles faussent les notions morales en confondant les actes avec les idées. Un des torts de quatre-vingt-treize, c'est d'avoir fait calomnier quatre-vingt-neuf. Aux yeux de combien de gens ces mots : *Liberté, Égalité, Fraternité,* ne sont-ils pas restés synonymes d'anarchie, de terreur et de guillotine, confondus dans l'admiration des uns et dans l'exécration des autres ! Tant que nous ne saurons qu'opposer un mal à un autre mal ; tant que nous admettrons que la fin justifie les moyens, nous ne ferons que tourner dans un cercle infernal, en dépit de nos prétentions au progrès. En résumé, quel que soit le parti qu'un peuple ait fini par tirer d'un crime, il ne saurait nier que faire tomber des têtes royales c'est tuer un principe, et que tôt ou tard se lève le jour où la peine se porte sous la honte.

Soyons de notre temps. Le moule du vieux siècle est brisé : personne, à moins d'être fou, ne rêverait d'en reconstituer les débris. Personne non plus, à moins d'être injuste, ne refuserait quelque indulgence aux emportements vertigineux de l'action. Mais ne troublez pas notre pitié par des accusations et des plaintes contre les victimes. Laissez-nous du moins notre respect pour les martyrs ensevelis sous les débris.

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH.

I

MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE-REINE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE (1).

Arrivée de l'Archiduchesse d'Autriche en France pour épouser le Dauphin. — Fêtes qu'elle reçoit à Strasbourg.

Strasbourg, le 8 mai 1770, au matin.

MADAME MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

J'ai été, depuis mon départ, comme dans un tourbillon, et à Kehl, aux cérémonies, j'aurois été bien heureuse d'être auprès de ma chère maman. J'ai suivi ses conseils, je me suis laissée aller à mon cœur, et il

(1) Autographe de mon cabinet.

me semble que cela m'a réussi. La comtesse de Noailles, qui répond à tout ce qu'on avoit dit à ma chère maman, me sert de guide avec un intérêt et un dévouement admirables. Quel bon peuple que les François! Je suis reçue à Strasbourg comme si j'étois une enfant aimée qui revient chez elle. Le chapitre m'a dit des choses qui m'auroient fait pleurer. Seulement, on me fait trop de compliments. Cela m'effraye, parce que je ne sais comment je pourrai les mériter. J'avois déjà bien du penchant pour les François, et, sans tous ces compliments qui montrent qu'ils attendent trop de moi, je sens que je serois à mon aise avec eux. La ville est pleine de gens qui sont en fête et comme en ivresse. Les jeunes filles me jettent des fleurs ou m'offrent des bouquets, et il y en a une que je n'ai pu m'empêcher d'embrasser pour toutes les autres, tant elle me paroissoit heureuse et crioit d'une jolie voix : Vive Monsieur le Dauphin! vive Madame la Dauphine!

Je n'ai pas voulu quitter la première ville de France où je suis entrée, sans embrasser ma chère maman, la prier de me conserver ses bons conseils et sa tendresse. Puisqu'elle a bien voulu me le permettre, je lui rendrai compte de ce qui se passera dans la suite du voyage et à mon arrivée à Compiègne, où est le Roi, et je serai heureuse si ma chère maman est contente de moi et reçoit avec bonté mes respects.

ANTOINETTE (1).

---

(1) Dans les premiers temps, la Dauphine signait indifféremment *Marie-Antoinette* ou seulement *Antoinette*.

II

MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE (1).

Voyage de l'Archiduchesse Dauphine vers la cour de France. — Madame de Noailles. — Le duc de Choiseul. — Louis XV va au-devant de la Dauphine. — Belle parole du Roi sur Marie-Thérèse. — Visite au couvent de Madame Louise. — Présentation de la famille.

Château de la Muette, ce 15 mai 1770.

MADAME MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Tout ce qui s'est passé est pour moi comme un songe. Le pavé étoit partout couvert de fleurs comme à la fête de Saint-Étienne, et je marchois entre des tentures et des décorations. S'il n'y avoit pas tant de discours et de compliments à entendre, je trouverois ça charmant. Que ma chère maman soit assurée pourtant que je me suis bien étudiée pour ne déplaire à personne. On étoit si aimable que je n'aurois pu faire autrement. Madame de Noailles étoit là à qui je demandois des informations sur la noblesse de province et sur les usages du pays. J'ai eu bien du plaisir à passer à Nancy, le 9.

A quelques lieues de Compiègne, le duc de Choiseul avoit été envoyé au-devant de moi. J'ai vu avec honheur un homme si estimé de ma chère maman, et je l'ai traité en ami de la famille. Dans la forêt, deux pages à cheval sont accourus vers monsieur de Choiseul, et, peu après, j'ai vu arriver un grand cortége.

(1) Autographe de mon cabinet.

C'étoit le Roi qui avoit la bonté de venir me surprendre. Aussitôt que je l'ai aperçu, je me suis jetée toute confuse à ses pieds, il m'a reçue dans ses bras, en m'embrassant à plusieurs reprises et m'appelant sa chère fille, avec une bonté dont ma chère maman auroit été touchée. Après cela, il m'a présentée à Monsieur le Dauphin, qui m'a saluée à la joue. Le Roi m'a parlé aussi de ma chère maman, disant : « Vous étiez déjà de la famille, car votre mère a l'âme de Louis le Grand. »

On a été coucher à Compiègne. Le Roi a ordonné de partir, dès le lendemain, pour la Muette, et quand nous sommes arrivés à Saint-Denis, très-près de Paris, j'ai suivi le conseil particulier que m'avoit donné tout doucement le bon duc de Choiseul, en demandant à voir, à son couvent de Carmélites, la fille du Roi, Madame Louise. Le Roi m'a embrassée pour cela. J'ai demandé à la princesse et aux religieuses de prier Dieu pour la nouvelle enfant de la France. J'ai été bien heureuse de cette visite. Je sens que j'ai grand besoin de leurs prières.

A Compiègne, j'avois été embrassée par Madame Adélaïde, Madame Victoire et Madame Sophie. Je connois maintenant toute la famille royale, ayant vu ici, dans l'après-midi, les frères de Monsieur le Dauphin, et les princes et princesses du sang à Compiègne.

La cérémonie du mariage est fixée à demain, dans la chapelle du château de Versailles. Je demande pour ce grand jour la bénédiction de ma chère maman. Je vais être toujours dans le même tourbillon ; ce qui ne m'empêche pas de penser sans cesse à elle et de cher-

Digitized by Google

cher à mériter qu'elle soit contente de moi. Mon plus grand chagrin seroit de ne pas être digne de ses bontés. Je lui baise les mains avec mon plus tendre respect.

ANTOINETTE.

J'embrasse mes sœurs avec beaucoup de tendresse. J'ai vu mes deux nouvelles sœurs avec Monsieur le Dauphin. Clotilde est très-forte, mais elle a une figure bien affectueuse et qui pénètre. On diroit qu'Élisabeth, qui a six ans, est un peu sauvage. Elle a un air déterminé et doux en même temps : je l'apprivoiserai, je l'espère.

III

MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE-REINE SA MÈRE (1).

Elle s'échappe du grand cercle immédiatement après la célébration de son mariage, pour annoncer qu'elle est Dauphine de France.

Versailles, ce 16 mai [1770].

MADAME MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Je me suis échappée du grand cercle, dans ma grande toilette de mariée, pour m'acquitter de la promesse for-

(1) Cahier de lettres de l'Archiduchesse Dauphine de France. — Archives impériales de Vienne. Ce cahier, copié avec exactitude et par numéro, a été malheureusement négligé. On peut juger par la pagination qu'il a de très-nombreuses lacunes.

melle que j'avois faite à ma chère maman de lui écrire ce mot, tout de suite après que la messe de mariage auroit été célébrée. Je suis Dauphine de France. Déjà à genoux en présence de Celui qui dispose de tout, j'ai beaucoup pensé aux bons conseils et aux bons exemples de ma chère maman. Je lui baise les mains avec respect, en la priant de me continuer ses bontés.

MARIE-ANTOINETTE.

IV

LE DAUPHIN A M. DE SARTINE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE (1).

Le Dauphin, apprenant les malheurs arrivés à Paris, aux fêtes de son mariage, vide son trésor personnel pour secourir les victimes.

A Versailles, ce 1er juin 1770.

J'ai appris le malheur arrivé à Paris, à mon occasion. J'en suis pénétré. On m'apporte ce que le Roi m'envoie tous les mois pour mes menus plaisirs. Je ne peux disposer que de cela : je vous l'envoie : hâtez-vous de secourir les plus malheureux.

J'ai, Monsieur, beaucoup d'estime pour vous.

LOUIS-AUGUSTE (2).

---

(1) De mon cabinet.

(2) Louis XVI signa *Louis-Auguste* tant qu'il ne fut que Dauphin, de même que Louis XVIII, n'étant encore que *Monsieur*, signait *Louis-Stanislas-Xavier*; et le Comte d'Artois, *Charles-Philippe*.

Digitized by Google

V

MARIE-ANTOINETTE A SA MÈRE (1).

Funestes auspices sous lesquels ont été célébrées les fêtes de son mariage. — Elle est inconsolable des horribles accidents qui ont fait des milliers de victimes. — Besoin de s'épancher dans le cœur de sa mère.

Versailles, ce 2 juin 1770.

MADAME MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

La journée de mon mariage avoit bien commencé. Je n'avois pas oublié ce que ma chère maman nous disoit si souvent en famille : Que la joie du peuple fait les vraies fêtes des princes. Je me réjouissois de voir se préparer une vraie fête publique, quand tout à coup, au moment de la cérémonie, il a éclaté un orage si affreux, qu'il a fait fuir tout le monde des jardins. Le soir, les illuminations ont été noyées, et ça a empêché toutes les réjouissances. Nous avons été bien plus malheureux encore à Paris, le 30, au feu d'artifice des fêtes de la ville. La foule étoit si grande qu'il y a eu des accidents horribles, des centaines de personnes écrasées. Nous demandons coup sur coup des rapports. Mais je crains bien qu'on ne nous dise pas tout. Nous aurons beaucoup à faire pour faire oublier ces affreux malheurs, et j'aurois besoin des conseils de ma chère maman pour m'affermir et me rendre digne de cette tâche difficile. Monsieur le Dauphin est désespéré et n'a pas été

(1) Cahier de lettres de la Dauphine de France. — De la main de l'abbé de Vermond.

en arrière de son devoir. Moi, je n'en dors plus, et j'ai toujours devant les yeux cette foule de victimes dont nous avons été l'occasion. Le Roi et toute la famille royale redoublent de bontés pour moi, mais je suis inconsolable. Je redoute beaucoup le jour où Monsieur le Dauphin et moi ferons notre entrée dans Paris.

Je demande pardon à ma chère maman du ton si triste de cette lettre. Mais ces malheurs sont mon unique pensée. J'ai besoin de m'appuyer sur le cœur de ma chère maman et d'être assurée qu'elle me permet de lui dire tout, et que personne ne l'aime et ne lui baise les mains avec plus de respect et de tendresse que moi.

L'abbé (1) m'a été très-utile dans toute la catastrophe.

MARIE-ANTOINETTE.

VI

MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE (2).

Départ de la Cour de Versailles pour Compiègne. — Plaintes sur la négligence que met celle de Vienne à lui écrire. — Sa modestie s'effraye de tout ce qu'on attend d'elle. — Mot de sa sœur la reine de Naples.

Versailles, 27 juillet 1770.

Je pars pour Compiègne, ma chère Christine, seulement dans trois jours. Je m'attendois à avoir de vous

(1) L'abbé de Vermond.

(2) Cahier de lettres de l'Archiduchesse Dauphine de France, copié par M. de Vermond. — L'archiduchesse Marie-Christine, mariée au

une lettre. Je n'en ai point, et j'en suis toute chagrine : on m'avoit tant promis de m'écrire, toutes les semaines! Il me faut du temps pour me faire à mon changement de position. On m'accable de bons traitements; on me dit toutes sortes de douceurs; mais c'est cela qui me fait peur, parce que je me demande comment je pourrai répondre à tant de bonne opinion. Il n'est point bien de ne point m'écrire, quand vous avez à me soutenir, à me donner des nouvelles de vous, de votre mari, de notre bonne mère, de toute la famille. Je ne suis pas tout à fait une enfant abandonnée. On a bien des attentions pour moi, et il y a tant de fêtes, d'allées et de venues, que j'en suis étourdie. Mais cela ne me suffit pas; j'ai besoin de savoir qu'on ne m'a pas jetée à la mer, comme disoit Charlotte, et qu'on pense un peu à moi. Monsieur le Dauphin a eu un très-gros rhume, avec de la fièvre, je suis restée ici pour lui tenir compagnie; et sans être inquiète, j'ai été

---

duc de Saxe-Teschen, fut longtemps gouvernante des Pays-Bas Autrichiens. Aux grâces extérieures elle alliait les dons de l'esprit et du cœur. Elle était le charme de tout ce qui l'entourait; et son mari, qui ne cessa de lui porter les sentiments les plus délicats de respect et d'affection, lui fit élever, quand il la perdit, un monument par Canova, dans l'église du couvent des Augustins, à Vienne. On a d'elle un beau portrait peint par le Suédois Roslin et gravé par Bartolozzi.

L'archiduchesse Marie-Christine-Josèphe, née le 18 mai 1742, et par conséquent plus âgée de treize ans que Marie-Antoinette, s'était attachée à elle d'une particulière affection. Mais quelques difficultés politiques, résultant du voisinage, quand la jeune sœur fut devenue reine de France, avaient jeté du froid entre elles, et il y eut une longue interruption dans leur correspondance. De plus, toutes les lettres écrites par la Reine à la Gouvernante des Pays-Bas ne se sont pas retrouvées : beaucoup ont péri dans le naufrage d'un des bâtiments qui, lors de l'invasion des provinces Belgiques par les armées révolutionnaires françaises, emportaient les papiers et les trésors de l'Archiduchesse.

troublée de cela. Quand mon seigneur a été mieux, il y a huit jours, le Roi est parti avec mes tantes pour Compiègne. Mes beaux-frères les y avoient devancés. Les deux enfants ne seront pas du voyage.

Je n'ai pas le temps de me mal porter. Je vous embrasse en grondant. Ma sœur Élisabeth est une paresseuse; elle ne m'a pas écrit une seule fois. Promettre et tenir sont deux.

MARIE-ANTOINETTE.

VII

MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

La Cour de Vienne ne lui écrit pas, sa mère exceptée. — Indisposition du Dauphin. — Moment de noir sans motifs. — Nouvelle forme de flatterie : on l'a peinte dans une rose. — Ennui des fadeurs. — Fête que lui donne la duchesse de Mazarin.

Versailles, ce 29 septembre (1770).

Et vous aussi, ma chère Christine, vous m'abandonnez. Que sont devenues vos belles promesses? Notre bonne mère seule m'a écrit ces jours derniers. Mais le grand Empereur est perdu dans ses méditations et m'oublie. Nos santés sont bonnes en ce moment. Monsieur le Dauphin a eu un petit accès de fièvre, et je ne vous en parle que parce qu'il n'y paroît plus. Je suis dans un moment de noir : je me suis demandé pourquoi, et je n'ai pas pu me répondre.

(1) Cahier de lettres de l'Archiduchesse Dauphine de France.

C'est d'autant plus mal que, bien qu'il y a déjà quatre mois que je suis « Dauphine pâte tendre (1) », je n'en suis pas encore à la fin des compliments sur ce sujet. Figurez-vous qu'on vient de présenter au Roi et à nous tous un tableau où je figure dans un bouquet de toutes sortes de fleurs. Je suis placée au beau milieu d'une rose : rien que cela ! Et le tableau est tout rempli de broderies d'or et aussi d'attributs rappelant l'alliance des deux Couronnes. Le Roi s'en est amusé, et moi j'ai été forcée de trouver cela joli et très-ressemblant, et le peintre est parti très-heureux. Je voudrois bien que l'on en finit avec toutes ces fadeurs. J'ai été bien autrement satisfaite d'un joli souper que la duchesse de Mazarin nous a donné à Chilly. C'étoit superbe et d'une prodigalité surprenante, avec un air de fête dont nous sommes revenus enchantés. C'est une Durfort-Duras, qui est très-singulière et a l'air d'une Calypso (2). Adieu, ma chère Christine, vous n'en aurez pas davan-

(1) Son frère l'empereur Joseph avait dit, dans un moment de gaieté, qu'elle était une *Dauphine en biscuit de pâte tendre*.

(2) Cette duchesse, qui était en effet une Dufort-Duras, avait eu pour mère la dernière héritière des nom et titre de Mazarini. En épousant le fils aîné du duc d'Aumont, qui était alors Villequier, elle le fit duc de Mazarin. Cette femme avait eu de la beauté et avait conservé un grand air de divinité qui ne lui servait pas à grand'chose; mais elle avait encore plus de bizarrerie et de ridicules, avec beaucoup d'esprit.

A la mort de son père, le duc de Mazarin prit le titre de duc d'Aumont. Une fille qu'il avait eue de cette *Calypso* a épousé le prince de Monaco, ce qui a fondu le grand héritage des Mazarin dans la fortune des Valentinois.

Madame de Genlis rapporte, dans ses *Mémoires*, d'assez amusants détails sur les fêtes, toujours splendides et toujours manquées, données par cette fée célèbre. Il paraît qu'elle avait eu la main plus heureuse pour la Dauphine.

tage aujourd'hui. Néanmoins je vous embrasse de tout mon cœur et fais mes compliments à votre mari.

MARIE-ANTOINETTE.

VIII

MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR L'ARCHIDUCHESSE AMÉLIE, DUCHESSE DE PARME (1).

Beau livre sur les fêtes du mariage de la Duchesse. — Le comte d'Argental. — Agitation de la vie de cour à Versailles. — Métastase. — Bonheur d'être tante. — Sa sœur la Grande-Duchesse de Toscane est à Schœnbrunn.

Versailles, ce 5 octobre (1770)

Ma chère bonne Amélie, je vous remercie de ce que vous m'écrivez sur l'état de Monsieur le Dauphin. Son accès de fièvre n'a plus reparu. Cette attention est d'autant plus aimable de votre part, que vous êtes dans un état à songer avant tout à vous-même. J'ai voulu vous en écrire, malgré ma lettre d'avant-hier. Nous avons été bien intéressés, Monsieur le Dauphin et moi, à regarder le beau livre, que nous a remis de votre part le comte d'Argental, sur les fêtes de votre mariage (2). Les estampes sont très-bien faites.

---

(1) Cahier de lettres de la Dauphine de France.

On trouve sur l'Archiduchesse duchesse de Parme et sur la vie d'amazone qu'elle menait de curieux détails dans les *Mémoires* de madame de Genlis et les *Souvenirs* de madame Vigée Le Brun.

(2) Le comte, l'un des *Anges* de Voltaire, était ministre plénipotentiaire de l'Infant duc de Parme à Paris.

J'ouvrirai souvent ce livre-là pour me retrouver avec vous. L'Italie, comme le répétoit souvent le bon Métastase, est toujours le pays des arts. Notre vie, ici, est le mouvement perpétuel, quand il y a ce qu'on appelle appartement et jeu. Le Roi continue à être très-bien pour moi. La petite maladie de Monsieur le Dauphin l'avoit d'abord rendu sombre ; sa convalescence l'a tout ouvert, et il s'est montré très-affectueux et gai. Nous partons demain avec le Roi, Madame Adélaïde, Madame Victoire et Madame Sophie, pour Choisy, d'où je vous écrirai pour avoir de vos nouvelles et vous dire combien je suis heureuse d'être tante. Je trouve que vous n'entrez pas dans assez de détails sur votre vie à Parme. Faites-moi donc vivre avec vous. Adieu, chère bonne, je vous embrasse de tout mon cœur. Non-seulement je ne trouve pas mauvais que Monsieur le Duc m'embrasse, je le lui rends en bonne sœur.

J'ai reçu, ce matin, une lettre de Christine. La Grande-Duchesse de Toscane et son mari sont à Schœnbrunn avec le Duc de Courlande (1), et ne partiront pas avant d'avoir assisté à la fête de notre chère maman. Faites bien mes compliments à Monseigneur le Duc de Parme.

MARIE-ANTOINETTE.

---

(1) Le prince Charles de Saxe, duc de Courlande.

IX

MARIE-ANTOINETTE A SA MÈRE L'IMPÉRATRICE-REINE (1).

Destitution du duc de Choiseul. — Regrets et éloges. — On a beau être Dauphine, on est regardée comme étrangère : M. de Choiseul, par ses conseils, lui évitait de le paraître. — Souvenirs de famille.

Versailles, ce 27 décembre [1770].

MADAME MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Ce sera, je n'en doute pas, pour votre souvenir, comme il en est pour mon cœur, mal finir l'année, que d'apprendre que les rumeurs dont je lui avois parlé depuis longtemps se sont réalisées : le Roi a remercié le duc de Choiseul, et le duc s'est retiré dans la Touraine, à sa terre. Même compliment a été fait au duc de Choiseul-Praslin. J'ai été bien émue de cet événement, car M. de Choiseul a toujours été un ami de notre famille et m'a toujours, à l'occasion, donné de bons avis. On a beau être Dauphine de France, on n'en est pas moins, quoi qu'on fasse, une étrangère. Je ne sais si je me trompe, mais, autour de moi, on a l'air de s'en souvenir ; et si le bon duc s'en souvenoit, c'étoit pour m'indiquer, en quelques petits mots, souvent indirects, mais pas équivoques, les moyens de le faire oublier. Je lui suis redevable, et je ne suis pas ingrate. Il est si difficile de contenter tout le monde (2) !

(1) Cahier de lettres de la Dauphine de France.

(2) Pour se bien mettre avec la Cour et se trouver en mesure de plaire à tout le monde, elle se faisait remettre des mémoires sur les

Je finis par où j'aurois dû commencer : je prierai ma chère maman d'agréer tous mes souhaits respectueux pour la nouvelle année. C'étoit une fête bien donce pour nos cœurs, pour le mien en particulier, quand nous nous pressions, à cette occasion-là, pour lui baiser les mains et lui demander sa bénédiction. Donnez-la-moi, ma très-chère mère ; ne me ménagez pas vos conseils pour me soutenir dans les pas difficiles, et conservez-moi vos bontés. Monsieur le Dauphin écrit à ma chère maman.

MARIE-ANTOINETTE.

X

MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Préparatifs de présents pour le mariage d'un archiduc. — Demande de détails sur la petite princesse de Modène qu'il va épouser. — Redoublement de morgue chez le Comte de Provence depuis qu'il se dispose à prendre femme. — Monsieur d'Artois veut enlever une Sabine. — Gaietés sur la princesse Christine de Saxe.

Versailles, ce 7 janvier 1771.

C'est avant-hier seulement, ma chère Christine, que j'ai reçu votre lettre. J'ai sur-le-champ ordonné à une de mes femmes qui est très-intelligente, de faire exé-

---

familles et sur les personnages qui devaient paraître devant elle. Ce procédé lui avait réussi, et elle avait eu des à-propos et des *impromptu* étudiés à loisir qui avaient touché des personnages importants.

(1) Cahier de lettres de la Dauphine de France.

cuter votre double commande. Vous aurez une poupée avec les étoffes de Lyon, et le joaillier sera bientôt à l'œuvre pour les dessins que je me ferai montrer. Je presserai la besogne, quoique le mariage ne soit pas prochain (1). Je commanderai aussi un présent pour mon compte. Donnez-moi des détails sur cette petite Modène, notre future belle-sœur. Il me tarde de voir apparoître l'étoile Joséphine. Monsieur de Provence tient la tête encore plus haute depuis qu'il sait que son mariage a été déclaré par le Roi de Sardaigne, et que sa fiancée en a reçu les compliments officiels. Il glisse sur ses pointes, mais sans se dérider davantage. Monsieur d'Artois, toujours monté en gaieté, et qui a un mot sur tout, a déclaré qu'il veut aussi enlever une Sabine. Or, on attend ici la bonne princesse Christine de Saxe, dont vous connoissez la figure. Monsieur de Provence lui a dit que c'étoit son fait, et lui a conseillé de l'enlever, ce qui a redoublé les rires, à ce point que le Roi lui-même n'a pu s'empêcher de faire comme nous (2).

Madame d'Helmstædt ne m'a pas encore fait demander à me présenter la comtesse d'Hunolstein que vous me nommez. Je la recevrai bien, par amour pour vous et pour sa famille.

Adieu, adieu, chérissime sœur. Je vous aime bien tendrement.

MARIE-ANTOINETTE.

---

(1) Il s'agit du mariage de l'archiduc Ferdinand, qui était fiancé à la fille du duc de Modène, Marie-Béatrix d'Este.

(2) La princesse Christine de Saxe, supérieure de cette abbaye de Remiremont, si célèbre par les particularités du régime qui y régnait, était d'une laideur proverbiale, mais d'une bonté exemplaire.

XI

L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE A MARIE-ANTOINETTE (1).

Elle écrit devant le portrait de la Dauphine, lourdement peint. — Elle attend avec empressement la nouvelle d'une grossesse. — Comment trouve-t-elle sa belle-sœur, Madame de Provence? — Conseils pour se faire aimer de tous. — Dames qu'on a données à la Comtesse, et qui doivent relever à ses yeux madame de Noailles. — Reproches sur ce qu'elle voit peu le comte de Mercy, qui serait de bon conseil; sur ce qu'elle montre peu d'empressement pour les Allemands, et néglige de distinguer les grands. — Conseil de ne pas se laisser aller au jeu ni à la moquerie. — Éloges et encouragements.

Schœnbrunn, le 8 mai 1771.

J'ai reçu vos deux lettres, l'une par le courrier du 16, et l'autre par l'abbé Vanwolden. J'écris actuellement devant la masse qui me représente ma très-chère fille; mais je ne lui trouve pas cet air de jeunesse qu'elle avoit il y a onze mois; et malheureusement le changement d'état n'en est pas la cause. J'attends cette nouvelle avec grand empressement, et me flatte que le mariage qui doit se faire dans peu de jours accélérera mes vœux. Mais je ne saurois assez vous répéter : Point d'humeur là-dessus. La douceur, la patience, sont les uniques moyens dont vous devez vous servir. Il n'y a rien de perdu : vous êtes tous deux si jeunes! Au contraire, pour vos santés, ce n'est que mieux : vous vous fortifierez encore tous deux. Mais il est naturel à nous autres vieux parents de souhaiter l'ac-

(1) Bibliothèque particulière de S. M. l'Empereur d'Autriche. Minute.

complissement, ne pouvant plus nous flatter de voir de petits et arrière-petits-fils.

Vous me ferez grand plaisir, ma chère fille, de me marquer comme vous trouvez votre belle-sœur. Selon le compte que m'en a fait Rosenberg (1), vous n'aurez pas sujet d'en être jalouse, mais bien d'en avoir pitié et de vous en occuper. Cela vous fera honneur et sera à sa place, non pour la gouverner, — cela conviendroit aussi peu que la jalousie, — mais pour la tirer d'embarras, car on dit qu'elle n'est pas bien de figure, très-timide, point de monde, mais au reste très-bien élevée. Avec le temps, cela pourra faire une convenable liaison et amitié. Gardez-vous des rapports et contes pour et contre elle : le monde est méchant; on tâchera de gagner en flattant votre amour-propre et en le piquant. Conservez soigneusement et tâchez de gagner tous les jours de plus en plus la confiance que vous me dites que le Dauphin vous marque; et par votre respect et attachement, tâchez de rencontrer en tout l'approbation du Roi. Je voudrois bien que vous le vissiez plus souvent chez vous; c'est un point essentiel. Il a vu tous les jours votre belle-mère chez elle; et à mon grand étonnement, je dois apprendre qu'il ne vient jamais chez vous que les jours de cérémonie. Il est de coutume : cela décide pour ou contre vous dans le public. Tâchez donc de gagner à l'avenir ce point. J'en touche quelque chose à Mercy, ce qui est de la plus grande conséquence.

(1) Le comte François de Rosenberg, favori et grand chambellan de Joseph II.

Digitized by Google

Ce que vous me dites des deux dames qu'on a données à la Comtesse de Provence doit vous convaincre combien vous devez user de précaution (1). Quelle différence de madame de Noailles à ces deux! Je veux vous passer qu'elle vous excède à force de vous vouloir du bien; mais c'est toujours une femme qui passe pour être honnête et attachée à vous. C'est un grand point; et étant des premières maisons, où trouverez-vous des parfaites sans intrigues ou sans être ennuyantes? Je suis bien aise, après ce que vous m'en dites de Saint-Mégrin, d'en être quitte (2); mais il seroit temps de nous envoyer une fois un ambassadeur, de même de nommer un ministre, car il est bien difficile de s'expliquer sans en avoir; et si ce n'étoit pas pour vous, ma chère fille, Mercy auroit pu être mieux employé partout ailleurs que de rester ainsi en inaction. Mais vous y perdriez trop, et j'ose dire tout.

---

(1) « Votre Majesté peut être fort rassurée sur ma conduite avec la Comtesse de Provence, et je tâcherai sûrement de gagner son amitié et sa confiance, sans pourtant aller trop loin. Mais j'ai bien peur que si elle n'a pas beaucoup d'esprit et n'est pas prévenue, qu'elle sera tout à fait pour madame du Barry. On fait tout ce qu'on peut pour la gagner, car sa dame d'atour, qui est madame de Valentinois, est tout à fait de ce parti-là. Il y a aussi madame de Caumont, qui va à sa rencontre. C'est celle qui a brouillé feu madame la Dauphine avec tout le monde; et M. de Saint-Mégrin, fils de M. de La Vauguyon, qui est encore plus dans l'intrigue et plus méchant que son père. »

Lettre de Marie-Antoinette à sa mère, du 16 avril 1771.

(2) Il avait ambitionné l'ambassade de Vienne, vacante depuis le départ du marquis de Durfort, qui avait laissé pour chargé d'affaires M. Dumas. M. François-Michel Durand fut envoyé, pour faire l'*intérim*, avec le titre de ministre plénipotentiaire, et enfin, en 1772, le prince Louis de Rohan fut accrédité comme ambassadeur.

Mais tâchez qu'on nous en envoie bientôt; autrement, je ne réponds de rien.

Ma chère fille, on dit dans le monde et on est même étonné que vous voyez si rarement cet ambassadeur; que vous ne lui parlez qu'en passant, et que même vous avez l'air plus embarrassée que confiante en lui. On cite même les exemples de la Reine, votre grand'mère, et de votre belle-mère, qui voyoient régulièrement chez elles, deux fois la semaine, les ministres de leurs familles, qui conversoient avec eux et les distinguoient partout. Si on vous parle autrement et vous conseille de n'en rien faire, je crains que ce n'est pas pour votre bien. Outre cela, Mercy est estimé par tout le monde raisonnable, et ne sauroit que vous faire honneur et du bien en l'écoutant plus souvent.

Je vous avoue que ce que vous m'avez marqué de Paar et de Stahremberg, que ces messieurs n'avoient pas de bonne réputation, m'a fait de la peine (1). J'ai vu par là tout ce qu'on ose vous dire; et si vous aviez marqué plus de prédilection pour votre nation, et que vous auriez au moins marqué que vous ne voulez pas qu'on en parle en mal devant vous, on s'en seroit bien gardé. C'est une conviction de plus qu'on avoit raison d'être étonné du peu d'empressement et de protection que vous avez pour les Allemands. Croyez-moi : le François vous estimera plus et fera plus de compte sur vous, s'il vous trouve la solidité et franchise alle-

(1) « Je serois bien fâchée si les Allemands étoient mécontents de moi. J'avouerai que j'aurois parlé davantage à M. de Paar et au petit Stahremberg, s'ils avoient meilleure réputation ici. »

Même *Lettre de Marie-Antoinette à sa mère*, du 16 avril 1771.

mande. Ne soyez pas honteuse d'être Allemande jusqu'aux gaucheries. Il faut les excuser par bonté et ne souffrir qu'on ose s'en moquer. Peu à peu vous vous accoutumerez à en faire de même. Quand on est jeune et voit journellement de ces sortes de choses, il est trop difficile de n'y pas tomber. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une dame ou un ministre qui puisse vous en avertir à temps. Faites un accueil distingué aux premiers, et des bontés à tous les Allemands, surtout ceux de mes sujets et des premières maisons; aux moindres, c'est-à-dire qui n'ont point d'entrée à la Cour chez nous, de bonté, d'affection et de protection : vous n'en serez jamais blâmée, mais bien plus estimée, hors de ceux qui n'ont jamais eu le bonheur de se faire aimer de personne, unique ressource et bonheur de notre état (1). Vous l'avez si parfaitement acquis; ne le perdez pas, en négligeant ce qui vous l'a procuré. Ce n'est ni votre beauté, qui effectivement ne l'est pas telle, ni vos talents ni savoir (vous savez bien que tout cela n'existe pas), c'est votre bonté de cœur, cette franchise, ces attentions appliquées avec tant de jugement. On dit que vous négligez à parler et distinguer les grands, qu'à la table, au jeu, vous ne vous entretenez qu'avec vos jeunes dames, en leur parlant à l'oreille, en riant avec elles. Je ne suis pas si injuste de

(1) C'étaient là des conseils fort sages, mais qui demandaient à être appliqués avec bien du tact. A côté de la convenance de bien traiter ses anciens nationaux, était le danger de blesser les susceptibilités françaises. Marie-Antoinette l'éprouva cruellement, quand, sur l'avis de l'Impératrice, elle voulut, à Versailles, donner le pas aux princes lorrains sur les seigneurs français.

vouloir vous interdire la conversation très-naturelle des jeunes gens que vous connoissez, à ceux que vous ne voyez qu'en grand public. Mais c'est un point essentiel la distinction des gens, que vous ne devez pas négliger, l'ayant si bien acquis au commencement. Là-dessus aucune négligence, et n'imitez personne : suivez ce que vous avez vu et appris ici.

On parle encore des jeux que vous avez tenus le dernier hiver. Ne vous laissez pas aller au goût de mettre en ridicule les autres; vous y avez incliné un peu. Si on s'aperçoit de ce foible, on ne vous servira que trop, et vous perdrez cette estime et confiance du public, si nécessaire, si agréable, et que vous possédez encore si parfaitement. Ma tendresse ne finiroit jamais, et pardonnez-moi ces répétitions, mais je les regarde comme la base de votre bonheur. Jugez combien il m'est à cœur. Ne croyez pas que Mercy m'en a écrit; mais je dois vous répéter qu'il est étonnant ce qu'on sait ici. Je n'en ai aucune des correspondances, mais il y en a une quantité ici et qui marquent des particularités étonnantes. Tout le monde sachant ma tendresse pour vous, me les porte pour ma consolation. Mais voyant, depuis quelque temps, de diminution, qu'on attribue encore aux conseils qu'on vous donne (1), j'ai cru ne pouvoir faire de trop sur ce point, et même en charger Mercy, de m'informer et de vous assister plus que jamais de ses conseils.

---

(1) L'Impératrice accusait de ces mauvais conseils les tantes du Roi, qui, en effet, tout en dénigrant la Dauphine, avaient tenté de l'accaparer.

Les confusions qui sont actuellement chez vous me font bien de la peine pour le Roi et pour vous. Mercy m'assure que vous vous conduisez à vous attirer l'estime de tout le monde, et augmenter même par une conduite mesurée, bonne et chrétienne, l'estime qu'on a de vous. Suivez donc les conseils de Mercy, qui n'est occupé que de vous, et ne vous mêlez d'aucun parti. Si vous pouvez même ignorer tout, ce ne seroit que mieux. C'est dans ce moment que je préfère les promenades à cheval, en calèche, les bals, spectacles, et tout ce qui est plaisir, fussent même les enfantillages, pour couper court aux occasions qu'on n'en parle.

Vous serez étonnée que nous sommes seuls dehors sans l'Empereur. Vous connoissez son affection pour la ville : j'ai cru devoir lui proposer d'y rester, ce qu'il a accepté avec plaisir, venant tous les jours dîner avec nous ici.

XII

MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE (1).

Un militaire, son protégé et celui de l'Empereur, a été blessé par l'éclat d'un tonneau de poudre; elle va le recommander et prendre de là occasion de faire du bien à sa sœur. — Inquiétudes sur le Dauphin, qui a eu un mouvement de sang. — Monotonie de la vie de cour : on joue trop.

Versailles, ce 8 juillet 1771.

J'ai appris avec bien de la peine, ma chère sœur, que mon protégé est au nombre des personnes blessées par l'éclat d'une bombe et d'un tonneau de poudre au camp de Laxenbourg. C'est aussi celui de l'Empereur, et je vais lui en écrire avant son départ pour la Hongrie. Notre premier séjour sera à Compiègne. La sœur du pauvre Hackenberg y est dans un emploi; ce sera pour moi une occasion de lui faire du bien. Monsieur le Dauphin a eu, hier, un petit mouvement de sang qui m'a alarmée beaucoup, comme nous entrions dans le bois de Satory. Il avoit défendu d'en parler. Je l'ai cependant fait savoir en particulier, par un exprès, au médecin de service, qui m'a rassurée. Il n'y paroît pas aujourd'hui; mais je crains que Monsieur le Dauphin ne soit trop dur pour lui-même. Notre vie est ici fort monotone. Je n'ai nul goût pour le jeu, et on joue beaucoup. Ma correspondance doit se ressentir de cette monotonie. Je ne veux pas cependant laisser partir les

(1) Cahier des lettres de la Dauphine de France.

courriers sans vous dire un petit bonjour. A ce moment, entrent Clotilde et Élisabeth, que je vais emmener à la promenade : je suis une mère de famille.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Donnez-moi de bonnes nouvelles de l'Impératrice-Reine, dont je baise respectueusement les mains.

MARIE-ANTOINETTE.

XIII

MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE, SA MÈRE (1).

Conseils qu'a donnés Marie-Thérèse. — La Dauphine a réussi auprès de Louis XV. — Sentiments équivoques de Mesdames, sœurs du Roi. — Charmes des jeunes sœurs : leur portrait. — Pédantisme de M. de Provence. — Profil de M. d'Artois. — Madame du Barry règne, et gouverne le temps. — Cour triste. — Vagues projets de voyage à Vienne.

Ce 7 décembre 1771.

MADAME MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Je vous remercie du fond du cœur de votre si bonne lettre et de vos bons conseils. Je n'ai pas oublié ceux que vous m'avez donnés avant mon départ. Je les ai mis en écrit pour ne les point perdre de vue, et je les relis souvent. Je crois avoir réussi auprès du Roi. Il est pour moi d'une bonté dont je suis toute heureuse, et lui qui parle très-peu, il m'encourage et m'adresse la parole quelquefois longtemps. Je ne me suis pas encore bien rendu compte des vrais sentiments des tantes, qui

---

(1) Minute autographe de mon cabinet. Papiers de Vermond.

sont tantôt démonstratives, tantôt froides et piquantes, surtout la moins jeune. Peut-être je les juge mal. Pour les sœurs de M. le Dauphin, elles sont toujours les mêmes. Clotilde est la douceur même, raisonnable, avenante, avec un sourire de bonté sur les lèvres. Élisabeth n'est pas un caractère méchant, mais plutôt entier et rebelle; elle a sept ans et gagne beaucoup, et l'on surprend chez elle des traits de sensibilité qui sont charmants (1). M. de Provence, tout jeune qu'il est, est un homme qui se livre peu et se tient dans sa cravate. Je n'ose pas parler devant lui depuis que je l'ai entendu, à un cercle, reprendre déjà pour une petite

---

(1) Dans une lettre du 8 septembre 1772 à sa sœur Marie-Christine, elle parle de nouveau de ses jeunes belles-sœurs : « Leur éducation, dit-elle, n'étant pas encore finie, elles sont confiées à une dame, madame de Marsan ; et comme elles ne sont ni des Fontainebleau ni des Compiègne, je les vois moins dans la belle saison. Je les vois beaucoup quand je suis à Versailles. *Madame*, c'est-à-dire Clotilde, est toujours ce qu'elle a été, une très-aimable enfant, souriante, ouverte, qui veut plaire à tous et réussit à se faire chérir de tout le monde. A treize ans, elle est aussi raisonnable que si elle en avait vingt. Élisabeth se forme; elle a huit ans, et demande beaucoup de ménagements et d'adresse pour son éducation... On fait beaucoup pratiquer à toutes deux les exercices religieux : elles vont à Saint-Cyr, à Saint-Denis, elles vont dans les couvents. Il y en a un où Élisabeth vouloit assister à l'office avec le costume de novice; mais on n'a rien trouvé à sa taille, ce qui l'a fort mortifiée... Elles ont eu, le mois dernier, une petite fête à la communauté de l'Enfant-Jésus... Les dames sont nobles, avec des filles du commun pour le service... Une chose m'a frappée dans leur récit, c'est un trait de caractère : Clotilde, enchantée de la fête, a baisé toutes ces dames à la joue l'une après l'autre, tandis qu'Élisabeth ne leur a donné que sa main à baiser. » (*Cahier de lettres de l'Archiduchesse Dauphine de France.*)

On a remarqué avec justesse que Madame Élisabeth offrait, dans le caractère, plus d'un trait de ressemblance avec le duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon.

faute de langue la pauvre Clotilde, qui ne savoit où se cacher. Le comte d'Artois est léger comme un page, et s'inquiète moins de la grammaire ni de quoi que ce soit. Reste Mad. Dub. (1), dont je ne vous ai jamais reparlé. Je me suis tenue, devant *la foiblesse*, avec toute la réserve que vous m'aviez recommandée. On m'a fait souper avec elle, et elle a pris avec moi un ton demi-respectueux et embarrassé et demi-protection. Je ne me départirai pas de vos conseils, dont je n'ai pas même parlé à M. le Dauphin, qui ne peut la souffrir, mais n'en marque rien, par respect pour le Roi. Elle a une cour assidue, les ambassadeurs y vont, et toute personne étrangère de distinction demande à être présentée. J'ai, sans faire semblant d'écouter, entendu dire sur cette Cour des choses curieuses : on fait foule comme chez une princesse; elle fait cercle, on se précipite, et elle dit un petit mot à chacun. Elle règne. Il pleut dans le moment où je vous écris : c'est probablement qu'elle l'aura permis. Au fond, ce n'est point une méchante femme; c'est plutôt une bonne personne, et l'on m'a dit qu'elle fait beaucoup de bien à de pauvres gens. La Cour ici, quoi qu'on en ait, est plus triste que gaie. Il y a des étiquettes souvent très-ennuyantes. Je vis heureuse, du reste, et M. le Dauphin est fort poli pour moi et fort attentif. Il a écrit, ces jours derniers, à ma bonne maman. Il me parloit, l'autre jour, malheureusement un peu en l'air, de vous aller voir avec moi à Vienne; mais je crois que le Roi ne nous laisseroit pas partir. Il me dit sans cesse qu'il a besoin de sa fille

(1) Madame du Barry.

pour l'aider à vivre. Adieu, madame ma chère mère; souffrez que je vous baise bien respectueusement les mains et que je me recommande à vos bontés.

XIV

MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE (1).

Petits bals chez la Dauphine et chez sa dame d'honneur : occasions de rencontrer l'ambassadeur d'Autriche et de parler de Vienne. — Craintes sur les excès de travail de l'Impératrice.—Ne pouvant tirer parti de *Madame l'Étiquette* pour organiser un service de bienfaisance, on s'est arrangé d'un autre côté.—Vertus du menu peuple.

Versailles, ce 8 mars 1772.

Oui, ma chère Christine, ma vie est toujours la même. Mes petits bals continuent. J'en ai eu un le 3. La veille, j'avois été, avec Monsieur le Dauphin, ma belle-sœur et mes beaux-frères, chez ma dame d'honneur (2), qui avoit fait danser jusqu'au matin. Les invitations à mes bals sont très-restreintes. C'est toujours pour moi une bonne occasion de voir M. de Mercy et de parler de Vienne, et j'en profite. La dernière lettre que j'ai reçue de l'Impératrice-Reine étoit d'une bonté qui m'a beaucoup touchée. Je crains bien que les occupations multipliées qu'elle s'impose ne prennent sur sa santé. La dernière indisposition

---

(1) Cahier de lettres de la Dauphine de France.

(2) La comtesse de Noailles, depuis maréchale de Mouchy, guillotinée en 1793.

qu'elle a éprouvée ne pouvoit venir que de là. Il est difficile de bien s'entendre sur des choses en dehors de l'étiquette avec madame de Noailles, et j'ai trouvé moyen d'organiser autrement un petit service de renseignements sur d'honnêtes familles. J'ai marié dernièrement deux jeunes filles sur lesquelles j'avois des informations bien touchantes. On ne se fait pas d'idée combien il y a de qualités et de vertus cachées dans le menu peuple; et il y a de ces pauvres bonnes gens auxquelles il ne manque que le grand jour pour en faire des exemples, tant il y a de traits qui les honorent. Donnez-moi beaucoup de détails sur vous, ma chère bonne sœur, et sur votre mari. Vous savez combien je vous aime tous les deux.

J'ai appris avec bien du chagrin la mort de la princesse de Liechtenstein. Le prince François va devenir un bien riche héritier.

XV

LE DAUPHIN A L'ABBÉ TERRAY, CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES.

Louis, Dauphin, qui, dans quelques heures, sera roi, fait distribuer des aumônes aux pauvres et demande des prières pour Louis XV.

[A Versailles, le 10 mai 1774.]

Monsieur le Contrôleur général, je vous prie de faire distribuer deux cent mille livres aux pauvres des paroisses de Paris pour prier pour le Roi. Si vous trouvez

que ce soit trop vu les besoins de l'État, vous les retiendrez sur ma pension et sur celle de Madame la Dauphine.

Vous pouvez compter, Monsieur, sur mon estime.

LOUIS-AUGUSTE.

Cette lettre, que je possède autographe, a été écrite à Versailles, le matin du 10 mai 1774, jour de l'avénement du roi Louis XVI. Mais il n'était encore que Dauphin quand il l'écrivit, — le Roi, son grand-père, n'étant mort qu'à deux heures de l'après-midi. On était au moment des plus vives alarmes, quand la publication de cette lettre touchante et la distribution des aumônes vinrent rassurer les esprits par la promesse d'un heureux règne. Tout Paris fut transporté et attendri. Le nom de Henri IV était sur toutes les lèvres.

Seules de sa famille, les trois filles du Roi n'avaient cessé de soigner Louis XV dans sa maladie contagieuse, la petite vérole. Elles ne le quittèrent qu'à la dernière agonie, en quelque sorte aux portes de l'éternité; et dans leurs soins pieux, elles avaient puisé les germes du mal, dont quelques jours plus tard elles devaient ressentir les atteintes. Le Dauphin aussi avait voulu assister Louis XV à ses derniers moments; mais un ordre exprès du Roi, qui redoutait la contagion pour l'héritier du trône, le lui avait interdit. Il attendait donc les nouvelles dans l'appartement de la Dauphine. Le 7, le Roi, sentant sa fin prochaine, avait demandé le viatique, qui lui avait été administré en présence de la famille royale, des princes et princesses du sang, et de tous les grands officiers de la couronne. Louis XV défendit de nouveau à M. le Dauphin et à madame la Dauphine de l'approcher. Enfin, après avoir eu quelques accidents de délire, il reprit toute sa connaissance le jour même de sa mort; et, quand il expira, à deux heures, il jouissait de toute la plénitude de son esprit.

Un départ général de la famille royale pour Choisy avait été arrêté par le jeune Dauphin, et devait avoir lieu dès que son aïeul aurait rendu le dernier soupir. A un signal convenu,

donné par les gens qui étaient dans la chambre de Louis XV expirant, les officiers surent sa mort. Alors, gardes du corps, pages, écuyers montent à cheval. Tout est prêt pour le départ. Il faut voir dans les Mémoires de madame Campan la description de cette scène solennelle et suprême où un grand destin finit et un grand destin commence. « Le Dauphin était chez la Dauphine; ils attendaient ensemble la nouvelle de la mort de Louis XV. Un bruit terrible et absolument semblable à celui du tonnerre se fit entendre dans la première pièce de l'appartement; c'était la foule des courtisans qui désertaient l'antichambre du souverain expiré, pour venir saluer la nouvelle puissance de Louis XVI. A ce bruit étrange, Marie-Antoinette et son époux reconnurent qu'ils allaient régner, et par un mouvement spontané, qui remplit d'attendrissement ceux qui les entouraient, tous deux se jetèrent à genoux, tous deux, en versant des larmes, s'écrièrent : Mon Dieu, guidez-nous; protégez-nous : nous régnons trop jeunes! (1) »

Avant de partir, la nouvelle Reine ne prit que le temps d'écrire à sa mère la lettre suivante, que je copie sur la minute autographe, très-rapide et presque illisible :

XVI

Ce 10 mai (2).

MADAME MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Que Dieu veille sur nous! Le Roi a cessé d'exister dans le milieu du jour. Depuis la matinée du 8, son état n'avoit fait qu'empirer. Hier, il a demandé l'extrême-onction, qu'il a reçue dans des sentiments de piété admirables. Il avoit conservé toute sa connoissance et sa présence d'esprit pendant toute sa maladie, avec

(1) *Mémoires*, 1er vol., p. 78.

(2) Minute autographe. De ma collection, provenant des papiers de Vermond.

un courage inouï. Mon Dieu! qu'allons-nous devenir? Monsieur le Dauphin et moi nous sommes épouvantés de régner si jeunes. O ma bonne mère, ne ménagez pas vos conseils à vos malheureux enfants!

Elle écrivit aussi à son frère Joseph pour lui demander des conseils et le secours de son expérience : « Je n'aspire, écrivait-elle, qu'à être digne de ma famille et du pays qui m'a adoptée avec tant d'indulgence. Je viens de passer quatre années bien heureuses; mais un avenir nouveau s'ouvre tout rempli d'écueils; priez pour moi et aidez-moi. »

C'est de Choisy que, le lendemain, 14 mai, fut écrite la lettre suivante du Roi. Elle est signée encore *Louis-Auguste*, ainsi que l'était ce qu'il écrivait comme duc de Berry et comme Dauphin. Il n'adopta sa signature royale qu'après avoir vu ses ministres.

XVII

LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Le lendemain de son avénement, Louis XVI fait enlever et mettre au couvent la comtesse du Barry. — Pension accordée pour qu'elle vive honnêtement.

[Choisy, 11 mai 1774.]

Monsieur, dans le trouble affreux où nous étions hier, je n'ai pas pu vous faire passer mes ordres au sujet de Mad. la comtesse du Barry. Il est nécessaire, comme elle sait beaucoup de choses, qu'elle soit enfermée plus tôt que plus tard. Envoyez-lui une lettre de

(1) Autographe de mon cabinet.

cachet pour qu'elle aille dans un couvent de province, et ordre qu'elle ne voie personne. Je vous laisse le choix de l'endroit et de la pension que (pour qu'elle vive honnêtement) je lui donne en considération de la mémoire de mon grand-père. Répondez-moi tout de suite sur ce que vous déciderez. Vous pouvez toujours compter, Monsieur, sur mon estime.

LOUIS-AUGUSTE.

XVIII

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Appel du comte de Maurepas. — Défense à la famille de madame du Barry de paraître à la Cour. — Les docteurs Suton chassés du royaume. — Ordre de faire arrêter le comte Jean du Barry, qui a dérobé les diamants de la comtesse.

[Choisy, le 12 mai 1774.]

Je suis très-content, Monsieur, de l'exactitude avec laquelle vous avez exécuté mes ordres. Je joins ici une lettre que vous enverrez à M. de Maurepas, avec permission de revenir à la Cour. Ne pouvant pas vous voir dans ce moment-ci, il me sera de la plus grande utilité. De plus, vous écrirez à madame la comtesse de Gramont que je lui permets de revenir à la Cour.

A MM. et Mesd. du Barry, défense de revenir à la Cour.

Vous enverrez aux docteurs Suton, qui se sont si

(1) Autographe de mon cabinet.

mal conduits dans la dernière maladie du Roi, ordre de sortir du royaume sous quinze jours, avec défense d'y revenir (1).

LOUIS-AUGUSTE.

Je viens de recevoir votre lettre, Monsieur; je permets à sa famille d'aller la voir. Pour le comte du Barry, on dit qu'il a enlevé les diamants de sa belle-sœur. Il étoit hier à Villiers, près Longjumeau : il faut l'y envoyer arrêter et mettre en lieu de sûreté. Quelque part où il soit, il faut l'envoyer arrêter.

XIX

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (2).

Le comte Jean du Barry. — La Bastille pour ce fripon. — Point de sursis pour les docteurs Suton.

[Choisy, le 13 mai 1774.]

Je suis satisfait, Monsieur, de l'empressement que vous avez mis à exécuter mes nouveaux ordres au sujet du comte Jean. Il faut redoubler de zèle contre ce fripon, qui trafiquoit de sa belle-sœur et la voloit en même temps. N'est-ce pas le comble de l'indignité et

---

(1) Dans Bachaumont et dans les *Mémoires* de l'abbé Baudeau sur l'année 1774 (*Revue rétrospective*, t. III), on trouve des détails touchant les frères Suton, médecins anglais, qui avaient d'abord offert une panacée et s'étaient ensuite refusés à intervenir.

(2) Autographe de mon cabinet.

du scandale que le trafic des vices d'une pareille femme par des gens comme ces du Barry et leurs entours? Je ne veux accorder aucun sursis aux docteurs Suton. Je vous répète que leur conduite a été trop indigne durant la dernière maladie du Roi mon grand-père. Vous pouvez toujours compter, Monsieur, sur mon entière estime.

LOUIS-AUGUSTE.

Je trouve que l'abbaye du Pont-aux-Dames est bien choisie. J'avois oublié de vous dire que je l'approuve. La Bastille au beau-frère, quand vous l'aurez fait arrêter.

XX

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Mesures prises pour la levée du corps de Louis XV et les obsèques à Saint-Denis. — Éloge de l'abbé Terray pour l'empressement qu'il a mis dans la distribution d'aumônes au peuple, durant l'agonie de Louis XV.

[De Choisy, mai 1774.]

J'approuve entièrement, Monsieur, les mesures qui ont été prises le 12, à Versailles, pour la levée du corps du feu Roi, mon grand-père, de mémoire vénérée. Le grand maître a fait son devoir. Mon cœur souffre de ce que l'usage pratiqué pour les princes morts de la petite vérole a forcé de le transporter sans

(1) Autographe de mon cabinet.

cérémonie à Saint-Denis. J'ai su par l'évêque de Senlis la façon dont les choses se sont passées, et l'empressement que les Feuillants du monastère de Saint-Bernard, près les Tuileries, ont mis à aller prier Dieu, jour et nuit, auprès du corps, jusqu'à l'instant de son transport à Saint-Denis. J'avois donné l'ordre à M. l'abbé Terray, pendant les derniers moments du Roi, de remettre de ma part deux cent mille livres aux curés des paroisses de ma bonne ville de Paris, pour que la distribution en fût faite aux pauvres. Il m'a rendu compte de la manière dont il a exécuté cet ordre. En lui remettant les papiers dont je vous charge pour lui, je vous prie de lui dire combien je suis satisfait de son zèle. Je lui répondrai demain, étant fort pressé d'affaires en ce moment.

LOUIS.

XXI

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Lettre de cachet pour maintenir au couvent une jeune fille que son père veut retirer malgré elle.

[Fin de mai 1774.]

Monsieur, ma tante Sophie s'intéresse très-fort à mademoiselle Gilbert, nièce de sa première femme de chambre, que son père veut faire retirer du couvent où elle est, malgré elle. Ma tante demande une lettre de

(1) Autographe de mon cabinet.

cachet pour l'y retenir. Vous n'avez qu'à la faire expédier plus tôt que plus tard. Vous trouverez des explications, si vous en avez besoin, dans la lettre ci-jointe.

Louis.

XXII

LE ROI A L'ABBÉ TERRAY, CONTROLEUR GÉNÉRAL (1).

Renonciation aux droits de joyeux avénement. — Appréciation du projet d'édit rédigé par Terray sur ce sujet. — Économies à faire sur les dépenses de la maison du Roi. — Éloge de Louis XV. — Refonte des monnaies.

La Muette, le 1er juin [1774].

Je vous envoie, Monsieur le contrôleur général, l'édit que vous m'avez soumis, et qui doit rassurer mes peuples sur le payement des dettes de l'État et sur l'acquittement des intérêts, et proclamer la remise des droits de joyeux avénement. J'en approuve la rédaction, sauf une ou deux expressions que j'ai indiquées par une petite marque. Rien n'est plus clair que la distinction que vous établissez dans le préambule, entre les dépenses de première nécessité, celles qui viennent de libéralités anciennes, et celles qui tiennent à ma personne et au faste de ma couronne. Il est de mon devoir de maintenir ce qui est commandé par les besoins de l'ordre et de la sûreté de mes États. Ensuite on ne pourroit, sans trouble et sans iniquité,

---

(1) Autographe de mon cabinet.

porter la main de but en blanc sur les pensions et traitements qui, étant consacrés et sanctionnés par une longue possession, ne sont susceptibles que d'économie graduelle. Reste ce qui tient à ma personne. Sur cela, je suis heureux, vous avez raison de le dire, de pouvoir, sans compromettre aucun service public, suivre dès à présent les mouvements de mon cœur, voulant, pour soulager d'autant mon bon peuple, retrancher le plus qu'il est possible sur les frais et dépenses de ma maison, et ne conserver que ce qu'il y a d'indispensable à la dignité de la royauté. Il y a beaucoup d'autres améliorations à effectuer, et, pour cela, j'aurai besoin de l'aide de toute votre expérience. L'édit donne plutôt à pressentir ces bienfaits d'une bonne administration qu'il ne les promet. Nous aurons à tenir ce qu'il ne promet pas.

Comme cet édit est le premier émanant de mon autorité royale, c'est pour moi un pieux devoir d'y insérer des expressions de juste regret pour la mémoire de mon grand-père, un Roi si plein de bonté, éclairé par l'expérience d'un long règne, respecté dans l'Europe pour sa modération, sa fidélité dans les traités, et son amour pour la paix, le bien et le besoin de tous. Vous modifierez le préambule conformément à ces observations.

L.

En attendant que je puisse réaliser les améliorations si désirables pour le bonheur de mon peuple, il en est une légère et néanmoins importante dont il faudra s'occuper sans délai, je veux dire la refonte générale

des monnoies. Mais j'entends que mes sujets soient exemptés de la perte que cette opération leur auroit pu faire éprouver. On changera en conséquence les poinçons, sans diminuer ni augmenter le titre, le poids ni la valeur des espèces quelconques, et j'ordonnerai que les précédentes aient leur cours en même temps que les nouvelles. Il faut préparer promptement là-dessus un mémoire.

XXIII

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Audience accordée à l'Académie française. — Éloge particulier de M. Gresset, qui doit porter la parole. — Le Roi recevra M. de Buffon à Marly. — Projet de visite au jardin des plantes.

La Muette, le 3 juin 1774.

Monsieur, je recevrai les compliments de l'Académie françoise sur mon avénement, après-demain 5. Je suis bien aise que le directeur de l'Académie, qui portera la parole, soit M. Gresset, l'auteur du joli poëme de Vert-Vert, le perroquet de couvent, dont la lecture a tant amusé la Reine. Il doit être bien âgé maintenant. Néanmoins, je veux le garder à la Cour ce jour-là, et lui demander des vers pour honorer son talent. Je serois bien aise aussi de voir le comte de Buffon, intendant de mon jardin des plantes. Mais ce sera à Marly. Il m'a fait demander de me présenter un nouveau volume

---

(1) Autographe de mon cabinet.

de son bel ouvrage sur l'histoire naturelle. Tout ce que j'ai vu et entendu dire de cet écrivain me prouve qu'il sera la gloire de mon règne. Il y a longtemps que je n'ai jugé par moi-même du progrès du Jardin et du Cabinet d'histoire naturelle.

XXIV

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Le Roi assistera à la procession du Saint-Sacrement à Passy. — Don du petit Trianon à la Reine. — Nomination des médecins du Roi. — Inoculation de la famille royale.

A la Muette, samedi [4 juin 1774].

Je ne vous envoie pas vos papiers, Monsieur, voulant en parler avec vous avant que de les signer. Demain, jour de la Fête-Dieu, à moins d'urgence, point d'affaires. J'irai avec la famille royale à la procession du Saint-Sacrement de l'église de Passy, et j'y assisterai à la grand'messe. Nous avons aussi, pour la matinée, les réceptions de la députation du Parlement et de celle de la Chambre des comptes : il est bien entendu qu'indépendamment du Grand Maître des cérémonies, vous serez présent à l'audience.

J'ai donné, la semaine dernière, à la Reine (2), le

---

(1) Autographe de mon cabinet.

(2) Voir dans les *Mémoires* de Baudeau, *Revue rétrospective*, t. III, des détails sur cette galanterie du Roi.

château du petit Trianon. Lundi, je dînerai avec elle et la famille royale; tenez-vous prêt, pour le même jour, à lever en ma présence les scellés que vous avez apposés sur les effets du feu Roi.

J'accorde la survivance de la charge de mon premier médecin au docteur de Lasonne, et vous transmettrez au docteur Lieutaud l'ordre de venir prêter serment entre mes mains, en qualité de mon premier médecin en exercice. Je veux le consulter sur la détermination que je suis porté à prendre, malgré bien des oppositions, de me faire inoculer avec les Princes mes frères et Madame Comtesse d'Artois, sur le courage de laquelle je compte dans cette circonstance. C'est un exemple public que je dois au salut de tant de mes sujets. Je viens d'avoir, pour m'y déterminer, une leçon trop cruelle sous mes yeux. Je ferai, à cet effet, le voyage de Compiègne ou de Marly. J'ai donné l'ordre qu'on m'apportât avant, dans l'un des pavillons de ce château, les modèles et les dessins de l'église de Sainte-Geneviève. Soufflot m'en expliquera les détails. Je veux que cet édifice soit un des grands monuments de mon règne et de la piété de mon peuple.

LOUIS.

XXV

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Nomination du comte de Vergennes au ministère des Affaires étrangères. — Réception du Corps de ville de Paris et du Corps des marchands. — Les Dames de la Halle.

La Muette, le 8 juin [1774].

Monsieur, ayant accepté la démission que le duc d'Aiguillon m'a remise de la place de secrétaire d'État, j'ai nommé le comte de Vergennes, mon ambassadeur en Suède, pour le département des Affaires étrangères, et le comte du Muy pour celui de la Guerre. Vous écrirez à M. Bertin que je le charge du département des Affaires étrangères jusqu'à l'arrivée de M. de Vergennes.

Je nomme le prince de Poix à la charge de capitaine de mes gardes du corps en survivance, dont le prince de Beauvau est titulaire.

Vous me présenterez demain le Corps de ville de Paris, conduit par son gouverneur, le maréchal de Brissac. Je recevrai volontiers ses compliments, et je suis bien aise que le prévôt des marchands, qui portera la parole, soit le sieur La Michodière, dont j'aime la personne.

Je recevrai également, le même jour, les compliments du juge et des quatre consuls de Paris.

---

(1) Autographe de mon cabinet.

Digitized by Google

Je suis bien loin de vouloir refuser aux Corps des marchands le privilége qui leur a été déféré à l'avénement de mon aïeul le roi Louis XIV à la couronne, et dont ils ont joui lors des grands événements de son glorieux règne. Je vous prie donc d'informer M. le duc de Brissac et M. de Sartine qu'ils me présenteront aussi les six Corps des marchands et le grand garde du Corps de la draperie.

LOUIS.

P. S. J'oubliois de répondre sur le point pour lequel le premier gentilhomme demande mes ordres, savoir si les Dames de la Halle de Paris seront admises à me complimenter et à complimenter la Reine à l'occasion de mon avénement, et, dans la suite, aux diverses circonstances qui se présenteront durant le cours de mon règne. Rien n'empêche, ce me semble, et cette question n'en peut faire une. D'abord, elles verroient un déshonneur au contraire ; ensuite, les hommages de ces braves gens ne sont point ceux qu'on reçoit avec le moins de plaisir. Elles se font faire des compliments toujours fort bien tournés, et elles les débitent avec une effusion, une cordialité vraiment touchante, et la bonté qu'on leur montre fait descendre l'amour jusque dans ces classes laborieuses de mes sujets. Je ne dois pas oublier que je suis le Roi de tous, grands et petits, et que l'art de se faire aimer est le moins coûteux de tous les moyens de gouvernement.

L.

XXVI

LE ROI AU DUC D'AUMONT, PREMIER GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE SA MAJESTÉ (1).

Règlements sur les honneurs de la Cour.

Marly, ce 9 juillet 1774.

Mon Cousin, j'ai vu les moyens que vous me proposez pour remédier aux abus qui se sont glissés dans les présentations à la Cour. Je conviens avec vous que c'est à la noblesse la plus distinguée à jouir des honneurs de la Cour; mais je n'approuve pas les moyens que vous me proposez pour y parvenir. Je reconnois bien que le règlement de 1760 est mauvais; vous m'en proposez un autre qui, à la vérité, est meilleur, mais qui pourtant a ses inconvénients. Il est beaucoup trop fort sur des choses qui sont fort susceptibles de faveur. Outre cela, nous retomberions dans l'abus des règlements, qui fait croire à tous ceux qui sont dans le cas d'être présentés, que c'est un déshonneur que de ne pas l'être, et souvent il y a des raisons qui empêchent. Un gentilhomme peu riche vient manger son bien à la Cour, et fait des sottises n'ayant pas eu une éducation convenable, quoique d'ailleurs étant d'une grande naissance.

(1) Cette lettre a été imprimée, par erreur typographique sans doute, comme étant de Louis XV, à l'article *Honneurs de la Cour*, t. Ier, p. 366, du *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, par de Courcelles. — J'en possède une minute autographe.

Outre cela, si on en excluoit un mauvais sujet, la famille se croit déshonorée; et quelquefois même il y a des gens de moindre naissance qui, par de belles actions, se mettent dans le cas d'être présentés, et c'est un aiguillon pour eux. Sur toutes ces raisons, voici ce que je règle. Le règlement de 1760 n'aura plus lieu. Ceux qui voudront être présentés s'adresseront au premier gentilhomme de la chambre, qui me donnera le mémoire que j'examinerai, et par qui je ferai faire réponse, et je veux bien que vous disiez dans le public qu'il n'y aura que les gens de naissance et de mœurs reconnues qui y seront admis, et pas si jeunes qu'avant. Sur ce, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

XXVII

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Démission demandée, pour cause d'incapacité, à M. de Boynes, remplacé par M. Turgot.

[20 juillet 1774.]

Monsieur, vous irez demain matin chez M. de Boynes, lui demander sa démission de la place de secrétaire d'État du département de la Marine. Les changements qu'il a faits dans la Marine et qui n'ont abouti à rien, et son incapacité pour cette partie m'y obligent.

(1) Autographe de mon cabinet.

Vous écrirez après à M. Turgot, intendant de Limoges, que je le nomme à la place de M. de Boynes, et vous me l'amènerez demain, dans l'après-dinée.

LOUIS.

XXVIII

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Récompense accordée à Euler pour ses travaux scientifiques. — Madame de Gramont. — M. d'Angeville.

Versailles, le 17 août 1774.

Je vous remercie, Monsieur, de l'empressement que vous avez mis à remplir mes ordres au sujet des grains. J'ai fort goûté l'avis de M. Turgot, et vous lui direz, de ma part, d'apporter demain au Conseil le travail qu'il m'a proposé, et qui sera, je le crois, fort utile aux malheureux qui ont tant souffert. Dites-lui également que j'accorde à M. Euler la récompense qu'il a méritée pour son beau livre, qui doit avancer l'art de l'architecture et de la manœuvre des vaisseaux (2).

J'accorde volontiers à Mad. la comtesse de Gramont ce qu'elle m'a demandé. Vous ferez aussi connoître à M. d'Angeville que je veux lui parler demain avant le conseil. C'est une loyale famille, et ses services me

(1) Autographe du cabinet de mademoiselle Henriette d'Angeville.

(2) *Théorie complète de la construction et de la manœuvre des vaisseaux*; Pétersb., 1773, in-8°.

sont fort agréables, comme ils l'ont été à mon grand-père, de mémoire vénérée. La Reine m'a parlé pour lui après que vous fûtes sorti.

LOUIS.

XXIX

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Destitution de M. de Maupeou. — Blâme sévère de sa conduite. — Intentions réparatrices en faveur des Parlements.

Compiègne, le 23 août 1774.

Vous irez demain, Monsieur, chez M. de Maupeou, lui redemander les sceaux. J'en ai disposé en faveur de M. Hue de Miromesnil, ancien premier président du Parlement de Rouen. Il est signalé à ma confiance par sa conduite ferme et sage, lors des persécutions du chancelier contre la magistrature, et j'espère amener par lui la réintégration amiable des anciens Parlements, que les manéges et les violences de l'indigne chancelier ont dispersés, dépouillés ou exilés. La violence contre les cours judiciaires, quand l'esprit de conciliation et de prudence seroit si efficace, compromet vis-à-vis des peuples la dignité de la Couronne et l'autorité de la justice, en poussant ses dépositaires aux scandales de la désobéissance, et en maintenant la fermentation

(1) Autographe de mon cabinet.

séditieuse dans les esprits. Les lits de justice, dont M. de Maupeou a aussi tant abusé, sont des coups de force dont l'État tout entier ressent l'ébranlement. Quatre années de bouleversement sont sur tout cela une expérience suffisante. On me dit qu'il faudra du temps et une politique prudente et mesurée pour rétablir l'ancien ordre de choses; j'y aviserai avec mon bon et fidèle conseiller M. de Maurepas. Mais ce rétablissement me paroît être le vœu le plus général, et la seule considération que j'aie à garder est de l'opérer sans secousse. D'ailleurs, il vaut mieux se faire aimer que de se faire craindre, et je veux être aimé.

Je n'enverrai pas une lettre de cachet à M. de Maupeou : je ne veux pas lui ôter sa liberté; mais vous lui direz de s'éloigner sur-le-champ, et défense de reparoître à la Cour. C'est user grandement d'indulgence envers lui, car j'ai là sous les yeux un rapport de détails pénibles à lire sur la dureté et même l'inhumanité de ses procédés contre les parlementaires; et M. de Malesherbes vient de me faire parvenir à l'instant même la supplique touchante d'une de ses victimes, le vieux conseiller Clément de Feillet, qu'il avoit enfoui dans les neiges d'un bourg inconnu sur la carte de l'Auvergne, en même temps qu'il exiloit à l'île Dieu le pauvre Montblin qui se mouroit. Je tiens à dédommager M. de Lamoignon des souffrances qu'il a éprouvées. Je veux le voir après-demain, avant les réceptions de la fête de saint Louis.

LOUIS.

XXX

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Turgot, contrôleur général; M. de Sartine, secrétaire d'État de la Marine. — Encore un éloge d'Euler.

Compiègne, le 24 août 1774.

Informez sur-le-champ, Monsieur, M. Turgot que je le nomme définitivement contrôleur général de mes finances. Je fonde de grandes espérances sur ce choix pour le bonheur de mes peuples, que l'administration désastreuse de M. l'abbé Terray a tant alarmés. M. Turgot viendra me trouver demain matin et m'apportera le second mémoire qu'il a composé sur les grains : dites-lui bien que j'y compte.

Je donne la charge de secrétaire d'État du département de la Marine à M. de Sartine, lieutenant général de police de Paris, et je remplace Sartine par M. Lenoir, maître des requêtes, qui avoit succédé à M. Turgot dans l'intendance de Limoges. Expédiez sur-le-champ les provisions nécessaires pour toutes ces nominations, et si les lettres pour M. de Miromesnil ne sont pas encore prêtes, préparez-les. Vous leur donnerez la date d'aujourd'hui.

Je vous recommande de faire placer dans toutes mes bibliothèques les œuvres d'Euler, à qui je viens d'envoyer une récompense. Je voudrois pouvoir récompen-

(1) Autographe du cabinet de M. Charavay.

ser ainsi tous les grands talents qui honorent leur siècle en contribuant à la civilisation et au bien-être des peuples.

LOUIS.

XXXI

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Rétablissement de la place d'historiographe de France en faveur de M. Moreau. — Turgot, ministre d'État. — M. d'Angiviller. — Réformes dans les équipages de chasse et d'écurie.

Compiègne, le 25 août 1774.

Monsieur, il m'a paru qu'il seroit convenable et utile de rétablir au moins l'une des deux places d'historiographe de France créées anciennement par mon aïeul le Roi Louis XIV, pour les deux hommes de lettres qu'il chargea d'écrire l'histoire de son règne. Je donne cette place au sieur Moreau, premier conseiller de mon frère le Comte de Provence, et bibliothécaire de la Reine. Vous ferez connoître cette décision au sieur Moreau et lui en expédierez le brevet. Je le recevrai dimanche après la messe.

Je nomme ministre d'État M. Turgot, contrôleur général de mes finances. Ses lumières me seront fort utiles à mon conseil d'État.

Je donne la place de directeur général de mes bâti-

(1) Autographe du cabinet de M. Sensier.

ments au comte de La Billarderie d'Angiviller, ci-devant gentilhomme de la manche des Princes.

Je veux faire une réforme à ma vénerie et réduire à cent ma grande meute de cent trente-huit chiens. Je réformerai aussi ma petite meute, à l'exception de soixante chiens environ que je destine à chasser le chevreuil. Je réformerai également cent à cent trente chevaux. Ces réformes nécessiteront celles de quelques hommes. Je vous charge d'informer qui de droit de mes intentions. Je veux que ces hommes soient indemnisés et pourvus.

Je serai de retour à Versailles le 4 du mois prochain. Je me plais à penser que votre santé sera entièrement rétablie.

LOUIS.

XXXII

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Rappel du comte de Broglie.

[Août 1774.]

J'ai oublié, Monsieur, de vous dire, hier, au Conseil, d'écrire au comte de Broglie que je lui permets de revenir à Paris et à la Cour à Compiègne. Vous lui écrirez par la poste ordinaire.

LOUIS.

---

(1) Autographe de mon cabinet.

XXXIII

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

L'abbé Maury. — Joly de Fleury remplace Terray au conseil des ordres. — Ordre de payement des arrérages des pensions au-dessous de quatre cents francs. — Le docteur Portal.

Versailles, le 15 septembre 1774.

Mes tantes viennent d'assister, dans l'église des Récollets, à la célébration de la fête de saint Jean Népomucène. Elles y ont entendu un sermon prêché par l'abbé Maury, mon prédicateur ordinaire. Elles en ont été fort satisfaites et édifiées. Je ferai volontiers ce qu'il m'a demandé par vous; qu'il me vienne voir après-demain avant la messe.

Mes tantes désirent vous voir à quatre heures. J'allois faire dire à M. le garde des sceaux que je veux recevoir après-demain le serment de M. Joly de Fleury, que je viens de nommer à la charge de secrétaire de mes ordres, en remplacement de M. l'abbé Terray. Mais étant certain qu'il se trouvera en même temps que vous chez mes tantes, je vous prie de le prévenir. Entendez-vous tous deux aussi sur la note de M. Terray, pour m'en reparler au prochain conseil.

Entendez-vous également avec Turgot sur la détermination que je viens de prendre de faire porter de ma cassette au Trésor royal une somme destinée à payer, l'année prochaine, un an d'arrérages de plus de toutes

(1) Autographe du cabinet de M. John Young à Londres.

les pensions de quatre cents livres et au-dessous, des départements de ma maison, de la guerre et de la marine. Ce sont pour la plupart des misères à secourir et les plus honorables et loyaux services rendus. Ayez le soin de donner à Turgot la liste de ceux des gens de la maison du Roi, mon grand-père, qui n'ont pas encore été payés en entier. Réglez cela.

Louis.

La liste d'audience que m'a présentée le premier gentilhomme est très-chargée pour demain et les jours suivants. Tout ce qui n'est pas urgent est remis à la semaine prochaine. Nonobstant ce, je recevrai volontiers, le 19, le sieur Portal, professeur de médecine au collége royal, dont vous m'avez parlé. Je verrai avec intérêt le rapport qu'il a composé pour l'Académie des sciences sur la mort par la vapeur du charbon, et sur les moyens de rappeler à la vie ceux qui ont été suffoqués. J'ai entendu parler de tous côtés de ce docteur, qui est, à ce qu'il paroit, un savant homme, ami de l'humanité. Je veux le bien traiter. Il faudra que sa méthode salutaire soit répandue partout, et que l'on fasse imprimer et répandre le plus possible les moyens efficaces de secours dont on m'a dit qu'il s'étoit occupé pour les noyés. Il existe sur tous ces points de dangereux préjugés populaires à détruire, et c'est le devoir de l'autorité. Ceci est l'affaire de M. Turgot, qui paroit avoir là-dessus les vues les plus sages. Je l'en entretiendrai. Il n'y a pas de petites choses quand il s'agit du bien du peuple.

L.

XXXIV

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Les pots-de-vin de l'abbé Terray. — Ordre royal de restitution. — Réponse de l'abbé.

Versailles, ce 26 septembre 1774.

Par une disposition du feu Roi dans le bail des fermes, les fermiers généraux sont tenus de payer cinq cent mille livres par année de leur bail au contrôleur général. M. l'abbé Terray s'est fait payer par année le pot-de-vin du dernier bail; et ce n'est pas sans indignation que j'ai appris qu'il s'étoit fait payer, par une ordonnance au porteur du 23 janvier dernier, trois cent mille livres pour le bail qui commencera au 1er octobre prochain. Je vous écris, Monsieur, pour que vous lui mandiez, de ma part, de les faire reporter au Trésor royal, n'ayant rien à y prétendre, et ce le plus tôt possible.

LOUIS.

Le duc de la Vrillière exécuta l'ordre du Roi, et voici la réponse que lui fit l'abbé Terray :

La Motte-Tilly, le 27 septembre 1774.

« Lorsque le feu Roi, Monsieur le Duc, signa le bail des fermes générales, je pris la liberté de lui représenter l'augmentation considérable que j'avois l'avantage de lui procurer, et je lui demandai s'il trouvoit bon que, suivant l'ancien

(1) Autographe de mon cabinet.

usage, le pot-de-vin de trois cent mille livres me fût payé en entier et non à raison de cinquante mille livres par an, d'autant plus qu'en entrant en place, je n'avois rien demandé pour les frais de mon établissement.

» Le Roi eut la bonté d'approuver ma demande. En conséquence, il signa l'ordonnance au porteur, dont j'ai touché le montant.

» Puisque Sa Majesté n'approuve point cette grâce, je suis prêt à exécuter ses ordres; mais, comme j'ai disposé dans le temps de ces trois cent mille livres, je demande un délai pour emprunter cette somme ou pour vendre des effets qui la remplissent; et j'aurai l'honneur de vous instruire du moment auquel elle sera rétablie au Trésor royal.

» Je n'ai rien fait en cela qui n'ait été à la pleine connoissance du feu Roi et de tous ceux par les mains desquels passent les ordonnances et se font les payements.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Duc, avec un très-parfait attachement, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» L'abbé Terray. »

Le pauvre homme!

XXXV

LE ROI A TURGOT, CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES (1).

Rôles des tailles. — Mémoire sur les contraintes solidaires des paroisses en matière d'impôts.

Versailles, 3 décembre 1774.

Monsieur, je vous renvoie la déclaration par laquelle je valide les opérations faites dans la généralité de

(1) Autographe du cabinet de madame la baronne James de Rothschild.

Paris, pour la confection des rôles des tailles des quatre années de 1772 à 1775. Je l'ai signée, et vous pouvez l'envoyer à l'enregistrement de la Cour des aides.

Je n'ai pas encore lu que fort rapidement les mémoires que vous m'avez remis au Conseil, avec un projet de déclaration portant abolition des contraintes solidaires contre les principaux habitants des paroisses pour le payement des impositions royales, excepté dans le cas de rébellion. J'approuve le principe de cette déclaration, qui rentre tout à fait dans l'esprit des ordres généraux que je vous ai donnés. Je ne doute donc pas que je n'en approuve les termes, quand j'aurai relu vos mémoires. Je signerai au Conseil.

LOUIS.

XXXVI

LE ROI A TURGOT (1).

Règlement rédigé par le Roi pour la destruction des lapins dans la forêt de Fontainebleau.

Versailles, ce 14 décembre 1774.

Je vous envoie, Monsieur, le règlement que je vous ai promis au sujet des lapins de Fontainebleau. Si vous croyez qu'il faut y faire quelques changements, vous me le remarquerez; sinon vous en enverrez

(1) Autographe de mon cabinet; provient des collections de feu Villenave.

copie au grand maître et à M. de la Vrillière, afin qu'il puisse l'envoyer à M. de Montmorin et à l'intendant.

LOUIS.

Règles à suivre pour la destruction des lapins dans la forêt de Fontainebleau.

Les communautés qui voudront détruire les lapins seront tenues d'en avertir l'intendant, qui leur en accordera la permission aux conditions suivantes :

1° Ceux de la communauté qui voudront détruire les lapins seront tenus de se faire inscrire chez le syndic du village, lequel donnera au subdélégué un état des personnes qui voudront y travailler.

2° Le syndic sera tenu de faire avertir, au moins deux jours à l'avance, du travail le garde-chasse du canton et le garde de la maîtrise pour assister en personne au travail, ou nommer une personne pour les remplacer, reconnue à la capitainerie ou à la maîtrise, et par-devant le subdélégué.

3° Si par hasard on est obligé de gâter quelque peu de bois, alors le procès-verbal sera fait par le garde de la maîtrise, ou celui ayant cause de lui, et le syndic du village, lorsqu'ils feront l'estimation du dégât que les travailleurs payeront, étant réparti également entre eux.

4° S'il y a du bois de gâté avant le procès-verbal, le garde de la maîtrise fera le procès-verbal, et la maîtrise ayant estimé le dégât, alors les travailleurs payeront comme au troisième article.

5° Si on découvre que quelque travailleur ait coupé ou gâté du bois sans le procès-verbal fait, il sera condamné *ipso facto* à deux jours de prison et à payer le dégât.

6° Si quelques travailleurs tuent quelque pièce de gibier qui ne soit pas lapin, les travailleurs payeront cent sols d'amende par pièce; et si le coupable est découvert, il sera quatre jours en prison, le procès-verbal ayant été fait par le garde-chasse, et signé du garde de la maîtrise et du syndic.

7° Tous les soirs du travail, les lapins seront distribués aux travailleurs en parties égales par le syndic; et s'il s'en trouvoit quelqu'un qui n'eût pas été écrit sur le registre, il n'aura rien.

8° Le syndic fera passer, à la fin de chaque semaine, au subdélégué un écrit des jours de travail, des personnes qui y ont travaillé et de la quantité de lapins pris, et copie des procès-verbaux levés, lequel l'enverra à l'intendant.

9° Si, pour défoncer un trou, on est obligé de gâter quelques routes, le procès-verbal en sera levé et la communauté sera obligée de les raccommoder et de mettre à la fin du procès-verbal comme quoi elles ont été bien raccommodées, lequel sera signé du garde-chasse, du garde de la maîtrise et du syndic.

Au dos :

A Monsieur le contrôleur général.

Turgot ne conseilla pas de promulguer le règlement tel qu'il avait été rédigé par le Roi. Il mit la question à l'étude et présenta à Louis XVI un rapport, en suite duquel inter-

vint, le 21 janvier 1776, un *Arrêt du Conseil d'État du Roi, pour la destruction des lapins dans l'étendue des capitaineries royales.*

XXXVII

LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Mariage d'un Daguesseau avec une Lamoignon. — Flatteuses paroles du Roi sur ces familles.

Versailles, le 13 janvier 1775.

Je vous préviens, Monsieur, que je signerai, après-demain matin, le contrat de mariage de M. Daguesseau de Fresnes, avocat général à mon Parlement de Paris, avec Mademoiselle de Lamoignon. J'ai une satisfaction particulière à voir s'unir de liens sacrés deux si beaux noms qu'honorent les souvenirs de la fidélité, de la vertu et du talent : ces noms-là sont faits l'un pour l'autre. Je recevrai avec plaisir les deux époux, et je désire pour mon règne et pour le pays qu'ils aient des enfants qui leur ressemblent.

LOUIS.

---

(1) Autographe de mon cabinet.

XXXVIII

LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Présent à Gluck en témoignage de l'admiration du Roi et de la Reine.

Versailles, le 14 janvier 1775.

J'ai été ravi, hier, de l'opéra d'*Iphigénie en Aulide*, du chevalier Gluck, que j'ai entendu à Paris. La Reine, Madame et mes deux frères en ont été transportés comme moi. C'est un ouvrage de la plus grande beauté. J'en ai témoigné ma satisfaction à l'auteur après le spectacle. Je veux lui envoyer quelque présent qui montre le cas que je fais de sa personne et de ses talents.

LOUIS.

XXXIX

LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (2).

Privilége des écuyers de la maison du Roi de faire leurs remontes tant au marché aux chevaux que chez les particuliers.

Le 25 janvier 1775.

Il faudra, Monsieur, préparer une ordonnance portant que les écuyers de ma vénerie jouiront, ainsi que

(1) Autographe de mon cabinet.
(2) Autographe de mon cabinet.

ceux de ma grande et petite écurie, de la faculté de choisir, tant au marché public aux chevaux que chez les marchands particuliers, pour le service de mes chasses. Cela préviendra les difficultés que ma maison rencontre souvent pour les remontes. Vous vous entendrez là-dessus avec mon grand écuyer et mon grand veneur.

LOUIS.

XL

MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE (1).

Souvenirs de famille. — Regrets de ne pas mériter les compliments faits à la Reine de Naples, qui vient d'accoucher. — Récits de minuit.

Versailles, ce 25 janvier 1775.

Sœur chérie, vous devez être depuis bien des jours loin de Presbourg, et vous êtes tous réunis à Vienne, autour de l'Impératrice-Reine, dans le salon de famille. Je m'y transporte en idée, et je vous arrive en surprise. Je vous embrasse avec toute sorte de tendresse, et je prie Monseigneur Albert, qui ne m'a pas écrit depuis si longtemps, de me permettre de lui faire une belle révérence, après avoir baisé la main de ma bonne maman, et salué avec respect S. M. l'Empereur. Je ne demanderois pas mieux que de recevoir les compliments que, depuis le commencement de ce mois, la

(1) Cahier de lettres de l'Archiduchesse Dauphine de France.

Reine de Naples a si bien mérités. Mais il n'y a pas d'apparence, et j'aime mieux qu'on ne m'en parle pas (1). On s'amuse ici beaucoup : on danse, on joue, sans craindre les loups, comme vous me dites qu'on en est infesté en Hongrie. Vous m'avez effrayée avec ces récits de minuit. Je ne lis rien, je ne fais rien de mes dix doigts, et cependant je suis occupée au point de ne savoir où prendre une minute. Adieu, chère Christine. Chargez-vous de rendre à chacun ce qui lui revient, et surtout baisez la main à notre chère maman pour moi. Mon Dieu! comme je vous serre tous en idée sur mon cœur! Bonjour, Monsieur le Duc.

XLI

LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (2).

Redevance de l'Ordre de Malte. — Audience au procureur général de l'Ordre.

Versailles, le 29 janvier 1775.

Le commandeur d'Argenteuil, procureur général de l'Ordre de Malte, demande à me présenter, pendant la vacance de l'ambassade de la Religion, les faucons que le grand maître est dans l'usage de m'envoyer tous les

(1) La Reine de Naples, sa sœur, était accouchée, le 4, d'un prince nommé Charles-François.

(2) Autographe de mon cabinet.

Digitized by Google

ans. C'est après-demain que je recevrai le commandeur. Il faut en informer mon grand fauconnier en survivance, le marquis d'Entragues, et le capitaine du vol de mon cabinet, le marquis de Forest.

LOUIS.

Cette présentation de faucons au Roi de France, au nom de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était un gage de vasselage dont l'origine remontait jusqu'à l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne, sous Louis XIV. Voici à quelle occasion :

Lorsqu'après la prise de Rhodes par Soliman II, les chevaliers s'en allaient errants dans l'Europe, et que Charles-Quint jugea de sa politique d'abriter cette grande infortune à Malte, l'une des dépendances de son royaume des Deux-Siciles, ce prince leur fit donation des châteaux, places et îles de Tripoli, Malte et Goze, au titre suivant : « A la charge » (est-il dit en l'acte scellé, à Castel-Franco, le 24 mars 1530) » qu'à l'avenir les chevaliers les tiendront comme fiefs de » Nous, en qualité de Roi des Deux-Siciles, et de nos succes- » seurs dans ledit royaume, tant qu'il y en aura, sans être » obligés à autre chose qu'à donner tous les ans, au jour de » la Toussaint, un faucon qu'ils seront obligés de mettre » en les mains du vice-roi ou président qui gouvernera » alors ledit royaume, par des personnes qu'ils enverront, » avec de bonnes procurations de leur part, en signe » qu'ils reconnoissent tenir en fief de Nous lesdites places » et îles..... »

Cette obligation fut fidèlement remplie par Villiers de l'Isle-Adam et ses successeurs, et le faucon, emblème de vasselage, fut remis chaque année au Roi d'Espagne ou à son représentant en Sicile, jusqu'au temps de Louis XIV. Mais après que les armes et la politique du grand Roi eurent placé et affermi la couronne d'Espagne sur la tête d'un de ses petits-fils, la France hérita de l'influence exercée par sa rivale sur l'Ordre de Malte, et les grands maîtres s'empressèrent de faire déposer leur hommage lige aux pieds du monarque français. Le

faucon lui fut donc annuellement présenté, sans préjudice de celui qui revenait au Roi des Espagnes.

Plus tard, au milieu du dix-huitième siècle, l'Ordre, penchant déjà vers son déclin, sentit la nécessité de chercher des appuis chez les souverains desquels relevaient les commanderies et prieurés. Alors il étendit successivement l'hommage du faucon au Roi de Portugal et de Naples, et même au vice-roi de Sicile. Ainsi l'Ordre obéissait aux destinées de sa décadence, et, souverain de droit, reconnaissait des suzerainetés de fait; et, pour preuve que l'envoi du faucon n'était pas seulement une vaine courtoisie qui perdait sa signification féodale en s'étendant, c'est que la redevance n'en fut payée qu'aux souverains dont les sujets formaient les langues les plus prépondérantes de l'Ordre, celles de France, d'Espagne et d'Italie, et qu'on ne voit nulle part qu'il ait eu lieu à l'égard des souverains dont les sujets composaient les langues d'Allemagne, d'Anglo-Bavière et de Pologne, fondées en 1782.

Aussi M. de Boisgelin, en rapportant (*Malte ancienne et moderne*, t. II, p. 50), d'après l'état général des dépenses de l'Ordre de Malte, dressé en 1788 sur les registres de la secrétairerie de l'Ordre, les frais de transport et de présentation des faucons que l'on prenait dans l'île, établit qu'ils n'étaient envoyés annuellement qu'aux Rois de France, d'Espagne, de Portugal et de Naples, et au vice-roi de Sicile. (Cette dépense se montait, en dix ans, à 10,393 écus; pour une année, à 1,039 écus 3 tharis : 2,079 livres de notre monnaie.)

Fidèles à la pensée politique qui avait dirigé Louis XIV dans ses relations avec Malte, ses successeurs immédiats y continuèrent l'influence française. Par lettres patentes du mois de juin 1765, enregistrées en Parlement de Paris le 1er août de la même année, Louis XV accorda aux Maltais tous les droits des régnicoles dans le royaume. De ce moment datent, chez ces insulaires, leurs sentiments d'affection pour la France, et les regrets que ni le temps ni le changement de domination n'ont pu complétement effacer. Louis XVI, si éclairé dans sa sollicitude pour tous les intérêts maritimes, renchérit encore sur la bienveillance de son aïeul envers l'île de Malte, et ordonna qu'un exemplaire de tout ouvrage

sorti des presses de l'Imprimerie royale serait déposé à la bibliothèque publique de l'île.

Dès lors, il est facile de comprendre que, reconnaissants pour les bienfaits de nos Rois et intéressés en même temps à se maintenir dans leurs bonnes grâces, les grands maîtres de l'Ordre aient ajouté de nouvelles offrandes à l'antique symbole du faucon. L'eau de fleur d'oranger de Malte, alors comme aujourd'hui en grand renom, vint figurer dans cette suite non interrompue de présents, dont les désastres de 89 arrêtèrent le cours : — encore quelques années, et il n'y avait plus, en France, de Bourbons pour les recevoir; à Malte, de grands maîtres pour les leur offrir!

XLII

LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX MIROMESNIL (1).

Difficultés dans le nouveau Parlement de Paris. — Discours de d'Alembert qui sent la nouvelle philosophie et raille sur la religion. — Le Roi en est mécontent et veut qu'il le sache. — Requête des protestants. — Paroles sévères du Roi à leur égard.

Versailles, le 28 février 1775.

Vous avez fort bien fait, Monsieur, d'écrire à M. de Périgord et à l'archevêque de Toulouse, et sur le ton dont vous leur avez écrit. Ce n'étoit pas que je m'intéressât (*sic*) à l'abbé Colbert, que j'avois peur qu'il ne fût décrété, car je le crois un mauvais esprit; mais, comme je le sais lié à plusieurs des anciens, j'avois peur que cela ne mît encore plus de

(1) Lettre autographe de mon cabinet, laquelle provient de la vente du comte d'Auffay.

trouble. Mais ce que vous a dit M. de la Fitte me rassure. Son père sera le plus difficile; il a quatre-vingts ans, il devroit songer à sa retraite. M. de Toulouse vous a mandé ce que je savois déjà sur M. Des Innocents; il n'est pas bien avec M. de Niquet, et M. Bastard vouloit qu'on ne le consultât pas sur les affaires que la compagnie auroit à traiter. C'est ce qui m'avoit fait vous dire qu'il y avoit de la désunion. Vous faites fort bien de vous occuper des autres Parlements : plus nous tarderons, plus la besogne sera difficile. Je désirois d'avoir le discours de d'Alembert, et je suis fort aise que vous me l'ayez envoyé. Je l'ai lu avec attention; il est fort bien écrit, mais il me paroît que son héros n'en valoit pas la peine. Il y a de bonnes choses, mais il y a quelques plaisanteries sur la religion qui sentent la nouvelle philosophie, et qu'il n'auroit pas dû se permettre. Je désirerois qu'il sût que je n'en suis pas content.

Avez-vous lu la requête des protestants? Elle est fort bien faite; mais de quel droit osent-ils faire imprimer une requête et l'envoyer à tout le monde? Il se peut qu'il y ait des personnes d'un zèle mal entendu qui les tourmentent; c'est ce que je n'approuve pas; mais aussi il faut qu'ils se tiennent dans les bornes des permissions qu'on leur a données. Ils ont un moyen sûr pour être comme les autres citoyens, c'est de reconnoître la véritable religion.

LOUIS.

XLIII

LOUIS XVI AU COMTE DE BROGLIE (1).

Sur les sentiments bienveillants du Roi pour le comte.

Versailles, le 1er mai 1775.

Monsieur le comte de Broglie, après avoir fait examiner et m'être fait rendre le compte le plus exact de la correspondance secrète que vous avez eue pendant dix-huit ans avec le feu Roi, mon seigneur et aïeul, j'ai reconnu que vous vous étiez comporté avec tout le zèle et toute la fidélité que vous lui deviez, que les circonstances, quelquefois embarrassantes, où vous vous étiez trouvé n'avoient jamais été ralenties, et qu'en tout vous vous étiez acquitté de cette commission de la manière la plus sage et la plus conforme aux vues du feu Roi. J'ai vu de plus que, pendant la dernière année, vous vous étiez trouvé compromis dans une affaire où vous n'aviez eu aucune part, et sur des soupçons qui ne pouvoient exister que dans l'ignorance où l'on étoit des relations et travaux que vous faisiez de l'ordre du Roi, ce qui ne vous a jamais engagé à trahir son secret. Je vous fais cette lettre pour vous assurer que je n'ai aucune impression défavorable sur votre compte, et qu'au contraire j'ai reconnu, dans toute votre conduite, la marche d'un bon et fidèle serviteur; et que ne doutant pas de la persévérance de votre attachement à mon service, je vous donnerai toujours des preuves de

(1) Minute autographe. Archives impériales de France.

mon estime et de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur le comte de Broglie, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Charles-François, comte de Broglie, né le 20 août 1719, fut ambassadeur de France près l'Électeur de Saxe, Roi de Pologne, en 1752. Il devint maréchal de camp et lieutenant général pendant la guerre de sept ans. C'était un homme de beaucoup d'esprit, de finesse et de talent. Il est surtout célèbre par sa correspondance diplomatique secrète avec Louis XV, correspondance jusqu'ici inédite, et peut-être perdue.

XLIV

LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Le vicomte de Talaru. — Fusée-Aublet et ses livres d'histoire naturelle.

Versailles, le 8 mai 1775.

Monsieur, je nomme caudataire pour porter la queue de mon manteau, à la réception de grand maître de l'Ordre du Saint-Esprit, qui se fera à Reims, le surlendemain de mon sacre, le vicomte de Talaru, premier maître d'hôtel de la Reine.

Je recevrai après-demain le sieur Fusée-Aublet, qui désire me présenter l'*Histoire des plantes de la Guyane françoise,* dont il est l'auteur. Des Mémoires, conservés sur lui au département de la Marine, le représentent, il est vrai, comme un brouillon qui eut, à l'île de France, de violentes altercations avec le célèbre voya-

(1) Autographe de mon cabinet.

geur et administrateur Poivre; mais M. Bernard de Jussieu, que j'ai vu souvent à Trianon et dont le comte de Buffon m'a affirmé maintes fois que c'étoit un de nos grands hommes dans la science, m'a dit que M. Aublet étoit un homme utile et en mesure de découvrir beaucoup de plantes nouvelles. Ce témoignage, qui contre-balance l'effet de torts anciens, me porte à me montrer bien disposé pour ce botaniste. Il y a tant de gens inutiles! LOUIS.

XLV

LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE (1).

Mesures contre le monopole et les pillages de grains. — Indemnités en faveur des malheureux pillés. — Point de fêtes, par économie.

Versailles, le 31 mai 1775.

Les brigandages qui se sont exercés sur les grains, Monsieur, me causent d'autant plus d'affliction, que ceux qui les ont commis ne paroissent avoir pour but que de ruiner les fermiers, les laboureurs, les marchands, et d'amener la famine en détruisant les provisions rassemblées pour la subsistance. Je prends les mesures nécessaires pour arrêter ces excès, et je sens que les malheureux qui ont été pillés ont droit du moins à des soulagements, puisque l'étendue du mal me mettra dans l'impossibilité de les dédommager en entier.

(1) Autographe de mon cabinet; me vient de la gracieuse générosité du feu marquis Amelot de Chaillou.

Tout cela coûtera beaucoup, et rend plus nécessaires des retranchements qui le sont déjà tant d'ailleurs. Il faut réduire encore, s'il est possible, les frais de mon sacre; je veux aussi retrancher les fêtes projetées, tant à l'occasion de cette cérémonie que pour les couches de Mad. la Comtesse d'Artois et le mariage de Mad. Clotilde. Je ne ferai pas non plus de séjour que pour peu de jours à Compiègne; et les sommes destinées à ces différents objets serviront à payer, en partie, les dépenses qu'exigent la protection et les secours que je dois à ceux de mes sujets qui ont été la victime des séditieux.

Je vous prie d'informer sur-le-champ de mes intentions le contrôleur général et les différents ordonnateurs chargés des dépenses qui ne doivent plus avoir lieu. Vous marquerez aussi au prévôt des marchands de Paris que je ne veux pas qu'il y ait de fête en cette ville, et que l'argent qu'elle y destinoit doit être employé à la sûreté et au soulagement de ses habitants.

LOUIS.

XLVI

LOUIS XVI A LAMOIGNON DE MALESHERBES (1).

Nomination de Malesherbes au ministère de la maison du Roi. — Éloge de ce ministre.

Versailles, le 28 juin 1775.

Étant déterminé à recevoir sous peu la démission de M. de la Vrillière, je ne puis rien faire qui me soit plus

(1) Autographe de mon cabinet; provient des collections de Villenave.

particulièrement agréable que de rapprocher, dans cette occasion, de ma personne, en lui confiant le département de ma maison, l'éloquent et intègre président de la Cour des aides. J'ai chargé M. Turgot, qui vous remettra cette lettre, de vous dire, Monsieur, combien je fais cas de votre fidélité à mon service et de votre amour pour le bien public, et je veux vous voir tous deux auprès de moi acquérir, de concert, de nouveaux droits à mon estime et à ma tendre amitié. Venez donc, Monsieur, occuper la place qui appartient à vos talents, votre cœur s'applaudira d'avoir de plus fréquentes occasions de faire le bien ; et le bonheur le plus doux sera pour moi, qui assure celui de mon peuple tout en honorant une vertu telle que la vôtre.

LOUIS.

Suscription :

A Monsieur de Malserbes.

XLVII

LOUIS XVI A LAMOIGNON DE MALESHERBES (1).

Insistance du Roi auprès de Malesherbes pour vaincre les résistances de ce magistrat.

Versailles, le 30 juin 1775.

M. Turgot, Monsieur, m'a rendu compte de votre répugnance à prendre la place que je vous ai offerte;

(1) Autographe de mon cabinet; provient des collections de Villenave.

mais je pense toujours que votre amour pour le bien public doit la vaincre, et vous ne sauriez croire le plaisir que vous me ferez d'accepter, du moins pour quelque temps, si vous ne voulez pas vous y déterminer tout à fait. Je crois que cela est absolument nécessaire pour le bien de l'État.

LOUIS.

A Monsieur de Malserbes.

XLVIII

LOUIS XVI A M. DE MALESHERBES (1).

Gresset promu chevalier de Saint-Michel. — Représentations du clergé. — Nomination dans les évêchés et les abbayes.

Le 22 septembre 1775.

J'ai oublié, Monsieur, de joindre à la liste de mes promotions dans l'Ordre de Saint-Michel, un homme dont je fais le plus grand cas pour sa piété, ses vertus et ses talents, M. Gresset, de l'Académie françoise. Il faudra y ajouter son nom, et l'informer du plaisir que j'ai à lui accorder cette marque de mon estime.

Je permets au clergé de France de m'apporter les représentations qu'il a à me faire; vous me le présenterez en corps après-demain.

J'accorde l'évêché de Séez à l'évêque de Tagasse,

---

(1) Autographe de mon cabinet; provient des collections de Villenave.

premier aumônier de Monsieur; l'abbaye de Boheries, ordre de Citeaux, diocèse de Laon, à l'abbé de Bayanne, auditeur de rote; et celle de Saint-Denis, ordre de Saint-Augustin, diocèse et ville de Reims, à l'abbé de Talleyrand-Périgord. Je dispose en faveur de l'abbé Frottier de la place de chapelain de ma chapelle oratoire, vacante par la retraite de l'abbé Solon.

LOUIS.

XLIX

LOUIS XVI A MALESHERBES (1).

La marquise de Pracontal. — Le baron de Montyon. — M. d'Argouges. — Célébration de la Saint-Hubert; mais le devoir avant le plaisir.

Fontainebleau, le 2 novembre 1775.

Je vous prie, Monsieur, de prévenir madame la marquise de Pracontal, que ma tante Sophie doit me présenter en qualité de dame pour l'accompagner, que je la recevrai le 5. De mon côté, je le rappellerai à ma tante.

Je n'ai pas le temps d'écrire à M. le garde des sceaux. Chargez-vous de le prévenir qu'il me présentera ici, le 10, M. Auguet, baron de Montyon, ci-devant intendant de la Rochelle, de Provence et d'Auvergne, que je viens de nommer conseiller d'État semestre, par suite de la promotion de M. d'Argouges de Fleury

(1) Provient des collections de Villenave.

à la place de conseiller d'État ordinaire que feu M. d'Ormesson occupoit. M. de Montyon est un homme de vertu, qui s'est toujours montré l'ami des lois et du bien du pays.

J'ai lu tous vos papiers que j'approuve ; je vous les renvoie signés et apostillés, ainsi que les mémoires, qui sont fort bons. Je veux me mettre à jour pour demain : le devoir passe avant le plaisir. C'est demain le jour de Saint-Hubert, jour solennel, et j'ai désigné pour courre le cerf un rendez-vous dans la forêt à mes frères et à toute ma Cour. La Reine, Madame comtesse d'Artois, ma sœur même, Madame Élisabeth, seront de la chasse. Je ne partirai guère d'ici que le 16 pour Versailles.

LOUIS.

L

DU ROI AU MARÉCHAL DE BIRON (1).

Émeutes de Paris. — Éloges donnés au maréchal pour son efficace énergie.

Novembre 1775.

Mon Cousin, après vous avoir marqué toute la satisfaction que je ressens du service important que vous venez de me rendre, en apaisant les émeutes excitées dans Paris et les environs, sans actes de violence et uniquement par la sagesse des mesures

(1) Autographe. Archives générales de France.

que vous avez prises, et par votre activité et votre fermeté dans l'exécution, il ne me reste qu'à vous recommander de continuer de me rendre, comme colonel de mes gardes, les mêmes services que vous m'avez rendus en qualité de maréchal de France, commandant dans Paris et dans les environs.

Je crois qu'il n'y a plus d'effervescence dans Paris. C'est pourquoi j'ai cru devoir faire cesser votre commandement dans le temps dont nous étions convenus. Cependant, il faut toujours continuer de veiller sur le peuple quelque temps après qu'il y a eu du tumulte, surtout lorsqu'il a été occasionné par la cherté du pain.

Ainsi, dans les cas où il s'exciteroit encore quelques mouvements, et même si vous prévoyez du trouble dans les marchés, chez les boulangers ou ailleurs, et que la garde de Paris ne soit pas suffisante pour y mettre ordre, mon intention est que vous m'en donniez avis, et je vous enverrai des ordres.

Mais si les circonstances exigeoient un prompt secours, et qu'il fût à craindre que mes ordres n'arrivassent trop tard, je compte qu'avant de les recevoir et sans les attendre, vous ferez marcher les troupes de mon régiment des gardes où il sera nécessaire, et que vous repousserez la force par la force.

Votre prudence m'est trop connue pour que je puisse avoir aucune inquiétude sur l'usage que vous ferez des ordres que je vous donne. Je sais que vous n'en userez que dans le cas de nécessité, et notamment quand votre ministère sera requis par ceux qui seront chargés de veiller à la sûreté de Paris.

LI

LOUIS XVI AU COMTE DE SAINT-GERMAIN (1).

Adoucissements aux peines portées contre la désertion. — Amnistie.

Versailles, le 7 décembre 1775.

Vos mémoires sont fort bons, Monsieur de Saint-Germain ; je vous les renvoie avec le projet d'ordonnance qui atténue les peines pour le crime de désertion, et porte en même temps amnistie générale en faveur des soldats, cavaliers, dragons et hussards de mes troupes qui s'en sont rendus coupables avant le 1er janvier 1776. Il est bon que le jour où je donne une loi de douceur et d'humanité soit aussi un jour de clémence. Je veux d'abord tenir compte de leur situation à ceux qui ont déserté sous l'empire de la loi ancienne, et qui gémissent pour la plupart dans le repentir, la misère et l'exil. Je compte ensuite que l'extrême adoucissement des peines aura ce bon résultat que les déserteurs cesseront d'être intéressants pour le public, et que ceux de mes sujets qui se faisoient une sorte de devoir d'humanité de protéger leur fuite ou leur retraite et asile, les abandonneront désormais à la loi. Préparez sur-le-champ l'ordonnance qui sera publiée en même temps sur le régime des chaînes pour la punition des coupables.

Louis.

(1) Autographe de mon cabinet.

P. S. M. de Miromesnil m'a parlé du mariage dont vous m'avez entretenu, et auquel vous vous intéressez, celui de M. Le Boulanger, président de la Chambre des comptes, avec mademoiselle Moreau de Plancy. Je désire en cette occasion faire quelque chose qui vous soit agréable.

LII

MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

Éloges sur le bien que le duc de Penthièvre fait en Bretagne.

[Versailles], ce 29 décembre 1775.

Je n'ai pas besoin de vous dire, ma chère Lamballe, le plaisir que j'ai eu à recevoir de vos nouvelles. Nous venions d'apprendre tous vos succès dans cette belle province que le duc d'Aiguillon avoit tant irritée. Il ne falloit pas moins que M. de Penthièvre pour y faire oublier cette administration et calmer les esprits. Puisque M. de Penthièvre a promis en partant qu'il n'auroit que des grâces à distribuer de la part du Roi, le Roi l'aidera de bon cœur à tenir parole, car vous savez qu'il aime mieux récompenser que punir. On voit par tout ce qui revient que M. de Penthièvre a pris le droit chemin de faire bénir le nom du Roi en Bretagne. Aussi on l'aime comme il est digne d'être aimé. Vous vous promenez tous les jours à pied au

milieu de vos Bretons; vous marchez sur l'étiquette. Vous vivez à distribuer des aumônes; mais c'est là une vie de bonheur! Combien je vous envie, ma tendre amie! Je suis enchaînée dans mon Versailles, contrainte à toutes les gênes de l'étiquette, de la représentation; et encore je suis loin de vous! Je vous dirois de revenir promptement si vous n'étiez pas si occupée à bien faire. Adieu, mon cher cœur! je vous aime et vous embrasse de toute mon âme!

MARIE-ANTOINETTE.

La Reine avait pour les vertus du duc de Penthièvre une estime qui allait jusqu'au respect. Tout s'annonçait, au début du règne, sous des auspices riants. M. de Penthièvre avait été chargé par Louis XVI de tenir les États de Bretagne. Le duc était à Rennes le 17 décembre, et la princesse, qu'il avait priée d'être du voyage, y arriva le lendemain. L'ouverture des États eut lieu le 20. Le prince et sa bru se firent admirer des Bretons par leur simplicité et leur bonté, se rendant constamment à pied, dans le milieu de l'hiver, aux églises pour assister au service divin, à l'issue duquel ils avaient accoutumé de faire de nombreuses aumônes.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, dernier héritier des fils légitimés de Louis XIV, était né à Rambouillet, le 16 novembre 1725, fils du comte de Toulouse et de Marie-Victoire-Sophie de Noailles. Il avait eu d'une princesse de Modène six enfants, dont la duchesse d'Orléans fut la seule qui lui survécut. Nous avons parlé plus haut de la mort prématurée de son fils, le prince de Lamballe.

D'un tempérament nerveux et vaporeux qui ne donnait que trop de prise à son esprit ascétique, M. de Penthièvre semblait accablé du poids de l'existence sur la terre et ne sentir la vie que par la bienfaisance. En mourant à Vernon, le 4 mars 1793, il ne fit que sortir d'un exil.

LIII

LOUIS XVI A TURGOT (1).

Observations sur des mémoires et projets d'édit rédigés par Turgot. — Suppression des corvées et des jurandes. — Belles paroles sur ce ministre.

Versailles, vendredi [février 1776].

J'ai lu avec soin, Monsieur Turgot, tous les mémoires que vous m'avez remis au Conseil, et les six projets d'édits dont j'avois approuvé à l'avance l'aperçu général. J'étois bien aise d'en apprécier les détails seul et dans mon cabinet. Le défaut d'unanimité en mon Conseil sur ces opérations et les ennemis qu'elles rencontrent au dehors, m'ont donné beaucoup à penser; mais elles me paroissent trop utiles et conformes au bien du peuple pour ne pas les publier et les maintenir de toute mon autorité. Ainsi, j'approuve l'édit portant suppression des corvées et prescrivant la confection des grandes routes à prix d'argent au moyen d'un impôt commun. Prendre, malgré lui, le temps du laboureur, même en le payant, seroit l'équivalent d'un impôt : à plus forte raison le lui prendre sans le payer. C'est là un impôt exorbitant pour un journalier qui vit de son temps. Vous dites bien sagement que l'homme qui travaille par force et sans rémunération travaille mal. Ces considérations sont de toute évidence, et je m'afflige qu'un édit si bien fondé en

(1) Autographe de mon cabinet.

raison et en équité ait soulevé tant d'opposition et de défiance avant même que d'être connu; mais il y a tant d'intérêts particuliers qui sont opposés à l'intérêt général! Plus j'y pense, mon cher Turgot, et plus je me répète qu'il n'y a que vous et moi qui aimions réellement le peuple. Faites faire la mise au net de cet édit; je le signerai au Conseil.

Vous pouvez également faire dresser l'édit portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers. Les mémoires qui vous ont été remis sur ce sujet par le lieutenant général de police, par Berthier, Fourqueux et Trudaine, entrent sagement dans la question, et vos réflexions personnelles ajoutent de grandes vues à ce qui manquoit à leur travail préparatoire. Je pense avec vous que le droit de travailler ne peut être un droit royal que le prince puisse vendre et que les sujets doivent acheter; mais il peut être dangereux de mettre ouvertement de pareils aveux dans la bouche du prince; on en pourroit abuser. Ne vaut-il pas mieux accorder simplement le bienfait que de le livrer comme une nécessité? Nous reparlerons de cela au Conseil quand je signerai.

Comme il n'est rien innové à l'égard de la pharmacie, de l'orfévrerie, de l'imprimerie ni de la librairie, vous demanderez au lieutenant général de police et à l'intendant de Paris des mémoires pour qu'il soit statué sur leur régime. Il faut que l'on tienne très-fortement la main à l'exécution des dispositions relatives à la vente des drogues dangereuses. Si cette vente n'avoit pas été aussi facile durant le siècle der-

nier, on n'auroit pas eu à gémir sur tant de crimes d'empoisonnement.

Je signerai les quatre autres édits quand ils seront prêts : il faut en finir avec tout cela.

LOUIS.

LIV

MARIE-ANTOINETTE AU ROI GUSTAVE III DE SUÈDE (1).

Monsieur mon Frère et Cousin. Avec un chef tel que vous, la nouvelle chevalerie effaceroit bientôt l'ancienne. Je ne recevrai jamais d'hommage qui me flatte davantage. Les commencements de votre règne en ont assuré la gloire et la prospérité ; sa longue durée fera le bonheur de vos peuples et la joie de vos amis. C'est le vœu et le sentiment bien sincère de votre bonne sœur et cousine.

MARIE-ANTOINETTE.

Versailles, 26 février.

---

(1) Cette lettre est copiée sur l'original autographe, écrit en entier de la main de la Reine Marie-Antoinette. Elle ne porte point d'indication d'année ; mais se trouvant à côté d'une lettre de Louis XVI du 16 février 1776, sur le même sujet, il est de toute probabilité qu'elle est de la même année. — Ces deux lettres sont conservées au dépôt du ministère des Affaires étrangères à Stockholm.

LV

LOUIS XVI A MALESHERBES (1).

Déclaration sur les inhumations. — Réserves pieuses touchant les sépultures dans les églises.

Le 10 mars 1776.

Je vous renvoie signé votre projet de déclaration, monsieur, touchant les inconvénients des inhumations trop fréquentes dans les églises et l'utilité qu'il y auroit à éloigner des villes les cimetières. Il étoit difficile, pour le présent, de diminuer davantage le nombre des personnes qui pourront par exception être enterrées dans les églises, cloîtres, monastères ou maisons. Les sépultures dans les églises ont satisfait à des vœux religieux et consolé bien des douleurs au lit de la mort. Elles ont aussi amené l'exécution de monuments qui entretiennent la piété dans les familles; mais l'abus de ces sépultures a été poussé beaucoup trop loin, et a trop nui à la salubrité de l'air. Il faudra donc tenir aujourd'hui la main à l'exécution de ma déclaration. Nous verrons plus tard si on peut accorder davantage à votre première opinion et diminuer encore les réserves. Pour les supprimer tout à fait, vous savez que j'y répugne, craignant trop qu'en bannissant les pères des églises, on ne coure le risque d'en éloigner les enfants. Au surplus, nous en reparlerons. Grâce à vos lumières, j'espère réaliser encore d'importantes

(1) Autographe de mon cabinet.

améliorations durant mon règne. Vous êtes de ces hommes à qui on n'a pas besoin de dire de redoubler de zèle.

LOUIS.

L'usage d'ensevelir autour des temples et dans les temples remonte jusqu'au troisième siècle de la primitive Église. Ce qui, chez les anciens, était une profanation, devint un acte de piété aux yeux du Christianisme. Dès que les fidèles eurent obtenu la faculté d'élever des temples, ils les assirent sur les lieux consacrés par les dépouilles des martyrs. De là les sépultures autour ou dans l'enceinte même des édifices sacrés, comme pour placer les restes humains sous la sauvegarde du sanctuaire. Mais à mesure que les villes s'agrandirent et que les populations s'y accumulèrent, les sépultures parmi les habitations et au milieu même des églises devinrent des foyers d'infection. La piété, d'une part; de l'autre, certains intérêts monastiques ou de fabrique, joints à l'orgueil du rang et de la naissance, qui tenait au privilége des sépultures dans les temples, perpétuèrent ce genre d'inhumations. Longtemps le cri public avait donné l'éveil avant que l'autorité songeât à prendre aucune mesure. Enfin, en 1763, le Parlement de Paris ordonna aux marguilliers et fabriciens de toutes les paroisses de son ressort de remettre des mémoires au procureur général sur l'état des cimetières. Il s'ensuivit, dix-huit mois après, la promulgation d'un arrêt destiné à réglementer cette partie importante de la police de salubrité. Défense fut faite d'enterrer dans les cimetières intérieurs de Paris à compter du 1er janvier 1766, et des restrictions furent apportées aux priviléges de sépulture dans les églises. Mais les priviléges et les préjugés furent plus forts que la législation elle-même et que le bon sens public, et ce règlement ne reçut qu'une incomplète exécution. Toutefois, en 1765, une enquête ayant démontré tous les dangers que faisaient courir à la population voisine le peu d'étendue du cimetière de Saint-Louis, à Versailles, le peu de profondeur des fosses, l'infection des puits environnants, les émanations pestilentielles qui s'en échappaient, et avaient déjà causé de

graves maladies, un arrêt du Conseil, en date du 24 février, ordonna la translation de ce cimetière. Louis XV fit don à la fabrique de cent quatre-vingts perches de terrain dans le bois de Satory pour en établir un nouveau, et par son ordre la porte de l'ancien fut murée, après que quelques familles privilégiées eurent enlevé les restes de leurs ancêtres pour les transférer dans le nouvel asile des morts. Cet exemple avait beaucoup frappé les économistes, quand, en 1773, une catastrophe terrible vint donner un avertissement nouveau. A Saulieu, en Bourgogne, au moment où les enfants étaient assemblés dans l'église pour y faire leur première communion, on s'avisa d'y ouvrir une fosse pour y descendre des morts. Il s'échappa de cette fosse, où gisaient amoncelés des cadavres en putréfaction, des émanations si malignes, que le curé, le vicaire, quarante enfants, et plusieurs autres assistants, en moururent. Le père du premier duc de Bassano, le célèbre Hugues Maret, médecin à Dijon, publia, dans ces conjonctures, un excellent mémoire, qui, sur des exemples si cruels, mit l'administration en demeure. Examinant les rapports des exhalaisons de toute nature avec l'air atmosphérique, qui, après en avoir été le véhicule, en devient bientôt le dissolvant, il étudie, d'une manière profonde, l'action et la réaction mutuelle des vapeurs et de l'air plus ou moins humide. Il trace ensuite la nosographie des affections morbides suscitées par des miasmes délétères partant de cadavres non inhumés ou recouverts trop superficiellement de terre. Enfin, l'année suivante, Scipion Piattoli publia à Modène un ouvrage ayant pour titre: *Saggio intorno al luogo de sepelire,* qui eut les honneurs d'une traduction et d'un commentaire par l'illustre Vicq d'Azyr.

Tel est l'historique des antécédents qui finirent par donner lieu à la déclaration du 18 mars 1776, à laquelle le Roi fait allusion dans la lettre précédente. Cette déclaration forme, sous l'ancien régime, le dernier état de la législation en matière d'inhumation. Elle fit du bien, mais le mal n'était encore qu'atténué. Le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) vint enfin achever l'œuvre si lente de la législation sur ce point; et désormais les cimetières furent bannis de l'enceinte des villes; désormais toute sépulture particulière

quelconque fut interdite dans les églises et dans les édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leur culte. Ce décret est celui qui nous régit de nos jours, et l'autorité ecclésiastique n'intervient plus dans l'établissement des cimetières : c'est un objet de pure administration municipale.

LVI

LOUIS XVI A M. DE SARTINE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE (1).

Sollicitude éclairée du Roi pour les travaux et les progrès de la marine. — Le *Neptune français*. — Le chevalier Borda.

Versailles, le 1er juin 1776.

J'ai lu vos mémoires, Monsieur, et j'en approuve entièrement les conclusions, qui rentrent tout à fait dans les instructions que je vous ai données. Je charge le lieutenant de vaisseau La Bretonnière, qui commande la corvette *le Postillon* et le cutter *le Milan*, d'aller sonder et relever les côtes de Flandre, de Picardie et de Normandie, et de faire, dans cette partie, toutes les opérations géographiques nécessaires. Il faut tenir la main à l'exactitude du relèvement des côtes du Royaume et améliorer par tous les moyens la nouvelle édition du *Neptune françois*, que j'ai ordonnée. Cet ouvrage rendra de très-grands services aux provinces maritimes, s'il est exact, et les inexactitudes pourroient avoir des résultats funestes. On a fait de beaux travaux sous le

(1) Autographe de mon cabinet.

roi Louis XIV touchant l'administration des provinces; mais on ne pouvoit tout faire, et la géographie maritime a été un peu négligée. L'art nautique pourra beaucoup gagner à des explorations éloignées sur les côtes étrangères. J'attends là-dessus les mémoires que vous m'avez promis. Pour le moment, je charge le chevalier Borda, lieutenant de vaisseau, du commandement de la gabare *la Boussole* et du lougre *l'Espiègle*, et il ira déterminer, par des observations astronomiques, avec le secours des horloges marines, dont il a fait une expérience particulière, la vértiable position des iles Canaries, de celles du cap Vert, et différents points de la côte d'Afrique, depuis le cap Spartel jusqu'au delà de l'île de Gorée. Je ne puis faire un meilleur choix que celui de M. Borda, qui est fort savant et fort laborieux.

LOUIS.

LVII

LOUIS XVI A M. AMELOT (1).

La Reine adopte un petit paysan, et le Roi veut avoir sa part dans cette bonne œuvre. — M. de Sesmaisons. — Le gouvernement du Poitou donné au duc de Chartres.

Versailles, ce 7 août 1776.

Il y a quelques jours que la Reine, en traversant le petit village de Saint-Michel, à cinq quarts de lieue d'ici, rencontra une pauvre vieille femme caduque et

(1) Autographe du cabinet de M. Lalande.

infirme entourée de petits enfants orphelins de père et de mère, et dont la pauvre femme est le seul et unique soutien ; elle est leur aïeule et peut alors bien difficilement suffire à tant de charges. La Reine, touchée, s'est chargée du plus jeune de ces petits malheureux, qui a trois ou quatre ans. Je veux aussi ma part dans cette bonne œuvre, et je me charge de l'aîné, pour qu'il reçoive à Paris une éducation honnête et un métier. Je vous donne la commission d'arranger cela pour le mieux et de voir ce que devient le reste de ces pauvres paysans.

L'intérêt que vous portez au vicomte de Sesmaisons, sous-lieutenant de mes gardes du corps, confirme tout le bien qui m'en a été dit par sa famille et par mon capitaine des gardes. J'ai signé avec plaisir, ces jours derniers, son contrat de mariage avec mademoiselle de Laverdy. Je ferai volontiers quelque chose pour lui, quand l'occasion s'en présentera.

Vous irez demain chez mon cousin le duc de Chartres, et vous lui direz que je lui donne le gouvernement du Poitou, vacant par la mort de mon cousin de Conty. Je vous envoie un mot pour lui.

Louis.

LVIII

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Nominations diverses. — Taboureau des Réaux. — Necker. — Éloge de Catinat.

Fontainebleau, 22 octobre 1776.

La mort de M. de Clugny, contrôleur général de mes finances, m'a forcé de pourvoir à cette place. M. Taboureau des Réaux, conseiller d'État, ci-devant intendant de Valenciennes, que j'avois désigné pour le remplacer, a un peu balancé pour accepter. Je me réserve dorénavant la direction personnelle du Trésor royal : M. Necker l'exercera sous mes ordres, avec le titre de conseiller des finances et directeur du Trésor royal. Cette adjonction a déterminé Taboureau à accepter. Dressez donc ses lettres sur-le-champ. Le comte de Maurepas me présentera le nouveau contrôleur général et M. Necker.

Je suis satisfait de ce que vous me dites sur le discours que le chevalier de Juilly de Thomassin, maréchal des logis de mes gardes du corps, a composé sur le maréchal de Catinat, qu'il intitule si justement le *modèle des guerriers*. J'en recevrai volontiers un exemplaire. Tinguy, qui est de quartier, me présentera Juilly.

Louis.

Je vous renvoie tous vos papiers.

(1) Autographe de mon cabinet.

LIX

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Oiseaux de proie et chiens de chasse présentés par l'abbé de Saint-Hubert. — Mesures qu'il faut laisser à l'arbitrage du lieutenant général de police. — Mot de Louis XV sur les cabriolets.

24 novembre 1776.

L'abbé de Saint-Hubert des Ardennes, dom Nicolas Spirley, doit me présenter, après-demain, des oiseaux de proie et des chiens de chasse. Cet hommage annuel m'est toujours fort agréable. Il est une preuve que le goût de la chasse, qui est celui des gentilshommes, n'est pas éteint dans mon royaume. L'année dernière, l'abbé a enrichi ma meute de fins limiers qui ont été de mes meilleurs. Préparez-lui un présent.

LOUIS.

P. S. Il faut s'en rapporter au lieutenant de police pour le règlement de ce qui concerne les rivalités des marchands qui se nuisent mutuellement dans le débit de leurs marchandises. C'est un point de détail minime dont il est le maître. Je n'ai pas perdu de vue le mot du feu Roi, que me répéta Turgot, quand il établit ses voitures, et je laisse faire (2). Je crois, du reste, que tout

(1) Autographe de mon cabinet.

(2) « Si j'étois lieutenant de police, je supprimerois les cabriolets, » disait Louis XV, en pensant à tous les accidents que pouvaient causer les voitures à deux roues.

le monde sera satisfait qu'il chasse des rues et des places publiques les gens qui y étalent et empêchent la circulation, n'y ayant rien de plus opposé à une bonne police.

LX

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Titre de *Dame* accordé à mademoiselle de Clermont-Tonnerre. — Le médecin botaniste Buc'hoz. — Mariage de M. de Lameth. — Question touchant une fête bouffonne au collége du cardinal Le Moyne.

Versailles, le 10 janvier 1777.

Je vous remercie, Monsieur, de vos informations. Tous les motifs doivent porter à accorder à mademoiselle de Clermont-Tonnerre, petite-fille du maréchal, qui est duc, pair et chef du tribunal, et qui a représenté le connétable à mon sacre, la permission de se qualifier du titre de Dame. Je verrai Miromesnil ce matin, et le lui dirai.

Je suis bien aise de ce que vous me dites du médecin botaniste Buc'hoz, qui désire me présenter la suite de son *Histoire universelle du règne végétal.* Je l'ai déjà reçu nombre de fois. Je savois que c'est un fort bon homme. La Reine l'a vu à son jardin de Trianon, où il dessinoit des plantes. Où trouve-t-il donc le temps de tant écrire?

Le mariage de M. Lameth, capitaine à la suite de

---

(1) Autographe de mon cabinet.

mon régiment de Berry, avec mademoiselle de la Tour du Pin, m'est agréable, et je signerai avec plaisir son contrat de mariage, que signera volontiers aussi la Reine, que l'on a intéressée en faveur de la famille Lameth.

LOUIS.

P. S. Quand vous verrez le lieutenant de police ou le recteur de l'Université, sachez ce que c'étoit qu'une cérémonie du collége du cardinal Le Moyne, dont il m'a été parlé et qui est supprimée depuis longtemps.

Le *bonhomme* Buc'hoz, dont le Roi vient de parler, perdait peu de temps à réfléchir. Tel est le secret de sa fécondité. Esprit sans tenue, et l'un des plus déplorablement prolixes de cette époque, il embrassa une foule d'entreprises scientifiques sans avoir les connaissances pour les bien exécuter. D'abord il se fit avocat en 1750; puis on le vit, infidèle au droit pour la médecine, se faire recevoir docteur à Nancy en 1759, devenir médecin ordinaire du Roi de Pologne Stanislas, et quelque temps se livrer à la pratique. Mais bientôt il y renonça pour ne plus s'occuper que de botanique et de matière médicale. Comme l'abbé Trublet, il compilait, compilait, inondait la Cour et la ville d'un déluge de livres et de prospectus pompeux, pour réveiller à son endroit la curiosité amortie. Il en vint même à effacer discrètement son nom de ses publications nouvelles, pour ne pas leur nuire. Une plante rare arrivait-elle de l'étranger, ou bien seulement en parlait-on dans les gazettes, vite l'infatigable Buc'hoz lançait une dissertation *ex professo* sur le pauvre végétal. C'était, à proprement parler, une fureur d'écrire comme chez Perrin Dandin celle de juger. Toute cette belle prose profita peu à sa fortune. Il traînait sa vie, quand la Révolution vint, avec ses désastres, le réduire à la misère, et il serait mort de faim si une demoiselle, vieille amie de sa femme, qu'il avait perdue avant 89, ne l'eût épousé par

pitié. A peine un gros volume suffirait-il à l'énumération des titres de tous ses ouvrages. Le plus considérable est son *Histoire universelle du règne végétal,* livre monstre qu'il n'a pas terminé. Il résuma ses travaux dans les serres et les jardins de la Reine en deux volumes *in-folio,* sous ce titre quintessencié : *Le jardin d'Éden, le Paradis terrestre renouvelé dans le jardin de la Reine, à Trianon.* Mais tous ces livres sont mort-nés. Il n'en est aucun de la bibliothèque du bon Buc'hoz qui ait fait faire un pas à la science; et si cet inexorable écrivain a rendu quelques services, c'est par la publication de petits livrets élémentaires et pratiques sur l'agriculture et l'histoire naturelle, feuilles volantes qui ont répandu des notions salutaires dans les campagnes, à une époque où les traités de ce genre, si utiles quand ils sont bien faits, étaient fort rares.

Le Lameth dont il a été question est l'aîné, le comte Théodore, né en 1756, mort en 1854, qui a fait la guerre d'Amérique.

Quant à la cérémonie du collége du cardinal Lemoyne, à laquelle probablement quelque vieux courtisan, élève du collége, avait fait allusion devant Louis XVI, à raison de l'anniversaire, ce n'était qu'une bouffonnerie demi-sacrée, demi-profane, qui, pour la forme, tenait de ces anciens mystères exécutés de bonne foi jadis, et qui ne sembleraient, en nos jours de dédain, que des profanations. La mascarade avait deux journées, et commençait le 12 janvier, sixième jour de l'octave de l'Épiphanie. Voici en quoi elle consistait. D'abord les anciens de la maison procédaient à l'élection d'un des leurs, appelé à représenter leur fondateur, le cardinal légat Jean Lemoyne, mort au mois d'août 1313, en Avignon, et dont les restes avaient été transférés à Paris, dans la chapelle de son collége. On accoutrait l'élu en cardinal, et il assistait sérieusement, en robe rouge et en camail, aux premières vêpres, avec un aumônier chargé de porter sa barrette ou son grand chapeau rouge aux sept *fiocchi.* Le soir, il régalait ses confrères d'une distribution de dragées. Voilà pour la première journée. A la seconde, la bonne humeur continuait aussi gravement. Le matin, la nation de Picardie (le fondateur était du Ponthieu et partant Picard) venait

complimenter le cardinal et célébrer une première messe où il assistait; et alors force dragées étaient encore distribuées ainsi que la veille. Puis à onze heures, nouvelle messe. Parfois il arrivait (et c'était double joie) que le faux cardinal officiait lui-même pontificalement, avec toutes les pompes de la pourpre romaine. Primitivement, l'éclat de la cérémonie était rehaussé par les symphonies des comédiens de l'hôtel de Bourgogne, qui y assistaient en corps par reconnaissance pour la mémoire du bon cardinal, car celui-ci, devenu, dit-on, passionné de musique en Italie, les avait jadis aidés dans l'acquisition de leur hôtel. Mais depuis que l'autorité leur eut interdit la représentation des mystères, ils avaient cessé d'assister à cet office, assez digne, du reste, de leur profession.

LXI

MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Détails sur la vie et les discours de Joseph II. — Ses divergences d'opinions avec Louis XVI. — Voyage des princes de la famille royale de France. — Marie-Antoinette se sent Française jusqu'aux ongles.

Versailles, 1777.

L'Empereur s'est obstiné, comme je vous l'ai déjà dit, ma chère Marie, à ne pas vouloir prendre sa résidence au château : il loge dans un hôtel garni, mais il soupe avec nous. Le mois dernier, je l'ai conduit à une représentation d'*Iphigénie en Aulide,* à l'Opéra de Paris. — Il s'étoit enfoncé au fond de la loge; mais, à

(1) Minute autographe; pièce de mon cabinet.

un morceau décisif, je l'ai pris par le bras et l'ai forcé à se laisser voir. Alors il a été reçu avec acclamations du public, et il est sorti très-enthousiasmé de sa réception et du succès de notre bon Gluck. Il est toujours le même; il fait des observations très-justes sur tout ce qu'il voit, et il donne des conseils comme personne n'en sait donner. Des fois, il faut l'avouer, il y met une forme un peu brusque, ce qui fait perdre à ses grandes idées leur effet. Ma chère maman ne trouvera pas mauvais si je tiens ce langage : elle connoit mieux que personne mon frère et moi-même, et elle sait toute l'admiration que j'ai pour lui et tout le prix que j'attache à ce qu'il ait un plein succès à la Cour, comme il le mérite,—et combien je suis fière du respect qu'il inspire ici. Le Roi le regarde avec amitié, et comme il est très-timide et peu parlant, il l'écoute volontiers sans mot dire; mais quand notre frère lui donne de ces coups de critique, il se borne à sourire et se tait. L'autre jour, cependant, il n'a pu garder le silence sur certains principes de gouvernement développés par l'Empereur contre le clergé. Le Roi a repris un à un ses arguments avec une précision, une fermeté et un sang-froid qui nous ont tous étonnés, et qui ont rendu la continuation d'un pareil sujet impossible. « Chaque pays a ses habitudes et ses besoins, disoit-il en finissant. Il est possible, ce dont je doute, mon cher beau-frère, que votre système soit applicable dans d'autres États; mais nous sommes en France, et c'est un pays où les importations étrangères, en matière de gouvernement, n'ont pas l'air de beaucoup réussir. » La vivacité des paroles m'avoit fait

peur d'abord, mais toutes ces picoteries de conversation n'ont en rien diminué l'amitié que mon mari porte à mon frère, et je suis sûre que la discussion n'a pu que rehausser le Roi dans l'esprit de l'Empereur. Le Roi n'est pas démonstratif, mais il aime de tout cœur. Pour moi, je l'avoue, j'étois particulièrement satisfaite de son triomphe. Mon frère reproche surtout à mon mari de ne pas visiter les provinces de son royaume pour se rendre compte de leurs besoins. Le Roi lui a répondu qu'il n'auroit pas demandé mieux que de voyager en France avec son gouverneur, et ensuite depuis son mariage, mais que le Roi ne l'avoit pas jugé à propos. Il avoit eu même un instant l'idée d'aller à Vienne pour vous voir, et faire, à l'occasion, une des grandes chasses de Bohême, et le Roi lui a dit qu'il ne vouloit pas se séparer de lui ni de moi. Il a la pensée de visiter les provinces une fois qu'il sera tout à fait au courant des affaires, attendu qu'on en profite davantage quand on en sait plus. Il a voulu d'abord que ses frères, plus heureux que lui, fassent ce voyage, en commençant par les ports et les villes de leur apanage, et lui rendent un compte détaillé de ce qu'ils auront vu. Ah! si un jour je pouvois aller vous embrasser et embrasser notre bonne mère, quel bonheur après tant d'années passées loin de vous! Tenez, je vous aime à la folie, vous et tout le cercle du salon vert, et en même temps je me sens Françoise jusqu'aux ongles : il faut avoir les vertus de son état. La nation est excellente. Les critiques et oppositions de mon frère ne font que me renforcer encore dans ces idées, car je vois les choses d'assez près pour juger que

l'on ne demande qu'à bien faire. Adieu, ma chère sœur, je vous serre sur mon cœur et me rappelle au souvenir de votre excellent mari.

LXII

LOUIS XVI AU COMTE DE SAINT-GERMAIN, MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Ordonnance réglant la composition du régiment provincial de Corse. — Autre ordonnance contre les officiers qui font des dettes.

Versailles, le 2 juin 1777.

Je vous renvoie vos deux ordonnances, Monsieur; la première concernant la composition du régiment provincial de l'île de Corse, et la seconde relative aux dettes des officiers de mes troupes. Il faut tenir la main à l'exécution de cette ordonnance, afin d'éviter aux officiers tout engagement ruineux et conserver à sa destination naturelle le traitement que je leur accorde pour leur subsistance et leur entretien convenable. Les hommes d'ordre sont les mieux disciplinés, et ceux sur lesquels, dans tous les temps, on peut le plus compter.

Louis.

---

(1) Autographe de mon cabinet.

LXIII

MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE-REINE, SA MÈRE (1).

Regrets du départ de Joseph II. — Joie de tenir de l'Empereur des conseils écrits. — Attachement du Roi pour l'Empereur. — Envie de bien faire, malgré la légèreté régnante. — Lettre de Marie-Thérèse.

Versailles, le 14 juin 1777.

MADAME MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Il est vrai que le départ de l'Empereur m'a laissé un vide dont je ne puis revenir. J'étois si heureuse pendant ce peu de temps que tout cela me paroît un songe dans ce moment-ci. Mais tout ce qui n'en sera jamais un pour moi, c'est tous les bons conseils et avis qu'il m'a donnés et qui sont gravés à jamais dans mon cœur.

J'avouerai à ma chère maman qu'il m'a donné une chose que je lui ai bien demandée et qui me fait le plus grand plaisir, c'est des conseils par écrit qu'il m'a laissés. Cela fait ma lecture principale dans le moment présent; et si jamais (ce dont je doute) je pouvois oublier ce qu'il m'a dit, j'aurois ailleurs ce papier toujours devant moi qui me rappelleroit bientôt à mon devoir.

Ma chère maman aura vu par le courrier qui est parti hier combien le Roi s'est bien conduit dans les derniers moments que mon frère a été ici. En tout,

(1) Autographe de mon cabinet. Copie aux Archives de Vienne.

j'ose assurer à ma chère maman que je le connois bien et qu'il a été véritablement affecté de ce départ. Comme il n'a pas toujours les formes pour lui, il lui est moins aisé de prouver à l'extérieur ses sentiments. Mais tout ce que j'en vois me prouve qu'il est bien véritablement attaché à mon frère, et qu'il a beaucoup d'amitié pour lui. Dans le moment de ce départ, où j'étois le plus au désespoir, le Roi a eu des attentions et des recherches de tendresse pour moi que je n'oublierai de ma vie, et qui m'y attacheroient si je ne l'étois déjà.

Il est impossible que mon frère n'ait pas été content de la nation d'ici, car pour lui qui sait examiner les hommes, il doit avoir vu que, malgré la grande légèreté qui est établie, il y a pourtant des hommes faits et d'esprit, et en général un cœur excellent et beaucoup d'envie de bien faire. Il n'y a qu'à bien mener. Il en voit un exemple à cette heure dans la marine, dont il est très-content, et dont, j'imagine, il rendra compte à ma chère maman.

Je reçois dans l'instant par la poste une lettre de ma chère maman : quelle bonté que dans le moment où elle a tant d'affaires, elle veut bien encore penser à mon jour de nom! Cela me rend bien confuse. Elle veut faire des vœux pour mon bonheur : ah! le plus grand de tous est de la savoir contente de moi, de mériter toujours ses bontés et de pouvoir lui persuader que personne au monde ne l'aime plus tendrement et plus respectueusement que moi.

MARIE-ANTOINETTE.

LXIV

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Instructions pour la rédaction d'une ordonnance sur la mendicité.

Versailles, le 18 juin 1777.

Les dernières fois que je me suis promené à pied, j'ai été vivement affligé, Monsieur, de la grande quantité de mendiants dont les rues de Paris et de Versailles sont remplies, nonobstant les mesures que j'ai ordonnées, depuis plusieurs années, à l'effet de faire cesser cette plaie. Demandez au lieutenant général de police et à l'intendant de Paris des mémoires tant sur l'établissement des ateliers de charité ouverts pour occuper les pauvres valides, que sur les secours fournis aux paroisses et aux hôpitaux pour les faire travailler, et pour faciliter en même temps l'admission des infirmes. Je veux savoir comment il est pourvu à l'entretien de ces établissements. La création de nouveaux impôts me répugne : où seroit le bienfait pour le peuple, s'il y trouvoit une charge nouvelle? Il y auroit des mesures tout à la fois d'humanité et de rigueur à prendre pour d'un côté secourir la misère réelle, et détruire de l'autre la mendicité effrontée et paresseuse, source de crimes et de scandales. La base de tout règlement devroit être que tout mendiant se retirât dans le lieu de sa naissance, à moins qu'il ne

(1) Autographe de mon cabinet.

prit un état qui pût le faire vivre sans aumônes. La surveillance seroit bien plus efficace et la répression plus sûre. Il ne faut pas non plus souffrir que les mendiants aillent quêter et mendier dans l'intérieur des églises ni aux portes des maisons : cela trouble le service divin, nuit au recueillement des fidèles et amène des vols. Ce point est très-important, n'y ayant rien qui fît plus d'honneur à une administration que l'extirpation de la mendicité : aux valides, le travail; aux invalides, les hôpitaux, et les maisons de force à tous ceux qui résistent au bienfait de la loi. Tenez la main à l'exécution des règlements qui existent, et recommandez à Lenoir la sévérité. Si ces règlements sont insuffisants, il faut que mon Conseil y pourvoie, et compléter ce service par une ordonnance.

LOUIS.

LXV

LOUIS XVI AU COMTE DE LA BILLARDERIE D'ANGIVILLER,

DIRECTEUR ET ORDONNATEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS DU ROI, JARDINS, ARTS, ACADÉMIES ET MANUFACTURES ROYALES (1).

Monuments en bronze commandés par Louis XV. — Réserver pour la Reine celui qu'elle a préféré.

Versailles, le 27 juillet 1777.

J'ai été fort content des détails que vous me donnez, Monsieur, sur les trois monuments en bronze de-

(1) Autographe de mon cabinet.

mandés par le feu Roi, suspendus par sa mort, et dont j'ai ordonné l'entière exécution par respect pour sa mémoire. J'espère que la détermination que j'ai prise sera justifiée par la beauté du travail. Lemoyne, Dhnes et Delaroche sont de bons artistes, et la réunion de leurs talents a pu et dû produire des chefs-d'œuvre. Le sujet du premier de ces monuments, réduction en petit de celui que la province de Bretagne arrêta d'ériger pour perpétuer le souvenir de la miraculeuse convalescence de mon aïeul en 1744, après sa maladie à Metz, est très-agréable. C'est une composition qui fait honneur au génie de Lemoyne. Je placerai ce groupe dans mon cabinet. La Reine a paru dans le temps aimer davantage les deux autres sujets, surtout celui du Roi Louis XV élevé à bras sur un pavois à la vue du peuple et de l'armée, selon l'antique usage des commencements de la monarchie pour la proclamation du prince. Il faut porter ces deux morceaux de sculpture au nombre des objets à offrir à la Reine. Mais je veux bien, avant, qu'ils me soient présentés par les auteurs, étant juste que je puisse les en féliciter moi-même, si leur œuvre est aussi bonne que vous me le dites. Prévenez-les pour le 30, et amenez-les-moi. Vous pouvez compter sur mon estime.

LXVI

MARIE-ANTOINETTE A SON FRÈRE, LE ROI DES ROMAINS, JOSEPH II (1).

Réfutation de reproches que lui a faits son frère. — Le duc de Chartres. — Le comte d'Artois. — Mauvaise compagnie à Fontainebleau, où on laisse entrer tout le monde. — Espérances de grossesse encore retardées.

[Versailles], 20 novembre 1777.

Votre lettre m'afflige beaucoup, mon cher Frère. Vous tournez contre moi ce qui étoit la suite de ma sincérité et confiance en vous. J'ai été véritablement étonnée de certains contes faits à Paris sur le voyage de Fontainebleau ; et comme la plupart n'avoient nul fondement, ils se sont évanouis peu après le retour des témoins oculaires. Il est bien fâcheux pour moi de n'avoir pas la même ressource dans ma patrie, et surtout auprès de vous, mon cher Frère. Par exemple, on seroit bien surpris ici de voir nommer M. le duc de Chartres comme mauvais joueur : il n'a pas joué, une seule fois du voyage, chez moi. Pour le comte d'Artois, je sais les propos qu'on lui fait tenir. Jamais : ils étoient si absurdes qu'ils sont tombés d'eux-mêmes, et mon frère le premier en a ri. Des friponneries de femmes, je n'en ai vu ni entendu parler. La mauvaise compagnie : — il y en a toujours eu un peu à la Cour,

(1) Autographe de mon cabinet. Copie aux Archives de Vienne.

Digitized by Google

lorsqu'on joue à table ronde, parce que c'est l'usage en France de laisser entrer tout le monde. Depuis plus de huit ans que je suis ici, je l'ai toujours vu, surtout à Fontainebleau, où il y a beaucoup plus de monde.

J'espérois bien, mon cher Frère, vous apprendre cette fois ma grossesse. Mes espérances sont encore reculées; mais j'ai grande confiance que ce n'est pas pour longtemps, le Roi vivant tout à fait avec moi, surtout depuis le retour de Fontainebleau, qu'il chasse moins. Je vais parler à M. de Sartine pour votre protégé; sa situation est bien intéressante, et je ne crois pas qu'il y en ait de plus méritant. Le Roi vous écrit; je vous envoie sa lettre. Pour moi, je ne fais des vœux si ardents pour personne que pour vous, mon cher Frère. Je désire surtout que vous me rendiez votre estime, qui me paroit un peu altérée. Pour votre amitié, vous m'en avez donné tant de preuves, et j'en ai tant pour vous, qu'il n'y auroit plus de bonheur pour moi si elle venoit à diminuer. Adieu, mon cher Frère; je vous embrasse de tout mon cœur.

MARIE-ANTOINETTE.

LXVII

LOUIS XVI AU PRINCE DE MONTBAREY, MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Enquête sur le chevalier d'Assas et sa famille.

Jeudi [11 septembre 1777].

Monsieur, je vous envoie un mémoire qui rappelle l'héroïque dévouement du chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, tué en 1760, à l'affaire de Clostercamp. Cette action, qui est l'un des plus beaux traits de nos fastes militaires, n'a été l'objet d'aucune distinction ni récompense. Il faudroit réparer un si injuste oubli. Je vous laisse le choix de la distinction. Quelle qu'elle soit, elle répandra une émulation utile dans l'armée. Vous verrez que le chevalier a laissé un frère et deux neveux, dont l'un est dans l'armée et l'autre dans la marine. Si ce sont des hommes distingués, je me chargerai de leur avancement. Écrivez-moi, ou dites-moi, au prochain Conseil, ce que vous aurez décidé.

LOUIS.

Rien de plus populaire aujourd'hui que le nom du chevalier d'Assas, immortalisé par son héroïsme près de l'abbaye de Clostercamp, aux environs de Wesel, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760. Voltaire fut le premier qui, dans la seconde édition de son *Précis du siècle de Louis XV*, paru en 1769,

(1) Autographe de mon cabinet.

révéla ce mot antique : « A moi, Auvergne, ce sont les ennemis! », dont la *Gazette de France* du 25 octobre 1760 ne faisait point mention, en portant sur la liste des morts le chevalier d'Assas, qu'elle appelait *d'Assar*. Que d'actions héroïques sont ensevelies dans la mêlée des champs de bataille! Un an à peu près avant de publier son récit, qu'il tenait du lieutenant-colonel au régiment d'Auvergne, le chevalier de Lorry, Voltaire écrivit, le 12 novembre 1768, au duc de Choiseul, alors premier ministre, pour lui signaler le trait. Mais soit préoccupation, soit insouciance, le gouvernement de Louis XV ne tint compte du nom d'un héros auquel l'ancienne Rome eût élevé des statues. Il était réservé à Louis XVI d'honorer un si généreux souvenir par la fondation d'une pension de mille livres, héréditaire et perpétuelle, au profit des aînés de la famille d'Assas. Mais ce que l'on ignore généralement, et ce qui résulte d'une lettre du baron, frère aîné du chevalier, c'est que, pour cette récompense, l'initiative vint de la Reine Marie-Antoinette. On parlait un jour devant elle, dans les petits appartements, de l'héroïsme de d'Assas. Elle s'étonna qu'une pareille action fût demeurée si longtemps dans l'oubli, et elle s'informa s'il existait encore quelque personne de cette famille. Sur l'affirmation qu'il restait un frère, retiré du service, et deux neveux, anciens pages de Louis XV et encore au service du Roi : « *Écrivez tout de suite au frère,* » s'écria-t-elle, « *et marquez-lui de m'adresser un mémoire.* » Averti sur-le-champ de plusieurs côtés, le baron d'Assas se hâta de dresser le mémoire demandé et l'envoya à la Cour. Pour toute grâce, il sollicitait l'avancement de ses deux fils, ajoutant que si le Roi voulait, par une faveur spéciale, éterniser la mémoire du trait du chevalier dans sa famille, Sa Majesté voulût bien l'autoriser à joindre à son nom celui de *Clostercamp*. Le jour où le ministre de la guerre rapporta le mémoire au Conseil, on fut embarrassé d'abord pour remplir les intentions royales, et la décision fut renvoyée à un Conseil prochain. Mais, dans l'intervalle, le prince de Montbarey s'étant avisé de la pension héréditaire, le Conseil applaudit, le Roi approuva; le baron d'Assas fut prévenu. On verra dans une lettre de lui, dont je possède l'original, et qui est imprimée à l'appendice

de ce volume, qu'il vint du Vigan à Versailles pour remercier, et pour apporter aux bureaux de la guerre des papiers de famille qui servissent d'éléments à la rédaction des lettres patentes de la pension. J'ai la copie de tous ces papiers. Le baron et ses deux fils furent reçus avec une sorte d'enthousiasme à la cour et chez les ministres. Louis XVI accorda au père la faveur de chasser avec lui, ce qui était alors une grande distinction, et fit don au fils aîné d'un brevet de capitaine de cavalerie, qu'il paya sur sa cassette; mais il voulut laisser à la Reine la satisfaction de l'annoncer elle-même à ses protégés. — Ainsi se révèle cette généreuse initiative, qui appelle le bien par le bien, et dont, comme on l'a vu, tout l'honneur revient à la Reine.

La pension, supprimée pendant la Terreur, fut rétablie sous Napoléon Ier, vers 1810, et n'a pas cessé d'être acquittée depuis.

Il est remarquable que les biographes ne donnent que d'inexactes ou incomplètes informations sur un personnage aussi cher à notre gloire nationale que l'est le chevalier d'Assas. Il s'appelait Louis, était né au Vigan, dans les Cévennes, le 28 août 1733. Par conséquent, il avait, à sa mort, un peu plus de vingt-sept ans. Mais ce qui émerveille davantage, c'est qu'un fait répété par les cent voix de la Renommée, par tant d'historiens et de biographes, échos de Voltaire et des gazettes, un fait constaté par les témoignages contemporains, mis à l'ordre du jour de l'armée, à la parade de Lille, par le prince Ferdinand, et qui, pendant plus de soixante années, n'a rencontré aucun contradicteur autorisé, alors que les éléments de contrôle étaient, pour ainsi dire, vivants encore, ait commencé à être contesté après ce long espace de temps, quand les témoins qui l'avaient attesté et célébré n'étaient plus. Pour rattacher la contradiction à un fil contemporain, on en est réduit à s'appuyer du témoignage des prétendus *Mémoires inédits* du baron de Grimm; mémoires plus que suspects, dont, pour cause, on se garde de produire l'original, et qui n'ont pu réussir à se frayer chemin dans le monde littéraire. On s'en prend aussi à une lettre où Voltaire répondant, le 31 octobre 1769, au comte de Schonberg, fort répandu parmi les encyclopédistes, et qui avait eu Grimm en Allemagne pour précepteur de ses enfants, dit : « Je n'ai fait

que copier ce que le frère de M. d'Assas et le major du régiment m'ont mandé. » Et là-dessus on brode, par conjecture, une formelle protestation du comte. La seule protestation à enregistrer est celle que n'avait pas osé faire en temps opportun (il l'avoue) M. Lombard de Langres, et qu'il a produite, en 1823, dans ses *Mémoires anecdotiques*, sur la foi de son père. Au chapitre IX du livre XI de cet ouvrage, il ouvre, en effet, sur ce point, une discussion curieuse qu'est venu appuyer de toutes ses forces le trop ingénieux démolisseur, M. Édouard Fournier, en son *Esprit dans l'histoire*. Suivant Lombard de Langres, la belle action du chevalier d'Assas devrait être attribuée, non à lui, mais à un sergent du régiment d'Auvergne, nommé Dubois. Du reste, le contradicteur un peu tardif paraît être de la meilleure foi du monde, et les raisons qu'il allègue en faveur de son héros doublement posthume, si l'on peut parler ainsi, appellent un examen attentif.

LXVIII

LOUIS XVI A L'EMPEREUR JOSEPH II, ROI DES ROMAINS (1).

Souvenir affectueux sur le voyage de l'Empereur. — Confidences tout intimes sur ses espérances : il a fait ce qu'il faut pour que ces espérances ne soient pas déçues. — C'est à l'Empereur qu'il doit ce bonheur.

[Versailles], 21 décembre 1777.

Mon cher Beau-Frère, je ne peux pas laisser partir le courrier de la Reine sans me rappeler à votre souvenir. J'espère que vous ne doutez pas de tous les vœux que

(1) Archives impériales d'Autriche.

je fais pour votre bonheur dans le cours de l'année prochaine. Je n'oublierai jamais celui que j'ai eu dans celle-ci de faire votre connoissance. J'espère que vous vous souviendrez de la parole que vous m'avez donnée de revenir un jour. Vous me reprocherez pourtant de ne vous avoir pas mandé ce qui s'est passé entre la Reine et moi. J'attendois quelque chose de plus pour vous en faire part. Deux fois nous avons eu quelques légères espérances; mais malgré qu'elles n'aient pas réussi, je suis sûr d'avoir fait ce qu'il faut, et j'espère que l'année prochaine ne se passera pas sans vous avoir donné un neveu ou une nièce. C'est à vous que nous devons ce bonheur, car, depuis votre voyage, cela a toujours été de mieux en mieux jusqu'à parfaite conclusion. Je compte assez sur votre amitié pour en oser vous faire ces détails. Adieu, mon cher Beau-Frère; je vous embrasse de tout mon cœur. Je vous prie d'embrasser l'Impératrice de ma part et de lui renouveler les assurances de mon sincère attachement et les vœux que je fais pour sa santé. Je vous prie de faire mes compliments aussi à toute la famille.

Louis.

LXIX

LE ROI DES ROMAINS, JOSEPH II, A LOUIS XVI (1).

Protestations d'amitié. — Joie pour les confidences qu'il reçoit. — Encouragements à continuer de si bien faire. — Projets de guerre. — Marie-Thérèse.

[Vienne], 5 janvier 1778.

J'ai été touché sensiblement, mon cher Beau-Frère, de la charmante lettre qu'il vous a plu m'écrire pour le renouvellement de l'année. N'attribuez, je vous en prie, mon silence qu'à une discrétion qui vraiment me coûtoit, et que je croyois devoir à vos occupations. Vous rompez ce silence le premier; rien n'est plus obligeant, et cela d'une façon si amicale que j'en suis vraiment touché et enchanté. Vous savez que je ne suis pas un diseur de belles phrases; mais ce n'en sont certainement point, si je vous assure que je vous aime de tout mon cœur, et que mon estime et amitié la plus sincère vous sont vouées pour la vie. Jugez de là ce que je vous désire pour l'année que nous venons de commencer. Les nouvelles que vous voulez bien me donner des heureux progrès dans votre lien conjugal me font le plus grand plaisir, et vous voulez même presque me laisser l'espérance d'y avoir contribué par mes propos, qui étoient bien épurés par l'intention unique de cimenter par là les liens et le bonheur de

(1) Archives impériales d'Autriche. Copie authentique. — Copie de la main de Louis XVI dans la collection du comte Auguste d'Hauterive.

deux personnes qui me sont si chères et précieuses. Continuez de même, mon cher Frère, et vous jouirez des plaisirs et des bonheurs qui sont faits pour être appréciés par des âmes aussi sensibles et vertueuses que la vôtre, et qu'on ne peut trouver que dans un heureux mariage et à être père. Croyez que personne n'apprécie mieux les choses que celui qui les a perdues comme moi (1). Une grossesse de ma sœur feroit mon bonheur : je l'aime si tendrement! et je sens tout le bonheur qui lui en reviendroit, joint qu'avec tous les bons François qui vous sont si attachés, et que par cette raison j'aime bien, je désire, pour votre satisfaction et tranquillité, de vous voir des enfants. Ces petits êtres vous intéresseroient et occuperoient infiniment, j'en suis très-sûr; et ma sœur, dont le cœur et la vertu m'est connue, si elle avoit des enfants, en feroit son unique objet. Votre amitié, votre tendresse mutuelle, s'il étoit possible, n'en feroit qu'augmenter, et tous ceux qui vous aiment aussi tendrement que moi en seroient bien heureux. Au plus tôt donc, mon cher Frère, donnez-moi cette agréable nouvelle.

Nous avons été un peu frappés de la mort de l'Électeur de Bavière, dont on a caché le danger jusqu'à la fin. Le vingt-deuxième jour, mourir de cette cruelle petite vérole, c'est une nouvelle preuve pour l'inoculation. Heureusement que votre courage a su vous mettre à l'abri de ce danger. Mais sa mort auroit pu

(1) Joseph II, qui mourut en 1790 sans postérité, avait été marié deux fois : la première à Isabelle de Parme, morte en 1763; la seconde à Marie-Josèphe-Antoinette de Bavière, qui l'avait laissé veuf en 1767.

facilement troubler la tranquillité générale, et je suis sûr que vous serez charmé d'apprendre que probablement elle ne court point de risque. Sa Majesté, en conséquence, et en partie par déférence pour les avis amicals que vous lui avez fait donner, a entamé et fait consommer par la signature du ministre palatin et du prince de Kaunitz, avant-hier, une convention par laquelle, si l'Électeur, comme il est probable, la ratifie, nous nous mettrons avec un petit corps de troupes, d'un commun accord et très-tranquillement, en possession d'une partie de la basse Bavière et appartenances qui nous reviennent de droit, et laisserons à l'Électeur la pleine liberté et jouissance de tout le reste. J'ai voulu, mon cher Frère, vous donner part de cet événement avant tout autre, et je suis sûr que vous serez content des arrangements sages et modérés que, pour le maintien de la paix que vous savez apprécier, l'on a pris chez nous. Toujours vous rendrez, j'espère, justice à ma tendre amitié et à la tendresse dont, en vous embrassant de tout mon cœur, j'ose me dire pour la vie votre bien dévoué Frère et Beau-Frère.

J.

P. S. Sa Majesté (1), à laquelle j'ai fait part de votre souvenir, me charge de vous assurer de toute sa tendresse. Ce n'est pas peu de chose, car Elle sait être bien tendre mère. C'est avec bien de la satisfaction que j'ai le bonheur de l'entretenir souvent de vous, et Elle ne se lasse jamais de tous les détails que je lui en fais.

---

(1) L'Impératrice Marie-Thérèse.

Pourrai-je seulement, selon mes désirs, vous revoir bientôt? Mais je dépends de bien des circonstances, et pas seulement de mes désirs.

LXX

LA COMÉDIE FRANÇAISE A MARIE-ANTOINETTE (1).

Supplique en faveur d'un petit-neveu du grand Corneille.

13 février 1778.

A LA REINE.

MADAME,

La Comédie Françoise, aidée de la protection de ses supérieurs, prend la liberté de se jeter aux pieds de Votre Majesté et de supplier son humanité en faveur du petit-neveu du grand Corneille, de sa femme et d'un jeune enfant dénués du nécessaire : elle se glorifie de la bonté qu'a eue Votre Majesté de permettre que la Comédie Françoise ait l'honneur de lui présenter ce rejeton du père de son théâtre, et se nourrit de l'espoir qu'elle a droit de fonder sur la sensibilité si connue et si précieuse du cœur de Votre Majesté.

(De la main de Louis XVI.)

« Bon pour 1200# de gratification. »

---

(1) De mon cabinet.

LXXI

NOTE ÉCRITE A LA HATE PAR LOUIS XVI (1).

Accommodement du différend entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon, à la suite du bal masqué où le comte a fait insulte à la duchesse et reçu d'elle un propos piquant.

Sans date, mais probablement du
9 ou 10 mars 1778.

J'avois écrit, hier au soir, à M. le prince de Condé que le comte d'Artois consentoit à n'être pas présent quand madame la duchesse de Bourbon me désavoueroit le propos; que je lui dirois que le comte d'Artois m'avoit dit que, pour ce qui s'étoit passé au bal, il ne savoit pas qui c'étoit, et qu'il n'avoit pas pu croire que ce fût madame la duchesse de Bourbon; qu'alors je ferois entrer le comte d'Artois, auquel je répéterois ce qu'elle venoit de dire et ce que j'avois dit, et que je dirois que tout étoit fini, comme vous me l'avez demandé. Je lui avois demandé réponse avant dix heures et de savoir juste ce que madame la duchesse de Bourbon diroit. Je n'ai point de réponse. Écrivez-lui, je vous prie, et si vous savez quelque chose, descendez cinq minutes après que je serai rentré.

(1) Autographe de mon cabinet.

LXXII

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Présentation des envoyés américains, Benjamin Franklin, Silas Deane et Arthur Lee. — Le Roi veut auparavant se renseigner auprès du ministre des Affaires étrangères.

Versailles, le 16 mars 1778.

Monsieur, je vous renvoie tous vos papiers apostillés et signés. Je vous remercie de votre zèle. Les mémoires qui accompagnoient les listes des places m'ont prouvé que les candidats en étoient dignes et que les choix étoient excellents. Je les ai approuvés. J'ai appris avec peine l'indisposition du comte de Vergennes. Il avoit, hier, mauvais visage, quand il me présenta mon ministre près le duc de Wurtemberg. Pensant être bien, il m'a demandé de me présenter les sieurs Benjamin Franklin, Silas Deane et Arthur Lee, députés des États-Unis de l'Amérique septentrionale. Voyez-le de ma part. Vous lui direz que, s'il est mieux dans quelques jours, il m'amènera ces députés le 20; sinon l'audience sera remise pour plus tard. Mais j'aurois besoin de le voir avant, pour bien m'entendre avec lui sur les affaires d'Amérique et revenir plus en détail sur ce qu'il a dit à ce sujet au dernier Conseil. Si la prudence ne lui permet pas de sortir, et, dans ce cas, je le lui défends, qu'il m'écrive. S'il est trop fatigué pour écrire, je le prie de s'expliquer avec vous, et

(1) Autographe de mon cabinet.

vous me rendrez son avis, à moins qu'il ne m'envoie Gérard. Dites-lui bien tout l'intérêt que je lui porte.

LOUIS.

LXXIII

MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE-REINE, SA MÈRE (1).

Entretien de la Reine avec le Roi sur Madame Élisabeth, qui veut se faire religieuse. — Caractère de cette jeune princesse. — Avis ouvert par Marie-Antoinette pour sauver celle-ci de ses projets.

Ce 16 avril [1778].

MADAME MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Je viens d'avoir un long entretien avec le Roi sur Élisabeth. Il est irrité, chagrin et bien embarrassé. Ma bonne maman connoit Élisabeth par-tout ce que lui en a dit mon frère Joseph et par ce que je lui en ai dit moi-même. A mon arrivée en France, j'avois trouvé en elle une petite sauvage que rien ne pouvoit apprivoiser, brusque, rude, emportée et volontaire à faire peur, indocile à toutes les remontrances. Il n'y a qu'une mère qui auroit pu adoucir ce caractère-là. Dans les premiers temps, on avoit beau donner une entière autorité aux dames gouvernantes, ce ne pouvoit être la même chose : à peine si elle avoit connu sa mère. Cependant elle avoit un bon fonds, et, ce qui rassuroit, beaucoup de sensibilité. Il n'y avoit que

(1) Minute autographe de mon cabinet.

manière de diriger tout cela. Son obstination pouvoit devenir caractère, et sa fierté un bon point de direction; et comme elle étoit sensible, on pouvoit lui faire comprendre l'avantage et le bonheur d'être aimée. Le Roi lui a parlé sur son caractère avec patience et douceur, et plus souvent avec humeur. Et comme on a vu que la douceur avoit plus de succès, on a cessé de la cabrer. Les gouvernantes ont usé, suivant les circonstances, de l'affabilité et de la froideur; elles ont fait parler la religion et l'émulation, en l'associant à Clotilde, qu'elle aimoit tendrement (1). Enfin, on a si bien réussi qu'on a été trop loin. Dès que Clotilde a été mariée, elle n'a cessé de pleurer comme une Madeleine; elle est devenue sombre, retirée en elle-même; elle s'est jetée dans la piété la plus forte, et elle a fini par demander au Roi de se mettre en religion aux Carmélites. Cela afflige beaucoup le Roi. Elle avoit fait d'abord de cette idée un grand secret, mais il y avoit trop d'yeux autour d'elle pour que le secret ne me soit pas parvenu. Je l'ai emmenée à mon Trianon pour lui causer seule à seule, et malgré sa fermeté apparente, il m'a semblé qu'il y auroit encore remède. Le Roi ayant été averti d'une autre part comme j'allois lui en parler, il m'avoit dit qu'il prétendoit bien qu'il n'en seroit rien avant sa majorité, et il le lui a fermement signifié quand elle s'est ouverte (2). J'ai demandé au Roi s'il ne

(1) On lui avait aussi donné de l'émulation en plaçant auprès d'elle et faisant participer à son éducation mademoiselle de Mackau, depuis marquise de Bombelles, fille de la sous-gouvernante. Voir lettre CIX.

(2) Il parait qu'elle était revenue plusieurs fois à la charge sur ce point auprès de son frère, et que Louis XVI avait ébranlé une pre-

trouveroit pas à propos de devancer pour elle le temps de lui donner une maison : cela absorberoit sa pensée; et comme elle auroit plus qu'aujourd'hui les moyens de faire du bien, elle ne songeroit plus à s'enterrer. L'idée a paru bonne au Roi, qui compte en user (1).

Adieu, Madame ma très-chère Mère; tout va bien pour votre fille, qui vous baise bien respectueusement les mains et vous prie instamment de lui conserver vos bontés.

MARIE-ANTOINETTE.

LXXIV

LOUIS XVI AU ROI ET A LA REINE D'ESPAGNE (2).

Annonce de la grossesse de Marie-Antoinette. — Mesures à prendre pour humilier l'Angleterre, rivale et ennemie naturelle de la maison de Bourbon.

[19 juin 1778.]

Monsieur mon Frère et Oncle, connoissant l'intérêt que Votre Majesté prend à ce qui me regarde, je ne puis tarder davantage à lui faire part de l'heureux événement de la grossesse de la Reine, qui me comble de

---

mière fois sa détermination en lui répondant : « Non, j'ai besoin de vous auprès de moi. » Ce mot du cœur l'avait touchée, en lui indiquant un devoir à remplir.

(1) Madame Élisabeth fut en effet émancipée par Louis XVI, qui lui constitua une maison au mois de mai suivant. Et c'est ainsi qu'elle devint maîtresse d'elle-même à l'âge de quatorze ans. Comme nous l'avons dit, elle était née le 3 mai 1764.

(2) Autographe de mon cabinet.

joie. Elle a déjà passé le troisième terme et s'en porte fort bien. Elle sera saignée lundi pour la première fois. Je profite avec plaisir de cette occasion pour témoigner à Votre Majesté tout le contentement que j'ai éprouvé de la réponse ferme qu'elle a faite aux propositions déraisonnables de l'Angleterre. Je crois qu'à présent le terme est venu de ne plus s'occuper qu'à prendre les moyens les plus propres pour humilier cette puissance, l'ennemie naturelle et la rivale de notre maison. Je suis d'autant plus libre de m'occuper entièrement de cette affaire, que j'ai pris le parti, que Votre Majesté approuvera sûrement, de ne me mêler que par de bons offices de la querelle survenue en Allemagne. J'ai chargé le comte de Montmorin de présenter à Votre Majesté mes idées sur les circonstances présentes, où l'Angleterre paroît ne plus songer qu'à la guerre. Je recevrai avec bien du plaisir les avis que l'expérience et l'attachement connu à la gloire de notre maison suggérera à Votre Majesté. Vous connoissez, Monsieur mon Frère et Oncle, toute la sincérité de mes sentiments personnels et de mon amitié constante pour vous.

LOUIS.

Le 19 juin 1778, à Versailles.

Suscription :

A Monsieur mon Frère et Oncle
le Roi d'Espagne et des Indes.

La lettre est fermée de lacs de soie bleu d'azur.

Digitized by Google

LXXV

MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE (1).

Condoléances sur la mort de la mère de la princesse.

[Septembre 1778.]

J'ai appris avec une bien vive douleur, ma chère Lamballe, la mort de votre bonne mère, à qui vous gardiez si grande tendresse et respect. J'ai pleuré de votre lettre. Je connoissois toutes les vertus de la princesse de Carignan; ma douleur s'en augmente : c'est un grand poids, trop fort à supporter pour vous et pour ceux qui vous aiment. Mon amie, il me tarde de vous voir et de mêler mes larmes avec les vôtres, car il n'y a pas de consolation pour un pareil désespoir, et je ne peux que pleurer avec vous et prier Dieu. Nous parlions tout à l'heure de vous, le Roi et moi, et nous déplorions la triste destinée qui poursuit une ange telle que vous, si bien faite pour appeler le bonheur autour d'elle et si digne de le goûter. Mais votre touchante résignation est au-dessus de vos maux, et l'amitié du bon M. de Penthièvre et la nôtre vous restent. Nous voudrions que cela pût adoucir un peu l'amertume de vos chagrins. Adieu, ma chère Lamballe; je vous embrasse du meilleur de mon cœur, comme je vous aimerai toute ma vie.

MARIE-ANTOINETTE.

(1) Cabinet de M. Guizot.

Le Roi entre et veut vous ajouter quelques mots.

De la main du Roi :

Un seul mot, ma chère Cousine; mais un mot d'amitié.

La mère de la princesse de Lamballe, Henriette de Hesse-Rheinfelds-Rothenbourg, sœur de Polyxène, reine de Sardaigne, seconde femme du Roi Charles-Emmanuel III, était morte à Turin, le 1er septembre 1778, à une heure après midi. Son père, Louis-Victor-Amé de Savoie, prince de Carignan, suivit de près sa femme, car il mourut dans la nuit du 6 au 7 décembre de la même année.

LXXVI

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Instruction pour la rédaction d'un arrêt du Conseil touchant les enfants trouvés.

Versailles, 4 janvier 1779.

Il m'étoit impossible, Monsieur, de ne pas être péniblement touché de l'augmentation journalière du nombre des enfants exposés. J'ai relu avec soin et intérêt vos mémoires, et je vous les renvoie apostillés. Je voudrois bien éviter d'avoir à déployer, à cet égard, la sévérité des lois; mais je veux absolument prendre des mesures pour prévenir les scandales de tout genre

(1) Autographe de mon cabinet.

et les actes d'inhumanité qui se multiplient de la sorte. Faire voyager, tous les ans, par les voitures publiques, plus de deux mille malheureux enfants de provinces éloignées de la capitale pour s'en débarrasser et les jeter comme en un charnier dans la maison des enfants trouvés de Paris, est intolérable. C'est en vouer les neuf dixièmes à la mort. Il faut prendre garde aussi que l'ouverture trop facile de cet asile, institué, dans l'origine, pour prévenir les crimes de filles égarées, devient aujourd'hui un dépôt favorable à l'immoralité de gens mariés qui trouvent le courage de s'affranchir de leurs devoirs en les rejetant obscurément à la charge de l'État. Les curés peuvent rendre de grands services dans cette circonstance. Ils peuvent, en redoublant de zèle, contribuer à arrêter le mal dans sa racine, soit par les préceptes de la religion, soit par les secours de la charité, et par tous les moyens d'influence salutaire qu'ils exercent sur le peuple. Mais il faut appuyer leurs efforts d'un arrêt du Conseil. Je veux qu'il y soit pourvu, et ce sans délai.

LOUIS.

P. S. Puisque vous vous intéressez au chevalier de Sercey, lieutenant de vaisseau, commandant par *interim* de la frégate *la Belle-Poule*, je vous apprends avec plaisir qu'il a repris sur les Anglais le brigantin *le Singulier*. Il se conduit partout fort courageusement (1).

(1) C'est le marquis de Sercey qui fut amiral de France. Il était parent de madame de Genlis.

LXXVII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A L'EMPEREUR (1).

Heureux effet produit par les couches de la Reine. — Son crédit en est rehaussé. — Le comte de Vergennes asservi sous la dictature de son vieux collègue le comte de Maurepas, qui fait tout le mal. — Plaintes contre le baron de Breteuil, ambassadeur à Vienne.

A Paris, le 12 janvier 1778.

Les très-gracieux ordres de Votre Majesté Impériale, en date du 1er de ce mois, m'ont été remis le 8 par le courrier que je renvoie aujourd'hui, et qui porte la confirmation de l'entier rétablissement de la santé de la Reine. Dans les premiers moments, je n'ai pu parer au retard des nouvelles sur un objet si intéressant, parce que la voie des estafettes n'ayant pas lieu en France, il a dû en résulter un intervalle assez long entre l'arrivée du courrier expédié le 20 décembre et celle de mes lettres écrites par la poste le 21, le 22 et le 23 décembre.

Les couches de la Reine ont produit un grand effet et très-avantageux à cette princesse, soit par un surcroît d'attachement de la part de son auguste époux, soit par la sensation générale qui s'est manifestée dans le public. J'espère que la Reine s'en prévaudra pour sa gloire et son bonheur. Elle est plus que jamais en

(1) En marge est écrit : *Par le courrier Gergowitz.* — Archives impériales d'Autriche.

mesure de tout crédit et de tout pouvoir. Le bon emploi de l'un et de l'autre va dépendre de sa volonté.

C'est avec sa clémence ordinaire que Votre Majesté daigne rendre justice à mon zèle, en faisant mention des très-fâcheux moments que j'ai passés ici depuis une année. Plusieurs motifs me les ont rendus bien amers, entre autres celui de ne pouvoir rendre un compte assez exact et précis, tant des choses que des personnes auxquelles j'avois affaire, et qui sont bien connues de Votre Majesté.

Le comte de Maurepas est l'auteur de tout le mal. Le comte de Vergennes auroit été plus traitable, s'il ne s'étoit pas trouvé asservi sous la dictature de son vieux collègue. Je viens de porter plainte contre le baron de Breteuil, en faisant voir que le langage qu'il tient à Vienne ne répond pas à celui que l'on me tient ici.

Quelles que soient les circonstances, s'il étoit possible de ne rien précipiter, je crois qu'il y auroit encore moyen, dans les moments décisifs, de porter cette Cour-ci à tenir une conduite moins misérable, ne fût-ce que du côté du langage. Les hautes lumières de Votre Majesté me dispensent de tout commentaire à ce sujet.

La seule consolation que j'aie eue depuis trois mois a consisté dans l'opinion que l'on a, et dans les propos que l'on tient sur la glorieuse campagne que Votre Majesté vient de terminer, et je puis affirmer que ce langage est général ici.

Je suis, avec la plus profonde soumission, etc.

LXXVIII

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Ducis admis à présenter son discours de réception à l'Académie française.

Versailles, 9 [mars 1779].

Monsieur, je fais cas de la personne de M. Ducis, dont Angiviller ne cesse de me dire tout le bien possible. Je serai bien aise qu'il me remette le discours qu'il a prononcé pour sa réception à l'Académie françoise.

J'ai consenti à tenir sur les fonts, avec la Reine, l'enfant que la veuve du baron de Mauvilly doit mettre au monde, et je nommerai également l'enfant du gouverneur des pages, M. Perdreauville. Point de présents.

Louis.

LXXIX

LOUIS XVI AU MINISTRE DE LA MARINE (2).

Annonce d'un avantage remporté par M. d'Estaing sur la flotte anglaise.

[1779.]

Je vous envoie, Monsieur, des papiers que M. de Vergennes m'a fait passer : les nouvelles ne sont pas

(1) Autographe de mon cabinet.
(2) Autographe de mon cabinet.

encore bien claires, mais il paroît que sans le coup de vent M. d'Estaing auroit fait de bonne besogne. La flotte de Cork dont nous parlions hier a été en partie prise.

LOUIS.

Ne parlez pas à M. de Penthièvre de la demande de M. le duc de Chartres jusqu'à ce qu'il lui en ait parlé lui-même.

LXXX

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Suppression du droit de mainmorte et de servitude dans les domaines royaux. — Instruction à ce sujet. — Établissement du mont-de-piété.

Versailles, 1er août 1779.

Vos mémoires sont fort bons, Monsieur, et je vous renvoie les deux premiers, avec le projet d'édit portant suppression du droit de mainmorte et de servitude dans mes domaines et dans tous ceux tenus par engagement. J'ai indiqué quelques changements à faire dans le préambule. L'état de mes finances m'interdit de songer à racheter sans distinction les droits de féodalité des mains des seigneurs. Je ne puis qu'effectuer une partie du bien en donnant l'exemple, et supprimant ce qui est en mon pouvoir de sup-

(1) Autographe de mon cabinet.

primer. Il ne m'appartient pas de porter atteinte à un principe aussi sacré que celui de la propriété. Le projet auroit pu faire remarquer cela, mais en termes qui ne blessent point les seigneurs, et qui fassent sentir le prix du sacrifice que je m'impose par amour pour mes sujets et par désir d'être imité. Ainsi donc, dans le cas ou de réunion à ma couronne ou d'acquisition pour ma couronne d'une terre ou seigneurie, il est désormais entendu que mon entrée en possession sera l'époque de la liberté de tous les serfs ou mainmortables qui en relèveront; mais je suis tout à fait de votre avis sur les mesures que je dois prendre, tout en respectant la propriété, contre le droit de suite sur les serfs ou mainmortables. Ce droit est en réalité hors de toute proportion. Vous pouvez dresser l'édit, je le signerai au Conseil.

Je n'ai pas encore eu le temps d'examiner suffisamment votre mémoire, non plus que celui du contrôleur général touchant la création d'un bureau de caisse d'emprunt sur nantissement. Un mont-de-piété est un des établissements que j'ai le plus à cœur, et qui rendra le plus de services au peuple. Mais cela demande à être mûri. Le contrôleur général s'enquerra de ce qui se pratique en pays étranger; reparlez-m'en au Conseil.

LOUIS.

LXXXI

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

(AUTOGRAPHE.)

Fête préparée pour le Comte et la Comtesse du Nord. — Limites des invitations.

[20 mai 1780.]

La Reine prie Monsieur de Mercy de voir M. de Baratinsky, et de lui dire que le Roi allant mardi à Saint-Hubert, il n'y aura pas de souper dans les cabinets, ni même dans la semaine ; mais que la Reine désirant voir M. et Madame la Comtesse du Nord avant mercredi, avoit imaginé de leur proposer à dîner à Trianon mardi, si le temps le permet et qu'ils n'aient rien à faire. Elle les prévient en même temps que le Roi n'étant pas ici, ce sera avec ses dames seules qu'elle les recevra. Ainsi, qu'ils voient s'ils veulent amener avec eux que Madame de Benkendorff et M. de Kourakin. Comme c'est sans aucune cérémonie ou personne, les autres seront tous généralement priés, le jour que la Reine donnera à souper à Trianon à M. le Comte du Nord. La Reine prie M. de Baratinsky de répondre bien franchement sur ces articles. Elle se charge après la réponse d'écrire une lettre à Madame la Comtesse du Nord, pour lui mander tout ce qui aura été décidé.

(1) Archives impériales d'Autriche.

LXXXII

LE DUC DE BOURBON A LOUIS XVI (1).

Il a fait ses soumissions à son père le prince de Condé, et il a le bonheur d'être rentré en grâce. — Il se place sous la bienveillance du Roi en lui communiquant cette nouvelle.

[11 août 1780.]

Sire,

Depuis que de mauvais conseils m'ont décidé à vouloir me séparer de mon père, j'ai été le plus malheureux des hommes. Le repentir a suivi de près la démarche; et je me suis décidé, ce matin, à me jeter à ses pieds, pour le prier de me garder. Mes larmes, mon désespoir, l'excès de ma tendresse, ont enfin désarmé la fermeté qu'il m'opposoit. C'est une nouvelle preuve de ses bontés pour moi, que je ne méritois pas, par la sottise que j'avois faite, et ma vie sera trop courte pour lui en marquer ma reconnoissance. J'ai cru devoir faire part à Votre Majesté de ce changement si heureux pour moi, et je saisis avec empressement cette occasion d'assurer Votre Majesté du très-profond respect avec lequel je suis,

de Votre Majesté,
le très-humble, très-obéissant et très-soumis
serviteur et sujet,

L. H. J. de Bourbon.

A Chantilly, ce 11 août 1780.

(1) Archives impériales de France.

LXXXIII

LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX MIROMESNIL (1).

Abolition de la question préparatoire. — Instructions à ce sujet.

[Versailles], le 20 août 1780.

Je vous renvoie la déclaration que vous avez lue au Conseil, Monsieur, concernant l'abolition de la question préparatoire (2). Vous pouvez en dresser la mise au net, et je la signerai au prochain Conseil. Ce n'est pas que je trouve qu'il soit prudent d'abolir sans de graves motifs les lois que leur ancienneté et un long usage ont rendues respectables. Je sens, au contraire, combien il est de ma sagesse de ne pas ouvrir en toutes choses la porte à un droit nouveau qui saperoit dans leurs bases les principes, et nuiroit à la dignité de ma justice en ébranlant le respect des peuples pour ce qui est, et en excitant le goût du nouveau. Mais vos mémoires et les entretiens que j'ai eus avec les plus savants magistrats de mon royaume prouvent bien qu'il y avoit plus de rigueur contre l'accusé que d'utilité pour la justice à employer un moyen aussi violent. D'ailleurs, ces voies m'ont toujours répugné en général, et je me suis toujours demandé, dès ma plus tendre jeunesse, si, dans l'application de la question, ce n'étoit

(1) Autographe de mon cabinet.

(2) La question préparatoire était à peu près tombée en désuétude; mais elle demeurait encore dans la loi, et avait été appliquée sous le dernier règne.

pas le plus souvent la force des nerfs qui décidoit du crime ou de l'innocence, et si ce n'étoit pas traiter en criminel convaincu celui qui n'est encore qu'un accusé. Aussi, Monsieur, sans cette objection qui me fut constamment faite, qu'on ne livroit à la question que des accusés de crimes constants qui tous encouroient la peine de mort, il y a longtemps que je l'aurois abolie pour tous les cas. Vous modifierez le préambule de la déclaration d'après les notes que j'y ai mises.

LOUIS.

LXXXIV

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Économies dans le service de bouche de la maison du Roi. — Instructions pour qu'on propose encore d'autres mesures d'économie. — Intérêt que le Roi porte aux travaux géographiques de Cassini.

Le 1er septembre 1780.

J'ai signé, Monsieur, l'édit portant suppression de quatre cent six charges-bouches et communs de ma maison. C'est une bonne mesure, et je veux que le bureau général suive son travail, afin que je puisse aviser successivement à tous les plans d'ordre et d'économie qui pourront être appliqués encore dans mes différents services.

---

(1) Autographe de mon cabinet.

Vous savez tout l'intérêt que je prends au beau travail géographique de MM. Cassini, Montigny et Perronet sur la carte de France. J'ai vu votre note et je me suis fait rendre compte de ce que sont devenues les premières parties de leur atlas. J'ai donné ordre au premier gentilhomme de ma chambre de les introduire toutes les fois qu'ils en auront quelque nouvelle partie à me présenter.

LOUIS.

LXXXV

L'EMPEREUR JOSEPH II A LOUIS XVI (1).

Sur la mort de l'impératrice Marie-Thérèse.

Le 6 décembre 1780.

Monsieur mon Frère et Beau-Frère, trop sensible à l'affreuse et irréparable perte qui avoit anéanti toutes les facultés de mon âme, je n'ai eu, dans le premier moment, que la force de vous écrire un mot. Actuellement, un peu remis, je profite avec intérêt de l'arrangement amical dont nous convînmes de bouche, de nous écrire parfois librement et franchement. Privé de l'usage des noms si doux de fils, de père et d'époux, je ne puis plus chercher de satisfaction que dans l'amitié. Jugez donc combien m'est chère celle de Votre Majesté, qui, par des vérités aussi heureusement que généralement recon-

(1) Archives impériales d'Autriche.

nues, fera toujours l'avantage et la convenance de nos États, mais bien plus encore ma satisfaction personnelle par l'attachement sincère que je vous ai voué, cher Frère, ainsi que l'estime que mérite votre caractère, cette volonté constante et efficace d'opérer le bien, enfin toutes les belles qualités dont vous donnez par vos actions les preuves les plus réelles. Ce seroit affaiblir l'avantage de nos liens reconnus par les deux nations, que de faire étalage de preuves et d'arguments, lorsque personne ne peut plus en douter et que la vérité des avantages mutuels a déjà été et est actuellement constatée par les occasions. Soyez persuadé, mon cher Frère, que c'est par conviction que je suivrai les principes de mon auguste Mère. La franchise et la sincérité constituent mon caractère, comme vous vous en serez facilement aperçu par mes propos et mes actions. Je n'agirai pas autrement en politique; et toute petite finasserie est aussi répugnante à mon caractère qu'au-dessous de la monarchie à laquelle je suis préposé. Comptez donc qu'il n'y aura jamais de variation dans ma façon d'agir, et encore moins dans mes sentiments à votre égard. Tout ce que je désire, c'est que vous suiviez exactement mes faits, pour me juger après eux. Je suis bien sûr que vous ne les trouverez jamais en contradiction avec mes paroles, malgré toutes les absurdités que mon cher voisin Frédéric pourra encore inventer et débiter, soit de ma prétendue partialité pour l'Angleterre, soit de mes projets d'agrandissement, de destruction du système germanique, et d'union de tous les évêchés d'Allemagne dans des coadjuteurs et évêques de ma famille. Assuré de la

droiture de mes démarches, je ne me vengerai pas même de ces impostures : je les démens continuellement par les faits, et je méprise cette pitoyable façon d'agir et d'en donner à garder à toute l'Europe. C'est d'après ces principes et en ne suivant que le vœu de mon cœur que je forme les vœux les plus sincères pour que vos succès dans la guerre présente répondent entièrement et promptement aux soins infatigables que vous y portez. J'ose me flatter que Votre Majesté voudra être persuadée de l'intérêt tout particulier que je prends à tout ce qui la regarde, et je désire vous convaincre en toute occasion de la sincérité de mes sentiments avec lesquels, en vous embrassant tendrement, je suis pour la vie, etc.

LXXXVI

LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Compliments de condoléance dont elle le charge pour le prince de Kaunitz, à l'occasion de la mort de Marie-Thérèse. — Sa douleur comprend celle dont doit être pénétré le serviteur fidèle de cette grande princesse.

10 décembre [1780].

Votre santé n'étoit pas bonne, Monsieur, et je crains qu'elle ne puisse suffire à ces terribles circonstances. La mienne est meilleure que je ne pouvois l'espérer.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

Quand vous écrirez au prince Kaunitz, dites-lui un mot de moi. Son attachement pour ma respectable Mère doit le mettre dans le plus grand chagrin (1). J'espère qu'il sentira que ses bons services sont, dans ce moment-ci, bien nécessaires à mon frère. Je le désire beaucoup. Adieu, Monsieur; il y a longtemps que vous devez compter sur mon estime et confiance.

LXXXVII

MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

Marques de vive sympathie pour M. de Penthièvre malade.

Ce 21 novembre 1781.

L'indisposition du bon M. de Penthièvre me fait une vive peine, ma chère Lamballe. Le Roi en est fort affligé et envoie savoir de ses nouvelles : qui ne seroit aimé, si ce n'est la vertu? Je ne m'étonne pas que vous soyez tombée malade; je me serois plutôt étonnée du contraire : je vous ai toujours dit que vous ne vous ménagiez pas assez. Comment seroit-on surpris que vous souffliez dans vos doigts dans une saison aussi avancée, à la campagne? Moi je grelotterois si je n'étois pas dans mon lit. Ne revenez pas tout de suite ; soignez-vous, soignez M. de Penthièvre, et puis je vous embrasserai cent fois, d'abord pour l'amour de mon

(1) Marie-Thérèse était morte le 29 novembre.

fils, ensuite par amour pour vous qui passez si bien votre temps à chanter M. le Dauphin pour vous guérir. Mais le Roi trouve que vous manquez de mémoire et que vous chantez autrement les couplets des poissardes, et là-dessus il m'a répété celui-ci, que vous ne savez pas bien :

Ne craignez pas, cher papa,
D' voir augmenter vot' famille,
Le bon Dieu-z-y pourvoira;
Fait's-en tant qu' Versaille en fourmille :
Y eût-il cent Bourbons chez nous,
Y a du pain, du laurier pour tous.

Adieu, mon cher cœur, je trouve toujours que vous êtes bonne et aimable; que de près ou de loin vous êtes une amie vraie, tendre et sensible : je vous rends bien tout cela.

MARIE-ANTOINETTE.

LXXXVIII

MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

Vif intérêt pour l'état de santé de M. de Penthièvre. — Le Roi envoie son médecin au malade. — Projets d'actes de bienfaisance. — Les loges maçonniques. — De grandes vertus dans le peuple.

Versailles, ce 27 novembre 1781.

Je vois que vous m'aimez toujours, mon cher cœur, et votre chère écriture m'a fait un plaisir que je ne

saurois vous rendre. Vous vous portez bien, j'en suis heureuse; mais on ne peut se flatter de rien, si vous continuez à veiller comme vous le faites auprès de M. de Penthièvre. Son indisposition afflige beaucoup le Roi, qui lui envoie son premier médecin avec l'ordre de rester avec vous, s'il y a danger. Je serai bien triste tant que je n'aurai pas de nouvelles de la crise. Dès que vous serez de retour et que vous aurez repris votre charge, nous terminerons tout ce qui se rattache aux actes de bienfaisance qui doivent suivre mes couches. J'ai lu avec intérêt ce qui s'est fait dans les loges franc-maçonniques que vous avez présidées au commencement de l'année, et dont vous m'avez tant amusée. Je vois qu'on n'y fait pas que de jolies chansons et qu'on y fait aussi du bien. Vos loges ont été sur nos brisées en délivrant des prisonniers et mariant des filles; cela ne nous empêchera pas de doter les nôtres et de placer les enfants qui sont sur notre liste. Les protégées du bon M. de Penthièvre seront les premières pourvues, et je veux être marraine du premier enfant de la petite Antoinette. J'ai été tout attendrie d'une lettre de sa mère qu'Élisabeth m'a fait voir, car Élisabeth la protége aussi. Je ne crois pas qu'il soit possible d'écrire avec plus de sensibilité et de religion. Il y a dans ces classes-là des vertus cachées, des âmes honnêtes jusqu'à la plus haute vertu chrétienne. Pensons à les savoir distinguer. Je chargerai l'abbé (1) de travailler à en découvrir, et nous tâcherons d'obtenir ainsi de Dieu la santé de M. de Penthièvre. Adieu, mon cher

(1) De Vermond.

cœur, je vous embrasse de toute mon âme, en attendant une lettre de vous.

MARIE-ANTOINETTE.

Le 20 février 1781, *la mère-loge écossaise* d'adoption avait élu la princesse de Lamballe en qualité de grande maîtresse. Plusieurs dames de sa petite cour y avaient été admises en même temps, et avaient été élues à diverses fonctions d'officières. C'est à la sollicitation de la comtesse de Broc, sa dame pour accompagner, qui avait fait avec elle un voyage de Hollande, et de la marquise de Las Cases, que la princesse avait consenti, après s'en être longtemps défendue, à se faire initier et à accepter la dignité de grande maîtresse.

Dans la fête d'installation, le 20 février, madame de Soyecourt était *Représentante de la Sérénissime Grande Maîtresse;* madame de Tolozan, *Inspectrice;* madame de Bouillé, *Oratrice;* madame de Montalembert, *Secrétaire;* madame d'Hinnisdal, *Chancelière;* mesdames de Lostanges et de Boynes, *Aumônières;* madame de Broc, *Première Maîtresse des cérémonies,* et madame de Las Cases remplissait les fonctions de *Sœur terrible.* Un certain frère Robineau de Beaunoir, qui éternuait à volonté des vers de circonstance, et qui était secrétaire de la loge, le même qui depuis s'est jeté avec fureur dans la révolution, se répandit en couplets. Chacune des dames eut le sien.

Dans une lettre du 26 février précédent, Marie-Antoinette rassure sa sœur Marie-Christine sur l'innocuité, en France, des loges maçonniques, qui, en certaines parties de l'Europe, ont conservé dans l'opinion, et ont eu souvent dans le fait, le dangereux caractère de sociétés secrètes. « Tout le monde en est, dit-elle; on sait ainsi tout ce qui s'y passe, où donc est le danger?..... C'est en réalité une société de bienfaisance et de plaisir. On y mange beaucoup, et l'on y parle et l'on y chante..... Ce n'est nullement une société d'athées déclarés, puisque, m'a-t-on dit, Dieu y est dans toutes les bouches. On y fait beaucoup de charités. On élève les enfants des membres pauvres ou décédés; on marie leurs filles..... »

LXXXIX

MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE (1).

Il semble qu'il plane un mauvais ange sur la famille royale. — La comtesse d'Artois est malade jusqu'à demander à être administrée. — Une agonie de la tante Sophie. — Paroles qu'elle prononce dans une sorte de délire.

Versailles, ce 22 janvier [1782].

Ma chère bonne Sœur, je vous remercie de tout votre intérêt à l'occasion de mon Dauphin. Je suis allée hier à Paris, en cette occurrence, avec le Roi, et nous y avons été reçus à merveille. Je me porte très-bien, mais il n'en est pas de même de toute la famille royale. On diroit qu'il y a eu sur nos têtes un mauvais ange. La maladie n'a pas quitté le seuil du palais depuis le mois dernier. La Comtesse d'Artois avoit été fort mal d'une fièvre de mauvais caractère. Elle a demandé à être administrée. Sur l'avis du médecin et l'ordre du Roi, je me suis chargée d'abord de l'en détourner. Mais comme le mal continuoit, il a bien fallu céder à sa demande. Elle est mieux aujourd'hui, mais pas encore bien vaillante. Je vous ai parlé souvent de la tante Sophie, qui, de sa nature, est triste et toujours étonnée. Elle est plus triste que jamais. Elle a eu une syncope qui l'a forcée à garder le lit, et j'ai fait auprès

(1) Minute autographe de mon cabinet.

d'elle l'office de sœur de charité. Elle qui ne m'avoit jamais regardée en face, s'est tournée tout à coup de mon côté, les yeux fixes, murmurant des paroles que je n'ai pu comprendre d'abord, tant elle étoit accablée. J'ai compris ensuite qu'elle s'applaudissoit d'avoir de la foi, et qu'elle passoit ses nuits sans sommeil à prier pour le Roi, pour moi et pour la famille royale. Elle a parlé fort longtemps sur ce ton en fort bons termes et avec de ces expressions fatales de mourante qui vont au cœur. Je suis sortie d'auprès d'elle touchée au delà de tout, comme si je quittois une agonisante, et cependant elle n'a qu'une indisposition qui semble sans importance. Le Roi m'a dit qu'elle a eu des syncopes de cette nature très-fréquemment, et qu'elle passera de ce monde en l'autre dans un de ces accès de foiblesse. Il me semble effectivement qu'on a toujours en soi quelque chose qui nous avertit de notre fin, et je ne serois pas éloignée de croire que la tante Sophie a un intime pressentiment de décadence (1). Adieu, Sœur adorée. Vivez, vivez pour que je vous aime.

---

(1) Cette princesse, Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine, mourut le 3 mars suivant. Elle était née le 27 juillet 1734.

Dans une lettre du 14 février 1771, à sa mère, Marie-Antoinette disait : « Le Roi est toujours..... très-bon pour moi, mais il reste en son particulier et il a rarement grand couvert..... Ma tante Adélaïde m'intimide un peu; heureusement que je suis favorite de ma tante Victoire, qui est plus simple..... Pour la tante Sophie, c'est au fond, j'en suis sûre, une âme d'élite, mais elle a toujours l'air de tomber des nues. Elle restera quelquefois des mois sans ouvrir la bouche, et je ne l'ai pas encore vue en face. »

XC

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Pension accordée à une petite-fille du grand Racine. — Sages paroles sur les beaux génies qui, après avoir éclairé leur pays, laissent leur famille dans la misère, quand d'autres s'enrichissent de leurs œuvres.

Versailles, le 5 avril 1782.

Puisque vous vous intéressez, Monsieur, au vicomte d'Ecquevilly, mestre de camp en second du régiment des Deux-Ponts, il me sera agréable que vous me le présentiez après-demain; je signerai volontiers son contrat de mariage avec mademoiselle d'Eick.

Je n'ai pas oublié que je suis le protecteur de l'Académie françoise, et j'ai lu avec un intérêt particulier son mémoire. Le grand poëte Racine a fait rejaillir sa gloire sur elle, et il étoit du devoir de l'Académie de signaler à mon attention que la famille de ce grand homme n'est pas entièrement éteinte et que sa petite-fille, la dame d'Harriague, personne de mérite et peu fortunée, est chargée de famille. Je vais lui faire expédier sur-le-champ un brevet de douze cents livres. J'ai toujours regretté que les œuvres de ces beaux génies qui deviennent l'honneur et le patrimoine de la nation, laissent sans aisance leurs descendants, quand tant d'autres s'en enrichissent. Ce que j'ai fait, il y a

(1) Autographe de mon cabinet.

cinq ans, pour régler les droits des auteurs, est loin malheureusement d'avoir obvié à tous les inconvénients de ce genre.

Louis.

XCI

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Patriotisme qui éclate en France après un désastre maritime. — L'état des finances publiques permet au Roi de refuser les contributions volontaires qui lui sont offertes. — Il veut réserver ce dévouement pour des cas plus graves.

3 juin 1782.

Je serois bien aise de pouvoir témoigner à tous mes sujets toute ma sensibilité et mon attendrissement après tant de marques de patriotisme et d'amour pour ma personne qui éclatent autour de moi, à l'occasion de la perte que vient d'éprouver ma marine. Qu'il est doux de régner sur un tel peuple, et qu'il mérite bien d'être aimé! Mais si je puis consentir à accepter, en cette conjoncture, les offres que m'ont faites ma famille, les états de provinces, la ville de Paris, les corps, les fermiers généraux et les autres compagnies de finance, je ne puis me déterminer à accepter les contributions volontaires des particuliers. Écrivez donc sur-le-champ, Monsieur, au prévôt des marchands et au lieutenant général de police de Paris, pour leur faire connoître

(1) Autographe de mon cabinet.

combien ce zèle me touche; mais que c'est là une ressource qui n'est pas nécessaire dans l'état de nos finances. Ce n'est pas au moment où je sais plus que jamais pour mon peuple le besoin de diminuer ses charges, que je puis laisser chacun de mes sujets s'en imposer d'eux-mêmes de nouvelles. La plupart, comme d'ordinaire, en pareilles circonstances, consulteroient plus leur patriotisme que leurs facultés, et se repentiroient longtemps ensuite de sacrifices trop onéreux. Je veux réserver ce dévouement pour des cas plus graves, mais je n'oublierai jamais le sentiment qui a dicté celui-ci.

Voyez, en mon nom, mon cousin le prince de Condé, et prévenez-le qu'en sa qualité de gouverneur de Bourgogne, il me présentera, le 6, les Élus généraux des états de cette province, qui demandent à me remettre leur délibération. Prévenez M. Caumartin et les échevins et conseil de ma bonne ville de Paris que vous me les présenterez le même jour, et que je recevrai la leur.

LOUIS.

Les désastres que venait d'essuyer contre les Anglais, dans la grande guerre d'Amérique, la flotte française, commandée par le comte de Grasse, qui fut fait prisonnier et emmené à Londres, excitèrent de toutes parts en France des élans spontanés de patriotisme. Chaque province offrit au Roi un navire de premier rang, et Paris un bâtiment de 110 canons, pour remplacer *la Ville de Paris*, vaisseau amiral que montait le comte de Grasse, et que les Anglais avaient capturé. Les receveurs généraux des finances versèrent six cent mille livres; la compagnie des fermiers généraux, un million; les six corps des marchands et les communautés d'arts et métiers

de Paris, quinze cent mille livres; et leur exemple fut suivi par toutes les compagnies de finance. Les quatre compagnies des gardes du corps du Roi voulurent aussi payer leur contribution, et offrirent un vaisseau de 74, dont les frais de construction seraient prélevés sur leur solde. Mais bien que les gardes fussent des enfants de famille, ils étaient loin d'être tous également riches. Le bon sens du Roi lui fit sur-le-champ comprendre que des dettes et des désordres seraient inévitablement la suite de ces contributions volontaires, forcées pour quelques-uns, et il refusa le don des gardes du corps comme il avait refusé les souscriptions particulières.

XCII

MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Voyage du comte et de la comtesse du Nord. — Empressement de la famille royale pour ces voyageurs. — Leur portrait. — Leurs mots.

Versailles, ce 21 juin [1782].

Vous avez su, ma chère Christine, le départ du Comte et de la Comtesse du Nord. Le Roi a voulu leur dire adieu une nouvelle fois, et toute la famille royale est allée les rencontrer à Choisy. Après avoir visité la Bretagne et la Normandie, ils se rendront dans votre gouvernement par Ostende. Nos adieux ont été fort affectueux, et ils se sont montrés tous les deux très-sensibles à l'accueil qu'ils ont reçu. La Cour a été

(1) Minute autographe de mon cabinet.

enchantée du Grand-Duc, qui est très-affable, instruit, bien renseigné, et qui avoit toujours quelque chose d'aimable à dire. Il étoit fort entouré des gens de lettres, à cause des goûts de l'Impératrice, qui avoit ici des relations si assidues avec eux. Le Roi n'a pas remarqué cependant qu'il eût adopté des opinions exagérées; du moins il s'est montré fort réservé à cet égard. Au fond, il a l'air d'un homme ardent et impétueux qui se contient, et il s'est trahi par quelques paroles. Je n'ai su que bien imparfaitement l'effet qu'il a produit à Vienne. Pour la Grande-Duchesse, c'est une belle personne, qui a aussi une affabilité infinie comme son mari. Elle n'est étrangère à rien. Elle est remplie de connoissances. Mais je vous avoue tout bas qu'elle paroît trop vouloir en faire montre. Cependant, elle a laissé généralement une excellente impression, et si je ne me trompe, elle a le cœur bon. Ils ont vu Paris dans les plus petits détails, et comme ne l'ont jamais vu les gens du pays, qui remettent toujours au lendemain. Depuis qu'ils sont partis, il nous revient de tous côtés sur eux des traits qui leur font honneur et des anecdotes sans nombre. C'est à qui rapportera un de leurs mots. Au reste, vous jugerez vous-même de ces voyageurs dans peu, et je serai curieuse d'en avoir votre opinion. Adieu, ma Sœur chérie. Est-ce que votre mari n'est point à Bruxelles?

XCIII

LOUIS XVI AU MARQUIS DE SÉGUR, MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Hommes de robe et de finance qui se donnent des airs d'être d'épée. — Militaires même qui affichent des insignes supérieurs à leur grade. — Le Roi veut qu'on fasse rentrer dans l'ordre toutes ces contraventions à une bonne discipline et police.

Versailles, le 12 octobre 1782.

J'approuve tout à fait, Monsieur, votre mémoire et votre projet d'ordonnance sur le port des habits uniformes, des épaulettes, cocardes, etc., par des personnes non admises dans l'état militaire. Il y a dans tout cela beaucoup de désordre. Je sais que les militaires eux-mêmes n'y sont pas étrangers. Les officiers ne porteront que les signes spéciaux et distinctifs de leurs grades, et ne mettront pas de cocarde à leurs chapeaux quand ils ne seront pas en uniforme. Ces points tiennent à une bonne discipline : un relâchement en amène un autre. Le lieutenant général de police me donnoit, hier, les détails les plus étranges sur les petites prétentions de certaines gens de robe et de finance et autres, qui se donnent les airs d'être d'épée.

Ces sottises sont du domaine de la police, et j'ai donné l'ordre à Lenoir de prendre vos directions sur cela, afin de prévenir par l'extinction de l'abus les

(1) Autographe de mon cabinet.

rixes qui pourroient en résulter. Quant à ce qui concerne mes troupes, tenez la main à l'observation des règlements, et faites-vous rendre compte, par tous les moyens dont vous pouvez disposer, des contraventions.

LOUIS.

XCIV

LOUIS XVI AU ROI D'ESPAGNE, SUR LA GUERRE D'AMÉRIQUE (1).

Auxiliaire heureuse avec l'Espagne dans la guerre d'Amérique contre les Anglais, la France a relevé sa marine, mais essuyé de grandes pertes, ainsi que son alliée. — L'Angleterre travaille à détacher l'Espagne de la France, et fait des offres de paix à la première, qui incline à les accueillir. — Louis XVI est disposé à entrer dans la pensée du Roi d'Espagne. (La paix fut signée l'année suivante.)

[1782.]

Monsieur mon Frère et Oncle, le comte de Vergennes m'a montré la lettre du comte de Fl. Bl. (2), par laquelle Elle lui fait part, de l'ordre de Votre Majesté, de l'apparence qu'il y a qu'il doit venir un commissaire anglois à Madrid pour traiter de la paix. Elle connoît les raisons qui m'ont fait entreprendre la guerre; Elle sait que ce n'est pas le désir des conquêtes ni d'une vaine gloire, mais pour réparer l'hon-

(1) Autographe de mon cabinet.

(2) Florida-Blanca (Don Joseph Moniño), ambassadeur d'Espagne.

Digitized by Google

neur de mon pavillon plusieurs fois insulté sans aucune satisfaction, et le soutien d'un peuple opprimé qui s'est venu jeter dans mes bras. Les liens du sang qui nous unissent et des griefs pareils ont engagé Votre Majesté à unir ses armes aux miennes. De ce moment, nos intérêts n'ont fait qu'un. Si les événements de la guerre n'ont pas répondu à l'attente que nous nous en formions d'après la justice de notre cause et la masse de nos forces, tout reste encore entier, et on peut se promettre des succès; mais si Votre Majesté pense qu'on peut écouter des propositions de l'Angleterre, je serai le premier à l'agréer, me confiant à sa justice et à son attachement pour sa famille, dont Elle m'a donné plusieurs fois des preuves, étant sûr en outre qu'Elle aura toujours sous les yeux les motifs qui nous ont fait entreprendre une guerre juste. Ce sont les raisons qui m'engagent à me reposer entièrement sur Elle. Votre Majesté connoit la vive et constante amitié dont je suis animé pour Elle et avec laquelle je suis,

Monsieur mon Frère et Oncle,

de Votre Majesté,

bon Frère et Neveu,

LOUIS.

XCV

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Elle le consulte sur le choix à faire pour le poste diplomatique de Berlin.

[Premiers mois de 1783.]

J'apprends dans l'instant par M. de Vergennes que M. d'Usson est en apoplexie et doit être mort dans ce moment-ci (2). Il y a à croire que M. de Pons lui succédera (3). Mandez-moi, je vous prie, quelles sont vos idées sur la place de Berlin. Elle peut être importante pour l'Empereur. M. de Vergennes me paroît pencher pour un M. d'Éterno, homme d'esprit (à ce qu'on dit), peu connu, et son ami intime (4). J'ai dit que je voulois avoir le temps d'y penser, bien décidée

(1) Archives impériales d'Autriche.

(2) Le comte d'Usson, homme de bon esprit et de bonnes manières, était goûté à la Cour sous le ministère de M. de Choiseul. Le comte Gravier de Vergennes, ambassadeur en Suède, ayant été nommé pour remplacer le duc d'Aiguillon au ministère des Affaires étrangères, le comte d'Usson fut envoyé à Stockholm en juillet 1774. Il y resta jusqu'à la fin de 1782, époque où il revint en congé, laissant M. de Sainte-Croix en qualité de chargé d'affaires. Il mourut en mai ou juin 1783.

(3) Le marquis de Pons fut, en effet, ambassadeur de France en Suède, après la mort de M. d'Usson. Sa première dépêche est du 11 juillet 1783.

(4) Antoine-Joseph-Philippe, comte d'Esterno, fut ministre plénipotentiaire de France en Prusse, de 1782 à 1783. Il le fut de nouveau en 1784.

de vous consulter. Mais, au reste, gardez-moi le secret, car le Roi lui-même ne sait pas encore la maladie de M. d'Usson.

Adieu, Monsieur, j'espère que vous vous portez bien.

XCVI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Opinion du comte sur les personnes citées par la Reine dans la lettre précédente.

[1783.]

MADAME,

Quoique je ne connoisse M. Deterneau (d'Esterno) que de vue, je sais qu'il passe pour sage et tranquille. Ce sont deux qualités les plus à désirer dans le sujet qui sera choisi pour le poste de Berlin. De tous les ministres du Roi dans les différentes cours d'Allemagne, il n'en est aucun qui n'ait donné preuve d'inconvénient à être placé auprès du Roi de Prusse. Cette raison (que je mentionnerai à Votre Majesté quand Elle daignera l'ordonner) me porte à croire qu'un homme nouveau dans la carrière politique seroit préférable pour le poste dont il s'agit; et si le sujet nommé savoit qu'il doit sa place aux bontés et à l'opinion de la Reine, ce seroit le plus sûr moyen de lui faire remplir ses devoirs selon les vues et les intentions de Votre Majesté.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

XCVII

LOUIS XVI A AMELOT, MARQUIS DE CHAILLOU (1).

Il crée le marquisat de Chaillou en faveur d'Amelot, à titre de récompense pour ses vieux services et ceux de sa famille.

Versailles, le 8 juin 1783.

Il y a longtemps, mon cher Amelot, que je veux vous donner un témoignage signalé de ma satisfaction pour les bons et loyaux services que vous rendez à ma couronne, depuis plus de trente années. Fidèle aux exemples de vos ancêtres, et spécialement d'Amelot, marquis de Combronde, votre père, qui, sous le feu Roi, s'est honoré par un désintéressement et une capacité au-dessus de tout éloge, vous avez prêté à l'État et à moi-même l'appui de votre probité, de vos conseils et de vos talents. Il m'est bien agréable de vous récompenser en érigeant vos biens en marquisat, et en vous conférant, pour vous et vos enfants, le titre de marquis de Chaillou. J'en signerai avec plaisir les lettres patentes, que j'ai recommandées à Vergennes et à Miromesnil. Trouvez, mon cher Amelot, dans cette création et dans cette lettre ce qui est en mon cœur, mon estime et mon amitié pour vous.

LOUIS.

(1) Papiers de famille de M. le marquis Amelot de Chaillou.

XCVIII

MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Fausse couche de la Reine. — Plaisanteries sur la vieillesse séculaire des carpes de Fontainebleau. — Envoi d'objets de toilette.

Fontainebleau, ce 16 novembre [1783].

Je suis bien aise, ma chérissime Sœur, que notre frère Maximilien soit rétabli et de retour de Freudenthal. Pour moi, vous vous êtes trop alarmée de ma fausse couche du jour de la Toussaint. J'étois déjà arrivée à mon troisième mois de grossesse; mais on m'a assurée que ce n'étoit qu'un faux germe. Je n'ai pas éprouvé les accidents qui auroient pu en résulter. J'ai à en remercier Dieu. Je ne peux guère vous répondre sur tout ce que l'on rapporte des carpes de nos bassins d'ici. On raconte tant d'histoires merveilleuses que je n'en crois rien. On nous donne cependant tout cela comme paroles d'Évangile; mais aucune carpe n'a encore écrit son histoire, et nous ne saurons la vérité sur ces bassins que quand un poisson savant nous aura fait ses confidences. J'ai envoyé ce matin à manger de votre part à toutes ces centenaires : aucune n'a parlé. Adieu, chère Sœur. Je vous envoie les étoffes de Lyon et les barbes que vous avez désirées, et je vous embrasse bien tendrement et de tout mon

(1) Minute autographe de mon cabinet.

cœur. Les tantes Adélaïde et Victoire, dont vous me parlez, ne seront plus demain ici; elles m'ont fait leurs adieux et partent pour leur château de Bellevue.

XCIX

SUPPLIQUE DE GAMAIN A LOUIS XVI POUR EN OBTENIR UNE PENSION (1).

[1783.]

SIRE,

Gamain, serrurier des laboratoires de Votre Majesté, prend la respectueuse liberté d'implorer ces bontés pour ces enfans, pour que Vôtre Majesté daigne leurs accorder une pension sur sa cassette; cette grace le rendera, lui et ces enfans, éternellement reconnaissant.

De la main du Roi :

« Bon pour 240 # de pension. »

C'est ce misérable qui, par bassesse et dépravation de cœur envers son ancien maître, à qui il devait tant, dénonça à la Convention l'armoire de fer des Tuileries, à laquelle il avait travaillé avec le Roi, et qui, après la mort de Louis XVI, prétendit avoir été empoisonné de la main de la Reine devant le Roi. (Voir là-dessus les dépositions de Louis Gamain dans l'étrange brochure où le bibliophile Jacob, le meilleur des

---

(1) De mon cabinet.

hommes cependant, et si distingué d'esprit, a eu la distraction de prêter sa plume à l'appui de l'accusation. *Évocation d'un fait ténébreux de la Révolution française*, Techener, 1838.

C

LOUIS XVI AU BAILLI DE SUFFREN DE SAINT-TROPEZ (1).

Grâces à lui accordées pour sa belle conduite dans l'Inde.

Versailles, ce mardi [fin de mars ou 6 avril 1784].

A tout ce que je vous ai dit de bouche, Monsieur, sur le plaisir que m'a fait votre retour après votre belle conduite dans l'Inde, je veux ajouter des marques signalées de ma satisfaction particulière pour vos services et vous annoncer de ma main que je vous ai désigné comme chevalier de mes Ordres et vous ai accordé les entrées de ma chambre. J'ai voulu aussi créer en votre faveur une quatrième place de vice-amiral. Voyez le maréchal de Castries, à qui j'ai donné mes ordres à cet égard. Vous pouvez toujours, Monsieur, compter sur mon estime.

LOUIS.

---

(1) Autographe de mon cabinet.

CI

LOUIS XVI AU BARON DE BRETEUIL, MINISTRE DE SA MAISON (1).

Détails d'administration. — Protection à accorder à une invention. — Éloge du talent d'Ambroise Didot, l'illustre imprimeur.

Versailles, le 17 juin [1784].

Je vous renvoie tous vos papiers, Monsieur. Je n'ai eu d'autre observation à y faire que l'apostille que vous y trouverez. Il faudra envoyer au contrôleur général tout ce qui se rattache à l'ingénieuse mécanique que les inventeurs lyonnois ont fait opérer devant moi l'autre jour. Calonne m'en reparlera.

J'ai revu le marquis de Maillé; mais je n'ai pas voulu recevoir ses remerciments avant que mon Frère (2), dont il va devenir le premier gentilhomme de la chambre en survivance du bon duc, me l'ait présenté en cette qualité. Ce sera demain sans doute. Je signerai le 20 son contrat de mariage avec mademoiselle de Fitz-James. Préparez le présent que je veux lui faire.

Je suis fort satisfait de la belle exécution des éditions des classiques que Didot imprime pour l'éduca-

(1) Cabinet de M. Ambroise-Firmin Didot.

(2) Le comte d'Artois. Le marquis de Maillé, devenu duc à la mort de son père, dont il avait la survivance, est le même qui émigra, revint avec les Bourbons en 1814, et fut premier gentilhomme de la chambre de Louis XVIII.

tion du Dauphin, sur le superbe papier vélin des frères Johannot d'Annonay, à qui j'ai donné dernièrement le prix pour les progrès qu'ils font faire à cette branche de l'industrie nationale. Le *Télémaque* est un chef-d'œuvre. Reparlez-moi de Didot; je veux le recommander à Calonne et le bien traiter dans l'occasion.

LOUIS.

La mécanique dont a parlé le Roi avait été inventée par deux fabricants de Lyon, nommés Sarrasin et Jolivet. Elle servait à fabriquer des ouvrages de bonneterie. Ces Lyonnais furent présentés au Roi, le 13 juin 1784, par le contrôleur général de Calonne, et admis à faire l'épreuve de leur machine devant Louis XVI et la famille royale. On a fait beaucoup mieux depuis. On n'était point encore au bon temps des machines; mais c'était un pas, et le Roi, qui aimait la mécanique, la voulait encourager.

Les frères Matthieu Johannot avaient déjà obtenu, en 1760, le prix des arts de l'Académie de Besançon, destiné à récompenser l'invention des meilleurs moyens propres à perfectionner les papeteries du royaume. Une ordonnance du 3 octobre 1777 ayant institué un prix en faveur des inventions ou des perfectionnements les plus utiles à l'industrie française, M. de Calonne décerna ce prix aux frères Johannot. C'étaient les descendants de l'un de ces religionnaires que la révocation de l'édit de Nantes avait exilés à l'étranger. Le Johannot fugitif alors était allé fonder en Allemagne une manufacture de papier, que, fidèles à l'industrie de leurs pères, les Matthieu rapportèrent en France. Ce sont eux qui furent inventeurs du papier vélin, si répandu depuis, mais qui, alors, peu employé aux usages de cabinet, était presque exclusivement réservé à l'impression des éditions de luxe de Didot l'aîné. Les trois célèbres artistes de nos jours, Charles, Alfred et Tony Johannot, nés à Offenbach, dans le grand-duché de Hesse, descendaient d'une branche de cette même famille française.

Quant au Didot que loue le Roi, il s'agit de François-Ambroise, né en 1730, mort en 1804, fils de l'imprimeur François Didot, libraire et ami de l'abbé Prévost, et le premier de son nom qui commença dignement l'illustration européenne, si bien soutenue depuis, de nos Étiennes modernes. François-Ambroise, d'un esprit à la fois pratique et cultivé, descendait jusqu'aux plus petits détails de son art. Il introduisit d'importantes améliorations dans le mécanisme des presses, créa une fonderie de laquelle sortirent les types les plus purs, et fit, en 1780, les premiers essais d'impression sur papier vélin. Scrupuleux et savant éditeur autant qu'habile artiste, il s'attachait surtout à la correction de ses textes. Louis XVI le chargea de réimprimer, pour l'éducation du Dauphin, un choix des Classiques français dans les formats in-dix-huit, in-octavo et in-quarto. La collection dans les trois formats s'élève à quarante-sept volumes, que son fils aîné Pierre, frère de Firmin, et un artiste de premier ordre, porta à soixante-douze. Il imprima un autre choix de soixante-quatre volumes pour le comte d'Artois; et tous ces beaux livres sont justement recherchés par les curieux et les gens de goût. De pareils noms sont une des noblesses du pays.

CII

LOUIS XVI A L'EMPEREUR JOSEPH II (1).

Annonce de la grossesse de la Reine. — Louis, qui était près d'entreprendre la guerre en soutenant les patriotes hollandais contre la Prusse et contre leur souverain, fait des offres conciliatrices à l'Empereur.

26 octobre 1784.

Mon cher Beau-Frère, connoissant votre amitié pour moi, je ne peux pas tarder plus longtemps de vous faire

(1) Autographe de mon cabinet.

part que la Reine avance heureusement dans le quatrième mois de sa grossesse ; elle se porte à merveille, et j'espère qu'elle comblera mes vœux en me donnant un second garçon.

Je profite en même temps de cette occasion pour vous ouvrir mon cœur, mon cher Beau-Frère, sur la situation des affaires présentes, qui ne peut que me chagriner extrêmement. J'y suis engagé par l'amitié personnelle que vous m'avez inspirée et par les liens qui nous unissent. Je désire sincèrement tout ce qui peut contribuer justement à la satisfaction de Votre Majesté. C'est dans ces sentiments que je me suis abstenu de juger les demandes qu'elle a formées à la charge des Hollandois, et que j'ai fait passer des bons offices pour tâcher d'amener les choses à une négociation. Je ne lui dissimulerai pas que c'est contre mon vœu que les Hollandois ont agi dans la dernière occasion, quoiqu'ils se croient fondés sur les traités, et notamment sur celui de Munster. Je mets tant de prix au maintien de la tranquillité générale de l'Europe, que les suites de cette affaire pouvoient troubler, que ne désespérant pas de ramener les choses à une conciliation équitable, je m'adresse à Votre Majesté pour la prier de me rendre dépositaire de ses vues et de ses intentions, et c'est dans ces sentiments que je lui offre mon entremise pour terminer les différends. Soit qu'elle accepte cette ouverture ou qu'elle préfère une négociation directe, je la prie d'être assurée que mes vœux pour sa satisfaction et la conservation de la paix ne sont pas moins sincères.

Je finis, mon cher Beau-Frère, en vous priant de

ne pas douter de tous mes sentiments personnels, et de mon amitié constante pour vous.

LOUIS.

CIII

LE PRINCE DE CONDÉ A LOUIS XVI (1).

Déférence aux ordres du Roi, qui veut que le duc de Bourbon se fasse effacer de la liste des candidats au club du *Salon*, où la société est trop mêlée.

Paris, 11 mars 1785.

SIRE,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré, hier au soir, en rentrant chez moi. Mon fils étoit couché; à mon réveil, il étoit parti pour Chantilly; mais je vais l'y joindre demain matin, et je ne manquerai pas de lui communiquer la lettre de Votre Majesté; je ne doute pas qu'il ne se conforme à ses ordres, et qu'il ne se fasse effacer sur-le-champ de la liste des postulants du *Salon*. Loin d'en être fâché, je veux espérer qu'il sentira comme moi, qu'il ne doit que des remerciments à Votre Majesté de l'intérêt qu'Elle veut bien prendre à ce qui le regarde, et à la dignité des Princes de son sang. C'est un nouveau motif pour nous de redoubler d'attachement pour Sa personne, et je La supplie d'être persuadée que celui

(1) Archives impériales de France.

qu'Elle m'inspire est bien profondément gravé dans mon cœur, par ma reconnoissance de toutes ses bontés.

Je suis, avec un très-profond respect,
Sire, de Votre Majesté,
le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.

CIV

LOUIS XVI AU COMTE DE VERGENNES (1).

Premiers préludes de l'affaire du collier. — Vergennes, qui est d'avis d'user de ménagement envers le cardinal de Rohan, est doucement éconduit par le Roi, qui veut agir avec éclat.

Samedi [19 août 1785].

Je vous remercie, Monsieur, de votre nouvel entretien avec M. de Breteuil. J'ai pesé vos raisons. Venez demain avant la messe, je vous écouterai là-dessus encore une fois. Il faut prendre une détermination, et en finir avec l'intrigue d'un besogneux qui a compromis si scandaleusement la Reine, et qui, pour se laver, n'a rien de mieux à faire que d'alléguer sa liaison avec une aventurière de la dernière espèce. Il déshonore son caractère ecclésiastique. Pour être devenu cardinal, il n'en est pas moins sujet de ma couronne.

L.

---

(1) Autographe de mon cabinet.

Il n'est plus permis aujourd'hui de se tromper sur cette trop fameuse affaire du collier, premier coup de tocsin de la Révolution française : triste et misérable procès dans lequel le nom de la Reine fut si scandaleusement et injustement compromis; où le délire de l'amour attisé par le délire de l'ambition avait égaré jusqu'à la plus imbécile, la plus incroyable crédulité, un grand officier de la couronne, un prince de l'Église; où une femme perdue, mourant de faim, en hostilité ouverte avec la société qui la repoussait, avait demandé à l'intrigue les jouissances du luxe, et puisé ses inspirations dans ces cavernes de la civilisation qui ont fait du vice une vertu, de la débauche une élégance, du crime une gloire; où des faussaires prêtaient leur encre frelatée pour imiter l'écriture de Marie-Antoinette; où une créature de boudoir prêtait sa beauté vénale pour achever l'aveuglement de M. de Rohan et l'œuvre de l'escroquerie, en jouant le rôle de la Reine. Éclairée par les réclamations obstinées du joaillier Boehmer, indignée, et animée encore dans sa colère par l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil, ennemi personnel du Cardinal, qui lui avait enlevé l'ambassade de Vienne, Marie-Antoinette se plaignit au Roi, qui, du premier coup d'œil, soupçonna toute l'intrigue. Malheureusement, au lieu de consulter la prudence de Vergennes, qui eût recommandé d'étouffer l'affaire, le Roi n'écouta que la passion de la Reine, la passion de Breteuil et la rigueur légale du garde des sceaux. Alors, le 15 août 1785, en pleine fête de l'Assomption, au moment même où le Cardinal allait officier pontificalement, il fut arrêté et conduit à la Bastille, au sortir du cabinet du Roi, où Louis XVI venait de lui faire subir, en présence de la Reine, un premier interrogatoire.

A quelle autorité allait-il être livré pour son jugement? Serait-ce au tribunal ecclésiastique? serait-ce, comme, sur l'adroit conseil de l'abbé Georgel, son vicaire général et son secrétaire, il l'avait demandé lui-même, au Parlement, tout rempli de ses parents et de ses amis? Le comte de Vergennes, continuant de lutter contre M. de Breteuil et la fatalité de la couronne, signala vivement l'écueil parlementaire; et le Roi, suivant son habitude, flottait incertain.

En vain M. de Vergennes tint bon, l'avis du garde des

sceaux et celui de M. de Breteuil l'emportèrent. Le Parlement fut saisi du procès, et au bout d'un an, le 31 août 1786, l'arrêt était enfin prononcé. L'opinion publique, travaillée par des libelles contre la Reine, avait obscurci la conscience des juges, déjà surprise par les amitiés et les obsessions de famille en faveur du Cardinal, et M. de Rohan était renvoyé absous. A la première nouvelle de cet acquittement du coupable, la Reine écrivait à la duchesse de Polignac ces paroles d'angoisse :

CV

« Venez pleurer avec moi, venez consoler votre amie, ma chère Polignac. Le jugement qui vient d'être prononcé est une insulte affreuse. Je suis baignée dans mes larmes de douleur et de désespoir. On ne peut se flatter de rien quand la perversité prend à tâche de rechercher tous les moyens de froisser mon âme. Quelle ingratitude! Mais je triompherai des méchants en triplant le bien que j'ai toujours tâché de faire. Il leur sera plus aisé de m'affliger que de m'amener à me venger d'eux. Venez, mon cher cœur (1). »

Le lendemain elle écrivait à sa sœur Marie (2) :

CVI

Ce 1er septembre [1786].

Je n'ai pas besoin de vous dire, ma chère Sœur, quelle est toute mon indignation du jugement que

(1) Autographe de mon cabinet.
(2) Minute autographe de mon cabinet.

vient de prononcer le Parlement, pour qui la loi du respect est trop lourde. C'est une insulte affreuse, et je suis noyée dans des larmes de désespoir. Quoi! un homme qui a pu avoir l'audace de se prêter à cette sotte et infâme (1) scène du bosquet, qui a supposé qu'il avoit eu un rendez-vous de la Reine de France, de la femme de son Roi, que la Reine avoit reçu de lui une rose (2), et avoit souffert qu'il se jetât à ses pieds, ne seroit pas, quand il y a un trône, un criminel de lèse-majesté! Ce seroit seulement un homme qui s'est trompé! c'est odieux et révoltant. Plaignez-moi, ma bonne Sœur; je ne méritois pas cette injure, moi qui ai cherché à faire tant de bien à tout ce qui m'entoure, et qui ne me suis souvenue que j'étois fille de Marie-Thérèse que pour me montrer toujours, ce qu'elle m'avoit recommandé en m'embrassant à mon départ, Françoise jusqu'au fond du cœur. Être sacrifiée à un prêtre parjure, à un intrigant impudique, quelle douleur! Mais ne croyez pas que je me laisse aller à rien d'indigne de moi : j'ai déclaré que je ne me vengerois jamais qu'en redoublant le bien que j'ai fait. Je n'ai pas besoin de vous dire que le Roi est indigné comme moi : il exile le cardinal à la Chaise-Dieu, et Cagliostro est chassé de France. Adieu; mes

(1) Ici le mot *sale* remplacé par le mot *infâme*.

(2) La Reine commet, ici, un *lapsus* : ce n'est point une rose qui fut présentée par le Cardinal à la d'Oliva jouant le rôle de Marie-Antoinette, mais le Cardinal qui en avait reçu une de la Reine supposée. En la remettant, la d'Oliva avait dit à voix basse : « Vous savez ce que cela veut dire. » On comprend, du reste, à merveille, que dans la vivacité de son indignation, la Reine se trompât de la plume sur le rôle qu'on lui avait fait jouer.

enfants se portent bien. Nous vous embrassons tous, et vous serrons sur notre cœur.

En même temps Louis XVI écrivait au baron de Breteuil l'ordre qui suit (1) :

CVII

Le 1er septembre 1786.

Mon garde des sceaux vient de me rendre compte, Monsieur, du jugement de mon Parlement dans l'affaire du collier. Le nom de la Reine se trouvant grièvement compromis dans cette affaire, et M. le Cardinal y ayant participé, ainsi que Cagliostro, vous vous rendrez chez M. le Cardinal, vous lui demanderez la démission de la place de grand aumônier et le cordon de chevalier de mes Ordres. Je joins une lettre de cachet pour qu'il parte dans trois jours pour son abbaye de la Chaise-Dieu, où je pense qu'il verra peu de monde. D'ici à son départ, il ne doit voir que ses parents et ses conseils.

Cagliostro sortira de Paris sous trois jours et de mon royaume sous trois semaines.

LOUIS.

Je possède un gros volume d'autographes, fruit des recherches de longues années, et qui se compose de nombreux documents sur l'affaire du collier. C'est d'abord l'extrait d'une histoire généalogique établissant que la comtesse de Valois-Lamotte descend en ligne directe d'un Henry de Saint-Remy, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henry III et cru fils naturel du roi Henry II et de Nicole de Savigny, damoi-

(1) Autographe de mon cabinet. Volume que je citerai plus bas.

selle de Saint-Remy. Le roi Henry III, par lettres du 13 février 1577, lui donna trente mille écus sols, qui furent payés, par son exprès commandement, à la damoiselle, sa mère. Cet extrait généalogique, tiré du cabinet Clairambault, est certifié par d'Hosier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France et petit-fils de celui qui, sous Louis XIII et sous Louis XIV, avait fait une science de la généalogie.

Vient ensuite une lettre de cette femme Lamotte, en date de Paris, le 16 mai 1783, deux ans avant l'affaire du collier. Elle se plaint au ministre de la maison du Roi « de ce qu'on laisse dans une affreuse misère *une parente du Roi, qu'il a reconnue lui-même*. La religion seule la retient de faire le mal. Ce n'est pas elle qui en seroit punie, si elle le faisoit. » La lettre, comme tout ce qui se trouve encore de sa main dans le volume, indique un esprit subtil, mais peu cultivé, et les licences d'orthographe qu'elle se permet rentreraient dans le domaine de Martine, la servante du bon Chrysale.

Cette femme, qui comptait vingt-neuf ans lors de son arrestation, en 1785, avait longtemps végété dans la plus profonde misère, avec une sœur plus jeune, quand l'agrément de sa figure et les livrées de l'infortune dont elle était couverte lui valurent l'intérêt et l'appui de la marquise de Boulainvilliers, femme du prévôt de Paris. Celle-ci appela sur la malheureuse, qui en usa si mal, les bontés de la Cour. Le génie de la jeune Saint-Remy pour l'intrigue se développa promptement, et tous les genres de séduction lui ouvrirent les portes des voluptueux. Les goûts dépravés du cardinal de Rohan avaient dû davantage que la morale à madame de Lamotte, quand elle le rendit dupe de l'affaire du collier. Notre volume contient une lettre familière *anonyme*, de l'écriture de la Lamotte, au duc de Guines, en date du 13 septembre 1785, véritable *imbroglio*, qui tend à détourner l'accusation de la tête de la comtesse, et introduit, au milieu d'un galimatias d'absurdes détails, les noms de sa propre sœur, de Cagliostro et de sa femme. Le duc, qui ne comprend rien, ou feint de ne rien comprendre à la lettre, l'envoie au baron de Breteuil. Il y a en outre, après un copieux *factum* biographique sur le comte de Lamotte par sa femme, plus de cent cinquante pages in-folio, fort minutées, de la

main de cette malheureuse. Ce sont des observations sur les mémoires du Cardinal pendant le procès, sur ceux de Cagliostro, d'Étienville, de la fille d'Oliva, du faussaire Villette. Elle avait écrit tout cela pour son avocat, Me Doillot, que lui-même elle cherchait à tromper, tout en lui racontant ce qu'elle avait déclaré dans ses interrogatoires et dans ses confrontations avec ses coaccusés; et l'on peut voir à quel point cet esprit était intrigant, retors et délié. On voit surtout, à travers les ténébreuses horreurs, les perfides réticences, les propos abjects de cette plume subalterne, que la Reine ne savait pas le premier mot de l'intrigue. Les insinuations du verbeux abbé Georgel ne sauraient attester qu'une seule chose, c'est qu'il avait plus de fidélité pour le Cardinal, son patron, que de bonne foi.

Indépendamment de ce que nous venons de citer, et des lettres du Roi et de la Reine qu'on a lues, le volume renferme nombre de lettres du lieutenant général de police Louis Thiroux de Crosne, sur les mesures d'ordre à prendre au sujet du Cardinal.

Une lettre du comte de Vergennes annonçant l'extradition de la fille Le Guay d'Oliva et d'un sieur J. B. Toussaint de Beausire, âgé de vingt-quatre ans, son ami, qui avaient passé à l'étranger à la première nouvelle du procès, avaient été trouvés à Bruxelles par les soins de la sœur de Marie-Antoinette, gouvernante des Pays-Bas autrichiens, et ramenés à Paris en novembre 1785. Des reconnaissances du mont-de-piété de Bruxelles et des poulets galants de la demoiselle, dont la grossesse fort avancée embarrasse fort à la Bastille, accompagnent la lettre (1).

De nombreux comptes rendus du gouverneur de la Bastille, le marquis Jourdan de Launey, sur le Cardinal et sur les fureurs de Cagliostro, qui croit sa femme morte ou à toute extrémité, la réclame à cor et à cri, et menace de se tuer s'il ne la voit pas le lendemain ou s'il ne la sait pas au moins en

(1) La fille d'Oliva accoucha à la Bastille d'un garçon qu'elle y nourrit elle-même, et qu'elle emporta avec elle quand elle fut transférée à la Conciergerie. Elle finit par épouser son amant, et mourut en 1789, dans la dernière misère.

liberté. De l'ensemble des rapports, il résulte que, dans les premiers temps de sa détention, le Cardinal jouissait, sauf la facilité de sortir, d'une liberté illimitée, tenant salon à peu près comme à l'hôtel de Soubise, continuant à gouverner son diocèse du fond de cette prison peu étroite, et faisant avec éclat des actes ecclésiastiques extérieurs, même pour la grande aumônerie. La cour en avait été offusquée, et le baron de Breteuil, ayant mandé l'abbé Georgel à ce sujet, accusa le cardinal de Rohan de s'être permis ces actes ecclésiastiques extérieurs sans y être autorisé, et d'avoir particulièrement accordé, de son autorité privée, dans la maison des religieuses de l'Assomption, des distinctions et des permissions extraordinaires à la comtesse de Montesson.

L'abbé Georgel lui répondit fermement, au nom du Cardinal, et lui répéta par écrit :

« J'eus l'honneur de vous observer, Monsieur, que M. le Cardinal, n'étant point sous les liens d'un décret légal, jouissoit, même où il étoit, de la plénitude de ses droits comme citoyen, comme évêque et comme grand aumônier; qu'une détention qui n'étoit pas prononcée par la loi n'ôtoit point au prisonnier l'exercice des fonctions civiles et ecclésiastiques; qu'une pareille interdiction ne peut être que la suite et l'effet d'un décret d'ajournement personnel ou de prise de corps; que les grands vicaires de M. le cardinal de Rohan, munis de ses pouvoirs, étoient légalement autorisés à exercer, en son nom et sous ses ordres, les fonctions de leurs places, etc. ; que le code de nos loix étoit formel sur l'application de ces principes.

» Vous me dites alors, Monsieur, de vous envoyer tous ces détails par écrit. J'obéis au ministre du Roi, et j'attendrai, avec le plus profond respect, les ordres de Sa Majesté, pour la conduite que je dois tenir en qualité de grand vicaire (1). »

Le Cardinal, soutenu par Rome, se montra très-roide et très-net à l'endroit de son caractère ecclésiastique et de sa charge

(1) Voir le volume d'Autographes cité.

de grand aumônier de France. Quand, sur l'ordre du Roi, M. de Breteuil lui avait demandé sa démission de cette dernière, il l'avait refusée, sur ce motif que ce n'était point une simple charge de cour dont le Roi le pût dépouiller.

Il se trouve ensuite, dans mon volume, une curieuse correspondance d'information, adressée par un M. de Vallongne au comte d'Adhémar, ambassadeur de Louis XVI à Londres, et l'un des principaux familiers de la société de la duchesse de Polignac. Cet Adhémar, connu d'abord sous le nom de Montfalcon, n'avait au début que la cape et l'épée. Une action brillante à l'affaire de Walbourg lui valut d'abord la croix de Saint-Louis. Reconnu ensuite comme issu de l'antique maison d'Adhémar, il devint colonel du régiment de Chartres-Infanterie et épousa madame de Valbelle, qui possédait quarante mille livres de rente. Doué d'une figure agréable et d'une confiance sans bornes dans un esprit qui lui avait valu des succès de province, il se crut propre à tout, une fois qu'il fut en possession de la fortune de sa femme. Son entrée dans la société intime de madame de Polignac, et par conséquent de la Reine, sous les auspices du comte de Vaudreuil, son ami de plaisir, n'avait fait qu'allumer encore son ambition, et lui donner les moyens de la satisfaire sans la justifier.

Tous les mille bruits de la chronique politique extérieure et intérieure et de la chronique scandaleuse; les ponts-neufs, les complaintes, qui courent sur les affaires du temps, surtout sur le détail intime et les péripéties publiques de l'affaire du collier, font l'intérêt de cette correspondance de Vallongne, qui provient des papiers du fameux marquis de Bièvre, héritier de M. d'Adhémar, son parent. Les lettres suivent le procès depuis le début, où l'on eut à décider s'il serait réglé à l'extraordinaire ou non: position fâcheuse, dans le premier cas, pour le Cardinal, car il en serait résulté contre lui de fortes présomptions, et le désagrément cruel de n'avoir pas même la ressource de passer pour un sot.

M. d'Adhémar faisait courir ces lettres, qui amusaient les oisifs. Vallongne les lisait parfois en petit comité, dans la société des Polignac, avant de les envoyer, et le comte de Vaudreuil disait aussi son mot. Il se trouve de lui, parmi les

lettres de Vallongne, après l'arrêt du Parlement, une violente sortie contre le baron de Breteuil.

« Madame de Polignac, dit-il à d'Adhémar, t'a sûrement mandé tout le bruit qu'a fait le jugement du Cardinal. Les intrigues et les abominables procédés du baron de Breteuil ont réveillé l'intérêt en faveur d'un homme peu intéressant par lui-même; et l'effet est d'autant plus affreux contre ce pays-ci, qu'il paroît que ce ministre est toujours soutenu, malgré le mépris et la haine dont le public l'accable. Si son crédit se soutient, on verra de grandes horreurs et des proscriptions, parce qu'il est capable de tout. Il emploie la calomnie, la délation, avec une joye extrême, et croiroit sa journée perdue s'il l'avoit passée sans faire un malheureux. Tout Paris est dans la consternation. On espère que la Reine ouvrira enfin les yeux et abandonnera un homme si peu fait pour ses sentiments, sa bonté, sa douceur. Mais moi je crains plus que je n'espère, parce que le baron est fortement soutenu par M. de Mercy et l'abbé de Vermond, et très-faiblement attaqué par celle et ceux qui pourroient se faire entendre. Le dégoût que j'éprouve est à son comble. Je t'attends avec impatience; peut-être auras-tu plus que moi l'art de persuader. La circonstance est bien critique.

» A Versailles, le 10 juin 1786. »

Ce comte de Vaudreuil, grand fauconnier de la couronne, vivait au milieu des meilleurs esprits de l'époque. Il aimait les lettres, il aimait les arts et les cultivait, menait grand train et donnait des dîners célèbres, où l'esprit et la gaieté s'épanchaient en vives saillies parmi les écrivains et les artistes. Homme du meilleur monde, il avait débuté par une maladresse, presque une sottise, auprès de la maréchale de Luxembourg, et s'était relevé par la plus exquise élégance. Mais le respect pour la personne de la Reine n'était pas toujours le ton de ses conversations, et ses sarcasmes ingrats avaient plus d'une fois remonté jusqu'à la souveraine. L'ennemi était dans la place, le ver était dans le fruit.

Pour la duchesse de Polignac, douce, modeste, simple de mœurs, et presque indolente, elle n'avait rien de l'esprit

d'intrigue de sa société, qui fut si nuisible à Marie-Antoinette, en la jetant, contre ses instincts, dans la politique, et faisant d'un salon une coterie. Et de fait, dans les premiers temps de son règne, la Reine ne se sentait nul goût pour les affaires. Ce fut la société Polignac qui l'y porta. Elle y était obsédée de demandes. Que de fois, plus tard, ne s'est-elle pas dit : « Il n'y a plus de bonheur pour moi depuis qu'ils m'ont faite intrigante : les reines ne peuvent être heureuses qu'en ne se mêlant de rien. » Aussi, avertie par son tact, la pauvre duchesse avait-elle fini par montrer des répugnances qui allaient jusqu'aux sanglots, quand on la forçait d'agir. Mais enfin, enfin elle se laissait vaincre, et, malgré elle-même, elle agissait. Alors, ses yeux baignés de langueur, lorsqu'ils ne l'étaient pas de larmes; son silence, qui semblait appeler les questions; ses demi-refus, qui ne demandaient qu'à être forcés, triomphaient de Marie-Antoinette. Telle était son éloquence, toujours sûre auprès de la sensible souveraine. La vive et mobile comtesse Diane, belle-sœur du duc et dame d'honneur de Madame Élisabeth; le baron de Bezenval, galant suranné, et fin courtisan sous la lourde encolure de l'Helvétie; Adhémar, l'amuseur en titre, chansonnier facile et peu contenu, homme médiocre et léger, caractère suffisant et insuffisant diplomate, qui, malgré son mince mérite, comptait dans la société; le comte de Vaudreuil, qui en était l'âme, faisaient tourner la faveur au profit de leur propre ambition ou de celle de leurs amis.

Adhémar y avait gagné, non sans peine, une ambassade, en dépit des scrupules de la Reine et de l'opposition du comte de Vergennes. Repoussé longtemps par la vieille expérience de ce ministre, il avait enfin réussi à le rendre plus facile, en 1783, lorsque la paix avec l'Angleterre eut ouvert l'occasion d'y nommer à une sorte d'ambassade d'étiquette. Bezenval, avec presque autant de peine, avait arraché le portefeuille de la guerre en faveur du marquis de Ségur.

Et Vaudreuil, le grand joueur, noyé dans les emprunts dont l'État devait supporter la perte, grâce aux facilités d'un autre familier de la société, M. de Calonne, qui payait sa place de contrôleur général, Vaudreuil, l'oreille haute, sentait le vent, et flairait avec discrétion le poste de gouverneur

du Dauphin, qui paraissait alors destiné au duc d'Harcourt; — tandis que la comtesse Diane soufflait le feu de toutes ces ambitions, et partageait en artiste les honneurs du dénoûment.

Notre volume contient aussi, de la main du charlatan Cagliostro, impliqué dans le procès du collier par suite de ses relations intimes avec le Cardinal, mais dont la part coupable dans l'affaire ne fut nullement prouvée, une sorte d'adresse *à la Nation françoise et à toute l'Europe*, pour faire éclater son innocence. La pièce, longue et emphatique, signée à toutes les pages, comme une pièce de procès, *Io Giuseppe Balsamo*, Moi Joseph Balsamo, son vrai nom, a été saisie sur lui par l'inquisition romaine, en 1789.

Le volume se termine par plusieurs autres pièces qui ont aussi leur curiosité.

1° Deux lettres de madame de Bracque, abbesse de Jarcy, près Brie-Comte-Robert, l'une de juillet, l'autre de septembre 1786, au baron de Breteuil, en faveur de la jeune sœur de madame de Lamotte, mademoiselle de Valois, à qui le Roi avait donné une pension de trois mille livres. La première lettre remercie de ce secours accordé à la *vertu malheureuse*. La seconde, qui fait présumer que cette pension avait été supprimée, est un cri de douleur, d'une vivacité singulière, pour ne pas dire audacieuse.

« Je crois, dit l'abbesse, mes demandes pour elle fondées autant sur la justice que sur la charité. Les exemples sans nombre des bontés de nos monarques en pareille circonstance autorisent mes prières. Et, quoique l'exemple d'un souverain étranger ne doive pas influer sur les volontés de notre auguste maître, pourroit-on trouver mauvais que je m'appuie sur ce que l'Empereur, frère de la meilleure des Reines, vient d'accorder à la femme et aux enfants du comte de Székély, condamné pour forfaitures au pilori, aux galères et autres peines? Ses biens sont confisqués, et le souverain les remet à sa femme et à ses enfants. Il fait plus, il leur conserve jusques au dernier vivant d'entre eux les appointements dont le coupable jouissoit comme premier lieutenant des gardes nobles hongroises.

» La position de mademoiselle de Valois est-elle moins digne de pitié? Hélas! elle en mérite bien davantage. Il res-

toit de la fortune à la comtesse Székély, et notre infortunée est seule au monde. Enfin, elle est du sang de nos Roix, sang respectable, monsieur le baron, et pour vous et pour moi. Enfin, le sang des Roix n'a pas de pain.

» Vous dirai-je, monsieur le baron, et pourquoi vous le cacherois-je plus longtemps? le poison déjà deux fois a failli conduire la malheureuse au tombeau qu'elle désire; et sans les plus prompts secours, sans la force des remèdes administrés pendant douze heures sans intervalle, la malheureuse expiroit dans les tourments les plus affreux; moins affreux cependant que ceux qu'elle est peut-être menacée d'éprouver sans les bontés que je réclame pour elle, et que vous ne pouvez refuser, j'ose le dire, à ses extrêmes malheurs. »

Cette sœur de Jeanne de Luz de Saint-Remy de Valois survécut à la comtesse de Lamotte, car, en janvier 1794, on l'amena dans la prison de Paris, appelée alors *Port libre*, aujourd'hui Hospice de la Bourbe, jadis maison de ville de Port-Royal; quelle destinée! Elle y avait été prise d'abord pour la comtesse; mais on se souvint que celle-ci était morte, réfugiée à Londres, le 23 août 1791.

2° Une lettre autographe de la comtesse au baron de Crussol, *en son hôtel, rue Basse-du-Rempart, chaussée d'Antin.* Cette lettre, datée du 13 mai 1787, époque où la condamnée était encore dans la maison de correction de la Salpêtrière, est une demande de continuation de secours, ou, si l'on veut, une lettre d'amour intéressé, pleine de tendresse et d'un tour agréable dans certaines parties. La femme de Lamotte y tend à la fois les lèvres et la main. Il parait qu'elle avait trouvé le moyen de gagner un *jeune confident*, dont elle parle à M. de Crussol, et qui portait sa correspondance : le même probablement qui lui procura les moyens de s'évader en habits d'homme.

La curiosité de cette lettre au baron de Crussol est que la Lamotte y parle de la duchesse de Duras, qu'elle *compte voir la semaine prochaine. C'est une bien vertueuse et digne femme; je la verrai seule. Le public ne doit pas en être instruit, ce qui pourroit faire causer, attendu qu'il m'a été défendu de ne voir personne, crainte que je ne parle.*

On voit par là que, conservant toutes ses séductions sous

la fleur de lys dont le bourreau l'avait marquée, elle avait touché ses gardiens et obtenu des facilités, en dépit de la Cour, ou plutôt même par haine pour la Cour, dans ce temps de bouleversement des esprits chez la noblesse comme chez le peuple.

3° Un mémoire autographe du comte de Lamotte au Roi, en date du 5 mai 1792. Cet homme, qui avait été à Londres pour dépecer et vendre le collier soustrait par sa femme, avait vécu en Angleterre des débris de la fortune produite par le collier, et n'avait plus reparu. Il était contumax quand il vint se constituer prisonnier à la Conciergerie, et, de cette prison, adressa au Roi la lettre dont voici le texte :

« Sire, lorsque je me suis constitué prisonnier volontairement, je devois, d'après la parole que m'avoit donnée M. Duport et les précautions qu'il avoit prises, obtenir dans la huitaine ma liberté et la restitution de mes biens. Depuis quatre mois je suis détenu et persécuté par une cabale qui se choque de ma prudence, et qui voudroit donner un éclat fâcheux à cette affaire. Le sieur Deplane, président et juge du troisième tribunal, a été préposé pour m'interroger. Il l'a fait de la manière la plus indécente. Ses interrogatoires n'avoient d'autre but que de chercher à compromettre la Reine, et principalement de trouver les moyens de la faire comparoître, à l'audience publique devant moi, comme témoin nécessaire et déposante des faits articulés dans cet affreux procès.

» MM. Fournel Birton, mes conseils, indignés de cette conduite, en pressentant les suites, et voyant que le public curieux donnoit dans le piége, ont forcé le rapporteur de suspendre les interrogatoires pour faire juger des moyens de droit exprimés dans une consultation que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté. Le sieur Deplane et la cabale les ont fait rejeter par le troisième tribunal. Je sollicite par appel un jugement contre ce rejet au premier tribunal d'arrondissement de Paris, qui vient de dépouiller le sieur Deplane de l'instruction, et qui paroît décidé à admettre les nullités que je propose.

» Les malintentionnés, déconcertés par ce contre-temps,

voudroient forcer ce tribunal à céder à l'impulsion qu'ils cherchent de donner au public; c'est-à-dire à rejeter les moyens de droit pour remettre à M. Deplane la suite de l'instruction, et suivre le projet de faire comparoître la Reine, et renouveler des scènes dont les motifs me sont inconnus. Ils viennent de faire acheter par un nommé Gueffier, libraire à Paris, la *Vie de madame de Lamotte,* écrite par elle-même, et imprimée à Londres. Avant de me constituer prisonnier, j'avois instruit M. Duport de l'existence de cet ouvrage, qui est bien de madame de Lamotte, qu'elle a vendu sous condition et pour subsister à un imprimeur de Londres, qui devoit, en lui restituant ce qu'il lui auroit avancé et ses frais, lui livrer l'ouvrage complet et imprimé en françois et en anglois. Votre Majesté a sans doute été instruite de tous ces faits par M. Duport, qui, dans le temps, a fait faire quelques démarches pour faire racheter cet ouvrage et en empêcher la publicité. Il paroît qu'elles ont été infructueuses, puisque les exemplaires françois sont arrivés à Rouen, et doivent parvenir, sous peu de jours, à ce Gueffier, libraire. C'est ce que m'a assuré l'imprimeur de Londres, que j'ai vu il y a deux jours. J'ai fait part de tous ces détails à mes conseils, qui paroissent très-alarmés pour la tranquillité publique, celle de Votre Majesté et de la Reine, des dangers de la publicité de cet ouvrage. Ils m'ont impérativement conseillé de le faire saisir avant son arrivée à Paris, comme le bien de madame de Lamotte, et m'appartenant par droit de succession. Mais, comme les libraires qui l'ont acheté et qui ont fourni de l'argent à madame de Lamotte réclameront leur dû, je serai forcé ou d'abandonner ma saisie ou de les payer. Je ne puis faire un sacrifice de vingt mille francs. Je supplie Votre Majesté de vouloir bien subvenir à une dépense si nécessaire pour déjouer les projets des malintentionnés. Le moment est pressant. Mon projet, si Votre Majesté l'agrée, est de prier un de mes conseils d'aller faire saisir et sceller à Rouen cet ouvrage, et d'offrir le prix de ce qu'en doit madame de Lamotte. Il sera remis en entier et scellé par mon conseil à M. Delaporte, qui en disposera suivant les ordres que lui donnera Votre Majesté. C'est ainsi que, sans rien compromettre, je pourrai réclamer et retirer des mains des

malveillants la seule arme dont ils veulent se servir aujourd'hui pour soutenir leur projet.

» J'ai cru qu'il étoit de mon devoir, après avoir pris l'avis de mes conseils, de mettre sous les yeux de Votre Majesté les moyens qui me sont prescrits pour éviter un nouveau scandale dans ce procès; mais je ne puis les exécuter, si Votre Majesté ne consent à un sacrifice d'argent qui en hâtera la décision et le terminera à jamais.

» Je jure entre les mains de Votre Majesté que quelque chose il arrive, je conserverai toujours pour elle et la Reine tout le respect et la fidélité que tous François lui doivent.

» M. A. DE LAMOTTE.

» A la Conciergerie du Palais, le 5 mai 1792. »

Une faction voulait en effet se servir du comte de Lamotte pour compromettre la Reine, essayer de la traîner en personne comme témoin devant un tribunal, et finalement la mettre en jugement. Cette infernale machination échoua : les Jacobins s'en vengèrent par l'échafaud.

Le Roi ayant, à la réception de la lettre du comte de Lamotte, consenti au sacrifice d'argent demandé, l'intendant de la Liste civile, M. Delaporte, paya, et fit enlever l'édition de ces Mémoires licencieux et diffamatoires. On avait cru acheter l'édition entière, on se trompait, car depuis longtemps la comtesse de Lamotte en avait vendu et distribué des exemplaires à Londres, avec sa signature et son adresse. J'en ai un de ce genre en ma possession. Malheureusement, Louis XVI ordonna que les livres fussent envoyés en bloc aux fours de la manufacture de Sèvres pour y être brûlés, et le 30 mai, l'opération fut accomplie à la manufacture avec si peu de mystère et de précautions de police, qu'il en courut de main en main des exemplaires, et que le jour même une dénonciation donna avis à l'Assemblée nationale de la mesure commandée par la Cour. Un certain nombre d'exemplaires se retrouva aussi dans les appartements royaux, le 10 août 1792, au sac du palais des Tuileries. L'ouvrage reparut, l'an 1er de la République, en deux volumes in-8°, chez Garnery, sous le titre de *Vie de Jeanne de Saint-Remy de*

Valois, comtesse de Lamotte, écrite par elle-même; deuxième édition. C'est un tissu de calomnies impudentes attribuant à la Reine je ne sais quelle corruption d'esprit et de cœur, quel dérèglement systématique de mœurs, quelle recherche et quel emportement de vices et de crimes publics et privés, plus révoltants et plus nombreux qu'une seule personne n'en pourrait contenir. A cette lecture, quand on a pu juger de la phraséologie de madame de Lamotte, quelque intrigante habile que pût être cette malheureuse, on reconnait, à n'en pas douter, dans sa prétendue *Vie écrite par elle-même,* l'œuvre d'une plume clandestine, rompue à la peinture licencieuse d'un siècle où la dépravation n'était qu'un jeu. L'ancien conseiller au Parlement de Paris, Guy Sallier, auteur d'un livre excellent, trop peu lu, sur les origines de la Révolution française (1), crut avoir bien deviné en y retrouvant l'imagination corrompue et le style de l'auteur des *Liaisons dangereuses,* Chauderlos de Laclos. Un des agents les plus actifs et les plus audacieux du duc d'Orléans, Geoffroy de Limon, qui était dans le secret, le lui avoua (2). On s'accorde plus généralement aujourd'hui à rendre cette œuvre de ténèbres à un certain Charles Thévenot de Morande, fameux pamphlétaire que des désordres crapuleux et des filouteries avaient fait enfermer en France, qui s'était réfugié en Angleterre, où il avait tenu boutique de libelles, et qui avait publié le *Philosophe cynique,* le *Gazetier cuirassé* et les *Anecdotes secrètes sur Mme du Barry.* Lamotte l'attribue à Calonne, et madame Campan prétend qu'on en a vu un exemplaire chargé de corrections de la main de cet ancien ministre de Louis XVI. Ce vilain livre de madame de Lamotte trouva crédit contre Marie-Antoinette, à cette époque d'aveuglement et de violence, et les passions sanguinaires de la Montagne l'exploitèrent pour justifier le crime de l'assassinat de cette princesse.

---

(1) *Annales françaises, depuis le commencement du règne de Louis XVI jusqu'aux États généraux*, 1774 à 1789, par Guy-Marie Sallier; 1813, 1 vol. in-8°.

(2) *Annales françaises de mai* 1789 *à mai* 1790, par G. M. Sallier, ancien conseiller au Parlement de Paris, ex-député de la Côte-d'Or; 1852, 2 vol. in-8°, t. II, p. 172, 173.

En 1825, un homme, courbé sous les années et la misère, se présentait chez M. de Lavau, alors préfet de police, et fut reçu par le chef de son cabinet, une personne de rare mérite et de caractère distingué, M. Duplessis. C'était le comte de Lamotte qui venait demander du pain. M. Duplessis lui parla de l'affaire du collier, et lui suggéra la pensée d'écrire des Mémoires sur cette affaire. Lamotte écrivit donc et avec toutes les apparences d'une parfaite bonne foi. Ses notes ne faisaient que confirmer des détails forts connus. La mémoire de la Reine n'avait pas besoin d'être lavée. On eût pu même, jusqu'à un certain point, dénier toute autorité aux assertions d'un malheureux qui, après avoir aidé à salir cette mémoire auguste, en contribuant aux atroces calomnies de sa femme, venait les démentir sous le coup de la misère devant une administration royaliste. Mais il n'en était pas moins assez précieux d'avoir un démenti authentique, autographe, émané d'un des principaux acteurs de ce drame trop fameux : vieillard flétri par le malheur, mais conservant la plénitude de son intelligence, comprenant l'expiation et l'acceptant, au jugement de M. Duplessis, avec résignation comme sans bassesse. Par respect pour des mémoires devenues presque saintes, par égard surtout pour la fille de Louis XVI, à qui la résurrection de ce nom de Lamotte, que de mauvais esprits de l'époque auraient pu exploiter, eût été une poignante douleur, M. de Lavau crut devoir envelopper d'obscurité le peu de jours qu'avait encore à vivre le malheureux. La pensée était prudente et humaine; mais comment se défendre d'un triste souvenir à cette occasion? C'est la même époque où un homme, intrigant peut-être, mais qui s'était ruiné jusqu'à la dernière obole pour la famille royale, l'infortuné Fauche-Borel, désavoué cruellement par la Restauration, en était réduit à demander au suicide la fin de ses misères.

Une longue et très-intéressante lettre de M. Duplessis sur le dernier épisode de l'affaire du collier, la résurrection du comte de Lamotte, clôt notre volume. Pendant qu'il vivait du pain de la police, et qu'il rédigeait des notes au vrai, pour M. de Lavau, cet homme conservait des Mémoires prolixes, découverts depuis et publiés par M. Louis Lacour. Lamotte y retombe, comme jadis, dans le crime de la calomnie.

Digitized by Google

CVIII

MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE, VOYAGEANT SOUS LE NOM DE COMTESSE DE BELLYÉ (1).

(CAHIER DE LETTRES DE LA REINE DE FRANCE.)

Tendresses à sa sœur qui vient de la quitter, après un séjour d'un mois.

Trianon, ce 29 août 1786.

Je viens à peine de vous quitter, ma chère comtesse de Bélyé, que, les yeux encore tout humides de nos adieux, je veux vous embrasser de nouveau. Écrivez-moi tout de suite comment vous avez fait votre voyage et comment vous êtes arrivée à Bruxelles. Le bon duc n'étoit pas à son aise en partant, et je lui en veux un peu d'avoir voulu se mettre en route dans cet état, malgré nos vœux. Je vais m'asseoir sur ce banc où nous allions, vous et moi, causer, ma bonne chère Christine, et renouveler autant qu'il est en moi ce bonheur en y rêvant. Ma fille veut arroser elle-même le petit parterre de vos fleurs préférées. Ce sera pour elle vous respirer, et je donnerai votre nom au premier beau chrysanthème qui réussira.

Je n'ai point eu, ce matin, de nouvelles de l'Empereur, comme vous vous y étiez attendue. Je le crois maintenant revenu de Hongrie. Encore une fois,

(1) Le duc et la duchesse de Saxe-Teschen avaient pris ce nom d'une terre qu'ils possédaient en Hongrie, terre de vingt-quatre milles géographiques carrés, ayant alors une population de quarante mille âmes, augmentée de vingt mille aujourd'hui.

donnez-moi de vos nouvelles. Le Roi n'a pas tari sur vous depuis votre départ; et votre nièce, qui est si peu parlante, tarit encore moins. Je vous embrasse du fond du cœur.

CIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Habituée à voir son amie prendre une part active à ses actes de bienfaisance, elle lui reproche d'être absente, et menace de se venger en faisant du bien sans elle.

Samedi [1786].

Je possède au monde deux amies, et elles sont toutes deux loin de moi. Cela est trop pénible : il faut absolument que l'une de vous revienne. Si vous ne revenez pas, j'irai à Saint-Cyr sans vous, et je me vengerai encore en mariant notre protégée sans vous. Mon cœur est plein du bonheur de cette pauvre enfant qui pleure de joie, et vous n'êtes pas là! J'ai visité deux autres familles pauvres sans vous! J'ai prié Dieu sans vous! Mais j'ai prié pour vous, car vous avez besoin de sa grâce, et j'ai besoin qu'il vous touche, vous qui m'abandonnez. Je ne sais pas comment cela se fait, je vous aime cependant toujours tendrement.

ÉLISABETH-MARIE.

Madame de Bombelles, à qui cette lettre est adressée, était fille aînée de madame de Mackau, née de Ficte de Soucy, dont le mari avait occupé le poste de ministre plénipotentiaire à

Ratisbonne. Madame de Mackau avait été élevée à Saint-Cyr, où l'éducation conservait encore un niveau digne de sa fondatrice. La première gouvernante des Enfants de France, madame de Marsan, une Rohan, ayant recueilli sur l'ancienne élève de la maison de Saint-Louis les plus favorables témoignages, la demanda au Roi comme sous-gouvernante. On la fit venir de Strasbourg où elle résidait. C'est ainsi que madame de Bombelles était devenue, sous l'aile de sa mère et de madame de Marsan, la compagne d'enfance de cette princesse, et qu'avait grandi cette vive amitié de sœur dont celle-ci ne cessa de l'honorer. « Madame Élisabeth, disait madame de Bombelles elle-même, dans une note qu'elle remit, en 1795, au comte Ferrand, — Madame Élisabeth demandoit sans cesse à me voir; j'étois la récompense ou de son application ou de sa docilité; et madame de Marsan, s'apercevant que ce moyen avoit un grand succès, proposa au Roi que je devinsse la compagne de Madame Élisabeth, avec l'assurance que, lorsqu'il en seroit temps, il voudroit bien me marier. Sa Majesté y consentit. Dès ce moment, je partageai tous les soins qu'on prenoit pour l'éducation et l'instruction de Madame Élisabeth. Cette infortunée et adorable princesse, pouvant s'entretenir avec moi des sentiments qui remplissoient son cœur, trouvoit dans le mien une reconnoissance, un attachement qui, à ses yeux, me tinrent lieu des qualités de l'esprit et de l'amabilité. Elle me conserva, sans aucune altération, des bontés et une tendresse qui m'ont valu autant de bonheur que j'éprouve aujourd'hui de douleur et d'amertume. Je fus mariée par elle à M. de Bombelles. Le Roi voulut bien, sur la demande de sa sœur, me donner une dot de cent mille francs, une pension de mille écus, et une place de dame pour accompagner Madame Élisabeth. Cet événement lui causa le plus sensible plaisir. Jamais je n'oublierai la touchante sensibilité avec laquelle elle me dit : *Enfin, voici donc mes vœux remplis : tu es à moi. Qu'il m'est doux de penser que c'est un lien de plus entre nous, et d'espérer que rien ne pourra le rompre!* » (*Éloge historique de Madame Élisabeth de France*, par A. Ferrand; 1814.)

Le mariage de mademoiselle de Mackau avec le marquis Marc-Marie de Bombelles eut lieu en 1778. M. de Bombelles,

militaire et diplomate, eut une brillante carrière publique avec une fin des plus édifiantes. D'abord capitaine aux hussards de Berchinyj, après la paix de 1763, il entra, en 1765, dans la diplomatie, où il gagna ses grades par son mérite, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Allemagne. Dans l'année 1786, il était ambassadeur en Portugal; il l'était à Venise en 1789, jusqu'en décembre 1790, époque où il refusa le nouveau serment et donna sa démission. Alors il devint l'agent secret du Roi auprès des cours d'Allemagne et de Russie et le pensionnaire de la Reine de Naples, sœur de Marie-Antoinette. L'année 1800 le trouva dans l'armée de Condé avec le rang de maréchal de camp. Mais bientôt la perte de sa femme, morte à Brünn, en Moravie, au mois de septembre de cette même année, lui mit au cœur une telle amertume, qu'il entra dans un couvent de cette ville, et y prit les ordres. Madame de Bombelles était en effet bien digne de tous les regrets. Aux dons fragiles de l'extérieur, elle unissait les qualités solides d'une âme religieuse, d'un caractère sérieux, d'un esprit ouvert à toute bonne pensée, d'une affabilité constante, et surtout encore le secret de cette modestie, de cette douce grâce qui est la fleur des vertus domestiques et l'ornement comme le plaisir des commerces du monde. Ce mérite paisible l'avait rendue chère à tous ceux à qui il avait été donné de la connaître, mais à nul plus qu'à son mari. Celui-ci, de retour en France avec les Bourbons, fut sacré évêque d'Amiens en 1819, puis nommé premier aumônier de la duchesse de Berry, et il mourut en 1822, laissant trois fils et une fille. Les deux fils aînés, entrés au service des Deux-Siciles et de l'Autriche, devinrent, l'un, ministre impérial en Suisse; l'autre, en Sardaigne; le troisième, après avoir servi en France, repassa en Allemagne, remplaça le comte de Neipperg en qualité de grand maître de la maison de l'archiduchesse Marie-Louise, veuve de Napoléon Ier, et finalement devint son dernier mari.

C'est de lui que, par la gracieuse entremise de l'ambassadrice de France en Autriche, madame la comtesse de Flahault, j'ai obtenu, à Vienne, communication de toutes les lettres autographes de madame Élisabeth à son ancienne amie, et que j'ai reçu l'inappréciable présent de l'une de ces lettres,

imprimée dans ce volume. Jamais je ne perdrai la mémoire de la cérémonie du mariage de sa sœur Caroline Marie-Antoinette avec le vicomte François de Biandos de Castéja, le 5 juillet 1819. Son père avait voulu leur donner lui-même la bénédiction religieuse. Ce fut lui en effet qui dit la messe, et il n'est personne de l'auditoire qui ne soit sorti profondément ému et touché aux larmes, après le discours simple et pénétrant qu'il prononça en bénissant ses enfants.

CX

LOUIS XVI AU ROI D'ESPAGNE CHARLES III (1).

Sur les différends élevés entre ce prince et son troisième fils, qui s'était affranchi, sur les conseils de sa femme, de la tutelle politique de son père.

[Versailles, 17 septembre 1786.]

Monsieur mon Frère et Oncle, j'avois pressenti toute l'amertume dont le cœur de Votre Majesté est rempli; et connoissant, comme je le sais, sa bonté, sa justice et toute sa tendresse pour ses enfants, j'étois bien convaincu que ce n'étoit pas sans les motifs les plus puissants qu'Elle s'étoit décidée au parti de rigueur qu'Elle a mené à l'égard du Roi des Deux-Siciles, son fils.

La lettre que Votre Majesté a permis au comte de Floride-Blanche d'écrire au comte de Vergennes, mon ministre, et les explications dans lesquelles le premier est entré avec mon ambassadeur, confirment l'opinion

(1) Minute. Archives des affaires étrangères, comme la lettre suivante.

que j'avois conçue d'une affaire dont je ne me serois occupé que pour partager en silence sa peine, si d'une part le Roi, son fils, n'eût réclamé mes bons offices, ceux de la parenté et de l'amitié, pour se soustraire à la disgrâce d'un père qu'il chérit autant qu'il le respecte, et qu'il est inconsolable d'avoir pu indisposer; et si de l'autre je n'avois pas dans les sentiments si éprouvés de Votre Majesté la sûreté que je ne puis rien lui proposer de plus agréable que l'occasion d'exercer la plus auguste des prérogatives, celle de pardonner.

Neveu de Votre Majesté, cousin de son royal fils, tous issus du même sang, j'invoque ces titres, et j'espère avec confiance que Votre Majesté ne se montrera pas inexorable à mes instantes prières pour rendre à un fils qui se jette à ses pieds, son affection, son estime et sa tendresse. Votre Majesté trouvera l'expression de ses regrets, de sa douleur et de ses vœux dans la lettre dont il m'a rendu depuis assez longtemps le dépositaire, et que mon ambassadeur aura l'honneur de lui remettre. Je recevrai comme faite à moi-même la grâce que je sollicite de Votre Majesté. Daignez confirmer cette espérance en prononçant un oubli entier et inconditionnel; en assurant ce fils bien-aimé du retour de votre première affection. Il en est digne. Si son esprit a pu être entraîné par quelque illusion, son cœur ne l'a point partagée : il n'est point dissemblable du vôtre; il vous fut toujours et vous est encore entièrement dévoué. Il gémit de vos rigueurs, mais il bénit la main qui les lui fait éprouver. Si le fils pouvoit avoir besoin d'un garant, je m'offrirois de lui

en servir auprès de Votre Majesté, bien persuadé que l'étude de sa vie sera désormais consacrée à justifier le retour des bontés de son auguste père, et à effacer les traces du déplaisir qu'il peut lui avoir causé! Pénétré de la plus entière confiance dans les lumières, dans les vertus et dans la grande expérience de Votre Majesté, je me livre sans réserve à mon sentiment, non-seulement pour contribuer à son bonheur comme à celui de son fils, mais encore pour maintenir l'opinion de l'union si nécessaire entre toutes les branches de notre maison. Je prie Votre Majesté de recevoir cet épanchement comme le gage assuré de l'amitié la plus tendre et la plus sincère avec laquelle je suis,

Monsieur mon Frère et Oncle,

de Votre Majesté

bon Frère et Neveu.

A Versailles, le 17 septembre 1786.

CXI

LOUIS XVI AU ROI D'ESPAGNE CHARLES III.

Même sujet que la lettre précédente.

[8 décembre 1786.]

Monsieur mon Frère et Oncle, la lettre de Votre Majesté du 25 du mois dernier intéresse d'autant plus

ma sensibilité, que j'y trouve des témoignages flatteurs de son amitié pour moi et de sa confiance dans mes intentions. Elles furent et seront toujours constamment dirigées vers sa satisfaction et son bonheur. Tel a été aussi le principe des offices que je lui ai adressés pour contribuer à réintégrer le Roi de Naples, son fils, dans ses bonnes grâces. Jamais il n'est entré dans mes vues de me présenter comme un médiateur sur les sujets de mésintelligence qui se sont élevés entre Vos Majestés. Je pourrois encore moins agir comme juge; l'une et l'autre de ces qualités exigent une impartialité que je sens que je ne pourrois concilier avec les sentiments qui m'attachent de préférence à Votre Majesté. Je n'ai été qu'un intercesseur, et je la prie de trouver bon que je me borne encore à l'être et que je serve de canal aux explications que son royal fils pourra vouloir lui faire parvenir par mon entremise. Je crois remplir les devoirs d'un bon parent et d'un ami commun, et seconder les pieuses intentions de Votre Majesté en communiquant au Roi, son fils, ce qu'Elle me fait connoître des motifs qui ont provoqué sa sévérité contre un fils chéri, en une occasion dont je désire bien qu'il profite pour se rétablir dans les bontés et la confiance d'un père qu'il ne chérit pas moins qu'il le respecte.

Le duc de La Vauguyon (1) m'ayant représenté qu'une affaire très-instante et très-essentielle pour sa fortune exige sa présence pendant quelques semaines en France, je veux bien me prêter à ses désirs et lui

(1) Paul-François de Quelen, duc de La Vauguyon, était ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Espagne, depuis 1785.

accorder un congé très-limité; je le charge d'en prévenir Votre Majesté et de lui renouveler, avant son départ, la tendre estime et la fidèle amitié dont je suis pénétré pour Elle. C'est avec ces sentiments que je suis,

Monsieur mon Frère et Oncle,

de Votre Majesté

bon Frère et Neveu.

Versailles, le 8 décembre 1786.

CXII

LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Invitation pour les princesses de Darmstadt à un bal de la comtesse Diane de Polignac.

La Reine prie Monsieur de Mercy de passer tout de suite chez les princesses de Darmstadt pour les engager, de sa part, à venir demain au bal chez madame la comtesse Diane. Il commencera à onze heures et demie. Comme c'est un bal sans cérémonie, il faut qu'elles soient en petite robe ou polonaise. La Reine prie Monsieur de Mercy, en faisant sa commission, de faire de belles phrases pour elle sur ce qu'il est un peu tard de ne les prier qu'aujourd'hui pour demain.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

CXIII

LOUIS XVI A MIROMESNIL, GARDE DES SCEAUX (1).

Ouverture de l'Assemblée des Notables. — Discours que le Roi se propose de prononcer.

Vous faites fort bien, Monsieur, de me rendre compte des différents sentiments qui viennent à votre connoissance sur la grande affaire dont je suis occupé. Je vous envoie une copie de mon discours. J'avois lu avec attention, la veille, celui du contrôleur général, et je l'ai bien écouté : je n'ai pas vu la différence qu'on a cru y remarquer. Ce à quoi je suis bien déterminé, c'est à faire une grande opération qui me mette au niveau, et vous savez que ce n'est qu'après avoir bien examiné l'état actuel que je m'y suis déterminé. J'ai dit que c'étoit après un mûr examen que je m'y étois fixé, mais que je voulois consulter l'Assemblée sur leur exécution, et que j'écouterois et examinerois attentivement les observations dont il (*sic*) les croiroit susceptibles. C'est dans ce sens que vous devez toujours vous expliquer. Je reçois votre seconde lettre; je répète que je n'ai pas vu dans le discours du C. G. (2) rien qui indique que je ne trouvas (*sic*) pas bon qu'on fit des obser-

(1) De la main du garde des sceaux : *Reçue* le 24 février 1787. Cette lettre provenant du cabinet de feu M. Agier, conseiller à la Cour royale de Paris, membre de la Chambre des députés, a été acquise à sa vente par madame la baronne Gericke de Herwinen, ambassadrice des Pays-Bas à Bruxelles, qui a daigné en enrichir ma collection.

(2) Contrôleur général.

vations; mais je compte qu'elles seront avec le zèle et le respect dont ils sont tous animés pour mon service. Vous pouvez entrer en matière quand ces Messieurs vous parleront. Trop de réticence ne pourroit leur donner que de l'ombrage. Vous savez mes intentions : ainsi vous pouvez discuter les points où on fera des observations.

Je reverrai le discours du C. G. avant qu'il soit imprimé.

J'ai dit à mes Frères, avant-hier, de suivre dans les bureaux le cérémonial de l'Assemblée.

LOUIS.

Au dos est écrit :

A Monsieur le garde des sceaux.

Suit le discours écrit sur une feuille séparée, jointe à la lettre.

Messieurs, je vous ai choisis dans les différents ordres de l'État, et je vous ai rassemblés autour de moi, pour vous faire part de mes projets.

C'est ainsi qu'en ont usé plusieurs des Rois mes prédécesseurs, et notamment le chef de ma branche, dont le nom est resté cher à tous les François, et dont je me ferai gloire de suivre toujours les exemples.

Les projets qui vous seront présentés de ma part sont grands et importants : d'une part, améliorer les revenus de l'État, et assurer leur entière libération par une répartition plus égale des impositions; de l'autre, libérer le commerce de plusieurs entraves qui en gênent la circulation, et soulager, autant que les circonstances me le permettent, la partie la plus indigente de mes sujets.

Digitized by Google

Telles sont, Messieurs, les vues dont je suis occupé, et auxquelles je me suis fixé après le plus mûr examen. Comme elles tendent toutes au bien public, et connoissant le zèle dont vous êtes tous animés pour mon service, je n'ai point craint de vous consulter sur leur exécution; j'écouterai et j'examinerai attentivement les observations dont vous les croirez susceptibles.

Je compte que vos avis, conspirant tous au même but, s'accorderont facilement, et qu'aucun intérêt particulier ne s'opposera à l'intérêt général

---

CXIV

LOUIS XVI AU CONTROLEUR GÉNÉRAL DE CALONNE (1).

Critique du discours que M. de Calonne projette de prononcer à l'ouverture de l'Assemblée des Notables. — Trop appuyer sur le *déficit* serait de nature à alarmer.

[Versailles], ce 27 février 1787.

Je viens de relire pour la sixième fois, à l'issue du Conseil, votre projet de discours à l'Assemblée des Notables. Décidément je ne vois plus de changements à y faire, et les dernières objections qui y ont été faites ce matin me paroissent inconciliables, dans l'état actuel des choses, avec l'esprit même de la mesure. Je ne puis me consoler de la perte du comte de Vergennes; c'est un bon et sage conseil, un fidèle appui que Dieu

(1) Autographe de mon cabinet.

m'a enlevé, et qui nous eût été bien utile dans une si grande circonstance. Je partagerois néanmoins votre confiance, Monsieur, si l'article du *déficit* n'étoit pas de nature à alarmer les esprits; mais je garde pour moi ces craintes : pour n'en point inspirer, il faut savoir n'en montrer aucune. Je compte, du reste, sur votre fidélité pour mon service et sur votre zèle pour le maintien de la confiance générale. Adieu, Monsieur; je vous renvoie tous vos papiers approuvés.

LOUIS.

P. S. Voici mon discours définitivement arrêté pour l'ouverture.

Suit le discours annexé à la précédente lettre.

CXV

LOUIS XVI A MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE (1).

Défense de s'occuper d'une question introduite, sans l'aveu du Roi, par le prince de Conty, dans le bureau que préside *Monsieur*, à l'Assemblée des Notables.

Février ou mars 1787.

Je vous renvoie, mon cher Frère, le papier que M. le prince de Conty a remis au Comité, hier. Après l'avoir examiné, j'ai trouvé que l'objet dont il y étoit question s'écartoit absolument de ceux pour l'examen

(1) Archives impériales de France.

desquels j'ai assemblé les Notables; ainsi, je défends aux bureaux de s'en occuper, et ils doivent continuer leur travail ordinaire. M. le prince de Conty (comme les autres princes de mon sang) doivent s'adresser directement à moi, et je les écouterai toujours avec plaisir quand ils voudront me dire ce qu'ils croiront m'être utile.

LOUIS.

Faites passer cette note aux autres bureaux, n'ayant pas le temps de la recopier.

CXVI

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (1).

Paroles de vive affection à la duchesse, qui est allée prendre les eaux de Bath. — A Paris, on est assourdi de motions et d'oppositions. — Intrigues et cabales qui étouffent la voix des honnêtes gens. — Pressentiments de désordres.

Le 9 avril 1787.

Merci, mon cher cœur, de votre lettre, qui m'a fait du bien. J'étois inquiète pour vous. Il est donc vrai que vous n'avez pas trop souffert du voyage. Ménagez-

(1) Autographe de mon cabinet.

Le comte d'Adhémar, ce léger ambassadeur de la façon du salon Polignac, avait fait des sottises et irrité le Roi. Louis XVI s'en était pris à la Reine, et la Reine avait reporté les reproches à la duchesse de Polignac, dont la disgrâce avait altéré la santé. De Bath, où elle avait été prendre les eaux, elle avait écrit une lettre touchante à Marie-Antoinette, dont on lit la réponse.

vous : je le veux et vous le demande ; et trouvez-vous bien de vos eaux, sinon je me fâcherois de la privation que je me serois imposée sans profit pour votre santé. Je sens de près combien je vous aime ; je le sens bien plus de loin. Je suis fort occupée de vous et des vôtres, et vous seriez bien ingrate si vous ne m'aimiez pas, car je ne peux changer pour vous.

Où vous êtes, vous pouvez jouir du moins de la douceur de ne point entendre parler d'affaires. Quoique dans le pays des Chambres haute et basse, des oppositions et des motions, vous pouvez vous fermer les oreilles et laisser dire. Mais, ici, c'est un bruit assourdissant, malgré que j'en ai. Ces mots d'opposition et de motions sont établis comme au Parlement d'Angleterre, avec cette différence que lorsqu'on passe à Londres dans le parti de l'opposition, on commence par se dépouiller des grâces du Roi, au lieu qu'ici beaucoup s'opposent à toutes les vues sages et bienfaisantes du plus vertueux des maîtres, et gardent ses bienfaits. Cela est peut-être plus habile, mais cela n'est pas si noble. Le temps des illusions est passé, et nous faisons des expérieuces bien cruelles ; nous payons cher aujourd'hui notre engouement et notre enthousiasme pour la guerre d'Amérique. La voix des honnêtes gens est étouffée par le nombre et la cabale. On abandonne le fond des choses pour s'attacher à des mots et multiplier la guerre aux personnes. Les séditieux entraîneront l'État dans sa perte plutôt que de renoncer à leurs intrigues. Mais en voilà trop sur tout cela, dont je ne voulois point vous parler, pour ne vous pas donner lieu de pleurer. Ah! mon cher cœur, oublions les sujets

qui nous ont coûté des larmes; revenez bien vite, et ne vous séparez plus de moi. Vous savez si l'éclat du rang fait le bonheur. Quand tout change autour de moi, vous seule restez la même avec votre cœur et vos douces vertus tout aimables. Revenez, je suis bien triste, et votre tendre amitié peut seule m'aider à supporter mes tristesses. Adieu, je vous embrasse de toute mon âme.

Je n'ai écrit que pour vous seule.

MARIE-ANTOINETTE.

CXVII

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (1).

Même sujet que celui de la précédente lettre. — Ingratitudes qui se manifestent envers la Cour à l'Assemblée des Notables. — Critiques amères des personnes de la cabale.

Ce 11 avril [1787].

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher cœur, tout le plaisir que j'ai eu en recevant votre dernière lettre. Vous connoissez depuis longtemps le fond de toute mon âme, et vous devez être très-assurée que je me fais un plaisir bien vif de vous revoir. La répugnance que vous me savez de tout temps de me mêler d'affaires est aujourd'hui fortement à l'épreuve, et vous seriez fatiguée comme moi de tout ce qui se passe. Je vous ai déjà parlé de notre Chambre haute et basse

(1) Autographe de mon cabinet.

et de toutes les ridicules qui s'y passent et qui s'y disent. Être accablé des bienfaits du Roi, par exemple, comme M. de B. (1); être de l'opposition et ne rendre rien, c'est ce qu'on appelle avoir de l'esprit et du courage. C'est bien, en effet, le courage de la honte. Je ne suis entourée que de gens qui en sont révoltés. Un duc (2), grand faiseur de motions, et ayant toujours la larme à l'œil quand il parle, est du nombre. M. L. (3) motive toujours son avis d'après ce qui se fait à Philadelphie. Dix autres (4), que leur naissance, leurs anciens engagements, leurs charges, devroient mettre aux pieds du Roi, sont aussi dans l'opposition. Hors M. de Mirepoix, tous sont accablés des dons et des grâces du Roi, et personne ne les rend. Jusqu'aux évêques et archevêques qui sont dans l'opposition, et beaucoup de membres du clergé sont l'âme de la cabale. Jugez d'après cela de toutes les ressources qu'ils emploient pour détruire les projets du Roi et de son ministre. Heureusement que tous les moyens sont encore dans les mains du Roi, et qu'il arrêtera tout le mal que les imprudents veulent faire. M. d'Estaing vient, à ce que l'on m'a rapporté, de faire, dans son bureau, une protestation très-énergique contre les délibérations qu'on y avoit arrêtées (5). Mais laissons ce

(1) M. de Beauvau.

(2) Le duc de Guines.

(3) M. de La Fayette.

(4) Le maréchal de Broglie, le duc de Mirepoix, le comte de Langeron, M. de Brienne.

(5) Ce même comte d'Estaing, à qui Marie-Antoinette fait l'honneur de citer son nom, a été guillotiné sous Robespierre, après avoir déposé contre la Reine dans son procès.

sujet, et parlons de vous, mon cher cœur, et du rétablissement de votre santé. Je suis inquiète de l'extrême fatigue que vous avez éprouvée. Tenez-moi au courant de l'effet de vos eaux, et rappelez-vous, ma chère Polignac, que, pour votre amitié, j'y compte toujours. Elle fait ma consolation. La mienne est inviolable pour vous.

Brûlez ma lettre, qui n'est que pour vous.

CXVIII

LOUIS XVI A M. LAURENT DE VILLEDEUIL, CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES (1).

Liberté du commerce des grains. — Appréciation des vues de Turgot à cet égard.

16 juin 1787.

Je signerai, demain, au Conseil, Monsieur, ma déclaration qui établit la liberté du commerce des grains. Je vous renvoie le projet que j'approuve, je garde encore vos mémoires. Les méfaits qui se sont commis en 1775 n'ont rien prouvé en principe contre la sagesse de l'arrêt qui avoit été rendu l'année précédente, à ce sujet; car un an s'étoit à peine écoulé que, de toutes parts, on me demandoit la liberté d'exportation. Seulement, la mesure de Turgot étoit trop brusque, les esprits n'étant pas préparés encore par

(1) Autographe de mon cabinet.

l'expérience à des principes d'administration et de législation qui devoient naturellement prévaloir plus tard. Ajoutez quelques mots au préambule, aux endroits que j'ai marqués.

LOUIS.

CXIX

MADAME ÉLISABETH DE FRANCE A MADAME DE BOMBELLES (1).

Vifs regrets de la mort de la seconde fille de Marie-Antoinette. — Nomination d'un nouveau Conseil. — Monsieur et le Comte d'Artois au Parlement. — On n'a pas accepté le sacrifice qu'elle voulait faire de ses chevaux. — Elle va à Saint-Cyr avec la Reine. — Elle a été à son Trianon. — Paroles aimables sur Marie-Antoinette. — Tendresses à son amie.

Ce 25 juin 1787.

Tes parents t'auront mandé que Sophie (2) est morte le lendemain que je t'ai écrit. La pauvre petite avoit mille raisons pour mourir, et rien n'auroit pu la sauver. Je trouve que c'est une consolation. Ma nièce (3) a été charmante : elle a montré une sensibi-

---

(1) J'avais prêté cette lettre, et beaucoup d'autres encore, faisant partie de ma collection, à M. de Beauchesne, pour sa touchante *Histoire de Louis XVII*. Il en a donné des *fac-simile* dans ce livre ; mais le lithographe a eu la distraction de n'indiquer, sur aucune des pièces, qu'elles m'appartenaient. Je reprends mon bien où je le trouve.

(2) Sophie-Hélène-Béatrix, seconde fille de Louis XVI, née le 9 juillet 1786, morte le 9 juin 1787.

(3) Marie-Thérèse de France, depuis duchesse d'Angoulême.

lité extraordinaire pour son âge, et qui étoit bien naturelle. Sa pauvre petite sœur est bien heureuse : elle a échappé à tous les périls. Ma paresse se seroit bien trouvée de partager, plus jeune, son sort. Pour m'en consoler, je l'ai bien soignée, espérant qu'elle prieroit pour moi. J'y compte beaucoup. Si tu savois comme elle étoit jolie en mourant ! C'est incroyable. La veille encore, elle étoit blanche et couleur de rose, point maigrie ; enfin charmante. Si tu l'avois vue, tu t'y serois attachée. Pour moi, quoique je l'aie peu connue, j'ai été vraiment fâchée, et je suis presque attendrie lorsque j'y pense. Ta sœur a été parfaite, et tout le monde en a fait l'éloge. Elle a été bien fatiguée, et ta pauvre mère aussi. Mais tout cela va bien. Je voudrois qu'il en fût autant de ta toux. Tiens bien la parole que tu me donnes de te ménager ; je te le demande en grâce, mon cœur. Pense beaucoup à tes amies : cela te donnera le courage de t'occuper de toi. L'amitié, vois-tu, ma chère Bombelles, est une seconde vie qui nous soutient en ce bas monde. Le portrait de M. de Fourqueux (1) est frappant. Le Conseil est nommé, c'est celui d'État et MM. d'Ormesson (2) et de Lambert (3), les quatre intendants de finances :

(1) Michel Bouvard de Fourqueux, deux mois contrôleur général des finances. Au fond, assez pauvre homme.

(2) Henry-François-de-Paul le Febure d'Ormesson, né en 1751, mort en 1807, conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes, intendant des finances, contrôleur général des finances, en 1783, et enfin conseiller d'État. Il refusa les fonctions de maire en 1792.

(3) Claude-Guillaume de Lambert, conseiller d'État, puis contrôleur général, remplacé à ce dernier poste par de Lessart, le 30 novembre 1790.

MM. de Forges (1), de la Boulay (2), Blondel (3) et de la Millière (4) ou Luminière (je ne sais pas bien son nom), MM. de Nivernois (5) et de Malserbe, ministre d'État : ce dernier est terriblement changé depuis que tu ne l'as vu. M. de Brienne (6) a le commandement de Bordeaux ; M. de Caraman (7), Provence, et M. de Bouillé a Metz. Si je t'ai déjà dit toutes ces nouvelles, ou que tu les saches d'autre part, tu sauteras tout cela. Monsieur et le Comte d'Artois ont été au Parlement, vendredi et aujourd'hui, pour faire enregistrer les édits. Il y en a plusieurs qui le sont, d'autres pour lesquels on a nommé des commissaires. L'on n'a point accepté le sacrifice que j'avois proposé de faire pour mes chevaux. Je ne puis te dissimuler que cela m'a fait un

(1) De Bonnaire de Forges, maître des requêtes, intendant pour les domaines et forêts.

(2) Douay de la Boulaye, passé de l'intendance d'Auch à l'intendance des finances à Paris.

(3) Antoine-Louis Blondel, d'abord intendant du commerce et du département de la Corse. Il devint, en 1791, un des premiers commis du ministère de l'intérieur.

(4) Antoine-Louis Chaumont de la Millière, né à Paris, le 24 octobre 1746, fils de l'intendant du Limousin. Sa mère était née Héron de Villefosse. Maître des requêtes en 1769; en 1781, intendant des ponts et chaussées. J'ai sous les yeux deux lettres que lui écrivit Louis XVI, les 6 et 7 avril 1787, pour lui proposer le poste de contrôleur général, en remplacement de Calonne. Il refusa avec une modestie rare en pareille circonstance, et une persistance plus rare encore.

(5) Louis-Jules Barbon-Mancini-Mazarini, duc de Nivernois, né à Paris en 1716, mort en 1798.

(6) Athanase-Louis-Marie Loménie, comte de Brienne, lieutenant général, ministre de la guerre en 1787, mort sur l'échafaud en 1794. Il était frère du cardinal-ministre.

(7) Victor-Maurice Ricquet, comte de Caraman, lieutenant général, né en 1727, mort en 1807.

vrai plaisir; et j'en jouis d'autant plus que je vais demain à la chasse, à Rambouillet, avec la duchesse de Duras. La Reine y viendra souper. Cela me fait un très-grand plaisir, car elle est fort bien pour moi en ce moment. Nous devons aller ensemble à Saint-Cyr, qu'elle appelle mon berceau. Elle appelle Montreuil mon petit Trianon. J'ai été au sien sans aucune suite, ces jours derniers, avec elle; et il n'y a pas d'attention qu'elle ne m'y ait montrée. Elle y avoit fait préparer une de ces surprises dans quoi elle excelle. Mais ce que nous y avons fait le plus, c'est de pleurer sur la mort de ma pauvre petite nièce (1).

Je suis bien aise que tu reviennes un peu sur le

(1) Les cœurs et les flots sont changeants. Madame Élisabeth ne tenait pas toujours le même langage à l'égard de la Reine; elle avait écrit quelque part, trois mois auparavant (le 15 mars): « La Reine est très-pensive. Quelquefois nous sommes des heures entières seules sans qu'elle profère un mot. Elle semble me craindre. Eh! qui peut cependant prendre un intérêt plus vif que moi au bonheur de mon frère? » En revanche, après les fatales journées des 5 et 6 octobre 1789, la princesse disait à l'abbé de Lubersac: « La Reine, qui eut un courage incroyable, commence à être mieux vue par le peuple. J'espère qu'avec du temps, une conduite soutenue, nous pourrons regagner l'amour des Parisiens, qui n'ont été que trompés. Mais les gens de Versailles, Monsieur! avez-vous jamais vu une ingratitude plus affreuse? Non; je crois que le Ciel, dans sa colère, a peuplé cette ville de monstres sortis des enfers. Qu'il faudra de temps pour leur faire sentir leurs torts! Et si j'étois roi, qu'il m'en faudroit pour croire à leur repentir! Que d'ingrats pour un honnête homme! »

Dans toute la correspondance connue de Marie-Antoinette, on ne saurait surprendre un mot d'amertume contre Madame Élisabeth; ce sont partout des paroles d'intérêt et de bienveillance. Le château de Bellevue, où habitaient les filles de Louis XV, et qui était malheureusement un foyer d'opposition et d'aigreur contre la Reine, avait été souvent visité par Madame Élisabeth, et peut-être en avait-elle de temps à autre rapporté des défiances contre celle que la jalousie de Bellevue appelait du mortel surnom de *l'Autrichienne*.

Digitized by Google

compte de ton héros. Il est loin d'être digne de ton sentiment. On fait bien, et très-bien, de gâter Bitche (1). D'abord, tu n'y peux rien : tu sais bien qu'il doit être médiocre sujet, cela est impossible autrement, parce que je l'aime, et tu sais que c'est la preuve la plus claire que l'on en puisse donner. Comment va Constance? le médecin donne-t-il toujours de l'espérance? Adieu, ma petite. J'ai été interrompue, ce qui me fait finir. Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

ÉLISABETH-MARIE.

CXX

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (2).

Envoi d'une lettre à l'Empereur, dans laquelle la Reine ne dit qu'un mot des affaires.— Dans sa réponse, qui suit, M. de Mercy dit qu'il y suppléera. — Il remet à la Reine une note que le lieutenant de police a envoyée à l'ambassadeur.

[11 août 1787.]

Voici mes lettres, Monsieur. Quoique celle à l'Empereur soit longue, je n'ai pourtant pas eu le courage d'entrer dans tous les détails de tout ce qui se dit et

---

(1) C'était un surnom donné à l'un des fils de madame de Bombelles, en souvenir de la place forte de *Bitche*, dans la Moselle, lieu de naissance du marquis de Bombelles, dont le père, Henry-François, commandait cette ville quand il eut ce fils.

(2) Archives impériales d'Autriche.

passe ici. Je n'en dis qu'un mot, et je lui mande que sûrement vous lui écrirez les détails. Vous connoissez, Monsieur le Comte, mes sentiments sincères et invariables pour vous.

Ce samedi matin [11 août 1787].

Réponse.

Je suppléerai aux détails que Votre Majesté daigne me dire d'avoir omis dans sa lettre à l'Empereur, et je les lui présenterai de manière à le préserver de l'impression que pourroit lui causer le délire des bruits publics.

Après un entretien que j'ai eu avec M. le Lieutenant de police, il m'a envoyé une note qui n'a été rédigée que pour moi, et que sa forme ne rend pas présentable à la Reine. Je crois malgré cela devoir la mettre sous les yeux de Votre Majesté, parce que cela peut servir à l'éclairer sur les ordres qu'il lui plaira de donner dans les occasions sur pareilles matières. J'observerai que la note en question est de l'écriture de M. de Crosne, et qu'il seroit de la bonté de la Reine de brûler ce papier. Je continue soigneusement mes recherches sur d'autres objets; mais elles ne m'ont rien procuré au delà de ce dont j'ai rendu compte à Votre Majesté.

Je suis...

A Paris, le 11 août 1787.

CXXI

LETTRE DE LOUIS XVI AU DUC D'ORLÉANS PENDANT SON EXIL (1).

Dans l'intérêt de la santé du duc, le Roi change le lieu de résidence de son cousin; mais il n'est point temps encore de le faire rentrer en grâce.

[14 décembre 1787.]

Mon Cousin, je réponds à la fois aux deux lettres que vous m'avez écrites.

Je donne volontiers mon consentement au choix que vous avez fait du sieur de La Touche pour votre chancelier, et je souhaite qu'il vous soit utile pour la direction de vos affaires.

Puisque l'air de Villers-Cotterets peut être malsain et particulièrement dans cette saison, je trouve bon que vous vous rendiez au Raincy. Mais mon intention est que vous n'y voyiez que les mêmes personnes que je vous avois permis de recevoir à Villers-Cotterets, et que, sous aucun prétexte, vous n'approchiez de Paris plus près de deux lieues.

J'ai été sensible à la peine que vous me témoignez d'être dans ma disgrâce. J'en éprouve moi-même en vous tenant encore éloigné. Mais vous ne devez pas être étonné de mon mécontentement. De qui dois-je attendre plus de respect et de soumission que d'un prince de mon sang ?

(1) Archives impériales de France.

Digitized by Google

CXXII

LOUIS XVI AU DUC D'ORLÉANS PENDANT SON EXIL (1).

(PROJET CORRIGÉ DE LA MAIN DU ROI.)

Le Roi approuve les nominations que le duc a faites dans son régiment de houzards.

30 mars 1788.

Mon Cousin, j'ai reçu les nominations d'emplois dans les houzards, que vous m'aviez adressées. Je vous les renvoie après les avoir examinées et approuvées. Quant à votre autre travail, il est inutile que vous me l'envoyiez; c'est avec regret que j'ai réduit les avantages de la charge de colonel général *des houzards:* mais l'ordre et l'ensemble du service *de mon armée* l'ont exigé.

Je suis content de ce que l'Archevêque de Sens m'a dit de vos sentiments. Je les ai toujours présumés tels, au fond, que je pouvois les désirer, lors même que j'ai été obligé de vous témoigner mon mécontentement. Vous me trouverez toujours disposé à vous rendre ma bienveillance et mon affection.

---

(1) Archives impériales de France.

CXXIII

LOUIS XVI AU COMTE DE BOISGELIN (1).

Destitution de M. de Boisgelin de la charge de maître de la garde-robe du Roi.

Versailles, le 15 juillet 1788.

D'après la conduite que vous avez tenue, Monsieur, depuis quinze jours, vous ne serez pas étonné si je vous demande la démission de la charge de maître de la garde-robe que vous occupez auprès de moi, et que je vous défende de paroître à la Cour. C'est de ceux qui m'approchent le plus près, et qui sont attachés à ma personne, que je dois attendre le plus de zèle et de fidélité.

LOUIS.

Au dos :

A Monsieur le comte de Boisgelin.

(1) Archives impériales de France.

Digitized by Google

CXXIV

L'ARCHEVÊQUE DE SENS AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Prière d'intervenir auprès de M. Necker pour sonder ses dispositions à rentrer au ministère, avant de s'assurer de l'aveu du Roi.

[19 août 1788.]

J'ai demandé, Monsieur le Comte, et obtenu l'aveu que vous désiriez, et vous n'en douterez pas, car vous en serez informé directement.

Je viens donc avec confiance vous prier de sonder M. Necker sur ses dispositions, afin que je puisse moi-même m'assurer de celles du Roi. Je crois bien que j'y trouverai de l'opposition, mais je ne puis essayer de la vaincre que lorsque je connoitrai ce que pense M. Necker. Quant à moi, vous savez ce que je pense depuis longtemps.

Comme le moment peut devenir pressant, Monsieur le Comte, il peut l'être aussi de savoir promptement ce sur quoi on peut compter.

Je ne puis mieux faire que m'en rapporter à votre sagesse. Mon abandon à ce qu'elle fera est aussi sincère que le respectueux attachement avec lequel, etc.

L'Archevêque de Sens.

Ce 19 août 1788.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

CXXV

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Inquiétudes de l'Archevêque de Sens, qui désire la rentrée de Necker au ministère, mais en gardant son propre portefeuille. — La Reine redoute l'esprit absolu de Necker, à qui le personnage au-dessus d'elle n'est pas de force à mettre un frein. — Elle charge l'ambassadeur d'intervenir auprès de Necker.

Ce mardi soir [19 août 1788].

L'Archevêque est venu tout de suite, ce matin, chez moi, Monsieur, pour me dire la conversation qu'il a eue avec vous. Je lui ai parlé bien franchement et j'ai été touchée de tout ce qu'il m'a dit. Vous pouvez être tranquille : je ne vous ai nommé en rien. Il voit, dans ce moment, le Roi pour tâcher de le décider; mais je crains bien que M. N. ne veuille pas accepter, l'Archevêque restant. L'animosité du public est poussée si loin qu'il craindra d'être compromis, et vraiment, peut-être, cela feroit tort à son crédit. Mais en même temps que faire? En vérité et en conscience, nous ne pouvons pas sacrifier un homme qui nous a fait tous ceux (les sacrifices) de sa réputation, de son existence dans le monde, et peut-être de sa vie, car je crains bien que tout ceci ne le tue. Il y a encore Foulon, si M. N. refusoit absolument. Mais je le crois un très-malhonnête homme, et la confiance ne s'établiroit pas

(1) Archives impériales d'Autriche.

avec lui. Je crains aussi que le public nous force à prendre un parti beaucoup plus humiliant pour les ministres et beaucoup plus fâcheux pour nous, en ce que nous n'aurons rien fait d'après notre volonté. Enfin, je suis bien malheureuse. Je finirai ma lettre après avoir su le résultat de la conférence de ce soir. Je crains beaucoup que l'Archevêque ne soit obligé de partir tout à fait, et alors quel homme prendre pour mettre à la tête de tout, car il en faut un, surtout avec M. N.? Il lui faut un frein. Le personnage au-dessus de moi n'en est pas en état, et moi, quelque chose qu'on dise, et qui arrive, je ne suis jamais qu'en second; et malgré la confiance du premier, il me le fait sentir souvent.

M. du Chastelet pourroit peut-être représenter le premier ministre. C'est un honnête homme et celui que l'Archevêque aimeroit le mieux. Il seroit bien avec M. N. aussi, et le laisseroit seul à sa partie. L'Archevêque sort de chez moi : le Roi a une grande répugnance; mais on n'a pu le déterminer qu'en lui promettant qu'on ne feroit que sonder la personne, en ne s'engageant à rien.

Voilà, Monsieur, le résultat de la soirée. Je laisse à votre prudence à dire ce que vous jugerez convenable.

Vous pouvez me nommer ainsi que l'Archevêque, mais faire sentir que le Roi n'en sait rien, et qu'on espère; mais qu'il n'est pas sûr de pouvoir le décider. Cela nous donnera de la marge. Adieu, Monsieur. Vous n'avez pas besoin, j'espère, de ce moment pour compter entièrement sur toute mon estime et ma confiance.

CXXVI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Appréciation de l'esprit public. — Nécessité de prendre des mesures pour conjurer les dangers qui menacent. — Il va sonder M. Necker et le faire s'expliquer.

MADAME,

Les recherches que j'ai faites dans toute l'après-dînée d'hier m'ont procuré des notions que je crois pouvoir exposer à Votre Majesté comme très-précises et certaines.

Les alarmes et les propos qu'ils occasionnent restent, jusqu'à présent, concentrés dans tout ce qui compose la finance et le corps des marchands et un certain nombre de bourgeois rentiers. Mais le peuple proprement dit paroit assez tranquille. L'augmentation du prix du pain n'a produit qu'un très-léger effet. Rien n'annonce des mouvements tumultueux. Les mesures prises pour les prévenir me paroissent d'autant plus sagement combinées qu'elles n'ont rien qui puisse être remarqué par le public. Le déchaînement sans bornes et presque général porte sur M. l'évêque de Sens, sur M. le garde des sceaux; mais je crois m'être bien assuré que, pendant ces deux dernières années, le nom de la Reine n'a presque pas été prononcé.

(1) Archives impériales d'Autriche.

Cet état des choses, sans présenter un danger momentané, n'en est pas moins tellement critique qu'il convient d'y remédier promptement, parce que des délais ne manqueroient pas de faire naître de nouveaux désordres qui aboutiroient enfin à quelque explosion fâcheuse.

Les ordres de Votre Majesté m'ont été remis hier à onze heures du soir. Ils seront remplis dans la journée d'aujourd'hui. Mes mesures sont prises de manière que, sans être obligé de nommer la Reine ni même le principal ministre, je me flatte de faire exprimer M. Necker clairement pour que l'on puisse juger s'il existe ou non des moyens raisonnables de le ramener aux affaires.

Le maintien de M. l'Archevêque dans sa place intéresse également la gloire, la justice et le service de Votre Majesté. Il me paroît impossible de s'écarter, à cet égard, des principes dont Elle daigne me parler et qui caractérisent sa grandeur d'âme. Le contraire deviendroit un scandale pour l'Europe, en même temps une victoire dont la troupe des conjurés contre l'autorité royale ne manqueroit pas d'abuser d'une étrange manière.

Si M. Ne. est aussi honnête homme que je le présume, il ne peut demander que le pouvoir suffisant pour opérer le bien. Le principal ministre a tous les genres d'intérêt à ne pas s'y refuser. Alors l'incompatibilité cesse, et l'ordre peut se rétablir. Il seroit ramené difficilement par tout autre choix, nommément par celui de la personne dont Votre Majesté daigne me faire mention. L'opinion publique ne lui seroit pas

Digitized by Google

favorable, et cette opinion est le mobile de tout succès en finances.

Dans la matinée de demain, je rendrai compte à Votre Majesté de l'issue de mes démarches. Ma douleur profonde des peines que la Reine éprouve, mon zèle inviolable pour son auguste personne, ne me laisseront rien omettre pour tâcher de me rendre utile à son service.

Paris, le 20 août 1788.

CXXVII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Il a eu un long entretien avec Necker, et demande à en rendre compte verbalement à la Reine, devant qui seule il peut s'expliquer. — Difficultés qui peuvent s'aplanir. — Envoi d'une copie de la lettre qu'il a écrite à l'Archevêque de Sens.

[21 août 1788.]

MADAME,

Un entretien de trois heures que j'ai eu hier avec M. Necker a donné lieu à tant de remarques intéressantes, qu'elles m'obligent à supplier Votre Majesté de daigner m'accorder quelques moments d'audience dans la matinée de demain vendredi, pour pouvoir lui exposer des nuances qui échapperoient à l'écriture, à moins de les accompagner de détails d'une longueur que la Reine ne pourroit lire sans ennui.

(1) Archives impériales d'Autriche.

Je joins ici copie de la lettre que j'écris à M. l'Archevêque de Sens. Tout ce que j'aurois à dire de plus sur la matière ne peut être exposé qu'à Votre Majesté seule. Alors Elle jugera des différents moyens qui rendront plus ou moins possible un arrangement bien urgent, bien désirable, qui présente plus de difficultés que je me l'étois imaginé, et qui cependant pourroit peut-être encore s'effectuer.

Comme je ne puis m'attendre à aucun ordre de Votre Majesté, je me propose d'aller dîner à la campagne pour être de retour en ville ce soir ; et si Elle daigne le permettre, je me mettrai demain matin à ses pieds.

Paris, 21 août 1788.

Copie de ma lettre à l'Archevêque de Sens.

Hier matin, Monseigneur, j'ai vu M. Necker. Il m'a demandé deux jours de réflexion avant de s'expliquer sur l'objet dont je lui ai parlé. Nous sommes convenus de nous retrouver samedi dans la matinée. J'aurois peut-être évité ce délai en m'écartant un peu de l'extrême circonspection qu'il m'a paru indispensable d'observer dans une conjoncture si délicate. J'ai dû paroître l'auteur d'un projet qui est censé n'être connu que de moi, et que mon zèle pour le bien me porteroit à suivre, si l'espoir de le faire réussir se trouvoit fondé sur des dispositions convenables dans la personne qui en est l'objet. Cette forme évite toute possibilité d'abus, et je m'y suis invariablement attaché.

Je n'ai pu, Monseigneur, apercevoir rien d'assez distinct pour prévoir quelle sera la détermination du

personnage dont il s'agit. Mais, au jour marqué, j'ai la certitude d'une réponse claire et précise que j'aurai l'honneur de vous transmettre sur-le-champ ; et si elle comporte de longs détails, je vous supplierai de m'accorder un moment d'entretien pour vous en rendre compte de vive voix.

CXXVIII

NECKER AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Necker envoie la première partie de sa réponse à l'exposé de Calonne. — Protestations de tendre admiration et d'attachement pour l'ambassadeur. — Acceptera-t-il le ministère?

[21 août 1788.]

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur l'ambassadeur, les onze premières feuilles de ma réponse à M. de Calonne. Ce sont, comme vous le verrez, des épreuves corrigées. Vous verrez par ce commencement à quel point les objections de M. de Calonne sont injustes et erronées. Le reste est aussi fort. Faites de cette connoissance l'usage qu'il vous plaira. Je puis m'abandonner à la sagesse même et à la probité la plus délicate. Ah ! Monsieur le comte, que vous m'avez pénétré de nouveau de la plus tendre admiration et de l'attachement le plus inviolable ! Je ne saurois jamais assez bien l'exprimer.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

L'animadversion est au comble, et je vous demanderois, comme mon ami, de me retenir si le désir de me rapprocher de Leurs Majestés et de travailler au bien public me rendoit faible un moment; car je serois sans forces et sans moyens si j'étois associé avec une personne malheureusement perdue dans l'opinion, et à qui l'on croit encore néanmoins le plus grand crédit. Je voulois mettre par écrit toutes mes pensées, mais je n'ai pas eu le temps d'achever, et vous savez, vous sentez tout aussi bien que moi.

Je vous renouvelle, Monsieur l'ambassadeur, l'hommage de tous les sentiments que personne n'inspire plus que vous, et dont je ferai toute ma vie profession avec gloire et avec délices.

Ce 21 août [1788].

CXXIX

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A L'ARCHEVÊQUE DE SENS (1).

Necker, d'abord résolu à décliner le ministère, semble un peu fléchir, et demande un nouveau délai.

[21 août 1788.]

J'ai vu clairement, Monseigneur, dans mon rendez-vous de ce matin, que M. Necker y étoit arrivé très-résolu de m'éconduire. Il m'est réussi cependant de

(1) Archives impériales d'Autriche.

l'émouvoir au point qu'il m'a demandé un nouveau délai jusqu'à demain après midi, pour pouvoir (ainsi qu'il m'a dit) fixer sur l'état actuel de la finance des idées sur lesquelles jusqu'à présent il ne s'étoit pas permis de penser.

Mon système de circonspection m'a rendu cet entretien infiniment pénible; et quand j'aurai l'honneur de vous rendre compte verbalement de ces détails, j'espère que vous jugerez, Monseigneur, que, dans la posture incommode où je me trouvois, il étoit impossible de serrer la mesure plus que je ne l'ai fait, etc.

CXXX

M. DE BRIENNE, ARCHEVÊQUE DE SENS, AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Impatience contenue de l'Archevêque.

[21 août 1788.]

Je mets comme vous, Monsieur le comte, trop de prix aux succès de votre négociation pour ne pas admettre ce délai, quoique le moment soit pressant, et je vous remercie de l'avoir obtenu.

Je suis persuadé que, malgré votre circonspection, M. Necker a bien jugé que vos instances ne vous étoient pas absolument personnelles.

Lundi matin, je vous attendrai avec impatience et reconnoissance.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

Vous voulez bien rendre justice au sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le comte, etc.

L'Archevêque de Sens.

Ce 21 août 1788.

CXXXI

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

L'Archevêque est déterminé à tous les sacrifices, hormis celui de sa place. — M. Necker ayant été ulcéré de la manière dont le Roi l'avait traité, il serait nécessaire qu'elle le vit elle-même pour le décider.

Ce vendredi à 10 heures [22 août 1788].

Je viens de voir l'Archevêque, Monsieur. Je sais par lui que vous ne l'avez pas vu. Il me paroît désirer bien sincèrement que votre négociation réussisse, et pour cela il me paroît qu'il fera tous les sacrifices, hors celui de sa place, qu'il croit que nous ne devons pas accorder, dans le moment, comme une condition à un homme que nous appelons près de nous. Comme j'ai vu que vous pensez à peu près de même sur cet objet, je n'en ai pas été embarrassée; mais ce que j'ai cru essentiel à vous mander, c'est que j'ai mis en avant que M. N., ulcéré de la manière dont le Roi l'avoit toujours traité, et m'ayant chargée anciennement de sa démission, il seroit peut-être nécessaire que je le voie une fois pour le décider entièrement. L'Archevêque n'y voit aucun obstacle. Tout ce qu'il désire,

(1) Archives impériales d'Autriche.

c'est qu'il accepte et que cela soit prompt. Ainsi, si vous voyez lueur d'espérer, vous pourrez parler plus clairement et de mon désir et de celui de l'Archevêque, qui, au reste, est très-décidé à faire de la finance un détail tout particulier dont il ne se mêleroit plus en aucune manière. Voilà déjà un point assuré et que vous pourriez presque assurer, car l'Archevêque l'a déjà dit à plusieurs personnes sans nommer qui pourroit être à la tête.

Je remets donc entre vos mains cette importante affaire. Je serois bien heureuse si cela pouvoit aller avec les deux personnages, comme nous le disions ce matin; mais quel que soit le résultat, je n'en reconnoîtrai pas moins votre zèle et votre attachement pour moi, que j'ose dire que vous me devez par tous les sentiments d'estime, de confiance et d'amitié que je vous ai voués depuis longtemps et pour la vie.

P. S. L'abbé doit être ici jeudi; ainsi je ne lui écrirai pas.

CXXXII

L'ABBÉ DE VERMOND AU COMTE DE MERCY (1).

La Reine désire que l'on sache que c'est elle qui veut la rentrée de M. Necker au ministère.

[23 août 1788.]

J'ai vu la Reine en arrivant, Monsieur l'ambassadeur. Sa première femme de chambre a dû faire dire à Votre

(1) Archives impériales d'Autriche.

Excellence, par son courrier, que Sa Majesté désiroit vous voir lundi à neuf heures.

J'ai écouté la Reine et n'ai pas eu d'embarras à ne parler que sur ses dires. Elle désire fort M. Necker; elle désire qu'on puisse savoir et croire que c'est elle qui décide sa réintégration dans les finances. Elle se persuade qu'elle le détermineroit si elle lui parloit, et elle avoit quelque envie de le voir mardi. J'adopte ses désirs, mais je ne voudrois que la Reine parlât elle-même que quand il y aura probabilité à sa détermination et acceptation.

Je viens même d'écouter l'Archevêque. En me parlant de sa reconnoissance pour la peine que prend Votre Excellence, il m'a montré, un moment, crainte que vous n'ayez poussé un peu trop loin la circonspection; puis il revenoit à votre sagesse et prudence, qui sauroit discerner mieux que personne ce qui seroit propre à décider M. Necker. Enfin, comme j'ai dit que j'allois vous écrire, il m'a prié de vous mander que, selon la tournure que prendroit votre conversation, et d'après l'opinion que vous en prendriez, vous étiez le maître de montrer le désir de la Reine et de l'Archevêque.

Agréez, Monsieur l'Archevêque (*sic*, par erreur, car la lettre est adressée bien certainement au comte de Mercy), mon respect et mon attachement.

Samedi soir [23 août 1788].

L'abbé de Vermond, protégé de l'archevêque de Sens, qui l'avait fait agréer par M. le duc de Choiseul pour l'éducation de Marie-Antoinette, était de protégé devenu protecteur. Des qualités, de l'esprit, des talents naturels, n'avaient pas suffi à faire de Brienne un bon ministre. Nullement préparé à

son élévation, il n'avait que des semblants et apparences. Ame pusillanime avec un esprit obstiné, sans vues, sans plans, avançant sans prudence, reculant sans honneur, il souleva des tempêtes qu'il n'était pas de force à dominer, et tomba sous les affaires qu'il avait compromises.

CXXXIII

LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Le moment presse. — Il faut absolument que Necker accepte. — C'est l'avis du Roi, dont elle envoie à l'ambassadeur une note par laquelle il autorise à parler en son nom.

L'abbé vous a écrit hier au soir, Monsieur, et vous a marqué mon désir. Je crois plus que jamais que le moment presse, et qu'il est bien essentiel qu'il accepte. Le Roi est bien franchement de mon avis, et vient de m'apporter un papier de sa main avec ses idées, dont je vous envoie copie. Votre prudence décidera de l'usage qu'elle en peut faire. Adieu, Monsieur; je vous attends toujours demain à neuf heures du matin.

Ce dimanche matin [24 août 1788].

Note jointe, copiée de la main de la Reine.

Jusqu'à présent, M. de M. n'a parlé à M. N. que comme de lui-même. Par sa lettre d'hier, il marque que ce sera aujourd'hui qu'il recevra une réponse définitive; que M. N. s'occupe pourtant de l'état actuel des finances, apparemment pour voir ce qu'il pourra

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

faire. M. de M., avant de recevoir la réponse définitive, pourroit dire que jusqu'à présent il n'a parlé que comme de lui-même, mais qu'à présent il sait que le Roi est informé de la négociation et qu'il l'approuve; qu'il désire remettre M. Necker à la tête des finances; que celui-ci entrera au Conseil et sera absolument libre dans sa partie; que le Roi pense qu'après une opération fâcheuse, mais qui étoit nécessaire dans les circonstances, quelque chose que M. N. propose, elle ne pourra qu'être approuvée dans le public, et qu'il fera renaître la confiance; que le Roi est fermement résolu de tenir les États à l'époque indiquée, et de concerter avec eux les moyens de remplir le *deficit*, et d'empêcher qu'il ne se renouvelle; que le Roi ne pourroit pas s'engager préalablement à la rentrée des Parlements, mais qu'il s'occupe de cet objet pour la fin des vacances, en conservant le bien fait au peuple par le rapprochement de la justice. Si M. N. pensoit qu'on peut faire encore des retranchements, il peut être sûr que rien [ne] coûtera au Roi de ce qui le regarde personnellement.

CXXXIV

LA REINE AU COMTE DE MERCY (1).

La contrariété de vues entre l'Archevêque et Necker a forcé le premier à partir. — Craintes de la Reine à cause des Parlements. — Il faut que Necker se mette sur-le-champ à la besogne. — La Reine a peur de son propre ouvrage, et voit s'ouvrir pour elle un sombre avenir.

[25 août 1788.]

L'Archevêque est parti. Je ne saurois vous dire, Monsieur, combien la journée d'aujourd'hui m'affecte. Je crois que ce parti étoit nécessaire; mais je crains en même temps qu'il n'entraine dans bien des malheurs vis-à-vis des Parlements. Je viens d'écrire trois lignes à M. N. pour le faire venir demain à dix heures, chez moi ici. Il n'y a plus à hésiter; si demain il peut se mettre à la besogne, c'est le mieux. Elle est bien urgente. Je tremble, passez-moi cette foiblesse, de ce que c'est moi qui le fais revenir. Mon sort est de porter malheur; et si des machinations infernales le font encore manquer ou qu'il fasse reculer l'autorité du Roi, on m'en détestera davantage. Je crains qu'on [ne] soit obligé à nommer un principal ministre. Il est bien essentiel que M. N. y compte, et ne croie pas devoir le donner. Adieu; si vous ne voyez pas d'inconvénient, je serai bien aise de vous voir mercredi matin. Sinon, mandez-moi seulement, demain au soir, l'effet qu'aura produit la journée. J'ai bien besoin qu'un aussi bon et fidèle ami que vous me soutienne dans ce moment.

(1) Archives impériales d'Autriche.

CXXXV

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (1).

Elle n'a pu obtenir le cordon bleu pour le comte Jules de Polignac. — Le Roi s'est refusé à nommer plus de trois chevaliers, vu ses engagements et l'embarras des affaires.

[3 mai 1789.]

Les circonstances présentes occupent bien ma tête, mais elles affectent encore plus mon cœur. Je désirois vivement, et j'ai espéré jusqu'à hier que le comte Jules pourroit avoir le cordon bleu aujourd'hui. Mais d'après la demande de M. le duc d'Orléans et l'embarras des affaires, le Roi a tenu bon à n'en vouloir que trois, qui sont MM. de Thiars et de Luxembourg qu'on ne pouvoit plus retarder, et M. de Brienne, qui, par sa place et à cause de l'Arch., doit l'avoir dans ce moment. Plaignez-[moi], mon cher cœur : par mon amitié, cela me fait peut-être plus de peine qu'à vous. Je vous embrasse de toute mon âme.

(1) Autographe de mon cabinet.

CXXXVI

LA REINE AU COMTE DE MERCY (1).

Motifs politiques de ne pas précipiter un projet d'alliance avec la Russie. — Motifs personnels et de famille : on mettrait ce revirement sur le compte de la Reine, qui aurait voulu favoriser l'Empereur, prétexte déjà de tant de calomnies contre elle.

Ce mardi 27 [mai 1789].

Ma confiance en vous ne me permet pas de vous laisser ignorer, Monsieur, le résultat de conversations que j'ai eues avec plusieurs ministres, notamment hier avec M. Necker. L'avis commun est, excepté M. de Montmorin, qu'il ne seroit pas raisonnable, même en persistant dans le projet d'alliance avec la Russie, de la précipiter dans ce moment-ci. D'abord, il est clair que, dans l'état actuel de nos affaires, nous ne pourrions fournir aucun secours ni d'hommes ni d'argent; et dès lors il ne seroit pas de bonne foi de faire aucune nouvelle alliance défensive. Au reste, je trouve que, même pour l'intérêt de la paix que l'Empereur désire, cette affiche d'alliance nous rendroit incapables, vis-à-vis des Turcs, d'être médiateurs. Il faut encore penser que, quoique les États généraux ne doivent pas se mêler de paix ou de guerre, il arriveroit cependant des plaintes et des cris, si on voyoit un nouveau traité qui peut entraîner en dépense. Et pour moi, Monsieur, car

(1) Archives impériales d'Autriche.

votre honnêteté et votre attachement sincère ne me permettent pas de vous cacher aucun de mes motifs, vous connoissez les préjugés contre mon frère, vous savez comme on est venu à bout de persuader à la moitié du peuple que j'envoyois des millions en Allemagne, il est immanquable qu'on m'attribuera ce traité, et qu'aux États généraux les ministres s'excuseront par la vraisemblance de mon crédit et de mon influence. Jugez du rôle odieux qu'on m'y fera jouer. Adieu, Monsieur, nous en causerons mardi. Vous ne devez pas douter de ma confiance et de mon attachement.

M. A.

Nous touchons au moment où l'horizon va se transformer. Les États généraux étaient ouverts depuis le 5. La vérification des pouvoirs amena le premier conflit. Votera-t-on par tête? Si l'on vote par Ordre, le Tiers, qui représente la presque totalité de la nation, est annihilé. La Noblesse refuse avec hauteur. Le Clergé, que les ébranlements philosophiques du siècle, que les doutes sur son existence politique, que le défaut de complète unité, à raison de la diversité de classes qui le composent, rendent plus timide, hésite. Le Tiers attend l'heure d'agir dans sa force. Cinq semaines d'oscillation lassent sa patience, — le 17 juin, il se déclare, par l'organe de Siéyès, soutenu de Mirabeau, *Assemblée nationale*. Premier grand acte révolutionnaire. Le 27, la fusion des trois ordres est opérée.

CXXXVII

LE ROI A BAILLY, DOYEN DE L'ORDRE DU TIERS (1).

Disposition à donner audience régulière aux présidents des trois ordres. — Désapprobation motivée de l'expression de *classes privilégiées* attribuée aux deux premiers ordres.

A Marly, le 16 juin [1789].

Je ne refuserai jamais, Monsieur, de recevoir aucun des présidents des trois ordres, lorsqu'ils seront chargés d'une mission auprès de moi, et qu'ils auront demandé, par l'organe usité de mon garde des sceaux, le moment que je veux leur indiquer. Je désapprouve l'expression affectée de classes privilégiées que le tiers état emploie pour désigner les deux premiers ordres. Ces expressions inusitées ne sont propres qu'à entretenir un esprit de division absolument contraire à l'avancement du bien de l'État, puisque ce bien ne peut être effectué que par le concours des trois ordres qui composent les États généraux, soit qu'ils délibèrent séparément, soit qu'ils le fassent en commun.

La réserve que l'ordre de la noblesse avoit mise dans son acquiescement à l'ouverture faite de ma part ne devoit pas empêcher l'ordre du tiers de me donner un témoignage de déférence. L'exemple du clergé, suivi de celui du tiers, auroit déterminé sans doute l'ordre de la noblesse à se désister de sa modification.

(1) Archives impériales de France.

Je suis persuadé que plus l'ordre du tiers état me donnera de marques de confiance et d'attachement, et mieux ses démarches représenteront les sentiments d'un peuple que j'aime et dont je ferai mon bonheur d'être aimé.

LOUIS.

CXXXVIII

MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE RAIGECOURT (1).

Émigration de madame de Raigecourt. — Défense de revenir. — Paris passe du bruit au calme, du calme au bruit. — Arrêtés absurdes des États généraux.

[Juillet 1789.]

Ne viens pas ici, mon cœur ; tout y est calme, mais tu es mieux à la campagne. Je n'ai pas besoin de toi pour la semaine. Ton mari désire que tu restes avec

(1) Cette lettre fait partie des papiers de M. le marquis de Raigecourt; elle n'a pas été publiée par le comte Ferrand, qui, à la suite de son éloge déclamatoire de Madame Élisabeth de France, imprima la plupart des lettres pleines de grâce, de naturel et de cœur, adressées par cette princesse à la marquise. Ferrand tronque, interpole, arrange ou supprime tout à fait, suivant son humeur.

On se met facilement à la place des éditeurs de lettres et de mémoires contemporains. De sages scrupules, des ménagements indispensables commandent de taire certains faits, de taire certains noms, pour ne pas soulever de justes susceptibilités. Mais ce sont bien rarement ces légitimes motifs qui guident M. Ferrand dans les modifications qu'il introduit. Il altère arbitrairement, et son caprice s'étend au style, qu'il refait. C'était le sans façon du temps. Si Madame Élisabeth n'est pas un écrivain, si elle est prolixe et se laisse trop aller au courant de sa plume et de son cœur, en revanche elle a de l'âme; son naturel et

ta belle-sœur. En femme soumise, ne bouge pas. Paris a fait du bruit hier; mais cette nuit tout a été très-tranquille. Il n'y a pas de troubles dans l'intérieur. Les États généraux font toujours des arrêtés qui n'ont pas le sens commun. Cependant, ils demandent avec moins de force le renvoi des troupes. Je suis dans l'inquiétude

---

sa négligence, dont il est attrayant de suivre les échappées naïves et les saillies, sont des charmes ; quelques-unes de ses lettres sont même belles et d'une haute raison : il n'est pas permis d'y toucher. Le respect des documents modernes n'était pas né encore du temps de M. Ferrand. On s'occupait alors de l'antiquité, et pour elle on réservait tous ses scrupules. Les éditeurs de lettres et papiers modernes, au lieu de se montrer de vrais éditeurs, n'étaient la plupart du temps que des arrangeurs plus ou moins adroits.

Un légitime sentiment de piété pour la personne du comte Ferrand, leur père, et de profond respect pour le souvenir de l'auguste et adorable princesse dont il a fait l'éloge, ont porté madame la comtesse de Liguiville et madame la vicomtesse Ferrand à donner, en 1861, chez Adrien Leclerc, une édition nouvelle du livre de cet ancien conseiller au Parlement de Paris, directeur des postes, ministre d'État et pair de France sous la Restauration. C'était à coup sûr une bonne pensée, car l'ouvrage est celui d'un homme de bien, et ses notes, intéressantes et bien faites, sont touchantes parfois, instructives toujours. La plume délicate et distinguée qui s'est faite avec tant de grâce l'interprète de ces deux dames, a beaucoup rectifié le texte des lettres annexées à l'Éloge, et elle a reproduit la plupart de celles qui avaient été omises par le premier éditeur. Mais elle a laissé échapper encore quelques omissions, quelques substitutions de mots et de phrases, qui semblent effleurer le naturel, le sans façon piquant, la franchise et rondeur gauloise de cet écrivain si vif et si charmant, qui n'est pas auteur. Ce détail à part, la publication est très-bien faite : on voit que l'esprit et le cœur ont passé par là.

Grâce à la bienveillance de M. le marquis de Raigecourt, qui m'a confié, en 1856, cette portion de ses papiers de famille, j'ai pu reviser ligne à ligne la publication de Ferrand; relever les mots, les phrases, les paragraphes, les lettres entières supprimées ou altérées par cet éditeur. Il n'y a que deux ou trois lettres données par lui dont les originaux ne se soient pas trouvés parmi les pièces que m'avait si généreusement communiquées M. de Raigecourt.

que le petit mot que je t'ai écrit ne te fasse revenir. Rassure-moi en me mandant que tu es encore à Marseille (1). Sois tranquille pour ton mari, ton frère et tous ceux qui te sont chers : ils ne courent point de risque et n'en courront point. Adieu. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Je suis fort tranquille; ainsi, tu peux l'être infiniment.

L'adresse porte :

Madame la Marquise de Raigecourt.

Le cachet de cire noire est aux armes de Madame Élisabeth : écu losangé, à trois fleurs de lis en champ d'azur.

La marquise de Raigecourt, à qui est adressée cette lettre, a été, avec madame de Bombelles, une des plus fidèles amies de Madame Élisabeth. Ni l'une ni l'autre n'aurait voulu la quitter, par devoir comme par une invincible tendresse pour la princesse dont l'angélique bonté exerçait sur elles une sorte de fascination. Mais la sœur de Louis XVI, qui croyait religieusement que son vrai poste était auprès de son frère, ne voulait pas accepter le sacrifice que, de leur côté, lui offraient ses amies. Sa propre amitié s'élevait contre elle-même, et voulait avant tout ne voir qu'elles, que leur salut, que celui de leur famille. Elle leur imposa donc le devoir de s'éloigner. Madame de Bombelles est la première qui partit pour rejoindre son mari. Madame de Raigecourt resta quelque temps encore, et, en partant, elle emporta un paquet cacheté qui renfermait les dernières volontés de l'adorable princesse.

Madame de Raigecourt était une demoiselle de Causans, de bonne maison, mais de peu de fortune. Elle était chanoinesse de Metz, quand Madame Élisabeth, qui la goûtait pour les grâces de son esprit et la sûreté de son cœur, voulut se l'attacher. Une difficulté s'y opposait, c'était la sévère austé-

(1) Château en Picardie.

rité de madame de Causans, déterminée à ne point la laisser à la Cour avant qu'elle fût mariée. A force d'instances, mais à grand'peine, la princesse triompha des scrupules de la mère, promit de marier la fille, et s'y employa avec une délicatesse charmante, en mettant la Reine dans cet intérêt. « Promettez-moi, lui dit-elle un jour, de m'accorder ce que je vais vous demander. — Qu'est-ce? répondit Marie-Antoinette; je veux, avant de répondre, savoir de quelle nature est la demande. » Et, là-dessus, il s'engage entre les deux belles-sœurs une lutte aimable d'insistance et de gaietés, de refus et de plaisanteries. « Bref, s'écrie Madame Élisabeth, un parti se présente pour Causans, je veux lui donner cinquante mille écus pour sa dot. Obtenez-moi du Roi qu'il m'avance pour cinq ans les trente mille livres d'étrennes qu'il me donne annuellement, et je serai heureuse. » Aussitôt dit, aussitôt demandé, aussitôt obtenu. Louis XVI se fit gracieux pour accorder. Et Madame Élisabeth sautait de joie comme si elle eût été l'obligée. Et quand, au retour de chaque année, on parlait d'étrennes, elle disait gaiement : « Moi je n'en ai pas encore, mais j'ai ma Raigecourt! »

CXXXIX

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (1).

Annonce du départ de Necker. — Nouveaux ministres. — Menaces de l'avenir. — Elle ne veut cependant que le bien de tous.

[11 juillet 1789.]

Je ne peux me coucher, mon cher cœur, sans vous dire que M. N. (2) est parti. MM. de Breteuil et de la Vauguyon seront demain appelés au Conseil. Dieu

(1) Autographe de mon cabinet.
(2) Necker.

veuille qu'enfin nous puissions faire le bien dont nous sommes uniquement occupés ! Le moment sera affreux, mais j'ai du courage, et pourvu que les honnêtes gens nous soutiennent sans s'exposer inutilement, je crois avoir assez de force en moi pour en donner aux autres. Mais il faut plus que jamais penser que toutes les classes d'hommes, quand ils sont honnêtes, sont nos sujets également, et savoir distinguer ceux qui le sont partout et dans tous les états. Mon Dieu ! si l'on pouvait croire que c'est là ma véritable pensée, peut-être m'aimeroit-on un peu; mais il ne faut pas penser à moi. La gloire du Roi, celle de son fils et le bonheur de cette ingrate nation, voilà tout ce que je peux, tout ce que je dois désirer, car pour votre amitié, mon cher cœur, j'y compte toujours : elle fait ma consolation et m'est due par celle inviolable que j'ai et aurai à jamais pour vous.

P. S. Comme M. N. a promis de partir sans bruit et en secret, n'en parlez que quand on vous le dira.

CXL

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Les sacrifices auxquels elle est forcée n'abattront point son courage. — Instructions à l'ambassadeur pour faire arriver ses correspondances à la Reine.

Sans date [1789].

Je me porte bien, Monsieur le Comte, pour l'extérieur; mais j'ai le cœur navré plus que jamais. Vous voyez

(1) Autographe de mon cabinet.

que j'ai été obligée de sacrifier tout ce qui pouvoit m'être attaché, en qui je pouvois avoir confiance. Ils n'abattront pas mon courage, mais je souffre beaucoup. Quand vous voudrez m'écrire, adressez la lettre à la première femme de chambre de service : elles sont toutes sûres. S'il m'arrive quelque chose, ou elles ou moi vous écrirons. M. de Montmorin revient ce soir. Adieu. Votre fidélité, votre zèle me sont plus précieux que jamais.

CXLI

JEAN DE SIMOLIN, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE CATHERINE II A PARIS, AU COMTE D'OSTERMANN, CHANCELIER DE L'EMPIRE DE RUSSIE (1).

Le baron de Breteuil est appelé auprès du Roi, qui lui propose de rentrer au ministère.

Paris, le 2-13 juillet 1789.

MONSIEUR,

M. le Baron de Breteuil ayant été mandé par ordre du Roi à Paris, est venu jeudi, de sa terre en Nor-

---

(1) Archives impériales de Russie, dont le dépôt est à Moscou.

Jean de Simolin (dont j'ai vu quelquefois le nom écrit Simoline, ce qui en indique la prononciation) a été ministre de Catherine II en France de 1784 à 1792. Louis XVI et Marie-Antoinette avaient trouvé en lui un homme sûr, et il s'était concilié leur particulière bienveillance. Quand M. de Mercy, qui avait toute la confiance de la Reine, fut appelé dans les provinces Belgiques pour aider l'archiduchesse gouvernante à en amener la pacification, Simolin recevait les confidences de Marie-Antoinette et transmettait ses lettres à l'étranger. Mais c'était un homme de corruption qui ne comprenait pas le désintéressement chez les hommes de l'Assemblée française, et qui se flattait d'emmener en laisse les plus influents avec quelques écus.

mandie, dans un cabriolet, accompagné d'un seul domestique. Le lendemain matin, à six heures, il s'est rendu à Versailles, et a eu un entretien secret avec le Roi, qui a duré sept quarts d'heure. Sa Majesté lui a proposé de rentrer dans le ministère et d'accepter le département des affaires étrangères. Il l'a refusé, ayant dit qu'étant sans ambition et sans désirs, heureux et content dans sa retraite, il ne vouloit pas être dans les conseils de Sa Majesté ni pour un quart ni pour un cinq ou sixième, et qu'il ne voyoit pas de possibilité, dans la crise actuelle, de pouvoir la servir avec utilité et succès sans posséder sa confiance dans toute sa plénitude pour toutes les parties de l'administration : cela veut dire sans être principal ministre. Après lui avoir exposé sa façon de penser, il a pris congé, disant que l'après-dinée il alloit s'en retourner à sa terre, et qu'un plus long séjour à Paris dans l'incognito qu'il gardoit ne pourroit manquer de fournir matière à toutes sortes de propos qu'il vouloit éviter. La réponse du Roi a été : Non, non, vous ne partirez pas, et je vous ferai connoître mes intentions ultérieures. Le même soir, le Roi a chargé M. le baron d'Ogny, intendant général des postes, d'une lettre pour le Baron, pour M. le duc de la Vauguyon et pour M. le maréchal de Broglie, portant l'ordre de se rendre, le lendemain samedi, à Versailles; mais à quatre heures du matin, M. le Baron a reçu un message de ne venir à Versailles qu'hier matin.

On est sur le point d'une grande révolution dans le ministère, qui produira probablement quelque événement. En attendant, on sait déjà que, la nuit d'hier,

M. Necker est parti pour Genève, et que M. de Saint-Priest a été renvoyé de même et a quitté Versailles.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement,

Monsieur,

de Votre Excellence,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Simolin.

Apostille à la dépêche précédente.

Hier, la révolution dans le ministère s'est développée. M. Necker et M. le comte de Saint-Priest avoient déjà quitté Versailles la veille; le premier pour se rendre à sa terre en Suisse, et l'autre à celle qu'il a à quelques lieues de Paris. M. le baron de Breteuil a été nommé président et chef du conseil des finances; M. le duc de la Vauguyon, ministre des affaires étrangères; M. de la Porte, secrétaire d'État de la marine, ce qui mérite encore confirmation; M. le maréchal de Broglie, ministre de la guerre et généralissime des troupes; M. de Foulon, intendant des fonds de l'armée et de la marine; M. de la Galaisière, contrôleur général des finances pour les signatures; M. Damécourt, conseiller dans le conseil des finances. M. de Villedeuil, secrétaire d'État de la maison du Roi et de Paris, reste en place; M. le duc de Nivernois s'étoit déjà retiré, il y a quelques jours, du Conseil du Roi, et le garde des sceaux, M. de Barentin, n'a pas été déplacé.

Hier au soir, il y a eu une insurrection; les gardes

françoises s'étant joints à la populace, ont tiré sur un détachement du régiment Royal-Allemand posté sur le boulevard, sous mes fenêtres. Il y a eu deux hommes et deux chevaux de tués. La place de Louis XV et plusieurs autres quartiers offrent des scènes ensanglantées. En écrivant, dans ce moment, les coups de fusil se tirent sous mes fenêtres, et je présume que ce vacarme continuera toute la nuit. Avant-hier et hier au soir, on a brûlé la barrière Blanche et celle du faubourg Poissonnière.

Tous les spectacles ont été fermés hier, sur l'insinuation du peuple.

On me dit ce matin que la nuit n'a pas été tranquille. Le quartier général des troupes, qui est vis-à-vis de moi, à l'hôtel de Richelieu, a été insulté. Il y a eu des escarmouches sur le boulevard des Italiens, à la place de Louis XV et aux Champs-Élysées. On a tiré le canon. Il faut espérer qu'on trouvera moyen de mettre bientôt fin à ces scandales. *Ut in litteris.*

J. Simolin.

Paris, le 2/13 juillet 1789.

CXLII

ÉLISABETH DE FRANCE A MADAME DE BOMBELLES.

Le 13, le peuple avait pillé des armes aux Invalides; le 14, il avait brûlé les barrières et pris la Bastille. La princesse avait vu les derniers événements d'un œil sec; la lettre de son amie l'a fait pleurer. — Craintes et espérances. — Elle croit encore que le gouverneur de la Bastille n'a pas été pendu. — Elle s'attacherait au char de Monsieur, si les roues n'en étaient pas si mauvaises.

Versailles, le 15 juillet 1789.

Que tu es aimable, mon cœur! Toutes les affreuses nouvelles d'hier n'avoient pu parvenir à me faire pleurer; mais la lecture de ta lettre, en portant de la consolation dans mon cœur par l'amitié que tu me témoignes, m'a fait verser bien des larmes. Il seroit bien triste pour moi de partir sans toi. Je ne sais pas si le Roi sortira de Versailles. Je ferois ce que tu désires, s'il en étoit question. Je ne sais pas ce que je désire sur cela. Dieu sait le meilleur parti à prendre. Nous avons un homme pieux à la tête du Conseil, peut-être l'éclairera-t-il! Priez beaucoup, mon cœur; ménagez-vous bien, ne troublez pas votre lait. Vous feriez mal, je crois, de sortir. Ainsi, ma petite, je fais le sacrifice de te voir. Sois convaincue qu'il en coûte à mon cœur. Je t'aime, ma petite, mieux que je ne le puis dire. Dans tous les temps, dans tous les moments, je penserai de même. J'espère que le mal n'est pas aussi grand que l'on se le figure. Ce qui me le fait croire, c'est le calme de Versailles. Il n'étoit pas bien sûr, hier, que M. de Launey fût pendu : on avoit pris, dans la journée, un autre

homme pour lui. Je m'attacherai, comme tu me le conseilles, au char de *Monsieur*, mais je crois que les roues n'en valent rien. Adieu, mon cœur, je vous embrasse aussi tendrement que je vous aime.

CXLIII

LE ROI A NECKER (1).

Il le rappelle au ministère.

Versailles, 16 juillet 1789.

Je vous avois écrit, Monsieur, que, dans un temps plus calme, je vous donnerois des preuves de mes sentiments. Mais cependant le désir que les États généraux et la ville de Paris témoignent m'engage à hâter le moment de votre retour. Je vous invite donc à revenir le plus tôt possible reprendre auprès de moi votre place. Vous m'avez parlé, en me quittant, de votre attachement : la preuve que je vous demande est la plus grande que vous puissiez me donner dans cette circonstance.

LOUIS.

Triste ressource. Le banquier Necker, homme d'ordre, d'économie, de probité, mais sans puissance ni le souffle du génie, n'était pas de force à tenir tête, malgré son caractère absolu, à l'impétuosité du torrent des clubs, bouillonnants d'audace, de factions et de crimes. Réfléchi, fin, abstrait, il était plus fait pour l'observation et la critique que pour l'action et la lutte.

---

(1) Minute autographe. — Archives impériales de France.

CXLIV

RÉPONSE DE NECKER AU ROI (1).

SIRE,

Je touchois au port, que tant d'agitations me faisoient désirer, lorsque j'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré : je vais retourner auprès d'Elle pour recevoir ses ordres et juger de plus près si, en effet, mon zèle infatigable et mon dévouement sans réserve peuvent encore servir Votre Majesté. Je crois qu'Elle me désire, puisqu'Elle daigne m'en assurer, et que sa bonne foi m'est connue. Mais je La supplie aussi de croire, sur ma parole, que tout ce qui séduit la plupart des hommes élevés aux grandes places n'a plus de charme pour moi, et que, sans un sentiment de vertu digne de l'estime du Roi, c'est dans la retraite seule que j'aurois nourri l'amour et l'intérêt dont je ne cesserai d'être pénétré pour la gloire et le bonheur de Sa Majesté.

NECKER.

Bâle en Suisse, le 23 juillet 1789.

---

(1) Archives impériales de France.

CXLV

JEAN SIMOLIN, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE RUSSIE A PARIS, AU COMTE D'OSTERMANN, CHANCELIER DE L'EMPIRE DE RUSSIE (1).

Accomplissement de la révolution en France.

Paris, le 17 juillet 1789.

MONSIEUR,

Depuis ma dernière dépêche de lundi, qui peut-être ne sera pas entrée, il est arrivé une révolution en France, qu'on aura peine à concevoir, si elle ne s'étoit pas passée sous les yeux des vivants. Toutes les lettres étant ouvertes, je ne me permets que de mander à Votre Excellence que le ministère nommé dimanche dernier a donné sa démission ou a été renvoyé; que le Roi vient aujourd'hui à onze heures à Paris, tenir une séance royale à l'hôtel de ville; qu'il laisse à la nation la liberté de nommer ses ministres et de statuer tout ce qu'elle trouvera à propos pour le bien de la nation.

Si je puis obtenir un passe-port, j'expédierai un courrier avec le détail de cet événement, qui change absolument la situation des affaires et la monarchie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. SIMOLIN.

(1) Archives impériales de Moscou.

CXLVI

LOUIS XVI AU MINISTRE DE LA JUSTICE (1).

Ordre de réserver la protection des formes judiciaires à Berthier, dont il apprend l'arrestation.

Versailles, le 21 juillet 1789.

J'apprends, Monsieur, que M. Berthier, intendant de la Généralité de Paris, a été arrêté à Compiègne et qu'on le conduit dans la capitale. J'ignore les reproches dont sa conduite est susceptible. Si elle est réellement répréhensible, je désire que ses torts soient légalement connus et jugés, — ce qui exige les formes d'usage. Ce n'est qu'en se conformant à cet ordre régulier, que la punition des fautes et surtout de celles qui ont pu être commises relativement à l'administration, devient utile. Il faut donc suivre, à son égard, le cours ordinaire de la justice, et les accusations doivent être portées aux tribunaux préposés pour les connoître. On doit prendre, préalablement au jugement, toutes les précautions convenables pour assurer à M. Berthier la liberté des moyens de sa justification. C'est en cela que consiste principalement la sûreté personnelle que je dois conserver à mes sujets.

---

(1) Archives impériales de France. — Minute de main étrangère, corrigée par le Roi. Elle offre cela de remarquable, que Louis XVI a partout effacé le mot *accusé* pour y substituer le nom de Berthier ou une expression qui ne rendit pas l'emploi de ce mot nécessaire. Berthier de Sauvigny fut massacré comme Flesselles et Foulon.

Digitized by Google

CXLVII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Le retour des gardes du corps paraissant inspirer de l'inquiétude aux districts et au peuple, il serait sage que le Roi fît momentanément le sacrifice de ses gardes. Il faut tenir ferme; mais *aura-t-on* la force de résister? — Lettres des princes. — Montmorin. — La Fayette. — Explications sur les vues de la Reine et de l'Empereur. — Affaire du prince de Lambese.

[Juillet 1789.]

Voici mes lettres, Monsieur le Comte. L'Empereur, dans la sienne, ne me dit rien des deux copies qu'il vous a envoyées. Aussi je ne lui en parle pas. Je vous envoie ma lettre pour que vous puissiez la lire et écrire. En conséquence, vous la cachèterez après (2).

Malgré la démarche de la Commune, les districts et le peuple paroissent montrer de l'inquiétude du retour des gardes du corps. Je crois que pour tout il est mieux de ne pas se presser sur cet objet; et j'engage le Roi à dire à Messieurs Bailly ou La Fayette qu'il a été sensible aux vœux que la Commune lui a présentés; qu'il a fait momentanément le sacrifice de ses gardes pour inspirer le calme et la tranquillité; qu'il sait qu'il y a encore des districts qui ont de l'inquiétude; qu'il ne rappelle donc pas encore ses gardes auprès de lui, et qu'il attendra. Je crois que c'est le parti le plus

(1) Archives impériales de Vienne.
(2) Preuve que la Reine avait confié son cachet à l'ambassadeur.

sage; mais il faut y tenir ferme, et ne se laisser aller ni à sortir ni au moindre changement et mélange dans le corps. Voilà comme je ferois sûrement, si j'étois seule. Mais aurons-nous la force de résister à toute persécution? Je n'en sais rien; mais j'y veillerai tant que je pourrai.

J'ai vu les trois ministres pour ma maison et mon contrat. Vous pourrez suivre cette affaire quand vous voudrez. M. de Montmorin m'a parlé d'une manière fort embrouillée des lettres de mes deux frères. Je soupçonne qu'il croit que je ne les ai pas vues, et j'ai préféré le laisser dans cette croyance. Ce qui me fâche, c'est qu'il en ait parlé à M. de La F.: il en est convenu avec moi, en assurant qu'il n'avoit pas nommé le Comte d'Artois. Mais l'autre m'en avoit déjà parlé d'une manière grave, comme pour voir ce que je dirois. J'ai répondu sur le même ton, en disant que je ne doutois pas des sentiments de l'Empereur; qu'il n'y avoit qu'une manière raisonnable d'envisager la position actuelle, et que le calme et la tranquillité étoient sûrement le seul but auquel moi et tous ceux qui s'intéressoient vraiment à moi, devoient tendre. Ils ont paru contents, et j'espère que vous le serez aussi. M. de Montmorin vouloit m'engager à montrer à M. de La F. ma sensibilité sur l'affaire de M. de Lambese, qui va mal (1); je m'y suis refusée : j'aurois l'air de le croire

(1) On sait que le prince de Lambese, dans la journée du dimanche 12 juillet 1789, chargea sur la place Louis XV et jusque dans le jardin des Tuileries la multitude ameutée, et fit preuve d'une énergie trop calomniée par les révolutionnaires et les écrivains du temps. Le soulèvement était général alors, par suite ou sous prétexte du renvoi de Necker; et la prise de la Bastille, le surlendemain de l'échauffourée,

coupable en parlant pour lui. L'Europe entière l'a déjà jugé, et la France elle-même, quand elle sera désaveuglée, aura honte d'avoir puni un sujet du Roi parce qu'il l'a servi fidèlement et qu'il obéit aux ordres qu'on lui avoit donnés. Voilà le seul langage qui me convienne. Mais si vous croyez qu'à cause du nom qu'il porte, il faut éviter, non pas la honte, mais la vilainie de le faire pendre en effigie, voyez, comme ambassadeur de l'Empereur, chef du nom de Lorraine, que nous portons avec lui, si vous avez quelque chose à dire, — pourvu que cela n'ait pas l'air de grâce, — car je n'en serai pas moins contente de l'avoir pour cousin après sa pendaison qu'avant.

Adieu. Ne doutez jamais des sentiments d'estime et de confiance que je vous ai voués.

CXLVIII

MARIE-ANTOINETTE A LA MARQUISE DE TOURZEL, GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE.

Instructions confidentielles sur l'éducation du Dauphin et de *Madame Royale*, après le remplacement de madame de Polignac, émigrée (1).

[Versailles, 25 juillet 1789.]

Mon fils a quatre ans, quatre mois, moins deux jours. Je ne parle pas ni de sa taille ni de son exté-

---

justifia le mot de M. de Liancourt à Louis XVI : « Sire, ce n'est plus une émeute, c'est une révolution. »

(1) Ces instructions, déjà publiées, immédiatement après le 10 août,

rieur (1) : il n'y a qu'à le voir. Sa santé a toujours été bonne; mais, même au berceau, on s'est aperçu que ses nerfs étoient très-délicats, et que le moindre bruit extraordinaire faisoit effet sur lui. Il a été tardif pour ses premières dents; mais elles sont venues sans maladie ni accident. Ce n'est qu'aux dernières, et je crois que c'étoit à la sixième, qu'à Fontainebleau il a eu une convulsion. Depuis, il en a eu deux : une dans l'hiver de 87 ou 88, et l'autre à son inoculation; mais cette dernière a été très-petite. La délicatesse de ses nerfs fait qu'un bruit auquel il n'est pas accoutumé lui fait toujours peur. Il a peur, par exemple, des chiens, parce qu'il en a entendu aboyer près de lui. Je ne l'ai jamais forcé à en voir, parce que je crois qu'à mesure que sa raison viendra, ses craintes passeront. Il est, comme tous les enfants forts et bien portants, très-étourdi, très-léger et violent dans ses colères; mais il est bon enfant, tendre et caressant même, quand son étourderie ne l'emporte pas. Il a un amour-propre démesuré qui, en le conduisant bien, peut tourner un jour à son avantage. Jusqu'à ce qu'il soit bien à son aise avec quelqu'un, il sait prendre sur lui, et même dévorer ses impatiences et colères, pour paroitre doux et aimable. Il est d'une grande fidélité quand il a pro-

---

par ordre de l'Assemblée, avec tous les papiers trouvés dans les secrétaires du Roi et de la Reine, l'ont été de nouveau par MM. de Goncourt, M. de Lescure et le comte Horace de Viel-Castel. Mais, comme elles jettent de la lumière sur le caractère de la Reine et rentrent utilement dans l'ensemble de ses écrits, nous croyons devoir les reproduire ici, bien qu'elles soient tombées dans le domaine public.

(1) Il s'agit du second Dauphin, Louis-Charles, né à Versailles, le 27 mars 1785, mort victime du savetier Simon.

mis une chose; mais il est très-indiscret : il répète aisément ce qu'il a entendu dire; et souvent, sans vouloir mentir, il y ajoute ce que son imagination lui a fait voir. C'est son plus grand défaut et sur lequel il faut bien le corriger. Du reste, je le répète, il est bon enfant; et avec de la sensibilité et en même temps de la fermeté, sans être trop sévère, on fera toujours de lui ce qu'on voudra. Mais la sévérité le révolteroit, car il a beaucoup de caractère pour son âge. Et pour en donner un exemple, dès sa plus petite enfance, le mot *pardon* l'a toujours choqué. Il fera et dira tout ce qu'on voudra quand il a tort; mais le mot pardon, il ne le prononce qu'avec des larmes et des peines infinies. On a toujours accoutumé mes enfants à avoir grande confiance en moi, et quand ils ont eu des torts, à me le dire eux-mêmes. Cela fait qu'en les grondant, j'ai l'air plus peinée et affligée de ce qu'ils ont fait que fâchée. Je les ai accoutumés tous à ce que un oui ou un non prononcé par moi est irrévocable; mais je leur en donne toujours une raison à la portée de leurs âges, pour qu'ils ne puissent pas croire que c'est humeur de ma part. Mon fils ne sait pas lire et apprend fort mal; mais il est trop étourdi pour s'appliquer. Il n'a aucune idée de hauteur dans la tête, et je désire fort que cela continue : nos enfants apprennent toujours assez tôt ce qu'ils sont. Il aime sa sœur beaucoup, et a bon cœur. Toutes les fois qu'une chose lui fait plaisir, soit d'aller quelque part ou qu'on lui donne quelque chose, son premier mouvement est toujours de demander pour sa sœur de même. Il est né gai : il a besoin pour sa santé d'être beaucoup à l'air, et je crois qu'il vaut mieux le

laisser jouer et travailler à la terre sur la terrasse que de le mener promener plus loin. L'exercice que les petits enfants prennent en courant et jouant à l'air est plus sain que de les forcer à marcher, ce qui souvent leur fatigue les reins.

Je vais, à présent, parler de ce qui l'entoure :

Trois sous-gouvernantes : Mesdames de Soucy, belle-mère et belle-fille, et Madame de Villefort (1).

Madame de Soucy la mère, fort bonne femme, très-instruite, exacte, mais mauvais ton. La belle-fille, même ton, point d'esprit. Il y a déjà quelques années qu'elle n'est plus avec ma fille. Mais avec un petit garçon, elle n'a point d'inconvénients. Du reste, elle est très-fidèle et même un peu sévère avec l'enfant.

Madame de Villefort est tout le contraire, car elle le gâte. Elle a au moins aussi mauvais ton, et plus même que les autres; celle-ci n'est pas aimée des autres; mais à l'extérieur toutes sont bien ensemble.

Les deux premières femmes, toutes deux fort attachées à l'enfant; mais Madame Lemoine, une caillette et bavarde insoutenable, contant tout ce qu'elle sait dans la chambre, devant l'enfant ou non, cela est égal. Madame Neuville a un extérieur agréable, de l'esprit, de l'honnêteté; mais on la dit dominée par sa mère, qui est très-intrigante (2).

Brunier, le médecin, a ma grande confiance toutes les fois que les enfants sont malades; mais hors de là

(1) La comtesse de Soucy, la marquise de Soucy, la comtesse de Villefort.

(2) Madame Le Moine de Clermont. Madame de Neuville, en survivance de madame L'Eschevin de Billy, lui avait succédé.

il faut le tenir à sa place : il est familier, humoriste et clabaudeur (1).

L'abbé d'Avaux (2) peut être fort bon pour apprendre les lettres à mon fils; mais, du reste, il n'a ni le ton, ni même ce qu'il faudroit pour être auprès de mes enfants. C'est ce qui m'a décidée, dans ce moment-ci, à lui retirer ma fille. Il faut bien prendre garde qu'il ne s'établisse hors les heures des leçons chez mon fils. C'est une des choses qui a donné le plus de peine à madame de Polignac; et encore n'en venoit-elle pas toujours à bout, — car c'étoit la société des sous-gouvernantes. Depuis dix jours, j'ai appris des propos d'ingratitude de cet abbé qui m'ont fort déplu.

Mon fils a huit femmes de chambre (3). Elles le servent avec zèle; mais je ne peux pas compter beaucoup sur elles. Dans ces derniers temps, il s'est tenu beaucoup de mauvais propos dans la chambre; mais je ne saurois pas dire exactement par qui. Il y a pourtant une madame Belliard qui ne se cache pas sur ses sentiments, et sans soupçonner (4) personne, on peut s'en méfier.

Tout son service en hommes est fidèle, attaché et tranquille (5).

---

(1) Brunyer, médecin du Dauphin et des Enfants de France. M. Loustauneau était le chirurgien.

(2) Cet abbé, survivancier de l'abbé de Montaigu, lui avait succédé.

(3) Mesdames Rambaud, Misselier, Le Barts, de Saint-Brice, Belliard, de Cermé; mesdemoiselles van Blarenberghe et Thouin.

(4) La Reine avait écrit d'abord : *sans espionner*.

(5) Le Dauphin avait deux valets de chambre, nommés Villette et Cléry. Le dernier est celui qui devint valet de chambre de Louis XVI et partagea sa prison jusqu'aux derniers moments de ce prince.

Il avait en outre un valet de chambre coiffeur et deux garçons de chambre attitrés.

Ma fille a à elle deux premières femmes et sept femmes de chambre. Madame Brunier, femme du médecin, est à elle depuis sa naissance, la sert avec zèle. Mais, sans avoir rien de personnel à lui reprocher, je ne la chargerois jamais que de son service. Elle tient du caractère de son mari. De plus, elle est avare et avide des petits gains qu'il y a à faire dans la chambre.

Sa fille, madame Freminville, est une personne d'un vrai mérite (1). Quoique âgée seulement de vingt-sept ans, elle a toutes les qualités d'un âge mûr. Elle est à ma fille depuis sa naissance, et je ne l'ai pas perdue de vue. Je l'ai mariée; et le temps qu'elle n'est pas avec ma fille, elle l'occupe en entier à l'éducation de ses trois petites filles. Elle a un caractère doux et liant, est fort instruite; et c'est elle que je désire charger de continuer les leçons à la place de l'abbé d'Avaux. Elle en est fort en état; et puisque j'ai le bonheur d'en être sûre, je trouve qu'elle est préférable à tout. Au reste, ma fille l'aime beaucoup et y a confiance.

Les sept autres femmes sont de bons sujets, et cette chambre est bien plus tranquille que l'autre. Il y a deux très-jeunes personnes, mais elles sont surveillées par leurs mères, l'une à ma fille, l'autre par madame Lemoine. Les hommes sont à elle depuis sa naissance : ce sont des êtres absolument insignifiants; mais comme ils n'ont rien à faire que le service, et qu'ils ne restent point dans la chambre par delà, cela est assez égal.

---

(1) Madame de Fréminville était première femme de chambre survivancière de sa mère.

CXLIX

LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, SOUS LE NOM SUPPOSÉ DE MADAME ERLINGER, A BALE EN SUISSE (1).

(Poste restante.)

Après les inquiétudes sur les dangers de la fuite de madame de Polignac, il se réjouit de son heureuse arrivée à l'étranger. Il ne donne point de nouvelles, parce qu'il est le dernier à les apprendre.

Noisy, le 29 juillet 1789.

J'ai reçu, ma chère Madame, avec bien du plaisir, de vos nouvelles. J'en attendois avec bien de l'impatience. Je n'ai pas été peu étonné de la voie par où je les ai reçues; mais elle étoit bien bonne puisqu'elle m'en apportoit de vous. J'avois peur de la fatigue du chemin pour vous et vos compagnons de voyage, et surtout pour quelqu'un à qui l'époque du quinze juin n'étoit pas éloignée. J'avois appris ce qui vous étoit arrivé à trente lieues d'ici, et j'avois peur que cela ne se renouvelât dans d'autres endroits. Votre petite sœur n'a pas été si heureuse, à ce que l'on dit, mais pourtant est arrivée à bon port. On dit aussi que la cousine du Vexin a été vous rejoindre. Il me tarde de savoir qu'elle vous ait rejointe heureusement. Vous n'attendez pas de savoir de moi des nouvelles de ce pays-ci : je suis le dernier à les apprendre. Ceux à qui vous vous intéressez, à quelques petites incommodités près, qui étoient inévitables dans ces circonstances, se

(1) Autographe de mon cabinet.

porteroient assez bien si le cœur étoit content. Mais c'est une belle allégorie que celle de la boîte de Pandore. Bonsoir, ma chère Madame; vous connoissez les sentiments invariables de votre très-humble et obéissant serviteur.

CL

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Renonciation de la noblesse à ses droits féodaux. — Le clergé renonce aux dîmes. — Louis XVI sera proclamé *Restaurateur de la liberté françoise*. — On était magnétisé.

Versailles, le 5 août 1789.

La joie de vous savoir en bonne santé a été très-grande dans ce monde-ci. Les premières nouvelles que nous aurons seront encore mieux reçues et par-dessus tout les quatrièmes. Dans toutes autres occasions, il seroit généreux de partager la joie de la petite baronne; mais dans celle-ci, elle ne peut pas même nous en savoir bon gré. Je vous ai tenu parole, mon enfant, je n'ai pas été fâchée de vous dire adieu; mais je ne sais pas si cela vient de là, mais je me sens d'une humeur de chien. Ne vous en donnez pourtant pas les gants. Oui, je vous le répète, et vous le répéterai et vous le dirai sans cesse : je suis charmée que vous alliez nourrir Henry IV dans un pays où l'air est plus chaud et par conséquent plus propre à l'éducation que vous voulez lui donner. Jouissez bien du bonheur de voir la petite;

animez-vous l'une l'autre à tout ce qu'il est dans votre âme de chercher, pour fortifier votre moral, qui, étant éloigné d'un lieu qui vous est cher sous mille rapports, doit un peu souffrir. Réjouissez-vous des nouvelles que je vais vous apprendre, si vous ne les savez pas encore. D'abord, les ministres sont nommés et paroissent approuvés par le public. L'archevêque de Bordeaux a les sceaux; celui de Vienne la feuille des bénéfices; M. de la Tour du Pin-Paulin la guerre, et le maréchal de Beauvau au Conseil. Secondement, la nuit de mardi à mercredi, l'Assemblée a duré jusqu'à deux heures. La noblesse, avec un enthousiasme digne du cœur françois, a renoncé à tous ses droits féodaux et au droit de chasse. La pêche y sera, je crois, comprise. Le clergé a de même renoncé aux dîmes, aux casuels et à la possibilité d'avoir plusieurs bénéfices. Cet arrêté a été envoyé dans toutes les provinces. J'espère que cela fera finir la brûlure des châteaux. Ils se montent à soixante-dix. C'étoit à qui feroit le plus de sacrifices : tout le monde étoit magnétisé. Il n'y a jamais eu tant de joie et de cris. On doit chanter un *Te Deum* à la chapelle et donner au Roi le titre de Restaurateur de la liberté françoise. On a aussi parlé d'abolir les engagements perpétuels, et la noblesse a renoncé aux places, pensions, etc. Cet article n'est pourtant pas totalement passé. Je crois, mon cœur, que vous serez assez contente des bonnes nouvelles que je vous apprends. Je n'ose pas me flatter que mes lettres soient toujours aussi intéressantes.

Votre mère, que je quitte dans l'instant.....

(Le reste manque.)

CLI

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Troubles en Allemagne. — L'électeur de Cologne est menacé. — Craintes qu'il n'en soit de même pour les électeurs ecclésiastiques. — Le prince de Ligne forcé de fuir. — Arrestation du marquis de Saint-Huruge à Paris.

[Versailles], ce 5 août [1789].

Voici ma lettre pour Bruxelles, Monsieur le Comte. J'y dis un mot à ma sœur pour la personne qui s'y trouve. Je n'ai mis à ma lettre ni mon cachet ni l'adresse : vous voudrez bien vous en charger (2). Je suis inquiète de l'électeur de Cologne; le prince de Ligne a été obligé de s'enfuir de chez lui, et l'on dit qu'on compte en faire autant aux électeurs ecclésiastiques. Point de nouvelles de l'affaire qui nous occupe tous deux. J'ai attendu jusqu'à aujourd'hui pour vous écrire, comptant que je saurois quelque chose de nouveau; mais rien. Seulement, mardi au soir, l'on m'a annoncé une lettre sous peu de jours. Vraisemblablement, je la recevrai ce soir ou demain; mais tout cela

(1) Archives impériales de Vienne.

(2) Cette phrase est à noter. Elle prouve de nouveau que Marie-Antoinette envoyait ses lettres ouvertes à M. de Mercy. Celui-ci, qui avait le cachet de la Reine, les fermait après en avoir pris connaissance. Il était même autorisé à ne pas envoyer celles dont il n'aurait pas tout à fait approuvé le langage, dans son expérience des sentiments de la Cour de Vienne. Aussi ai-je trouvé, aux archives d'Autriche, des lettres originales de la Reine gardées, dans ses papiers, par M. de Mercy, et dont il avait modifié le texte en des copies envoyées à sa Cour.

traîne tant en longueur que je doute fort qu'il y ait de l'intérêt.

Paris, pour le moment, est tranquille. On y a pris beaucoup de monde et entre autres M. de Saint-Huruge. Pourvu qu'on découvre quelque chose par eux, et qu'ils ne laissent aucun doute, car il faut être bien sûr des faits pour ne pas courir de nouveaux dangers.

Adieu, Monsieur le Comte, vous connoissez mes sentiments pour vous.

Le trop fameux marquis de Saint-Huruge, dont il vient d'être question, fut un des agents les plus violents et les plus méprisables de la démagogie, depuis 1789 jusqu'en 1793. Le siége le plus ordinaire de cet agitateur était le Palais-Royal. Arrêté au mois de juillet 1789, il le fut de nouveau le 30 août, à la suite d'une harangue furibonde où il invitait ses auditeurs à marcher sur Versailles pour y porter à l'Assemblée constituante un vœu contre l'adoption du *veto*.

CLII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Recommandation d'envoyer sans délai une lettre à Klagenfurth. — Émigration de l'abbé de Vermond. — Crainte qu'il ne soit pas en sûreté. — Recommandation particulière en faveur de M. de Lambesc à l'Empereur.

[15 août 1789.]

Voici mes lettres, Monsieur le Comte; je désirerois bien que vous recommandiez celle pour ma sœur, pour

(1) Archives impériales de Vienne.

que de Vienne on l'envoie par la poste tout de suite à Clagenfurth. Soyez tranquille, je n'ai écrit dans mes lettres que ce que tout le monde peut lire. On m'inquiète, depuis deux jours, sur l'abbé. On dit que le lieu où il est n'est pas sûr; voyez si vous croyez cela. Il seroit peut-être bien fait qu'il s'éloignât davantage. Je recommande à l'Empereur M. de Lambesc, au cas qu'il aille à Vienne. Je mets un grand prix qu'il le reçoive comme il doit l'être chez nous tous; et plus sa mère a été mal pour moi depuis longtemps, plus j'ai toujours eu à me louer personnellement des deux frères. Ma santé va assez bien. La matinée de jeudi m'a pourtant fait bien du mal. Les nouvelles arrivées de Normandie et de Boulogne prouvent à elles seules combien un *Te Deum* était déplacé dans ce moment.

Il n'y a point d'ambassadeur mardi; ainsi vous ne viendrez que pour la Saint-Louis. Si vous pouviez venir la veille, dans la soirée jusqu'à neuf heures, je serai chez moi, et j'ai toujours un nouveau plaisir à vous voir, Monsieur le Comte, et à vous assurer de toute ma confiance et parfaite amitié.

Mandez-moi, je vous prie, l'adresse de ma sœur de Bruxelles, au cas qu'elle soit encore à Spa.

Tous les articles votés pour l'abolition des droits féodaux, des services personnels et des redevances, des justices seigneuriales, du droit exclusif de chasse et des dîmes, en un mot de tous les priviléges, furent présentés, le 13, à Louis XVI, qui accepta le titre de *Restaurateur de la liberté française*, et assista à un *Te Deum* à l'occasion de cette réforme, la plus importante de la Révolution. Le Roi avait à sa droite l'évêque de Langres, président de l'Assemblée, et à sa suite tous les Députés.

CLIII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Émeute du Brabant étouffée.—L'abbé de Vermond est en sûreté.—Il se retire à Bonn. — Le prince de Lambesc sera bien reçu de l'Empereur. — La journée du 15 août met le comble au délire révolutionnaire de la semaine.

[16 août 1789.]

Je mande à M. le prince de Kaunitz que l'intention de Votre Majesté est que sa lettre à madame l'archiduchesse Marie-Anne lui soit expédiée par une estafette; et cela sera ponctuellement rempli.

L'émeute en Brabant a été arrêtée en vingt-quatre heures (2), et il n'y a pas eu le moindre mouvement à

(1) Archives impériales d'Autriche.

(2) Les émeutes du Brabant avaient été, il est vrai, facilement étouffées; mais elles devaient bientôt renaître et se propager dans toutes les provinces Belgiques. Il faut noter toutefois qu'elles avaient une origine totalement opposée à celle de notre révolution, et s'accomplissaient littéralement en sens inverse. Mais qu'importait à notre parti révolutionnaire? Il suffisait que ce fussent des soulèvements, et qu'ils eussent éclaté dans les États du frère de Marie-Antoinette, pour que l'esprit de révolte y applaudit en France. Naturellement monarchiste, comme il s'en vantait, mais en même temps philosophe, Joseph II, contre qui les provinces s'étaient soulevées, avait accompli des réformes utiles, témoin l'établissement d'un impôt unique, l'abolition des dîmes et des corvées et autres droits féodaux. Mais il avait été trop loin dans l'application de ses théories, et avait tenté des réformes prématurées et violentes contraires à l'esprit de ses peuples. Il avait blessé au fond du cœur le parti clérical, et se l'était aliéné, dès l'année 1782, dans tous ses États par son édit de tolérance, par l'abolition presque totale des couvents et la confiscation de leurs biens.

Digitized by Google

Bruxelles, où M. l'abbé de V. (1) est dans la plus parfaite sûreté. Je vais cependant lui proposer de faire une course à Bonn; ce sera une diversion qui déroutera sur le lieu du séjour.

M. le prince de Lambesc éprouvera certainement à Vienne l'accueil que les bontés de Votre Majesté lui préparent. Il les mérite à tous égards par sa conduite, dont j'ai transmis les détails à l'Empereur.

J'avois prévu ce que la matinée du jeudi auroit de déplaisant pour la Reine. On a voulu consacrer religieusement le comble du délire, et ce pieux persiflage n'échappera pas à l'étonnement et au dédain de l'Europe [le *Te Deum*]. Mais il est bon que la mesure se remplisse en ce genre : elle préparera des moyens d'autant plus sûrs pour en revenir.

Je me rendrai, lundi 24, après midi, à Versailles, pour y recevoir les ordres de Votre Majesté. Je crois madame l'archiduchesse Marie [Christine] encore à Spa; mais en lui adressant des lettres à Bruxelles, elles lui parviendront en toute sûreté.

Je fais passer le courrier d'aujourd'hui par Strasbourg, pour éviter les effets de la méfiance que la Répu-

---

(1) L'abbé de Vermond. Ainsi donc, lui aussi avait émigré, laissant son ancienne élève, sa bienfaitrice, en proie à toutes les tempêtes révolutionnaires. La Reine, il est vrai, l'avait engagé à s'éloigner, mais il s'était trop vite laissé persuader. Nature peu élevée et trempée timidement, il n'avait au cœur nul sentiment grand et généreux. On comprend que les dames de Madame Élisabeth, mariées et ayant des devoirs sacrés à remplir envers leur jeune famille, se tinssent à l'écart. Et encore que d'instances ne faisaient-elles pas, lettres sur lettres, pour obtenir de la princesse qu'elle les laissât revenir! Mais l'abbé de Vermond, qui n'avait à songer qu'à lui-même!!..

blique de Paris marque envers tout ce qui est expédié par la voie de Bruxelles.

Je suis, etc.

Chenevières, le 16 août 1789.

CLIV

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

La lettre de la Reine à l'archiduchesse Marie-Christine sera expédiée. — Approbation des mesures de rigueur prises contre les factieux du Palais-Royal. — Le canton qu'il habite est troublé. Il a reçu avis qu'il serait attaqué le lendemain, et se prépare à soutenir l'assaut.

[5 septembre 1789.]

MADAME,

Je reçois les ordres de Votre Majesté, et sa lettre à madame l'Archiduchesse sera expédiée demain matin. Je chargerai verbalement le porteur de quelques autres commissions.

C'est un grand point que d'avoir mis à la raison les factieux du Palais-Royal, et si cette mesure de fermeté se soutient, elle pourroit effectuer le retour du calme. Il y en a si peu dans le canton que j'habite, que, d'après un avis du moment, je dois y être attaqué lundi matin par les villages des environs, sous le soupçon ou le prétexte qu'il se trouve des armes dans ma maison. Je me prépare à soutenir cet assaut. J'espère

(1) Archives impériales d'Autriche.

qu'il ne m'empêchera pas de me rendre, lundi après midi, à Versailles.

Les troubles à Cologne, s'il y en a, ne peuvent être excités que par des brigands, et on aura sans doute pris des mesures pour les repousser.

Je remets tous autres détails pour le moment où je me retrouverai aux pieds de la Reine.

Chenevières, le 5 septembre 1789.

CLV

LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU, AVEC LA RÉPONSE DU COMTE (1).

Renvoi d'une lettre de M. de Metternich par la Reine. — Faut-il écrire à l'électeur de Cologne? — L'ambassadeur donne un projet de réponse.

Vous voyez que je me corrige en vous renvoyant tout de suite la lettre de M. de Metternich (2). Cette seconde élection me fait grand plaisir. Vous voudrez bien lui faire de belles phrases pour moi. J'allois vous écrire pour savoir si il falloit que j'écrive encore de ma main à l'Électeur. Mandez-moi ce qui vaut mieux.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

(2) C'est l'illustre prince qui fut depuis grand chancelier d'Autriche. Sa carrière, si bien remplie, fut commencée de bonne heure avec distinction, sous les auspices du prince de Kaunitz, dont il devint le gendre.

Réponse.

Dans l'occasion présente, toutes les marques de bonté que la Reine donnera à l'électeur de Cologne seront autant de marques d'attention qu'elle donnera à l'Impératrice. S'il plaisoit à la Reine d'écrire quelques lignes de main propre dans sa réponse à l'Électeur, la phrase suivante est mise très-humblement sous les yeux de Sa Majesté :

« Le succès de l'élection, Monsieur, et votre attention de me l'annoncer, ajoutent au souvenir que je conserverai toujours de vos procédés honnêtes envers moi et ma maison. »

M. de Metternich saura que la Reine a daigné agréer son zèle,

Et Mercy se met aux pieds de Sa Majesté.

CLVI

LE ROI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (1)

(SOUS LE NOM DE MADAME ERLINGER, A BALE).

Souvenirs de Versailles et du mois d'août qui les réunissait.— Regrets. — Éloge de l'hospitalité suisse. — Détails affectueux sur la famille de Polignac. — Son amie (la Reine), bien tourmentée de ce qui se passe, est pleine de regrets de son absence.

[12 septembre 1789.]

Mon Cousin m'a remis bien exactement votre lettre, Madame. J'ai eu bien du plaisir à la recevoir et à

(1) Autographe de mon cabinet.

savoir que les miennes vous étoient bien parvenues. Je savois déjà votre établissement à Berne ou auprès, et vous qui avez toujours aimé la campagne, vous devez vous y bien trouver. Hélas! c'étoit dans le mois d'août que nous avions coutume d'y être rassemblés; comme il a passé différemment cette année! Il y a longtemps que je savois les Suisses être des gens de bon sens, et je leur sais bien bon gré de la manière dont ils reconnoissent la vérité, et l'accueil qu'ils vous font. Si votre santé ne peut pas soutenir l'hiver de Suisse, vous ferez bien d'aller ailleurs et faites très-prudemment d'éviter l'endroit dont vous me parlez. Dans la situation actuelle des choses, il faut écarter le plus petit sujet aux caquets; et vous avez assez de prudence pour savoir ce qu'il faut faire. J'attends avec bien de l'impatience des nouvelles de l'arrivée de celui qui doit y aller. Il a été obligé de prendre un détour bien long. S'il sait s'occuper chez soi et vivre en famille, il peut y être fort heureux, et son sort pourra bien être envié par d'autres qui sont obligés de voir journellement bien des choses désagréables, et d'être séparés de leurs amis. J'avais cru longtemps que votre Cousine étoit avec vous, et ce n'est que peu de temps avant de recevoir votre lettre que j'ai su qu'elle étoit restée chez elle. J'en aurois eu bien de l'inquiétude dans les terribles moments que nous avons éprouvés, car vous savez bien tout l'intérêt que je porte à la parenté, et notamment à la Cousine. Je conçois bien la peine qu'une séparation si éloignée a dû vous causer, mais pourtant ne suis pas étonné que vous approuviez le parti qu'elle a pris. C'étoit le plus noble, et qui ne

peut que lui tourner à bien. C'est pour votre tante que c'est un furieux voyage. Heureusement, elle se porte encore bien. Par les dernières nouvelles elles étoient au Havre, et je ne sache pas qu'elles soient parties. Votre amie se porte bien, mais bien tourmentée de tout ce qui se passe, et n'ayant pas la consolation de l'amitié auprès d'elle. Bonsoir, Madame, portez-vous bien, et ne doutez jamais de tous mes sentiments pour vous.

Le 12 septembre 1789.

CLVII

MADAME ÉLISABETH DE FRANCE A MADAME DE BOMBELLES.

Le Roi aura la sanction, mais seulement le *veto* suspensif. — Royauté héréditaire maintenue dans la famille régnante. — On tente à porter le Roi à renoncer au *veto*. — L'évêque de Langres, forcé de quitter la présidence de l'Assemblée, est remplacé par M. de Clermont.

Versailles, le 15 septembre 1789.

Je ne puis vous dissimuler, Mademoiselle Bombon, que je grognois beaucoup contre vous, contre la pauvre petite, contre vos visites, contre Henry, que sais-je? contre tout l'univers, lorsque j'ai reçu votre épître, qui a calmé toute ma mauvaise humeur, en me donnant de bonnes nouvelles de tout ce qui vous intéresse. Vous aurez beau dire, mon cœur, je ne croirai jamais que Henry puisse raisonnablement être le sujet de l'admiration de tout autre personnage que de madame sa mère. Il doit être gros monstre au lieu de

petit que je l'avois laissé. Voilà toute la différence que je puis te passer. Je te le demande en grâce, ma chère enfant, n'exagère rien dans l'éducation de ton fils : je vois que tôt ou tard l'on s'en repent. Stani, que tu as laissé si fort, si gros, si bien portant, est maintenant maigre, foible, jaune. Depuis six semaines il a un dévoiement et a fini par aller beaucoup de sang. Il va mieux, grâce à de la rhubarbe que Le Monnier lui a fait donner depuis trois jours. Mais je ne suis pas encore rassurée sur son état. Si tu écris à la mère, ne lui en parle pas sur ce ton-là. J'espère voir trop en noir; mais il m'inquiète vraiment. Elle ne l'est pas autant que moi. Je voudrois bien que ses dents fussent percées, car cela tient au travail et ne durera, j'espère, pas au delà.

Montreuil et sa maîtresse se portent comme des cœurs. Celle-ci t'écrit du cabinet tout au bout de l'appartement. Les livres sont établis dans les armoires : c'est véritablement un petit bijou. La comtesse d'Artois est arrivée en très-bonne santé à Lyon, reçue à merveille surtout, obligée même de se montrer au peuple, qui a crié Vive le Roi et Madame la comtesse d'Artois! Elle a dû passer aujourd'hui le mont Cenis, et demain elle sera avec toute sa famille. Elle est bien heureuse! Ses enfants la rejoindront bientôt. Son mar sera, je crois, à Turin sous très-peu de jours. Je n'en ai point eu de nouvelles depuis la veille de son départ de Berne.

A présent, parlons un peu des affaires du temps. Le Roi aura la sanction; mais il n'aura que le *veto* suspensif. On ne sait pas encore pour combien de

législations. Cette question devoit être décidée depuis hier; mais comme l'Assemblée est en dispute pour savoir si elle est assez discutée, la majorité disoit que *oui;* mais la minorité a fait un tel tapage pour prouver que la majorité étoit de leur côté, quoiqu'il fût parfaitement clair que *non,* que je ne sais quand le *veto* passera. En attendant, on a agité que la personne du Roi étoit sacrée; que le Royaume ne se pouvoit partager, et qu'il seroit conservé de mâle en mâle dans la branche régnante. Ils veulent à présent exclure de la succession la branche d'Espagne; mais il y a eu un tel bruit dans la salle, que voilà deux jours absolument perdus. Dieu veuille qu'ils finissent demain! M. de Mirabeau a dit que, pour un Régent, il falloit un *homme* né en France. Samedi au soir, il a été décidé que l'on porteroit au Roi l'arrêté du 4 août, pour qu'il y campât sa sanction. La veille, M. Necker avoit envoyé à M. de Clermont le résultat du Conseil, qui engageoit le Roi à renoncer au *veto.* L'évêque de Langres avoit été obligé de quitter sa présidence. On l'avoit accablé d'injures. M. de Clermont a pris sa place et a été nommé pour ces quinze jours. Il me semble qu'il ne réussit pas mieux à maintenir l'ordre que l'évêque de Langres. Cependant il faut convenir qu'il préside mieux.

Adieu, mon cœur, je vous embrasse tendrement et vous aime de même. Avez-vous des nouvelles d'Armand? Madame de Serans est arrivée depuis huit jours.

CLVIII

PETITS CABINETS (1).

Note au Roi pour le prier de préciser ses intentions quant aux envois d'argenterie à faire à la Monnaie. — Réponse du Roi.

21 septembre 1789.

M. Necker m'a fait dire par M. de Chouzy (2) que l'intention de Votre Majesté étoit que je fasse porter à la Monnaie toute la vaisselle plate des petits cabinets de Votre Majesté. Je La supplie de me faire connoître si les plats sont compris dans l'envoi à la Monnaie.

Il sera très-difficile de réchauffer dans la porcelaine : la casse sera fréquente et chère; et si Votre Majesté le veut, je me bornerai à conserver un service entier en plats pour une table de trente couverts.

De la main du Roi :

Il faut y envoyer tous les plats, les assiettes et les couvercles.

---

(1) De ma collection.

C'était un nommé Richard qui était le *garde-vaisselle*, et c'est lui qui a écrit cette note.

(2) M. Mesnard de Chouzy était commissaire général de la Maison du Roi.

Digitized by Google

CLIX

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

L'ambassadeur, qui était à Chenevières, apprend qu'il y a tumulte à Versailles. Il fait de vains efforts auprès de MM. de Saint-Priest et de Montmorin pour pénétrer jusqu'à la Reine. — Demande d'audience.

[Chenevières], ce mardi 6 octobre 1789.

MADAME,

Sur un bruit confus qui s'étoit répandu hier au soir de quelque tumulte à Versailles, je me suis rendu, ce matin, à huit heures, avec le projet de voir d'abord M. de Saint-Priest. Il me fut dit qu'il ne pouvoit pas me recevoir, et qu'il me conseilloit de repartir sur-le-champ. Je fus trouver M. de Montmorin; j'appris de lui, mais vaguement, ce qui se passoit. Il m'exhorta à repartir tout de suite, en m'observant que je ne parviendrois certainement pas à monter au château; que si on s'apercevoit même que j'en eusse le projet, cela pourroit influer en mal sur la circonstance du moment, à laquelle ma présence ne pouvant être d'aucune utilité, deviendroit au contraire très-nuisible. Quoique je n'eusse d'autre parti à prendre que celui de céder à l'avis qui m'étoit donné, je conclus cependant à faire une tentative pour arriver aux antichambres de Votre Majesté; mais j'en trouvai les avenues impénétrables. Il fallut donc partir sous la seule assertion du ministre

(1) Archives impériales d'Autriche.

que tout paroissoit se calmer; que M. de La Fayette espéroit de faire retirer sous peu d'heures la milice et la populace parisienne, et qu'il m'enverroit, ce soir, un exprès pour m'apprendre l'issue de ce mouvement. Cette promesse ne peut calmer mes inquiétudes inexprimables, et je supplie Votre Majesté de me faire dire si ma présence ou mes soins peuvent être de la moindre utilité à son service. Rien certainement ne m'arrêtera quand la Reine aura daigné m'apprendre ses intentions.

Je suis, avec le plus profond respect, Madame, etc.

MERCY-ARGENTEAU.

Le Tiers État avait triomphé, le 27 juin, par la réunion définitive des trois Ordres. Les soldats et les sous-officiers, à qui était fermé tout avancement, commençaient à se fatiguer qu'il y eût pour eux, comme ailleurs, un Tiers faisant tout sans profit. A leurs jeunes officiers l'indolence et la gloire. Quelques gardes françaises se révoltèrent, et furent enfermés à l'Abbaye. Un cri part du Palais-Royal, et le peuple les délivre le 30 juin. Le 13 juillet, pillage de la maison de Saint-Lazare, enlèvement d'armes aux Invalides et au Garde-Meubles, armement général des Parisiens. Le 14, prise de la Bastille et massacre du marquis de Launey. Le 15, renvoi des troupes massées dans la capitale. Le 22, assassinat de Foulon et de Berthier, son gendre. Le 3 août, suppression des gardes françaises. Le 1er octobre, repas réactionnaire des gardes du corps aux officiers de la ligne. Enfin, disette de Paris et journées des 5 et 6 octobre, dont, à tort ou à raison, le duc d'Orléans est regardé comme le machinateur

CLX

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Marie-Antoinette, au sortir du terrible mouvement populaire qui a enlevé le Roi et sa famille et les a conduits à Paris, rassure l'ambassadeur sur le compte de la famille royale, arrivée dans la capitale, escortée d'un peuple immense et de ses gardes désarmés. — Elle a été bien reçue à l'hôtel de ville par le peuple. — Elle l'a harangué et a donné la main aux poissardes. — Elle engage l'ambassadeur à rester dans l'asile où il est retiré.

[7 octobre 1789.]

Je me porte bien, soyez tranquille. En oubliant où nous sommes et comment nous y sommes arrivés, nous devons être contents du mouvement du peuple, surtout ce matin. J'espère, si le pain ne manque pas, que beaucoup de choses se remettront. Je parle au peuple : milices, poissardes, tous me tendent la main : je la leur donne. Dans l'intérieur de l'hôtel de ville, j'ai été personnellement très-bien reçue. Le peuple, ce matin, nous demandoit de rester. Je leur ai dit de la part du Roi, qui étoit à côté de moi, qu'il dépendoit d'eux que nous restions; que nous ne demandions pas mieux; que toute haine devoit cesser; que le moindre sang répandu nous feroit fuir avec horreur. Les plus près m'ont juré que tout étoit fini. J'ai dit aux poissardes d'aller répéter tout ce que nous venions de nous dire. Je suis désolée que nous soyons séparés; mais il vaut bien mieux que vous restiez où vous êtes pendant quelque temps.

(1) Archives impériales d'Autriche.

Vous aurez de mes nouvelles le plus souvent que je pourrai. Adieu; comptez à jamais sur tous mes sentiments pour vous.

CLXI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU COMTE DE MONTMORIN (1).

Il n'a pu pénétrer auprès de la Reine; il ne peut rentrer dans Paris.— Fermentation aux Pays-Bas autrichiens. — Prise de Belgrade imminente. — Un courrier lui a apporté une lettre de l'Empereur à la Reine; il la prie de faire prendre cette lettre par un homme de confiance. — Scrupules qui l'empêchent de paraître à la Cour. — Nécessité de corriger les répugnances de l'opinion hostile à la Cour impériale. — Demande de passe-ports pour ses courriers.

[Chenevières, 9 octobre 1789.]

J'étois, Monsieur le Comte, au moment de me rendre à Paris lorsque mon secrétaire d'ambassade est arrivé et m'a fait changer d'idée en m'annonçant des difficultés de rentrer dans la capitale. Cet obstacle m'affecte infiniment et par bien des motifs. Je viens de recevoir deux courriers, l'un de Vienne, l'autre de Bruxelles. J'apprends par le premier que le siége de Belgrade est formé, que l'armée turque arrive pour délivrer cette place, que ce projet donnera lieu sans doute à quelque événement décisif. M. le prince de Kaunitz ne me parle d'ailleurs que des lettres de M. le comte de Choiseul-

(1) Archives impériales d'Autriche.

Gouffier qui n'ont pu être déchiffrées qu'ici, et dont Votre Excellence m'avoit communiqué le contenu. M. le prince de Kaunitz croit qu'il convient de ne pas insister dans ce moment sur des ouvertures de paix, jusqu'à ce que le sort des armes les rende plus faciles. M. le chancelier me confirme le succès des Russes sur les Suédois. Il finit par quelques remarques que j'aurai l'honneur de vous exposer de vive voix et qui n'ont rien de pressant.

M. le comte de Trautmansdorf m'apprend qu'il y a toujours des indices de fermentation aux Pays-Bas ; mais que l'on a pris d'assez bonnes mesures pour en prévenir les suites. Il ne m'envoie son courrier que pour me procurer une voie sûre d'expédier des dépêches, parce qu'il ignoroit que l'on m'eût dépêché un courrier de Vienne par la voie de Strasbourg. Celui-ci m'apporte une lettre de l'Empereur à la Reine, et quoique je sois bien sûr que cette lettre ne contient et ne peut contenir que ce qu'il seroit à désirer que tout le monde sût, cependant, vu les défiances inconcevables et absurdes qui existent, je ne puis me résoudre à exposer cette même lettre à être arrêtée aux barrières, ouverte, peut-être égarée, ce qui seroit un nouveau scandale qu'il faut prévenir. Je vous supplie donc, Monsieur le Comte, de vouloir bien m'envoyer ici un de vos gens auquel je remettrai la lettre en question. Vous possédez à si juste titre la confiance de la Nation, que rien ne peut lui être suspect de ce qui passe par vos mains, et qui, à ce titre seul, deviendroit sacré. Je supplie aussi Votre Excellence de vouloir bien ne pas laisser ignorer au Roi et à la Reine le motif de délicatesse qui

m'empêche de paroître à la Cour. Par une fatalité aussi injuste qu'inouïe, je suis sous l'anathème du soupçon public, et dans une circonstance comme celle du moment, il faut que l'on voie avec évidence que je me mets à l'écart de tout, ainsi que j'y ai toujours été, et que certainement j'y resterai toujours. En ceci, ce qui, relativement à mon personnel, est de bien peu de conséquence, le devient infiniment quand on réfléchit sur la manière dont se manifeste de plus en plus l'aliénation publique contre l'alliance avec la cour impériale. Ce malheureux prestige tient peut-être à des manœuvres cachées par lesquelles on a indignement trompé la Nation sur la fidélité et l'utilité réciproque de l'alliance. Il seroit grand temps de dissiper les préjugés absurdes sur cet article si intéressant à toute l'Europe. Rien n'est certainement plus aisé, puisqu'il ne s'agit que de prouver la fausseté des prétendus faits qui ont induit en erreur, et qui n'ont jamais été démontrés, parce que l'on ne pouvoit ni croire ni prévoir leur effet. Je ne saurois trop insister, Monsieur le Comte, sur cet article important. Vous rendez justice à mes sentiments et à mes idées. J'aurai l'honneur de vous les déduire plus amplement.

Il me reste deux prières à faire à Votre Excellence. C'est de demander à la Reine si elle se propose de répondre à son auguste frère. En ce cas, vous voudriez bien, Monsieur le Comte, m'envoyer cette lettre pour lundi, jour où je renverrai mon courrier.

La seconde prière est de me procurer deux passeports du Roi et deux de la ville, s'ils sont nécessaires pour le renvoi du garde-noble par *Strasbourg,* et pour

le retour du courrier Herdon, de Bruxelles par *Valenciennes*. Si la Reine veut écrire à madame l'Archiduchesse gouvernante, j'attendrai les ordres de Sa Majesté.

Ce 9 octobre 1789.

CLXII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A MARIE-ANTOINETTE (1).

Il espère pouvoir revenir à Paris, ne fût-ce qu'un jour. — Il serait essentiel qu'il pût voir la Reine. Ne pourrait-il être reçu le soir, où il serait moins remarqué? — Lettre de l'Empereur pour que la Reine se fasse bien venir de la milice, de son chef et du peuple; il lui conseille des actes de bienfaisance. — Siége de Belgrade.

[Chenevières, 10 octobre 1789.]

MADAME,

Le billet de Votre Majesté me tranquillise. Je vois par les premières démonstrations du public qu'il est disposé à revenir des préjugés absurdes qu'on lui avoit inspirés, et que la vérité, soutenue par la présence de la Reine, ne peut manquer d'effacer promptement. J'allois me rendre vendredi à Paris; mais je resterai encore quelques jours ici. J'espère que, la semaine prochaine, il n'y aura plus d'obstacles à mon retour en ville, ne fût-ce que pour y passer une journée. Il seroit essentiel que j'eusse les moyens de rendre compte à

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

Votre Majesté de plusieurs détails aussi intéressants pour la France que pour le bien général. Si dans quelque moment d'une soirée où les démarches sont moins remarquées, la Reine jugeoit pouvoir m'accorder un instant d'audience, je me rendrois aux ordres qu'Elle daigneroit me faire donner.

J'envoie à M. de Montmorin la lettre de l'Empereur. Si Votre Majesté y fait réponse, le ministre me l'enverra, et je la ferai partir lundi par le courrier mensuel.

Ce que mon zèle me fait envisager de plus important dans la conjoncture présente, c'est que la milice, son chef et le peuple aient lieu de s'affectionner à la Reine. Quelques actes de bienfaisance que l'on verra émaner directement de Votre Majesté produiront un effet qui peut encore remédier à tout.

L'Empereur mande sans doute à Votre Majesté les nouvelles satisfaisantes sur le rétablissement de sa santé. Le siége de Belgrade est formé. Les levées des différents corps d'armée annoncent que la campagne finira heureusement. Le calme se maintient dans les Pays-Bas par les bonnes mesures que l'on y prend pour contenir les séditieux.

Je suis, etc.

Le 10 octobre 1789.

CLXIII

LA REINE AU COMTE DE MERCY (1).

La Reine rassure l'ambassadeur. — Elle conserve l'espoir de ramener la partie saine de la bourgeoisie et du peuple. — Qu'il écrive à l'Empereur pour elle. — L'Assemblée va venir à Paris, mais fort réduite par les missions en province. — Jamais on ne pourra croire ce qui s'est passé à Versailles, où la vie des membres de la famille royale a été fort exposée, et où le peuple a massacré plusieurs gardes du corps. — Qu'il ne vienne pas à Paris de quelque temps.

[Paris], le 10 octobre 1789.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui, Monsieur, votre lettre du mardi 6. Je conçois toutes vos inquiétudes, ne doutant pas de votre parfait attachement. J'espère que vous avez reçu ma lettre de mercredi, qui vous aura un peu rassuré. Je me porte bien, et malgré toutes les méchancetés qu'on ne cesse de me faire, j'espère pourtant ramener la partie saine et honnête de la bourgeoisie et du peuple. Malheureusement, quoiqu'en assez grand nombre, ils ne sont pas les plus forts ; mais avec de la douceur et une patience à toute épreuve, il faut espérer qu'au moins nous parviendrons à détruire l'horrible méfiance qui existoit dans toutes les têtes, et qui a toujours entrainé dans les abimes où nous sommes. Vous écrirez à l'Empereur pour moi : je crois qu'il est plus prudent que je ne lui écrive pas dans ce moment, même pour lui mander seulement que je me porte bien. L'Assemblée va venir ici ; mais on dit qu'il

(1) Archives impériales de Vienne.

y aura à peine six cents députés. Pourvu que ceux qui sont partis calment les provinces au lieu de les animer sur cet événement-ci ; car tout est préférable aux horreurs d'une guerre civile !

J'ai été bien aise que vous ayez pu vous sauver de Versailles. Jamais on ne pourra croire ce qui s'y est passé dans les dernières vingt-quatre heures. On aura beau dire, rien ne sera exagéré, et, au contraire, tout sera au-dessous de ce que nous avons vu et éprouvé. Vous ferez bien de ne pas venir de quelque temps ici, cela inquiéteroit encore. Au reste, je ne peux voir personne chez moi ; je n'ai que ma petite chambre en haut. Ma fille couche dans mon cabinet à côté de moi, et mon fils dans ma grand'chambre. Quoique cela soit gênant, j'aime mieux qu'ils soient auprès de moi, et au moins ne me soupçonnera-t-on pas de voir du monde chez moi. Adieu, Monsieur, plus je suis malheureuse, et plus je sens que je suis tendrement attachée à mes véritables amis, et il y a longtemps que je me plais à vous compter de ce nombre.

CLXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Récit des évènements des 5 et 6 octobre 1789, après l'acceptation par le Roi de la déclaration des droits de l'homme et des articles décrétés de la Constitution. — Éloge de la Reine et des gardes du corps. — Installation de la famille royale à Paris. — La Princesse s'accommode volontiers de ce séjour, où elle appelle ses amis. — Nouvelles de madame de Raigecourt.

Le 13 octobre 1789.

Mon Dieu, mon cœur, qu'il y a longtemps que je ne vous ai écrit! J'avois calculé que si je t'écrivois la dernière poste, tu recevrois ma lettre presque en arrivant. Depuis longtemps pourtant j'aurois dû savoir qu'il ne faut pas compter sur l'avenir, j'en avois assez l'expérience, cependant j'en ai été encore la dupe cette fois-ci. J'étois descendue lundi de cheval à Montreuil, où je devois passer la journée et où je t'aurois écrit; j'allois me mettre à table, lorsque je vois arriver dans la cour un homme qui me dit qu'il arrive quinze mille hommes de Paris, et qu'il va chercher le Roi qui tiroit à Châtillon. Vous jugez que la Princesse fut plutôt à Versailles que je ne mets de temps à vous le dire. J'appris cependant, avant de m'en aller, qu'il y avoit deux mille femmes armées de cordes, de couteaux de chasse, etc., qui arrivoient à Versailles. Elles y furent à 5 heures. C'étoit pour demander du pain, dont Paris manquoit absolument, à ce qu'elles disoient. Elles vinrent chez le Roi pour lui en demander. Sa réponse eut

l'air de les satisfaire. Elles allèrent s'établir dans la salle des États. On étoit toujours dans l'incertitude de savoir s'il arrivoit des troupes de Paris ou non. Pendant ce temps-là, les gens de Versailles, déjà fort animés contre les gardes du corps, se mêlèrent aux bandits qui arrivoient de tous côtés, pour les détruire. Le Roi ayant défendu de tirer, aucuns n'y pensèrent. Il n'y eut qu'un officier qui, attaqué par un coup de sabre, chercha à se défendre. On lui en fit un si grand crime qu'un homme le tira à bout portant et lui cassa le bras (1). Mais comme l'on vouloit donner tort à ces messieurs, on accusa un garde du corps, dont le cheval fut tué sous lui, et qui lui-même étoit percé de coups, d'avoir tiré ses pistolets. Voilà les moyens dont les gens de Versailles se servirent pour pouvoir dire que ces messieurs avoient attaqué, tandis qu'ils n'ont montré que modération et courage. On a beaucoup tiré sur eux le reste de la soirée. Ceux qui étoient dans des hôtels furent blessés à coups de bûche. Tant de ce jour-là que de la nuit du mardi, il y en a eu onze de tués et beaucoup de blessés. A onze heures du soir, M. de La Fayette, que l'on avoit forcé de venir à la tête de trente mille hommes, entra chez le Roi, après avoir fait renouveler à ces troupes le serment de fidélité. Il dit que l'on venoit demander le renvoi du régiment de Flandre, et que les gardes françoises reprissent la garde du Roi. Ils prirent tous leurs postes, et tout le monde rentra tranquillement chez soi. Pour moi, qui me couchai à trois heures, je dormis sans

(1) M. de Savonnières. Il en est mort.

m'éveiller jusqu'à sept heures et demie, que l'on me dit que le Roi me demandoit; que j'allois trouver un détachement de douze grenadiers pour m'y conduire, que les gardes du corps avoient été poursuivis encore. Les salles, en effet, avoient été forcées. Deux gardes eurent la tête tranchée (1), d'autres blessés par les femmes d'une manière affreuse. La Reine, obligée de s'enfuir en chemise chez le Roi, parce qu'on entroit chez elle; toutes les cours remplies de femmes, de bandits, et de gardes nationales qui tâchoient d'y mettre un peu d'ordre. Sans les grenadiers, tous les gardes du corps auroient été massacrés. Ils en ont sauvé prodigieusement, les ont pris sous leur protection pour les amener à Paris; la garde nationale, les menant toujours avec eux, les faisant embrasser le peuple; enfin ayant empêché le peu qui sont venus ici d'être tués. Ceux qui étoient à cheval se retirèrent dans la nuit à Rambouillet, et furent poursuivis presque jusque-là. Le Roi, deux jours après son établissement à Paris, les a licenciés. Nous sommes maintenant accompagnés par les officiers de la garde nationale. Mais revenons à la journée du mardi. Les femmes et le peuple, qui étoient dans les cours, demandoient que le Roi vînt à Paris. Cela fut décidé à onze heures : le Roi et la Reine se montrèrent sur le balcon de la chambre du Roi. Il y a eu de grands cris de : *Vive le Roi! la Reine! la nation! le Roi à Paris!* et d'autres que je n'ai pas distingués. M. de La Fayette, en par-

(1) MM. de Varicourt et de Miomandre de Sainte-Marie furent percés de coups. Ce dernier, laissé pour mort, survécut à ses blessures.

lant avec une grande force au peuple, fit renouveler le serment en présence du Roi. Enfin, à une heure, nous montâmes en voiture; Versailles se signala par des marques de joie. Nous marchâmes entourés de toute la garde nationale, de plusieurs gardes du corps à pied, qui avoient troqué leurs chapeaux contre des bonnets de grenadiers. J'oubliois qu'après le Roi, ils avoient paru au balcon, avoient jeté leurs bandoulières et leurs chapeaux en signe de paix. Le Roi avoit demandé que l'on les laissât, sans les poursuivre davantage. Je reviens souvent à eux, et toujours avec plaisir, parce qu'il est impossible d'avoir une conduite plus parfaite. Ce sont vraiment des anges. Au point du jour, les cris plus continus de : *Vive le Roi! la nation!* et *A bas les calottins!* ont commencé et n'ont pas discontinué jusqu'à l'hôtel de ville. A la porte de Paris, M. Bailly avoit présenté au Roi les clefs (1) de la ville, en lui faisant un petit discours très-respectueux, fort bon, auquel le Roi répondit qu'il se verroit toujours avec plaisir et confiance dans sa bonne ville de Paris. M. Bailly le répéta à la ville; mais il oublia la *confiance*. La Reine le lui rappela, et pour lors il reprit avec esprit : « Messieurs, vous êtes bien plus heureux que si je ne m'étois pas trompé. » Ce fut beaucoup de cris de *Vive le Roi! la Reine! et nous tous!* Il n'y a à Paris que le Roi, la Reine, Monsieur, Madame, les enfants et moi. Mes tantes sont à Bellevue. Mon appartement donne dans la cour. Le mercredi, il s'assembla beaucoup de monde sous mes fenêtres, qui demandèrent le Roi et la Reine.

(1) Ici la princesse a, par distraction, écrit *portes* au lieu de clefs.

Je les fus chercher. La Reine parla avec toute la grâce que vous lui connoissez. Cette matinée fit très-bien pour elle. Toute la journée il fallut se montrer aux fenêtres; la cour et le jardin ne se désemplissoient pas. A présent il y a moins de monde : la garde nationale y a mis ordre. Le jeudi, il y eut un peu de bruit au Mont-de-Piété, parce que l'on avoit mis dans les papiers publics que la Reine avoit dit qu'elle payeroit tout ce qui seroit au-dessous d'un louis. C'étoit l'affaire de trois millions : vous jugez dans quelle intention ce bruit en avoit été répandu. Il est impossible de mettre plus de grâce et de courage que la Reine n'en a mis depuis huit jours. Tout est tranquille ici. Je m'y plais bien plus qu'avec les gens de Versailles. M. de La Fayette s'est parfaitement conduit; la garde nationale aussi. Tout est tranquille. Le pain est en abondance. La Cour est établie presque comme autrefois : on voit du monde tous les jours. Il y a jeu dimanche, mardi et jeudi; dîners en public dimanche et jeudi, et peut-être grand couvert dimanche. Tout cela, mon cœur, ne me déplaît point; vous savez que je sais assez m'accommoder de tout. J'ai été bien contente que tu ne fus pas ici la semaine passée. J'ai bien peur que la nouvelle seule de ce qui s'est passé ne fasse mal à ton lait. Sois sûre que je ne te trompe pas en te disant que ta mère, ta tante, moi, tout ce qui t'intéresse se porte bien. Dis à ton mari, de ma part, de se tranquilliser; que l'on ne pouvoit pas prendre un meilleur parti que de venir habiter Paris; que nous y serons toujours mieux que partout ailleurs. Ce n'est pas parce que ma lettre sera lue que je te parle ainsi; non, mon cœur, c'est que

je le pense de bien bonne foi. Rappelle à ton mari qu'il me dit au mois de juillet que j'étois à peu près la seule qui vît juste dans ce moment. Rappelle-lui pour qu'il prenne confiance en ce que je te mande, qui est ma véritable manière de voir. Adieu, mon cœur, donne-moi de tes nouvelles tout de suite. Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

La pauvre Raigecourt est bien malheureuse, son fils est mort. Je t'en dirai les causes [dans] ma première lettre ; mais, je te demande en grâce, n'exagère pas le système de madame de Fourcroy ; elle est à Frianville, je l'ai engagée à y aller passer quelque temps. Je t'embrasse encore de tout mon cœur.

CLXV

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU COMTE DE MONTMORIN (1).

Il le prie d'informer la Reine qu'il a écrit pour elle à l'Empereur, ne pouvant l'approcher par scrupule de prudence. — Guerre turque en bonne mesure de paix.

[Chenevières, 13 octobre 1789.]

Je reçois, M. le Comte, l'exprès que vous avez eu la bonté de m'envoyer pour l'expédition de mon courrier, qui va être dépêché sur l'heure. Je mande à l'Empereur que son auguste Sœur se porte bien, qu'elle ne

(1) Archives impériales de Vienne.

m'a pas envoyé de lettre, parce que sans doute elle n'aura pas eu le temps d'écrire; que je me tiens ici à l'écart pour ôter jusqu'au moindre prétexte aux propos et aux soupçons, quelque absurde qu'il soit d'en concevoir sur ma conduite, mes sentiments et mes actions; que par scrupule je me suis interdit tout accès auprès de la Reine, que je ne me permets pas même de lui écrire, puisque les courriers des ministres n'ont pas été respectés, et que par conséquent mes lettres pourroient être facilement enlevées. Je suis bien sûr, à la vérité, qu'on n'y trouveroit rien de suspect; mais encore le silence et l'inaction parfaites sont préférables. Je supplie Votre Excellence de vouloir bien, quand elle en aura occasion, rendre compte de tout ceci à la Reine, laquelle, avec toute raison, trouveroit ma conduite bien étrange, si elle en ignoroit les motifs.

Je resterai donc ici jusqu'à ce que je sache que mon apparition n'offusquera personne. J'aurai l'honneur d'écrire à Votre Excellence sur quelques petits arrangements de sûreté qui regardent le canton où je suis; mais je remets cet objet à un autre moment. Il me tarde beaucoup, M. le Comte, d'être à même d'avoir l'honneur de vous entretenir de quelques autres matières politiques. Je supplie Votre Excellence de presser autant que possible l'information à donner à l'Assemblée nationale, et la publication imprimée qui suivra cette démarche. Il est essentiel que le public soit détrompé des erreurs qu'on lui a insinuées. Les ennemis de la France en tireroient parti. Il faut leur ôter ce dangereux moyen, également intéressant aux deux Cours.

Voilà la guerre turque en bonne mesure de paix. J'espère que M. le comte de Choiseul s'en prévaudra avec succès.

Chenevières, le 13 octobre 1789.

CLXVI

M. DE SIMOLIN, MINISTRE DE RUSSIE, AU COMTE D'OSTERMANN (1).

Conjectures et bruits publics sur les causes du départ précipité du duc d'Orléans. — La Fayette serait allé chez le Duc pour lui faire connaître la découverte des insurrections de Paris et de Versailles, dont il serait le principal moteur. — Il aurait accompagné le Duc chez le Roi. — Le prince aurait donné les preuves d'un complot de la Reine et d'un autre des princes. — La Fayette, qui devait être sacrifié dans tous ces complots, aurait demandé l'oubli pour tous.

Paris, le 19 octobre 1789.

Monsieur,

Les notions que j'ai pu me procurer sur les motifs du départ précipité de M. le duc d'Orléans ne me laissent pas de doute que la trame de la conspiration dont ce prince étoit le chef n'ait été découverte. Il m'a été assuré que M. le marquis de La Fayette est venu à deux heures, dans la nuit de mardi au mercredi, trouver ledit Duc pour le prévenir de la découverte qui a été faite à l'hôtel de ville du complot qui a amené les deux révolutions à Paris et à Versailles, dont il a été le principal moteur. Son plan alloit à faciliter le départ

(1) Archives impériales de Moscou.

du Roi de Versailles, à faire éclater une guerre civile, et à se faire déclarer, par le parti dont il disposoit, lieutenant du Roi. Loin de le nier et désavouer, il est convenu de la vérité du fait et a dit qu'il étoit coupable, mais qu'il vouloit parler au Roi.

M. de La Fayette l'a accompagné aux Tuileries. Le Roi a admis tous les deux devant lui et a parlé au Duc très-durement. Ce dernier s'est avoué coupable et plus coupable que Sa Majesté ne le pensoit; que s'il étoit punissable, d'autres ne l'étoient pas moins que lui, ayant tiré en même temps deux papiers de sa poche, dont l'un étoit un plan de conspiration de la Reine et l'autre des princes, proposant de quitter immédiatement la capitale et de partir pour l'Angleterre. Ces trois plans se réunissoient à sacrifier M. de La Fayette. Celui-ci a pris la liberté de conseiller à Sa Majesté d'oublier généreusement ces faits passés et d'accorder au Duc la permission d'aller en Angleterre. Sa Majesté y a consenti de la manière dont j'ai dit dans ma dépêche de vendredi, afin de jeter un voile sur le motif de ce départ. En attendant, la monarchie françoise a été ébranlée jusque dans ses fondements, et tout a été détruit sans avoir rien recréé. Ce que l'on peut prévoir avec certitude, c'est qu'il faudra bien des années avant que la France soit régénérée et ait recouvré son ancienne splendeur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. Simolin.

CLXVII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A MARIE-ANTOINETTE (1).

On est frappé à Vienne des préventions de Paris contre l'alliance. — Il est venu se joindre au cercle diplomatique pour faire acte de présence. — Conseils sur l'attitude qu'il convient à la Reine de prendre. — Sévérités nécessaires contre les excès de la presse. — Fable de millions envoyés par la Reine en Autriche. — Nouvelles de l'abbé de Vermond. — Amnistie générale utile. — Part de l'Angleterre et de la Prusse au soulèvement des Pays-Bas. — Le duc d'Orléans, en exil à Londres depuis le 14, est parti sous le prétexte d'une commission particulière du Roi.

[21 octobre 1789.]

MADAME,

Le moment où j'ai reçu le billet de Votre Majesté, du 10, ne m'a pas permis d'y répondre sur-le-champ et de mettre à ses pieds mes très-humbles actions de grâces de l'extrême bonté qu'Elle a daigné m'y témoigner. Je craignois que le courrier de M. de Montmorin ne fût enlevé, et je lui écrivis dans un sens convenable à cette crainte. Le garde noble est parti le 13. Les ordres de la Reine ont été remplis; j'ai écrit à l'Empereur tout ce qui étoit nécessaire pour le tranquilliser sur ce qu'il ne recevroit point de lettre de Votre Majesté.

On est fort frappé à Vienne des préventions du public de Paris contre l'alliance. J'ai tâché de prévenir

(1) Archives impériales d'Autriche.

les fâcheux effets de cette remarque, dont M. de Montmorin a compris l'importance. Je joins ici une copie de la lettre que je lui ai adressée sur la fable des millions. Cette lettre sera imprimée et publiée avec la réponse du ministre. Il m'a paru que cette démarche de ma part ajouteroit aux bonnes dispositions où semble être le public de revenir de ses erreurs absurdes.

Je suis venu aujourd'hui me joindre au corps des ambassadeurs : un plus long retard auroit pu être interprété comme crainte, et comme aveu de se sentir coupable. Il en seroit résulté un scandale politique, même au dehors. Mais, pour ménager les préjugés en évitant les inconvénients, je me bornerai, pendant quelques jours, à ne paroître à la Cour qu'un jour de la semaine. J'arriverai les jeudis matin et retournerai le soir à ma campagne, sans faire de séjour en ville. Cette marche paroît la plus propre à écarter jusqu'à l'ombre de critique ou de soupçon. Si Votre Majesté trouve qu'il y ait quelque changement à y faire, je me réglerai d'après ses ordres.

Le système de douceur et de patience que la Reine a adopté est sans contredit approprié aux circonstances. Mais il semble qu'en cela la règle de conduite ne peut ni ne doit pas être tout à fait la même pour la Reine et pour le Roi. Ce monarque, en cédant sur tout, a un moins grand intérêt de marquer et de prédire les effets infaillibles et funestes de ce que l'on exige de lui. L'anéantissement de son autorité effectuera la ruine de la nation. Cette vérité ne peut tarder à se manifester au dedans comme au dehors. Le moment où on la reconnoîtra sera précieux à saisir. Les

réflexions sur cette matière se présentent en foule. Dans l'impossibilité de les déduire de vive voix à Votre Majesté, je me bornerai à lui exposer par écrit ce qui surviendra de plus pressant. Il devient très-urgent que le Roi fasse sévir contre l'effroyable licence de la presse. On est inondé de brochures infâmes qui déshonorent la Nation à la face de l'Europe, et qui entretiennent la plus dangereuse fermentation parmi le peuple. Ces productions sont proscrites par le vœu même et par les décrets de l'Assemblée nationale. Quelque exemple sévère en arrêteroit le cours, et il est étonnant que cette nécessité frappante ne fixe pas toute l'attention des ministres.

J'ai reçu des nouvelles de l'ab. de V. (1). Il est décidé à passer l'hiver à Bruxelles. Il se réfugieroit dans une petite ville du pays de Liége, si des troubles le forçoient à quitter son séjour actuel. Il semble qu'une amnistie générale devroit suivre immédiatement la Constitution, quand elle aura été sanctionnée. Il n'est peut-être pas temps encore d'insister sur cette amnistie, mais il pourroit être utile d'y préparer les esprits, ne fût-ce que pour arrêter l'émigration.

La lettre de madame l'Archiduchesse m'est arrivée par un courrier de Bruxelles où l'on croit avoir des preuves certaines que l'Angleterre et le Roi de Prusse fomentent la révolte aux Pays-Bas. Le voyage de M. le duc d'Orléans à Londres, que l'on dit avoir trait à ce projet, fera quelque sensation à Vienne. Je me propose de renvoyer le courrier samedi prochain, et si Votre

(1) L'abbé de Vermond.

Majesté veut écrire à son auguste Sœur, Elle daignera me faire parvenir ses ordres.

Je suis, etc.

Paris, le 21 octobre 1789.

CLXVIII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY.

Approbation de la lettre à Montmorin et de la conduite de l'ambassadeur. — Gendarme qu'on l'accuse de recevoir et dont les propos le compromettent. — Lettres pour Bruxelles. — Elle est inquiète de sa sœur. — Ne point s'alarmer à Vienne du voyage du duc d'Orléans.

[23 octobre 1789.]

Je comptois vous voir hier, Monsieur le Comte, avec les ambassadeurs, ce qui fait que j'ai tardé à vous écrire. Je trouve votre lettre à M. de Montmorin et votre marche parfaites et prudentes. Mais voici un détail qui m'est arrivé ce matin par des gens sûrs et bien instruits. Il se répand dans le comité de recherche, à la ville, qu'un ancien gendarme, qui est lié avec vous et vous voit souvent, parle beaucoup et se vante de faire bientôt une autre révolution pour nous tirer d'ici. On doit se servir pour cela des paysans armés des campagnes, et surtout de ceux qui étoient dans les anciennes milices. On soupçonne un M. de Trie, qui étoit député de Normandie et qui est parti, d'être mêlé dans cette affaire. Tous les gens raisonnables ne pensent pas à

vous, même vous n'êtes pas nommé; mais voyez s'il est vrai que vous voyez un gendarme, et évitez qu'il tienne ou puisse tenir des propos qui ne pourroient que vous compromettre, et nous aussi. Le seul moyen de nous tirer d'ici est la patience, le temps et une grande confiance qu'il faut leur inspirer. C'est le vrai moyen de détruire nos ennemis et ceux de la Nation, puisque c'est par des soupçons et des inquiétudes continuelles qu'on cherche à faire égorger les citoyens les uns les autres. Je n'ai pas le temps de vous dire autre chose; mais croyez que l'affaire que je vous mande n'est pas un propos en l'air, et que c'est à bonne intention pour vous et pour moi qu'on m'a avertie. Tâchez de faire taire ou démentir l'homme qui parle avec tant d'indiscrétion. Voici une lettre pour Bruxelles. Je suis bien inquiète du sort de ma sœur (1). M. de Montmorin vous aura expliqué que le voyage de M. le d. dor. [le duc d'Orléans], au moins de notre part, ne doit donner nulle inquiétude à Vienne (2). Adieu, Monsieur le Comte, il me tarde bien de retrouver le moment où je pourrai vous voir librement et vous assurer de tous les sentiments qui vous sont si justement dus, et que je vous ai voués pour la vie.

---

(1) L'archiduchesse, duchesse de Saxe-Teschen, gouvernante des Pays-Bas.

(2) Les Mémoires de Dumouriez disent, d'après Montmorin, que, pour écarter le Duc, on l'avait dirigé sur les Pays-Bas révoltés, et qu'on l'avait leurré du titre de Duc de Brabant.

CLXIX

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Il ne comprend pas le mot de l'énigme du gendarme. Il est sûr de lui; mais il y a là quelque obscure intrigue. — Libelles incendiaires à étouffer.

[24 octobre 1789.]

MADAME,

Une terreur panique de mes gens à Paris m'a empêché d'y aller jeudi. J'y suis arrivé ce matin, et je me joindrai demain aux ambassadeurs, lorsqu'ils iront faire leur cour à Votre Majesté.

Il m'est impossible de deviner sur qui peut porter ma prétendue liaison avec un ancien gendarme. Dans le nombre d'officiers que je connois, quelqu'un d'entre eux pourroit avoir servi dans ce corps; mais parmi les personnes de cet état, il n'en est aucune que j'aie vue souvent ni qui puisse citer la plus petite conversation avec moi sur quelque matière que ce puisse être relative aux circonstances présentes de ce pays-ci. Je suis si certain de mes pensées, de mes propos et de ma conduite, qu'à cet égard toutes les recherches ne pourroient que m'être très-avantageuses; et s'il survenoit quelques imputations fausses, il me seroit bien facile de les démentir sur-le-champ.

Il est bien certain que l'on voit un projet constant et suivi d'exciter des soupçons et des troubles. Tant que la source de cette trame, ainsi que son but, ne seront point découverts, on aura toujours à craindre de grands

(1) Archives impériales d'Autriche.

inconvénients. Le système de patience et de confiance que Votre Majesté a adopté ramènera infailliblement les esprits, et la vérité bien connue assurera à la Reine tous les hommages.

Je ne puis m'empêcher de revenir sur la nécessité de mettre un frein aux libelles incendiaires. Sans ce préalable, il sera très-difficile de calmer le public.

J'espère que dans peu les préjugés absurdes s'évanouiront. Je supplierai alors Votre Majesté de m'accorder quelques instants d'audience. Jusque-là je resterai à l'écart; c'est le seul moyen de prévenir toutes manœuvres en ce qui regarde le service de Votre Majesté et celui de son auguste Frère.

Paris, le 24 octobre 1789.

CLXX

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

On accuse le Roi, on accuse la Reine de se renfermer systématiquement pour faire croire à une captivité qui indispose les provinces. Il faut se montrer et se concilier le public. — Réaction salutaire dans les esprits.

Paris, le 25 octobre 1789.

MADAME,

Depuis hier matin que je suis ici, j'y ai vu beaucoup de monde, et dans le grand nombre de raisonnements dont j'ai été témoin, il en est un qui me paroît mériter d'être rapporté à Votre Majesté.

(1) Archives impériales d'Autriche. Copié sur un calque de papier de soie, presque illisible.

On croit que le Roi n'a fait violence à ses habitudes ordinaires de chasses et de promenades que pour constater les torts de sa captivité, qui peuvent exciter l'indignation des provinces contre la capitale et les porter contre celle-ci à des mesures violentes. Sans attribuer à Votre Majesté ce point de vue, on ajoute cependant que, dans le fait, les conseils de la Reine contribuent le plus à tenir le Roi dans ce régime sédentaire. Les gens qui paroissent les mieux intentionnés croient que toute occasion de promenades, ne fût-ce qu'en ville ou dans le jardin des Tuileries, en procurant au public les occasions de voir le Roi et la Reine et d'apercevoir de leur part quelques signes de bonté, produiroient les effets les plus désirables, en marquant une apparence de tranquillité et de confiance, et en éloignant tout soupçon de gêne, de contrainte et d'humeur de la part du souverain. Il est de mon devoir et de mon zèle de soumettre ces opinions au jugement que Votre Majesté daignera en porter : elles tendent à éviter des interprétations nuisibles et à faire naitre des mouvements d'affection.

J'ai vu tout le monde bien ému des atrocités de la semaine passée, bien fatigué de la discordance entre ceux qui veulent tout gouverner, et bien effarouché de l'anarchie qui en résulte, ainsi que des (ici quelques mots illisibles). Cette disposition des esprits est d'un bien bon augure. La force des choses et leur suite naturelle fera le reste. Il ne s'agit que de n'en point troubler le cours et de mettre la patience nécessaire à leur développement. Je suis.....

CLXXI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Sollicitudes amicales. — Nouvelles de madame de Mackau. — Confiscation des biens du clergé. Craintes pour la religion.

Paris, le 2 novembre 1789.

Je n'ai pas eu de vos nouvelles depuis longtemps, mon cœur; j'espère en avoir bientôt en réponse de celle que vous avez eue de la journée du six (1). J'en ai bien de l'impatience, parce que j'ai bien peur que la révolution qu'il est impossible de ne pas éprouver ne vous ait fait beaucoup de mal. Henry ne s'en est-il point ressenti? Enfin, mon cœur, comment va toute la maison? Ici, tout le monde se porte bien, ta mère à la tête. Elle a le petit plaisir de se mettre tous les jours en grand habit pour aller à la messe, ce qui, je crois, ne lui fait pas grand plaisir. Et puis, elle monte quelques marches par jour; mais tout cela lui fait du bien. Elle ne me paroît pas fatiguée et a très-bon visage. Pour moi, tu sais que je me porte toujours à merveille.

Je n'ai pas prétendu vous dire, mon cœur, que l'exercice et l'eau froide fût mauvaise aux enfants, mais que l'exagération en cela ne valoit rien. Je crois que le petit de Raigecourt en est la victime, n'ayant rendu jamais aucune humeur, ayant eu parfois des

(1) 6 octobre 1789.

rougeurs qui n'ont jamais sorti. Le Monnier lui-même croit que cela lui a nui. Sa mère te mandera qu'il avoit mal aux dents, il en souffroit, mais ce n'est pas cela qui l'a tué. Il avoit les glandes du mésentère engorgées, une pierre dans le canal qui mène des reins à la vessie, un intestin rentré dans un autre, et des sérosités sanguinolentes depuis l'épine du dos jusqu'au crâne. Tu vois que voilà de quoi tuer l'homme le plus robuste. Sa mère est dans un désespoir affreux. Cependant, la dernière lettre que j'ai reçue d'elle étoit un peu plus calme. Il est affreux de perdre ce que l'on a désiré si longtemps.

Le clergé, je crois, est jugé, et leur bien reconnu comme appartenant à la nation (1). A présent, il faudra voir si l'on lui en laissera la jouissance. Il n'y auroit pour lors que demi-mal. Mais je crains bien que le but ne soit pas seulement de détruire l'ordre du clergé, mais de détruire en même temps la Réligion.

Que vous êtes heureuse, mon cœur, d'être dans un lieu paisible où l'on n'entend parler que de réjouissance! Il doit pourtant vous en bien coûter pour y prendre part, et je crois que votre manteau, votre masque, votre domino, tout cela restera bien souvent chez vous.

Tu vois bien que, comme une étourdie, j'ai commencé ma lettre tout de travers (par le *verso*).

Adieu, mon cœur; je ne t'en aime pas moins, je t'embrasse bien tendrement. De Grille se porte bien;

---

(1) En effet, ce jour-là même, les biens du clergé furent mis à la disposition de la nation.

mais toutes ces pauvres dames se dessèchent de désespoir, en prière.

P. S. Le bien du clergé est déclaré à la nation.

CLXXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Félicitations sur la nouvelle dignité que son mari vient d'obtenir. — Paroles de vive tendresse et joies sur l'asile de paix qu'a trouvé son amie.

Ce 24 novembre 1789.

Ta seconde lettre m'a fait bien plaisir, mon cœur; j'aime beaucoup à en recevoir, et je trouve que jamais je ne puis en avoir aussi souvent que je voudrois. Je ne sais quand cette poste arrive; je sais seulement que ce n'est qu'une fois par semaine, et que ce n'est pas assez. Je fais mon compliment au seigneur Bitche de sa nouvelle dignité. Je conçois la joie qu'il a dû en éprouver, et je suis bien aise que les autres l'aient partagée. Tu peux te vanter d'avoir des enfants très-aimables. Si tu n'avois pas Henry pendu à ton sein, et que tes autres enfants fussent avec ton mari, je regretterois que tu ne fus pas ici; mais lorsque je pense à tout cela, je suis bien vite consolée; et même, je passe à la joie de sentir qu'au moins tu as trouvé un endroit sur la terre où l'on puisse respirer tranquillement l'air pur et jouir des beautés de la nature. Cela me paroît un vrai miracle, et je suis charmée qu'il soit fait pour toi. Plaisanterie

à part, ce qui en est vraiment un, c'est la bonne humeur des gens qui vous entourent. Jouissez-en bien, mon cœur, et faites tout au monde pour qu'elle dure longtemps. Adieu, ma petite, je t'embrasse de tout mon cœur; nous nous portons tous bien, et t'aimons, ta mère et moi, bien tendrement.

CLXXIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

La discussion de la Constitution avance lentement. — Le juif Émery.

Ce 1er décembre 1789.

Nous voilà, mon cœur, au beau milieu de l'hiver; cela me paroît une chose incroyable. Comme cette année a passé! Ce n'est pas assurément manque d'événements qu'elle a été si rapide. A pareille époque de celle qui est passée, nous prévoyions bien des malheurs, mais pouvions-nous les prévoir tous? Je ne sais pas pourquoi je dis nous, car nous étions bien dans l'illusion la plus parfaite. Dis-moi, en conscience, tes yeux sont-ils ouverts à présent sur certaine personne? Je ne sais pourquoi je suis persuadée que tu penses toujours de même, cela me prouvera que tu as bien plus de caractère que moi. Il est vrai que longtemps avant, si j'avois voulu être de bonne foi avec moi-même, j'aurois changé d'opinion. Tu mandes à ta mère que tu fais ce que tu peux pour empêcher ton frère de revenir. Je trouve que tu as toute raison. Ta mère avoit

cédé, mais comme le voyage est remis au mois de février, tu pourras réparer. L'état de la petite est une bien bonne raison à faire valoir, et véritablement, à moins que l'on n'ait des affaires indispensables dans ce pays-ci, il est incroyable que l'on pense à quitter un séjour tranquille pour y revenir. Je crois que la petite est bien aise d'être grosse, c'est une grâce d'état, car assurément le moment n'est pas heureux pour faire des enfants. Raigecourt est revenue; la pauvre petite est bien malheureuse : elle ne cesse de pleurer; mais avec cela elle a bien du courage et de la résignation à la volonté de Dieu, et regarde cette épreuve comme une preuve qu'il veut lui faire faire son salut. C'est la seule consolation véritable, joint à l'idée du bonheur de l'enfant. J'espère que ton petit Henry sera moins heureux que Stani, et qu'il passera par toute l'horreur de ce monde avant que de jouir de la vraie félicité. Ce n'est pas que j'aimerois autant que tu eus une postérité moins considérable; mais je ne veux pas que tu aies la douleur d'en perdre. Es-tu encore payée de ta place? Je meurs de peur que l'on ne finisse par tout suspendre. Que ferois-tu pour lors? Ta position seroit des plus tristes. Enfin, ta confiance en la Providence te soutiendroit et obtiendroit que ton mari ne se désespérât pas. Mais n'y pensons pas d'avance : c'est bien assez dans le moment du malheur.

L'Assemblée avance doucement la Constitution; mais les finances restent toujours de côté. Le comité de recherche est changé et composé de tous honnêtes gens. Il n'y a qu'un seul faux frère, c'est M. Émeri, qui y a été, dans les premiers jours, offrir ses lumières

sur les recherches de l'ancien comité dont il étoit. M. Turpin lui a répondu que c'étoit d'autant plus heureux pour eux qu'il étoit de l'Ancien Testament, et qu'à présent il étoit du Nouveau. En cas que tu ne sus pas de quel pays est M. Émeri, je te fais part qu'il étoit juif.

Je suis fâchée de n'avoir pas toutes les jolies petites brochures qui paroissent à présent. Je te les enverrois. Les écrivains commencent à se soulever de toute leur hauteur pour le bon parti.

Adieu, mon cœur, nous sommes tous fort tranquilles et fort bien portants. Je t'en souhaite autant et t'embrasse de tout mon cœur.

Connois-tu déjà les sénacles? mande-moi ce que c'est. M. de Travanet est capable de te mander que M. du Moustier dit qu'il va à Constantinople. Cela n'est pas vrai. La Reine a eu la bonté de s'en informer. M. de Choiseul ne revient même pas (1).

---

(1) Le marquis de Bombelles ambitionnait l'ambassade de Constantinople, dont il croyait la vacance prochaine. L'ambassade était occupée alors par le comte de Choiseul-Gouffier, qui la conserva jusqu'en octobre 1792, époque où il fut déposé par la Convention nationale.

CLXXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Bruit à l'Assemblée. — On l'aime toujours à Montreuil. — Elle en reçoit chaque matin des nouvelles. — Sa bibliothèque sera bientôt achevée. — Ses chevaux. — Elle tourne ses yeux vers Saint-Cyr.

Ce 8 décembre 1789.

Je suis bien aise, mademoiselle Bombelinette, que vous ayez reçu ma lettre, puisqu'elle vous a fait plaisir, et je lui sais très-mauvais gré d'avoir été si longtemps en chemin. La vôtre a été beaucoup plus aimable. Vous ne pouvez pas vous faire une idée du bruit qu'il y a eu aujourd'hui à l'Assemblée. Nous entendions les cris en passant sur la terrasse des Feuillants. Cela faisoit horreur. On vouloit revenir sur un décret qui avoit passé sameli, non-seulement par assis et lever, mais encore par l'appel nominal. La même chose est arrivée ce matin, et il faut espérer que l'on ne reviendra plus sur ce décret, qui me paroît fort raisonnable : vous l'apprendrez par les gazettes.

Je ne mets point du tout de courage à ne point parler de Montreuil. Vous voulez, mon cœur, juger trop avantageusement de moi. Mais c'est qu'apparemment je n'y pensois pas, lorsque je t'ai écrit. J'en ai souvent des nouvelles. Jacques vient tous les jours m'apporter ma crème (1). Fleury, Coupry,

(1) Ce Jacques était un brave vacher suisse que la princesse avait fait demander pour ses étables, à madame de Diesbach, par l'entremise de madame de Bombelles. Il adorait Madame Élisabeth, qui le

Marie (1) et madame Du Coudray viennent me voir de temps en temps. Tout cela a l'air de m'aimer toujours; et M. Huret, que j'oubliois, n'est pas bien mal.... Venons maintenant à la maison. Le salon se meubloit lorsque je l'ai quitté. Il étoit disposé à être fort agréable. Jacques est dans son nouveau logement. Madame Jacques est grosse, et toutes mes vaches le sont aussi. Il y a dans ce moment un veau qui vient de naître. Pour les poules, je ne vous en parlerai pas, parce que je les ai un peu délaissées. Je ne sais si vous aviez vu mon petit cabinet du fond, meublé. Il est bien joli. Ma bibliothèque est presque finie (2). Pour la chapelle, Corille est tout seul à y travailler : tu juges si cela va vite. C'est même par charité pour lui que j'ai permis qu'il continuât à y mettre un peu de plâtre. Comme il y est tout seul, cela ne peut pas être compté comme une dépense. Je suis fâchée de ne pas y aller, tu le croiras facilement; mais les chevaux sont pour moi une bien plus grande privation. Cependant, comme je ne puis pas en faire usage, j'y pense le moins possible; mais je sens qu'à mesure que mon sang se calme, cette privation se

---

comblait de bontés, et qui, le sachant fiancé en Suisse, avait fait venir la jeune promise à Montreuil et l'avait dotée. « Ah! Madame, disait Jacques à madame de Bombelles, quelle bonne princesse! Non, la Suisse entière ne contient rien d'aussi parfait! »

Les autres personnes citées sont ou intendants ou bas serviteurs.

(1) Femme de chambre qui s'appelait Antoinette-*Marie* Drivet. On la désignait sous son dernier nom à cause de madame de Cimery, première femme, qui était appelée *Antoinette*.

(2) Le Roux avait été d'abord le bibliothécaire de Madame Élisabeth à Versailles. Chamfort le devint ensuite. La princesse ne puisait guère dans sa bibliothèque, et bien lui en prenait, car elle y aurait rencontré plus de philosophes et de libres penseurs que d'hagiographes.

fait plus sentir; j'en aurai plus de plaisir lorsque je pourrai satisfaire mon goût. Et ce pauvre Saint-Cyr, ah! il est bien malheureux! J'ai reçu hier une lettre charmante de Draquelonde; je leur parlerai de toi demain, car je compte y écrire. Te souviens-tu de Croisard, le fils de la femme de garde-robe de ma sœur? eh bien! il est aujourd'hui attaché à mes pas en qualité de capitaine. Je dis *attaché,* parce que l'on ne nous quitte pas plus que l'ombre ne fait le corps. Ne crois pas que cela me contrarie. Comme mes courses ne sont pas variées, cela m'est bien égal. Au reste, je me promène tant que je peux. Sois bien tranquille : encore ce matin j'ai marché pendant une grande heure.

Minette et sa mère étoient à Chartres depuis longtemps. Elles y sont toujours. La fille dit qu'elle s'ennuie; je ne le crois pas trop, parce qu'elle y est plus distraite qu'à Versailles. Elle m'écrit assez souvent. Elle m'a mandé hier qu'elle avoit été à confesse, et que cela l'avoit tout soulagée, qu'elle vouloit y aller souvent. Je souhaite que cela soit vrai. As-tu déjà fait une nouvelle connoissance, et comment t'en trouves-tu? Ton curé n'est point content de ce que nous avons quitté Versailles. Adieu, ma chère petite; je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur. Tu es bien gentille d'aimer beaucoup la princesse, qui te le rend bien!

CLXXV

LOUIS XVI A LA DUCHESSE JULES DE POLIGNAC (1).

Vives sollicitudes et souhaits amicaux.

Décembre 1789.

Le duc de Guiche m'assure, Madame la Duchesse, que la communication est libre pour vous écrire. J'en profite avec empressement pour m'informer de vos nouvelles, ainsi que de tous ceux qui sont avec vous. Puissiez-vous être heureuse et tranquille dans le lieu de votre retraite! c'est tout ce que je désire pour vous dans ce moment-ci, sans parler de vos espérances. Nous nous portons tous assez bien ici. Bonsoir, Madame la Duchesse, vous connoissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

Les troupes, travaillées en sens divers, étaient émues, et beaucoup menaçaient d'être entraînées par le torrent populaire, tandis que d'autres tendaient vers la contre-révolution. Néanmoins, l'obéissance à la loi étant la passion de l'époque, l'ordre jusque-là se maintenait sous les drapeaux. On n'était pas encore au moment où, sous prétexte de soldes mal administrées, la garnison de Nancy se souleva; où trois régiments s'insurgèrent contre leurs chefs. Une compagnie du régiment de Penthièvre donna le premier signal de l'indiscipline, et fut l'objet des sévérités du Roi, comme on va le voir par la lettre suivante de Marie-Antoinette.

(1) Autographe de ma collection.

CLXXVI

LA REINE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE (1).

Elle a en vain essayé d'apaiser le Roi, justement irrité de la conduite de la compagnie des grenadiers de Penthièvre, qui s'est scandaleusement mutinée à Bapaume. — Les coupables seront punis.

Le 2 janvier 1790.

J'ai parlé au Roi du désir particulier de M. de Penthièvre et du vôtre, au sujet de la compagnie de grenadiers du régiment de Penthièvre qui s'est oubliée si scandaleusement à sa garnison de Bapaume. Je l'ai trouvé fort irrité; et, d'après ce qu'il m'a dit, je n'ai plus tenté de le disposer à l'indulgence. Du reste, le Roi écrit à M. de Penthièvre et lui envoie là-dessus de longs détails. Les liens de l'obéissance sont partout si relâchés qu'il est grand besoin de faire des exemples, surtout dans les troupes. On a envoyé au commandant en chef en Artois, M. de Sommières, ordre pour qu'il se rende à Bapaume, et y fasse punir les coupables. La compagnie sera cassée, renvoyée avec des cartouches jaunes, et déclarée indigne de servir dans les troupes du Roi.

Vous voyez, ma chère Lamballe, que, par amour pour vous et pour le bon M. de Penthièvre, je suis entrée dans tous les détails de cette affaire comme un ministre. Mais j'avois à cœur de ne pas manquer à mon amitié pour vous. Adieu, mon cher cœur, je ne pourrai jamais changer pour vous.

(1) Cabinet de M. Lefebvre.

CLXXVII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Il s'applaudit de voir la Reine refuser des audiences, devenues suspectes dans les conjonctures présentes. — Une conversation avec La Fayette prouve la sagesse de ce parti. — Panique de M. de Cobentzl qui s'est réfugié à Trèves, à cause du soulèvement des Pays-Bas.

[4 janvier 1790.]

MADAME,

Il est hors de doute que Votre Majesté a pris le parti le plus judicieux et le plus sûr en refusant des audiences qui devenoient très-suspectes dans le moment présent. Je suis confirmé dans cette idée par une longue conversation que j'ai eue avec M. de La Fayette, et de laquelle je rendrai compte à la Reine quand Elle daignera me le permettre. J'irai, à cet effet, demander ses ordres mercredi matin.

Le courrier sera expédié ce soir. J'espère qu'il en arrivera incessamment un autre avec des nouvelles plus tranquillisantes sur l'état de l'Empereur.

M. de Cobentzl m'a écrit de Trèves où il s'est réfugié, ne se croyant point en sûreté à Luxembourg. Cette terreur me paroît aussi déplacée que de très-mauvais augure dans la négociation projetée avec les insurgents.

Chenevières, le 4 janvier 1790.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

CLXXVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

L'émancipation des Juifs révolte la Princesse, qui y voit une profanation. — La vengeance divine fera justice de cette ingratitude des hommes. — Elle ne prétend pas être plus favorisée que la Reine, qui n'a plus ses coudées franches. — En s'appuyant sur Dieu, elle supporte ses privations. — L'Assemblée constituante détruit chaque jour quelque nouvelle pièce de la monarchie et de la constitution du clergé. — La Princesse en prévoit de funestes conséquences; mais son espoir en Dieu la fait vivre au jour le jour. — Interdiction aux membres de l'Assemblée d'occuper aucune place. — Cette Assemblée fait tout pour dépouiller la couronne; elle ne fait rien pour le Roi. — Abolition du droit d'aînesse. — Sous la pression des clubs et de l'émeute, on est prisonnier; peut-être sera-t-on autorisé à aller à Saint-Cloud ou à Fontainebleau faire un tour. — Visite aux Enfants trouvés, où l'on a été bien reçu.

Paris, le 29 janvier [1790].

Comme cette lettre ne verra pas la poste de France, je puis t'écrire avec un peu plus d'aisance. L'Assemblée a mis hier le comble à toutes ses sottises et ses irréligions en donnant aux Juifs la possibilité d'être admis à tous les emplois (1). La discussion a été fort longue, mais les gens raisonnables ont eu, comme de coutume, le dessous. Il n'y a encore que les Juifs qui avoient des priviléges qui sont admis; mais vous verrez bientôt que toute la nation aura les mêmes avantages. Il étoit réservé à notre siècle de recevoir comme amie la seule nation que Dieu ait marquée d'un signe de réprobation, d'oublier la mort qu'elle a fait souffrir à

(1) Les Juifs obtinrent le droit de cité le 28 janvier.

Notre-Seigneur et les bienfaits que ce même Seigneur a toujours répandus sur la France, en faisant triompher ses ennemis et leur ouvrant avec joie notre sein. Je ne puis te rendre combien je suis en colère de ce décret. Il faudroit bien mieux se soumettre et attendre avec résignation la punition que le Ciel nous réserve, car il ne permettra pas que cette faute reste sans vengeance. Notre position actuelle prouve bien que Dieu a des jours de vengeance, et que s'il souffre longtemps le mal, il ne le punit pourtant pas avec moins de force, quand l'ingratitude des hommes l'a fait monter à son comble.

Je n'ai pas pu vous écrire, ces deux jours-ci, comme je l'avois compté. Mais, comme je ne vous aurois pas dit autre chose que ce que votre mère mande à votre mari sur l'impossibilité où la Reine est de dire : « Je veux telle chose », que je me console d'être si pressée par l'heure. Je te dirai aussi en abrégé que je ne suis point malheureuse. Il est des moments où je sens plus vivement que d'autres notre position. Mais, au total, Dieu me fait la grâce de la supporter fort bien. Ma vie est trop occupée pour que je souffre des privations que j'ai. Et puis j'espère que le Ciel se laissera toucher par nos prières. Les personnes pieuses de Paris ne cessent pas d'élever leurs mains au Ciel : il ne pourra résister.

Adieu, ma chère petite. Unissez votre bonne âme à toutes celles d'ici. Je vous assure que je vous aime bien tendrement et que je voudrois bien vous savoir sans inquiétudes sur l'avenir de vos pauvres enfants. Je vous embrasse comme je vous aime.

Je ne négligerai pas Constantinople (1) ; mais que votre mari voie les difficultés, afin seulement de ne pas se flatter inutilement.

J'espère dans peu trouver une occasion pour t'écrire plus longuement.

Ce 31 janvier.

Demon (2) est avec sa belle-mère. J'en ai été fort contente tant qu'elle a été ici.

M. de La Brife qui devoit porter cette lettre ne partant pas pour l'Italie, elle a été longtemps sans trouver une occasion. En voici une, et j'en suis bien aise, parce que je pourrai vous dire avec franchise que je suis désolée de la dernière démarche du Roi (3), que je prévois les suites les plus fâcheuses. Mais comme j'espère beaucoup en la bonté de Dieu, je ne me désespère point, et je continue à vivre au jour le jour. Il est arrivé une chose assez extraordinaire avant-hier. C'était le jour de l'anniversaire du vœu de Louis XIII. Les bonnes âmes de Paris ont fait, ce jour-là, leurs dévotions à Notre-Dame, et nous, par le plus grand hasard du monde, nous avons été y entendre la messe. Il s'est trouvé là une femme de la bourgeoisie qui nous a remis une espèce de consécration de la France, que le Roi, la Reine et tout ce qui étoit là, a dit pendant la messe. Tous ces hasards me font espérer que Dieu s'en est

(1) Poste ambitionné, comme nous l'avons dit, par M. de Bombelles.

(2) Madame de Mérinville-Dumontiers.

(3) Il s'était rendu la veille à l'Assemblée, y avait fait un discours et protesté de son amour pour la Constitution. Les députés, de leur côté, avaient prononcé le serment civique.

mêlé, et qu'il nous regardera en pitié. Je te l'envoie, afin que tu la dises aussi.

Puisque tu le sais par d'autres que par moi, je conviens avec toi que la personne que tu as devinée est celle que nous avons à craindre; mais comme je crois qu'il ne la méritera pas plus qu'il ne l'a fait jusqu'à ce moment, j'espère qu'il sera moins à craindre que je ne croyois. Cependant, ne t'en flatte pas; les circonstances commandent tellement, les gens qui veulent le mal ont tant de force, et ceux qui voudroient le bien sont si foibles, que l'on ne peut pas se flatter que ce parti ne soit pas toujours subjugué par les autres.

Tu verras, ou tu as déjà vu ce que l'Assemblée a fait pour empêcher ses membres d'occuper aucune place. Je ne sais si c'est un bien. J'ai peur que cela ne serve qu'à les rendre plus enragés. Depuis que le Roi a fait cette démarche, qui le met, dit-on, à la tête de la Révolution, et qui, à mon gré, lui ôte le peu de couronne qu'il avoit sur la tête, l'Assemblée n'a pas encore imaginé de faire quelque chose pour lui. Elle suit avec ardeur la destruction du clergé (1). On doit aujourd'hui décider qu'il n'y aura plus d'aîné dans les familles (2). Enfin les folies se suivent, et le bien n'en résultera certes pas.

Nous ne sortons que dans Paris. Mais je ne serois pas étonnée que l'on nous envoyât faire un tour soit à Saint-Cloud, ou peut-être à Fontainebleau. Il feroit

(1) Le 13, l'Assemblée prononça la suppression des vœux monastiques.

(2) Les droits d'ainesse et de masculinité ne furent abolis, avec les droits féodaux, que le 15 du mois suivant.

bien beau à y être aujourd'hui. Je le pense, mais l'impossibilité d'y être ne me tourmente pas. Tu sais que, dans les voyages, je n'étois pas beaucoup la maîtresse de mes actions. J'en rends grâces à Dieu, parce que cela me fait supporter avec une résignation (que je n'aurois pas eue sans cela), la privation où je suis de ma liberté.

Nous avons été, avant-hier, aux Enfants trouvés; nous avons été fort bien reçus. L'on a beaucoup crié : « Vive le Roi! » et pas mal : « Vive la Reine! » Ne t'alarme pas trop sur la santé de M. N..., elle est meilleure, et il vivra bien encore un an; et il faut espérer que, pour lors, tout sera plus calme.

Croyez, ma petite, qu'il auroit été pour moi bien heureux de t'avoir auprès de moi pendant tous ces troubles; mais je crois aussi que plus je t'aime, plus je suis heureuse que tu sois dans un pays tranquille, surtout à cause de tes enfants. Qu'est-ce donc qu'a Charles? Embrasse-les tous de ma part, et crois que je t'aime du plus tendre de mon cœur.

Raigecourt ignore ce que je te mande pour C.....; et je ne le lui dirai pas. Ce n'est pas mon secret; et même je ne le sais que par hasard. Ainsi, ne lui en parle pas. Je la trouve mieux depuis quelque temps. Si elle te parloit de l'éducation de son fils, ne la flatte pas sur l'exagération qu'elle y a mise. Tu sens de quel danger cela seroit si elle redevenoit grosse, et ce que tu pourras lui dire lui fera plus d'effet que de tout autre, ayant à peu près les mêmes principes. Car il est presque prouvé que son éducation a été cause de sa mort, et puis l'horreur qu'elle avoit de toute espèce de re-

mède. Elle nous disoit, pendant qu'elle étoit malade, qu'elle consultoit Le Monnier parce qu'il n'ordonnoit rien; que s'il vouloit lui donner des drogues, elle ne les feroit pas. Ne lui parle pas de cela. Je te le mande pour te prouver combien son système étoit exagéré en tout. Mais il faut que je te quitte bien vite pour aller à la messe. J'ai peur de n'être pas prête.

CLXXIX

LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, SOUS LE NOM SUPPOSÉ DE MADAME ERLINGER (1).

Il s'applaudit de la bonne réception qu'elle a trouvée à Rome. Il en estime plus qu'il ne le faisait les Romains. — La santé de la Reine se soutient, grâce à sa sobriété, mais une entorse l'a retenue chez elle trois semaines. Sa vie : promenades, jeu, compagnies, soin des enfants, qui sont charmants. Détails sur eux. — Il tâche à réduire par degrés sa table et à ne plus trop manger.

Paris, le 9 février 1790.

Vous pouvez être sûre, Madame la Duchesse, du plaisir que j'ai en recevant de vos nouvelles. J'ai été enchanté de ce que vous me dites de la manière dont vous avez été reçue et traitée à Rome. J'estime d'après cela plus que je ne faisois les Romains. Si tout le monde pensoit comme moi, tous les pays seroient égaux sur cela. Mais j'espère bien qu'un jour cela arrivera. J'avois appris que vous aviez été incommodée, mais on m'avoit dit en même temps que cela étoit fini. J'ai

(1) Autographe de mon cabinet.

été fort aise de l'apprendre par vous. Je pense bien comme vous que les peines influent beaucoup sur la santé, et j'avois bien peur que vous n'en fussiez plus incommodée. Je regarde tous les jours comme une bonté de Dieu que celle de votre amie ne soit pas altérée. Je lui ai montré votre lettre, et vous êtes bien sûre du plaisir que j'ai à faire de pareilles commissions.

Vous désirez plus de détails sur ce qui la regarde : comme elle est sobre naturellement, elle se maintient bien de ce côté-là, et n'a pas besoin d'un régime extraordinaire. Elle s'est purgée une fois par précaution. Vous avez appris qu'elle s'est donné une entorse, qui l'a retenue chez elle à peu près trois semaines. Elle va se promener assez souvent, les matins, dans les jardins ; va au jeu les dimanches, mardis et jeudis, voit les dames de sa compagnie deux ou trois fois la semaine ; s'occupe de lecture et de ses enfants. J'espère que vous seriez contente d'eux. La fille est fort raisonnable sans me vanter, et le petit se porte bien et grandit. Il est en de fort bonnes mains. Pour moi, Madame, ma santé continue à se soutenir bonne, et je le regarde comme une grâce de Dieu, malgré le peu d'exercice et les différentes peines. On m'a bien accusé, à cause de cela, de manger trop ; mais je crois que je me suis réduit par degré. Il faut que vous me l'ordonniez pour que j'entre dans ces détails. Quant au moral, votre amie se soutient toujours bien, et j'espère qu'elle a gagné et fait revenir bien des gens. Mais on ne peut pas encore trop se flatter, vu le temps où on est. Il m'a paru qu'on avoit été content d'elle dans le grand événement de la

semaine dernière (1). Cet événement sera jugé bien différemment suivant les intéressés ; mais vous connoissez le cœur des parties principales. Je crois que nous allons étendre un peu nos promenades en allant en voiture, en différents endroits, dans la ville. Il peut être utile de se montrer plus souvent, sans pourtant prendre trop d'aisance. La disposition du peuple en général est bonne.

Je suis fort content de votre jeune ami le voyageur, comme il vous est revenu d'ailleurs. Mais je lui recommande toujours d'agir avec prudence et modération ; et si vous en avez l'occasion, vous ferez bien de l'entretenir dans les mêmes dispositions, car il est entouré de gens bien chauds.

Je suis fort aise que vous ayez des nouvelles du houzard : quand on pense de même, on a du plaisir à correspondre ensemble. Ce pauvre houzard, on l'a bien tourmenté ; mais il se conduit bien, et j'en suis fort content.

J'ai été fort satisfait d'apprendre par vous que votre cousine et votre tante se portent bien. J'avois eu bien [peur] pour elles de ce grand voyage. J'avois risqué de m'informer directement des nouvelles de votre cousine, par la poste; mais il faut que la lettre y ait été perdue, car il y a aujourd'hui sept semaines, et je n'en ai pas de réponse. Peut-être n'a-t-elle pas deviné le nom supposé que j'avois pris.

Bonsoir, madame la duchesse. En voilà bien long; mais on a du plaisir à s'entretenir avec ses amis.

---

(1) La déclaration du maintien de la Constitution, à la séance du 4.

CLXXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Bouleversement dans la constitution du clergé; désorganisation des couvents.

Paris, ce 16 février 1790.

Voilà, mon cœur, tous les couvents qui peuvent se vider, si la conscience de ceux qui les habitent est aussi large que celle de l'Assemblée. Tout vœu est déclaré nul. Les moines qui voudront conserver leur état iront dans des maisons destinées à les recevoir. Les religieuses qui aimeront leur état resteront dans leur couvent. Elles ont la liberté d'y mourir, mais non pas de s'y renouveler. Un membre a voulu réclamer au nom de sa province, il lui a été répondu que l'Assemblée s'étant fait des principes, ne pouvoit pas écouter les représentations de ses commettants.

Il n'y a rien de fait pour Saint-Cyr, parce que les maisons d'éducation ont été réservées à un autre moment. Du reste, ma petite, tout est fort tranquille. L'Assemblée a été, avant-hier, chanter le *Te Deum* à Notre-Dame. Les chanoines ont quitté leurs stalles par ordre de la Commune, et l'opéra a chanté le *Te Deum*. On a beaucoup crié *Vive le Roi!* Il n'a pas été plus question de l'Assemblée que si ce n'étoit pas elle qui traversât les rues. Adieu, ma chère petite. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Digitized by Google

CLXXXI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Exécution du marquis de Favras. — Puisse son sang ne pas retomber sur ses juges, à l'exception des sicaires, qui ne sont pas des hommes! — Quel a été son crime. — Il a mérité par son martyre que Dieu soit indulgent pour ses péchés. — Les monstres sont les maîtres de l'Assemblée. — On lie les mains au Roi. — Il y avait sur le tapis une loi pour apaiser les troubles; on la laisse pour s'occuper de choses moins essentielles.

Ce 20 février 1790.

Tu n'auras qu'un mot de moi, ma pauvre Bombe; j'ai été avertie trop tard qu'il y avoit une occasion, et puis j'ai la tête et le cœur si pleins de la journée d'hier, que je n'ai pas trop la possibilité de penser à autre chose : le pauvre M. de Favras, dont tu as peut-être connu l'affaire par les journaux, a été pendu hier. Je souhaite que son sang ne retombe pas sur ses juges; mais personne (à l'exception du peuple et de cette classe d'êtres auxquels on ne peut pas donner le nom d'hommes, tant ce seroit avilir l'humanité) ne comprend pourquoi il a été condamné. Il a eu l'imprudence de vouloir servir son Roi, voilà son crime. J'espère que cette injuste exécution fera l'effet des persécutions, et que de ses cendres il renaîtra des gens qui aimeront encore leur patrie et qui la vengeront des traîtres qui la trompent. J'espère aussi que le Ciel, en faveur du courage qu'il a témoigné pendant quatre heures qu'il a été à l'hôtel de ville avant son exécution, lui aura pardonné ses péchés. Priez Dieu pour lui, mon cœur :

vous ne pourrez pas faire une plus belle œuvre. Du reste, l'Assemblée est toujours la même : les monstres en sont les maitres. Enfin, le croirois-tu? le Roi n'aura pas encore toute la puissance exécutrice nécessaire pour qu'il ne soit pas absolument nul dans son royaume. Depuis quatre jours, l'on s'occupe de faire une loi pour apaiser les troubles, eh bien! ils ne cessent de s'occuper d'autres choses beaucoup moins essentielles pour le bonheur des hommes. Enfin, Dieu récompensera les bons dans le ciel, et punira ceux qui trompent le peuple, le Roi, et tous ceux qui, par la droiture de leur caractère, ne peuvent pas se résoudre à voir le mal tel qu'il est.

Adieu, ma petite : je me porte bien ; je t'aime bien : fais-en autant pour l'amour de la princesse, et espérons en un temps plus heureux. Ah! comme nous en jouirons!. J'embrasse tes petits enfants de tout mon cœur.

Tu sais le règlement fait pour les moines et les religieux: N'en dis rien à personne; mais l'on dit qu'il sortira bien des gens des couvents, et même de religieuses. J'espère que la maison de Saint-Cyr n'éprouvera pas de changement. Mais son sort n'est pas encore décidé.

Ta mère se porte bien.

CLXXXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Annonce du retour du duc d'Orléans. — Le Roi décrété chef suprême de l'armée. — Toutes les classes admissibles à tous les emplois. — Liberté des colonies. — Bruits de la mort de Joseph II. Quelle en sera la suite funeste pour l'Europe. — Elle voudrait vivre pour voir la fin de cette révolution; mais elle préfère mourir s'il y a des persécutions religieuses. — Citation d'un proverbe.

Ce 1er mars 1790.

Bonjour, Bombe, comment te portes-tu? tous tes petits enfants? etc. Pour nous, nous nous portons assez bien. Nous attendons M. le duc d..... ces jours-ci. Tout le monde dit qu'il va revenir. J'ignore la raison de son retour.

Hier, il a été décrété que le Roi étoit chef suprême de l'armée, comme en Angleterre. Ce seront les législatures qui décideront de la somme qu'il faut pour l'entretien de ladite armée. Les troupes étrangères ne pourront être admises que par un décret de l'Assemblée, sanctionné par le Roi. Toutes les classes d'hommes seront admises aux emplois. Tous les soldats seront regardés comme citoyens actifs. On ne pourra être destitué de son emploi que par un jugement. Cet article n'est pas encore arrêté. Mais je crois qu'il passera peut-être avec quelques amendements. L'affaire des îles se traite aujourd'hui. Tu sais sans doute qu'elles se regardent comme libres et surtout indépendantes de l'Assemblée. J'ignore ce qu'il y aura eu de décidé. Je n'ai que le temps de t'écrire un mot. Je fais mes dévotions

demain, et cela me prend un peu de temps, outre que je n'en ai guère. Aussi, je suis bien contente lorsque je puis attraper une heure de plus dans ma journée à être chez moi. J'ai, depuis cette semaine, repris ma peinture. Elle m'amuse, m'occupe et me distrait, et je puis t'assurer que l'on a besoin de tout cela.

Nous ne savons pas encore si l'Empereur est mort (1). Il y a à parier que c'est une affaire faite. Comme l'Europe va être culbutée! On dit sa nièce morte en couches : je la trouve bien heureuse, sans cependant envier son sort. Comme j'ai toujours été curieuse, je voudrois voir la fin de cette révolution. Cependant, si le temps des persécutions pour la religion alloit revenir, ah! je demanderois au Ciel de me faire la grâce de me retirer de ce monde avant, car je ne me sens pas du tout le courage pour les supporter. Il est vrai qu'il y a un vieux proverbe qui dit qu'à brebis tondue Dieu mesure le vent, et je ne doute pas que ce ne fût là le moment de le vérifier, si le cas y échoit. Tu vas me croire un peu folle. De peur que tu ne découvres que ce n'est pas un jugement téméraire, je te quitte en t'embrassant de tout mon cœur.

---

(1) C'est de l'empereur Joseph II qu'il est question : il ne mourut que le 20 février 1790.

CLXXXIII

MARIE-ANTOINETTE AU DUC JULES DE POLIGNAC.

Elle approuve le mariage de son fils. — Tendresses pour sa femme.

[4 mars 1790.]

J'ai montré votre lettre au Roi, et vous ne devez pas douter, Monsieur, du plaisir que nous avons à consentir au mariage de votre fils. Puisse-t-il au moins vous rendre une partie du bonheur que vous et mon amie méritez à tant de titres! Dites-lui bien que mon amitié pour elle est inaltérable. Je sens bien tout ce que son cœur éprouve pour moi dans les nouveaux malheurs qui m'accablent; mais j'ai du courage, et pour mes enfants et mes amis je saurai me soutenir. Adieu, Monsieur. Dites mille choses pour moi à tous les vôtres. Pour vos enfants, ils savent bien que j'aime à les regarder comme les miens, et que mon amitié pour eux comme pour leur père ne finira qu'avec ma vie.

Ce 4 mars 1790.

Digitized by Google

CLXXXIV

LETTRE COLLECTIVE DE LOUIS XVI, MARIE-ANTOINETTE ET MADAME ÉLISABETH, A LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

Épanchement affectueux. — Calme providentiel du Roi. — Tapage et applaudissements au théâtre à l'apparition de la Reine.

De la main du Roi.

Paris, 10 mars 1790.

Je commence à me rétablir, Madame ma chère Cousine; je vous remercie de toute votre amitié, qui m'est toujours bien chère. J'ai voulu mettre un mot sur la lettre que va vous écrire la Reine; mais je suis si accablé d'affaires que j'espère que vous voudrez bien que je charge la Reine de vous embrasser pour moi et de vous dire tout ce que j'ai sur le cœur.

De la main de la Reine.

Le roi vient de m'envoyer cette lettre, mon cher cœur, pour que je la continue. Sa santé est très-bien rétablie, grâce à sa forte constitution. Le calme avec lequel il prend les choses a quelque chose de providentiel, et la bonne Élisabeth est touchée de cela comme d'une inspiration qui vient d'en haut. Le dérangement qu'il vient d'éprouver a à peine été connu du public. Vous avez su, sans doute, l'étrange aventure qui s'est passée à la Comédie, le mois dernier, le tapage et les applaudissements à mon appari-

tion avec mes enfants. On a battu ceux qui vouloient faire du train et contrarier l'enthousiasme du moment. Mais les méchants ont bien vite le moyen de prendre leur revanche. On peut voir cependant par là ce que seroit le bon peuple et le bon bourgeois s'il étoit laissé à lui-même. Mais tout cet enthousiasme n'est qu'une lueur, qu'un cri de la conscience, que la faiblesse vient bientôt étouffer (1).

On auroit pu espérer d'abord que le temps ramèneroit les esprits, mais je ne rencontre que de bonnes intentions, mais pas un courage pour aller plus loin que l'intention et les projets. Je ne me fais donc pas illusion, ma chère Lamballe, et j'attends tout de Dieu. Croyez à ma tendre amitié ; et si vous voulez me donner une preuve de la vôtre, mon cher cœur, soignez votre santé et ne revenez pas que vous ne soyez bien parfaitement rétablie. Adieu, je vous embrasse.

De la main de Madame Élisabeth.

Jamais, Madame, vous ne trouverez une amie plus vraie et plus tendre que

É.-M.

---

(1) Quand cette lettre collective fut écrite à la princesse de Lamballe, celle-ci était à Vernon. Le 4 du mois précédent, le discours du Roi à l'Assemblée, où il avait juré la Constitution et où les députés avaient prononcé le serment civique (grande séance trop tôt oubliée par la Cour), avait mis la ville de Paris dans la joie, et c'est ce qui avait motivé la présence de Marie-Antoinette et de ses enfants à la Comédie.

CLXXXV

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

On prendra le deuil, que la notification de la mort de l'Empereur soit arrivée ou non.

[14 mars 1790.]

Je vous préviens, Monsieur le Comte, que le Roi est décidé à prendre le deuil jeudi, que la part soit arrivée ou non (2). Un plus grand retard ne seroit pas convenable, et entraîneroit des inconvénients ici. Déjà, comme l'on ne connoît pas l'étiquette de la part, on commence à dire qu'on ne portera pas le deuil. Les marchands murmurent aussi, parce qu'ils craignent que le deuil ne prenne sur la saison du printemps et de l'été. Ainsi, pour éviter tout inconvénient, il vaut mieux dire que la part est arrivée ; et quand vous aurez votre audience, ce ne sera que pour les nouvelles lettres de créance. Dieu sait quand mon frère arrivera à Vienne ! Il y a des nouvelles de Mantoue, du 4 : il n'y avoit pas encore passé. Il me semble qu'il auroit pu se presser un peu plus dans sa marche et partant dans sa déclaration au Brabant, qui est prouvée avoir été faite quelque temps avant la mort de l'Empereur.

Adieu, Monsieur le Comte, j'espère toujours vous voir un jour de cette semaine. C'est toujours un nou-

(1) Archives impériales d'Autriche.

(2) L'empereur Joseph venait de mourir, et, comme il était un prince de famille, la Reine trouvait, avec juste raison, qu'il y avait convenance à ne pas attendre, pour prendre le deuil de Cour, que la formalité de la lettre officielle de notification fût accomplie.

veau plaisir pour moi de vous parler de tous les sentiments que je vous ai voués depuis si longtemps et pour la vie.

Ce dimanche 14.

CLXXXVI

LE COMTE DE MERCY A MARIE-ANTOINETTE (1).

L'ambassadeur se réglera sur les ordres de la Reine et s'entendra à ce sujet avec M. de Montmorin. — Retard du Roi de Hongrie qui se rend aux provinces belgiques. — Critique de la politique envers ces provinces.

[15 mars 1790.]

MADAME,

Je me réglerai d'après les ordres que Votre Majesté daigne me donner. Il suffira, à cet effet, qu'il soit censé que les lettres de notification ont été présentées le mercredi. J'en conviendrai avec M. le comte de Montmorin, et comme il ne s'agit que d'un objet de forme, nul embarras ne s'oppose à la manière de le remplir (2). Si Votre Majesté veut bien m'accorder un instant d'audience dans la soirée du mercredi, je Lui rendrai compte de ce qui aura été concerté entre le ministre et moi.

Le Roi de Hongrie doit avoir été retenu à Pise par

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

(2) Voir la note de la lettre précédente sur la notification du décès de Joseph II et sur l'avénement de Léopold II, qui, après avoir gouverné la Toscane, pendant vingt-cinq ans, avec une grande sagesse, héritait de la couronne impériale.

une indisposition qui aura retardé plus ou moins son départ. La déclaration aux provinces Belgiques pourra peut-être les ramener ; mais il me paroît que, dans cette occasion, on a fait une surprise aux sentiments et à la prévoyance du nouveau souverain, qui au lieu de jeter des épines sur la tombe de son auguste frère, auroit pu répandre quelques fleurs sans s'écarter de son but. J'avouerai franchement à Votre Majesté que, d'après mon caractère, mes principes et mon attachement aux deux grands souverains que j'ai eu le bonheur de servir, la circonstance dont il s'agit me cause une peine très-sensible.

Chenevières, le 15 mars 1790.

CLXXXVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Bruits du retour de M. de Calonne, demandé par les jacobins.

Paris, ce 15 mars 1790.

On dit que l'on va faire revenir M. de Calonne ; que les jacobins le veulent. Je ne sais pas si cela passera. Adieu, ma petite ; je t'embrasse de tout mon cœur et t'aime de même.

CLXXXVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Étonnement qu'il se trouve des gens qui reviennent en France dans l'état des affaires. — Cependant, c'est tuer le pays que de le déserter.

Ce 30 mars 1790.

Je ne t'écris qu'un mot, ma chère petite, parce que je n'ai pas le temps, et puis parce que je t'écrirai un autre jour. Nous nous portons toujours tous bien. La lettre que tu m'annonces de toi me fait grand plaisir : nous ne l'avons pas encore reçue. Mais cela viendra.

Je suis tout étonnée que quelqu'un revienne en France. Je crois que si j'en étois dehors, cela seroit pour longtemps. Il seroit fâcheux que tout le monde pensât de même, car notre pauvre patrie seroit encore plus malheureuse. Adieu, mon cœur, je vous embrasse bien tendrement. Je voudrois bien que tu fus débarrassée de ce tas d'étrangers qui vous viennent. Ma nièce fait sa première communion le mercredi de Pâques. Priez Dieu pour elle.

CLXXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Les exercices religieux l'ont empêchée de lui écrire. — Le parti ennemi du Clergé s'est opposé à ce qu'on déclarât la religion catholique romaine religion de l'État en France. — On a jeté des pierres au bon parti réuni aux Capucins. — Figures du mois de juin 1789 à l'Assemblée. —Le vicomte de Mirabeau et Cazalès. — L'abbé Maury. — Assignats sur les biens du clergé. —Elle ne veut pas qu'on loue son courage, elle en voit davantage chez Bombelles. Bel éloge de son amie.

Le 14 ou 15 avril 1790.

Comme je crains, mon cœur, de n'avoir pas le temps de vous écrire mardi, je commence toujours aujourd'hui. Il y a bien longtemps que je n'ai causé avec toi. La quinzaine de Pâques en a été cause. Depuis, nous avons eu des secousses qui m'ont ôté la possibilité de penser qu'il étoit jour de poste. Mardi dernier, le Clergé et le peu de noblesse et des communes qui soient du bon parti, ont désiré que l'Assemblée déclarât que la Religion catholique, apostolique, romaine, soit la seule dont le culte fût public en France (1). Jamais l'autre parti n'a voulu; et comme malheureusement ils ont plus d'esprit que les autres, ils ont pris une tournure capable d'en imposer à bien des gens.

(1) Cette décision de l'Assemblée nationale est du 13 avril 1790. Le naïf et honnête dom Gerle avait fait la motion, qui, dans l'état des esprits, ne pouvait être admise. Au milieu des cris passionnés des ecclésiastiques, Menou répondit avec calme et adresse que la motion était inutile, puisqu'on ne saurait accuser l'Assemblée de vouloir porter atteinte à la religion catholique, quand on mettait solennellement les dépenses de son culte à la charge de l'État.

Ils ont dit qu'ils avoient trop de respect pour la Religion pour rien prononcer sur cela, et que le soin qu'ils prenoient de payer le culte prouvoit assez leurs sentiments. Le Clergé a réclamé, au nom de toute l'Église, et doit signer cette réclamation. Le bon parti s'assemble aux Capucins; on leur a jeté des pierres; mais la garde nationale se conduit fort bien pour eux. Tout le monde entre aux Capucins, pour que l'on puisse bien connoître les complots aristocrates, dont on n'auroit pas manqué d'orner les papiers publics. Le jour que l'Assemblée a marqué tant de respect pour la Religion, le jardin étoit rempli de ces figures du mois de juin [1789], qui faisoient des motions terribles (1). Le vicomte de Mirabeau et M. de Cazalès ont manqué d'être tués par des gens qui étoient plastronnés jusqu'aux dents. La garde les a sauvés. L'abbé Maury a pensé être tué (2). Il s'est réfugié dans une maison où un député est venu le voir pour prendre part au risque qu'il avoit couru, et en même temps lui proposer une chaise de poste pour passer en pays étranger, que le hasard avoit fait trouver là à point nommé. Il ne l'a point acceptée. La garde qui vint à son secours le fit sortir de cette maison avec un manteau d'uniforme sur lui et un bonnet de grenadier. Il ne voulut point de garde chez lui. Le lendemain, en sortant de l'Assemblée, il fut embrassé par les poissardes et assommé de bouquets.

---

(1) Allusion aux brûleurs des barrières, vainqueurs de la Bastille, assassins du marquis de Launey, et depuis de Flesselles, de Foulon et de Berthier.

(2) C'est alors que, menacé par des sicaires d'être mis à la lanterne, il leur dit ce mot si connu : « En verrez-vous plus clair ? »

Les assignats sur le bien du Clergé sont passés à trois pour cent d'intérêt (1). De ce moment, les effets ont augmenté, et le prix de l'argent diminué; cela va faire aller les affaires pendant quelque temps, et puis nous retomberons, parce que, de l'aveu de tout le monde, l'opération est mauvaise.

Tu as bien tort, mon cœur, de me parler de mon courage. Je vous assure qu'il est bien moins grand que l'on ne pense. Je trouve qu'il faut en avoir bien peu pour supporter ce que l'on ne peut empêcher, et voilà mon histoire. Mais c'est toi, ma petite, qui en as un bien grand. Envisager de sang-froid l'infortune de son mari et de quatre enfants, voilà ce que la religion peut seule faire supporter. Voilà ta position; et peut-être même est-elle encore plus déchirante que si tu avois vraiment subi tous les revers de l'infortune, parce que tu les crains toujours, parce qu'en faisant des sacrifices, tu te dis toujours : Il viendra un temps peut-être où il faudra que j'en fasse encore plus. Mon Dieu! mon cœur, que je voudrois te voir sortie de cette position affreuse, toi qui mérites tous les bonheurs, et toi qui ferois un si bon usage de la fortune! Enfin, mon cœur, espérons en un temps plus heureux; éloignons, s'il est possible, toutes les tristes réflexions, et abandonnons-nous à la Providence, qui sait mieux que nous ce qu'il nous faut. Que j'aurois été aise si tu avois pu venir passer deux mois ici! Mais ce seroit une folie

(1) Le nombre, la forme, la fabrication des assignats et le remplacement par ceux-ci des billets de la Caisse d'escompte furent déterminés par une loi, le 17 avril.

dont il faut faire le sacrifice. Adieu, ma chère petite; je vous embrasse de tout mon cœur. Tous tes parents se portent bien.

CXC

MARIE-ANTOINETTE AU BARON DE FLACHSLANDEN (1).

Elle lui demande de lui procurer un homme habile, adroit et fidèle, qui, sans la nommer, puisse mettre la Cour en rapport avec le comte de Mirabeau. — Horreur que l'immoralité du comte lui inspire et qui l'empêche de sonder en personne « le monstre ».

Ce jeudi 22 [avril 1790] (2).

Votre lettre, Monsieur le Baron, vous entraine nécessairement à une nouvelle importunité de ma part. D'abord, j'ai été enchantée de vos idées, et, sans me vanter, je peux dire que j'ai pensé de même sur le personnage en question. Mais je crois comme vous qu'il est essentiel d'en tirer un parti quelconque et

---

(1) Le général Flachslanden, agent secret et fort actif de Louis XVI et de sa famille en Allemagne dès le début de la révolution. Il continua à jouir de la confiance de Louis XVIII et des princes français après la mort de Louis XVI. Je possède deux volumes de lettres adressées à ce personnage par Louis XVI, Marie-Antoinette, Louis XVIII, le comte d'Artois, le duc d'Angoulême et le prince de Condé. La présente lettre fait partie du premier volume.

(2) Aucun 22 en janvier, février ni mars de 1790 ne tombe un jeudi. Il faut se reporter forcément au mois d'avril. Or, les Mémoires du comte de La Marck, publiés par M. de Bacourt, disent que c'est en mars qu'il a ouvert des rapports avec Mirabeau par ordre de la Reine. Il s'est donc trompé d'un mois environ, puisqu'au 22 avril Marie-Antoinette en était encore à chercher un intermédiaire, à moins que la Reine ne se soit trompée de date. Les premiers mémoires adressés au Roi par Mirabeau, après leur accord, sont de mai.

prompt. La difficulté est de savoir par qui lui faire parler. Il seroit peut-être bien qu'il pût croire positivement que c'est de ma part, mais jamais assez pourtant pour qu'il puisse me citer. Où trouver un homme assez insignifiant dans ce moment, mais assez fidèle, assez prudent, et surtout assez ferme et adroit, pour parler à un être dont l'existence n'est que fourberie, astuce et menterie? Il est bien nécessaire aussi que ce ne soit pas un noble, à ce que je crois, car il se feroit un plaisir de le déjouer et le citer après. Je me perds dans mes recherches : je n'en connois pas. Si vous saviez quelqu'un propre pour cette commission, je vous prie de me l'indiquer. Je me déciderai à voir qui l'on voudra, pourvu que ce ne soit pas M... lui-même. Ce n'est pas que je croie que mon caractère de femme me donneroit plus d'adresse et de force que tout autre pour lui répondre; mais l'horreur que son immoralité m'inspire, avec les raisons personnelles que j'ai de tous les temps pour le haïr, et la prudence que je veux mettre dans ma conduite, tout m'empêche de le voir. Croyez pourtant, Monsieur le Baron, que si la nécessité étoit de prendre un tel homme, mon courage et mon caractère sauroient encore faire le sacrifice de mes sentiments personnels pour le bien. Mais d'éprouver la honte d'un tel choix pour n'en être pas entièrement sûr, mettroit le comble à nos malheurs. Voyez donc, Monsieur le Baron, si vous pouvez trouver quelqu'un dont nous puissions nous servir pour capter ou détruire le monstre. Passez-moi le mot. Brûlez, je vous prie, ma lettre, et ne doutez jamais des sentiments d'estime que je vous ai voués pour la vie.

Digitized by Google

CXCI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Tout va de mal en pis : on laisse tout faire, et l'on a l'air satisfait de cet abandon (allusion générale aux faiblesses de Louis XVI et de ses entours). — On parle de M. de La Fayette comme dictateur et Mentor du Roi. — Découragement des honnêtes gens. — Espions de toute part. — La religion perd beaucoup. — La vente des biens du Clergé est imminente. — Les provinces laisseront-elles faire?

Ce 27 avril 1790.

Ton mari feroit une haute sottise, ma chère enfant, s'il acceptoit la proposition de Mon (1)...., non pas que celui-ci n'ait parfaitement raison dans ce qu'il entreprend, mais parce que les quatre enfants que tu possèdes et ton peu de fortune ne peuvent pas permettre à ton mari de faire des sacrifices. S'il pouvoit, par son influence, amener beaucoup de gens dans son parti, il feroit bien de tout sacrifier pour cela, parce que certainement il en seroit un jour récompensé ; mais comme il seroit seul, qu'il courroit le risque de perdre son ambassade, et par conséquent de se ruiner à jamais, de te laisser mourir de faim pendant le temps qu'il seroit avec Mon..., toutes ces raisons doivent l'empêcher d'accepter ce que son zèle et son amour pour sa patrie le porteroient à faire. Nous sommes à peu près d'accord pour le fond ; on est du même avis ; il n'y a que l'instant pour lequel nous disputons ; et voilà ce

(1) Monsieur. Les princes fugitifs ont gardé rancune au marquis de Bombelles de ne pas s'être entièrement livré à eux dans l'émigration.

qui malheureusement fait beaucoup de tort aux projets, parce que cela les retarde beaucoup.

Prie Dieu, ma chère enfant, qu'il nous envoie son Esprit-Saint. Nous sommes bien mal, et tous les jours nous le sommes un peu plus. Nous laissons tout faire, et ce qu'il y a depis, c'est que nous persuadons à tout le monde que nous ne sommes pas fâchés de ce qui se passe. On nomme beaucoup M. de La Fayette pour dictateur; car le résultat de ce bel amour pour le Roi sera de le déclarer imbécile, et de lui donner un Mentor. Ce qui m'afflige de tout cela, c'est que les honnêtes gens se découragent en voyant qu'ils ne seront jamais soutenus, et finiront par nous camper là. Encore si nous avions notre liberté! Mais être toujours entourés de gens qui vous espionnent, qui vous tiennent dans votre cage, tout cela, si ce n'étoit pas la volonté de Dieu, il y auroit de quoi se bien impatienter! Mais s'il veut se venger de nous, nous aurons beau faire, il en sera toujours le maître, et ce qui me désole, c'est que la Religion perd beaucoup. La vente des biens du Clergé en sera la fin. J'espère encore que les provinces ne souffriront pas que l'on y touche; mais les enragés savent si bien venir à bout de ce qu'ils veulent, que j'ai bien peur qu'ils ne réussissent. Tâchons pourtant, mon cœur, de ne pas nous décourager. Supportons la pénitence que Dieu nous envoie. Tu n'as pas besoin que l'on t'excite au courage, car tu en as beaucoup; mais cela fait du bien de se rappeler qu'il faut nécessairement en avoir.

J'espère bien que M. Durney n'exigera pas de toi ce qu'il te demande. Mais s'il avoit l'âme assez dure pour

cela, il me semble que ton mari feroit mal de donner sa démission. Il vaudroit mieux qu'il soutînt mal la dignité du nom françois que d'être réduit à rien. Il pourroit pour lors vivre dans une petite campagne et ne pas tenir d'état. Mais il n'y a rien de pis que de n'avoir pas de quoi à mettre sous sa dent. Il y a à parier qu'on ne lui donneroit pas de retraite, ou, si on lui en donne, elle sera mal payée, et M. Durney aura de même le droit de s'en emparer, et tu te trouverois encore sans rien au monde. Que ton mari sacrifie donc la vaine gloire attachée autrefois au nom françois, pour ne pas réduire lui et ses enfants à mourir de faim. Je suis convaincue que Durney n'est que l'agent de ceux qui en veulent à ton mari. Raison de plus pour que ton mari ne suive pas sa première idée. Calculez bien tout cela, ma petite. Mandez-moi ce que vous ferez, et croyez que, dans tous les temps, mon amitié pour toi sera la même, et que je gémis bien, dans ce moment, de ne pouvoir pas faire pour toi tout ce que je voudrois pour te rendre heureuse comme tu le mérites. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Je n'ai pas reçu ta première lettre : comment s'appeloit l'homme qui devoit l'apporter?

CXCII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle ne craint pas la guerre civile, qui est nécessaire, et qui d'ailleurs existe. Impossible sans cela d'en finir avec l'anarchie. — Tels seraient ses principes, si elle était roi. — Le Roi s'est fait tort à l'étranger par sa démarche du 4 février, quand il est allé à l'Assemblée jurer la Constitution, faire renouveler le serment civique, et s'engager à préparer de bonne heure, de concert avec la Reine, l'esprit et le cœur du Dauphin au nouvel ordre de choses. — Espérance que ses alliés auront enfin pitié de la France. — La présence du Roi à Paris est une situation fatale, mais comment partir? — La fermeté a fait défaut, et on a manqué l'occasion.

Paris, ce 1er mai 1790.

Tu es bien plus parfaite que moi; tu crains *la guerre civile;* moi, je t'avoue que je la regarde comme nécessaire : premièrement, je crois qu'elle existe, parce que toutes les fois qu'un royaume est divisé en deux partis, et que le parti le plus foible n'obtient la vie sauve qu'en se laissant dépouiller, il m'est impossible de ne pas appeler cela une guerre civile. De plus, jamais l'anarchie ne pourra finir sans cela; et je crois que plus on retardera, plus il y aura de sang répandu. Voilà mon principe. Il peut être faux; cependant, si j'étois roi, il seroit mon guide; et peut-être éviteroit-il de grands malheurs. Mais comme, Dieu merci, ce n'est pas moi qui gouverne, je me contente, tout en approuvant les projets de mon frère, de lui dire sans cesse qu'il ne sauroit être trop prudent, et qu'il ne faut rien hasarder.

Je ne suis pas étonnée que la démarche que le Roi a faite, le 4 février, lui ait fait un grand tort dans

l'esprit des étrangers. J'espère pourtant qu'elle n'a pas découragé nos alliés, et qu'ils auront enfin pitié de nous. Notre séjour ici nuit beaucoup aux affaires. Je voudrois pour tout au monde en être dehors; mais c'est bien difficile. Cependant, j'espère que cela viendra. Si j'ai cru un moment que nous avions bien fait de venir à Paris, depuis longtemps j'ai changé d'avis; mais, mon cœur, si nous avions su profiter du moment, croyez que nous aurions fait beaucoup de bien. Mais il falloit avoir de la fermeté; mais il falloit ne pas avoir peur que les provinces se fâchassent contre la capitale; il falloit affronter les dangers, nous en serions sortis vainqueurs.

CXCIII

NOTE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU PRINCE DE KAUNITZ (1),

POUR SERVIR D'ÉCLAIRCISSEMENT A DES PIÈCES QUI NE SONT PAS RETROUVÉES.

La Reine est éloignée des projets violents. — Folie des idées du comité de Turin, plus royaliste que le Roi. — Ménagements dont la Reine veut cependant qu'on use envers les personnages qui le composent. — Le Club des *Jacobins* et le *Parti des Noirs*.

[9 mai 1790.]

Les lettres dont il s'agit n'ont point été écrites à la Reine, laquelle, bien éloignée de favoriser des projets violents, ne s'occupa que des moyens de les écarter

(1) Archives impériales d'Autriche.

par des conseils de patience, de sagesse et de paix. Elle a eu connoissance de ces trois lettres par une voie tierce, et fort effrayée de leur contenu. Elle a chargé une personne affidée de rédiger des observations propres à démontrer l'absurdité et le danger des idées du comité de Turin, composé par les personnages françois qui s'y sont réfugiés (1).

La Reine a voulu cependant que l'on évitât de choquer l'amour-propre des personnages susdits par des remarques trop tranchantes. C'est ce qui a obligé le rédacteur à donner au début de ses observations la tournure que l'on y remarque.

Il s'est formé à Paris un *club* dans le couvent des Jacobins; c'est le point de réunion où tous les partisans de la révolution vont préparer les matières qui sont agitées ensuite à l'Assemblée nationale. Ce *club* est composé des deux partis du duc d'Orléans et du marquis de La Fayette : — cela explique l'expression :

Les Jacobins.

Les royalistes sont désignés sous la dénomination du *Parti des Noirs.*

Le rédacteur soumet à la décision de Son Altesse si les pièces qu'il a l'honneur de lui présenter peuvent

(1) Tandis que la partie saine de l'Assemblée, tandis que le Roi, que la Reine essayaient d'amener l'apaisement dans les esprits, le comité excitait par ses émissaires une fièvre contre-révolutionnaire dans les provinces du Midi, et donnait aux fongueux démagogues l'occasion de discours et d'écrits incendiaires. Quand, à cette époque, l'émigration se transporta de Turin à Coblentz, elle ameuta les provinces de l'Est.

mériter d'être mises sous les yeux de Sa Majesté Apostolique.

Ce 9 mai 1790.

CXCIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Le mari de madame de Bombelles, ambassadeur à Venise, a refusé le serment civique; M. de Lameth l'a dénoncé à l'Assemblée. Mot sur le discours de Lameth. — Envoi d'une lettre par une dame sur la personne de laquelle elle lui laisse la surprise; toutes deux en se voyant vont se changer en fontaines. — La famille royale sort de sa tanière, et l'on peut monter à cheval. — Elle va se refaire par la vue d'un jardin anglais, à Bellevue. — Le droit de paix et de guerre va être enlevé au Roi, en attendant qu'on lui ôte tout à fait sa couronne. — Massacres, le 10, dans le Dauphiné.

Paris, ce 18 mai 1790.

Tu auras vu par les papiers publics, ma chère enfant, qu'il avoit été question de ton mari à l'Assemblée, mais tu auras su en même temps que l'on n'avoit pas seulement écouté M. de Lameth. Ainsi, mon cœur, cela ne doit pas t'inquiéter. Il y avoit quelqu'un qui, à propos du discours de M. de Lameth, disoit qu'apparemment il craignoit que ton mari ne rendit Venise aristocrate, puisqu'il ne vouloit pas qu'il y restât. J'ai trouvé ce propos charmant. Ta mère, qui assurément n'est pas froide sur tes intérêts, n'est point agitée de ce qui s'est passé. Ainsi, mon cœur, laisse gronder l'orage sans te troubler.

Je t'envoie une lettre pour une femme que tu dois

voir dans peu. Tu me manderas comment tu l'auras trouvée. Je te vois d'ici te changeant toutes les deux en fontaines. Dis à sa nièce bien des choses de ma part sur la perte qu'elle vient de faire. Et puis, parle beaucoup, avec le mari, de son corps, et tu seras aussi heureuse qu'il soit possible de l'être dans ce moment-ci. Pour moi, j'éprouve une vraie jouissance lorsque j'en reconnois quelques-uns dans les galeries.

Nous sommes enfin sortis de notre tanière. Le Roi va, je crois, monter à cheval pour la troisième fois, et moi j'y ai déjà monté une. Je n'ai pas été très-lasse, et je compte recommencer vendredi. Je vais ce matin à Bellevue. J'ai le besoin de voir un jardin anglois, et j'y vais pour cela. Pendant ce temps-là, l'Assemblée s'occupera d'ôter au Roi le droit de faire la paix ou la guerre. Bientôt, je pense qu'on lui ôtera le droit de porter sa couronne, car c'est à peu près tout ce qui lui reste. Tu sais sans doute ce qui se passe en Dauphiné et dans les provinces adjacentes. La mort de De Bossette fait horreur. Qu'est-ce qu'il étoit au mari de ta nièce? Adieu, ma petite, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur. Comment va ton petit monstre d'Henri?

J'oubliois de te parler de la raison de ton mari. J'en suis édifiée, touchée et enchantée. Je voudrois savoir ta réforme faite, parce que c'est toujours un moment désagréable.

Le refus du renouvellement de l'Assemblée, en avril, avait été l'occasion de troubles dans le Midi. D'un côté, en mai, le peuple massacrait le commandant De Voisin, et la garde

nationale envahissait les forts de Marseille. De l'autre, à Nîmes et à Montauban, on tuait ceux qu'on nommait les *patriotes*.

CXCV

MARIE-ANTOINETTE AU DUC DE GUICHE, DEPUIS DUC DE GRAMONT (1).

Salut de bienveillance à l'étranger. — Paroles de gratitude pour son dévouement et celui des gardes qu'il commande.

Ce 29 mai [1790].

J'ai été bien touchée, Monsieur, de votre lettre. J'espère que votre sœur vous en a bien assuré. Quelque plaisir que nous aurons toujours à voir auprès de nous un être aussi fidèle que vous, nous sentons bien que la position de vos affaires peut exiger de vous une plus longue absence. Vous pouvez bien compter sur moi

---

(1) Le duc de Guiche, depuis duc de Gramont, qui fut capitaine des gardes du corps sous Louis XVIII, avait, à la suite des journées des 5 et 6 octobre, quitté la France. Les gardes du corps de sa compagnie (car il en commandait aussi une du temps de Louis XVI) l'avaient suivi à l'étranger et s'étaient ralliés sous son commandement. C'est à lui et à eux que cette lettre s'adresse.

Le duc de Guiche avait épousé la fille de la comtesse, depuis duchesse, Jules de Polignac. Ses petites-filles, dont il est question dans la présente lettre, sont madame Davidoff, mariée en secondes noces au maréchal Horace Sébastiani, et lady Tancarville. Son fils est le duc de Gramont, qui, sous le titre de duc de Guiche, a été menin et aide de camp de M. le Dauphin, du temps de la Restauration. Ces filles et ce fils étaient en très-bas âge à l'époque de cette lettre.

Indépendamment de la compagnie des gardes du corps qu'il commandait du temps de Louis XVI, le duc de Guiche était colonel des dragons de la Reine.

pour vous faire avertir si vous aviez le moindre service à rendre, et je me flatte toujours de vous revoir bientôt avec le brave et respectable corps avec lequel vous êtes éloigné. Notre vie entière ne pourra suffire pour leur prouver notre reconnoissance : c'est à l'Europe entière, c'est à la postérité à juger de leur dévouement, de leur fidélité et de leur courage. Vous êtes bien heureux, mais bien digne d'être à leur tête. Quel beau moment que celui où nous serons tous réunis ! Je ne finirois pas si je voulois vous exprimer tout ce que je sens.

Embrassez madame de Guiche pour moi. Je tâche de savoir autant que je peux de nouvelles de vos petites filles. J'espère voir encore une fois votre fils. Il est bien juste que nous nous occupions des enfants de ceux qui ne sont malheureux que pour nous, et par trop de dévouement à nos personnes.

Nos dragons vont assez bien. Assurément s'ils vouloient suivre l'exemple de leur colonel, ils seroient tous bien zélés et bien fidèles.

Dites à votre belle-mère, de ma part, qu'il m'est impossible de lui écrire par cette occasion; que j'ai reçu sa lettre, et que par la première personne sûre qui partira, je lui écrirai combien je l'aime. J'aurois bien voulu écrire aussi à madame de Guiche sur la mort de madame de Pienne; mais j'espère qu'elle connoît assez mon cœur pour ne pas douter de tout mon intérêt. Adieu, Monsieur; le Roi me charge de vous dire mille choses de sa part. Ne doutez jamais de tous les sentiments d'attachement et d'intérêt que je vous ai voués pour la vie.

Mes compliments à toute votre famille.

CXCVI

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE DE RUSSIE A M. DE SIMOLIN (1).

Encouragements à se lier avec les personnages influents et faire ressortir la politique de l'Impératrice de Russie. — Subventions à distribuer.

Mai 1790.

La dépêche de Votre Excellence, n° 27, qui a fait partie de son expédition faite par le courrier Alayus, ayant fixé particulièrement l'attention de Sa Majesté Impériale, j'ai ordre, Monsieur, de vous autoriser à cultiver et à étendre, le plus qu'il vous sera possible, les liaisons que vous avez formées avec quelques membres de l'Assemblée Nationale qui influent le plus sur les déterminations de celle-ci. Les moyens que vous proposez pour vous concilier leur bonne volonté et leur zèle ont été également approuvés par Sa Majesté Impériale ; mais comme vous n'avez point marqué ni déterminé les sommes précises dont vous auriez besoin à cette fin, vous voudrez bien nous en donner une information exacte, et on aura soin de vous les faire passer à temps pour en tirer le parti le plus favorable aux circonstances actuelles, qui est nommément celui de porter la France à faire des armements capables d'en imposer à l'Angleterre et de la faire revenir des projets qu'elle médite contre nous. Quoique l'état désespéré dans lequel vous représentez la vie du comte de

(1) Archives impériales de Moscou.

Mirabeau peut tromper les espérances que nous pouvions fonder sur lui, il y aura cependant quelqu'un qui le remplacera dans le crédit qu'il avoit à l'Assemblée Nationale. Vous tâcherez donc également, Monsieur, de vous lier avec lui et de le disposer à une façon de voir et de penser analogue à celle de son prédécesseur, ainsi qu'au but que nous avons à nous proposer. En attendant, vous ne balancerez pas à assurer tous ceux qui voudront concourir aux desseins et aux désirs de l'Impératrice des marques les plus réelles et les plus promptes de sa munificence et de sa générosité.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXCVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle a été à Saint-Cyr. Sa joie. — Réception touchante. Discours. Tendresses. Pleurs. — Scène étrange au retour. Ses gardes trouvant mauvais qu'elle ne leur prêtât pas des chevaux, avaient comploté de couper les traits de sa voiture. Le lendemain, l'officier de garde sauta sans façon sur le cheval du page. Plaintes de la princesse, punition de l'insolent. — Elle a passé deux jours à Saint-Cloud. Son bonheur de jouir d'un jardin, de la paix, du silence et de l'air. — Procession. Acclamations au Roi et à la Reine, en même temps qu'on manquait à son devoir devant le Saint-Sacrement.

Paris, ce 9 juin 1790.

J'ai eu le plaisir d'aller à Saint-Cyr, mon cœur : juge qu'est-ce qui a été contente! Il est impossible d'être reçue d'une manière plus touchante. Toutes les

classes se sont rangées dans le corridor qui va à la communauté; et là, il a fallu que la princesse parlât. Elle avoit un peu le cœur serré. Ces pauvres petites demoiselles pleuroient et avoient l'air bien contentes. Ces pauvres dames l'étoient bien. Pour moi, je l'étois dans le fond de l'âme, mais je ne crois pas que mon visage l'exprimât bien. Plusieurs sentiments m'occupoient; et si j'étois belle dame, je pourrois dire qu'ils me portoient à une certaine mélancolie un peu triste. En rentrant, j'ai su qu'il avoit pensé m'arriver une bonne aventure. Je n'ai pas pour habitude de prêter des chevaux à M. l'officier qui me garde. Cela a choqué celui-là, ainsi que ses chasseurs. En conséquence, ils vouloient couper les traits de ma voiture. Heureusement j'étois partie lorsqu'ils ont formé ce petit projet; mais, pour s'en venger, le lendemain il s'est campé sur le cheval de mon page, sans seulement lui dire : Dieu vous bénisse! La garde a trouvé cela par trop fort, et il a été puni. Pareille chose n'arrivera plus, parce que j'ai déclaré à M. de La Fayette que je n'avois pas de chevaux à prêter à ces messieurs, et que je le priois de donner des ordres pour qu'il n'y eût plus de querelle, ce qu'il m'a dit qui seroit fait. Cela est tombé sur un mauvais sujet dont on voudroit, à ce que l'on dit, être débarrassé.

Sais-tu que nous avons passé deux jours à Saint-Cloud? cela m'a fait bien plaisir. C'est de là que j'ai été à Saint-Cyr. Nous y retournerons vendredi, et j'espère que nous y passerons au moins dix jours. Je ne loge pas où tu m'as vue; je suis de l'autre côté du vestibule. J'ai une fenêtre qui donne dans un petit

jardin fermé; cela fait mon bonheur. Il n'est pas si joli que Montreuil, mais au moins l'on y est libre, et l'on y respire un bon air frais qui fait un peu oublier tout ce qui est autour de soi, et tu conviendras que l'on en a souvent besoin. Nous avons été à la procession; elle est un peu fatigante. Il y eut des applaudissements et des cris de : *Vive le Roi et la Reine!* qui, dans toute autre occasion, feroient grand plaisir; mais dans celle-ci l'indécence de voir applaudir, quand on ne se mettoit pas seulement à genoux devant le Saint-Sacrement, révoltoit d'une manière affreuse. J'espère qu'à la petite Fête-Dieu cela ne se passera pas de même. Adieu, ma chère petite. Priez pour nous, qui en avons tant besoin. Je vous embrasse de tout mon cœur. Les petits vont-ils bien? De Grille et Crécy m'ont paru en bonne santé.

CXCVIII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Projets de lettres pour l'Espagne. —Articles du pacte de famille qui seront repoussés par l'Assemblée. — Demande de conseils.

Juin 1790.

Voici un projet de lettre pour l'Espagne. Il peut y avoir de bonnes choses, mais il n'y est pas parlé de l'article que je crois le plus intéressant, — qui est la difficulté de plusieurs articles du pacte de famille qui,

(1) Archives impériales d'Autriche.

je crois, ne passeront jamais à l'Assemblée. — Voyez s'il y a moyen d'ajouter quelque chose de raisonnable sur ce point. Écrivez-le tout de suite, car la lettre presse. Ce qui me fâche, c'est que, vu le peu de temps, on est obligé d'envoyer un simple courrier, et que M. de La Vauguyon doit être parti. Ainsi, personne pour négocier. Je crois même qu'il faudroit prévenir l'ambassadeur (1) qu'on va envoyer quelqu'un pour traiter et qu'en même temps on nommera le plus tôt possible l'ambassadeur. Répondez-moi tout de suite et envoyez-moi le projet de lettre. Je vous verrai à sept heures ce soir.

CXCIX

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (2).

Lettre de M. de Laborde. Exposé incomplet, mais clair, et qui ouvre un avis utile aux intérêts du Roi. — Invitation à la Reine d'en marquer à Laborde sa satisfaction. Promesse de lui faire connaître plus tard si la réalisation de son projet a été possible.

[29 juin 1790.]

MADAME,

Je remets très-humblement à Votre Majesté la lettre qu'Elle a permis à M. de Laborde de lui adresser. La manière dont il s'y explique auroit été susceptible de plus de développement; mais les bases de son idée sont claires, et paroissent aussi raisonnables qu'essen-

(1) L'ambassadeur d'Espagne.
(2) Archives impériales d'Autriche.

tiellement utiles au service du Roi. Si le choix du monarque porte sur un autre sujet, je crois qu'il n'est pas moins convenable que Votre Majesté daigne donner à M. de Laborde une marque de bonté, en lui répondant brièvement que son offre Lui est agréable, qu'Elle y reconnoît le zèle et l'attachement qui l'ont dictée, et que la Reine se réserve de lui faire savoir dans peu ce que les circonstances admettront sur la réalisation de ce projet. Il paroît également nécessaire que Votre Majesté veuille dire un mot sur l'avance d'un million.

Si Votre Majesté agrée ma remarque et qu'Elle daigne m'envoyer ce billet, je le ferai passer à M. de Laborde par une voie sûre.

Chenevières, le 29 juin 1790.

CC

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Il faut parler à Laborde pour qu'il donne à ses idées plus de développement. Elle espère avoir déterminé le Roi pour lui. — Crainte d'entreprises de l'Assemblée sur la liste civile. — Mauvais choix du négociateur pour l'Espagne. — Il faudrait aviser à trouver un homme intelligent.

Ce vendredi soir [2 juillet 1790].

Je désire bien, Monsieur le Comte, que vous puissiez parler à Laborde, pour qu'il vous donne ses idées plus en détail. J'espère enfin avoir déterminé le Roi pour lui; mais il veut voir ses idées avant. Il est cer-

(1) Archives impériales d'Autriche.

tain que les moments pressent. Outre que voilà le mois de juillet commencé, je crains toujours quelque mauvaise intention de l'Assemblée sur la liste civile, et un être bien plus fort que nous seroit bien embarrassé dans ce moment de leur refuser quelque chose qu'ils exigeroient. Vous savez sûrement déjà le pauvre choix que l'on a fait pour l'Espagne. Il n'y auroit pas grand mal si on l'empêchoit de partir, et qu'on y envoyât pour cette négociation difficile quelqu'un d'intelligent; mais qui? Et aurons-nous la force de le vouloir réellement? Quelquefois je suis au désespoir.

Mon rendez-vous de ce soir est changé. Il est demain matin à huit heures et demie; c'est ce qui me fait vous écrire aujourd'hui, car je crains n'avoir pas le temps demain. Je serai toujours dimanche à onze heures aux Tuileries. Adieu, Monsieur le Comte : tous mes sentiments d'attachement, d'estime et de reconnoissance vous sont voués depuis longtemps et pour la vie.

CCI

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY.

Elle l'appelle à Paris pour conférer. — Elle se croit en crédit auprès de l'Assemblée. — Allusion aux lumières qu'elle a reçues de son entrevue, le jour même, avec Mirabeau.

Ce 3 juillet 1790.

La position où je me trouve, Monsieur, me fait désirer vivement votre présence à Paris. Les derniers

événements m'ont donné de grandes lumières sur l'état des choses et sur le caractère des personnes. Les dispositions de l'Assemblée nationale dans ces malheureuses circonstances et les égards qu'on a eus pour moi ne peuvent vous avoir échappé. Je crains de m'être bien trompé sur la route qu'il auroit fallu suivre. Enfin, j'ai besoin de vos conseils, de votre attachement pour moi, de votre présence ici. Un de vos amis, dont l'attachement à ma personne vous est connu (1), a dû vous écrire. Il vous écrira peut-être encore. Je vous invite à donner foi à ce qu'il vous dira, car s'il y a puissance dans ceux qui l'environnent (2), tout me fait croire qu'il y a aussi de la bonne foi et du sincère désir du bien.

CCII

MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE LÉOPOLD II, SON FRÈRE (3).

Elle a vu Mirabeau. — Son horreur a cessé. — Le Roi, présent à la seconde entrevue, paraît tout rassuré. — Il demande aussi des conseils ailleurs pour mieux combiner sa conduite.

Ce 7 juillet [1790].

Mon cher Frère, M. de M. vous a sans doute fait connoître après combien d'incertitudes nous nous

(1) Le comte de La Marck (Auguste-Marie-Raymond, prince d'Arenberg).

(2) Mirabeau, dont elle reconnaît la bonne foi.

(3) Minute autographe. De mon cabinet.

sommes déterminés à faire parler à M. J'avois cherché un moyen qui m'a longtemps échappé; il me falloit une personne sûre et bien disposée qu'il ne pût pas déjouer; je m'en étois ouverte à Fl., qui ne trouva rien à m'indiquer il y a 3 mois (2). Enfin, la personne la plus propre à une pareille négociation, le comte de L. s'est rencontré sous ma main, et je l'ai employé sur-le-champ; il paroît qu'il étoit avec M. pendant la plus grande partie des funestes journées d'octobre de l'année dernière. Il m'a affirmé que M., loin d'y avoir pris aucune part, s'étoit montré dans cette circonstance exaspéré contre. J'avois besoin de cette assurance pour me décider; le frisson me restoit encore malgré cette affirmation, qui cependant devoit être une certitude, vu le caractère de celui qui parloit. M. a été mis d'abord en rapport avec le C. de M., qui m'a dit en avoir été complétement satisfait et a même ajouté que depuis longtemps M., dégoûté de la marche des affaires, se sentoit en disposition de s'entendre avec la Cour et s'attendoit à des ouvertures de ce genre; qu'on pouvoit voir d'ailleurs par ses travaux dans l'Ass. qu'au fond il avoit toujours été l'homme des principes monarchiques. L'accord a été bientôt conclu. M. a fait remettre au Roi des mémoires d'un très-bon esprit et absolument royalistes; j'aurois voulu vous en envoyer une copie ou des extraits, mais le Roi les a gardés tous. Malheureusement tout s'est passé à l'insu des ministres, et cela ne marche pas comme il

(1) Le nombre est indiqué en chiffre, et ce chiffre est formé de telle sorte qu'on ne sait pas bien au juste s'il faut lire 3 ou 5.

seroit désirable ; cependant on a bon espoir à côté de moi que tout s'arrangera avec le temps, quand surtout l'Ass. sera bien persuadée de la sincérité du Roi. Du reste, nous recevons des mémoires des partis divers, et on pense auprès de moi emprunter à chacun de ces conseils pour mieux combiner sa conduite (1). Après la lecture de plusieurs mémoires de M., un surtout très-fort, on a trouvé qu'il seroit à propos qu'il me vît pour prendre des instructions générales. J'avoue que le frisson d'horreur me reprit plus que jamais à cette idée, mais comme en le voyant on pouvoit résumer en une demi-heure beaucoup d'idées dont il faudroit rechercher le détail en cent lettres éparses, et qu'on pouvoit s'entendre et se concerter sur toute chose une bonne fois pour toutes, j'ai consenti à une entrevue secrète. J'ai donc vu le monstre ces jours derniers avec une émotion à être malade, mais que son langage a bien vite contre-balancée sur le moment. C'étoit à S. C. (Saint-Cloud), il y a quatre jours, le Roi étoit auprès de moi et a été fort content de M., qui lui a paru de la meilleure foi et tout à fait dévoué ; on croit tout sauvé. La première condition du plan de M. est notre éloignement avec toute la famille hors de Paris, non pas à l'étranger, mais en France. Je vous tiendrai au courant des détails de l'exécution de ce projet, qui est trop grave pour ne pas demander une prudence extrême et un secret absolu. Aussi cette lettre, comme les autres, vous arrivera par une voie *da noi conos-*

(1) En même temps qu'il recevait des mémoires de Mirabeau, Louis XVI en demandait à Bergasse, et la contrariété des idées le rejetait dans son incurable indécision.

ciuta (1). Adieu, mon cher Frère; mes enfants vous baisent les mains, et moi je vous embrasse bien tendrement. Ma fille est une bien grande consolation pour moi.

CCIII

M. DE SIMOLIN AU COMTE D'OSTERMANN (2).

Fête de la Fédération.

Apostille à une lettre en date
du 5/16 juillet 1790.

Mercredi le 14, la fête de la Fédération patriotique que la capitale a donnée à la nation s'est passée dans la plus grande tranquillité, sans avoir fait naître le moindre événement. Je prends la liberté de joindre ici la Gazette universelle, qui contient l'article de la marche de la confédération et des dispositions dans le Champ de Mars. Le temps n'a pas favorisé cette fête, qui est unique en son genre; il faisoit froid et des averses continuelles. M. de La Fayette dit qu'il y a eu dans le Champ de Mars entre quarante-quatre et qua-

---

(1) La Reine avait, depuis 1789, encore plus depuis 1790, des difficultés sans nombre pour ses correspondances avec l'étranger. MM. de Duras, de Crussol, de Durfort, Simolin, l'abbé Louis, Flachslanden, le marquis de Vérac, le baron de Staël, Fersen, Goguelat, Jarjayes, le chevalier de Coigny, Campan et quelques autres, faisaient passer les lettres ou les portaient eux-mêmes à destination, en prenant des moyens secrets, souvent des plus bizarres, pour les soustraire aux soupçons et aux recherches.

(2) Archives impériales de Moscou.

rante-cinq mille de troupes nationales, de ligne, de marine, etc., y compris les gardes parisiennes, qui étoient pour le service. Le nombre des spectateurs a passé trois cent mille.

Le Roi a fait témoigner aux ambassadeurs et ministres étrangers, par M. le comte de Montmorin, qu'il verroit toujours avec plaisir le corps diplomatique où il se trouvoit. Nous nous sommes rendus en corps au Champ de Mars, où nous avons été placés dans une travée couverte. Les voitures ayant été défendues pour ce jour-là dans Paris, M. de La Fayette a envoyé, à sept heures du matin, à chaque ambassadeur et ministre un cavalier d'ordonnance, pour accompagner nos voitures et faire le service auprès de nous pendant toute la journée. Le Roi et la famille royale ont été applaudis au delà de tout ce qu'on peut imaginer, et il paroissoit régner la plus grande union et concorde. Le public accusoit seulement le bon Dieu d'être aristocrate ce jour-là, et il n'a pas été question du tout de la lanterne.

CCIV

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Elle part pour Saint-Cloud et remet le rendez-vous qu'elle avait donné à l'ambassadeur. — Il remettra celui qu'il avait donné à Mirabeau. — Elle s'en va contente, les cris à part. — Elle redoute la rage concentrée de l'Assemblée, peu satisfaite de l'esprit public depuis la Fédération générale du 14 au Champ de Mars.

Ce mardi matin. [Paris, 20 juillet 1790.]

Nous partons demain pour Saint-Cloud. Je vous en préviens, Monsieur le Comte. Comme nous viendrons probablement dimanche, il vous sera plus commode de ne venir que samedi, et de remettre votre rendez-vous avec M. à ce jour. Si vous revenez toujours demain, mandez-le-moi; et, jeudi matin, je pourrois vous voir à Saint-Cloud, à midi. Nous nous en allons d'ici très-contents, si l'on peut l'être des cris. Mais j'avoue que je crains la rage concentrée de l'Assemblée, qui, du reste, est assez maltraitée par les fédérés.

Je me dépêche de faire partir votre homme. Ne doutez jamais du sincère attachement que je vous ai voué pour la vie.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

CCV

RÉPONSE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

L'ambassadeur croit opportun de ne pas retarder sa rencontre avec Mirabeau. — Il faut savoir profiter de la disposition favorable des esprits et faire concourir des mesures avec l'arrivée des membres de la Fédération dans leurs provinces. — Que faire de la cassette qui est chez M. de Laborde?

[20 juillet 1790.]

Puisque la Reine daigne me laisser le choix de ma marche, je crois devoir préférer d'aller demain à Paris, parce que, dans la circonstance du moment, il pourroit n'être pas indifférent de retarder de trois jours ma conversation avec M., et j'en exposerai les raisons à Sa Majesté, à Saint-Cloud, jeudi à midi.

D'après les particularités qui me reviennent de toute part, il doit y avoir un grand parti à tirer de la disposition présente des esprits. Ce seroit en perdre l'avantage que de ne pas se hâter d'en profiter ; et, à cet effet, il paroît nécessaire de prendre quelques mesures qui devroient être calculées sur le moment où les confédérés arriveront dans leurs provinces.

Je supplierai la Reine de me donner ses ordres sur l'usage de l'objet qui est chez M. de Laborde. Je me mets très-humblement aux pieds de Sa Majesté.

Chenevières, ce mardi 20 juillet.

(1) Archives impériales d'Autriche.

CCVI

M. DE SIMOLIN AU CHANCELIER D'ÖSTERMANN (1).

Le duc d'Orléans revient de Londres. Il essuie une avanie et une provocation d'un officier.

Apostille à une lettre de M. de Simolin, en date du 23 juillet 1790.

M. de La Fayette étant prévenu que l'intention de M. le duc d'Orléans seroit de retourner de Londres à Paris, à l'occasion de la fête de la fédération nationale, a cherché à lui faire changer d'avis. Un de ses moyens a été d'y envoyer un de ses aides de camp, nommé Boinville, chargé d'un extrait des dépositions faites au Châtelet au sujet de la conspiration des 5 et 6 octobre derniers, que M. le duc d'Orléans est fortement inculpé d'avoir tramée, avec ordre de lui faire lecture de cet extrait en présence de l'ambassadeur de France, M. le marquis de La Luzerne, sans lui en donner copie, et de lui demander un certificat d'en avoir entendu la lecture. M. de Boinville a exécuté sa commission; M. le duc, après deux heures de réflexion qu'il avoit demandées pour se décider, a refusé le certificat en question, et n'est pas moins venu à Paris. L'original dudit extrait, que ledit aide de camp a rapporté, m'ayant été confié pour en faire lecture, je n'ai pu me défendre d'en tirer copie, aux fins de faire parvenir ces dépositions, qui sont faites par des personnes de

(1) Archives impériales de Moscou.

marque, à Sa Majesté Impériale, présumant qu'elle seroit curieuse d'en avoir une connoissance précise.

Le jour que M. le duc d'Orléans s'est rendu aux Tuileries faire sa cour au Roi, il a éprouvé un affront de la part d'un officier de l'état-major de l'armée, nommé Goguelat, qui non-seulement lui a dit des choses très-désagréables, mais qui lui a fait faire la pirouette malgré lui dans l'antichambre de Sa Majesté, en présence de la Cour. L'officier a reçu des ordres de Sa Majesté pour retourner dans la province où il est employé; il a pris sur lui de ne pas s'éloigner sans avertir le duc de son départ, qui ne lui a fait passer aucune réponse.

CCVII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

L'extravagance de Turin est à son comble. — La Reine désire voir l'ambassadeur dès le lendemain, et le prie de préparer un courrier.

[26 juillet 1790.]

Il seroit bien essentiel pour moi de pouvoir vous parler demain dans la matinée, ou le soir, si vous ne pouviez pas plus tôt. Si vous aviez un garde noble ou un homme sûr à envoyer pour l'Allemagne, il faudroit le tenir prêt à partir à votre retour chez vous : les moments sont précieux. L'extravagance de Turin paroît à son comble. Il n'est pas même sûr qu'on nous écoute

(1) Papiers de Mercy, aux archives impériales de Vienne.

davantage; mais comme notre sûreté et peut-être notre vie en dépendent, il faut tenter tous les moyens jusqu'à la fin.

Ce lundi, 26 juillet.

CCVIII

LA REINE AU COMTE DE MERCY (1).

Il faudrait presser Mirabeau de faire enfin quelque chose pour la Couronne. — Fermentation dangereuse contre les ministres, dont l'Assemblée se soucie peu, voulant tout mener par des comités, ce qui serait la fin de la monarchie. — Expédient sur lequel elle consulte l'ambassadeur.

[Saint-Cloud, 31 juillet 1790.]

Je suis désolée, Monsieur le Comte, de vous savoir à Paris. Si j'avois pu, je vous aurois mandé hier tout de suite que nous n'irions pas. Mais cela a été décidé trop tard, et puis votre conversation, que je crois bien nécessaire, me manque. Il faudroit pourtant presser M. à faire enfin quelque chose d'utile pour nous. La fermentation sur les ministres me paroît dangereuse, non pas pour leurs personnes, mais pour le projet très-clair qu'a l'Assemblée de mener tout par des comités et empêcher qu'on en nomme d'autres. Alors, la monarchie est finie. Je voudrois qu'on pût les choisir dans l'Assemblée ou garder ceci. Je ne sais pas même si le Roi ne devroit pas lui-même proposer cette alternative. Voyez ce que vous pensez de cette idée. Vous m'en parlerez demain,

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

car j'espère vous voir, si vous voulez venir à dix heures. Vous pourrez arriver comme l'autre fois. Si vous aimez mieux une autre heure, mandez-le-moi. Je ne sors pas de chez moi : je suis garde-malade. Mon fils a eu, hier, à propos de rien, un accès de fièvre très-fort. Aujourd'hui, il est bien. On croit que c'est des dents. Le Roi souffre beaucoup de sa fluxion. Il a de la fièvre depuis deux jours; il en a encore pour plusieurs. On doit pourtant tâcher de lui percer son abcès aujourd'hui; mais cela n'est pas sûr. Je suis fâchée que toutes ces circonstances nous empêchent d'aller à Paris demain; mais je n'en suis pas effrayée. Il y aura sûrement de la chaleur, mais je suis bien convaincue qu'il n'y aura que cela. Au reste, si le Roi est bien, nous y irons jeudi; mais mon avis est bien de revenir tout de suite, pour ne pas céder aux cris de la canaille. C'est M. de Sulvert que je charge de celle-ci. Si vous me répondez, envoyez la [réponse] chez lui.

CCIX

ORDRE DE LOUIS XVI AU BARON DE FLACHSLANDEN (1).

Il le charge de l'informer de l'effet qu'ont produit en Allemagne les nouveaux arrangements relatifs aux fiefs d'Alsace.

A Saint-Cloud, le 8 août 1790.

Ayant de justes appréhensions, et voulant connoître au vrai l'effet que pourront avoir produit dans les

(1) Autographe de mon cabinet.

différentes Cours d'Allemagne les nouveaux arrangements relatifs aux fiefs d'Alsace, je charge M. de Flachslanden de prendre en particulier, dans ces différentes Cours, les éclaircissements nécessaires à m'instruire sur cet objet, et à me mettre à même de prendre tel parti qu'exigera mon service et le bien du Royaume.

LOUIS.

Depuis le traité de Westphalie en 1648, toute la partie autrichienne de l'Alsace avait été cédée à la France contre une indemnité considérable. La ville libre de Strasbourg avait cessé d'être attachée à l'Empire depuis 1681; et, en 1697, la paix de Ryswick avait livré définitivement à Louis XIV l'évêché de Strasbourg. Les princes de Wurtemberg, de Deux-Ponts, de Bade, de Hesse-Darmstadt, et quelques autres petits princes allemands, avaient conservé en Alsace des fiefs que la Révolution leur avait enlevés. Ils reçurent plus tard des dédommagements.

CCX

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Elle assigne un rendez-vous à l'ambassadeur. — Attente d'une lettre de l'Empereur. — Félicitations sur ce que Mercy a été choisi pour traiter des affaires du Brabant.—Vifs regrets de son départ dans un moment où les affaires deviennent plus difficiles. — Elle s'attend à voir les Puissances retirer successivement leurs représentants.

[A Saint-Cloud], ce 20 août [1790].

Je n'ai pas voulu vous répondre hier, Monsieur le Comte, pour être sûre du moment où je pourrai vous

(1) Archives impériales d'Autriche.

voir. Nous serons à midi, mardi, à Paris. Si vous voulez vous trouver à midi un quart chez moi, je ferai fermer ma porte pour tout le monde. Je crois qu'il vaut mieux vous épargner une course ici. Si mon frère m'a écrit, je vous prie de m'envoyer sa lettre par le même homme qui est sûr. En ne consultant que son intérêt et votre tranquillité, je suis bien aise du choix qu'il a fait de vous pour traiter des affaires du Brabant. Mais j'avoue que, pour moi, je suis au désespoir de votre départ, surtout dans un moment où les affaires devenant plus difficiles et plus pénibles chaque jour, j'ai autant besoin d'un attachement aussi vrai et éclairé que le vôtre. Mais je sens parfaitement que toutes les Puissances, sous différents prétextes, retireront successivement leurs ministres. Il est impossible de les laisser exposés sans cesse aux désordres et à la licence. Cette réflexion n'en est que plus amère pour moi. Mais tel est mon destin qu'il faut en supporter l'horreur jusqu'au bout. Je ne veux pas m'appesantir sur ces idées; elles sont affreuses; je ne voulois que vous donner rendez-vous pour mardi et vous parler de mes regrets sur votre départ. Ce sentiment ne peut se séparer du tendre attachement et de l'entière confiance que je vous ai voués pour la vie.

CCXI

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Elle le consulte sur une démarche que le Roi se propose de faire auprès de l'Assemblée. — Son opinion personnelle sur la forme de la démarche. — Qu'il propose une rédaction pour la lettre à écrire.

[25 août 1790.]

Voilà un brouillon de lettre à écrire à l'Assemblée pour l'affaire des domaines. Je vous prie de me mander si vous croyez que le Roi doive écrire lui-même ou par un de ses ministres. Il me semble aussi que si le Roi écrit lui-même, il faut que ce soit d'une manière plus concise; qu'il dise une phrase de plus sur le lieu de naissance de Henri IV et un mot de respect pour les biens de l'Église dont il ne vouloit que faire une fondation pieuse. Enfin, je vous prie de m'arranger quelques idées. Il seroit pressant d'envoyer le papier ce soir d'une manière ou d'autre.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

CCXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle est de retour à Saint-Cloud, où elle a le bonheur de ne plus entendre les crieurs révolutionnaires. — Allusion aux irrésolutions du Roi, qui a des engourdissements dans les jambes quand il s'agit de partir. — Émeute militaire à Nancy. — M. de Bouillé marche contre les troupes révoltées. — M. de Noue. — M. de Malseigne. — L'abbé Duguet. — Consolations religieuses à son amie sur la mort du seul fils que cette dernière eût alors.

[Saint-Cloud], 29 août 1790.

Bonjour, ma pauvre Rage (1). Nous voilà revenus à Saint-Cloud, à ma grande satisfaction; car Paris est beau, mais dans la perspective; et ici j'ai le bonheur de le bien voir comme je veux. Et puis, de mon jardin, je vois à peine le ciel, et je n'entends plus tous ces vilains crieurs qui à présent ne se contentent pas d'être à la porte des Tuileries, mais parcourent tout le jardin, pour que personne ne puisse ignorer toutes ces infamies. Au reste, si tu veux savoir des nouvelles de ma petite santé, je te dirai que j'ai toujours beaucoup d'engourdissement dans les jambes (2). Cependant, à en croire les symptômes de cette vilaine maladie, je pourrois imaginer que la guérison s'approche; mais j'y ai déjà été prise tant de fois, que je n'ose pas m'en flat-

(1) Le nom de *Raige*court se prononce *Rage*court; de là le diminutif familier de *Rage*.

(2) Allusion à la pensée d'une fuite qui devait tant tarder à se réaliser, à cause de l'*engourdissement* du Roi.

ter, et que, de bonne foi, je n'y crois pas. Peut-être même, si j'en avois le courage, je dirois que je ne le désire pas. Mais tu sais que je suis foible et que je n'aime pas à m'exposer aux grandes douleurs. Cet homme, qui devoit t'écrire, a enfin eu sa conversation. Mais je n'en sais pas le résultat. Je n'ai ni osé ni pu le mettre à même de me le dire.

Tu sais sans doute ce qui se passe à Nancy : c'est abominable. Aujourd'hui les troupes que M. de Bouillé a rassemblées doivent entrer dans Nancy. Dieu veuille qu'il puisse sauver les malheureux officiers! M. de Noue est au cachot. On dit que des officiers ont été tués en voulant se défendre. M. de Malseigne, après s'être conduit comme un héros, a été obligé de s'enfuir à Lunéville. Il a été poursuivi par cinquante hommes de Mestre de camp, que les carabiniers ont tués ou emprisonnés. On en aura, j'espère, des nouvelles demain. Tu dois être bien contente que ton frère n'y soit plus.

Comment va l'office? Es-tu toujours enchantée de l'abbé Duguet? Je le lirai peut-être bientôt (1). Les leçons de cette semaine sont bien belles et bonnes pour toi. Voilà, mon cœur, le vrai modèle de la résignation. J'espère que tu en profiteras. A l'appui de cela, je te raconterai le trait d'une femme qui, en apprenant la mort de son fils unique, l'objet de sa tendresse et de

(1) Jacques-Joseph Duguet, oratorien, né à Montbrison en 1649, mort en 1733. Dévoué janséniste, il se retira auprès du grand Arnauld, à Bruxelles, et revint en France vivre dans une retraite qui ne fut troublée que par son intervention dans les querelles du P. Quesnel. Il a beaucoup écrit. On a publié en 1764 un bon livre, intitulé *l'Esprit de M. Duguet.*

toute son espérance, s'écria, dans son premier mouvement : *Mon Dieu, il vous voit, il vous aime!* Voilà un grand exemple à suivre; et voilà, je vous le répéterai sans cesse, la véritable résignation. L'autre tient trop à l'humanité pour être infiniment agréable à Dieu. Vous voulez parvenir à la perfection, prenez-en les moyens que le Ciel vous envoie. Ils sont durs, mon cœur; mais votre caractère, votre éducation, tout vous met dans le cas de les mettre en usage. Pour moi qui veux votre bonheur, je désire vivement que vous veniez à bout de faire votre sacrifice en entier, parce que je crois que, jusqu'à ce moment-là, vous n'aurez pas de tranquillité. Pardon, mon cœur, de vous parler d'un objet aussi triste : mais je n'ai pu résister au désir de vous raconter ce trait d'amour de Dieu. Espérons qu'il pourra vous être utile. Vous savez que je vous aime tendrement, et que je voudrois vous voir le cœur et l'âme un peu plus dégagés d'un lien que le Ciel a rompu pour votre bonheur éternel, pour vous faire sentir qu'il vouloit que vous n'aimassiez que lui avec autant de force. Adieu, ma petite : je te quitte pour la messe. Je t'embrasse bien tendrement.

Je ne te rends pas réponse pour mes vaches. Les circonstances me les feront peut-être garder. Je t'expliquerai cela lorsque je te verrai.

CCXIII

LOUIS XVI AU COMTE D'ANGIVILLER (1).

La nécessité des économies empêche l'exécution des nouveaux plans pour l'amélioration des bâtiments et jardins. — Excellence du portrait du Roi gravé par Bervic d'après Callet.

Jeudi. [Août 1790.]

Les nouveaux plans que vous m'avez présentés pour les bâtiments et les jardins seroient convenables, je le crois, Monsieur, si l'état de mes finances n'en rendoit pas l'exécution trop embarrassante, quelque réduite que vous paroisse la dépense. Vous viendrez me reparler de cela, et nous chercherons à mettre d'accord l'économie avec les travaux de conservation. Il ne faudra faire, en résumé, que le plus urgent.

J'ai été très-satisfait, ainsi que la Reine, de la gravure que vient d'exécuter M. Bervic, d'après mon portrait peint par Callet. Je vous loue d'avoir fait choisir un si habile homme. N'y auroit-il pas quelque chose à faire pour lui?

LOUIS.

Charles-Clément Bervic, dont vient de parler Louis XVI, et dont les vrais nom et prénoms étaient Jean-Guillaume Balvay, était né, en 1756, à Paris, où il mourut en 1822, membre de l'Institut, après avoir été membre de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture. Cet artiste, qui était entré, dès l'âge de treize ans, dans l'atelier de J. Georges

(1) Papiers de famille de M. Ambroise Adam, allié à la famille de Bervic.

Wille, et qui fut le maître du Parmesan Toschi et de notre illustre Henriquel-Dupont, a été un graveur de grand mérite, qui sans pouvoir prétendre au rang des premiers maîtres du burin, en a approché de très-près dans quelques-uns de ses ouvrages. Venu à une époque de régénération, il rendit à la gravure les services que la peinture, déchue dans l'école de Boucher, recevait du sévère David. Wille, son maître, aimait les tours de force, jouait avec le burin, abusait du métier, et sacrifiait à l'éclat des effets d'une taille pure, obéissante et facile dans sa sécheresse, la vérité du rendu. Bervic, en sa longue carrière, eut beaucoup de peine à vaincre les influences de sa première éducation; mais il réussit à laisser de beaucoup derrière lui son maître. On admire en lui le pur et savant dessin, la puissance de modelé, de ton et de couleur qu'il savait atteindre, malgré les moyens dont il entravait à plaisir son beau talent. Lui-même sentit si bien ce défaut à la fin de sa carrière, qu'il tenta une manière nouvelle quand il exécuta, pour la galerie du Musée du Louvre, le groupe du Laocoon. Il y parut, en effet, avec des travaux neufs et inventés à son usage, tout en conservant une correction parfaite des contours, une habile dégradation des lumières, un sentiment harmonieux de l'ensemble. Il s'était déjà essayé dans la gravure de portrait, notamment celui de Sénac de Meilhan et celui du comte de Vergennes; déjà il avait fait au doux et froid Lépicié l'honneur de graver ses froids tableaux du *Repos* et de *l'Accordée de village*, quand, en 1790, il sut faire de la faible peinture de Callet, d'après Louis XVI, une bonne estampe, pleine de vérité, de couleur et d'harmonie. Sa réputation date de cette époque, et s'accrut encore à l'apparition de *l'Éducation d'Achille*, d'après Regnault, et surtout de *l'Enlèvement de Déjanire*, d'après Guido Reni. C'est là une belle œuvre qui reproduit avec fidélité la légèreté de ton et la manière lumineuse du maître, le beau style de dessin et de pensée de la figure de Déjanire, comme l'expression passionnée de son ravisseur. — Louis XVI logea son graveur au Louvre, et lui décerna le prix d'encouragement pour la gravure en 1792.

La planche du portrait du Roi a eu sa part des vicissitudes du temps. Elle fut brisée en deux en 1793, et toutes les

épreuves qui en furent trouvées chez l'artiste furent déchirées. Sous la Restauration, un mécanicien réussit à rajuster les deux tronçons de cuivre et à rendre possible le tirage de la gravure. Les épreuves antérieures au bris de la planche sont rares et chères.

CCXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES,

A L'HOTEL DE FRANCE, A VENISE.

Insurrection, à Nancy, des régiments du Roi, de Château-Vieux et de Mestre de camp. — M. de Bouillé marche sur Nancy pour réduire les mutins. — Revirements étranges de l'opinion.

Ce 30 août 1790.

Nous voilà de retour à Saint-Cloud, ma chère enfant, et pour dix grands jours. Sais-tu bien que quelqu'un qui voudroit s'amuser à écrire nos voyages, pourroit user beaucoup de papier, car nous sommes souvent par voie et par chemin. Il faut espérer que nous serons, un jour, un peu plus fixes dans quelque coin de cette misérable France, car je t'avoue que je ne me soucie pas de l'être longtemps comme l'hiver dernier. Cependant, je crois qu'il faut que j'en prenne mon parti pour celui dans lequel nous entrerons bientôt. Mais je tâcherai de monter souvent à cheval, cela rendra le séjour moins triste. Tu sais que jamais je ne l'ai aimé. Ainsi, tu peux juger du goût que j'ai pris pour lui. Mais sur cela, comme sur toute autre chose, que la volonté de Dieu soit faite. Tâchons d'y être résignés, et que nous donnions la main à cette vertu en entrant

dans le Ciel, au lieu de ces harengs [*sic*] dont le baron de Bezenval t'avoit promis l'appui. Je ne te parlerai pas de l'Assemblée, parce que tu en sais sûrement des nouvelles et qu'il ne s'est passé rien de bien intéressant.

Les troubles de Nancy recommencent comme de plus belle. M. de Bouillé y marche avec 15,000 hommes. Je ne crois pas qu'il éprouve de résistance; mais il est bien intéressant d'en savoir des nouvelles. On prétend que la manière dont cela se passera décidera beaucoup de choses. Moi qui suis très-mauvaise politique, je le répète comme les autres; mais je ne le conçois pas trop, parce qu'il me semble que la punition du régiment ne fera pas d'effet sur l'opinion générale des François. Au reste, je puis et désire me tromper. Il y a une chose que je ne puis comprendre, c'est comment M. de Bouillé, qui a pensé être pendu, qui a presque été forcé de quitter Metz, se trouve, au bout de trois jours, la possibilité de commander à une armée de 15,000 hommes. Vous me direz à cela que c'est la preuve qu'un homme brave et plein d'honneur ne perd jamais le crédit qu'il doit avoir sur les autres hommes (1). Cela ne m'empêchera pas (en convenant de cette vérité) de vous dire que cette révolution est et sera toujours pour moi le mystère de la sainte Trinité. Il n'y manque que l'adoration, dont je ne compte pas lui faire hommage.

Mais ne trouves-tu pas que je suis devenue bien ba-

(1) M. de Bouillé se montra à Nancy avec vigueur et cependant avec modération. Il fut fort loué alors; mais plus tard on calomnia sa conduite, et on l'accusa de cruauté. Le danger passé, l'envie et la méchanceté sortent leur tête.

varde? Je crois qu'il est temps que je finisse, car je pourrois finir par t'ennuyer. Es-tu toujours à la campagne? Tes pauvres enfants y jouent-ils bien? Tu ne me parles pas de ton abbé : en es-tu contente? Et tes enfants l'aiment- ils? Quelqu'un m'a chargé de te dire bien des choses, à ce que je crois. — C'est M. Inville qui me demande de tes nouvelles; je m'en souviens. Demon (1) est grosse et accouchera à Genève. C'est fort bien fait. Adieu, mon cœur, je vous embrasse mille fois de toute mon âme, et vous aime bien.

CCXV

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE JULES DE POLIGNAC (2).

Sa santé résiste à ses malheurs. — Ses tristesses. — Lueur d'amélioration dans les affaires.—Correspondances qui lui tirent des larmes. — Défections et dévouements inattendus. — Mot autographe de Madame Royale dans la lettre de sa mère.

Ce 31 août [1790].

Madame de Pienne a été si souvent au moment de partir, que je ne sais pas encore si c'est tout de bon; mais il m'est impossible, mon cher cœur, de manquer une occasion de vous parler de toute mon amitié pour vous. Ma santé est bonne, celle de mes enfants aussi. Je vois toutes vos lettres à Madame de M... (3), cela

(1) Madame de Mérinville-Dumoustier, comme nous l'avons dit plus haut.

(2) Autographe de mon cabinet.

(3) Madame de Mackau, sous-gouvernante des Enfants de France.

me fait plaisir : j'y vois au moins de votre écriture et que vous m'aimez toujours. J'en ai grand besoin, car je suis bien triste et affligée. Depuis quelques jours, les affaires paroissent prendre une meilleure tournure; mais on ne peut se flatter de rien; les méchants ont un si grand intérêt et tous les moyens de retourner et empêcher les choses les plus justes; mais le nombre des mauvais esprits est diminué, ou au moins tous les bons se réunissent ensemble, de toutes les classes et de tous les ordres. C'est ce qui peut arriver de plus heureux.

J'ai écrit à votre cousine pour lui dire adieu, ainsi qu'à sa mère. J'ai pleuré de sa réponse. Je ne vous dis point d'autre nouvelle, parce qu'en vérité, quand on est au point où nous en sommes, et surtout aussi éloignées l'une de l'autre, le moindre mot peut on trop inquiéter ou trop rassurer. Mais comptez toujours que les adversités n'ont pas diminué ma force et mon courage. Je n'y perdrai rien; mais seulement elles me donneront plus de prudence. C'est bien dans des moments comme ceci que l'on apprend à connoître les hommes et à voir ceux qui sont véritablement attachés ou non. Je fais tous les jours des expériences sur cela, quelquefois cruelles, mais d'autres bien douces, car je retrouve tout plein de personnes vraiment et sincèrement attachées auxquelles je ne pensois seulement pas.

De la main de Madame Royale (1).

Madame, j'ai été bien fâchée de savoir que vous étiez

(1) Marie-Thérèse-Charlotte de France, depuis Dauphine et Duchesse d'Angoulême, étant née le 19 décembre 1778, avait alors onze ans et huit mois.

partie. Mais soyez bien sûre que je ne vous oublierai jamais.

De la Reine.

C'est la simple nature qui lui a dicté ces trois lignes. Cette pauvre petite entroit pendant que j'écrivois. Je lui ai proposé d'écrire et je l'ai laissée toute seule. Aussi, ce n'est pas arrangé, c'est son idée, et j'ai mieux aimé vous l'envoyer ainsi. Adieu, mon cher cœur, vous savez combien je vous aime et que jamais je ne peux changer.

Mille choses pour moi à votre mari. Votre fille et Armand, je les aime de tout mon cœur.

CCXVI

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Inutile qu'il vienne à Paris. — Les honnêtes gens n'y peuvent tenir. — Les mauvais vouloirs fermentent. — L'Assemblée, saisie, depuis le 7 août, de la procédure instruite au Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre 1789, va la traiter en séance publique. — Précautions à prendre pour détourner de cette affaire envenimée l'attention publique. — Les séditieux ont réussi à effrayer M. Necker, démissionnaire le 4.

Ce dimanche 5 [septembre 1790, à Saint-Cloud].

Notre course à Paris a été si incertaine que je n'ai pu vous en prévenir. Enfin, nous y allons ce matin comme à l'ordinaire, et nous revenons le soir, pour toute la semaine au moins. Ainsi, si vous n'y avez pas d'affaire particulière, je vous conseille de n'y pas venir

(1) Archives impériales d'Autriche.

dans ce moment-ci. Les honnêtes gens n'y peuvent pas tenir, et quoiqu'il paroît moins de fermentation extérieure depuis vingt-quatre heures, le foyer et les mêmes causes existent toujours. Je m'attends même à une autre explosion ces jours-ci. L'affaire du Châtelet doit se traiter à l'Assemblée, au commencement de la semaine. Il faut donc trouver moyen de détourner le public de cet objet. Au reste, la facilité que les séditieux [ont] trouvée à effrayer M. Necker leur donnera du courage. Pour les autres, cette terreur pourroit même laisser croire que le Necker a joué ses derniers ressorts pour partir. Je voudrois bien vous parler sur tout cela. Voyez si vous pourriez venir mardi matin ici. Je n'ose vous donner un autre jour à cause de la fête qui est le reste de la semaine. Adieu, Monsieur le Comte, vous connoissez tous mes sentiments pour vous.

La discussion célèbre sur le rapport relatif aux événements des 5 et 6 octobre, auxquels on prétendait que Mirabeau et le duc d'Orléans avaient pris la part la plus active, n'eut lieu que le 2 octobre 1790, après le rapport de Chabroud. L'Assemblée déclara qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre eux. C'est en octobre 1789 que le Châtelet avait été investi du droit de connaître des crimes de lèse-nation. Cette attribution lui fut enlevée le 25 octobre 1790, après la discussion sur l'étrange accusation repoussée. La vérité est que l'attentat n'avait été qu'un mouvement populaire spontané. Peut-être ne serait-il point téméraire de dire que le duc d'Orléans n'en avait pas été fâché; mais le comte de Mirabeau ne pouvait y avoir eu aucune part, puisqu'il avait passé la plus grande partie de ces odieuses journées avec le fidèle comte de La Marck, ainsi que ce dernier l'affirme dans ses Mémoires et en témoigna devant la Reine, à l'époque même.

CCXVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Départ de M. Necker, qui avait peur d'être pendu, et qui, sur le conseil de sa femme, s'est senti le besoin des eaux. — Son orgueil puni. — Rumeurs qui attribuent à l'Assemblée le dessein de s'emparer du Trésor public. — Entrée de M. de Bouillé à Metz. — Six heures d'erreur des carabiniers. — Ils ont livré M. de Malseigne à Nancy. — Leur fureur de le savoir emprisonné. — Un d'eux s'est brûlé la cervelle de désespoir. — Paris en état d'effervescence.

Ce 6 septembre 1790.

J'ai reçu la lettre dont tu as chargé ta mère. Je voudrois pouvoir te répondre dans le même style. Mais une petite considération m'en empêche. De plus, tu m'as l'air convaincue que tu te donnes la peine de prêcher une convertie. En cela tu as bien raison. J'approuve tout ce que tu me marques. Si j'étois dans le cas, je serois la première à le dire. Mais comme l'on me connoît, je ne suis pas dans le cas de répéter ce que j'ai dit cent fois. J'espère pourtant que ta morale sera goûtée dans peu de temps. Je crois en apercevoir des symptômes. Peut-être ne sera-ce qu'une illusion; mais en tout cas, tu conviendras qu'elle est douce. Si je ne me trompois pas, je serois désolée que tu suis ton projet à exécution. La position te le défend, et tes enfants t'en imposent la loi. Tu dois ne penser qu'à eux dans ce moment et à l'utilité de tes soins. Dans d'autres, tu satisferas ton cœur et celui de ceux qui, comme moi, t'aiment bien tendrement.

Sais-tu la grande nouvelle qui ne fait pas l'ombre de

bruit à Paris? M. Necker est parti. Il a eu une si belle peur de la menace d'être pendu, qu'il n'a pu résister à la tendresse de sa vertueuse épouse qui le pressoit d'aller aux eaux. L'Assemblée, en lisant cette phrase, a ri, et a passé à l'ordre du jour. Dieu punit bien son orgueil. On dit qu'il en est extrêmement affecté. Il part mercredi ou jeudi. On prétend que l'Assemblée veut s'emparer du Trésor public : elle envahira une triste chose, car je le crois bien vide. M. de Bouillé est rentré à Metz, après avoir soumis Nancy. Il a été reçu avec de grands applaudissements. Il s'est parfaitement bien conduit. Tu en as, j'imagine, déjà des détails. Les pauvres carabiniers ont eu environ six heures d'erreur, cela a suffi pour leur faire faire une vilaine action, que leur repentir a suivie de bien près. Ils ont livré M. de Malseigne à la ville de Nancy, comptant qu'il y seroit libre et sous la sauvegarde des régiments. Lorsqu'ils ont appris qu'il avoit été mis au cachot, leurs yeux se sont ouverts : ils vouloient sur-le-champ monter à cheval pour exterminer Nancy. On les a arrêtés, mais ils ont livré les plus coupables pieds et mains liés, et la douleur la plus vraie les poursuit. Un d'entre eux s'est brûlé la cervelle, en disant que c'étoit ainsi qu'un honnête homme se punissoit d'une lâcheté. Du reste, ma petite, Paris est dans une effervescence terrible, mais nullement dangereuse; au contraire. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur, et t'aime de même.

Le général de Malseigne, chargé de l'exécution du décret de l'Assemblée contre l'insurrection de Nancy, avait montré

une vigueur et un courage dont s'étaient ri les troupes, et celles-ci avaient voulu l'arrêter. Il avait réussi à se réfugier à Lunéville au milieu des carabiniers restés jusque-là fidèles. La garnison de Nancy, soutenue d'une partie de la garde nationale, marcha en corps d'armée sur Lunéville. Les carabiniers, qui les avaient d'abord repoussés, avaient fini par se révolter, arrêter leur général, et le livrer aux insurgés de Nancy.

CCXVIII

MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE RAIGECOURT.

Éloge de deux volumes de l'abbé Duguet qu'elle a lus. — C'est de la belle et bonne morale. — Elle demande quel est l'ouvrage de ce janséniste que son amie vient de lire. — Théologie à part, c'étaient de bien saintes gens que ces solitaires de Port-Royal.

25 septembre 1790.

J'attends avec impatience de tes nouvelles, ma bonne chère enfant; jusque-là, je ne pourrai rien te dire : je ne m'occupe qu'à penser à toi. J'ai lu enfin deux volumes de l'abbé Duguet : je ne suis pas surprise que tu en sois si enchantée. Cela entraîne et persuade, tant c'est de la belle et bonne morale, écrite par un homme de talent et convaincu. Ce que tu as lu, est-ce les lettres écrites pour Mademoiselle des Vertus? Théologie à part, à laquelle je ne comprends rien, c'étoient de bien saintes gens que tous ces solitaires de Port-Royal. Quelle vie à côté de la nôtre! Et nous osons nous plaindre! Je te souhaite le bonsoir et t'embrasse.

Quand tu verras le maréchal (1), dis-lui bien des choses de ma part : pour les vertus et la bonté, il me rappelle M. de Penthièvre.

ÉLISABETH-MARIE.

CCXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES,

HOTEL DE FRANCE, A VENISE.

Envoi de compliments à madame de Circello, qui s'est montrée sympathique pour les malheurs de la France. — Versailles vient de signaler son patriotisme en nommant juges Robespierre et Biauzat.

[Saint-Cloud], ce 4 octobre 1790.

Non, mademoiselle Bombelinette, nous ne sommes pas retournés dans la triste capitale. J'espère que nous passerons encore quelque temps ici, en faisant des courses légères à Paris. Peut-être y passerons-nous quarante-huit heures à la fin de la semaine. On fait ce que l'on peut pour persuader à la garde et au Parisien que nous ne devons pas rester à Saint-Cloud. Mais jusqu'à présent ils ne prennent pas à cette idée. Cela viendra peut-être. Mais je ne le crois pas. Malgré le jugement que l'Assemblée a porté sur les auteurs des journées du 3 et du 6, j'espère que le peuple ne se laissera plus aller à leurs conseils. A dire vrai, il fera bien, s'il désire ne pas ruiner entièrement la France.

---

(1) Le maréchal de Broglie.

Mais terminons nos réflexions sur ce sujet. Il en est de plus agréables à choisir.

Je ne suis pas étonnée des progrès que tu trouves que tes enfants ont faits depuis qu'ils sont à la campagne...

Si, par hasard, Madame de Circello accompagne la Reine de Naples à Venise, dis-lui mille choses de ma part. J'ai été touchée, plus que je ne puis le dire, du désir qu'elle a eu de me voir avant de partir, et du sentiment qu'elle m'a témoigné pour nous et pour ma malheureuse patrie. Je voudrois pouvoir espérer qu'elle reviendra; mais, pour son bonheur, je ne puis le désirer. Quelle honte pourtant d'en être réduit là et de penser qu'il y a trois ans nous aurions pu faire encore la loi à toute l'Europe! Versailles vient de signaler son patriotisme en nommant juges du lieu MM. Robespierre, Biosat (1), et un troisième du même bord. Tu conviendras que ce dernier coup de pinceau manquoit à sa gloire. C'est un seul homme qui fait tout cela; mais aussi peut-on convenir que, dans son genre, il est sublime.

Raigecourt, ta mère et moi, nous irons passer la matinée du 6 à Saint-Cyr. Il faut convenir que l'anniversaire sera plus agréable pour nous que le jour.

Je suis charmée que ton frère se soit décidé de rester à Stutgardt. C'était ce qu'il y avoit de plus raisonnable. Adieu, mon cœur. Je vous embrasse tendrément et vous aime de même.

---

(1) Jean-François Gaultier de Biauzat, avocat à Clermont en Auvergne, député du Tiers en 1789, révolutionnaire véhément dans ses motions et dans ses discours, ennemi acharné de l'autorité royale, mort en 1815 conseiller à la cour d'appel.

CCXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Impatience de savoir si madame de Raigecourt est arrivée à bon port. — Recourir à Dieu pour calmer la susceptibilité de ses sentiments et l'excessive délicatesse de son âme. — Elle avoue qu'elle est de nature bavarde et prêcheuse.

16 octobre 1790.

Tu dois être arrivée aujourd'hui, ma chère enfant. J'ai bien de l'impatience d'avoir de tes nouvelles, de te savoir établie, je voudrois pouvoir dire heureuse; mais je sens que cela est bien difficile. Heureusement, tu pourras te livrer à la dévotion. Ce sera là ta consolation, ta force. Ne te charge pas l'esprit de scrupules, tu offenserois Dieu qui t'a fait tant de grâces, et qui mérite bien que tu ailles à lui avec toute la confiance d'un enfant. Fais usage de l'instruction que tu as reçue, et des conseils du curé, pour calmer la délicatesse de tes sentiments pour Dieu. Ce que je te dis a l'air d'une bêtise; ce n'est pourtant qu'une vérité. Oui, ton âme est trop délicate : la plus petite chose la blesse.

Dieu est plus indulgent pour sa créature; il en connoît toute la foiblesse; mais il veut, malgré cela, la combler de toutes ses grâces; et, pour prix de tant de bontés, il demande notre confiance et un abandon entier à toutes ses volontés. Ah! que, dans ce moment, on a besoin de se répéter cette vérité! Tu pourras avoir souvent besoin de recourir à lui pour te fortifier. Ne te

mets donc pas dans le cas de te priver de la nourriture divine. Pas de scrupules qui n'ont pas le sens commun.

C'est une vraie tentation qu'il est nécessaire que tu combattes dans sa naissance. Si tu lui laissois faire des progrès, tu serois bien malheureuse, et tu offenserois Dieu sans cesse. Mais ne voilà-t-il pas que je fais l'office de Gros-Jean! Mais que veux-tu? Il faut bien parler. Pour moi, comme tu sais, je suis de ma nature très-bavarde, et comme les nouvelles m'ennuient, je me rejette sur les sermons.

Au reste, j'ai bien peur que, malgré les soins de ce Monsieur qui a tant de cheveux et qui a tant d'esprit, ton mari n'ait pas de bons chevaux. Il doit en avoir demain matin. Au reste, comme ton mari n'est pas bien difficile, pourvu qu'il marche sur quatre pieds, voilà tout ce qu'il faut. Je saurai lundi s'ils sont bons.

Je n'ai pas encore eu les nouvelles que j'attendois. Je crois que la médecine que je devois prendre le 20 sera remise à huit ou dix jours; mais je te promets de ne pas tarder davantage. J'en ai l'impossibilité. J'espère que ton mari ne dérange pas ses projets d'une seule minute, malgré le retard que son homme d'affaires éprouve, et qui auroit pu l'engourdir. Tout ce que je te dis là n'est encore, mon cœur, que pour allonger ma lettre, car, ainsi que toi, je serois bien fâchée de l'engager à faire une acquisition dont je ne vois pas le fond. Adieu, je deviens trop bête. Tu sais que je t'aime de tout mon cœur. Comment ton ventre se trouve-t-il de ton voyage? Tu n'as pas emmené ta sœur, n'est-ce pas?

J'ai été hier au château de Guy. Tout le monde s'y porte bien; mais on y est bien affligé.

Je mettrai mes lettres poste restante à Trèves, jusqu'à ce que tu m'aies mandé comment il faut mettre.

Adieu, tu sais que je t'aime de tout mon cœur.

CCXXI

MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II, SON FRÈRE (1).

On retombe dans le chaos. — Sortie violente de Mirabeau à l'Assemblée contre le Gouvernement. — Le Roi est très-irrité, et n'a plus confiance en lui. — Le comte de La Marck le défend.

Ce 22 octobre 1790, [à Saint-Cloud].

Nous voilà retombés dans le chaos et dans toutes nos défiances. M. avoit fait remettre quelques notes un peu vives, mais raisonnées, sur la nécessité de prévenir les usurpations de l'Ass., et de ne pas lui laisser lancer un décret déclarant la compétence à la nomination des ministres. Il avoit proposé plusieurs noms, et le Roi étoit disposé à examiner la question, quand, à propos de troubles survenus sur une escadre, il a prononcé un discours de violent démagogue, à épouvanter les honnêtes gens. Voilà encore nos espérances toutes renversées de ce côté; le Roi est indigné et moi désespérée. Il a écrit à un de ses amis en qui j'ai beaucoup de confiance, et qui est un galant homme, très-dévoué, une

(1) Minute autographe de mon cabinet.

lettre explicative que l'on m'apporte à l'instant et qui me semble fort peu de nature à rien expliquer ni excuser. Cet homme est un volcan qui mettroit le feu à un empire, comptez donc sur lui pour éteindre l'incendie qui nous dévore! Il aura fort à faire avant que nous ayons repris en lui confiance. Au fond, le Roi sent lui-même l'opportunité de s'opposer aux envahissements de l'Ass., qui ne tend à rien moins qu'à annihiler complétement le pouvoir royal; mais comment faire goûter ses avis quand, d'un autre côté, on donne dans les excès incendiaires? Cependant, un bon avis est toujours bon, de quelque côté qu'il vienne, et j'insiste auprès de l'archevêque pour qu'il parle. Lam. défend Mir. (1) et soutient que s'il a parfois des *par delà*, comme il dit, il est de bonne foi pour la monarchie et fidèle, et qu'il réparera cet écart de son imagination, où son cœur n'est pour rien. Voilà ce que le Roi ne voudra pas croire. Je l'ai vu hier fort irrité. Lam. dit qu'il ne doute pas que Mir. a cru bien faire en parlant ainsi, pour donner le change à l'Ass. et trouver plus de crédit dans des circonstances plus graves encore. O mon Dieu, si nous avons commis des fautes, nous les avons bien expiées!

Adieu, mon cher frère. J'aurai, ces jours-ci, une occasion providentielle qui vous portera tout ce que je vous aurai écrit. Je vous embrasse bien tendrement pour mes enfants et pour moi.

---

(1) De La Marck défend Mirabeau.

CCXXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle lui reproche de s'abandonner à la mélancolie, et lui conseille de se jeter dans les bras de la Providence. — Motifs qui l'ont portée à la laisser partir d'auprès d'elle. — Réponse à ceux qui accuseraient madame de Raigecourt d'avoir manqué de courage et de dévouement envers la princesse. — Efforts faits sans succès auprès du Roi, irrésolu sur la question du départ. — Résignation de la princesse. — Les ministres vont être changés. — M. de La Luzerne. — M. de Fleurieu. — Le baron de Menou. — Attitude fière de M. de La Tour du Pin. — Elle va à Saint-Cyr. — M. de Deux-Ponts. — Mort de la duchesse de Cossé.

[Saint-Cloud], 24 octobre 1790.

J'ai reçu ta seconde lettre. Apprête-toi à recevoir un savon de ma façon, qui ne cédera en rien à tous ceux dont tu as pu entendre. Dites-moi pourquoi vous vous croyez obligée d'être dans des états violents (1). Cela est très-mal vu, ma chère enfant. Vous allez vous rendre malade, donner à votre enfant un fonds de mélancolie inguérissable. Et pourquoi? parce que vous n'êtes ni à Paris ni à Noil; parce que toutes bêtises que l'on vous débitera seront autant de vérités à vos yeux. De grâce, n'en faites rien; remettez entre les mains de la Providence le sort des gens qui vous intéressent; et puis secouez vos yeux bien fort, pour ne leur pas permettre de voir noir. Tu te tourmentes pour

(1) Madame de Raigecourt étant grosse, la princesse avait exigé qu'elle quittât Paris, pour qu'elle pût jouir d'une grossesse tranquille. Mais en voyant les événements devenir de plus en plus menaçants, la marquise se désespérait de ne pas être à son poste d'honneur, et voulait revenir.

te faire des reproches qui n'ont pas le sens commun. Pour te calmer tout à fait, je te ferai part d'une réflexion que j'ai faite après ton départ. Dans le premier moment, me suis-je dit, je n'ai pensé qu'au plaisir de la savoir dans un lieu bien tranquille; mais le public ne trouvera-t-il pas mauvais qu'elle m'ait quittée dans ce temps de trouble? Mais j'ai senti que cela ne se pouvoit pas, à cause de votre état; que, de plus, si quelques gens à grands sentiments vouloient s'aviser de penser à cela, nous devions nous mettre au-dessus du malheur de leur déplaire, par une très-bonne raison : c'est que Dieu t'ayant remis en dépôt le salut de ton enfant, aucune considération humaine ne doit t'empêcher de prendre tous les moyens possibles pour lui faire recevoir le baptême. A cela, mon cœur, tes principes te feront aisément sentir qu'il n'y a ni respect humain, ni amitié, ni devoir, qui ne doive céder à celui-là. Si donc, mon cœur, tu as encore des remords de ta foiblesse, réponds-leur tout de suite : Mon enfant recevra le baptême, et si, après cela, Dieu l'appelle à lui, au moins il jouira du plus parfait bonheur. Pour lors, mon cœur, ton âme sera facilement consolée.

Quant à l'opinion de tes parents, je les respecte fort, mais je ne puis m'empêcher de me rappeler que ton beau-père vouloit, je crois, la délibération en commun. Et puis la nature se fait sentir : il a pu être fâché de n'avoir pas été consulté. Car si ton mari avoit attendu, l'acquisition n'auroit pas été si bonne pour lui, je crois, que la position où est l'homme à qui il a affaire. Il n'avoit pas deux chances à courir : ou il a

fait une bonne affaire, ou il se trouvera de niveau avec tout le monde; car certainement le bon droit étant de son côté, les méchants qui l'ont tant tourmenté seront punis, s'ils le tourmentent encore. M. de Blenconi a fait votre commission du mieux qu'il a pu : j'espère que ton mari sera content. J'ai vu l'homme qui est si beau; il est un peu à la désespérade. Son malade a toujours de l'engourdissement dans les jambes, et il craint que cela ne gagne tellement les jointures, qu'il n'y ait plus de remède (1). Pour moi, qui en ai douté que par bouffées, je me soumets aux ordres de la Providence; elle me fait la grâce de ne pas sentir aussi vivement que je le devrois la position de ce malheureux, et je l'en remercie de tout mon cœur. A chaque jour suffit son mal. J'attends qu'il soit au dernier période pour me désespérer, et, dans ce moment, j'espère bien n'en rien faire.

Les papiers t'auront dit ce qui s'est passé pour les ministres. On dit qu'ils vont décamper. M. de La Luzerne l'est déjà, et, je crois, sans l'ombre de regret (2).

---

(1) La lenteur du Roi à se décider à partir de Paris alarmait la princesse. Elle jugeait bien que plus il tarderait, plus il courrait le risque de s'engloutir avec sa famille sous les ruines de la monarchie. Optimiste d'abord, elle avait fini par avoir des accès d'effroi, et pressentait la prochaine arrivée de la période du désespoir.

(2) M. de La Luzerne n'a été remplacé par M. de Fleurieu à la Marine que le 27. Le comte César-Henri de La Luzerne, né à Paris, en 1737, d'une ancienne maison de Normandie, neveu de Malesherbes, était lieutenant général et ancien gouverneur des îles Sous-le-Vent, en 1786. Ministre de la Marine l'année suivante, il remplit son portefeuille le 27 octobre 1790. Ce n'était pas un homme sans mérite. Il avait l'honnêteté des Malesherbes. Il a laissé une traduction de la *Retraite des Dix-Mille*, de Xénophon, et la *Constitution des Athéniens*. D'abord

On dit que MM. de Menou, etc., ont été chez M. de la Tour du Pin avant que la motion fût faite, pour l'exhorter à décamper. Mais il leur a répondu avec beaucoup de fierté de retourner vers ceux qui les avoient envoyés, leur dire qu'il ne tenoit sa place que du Roi et qu'il ne la remettroit qu'à lui.

Nous allons demain, cette petite Lastic et moi, à Saint-Cyr, nous nourrir un peu de cette viande céleste qui fait beaucoup de bien. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur. J'espère que M. des Deux-Ponts est dans les bons principes. Si tu en trouves l'occasion, fais-lui dire bien des choses de ma part. Tous les saints sont-ils avec toi?

Mande-moi si tu as tes commodités pour les œuvres de tes saintetés.

Sais-tu la mort de la duchesse de Cossé? c'est terrible pour sa belle-sœur.

émigré en Angleterre, il a fini ses jours en Autriche, dans l'année 1799.

Charles-Pierre Claret, comte de Fleurieu, né à Lyon, en 1738, a été un de nos premiers hydrographes. Directeur général des ports et arsenaux, en 1776, c'est lui qui rédigea les plans pour toutes les opérations maritimes de la guerre d'Amérique. Ministre de la Marine après La Luzerne, il quitta ce département en 1791, et fut nommé gouverneur du Dauphin en 1792. Échappé à l'échafaud en 1793, il devint membre de l'Institut et du Conseil des Anciens en 1797, signa un traité d'alliance avec les États-Unis, et fut intendant général de la maison de Napoléon Ier et sénateur. Mort en 1810, laissant d'excellents ouvrages sur la marine. — Quant au baron de Menou, c'est le même qui montra tant d'incapacité militaire en Égypte, où il s'était fait musulman.

CCXXIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Allusions, à mots couverts, aux affaires de la Cour, aux instances sans cesse renouvelées qui pressent le Roi de fuir de Paris, aux irrésolutions de ce prince, à la résignation de la princesse, au parti pris par M. de Bombelles de rester à l'étranger.—On est revenu à Paris. — Le château des Tuileries sera la promenade la plus habituelle qui fera regretter les avantages de Saint-Cloud. — Dévotions. — Les ermites du Calvaire. — Le baron de Bezenval mourant. — La marquise de Lastic a la dévotion tendre. — On répand le bruit que la Reine s'intrigue avec Mirabeau. — Testament de la princesse.

[Paris], 3 novembre 1790.

Eh bien, ma pauvre Rage, t'accoutumes-tu à la vie que tu mènes? As-tu reçu des nouvelles de ton époux? Je puis t'assurer qu'il est arrivé; mais te dire si son acquisition aura lieu et si elle sera bonne, il faudroit être Dieu pour cela. Le précédent maître du lieu est plus déraisonnable que jamais. Ses créanciers le persécutent et finiront par faire mourir ses amis de chagrin. Rien de tout cela ne peut le décider à vendre son bien. Il se présente de tous côtés des gens d'affaires; point : tout cela est mis au néant. Que veux-tu? Il faut le laisser pour ce qu'il est et ne s'en point inquiéter, et prier la Providence d'être pour lui plus sage que lui (1). Quant à ton mari, s'il a fait un voyage inutile et qu'il n'achète pas sa terre, eh bien! il n'y aura pas grand

(1) C'est-à-dire qu'il lui est fait incessamment des propositions d'évasion et qu'il les refuse, dans la saison la plus propice pour la réussite.

mal à cela. Tu n'as aucun reproche à te faire. Tu ne l'as point pressé de prendre ce parti. Tu lui connois une bonne tête. Rien n'étoit plus sage que de rester neutre dans cette affaire. Tes parents ne peuvent t'en savoir mauvais gré, et ta conscience est libre de tourment. Si ton mari t'eût demandé conseil, ou que son caractère t'eût mis dans le cas d'aller au-devant, cela seroit différent, et tu pourrois à la rigueur te tourmenter. Mais tu m'as dit cent fois que ton mari étoit ferme et décidé dans sa manière de voir. Il ne te reste donc plus qu'à prier le ciel de le protéger, et de décider promptement dans ce qu'il veut.

Nous voilà revenus dans Paris; il fait vilain, et c'est un prétexte que nous prenons pour rester. Si nous savions en profiter, je ne m'en plaindrois pas; mais tu nous connois, le château des Tuileries sera notre promenade la plus habituelle. Enfin, tout comme Dieu voudra. Si je ne pensois qu'à moi, je ne sais pas trop ce que je préférerois. Ici, je suis plus commodément pour mes petites dévotions; mais pour la promenade, pour la gaieté du lieu, Saint-Cloud est bien préférable; et puis le voisinage de Saint-Cyr! D'un autre côté, les soirées sont bien longues dans ce temps-ci. Tu sais que j'ai horreur pour la lumière, ou, pour mieux dire, qu'elle me porte tellement au sommeil, que je ne peux pas lire longtemps de suite. De tout ce bavardage, je conclus que Dieu arrange tout pour le mieux, et que je dois être bien aise d'être ici. J'espère que tu as pu faire tes dévotions pour la Toussaint. Tu as bien raison de dire que ton confesseur pourroit bien ne pas te comprendre; il faut avoir autant d'esprit que

le curé pour t'entendre. A propos, je l'ai vu vendredi dernier. J'ai été au Calvaire, il y étoit; mais je ne l'ai vu qu'au moment où j'allois m'en aller; j'en ai été bien fâchée (1). Je l'aurai peut-être scandalisé, parce que je suis entrée chez les hermites. Je l'ai fait sortir de son diner; il m'a reconduite jusqu'au bas de la montagne. Je n'ai point été embarrassée avec lui, et j'ai trouvé ce qui m'avoit déplu en lui beaucoup moins choquant. Il étoit tout occupé du salut du baron de Bezenval, qui se mouroit. Il est hors d'affaire pour cette fois-ci. Il faut demander qu'il mette à profit sa convalescence. Nous sommes restées fort peu de temps au Calvaire, parce qu'il y avoit eu un brouillard qui m'avoit fait partir tard. Malgré cela, cette pauvre Lastic étoit touchée aux larmes. Si elle eût été seule, je crois qu'elle auroit beaucoup eu de ressemblance avec la Madeleine. Au reste, c'est très-heureux d'avoir une dévotion aussi tendre; mais quand on ne l'a pas, il faut s'en humilier et non s'en troubler. Adieu, ma petite. Quant aux nouvelles, je te dirai que je ne suis

(1) C'était le curé de Saint-Sulpice, M. de Pancemont, homme de foi ardente et de fermeté, qui refusa le serment, et que l'excès des violences révolutionnaires dont il fut menacé, et dont le vénérable maréchal de Mouchy et M. de Juigné l'arrachèrent avec peine, força de se retirer un instant à Bruxelles. Mais, impatient de l'exil, il n'avait pas laissé six mois s'écouler qu'il avait reparu parmi ses paroissiens. Expulsé de nouveau de Saint-Sulpice par les prêtres constitutionnels, il avait reçu à location de la municipalité la petite église des Théatins, et c'est là qu'il distribuait la parole de Dieu, sous la menace incessante du glaive. Les Jacobins le poursuivirent dans ce nouvel asile, et réussirent à l'en bannir. Le dernier refuge que trouvèrent les fidèles fut le couvent des Irlandais, qui ne devait pas non plus tenir longtemps contre la tourmente révolutionnaire.

pas plus au courant qu'il ne faut. Je sais seulement que l'on tient toujours des propos indignes sur la Reine. On dit, entre autres choses, qu'il y a une intrigue avec Mir... (1); que c'est lui qui conseille le Roi et qu'elle le voit. C'est si peu vraisemblable, que je ne conçois pas comment on peut le dire. Je t'embrasse, je t'aime de tout mon cœur et te souhaite le bonheur que tu mérites.

Si tu venois à trépasser, tu laisserois mes derniers vœux à ta princesse et de suite à sa famille *estimable*, s'il en étoit besoin par son décès (2).

Dis-moi quelle est la seconde femme que tu as emmenée, et pourquoi tu as pris François au lieu de Ferdinand. Dis-moi si tu as reçu mes lettres.

---

(1) Mirabeau. Le secret avait été bien gardé à la Cour.

(2) Madame Élisabeth veut parler de son testament, qu'elle avait confié à madame de Raigecourt. Celle-ci devait, en cas de mort, le transmettre à la princesse de Broglie-Revel, et si la princesse venait elle-même à mourir, elle l'aurait laissé à quelqu'un de la famille de son beau-père, le maréchal de Broglie. La princesse de Broglie-Revel était la femme du second fils du maréchal. Le titre de comte, et ensuite prince, de Revel, était toujours porté dans la famille par le second fils de la branche aînée. C'est un comte de Revel, frère puiné du premier maréchal, qui figure très-souvent aux lettres de madame de Sévigné, et que rappelle Boileau dans ces vers du *Passage du Rhin* :

> Revel le suit de près : sous ce chef redouté,
> Marche des cuirassiers l'escadron indompté.

La princesse de Revel qui devait être dépositaire du testament de Madame Élisabeth est morte il y a quelques années seulement, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

CCXXIV

LOUIS XVI A DESILLES PÈRE (1).

Il cherche à le consoler de la mort de son fils, et lui offre de lui donner des marques particulières de bienveillance.

Paris, le 15 novembre 1790.

Pour ne point renouveler votre douleur, je ne vous parle pas, Mons. Desilles, de l'action héroïque de votre fils et de la perte que nous avons faite. Vous savez combien je partage votre peine, et je voudrois pouvoir l'adoucir. Si les circonstances s'en présentent, je veux que vous me les indiquiez, et vous me trouverez toujours disposé à vous donner des marques de ma bienveillance.

LOUIS.

L'insurrection militaire, à Nancy, avait provoqué une sévère répression. C'est dans ces circonstances que le jeune Desilles eut le dévouement héroïque si connu. Il se précipita à la bouche d'un canon pour empêcher qu'on n'y mît le feu et qu'on ne fît couler le sang français. A l'instant, il tombait percé de balles.

(1) Archives impériales de France. Armoire de fer, n° 307 bis.

CCXXV

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC.

Lettre affectueuse. — La Reine est toujours entourée de ses enfants. — Le temps ramènera les esprits. — La pureté de ses intentions devra finir par triompher. — Le bon peuple est déjà bien pour elle.

[Paris], ce 19 novembre [1790].

Je ne peux résister au désir de vous dire un mot, mon cher cœur. J'ai reçu votre lettre de Parme; elle m'a fait bien plaisir et peine à la fois. Je sens combien votre constante et tendre amitié doit être affectée pour nous. Ma santé est assez bonne, celle de mes enfants est parfaite. Nous logeons tous trois dans le même appartement; ils sont presque toujours avec moi, et font ma consolation. J'espère que le temps ramènera les esprits, et qu'ils reprendront confiance dans la pureté de nos intentions. C'est le seul moyen que nous avons : tous les autres seroient inutiles et dangereux. Il est impossible que l'on ne revienne pas à nous quand on verra et connoîtra notre véritable manière de penser. Le bon bourgeois et le bon peuple sont déjà très-bien pour nous ici. Adieu, mon cher cœur; je n'ose vous écrire longuement. Dieu sait quand cette lettre vous parviendra. Croyez que ma tendre amitié pour vous ne cessera qu'avec ma vie. Je vous embrasse.

Votre mari, vos enfants, votre gendre et tous ceux qui sont avec vous doivent trouver ici mille choses pour eux.

CCXXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle ne peut pas souffrir qu'on s'occupe de sa santé. — Détermination de M. de Bombelles, qui a émigré. — Secrets en chiffres. — Changement de ministres. — Pillage de l'hôtel de Castries.

Ce 19 novembre 1790.

Crois-tu que tu sois toujours dans le ravissement de mon exactitude? Je ne puis te dissimuler que j'en ai quelque doute. Mais tiens en conscience que ce n'est pas ma faute; je n'ai jamais eu le temps. Au reste, ma santé n'en va pas plus mal; je voudrois que tu fusses dans le cas d'en juger. Tout ce que je te puis dire, c'est que j'en suis fort contente. Je fais des remèdes pas aussi actifs que tu pourrois le désirer, mais ils me mèneront à ceux-là, et je serai guérie beaucoup plus sûrement. Au reste, ne parle pas de ma santé, même à ton époux; je ne puis souffrir que l'on s'occupe de moi. Quoi qu'il en puisse dire, je trouve que son acquisition prend une certaine tournure de solidité dont je lui fais compliment. Je ne comprends pas pourquoi ses lettres pour toi sont si longtemps en chemin. J'en ai reçu une qui m'a fait plaisir par les détails qu'il me donne. Dis-lui de continuer et de me

314. 8. 5. 150. 22. 45, 88, 9, 10. 48. 44. 76. ∀. 63, 9. 76. 14. 44, 88, 53, 89. 677. 48. sans 121. 155. 188. 555. 9. 76. 112. 619. 233. 64. 125. 25. 236. 48. 253, 40, 125. 76. 386, 40, 16, 25, 45, 22, 64, qu'il ne fasse usage de ce moyen que dans le

cas où il craindroit que de 188, 40, 150, 89, 105, on trouveroit qu'il 121, 555, 78, 260, 618, 330, 330, 260, 619, 329. 88, 733, 40, 47, 22, 233, 33.

Depuis que tu es partie, nous avons déjà changé deux ministres. On dit que tous y passeront, à l'exception de M. de Montmorin (1)

M. du Portail a la Guerre. Pour l'autre, ma nouvelle est si vieille que je ne me donnerai pas la peine de te le nommer. Je ne te parlerai pas non plus du pillage de l'hôtel de Castries; tu le sais. Mais ce que tu ne sais pas, c'est que le duc de Castries est en sûreté, et qu'au moins le Ciel nous a évité le malheur de voir encore une exécution dans le genre de M. Foulon. Remercions la Providence de la manière dont, au milieu de tant d'horreurs, elle veille sur nous. Oui, mon cœur, nous ne saurions trop lui rendre grâce. Chaque jour je vois des preuves particulières de ses bontés.

Je parie, Mademoiselle, que vous n'avez pas eu la... (Le reste manque.)

M. du Portail fut nommé le 16, à la place de M. de La Tour du Pin-Gouvernet, que l'Assemblée constituante déclara avoir perdu la confiance de la nation, et dont en effet la faiblesse avait été successivement le jouet des caprices de tous les chefs militaires. Le 22, Duport du Tertre remplaça l'archevêque de Bordeaux au ministère de la Justice. Du Portail était une créature de La Fayette, avec lequel il avait fait la

(1) Le comte de Montmorin-Saint-Hérem pouvait avoir l'estime de la Cour, mais il n'avait pas sa confiance, malgré tout son dévouement au Roi. Les partis le ménageaient à cause de sa modération, qui le rendait un intermédiaire et instrument possible auprès des chefs populaires.

guerre d'Amérique et dont il avait adopté les principes. Il favorisa l'esprit d'insubordination dans l'armée, en permettant aux soldats la fréquentation des clubs. Partageant la disgrâce de son protecteur, à la formation de l'Assemblée législative, il fut mis en accusation sur le chef du délabrement des places frontières et de la faiblesse de leurs garnisons, donna sa démission le 3 décembre 1791, rentra dans l'armée, et mourut en 1802, après avoir émigré en Amérique.

L'hôtel de Castries avait été pillé et dévasté par un attroupement populaire, le 13. M. de Castries s'était battu la veille avec le comte Charles de Lameth. Ce dernier avait été chargé par l'Assemblée de faire une perquisition nocturne dans le couvent des Annonciades de Pontoise, pour y rechercher l'ancien garde des sceaux Barentin, compromis par une dénonciation. Il était tout le premier à rire du rôle insolite qu'on lui faisait jouer; mais il ne put souffrir que M. de Castries l'en raillât d'une façon trop amère et insultante; il l'appela en duel, et fut blessé. La populace le vengea à sa manière.

CCXXVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle exige de la foi.... dans la confiance qu'on lui témoigne. — Lettre énigmatique sur ce qu'elle ne prend pas la médecine de la faite, ce qui ne l'empêche pas de se bien porter.

Ce 20 novembre 1790.

Je n'ai que le temps, mon cœur, de vous embrasser; mais il y a si longtemps que je ne vous ai écrit, que je ne veux pas passer cette poste sans vous dire que je vous aime de tout mon cœur, que tout le monde se porte bien ici, et qu'il ne faut pas vous impatienter

de ce que je ne prends pas médecine. Ma santé est en bon état. Cela te paroîtra une énigme; mais c'est pourtant vrai. Si j'osois, sans me comparer à Dieu, je dirois que j'exige de la foi... dans la confiance que l'on me témoigne. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

CCXXVIII

PLEINS POUVOIRS GÉNÉRAUX DU ROI LOUIS XVI AU BARON DE BRETEUIL,

POUR TRAITER DES AFFAIRES DE FRANCE AVEC LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

[20 novembre 1790.]

Monsieur le baron de Breteuil, connaissant tout votre zèle et votre fidélité, et voulant vous donner une nouvelle preuve de ma confiance, je vous ai choisi pour vous confier les intérêts de ma Couronne. Les circonstances ne me permettant pas de vous donner mes instructions sur tel ou tel objet, d'avoir avec vous une correspondance suivie, je vous envoie la présente pour vous servir de plein pouvoir et d'autorisation vis-à-vis des différentes Puissances avec lesquelles vous pourriez avoir à traiter pour moi. Vous connoissez mes intentions, et je laisse à votre prudence à en faire l'usage que vous croirez nécessaire pour le bien de mon service. J'approuve tout ce que vous ferez pour arriver au but que je me propose, qui est le rétablissement de mon autorité légitime et le bon-

heur de mes peuples. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur le Baron, qu'il vous ait en sa sainte garde.

A Paris, le 20 novembre 1790.

LOUIS.

CCXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Duport du Tertre, ministre démocrate. — Sa figure plait à la princesse par son air de calme et de bonne foi. — Sa femme est désolée de sa grandeur.

Ce 22 novembre 1790.

M. Duport du Tertre a la place de ministre de la Justice, car il n'y a plus de chancelier. L'Assemblée les a réformés. C'est un homme peu connu. Il étoit dans la Commune. Il est démocrate; mais c'est un honnête homme qui a l'esprit conciliant. Je ne connois encore que sa figure, mais elle me plait. Je lui trouve un certain air calme et de bonne foi qui m'a séduite. On dit que sa femme est désolée de l'honneur qu'il a eu d'être nommé, et qu'elle dit : Nous étions honnêtes et ignorés, à présent nous allons être perdus. C'est une femme de bon sens.

De fait, il n'y avait plus de chancelier de France; mais ce n'est que le 27 novembre que ce grand office fut supprimé par l'Assemblée, en même temps qu'elle organisa le tribunal de cassation.

Marguerite-Louis-François Duport du Tertre, nommé ministre de la Justice, n'était qu'un simple avocat, d'ailleurs

estimé, qui fut membre du Corps électoral de Paris, lieutenant du maire lors de la formation de la première municipalité. Il signa l'ordre d'arrestation du Roi fugitif, fut décrété d'accusation après le 10 août et exécuté révolutionnairement l'année suivante.

CCXXX

LETTRE COLLECTIVE DE LOUIS XVI ET DE MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE JULES DE POLIGNAC.

Tous les jours la Reine apprend de nouveaux malheurs. — Elle ne rencontre plus de cœurs qui l'entendent. — Sa fille pleure avec elle; Élisabeth les soutient tous. — Paroles affectueuses du Roi.

De la main de la Reine.

Ce 26 novembre [1790].

J'ai pour vous écrire, mon cher cœur, une occasion plus sûre qu'aucune que j'aie eue jusqu'ici. Je suis heureuse d'apprendre que vous êtes arrivés sûrement et en bonne santé à Turin. Dieu en soit béni et vous rende tout le bien que me fait votre amitié! Ma santé se soutient encore, mais mon âme est accablée de peines, de chagrins et d'inquiétudes. Tous les jours j'apprends de nouveaux malheurs : un des plus grands pour moi est d'être séparée de tous mes amis. Je ne rencontre plus de cœurs qui m'entendent. Ah! combien je sens le prix du vôtre! Combien mon amitié pour vous est inaltérable! J'ai besoin de tout mon courage. Ma fille pleure souvent auprès de moi. Je dévore mes larmes

pour cette pauvre petite, et la sérénité d'Élisabeth nous soutient et nous relève tous. Je compte beaucoup sur le retour du bon bourgeois et du bon peuple. Je ne peux vous en dire plus long, mon cher cœur; je n'ai que le temps de vous embrasser de toute mon âme. Le Roi, que je ne vois qu'à la dérobée, prendra cette lettre pour ajouter un mot. Adieu, adieu.

De la main du Roi.

Un seul mot, Madame la Duchesse, mais que ce soit pour vous dire que vous êtes ici aimée et regrettée. Si nous parvenons à réparer les maux qui affligent le Royaume, nous voulons vous revoir et que vous ne soyez plus séparée de nous. Ce qui eût été le plus déchirant pour mon cœur eût été de mettre en danger la vie des personnes qui nous sont le plus chères.

CCXXXI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Tout voisin que l'on soit de Paris, on manque de nouvelles. — Il a laissé à Paris son chiffre de chancellerie, et en a demandé un double à Vienne pour déchiffrer les lettres de la Reine. — Si l'on ignore les détails, on sait les faits principaux, qui inspirent mépris et horreur. — On admire la sagesse et la fermeté de la Reine.

La Haye, novembre 1790.

Il se présente pour Paris une occasion très-sûre. Mais elle ne me laisse que peu de moments pour en

(1) Archives impériales de Vienne.

profiter. Les premiers moments de mon séjour ici n'ont fait qu'y accroître les inquiétudes qui m'y avoient suivi, et cela d'autant plus que je suis resté quinze jours sans recevoir des nouvelles de Paris. J'ai dû croire que mes lettres y étoient arrêtées. Enfin, elles me sont parvenues sous d'anciennes dates. J'y ai vu que Votre Majesté avoit daigné s'informer de mon voyage, et en me parlant de cette marque de ses bontés, on m'ajoutoit de longs articles en chiffres qui pourroient contenir quelques ordres de la Reine, tandis que, par une fatalité inconcevable, on a omis jusqu'à présent de m'envoyer de Vienne un double du chiffre que j'ai laissé à Paris, ce qui m'ôte tout moyen d'être instruit avec sûreté, et de suivre une correspondance secrète avec ma secrétairerie. Je viens d'en écrire par la voie d'un courrier, et je réitère mes instances pour que l'on répare promptement un oubli aussi fâcheux.

Il est étonnant qu'à une aussi petite distance on soit aussi peu informé ici de ce qui se passe en France. Mais, quoique l'on ignore les détails, on connoît très-bien les faits principaux, et ils inspirent autant de mépris que d'horreur. Je suis témoin de l'intérêt que l'on prend généralement à Votre Majesté, de l'admiration où l'on est de sa fermeté et de la sagesse de sa conduite : il n'y a, sur ce point, qu'une voix et un vœu. En sondant les opinions, je les trouve fort disposées à adopter de grandes vérités utiles à tous les gouvernements. Il y a ici plus de moyens qu'ailleurs de faire circuler de semblables idées, et je tâche de me prévaloir de cette facilité. Il n'est pas temps de mettre sous les yeux de Votre Majesté tout ce que mon zèle me

suggère sur cette matière, dont la marche doit être lente dans ses développements. Mais elle peut conduire à un but qu'il importe de ne pas perdre de vue.

CCXXXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle s'est mise à pleurer en lisant sa lettre. — Mort d'un vieux serviteur de la marquise. — Se sauver et travailler à sauver les autres, premier devoir. — L'abbé Dubois, qui était allé à Turin pour empoisonner le comte d'Artois. — Le serment civique imposé aux ecclésiastiques. — Il leur faut se décider entre leur conscience ou le martyre. — Résignation religieuse.

Ce 28 novembre 1790.

Ne v'là-t-il pas (*sic*), ma Bombe, que j'ai fait comme toi, et qu'en lisant ta lettre je me suis mise à pleurer comme un veau ! Ce pauvre Lentz, c'étoit un si bon homme ! Et puis, tu en avois grand besoin dans ta maison. Tu as eu la consolation de lui faire recevoir ses sacrements. C'en est une grande pour toi, car, ma petite, il n'y a que cela de bon : tâcher de se sauver et de sauver les autres, et abandonner les événements et ce monde aux soins de la Providence. Dis un bon *Laudate* pour moi, mon cœur, pour le remercier de ce qu'il m'a fait la grâce de m'éviter un grand chagrin, le plus vif, je crois, que je puisse ressentir. Si tu as entendu parler de l'abbé Du Bois, qui vient de mourir à Chambéry, tu sauras ce que c'est. Je ne puis guère te donner des détails sur cela, ne les sachant pas bien. Tu es peut-être mieux instruite que moi.

Tu ne peux pas imaginer la consternation qui étoit répandue sur tous les visages. Tout le monde avoit la mort dans l'âme de voir le sort que l'on destine au Clergé. On veut que les évêques, curés, prêtres, chargés de quelques fonctions, prêtent le serment de soutenir la Constitution de tout leur pouvoir, sous peine d'être destitués. Et si ils veulent continuer leurs fonctions, on les déclare criminels de lèse-nation. Ainsi, les voilà, ceux qui sont à l'Assemblée, obligés, d'ici à huit jours, de se décider entre leur conscience ou le martyre. Les autres ont l'espace d'un mois ou de deux, suivant l'éloignement. On ne peut pas se faire une idée de l'atrocité des gens qui ont parlé pour ce décret. Enfin, les gens les moins religieux en sont indignés. Et comment veut-on que la colère du Ciel se lasse de tomber sur nous lorsque l'on se plaît à l'irriter sans cesse? Tâchons au moins, mon cœur, par notre fidélité à le servir, à effacer quelques-unes des offenses qu'on lui fait journellement. Pensons que son cœur souffre plus encore que sa colère n'est irritée. Il dépend de nous de le consoler. Ah! que cette idée doit animer la ferveur des âmes assez heureuses pour avoir de la foi! Fais prier tes petits enfants : Dieu nous dit que leur prière lui est agréable.

Dis à la comtesse d. que je lui répondrai la première poste, n'ayant pas le temps celle-ci. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

Je te fais part que madame Camille vient d'accoucher d'un garçon, ce qui me contrarie beaucoup, parce je voulois voir ta mère, et qu'au lieu de cela elle la garde. Adieu.

Mais dis-moi donc où tu avois été prendre que le d. de Choiseul n'étoit pas dans de bons principes. Il est impossible d'en avoir de meilleurs, et il ne s'est pas démenti un moment depuis l'année passée (1).

CCXXXIII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (2).

Anxiété dans laquelle il est depuis sept semaines. — Il n'a pas encore le double de son chiffre. — État de l'esprit public en France à l'égard de la Reine. — Indignation de l'Europe. — Les moyens de conciliation et de concorde que veut la Reine sont un système décourageant à force d'être calomnié. — Il a eu de grands obstacles à vaincre dans les affaires belgiques. — Il se rend à Bruxelles, et y prendra des mesures afin que tout soit prêt si elle exécute son ancien projet de rendre visite à sa sœur. — Propositions que la Cour d'Autriche eût repoussées. — La Prusse tâche de faire son profit des désordres de la France et jette ses vues sur l'Alsace. — Elle excite le Comité de Turin à une explosion prématurée. — Ménager l'Espagne, la Suisse et le Nord, qui sont en opposition avec Berlin.

[La Haye], 16 décembre 1790.

Je suis ici, depuis sept semaines, dans un état d'anxiété et de peine que je ne puis exprimer. J'avois demandé que l'on m'envoyât de Vienne un chiffre dont le double est resté à Paris et au moyen duquel j'aurois été informé par le secrétaire d'ambassade de tout ce qui a trait personnellement à Votre Majesté. Par un oubli ou négligence incroyable des bureaux, on ne

---

(1) *Note du marquis de Bombelles :* « Il étoit bien en France et s'étoit mal conduit à Venise. »

(2) Archives impériales de Vienne.

m'a pas procuré ce moyen de sûreté. Je l'attends journellement encore, et je reste avec nombre de lettres chiffrées de Paris, qui peut-être renferment des ordres de la Reine, et dont je ne puis savoir le contenu. Enfin, il se présente aujourd'hui la première occasion sûre que j'aie pu découvrir depuis mon séjour ici, et j'en profite pour mettre aux pieds de Votre Majesté l'expression de mon zèle, de mes inquiétudes et de mes vœux.

Les nouvelles publiques n'annoncent aucun changement dans l'état des choses et des esprits, tel que je l'avois laissé à mon départ. Il semble même que les détails en sont devenus plus critiques, plus révoltants, surtout relativement à ce qui concerne personnellement la Reine. Il en résulte une indignation générale, et je vois beaucoup mieux d'ici que toute l'Europe la partage. Les sentiments de Votre Majesté, sa conduite, son courage d'esprit, Lui attirent un hommage universel. Il s'y joint un intérêt bien motivé que je remarque avec joie. Quoique j'eusse beaucoup à dire sur ce chapitre, l'incertitude du sort de ma lettre doit me tenir dans le silence. En y donnant le plus grand développement à mes pensées, on n'y trouveroit certainement rien qui pût compromettre le désir constant de la Reine d'éloigner les moyens violents, et de ramener tout aux voies de la tranquillité et de la concorde. Mais ce système de sagesse a toujours été si calomnié, si méconnu, que même tout ce qui en feroit la preuve donneroit peut-être matière aux interprétations les plus atroces.

En ce qui regarde les affaires belgiques, j'ai eu ici

de grands obstacles à vaincre, infiniment de tracasseries à essuyer, et beaucoup plus de désagréments que je n'aurois dû en prévoir. Cependant, les provinces sont rentrées dans l'ordre, même sans autre contrainte que celle de leur en montrer l'appareil. La nation paroît contente. Elle redeviendra affectionnée, et ce n'est point une remarque qui puisse être indifférente à Votre Majesté. Malgré mes vives instances pour en être dispensé, je viens de recevoir l'ordre de me rendre à Bruxelles. J'y serai le 2 ou le 3 janvier. J'y prendrai des mesures afin que si la Reine (comme elle se l'étoit proposé, passé trois ou quatre ans) revenoit un jour ou l'autre au projet de faire une visite à son auguste Sœur, tout se trouve bien préparé à La recevoir. Ce langage de mon zèle n'exprime pas tout ce qu'il m'inspire; mais Votre Majesté a toujours daigné en interpréter l'étendue, ainsi que sa fidélité qui ne se démentira jamais. J'insiste beaucoup sur un prompt retour de Leurs Altesses Royales aux Pays-Bas, parce qu'il accélérera le mien à Paris.

Par le même courrier qui m'a apporté mes pleins pouvoirs, on m'a envoyé des moyens de correspondre avec ma secrétairerie de Paris, et enfin j'ai pu lire une lettre du 28 octobre, dont jusqu'à ce moment le contenu m'étoit resté inintelligible. Je dois dire à ce sujet et avec la plus entière certitude, qu'aucune proposition n'a été faite à Vienne, où très-certainement elles y auroient été rejetées, si on en avoit articulé de semblables. Mais il n'en est pas moins avéré que la Cour de Berlin cherche à former un complot relatif à l'Alsace; que cette Cour a des vues qui tendent à tirer un

parti utile pour elle de ce projet; que l'Angleterre le favorisera plus ou moins directement; que l'on voudroit se prévaloir des circonstances pour atteindre ce but en excitant F... (1) à quelque entreprise. Il est plus important que jamais d'empêcher de ce côté-là toute explosion prématurée : elle jetteroit dans des embarras incalculables. Les effets infaillibles des maux présents doivent agir sur l'opinion, et préparer un avenir désirable. Il faut à cela le temps de la maturité. On ne peut la hâter, il suffit de ne point en arrêter le progrès.

C'est dans ce principe qu'il convient de ne point perdre de vue l'Espagne, de ménager soigneusement la Suisse, et le Nord, qui, malgré son éloignement, peut influer en bien des sens, et pour bien des motifs. Ils doivent être et sont en opposition aux vues de la Cour de Berlin. Si ce système est bien médité, bien suivi, il n'y aura rien à craindre des invasions prussiennes. Peut-être même conduiroient-elles dans de certaines conjonctures à un ordre de choses très-avantageux. Je regrette de devoir en rester à une esquisse aussi décharnée; mais des remarques antérieures que j'ai souvent exposées, et plus encore la pénétration de la Reine, ne lui laisseront rien échapper de ce que je mets ici sous ses yeux.

---

(1) Le Comité contre-révolutionnaire de Turin et de Coblentz.

CCXXXIV

MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II (1).

Recommandation en faveur du marquis de Duras, chargé par le Roi de porter à l'Empereur des félicitations à l'occasion de son avénement. — Congratulations sur la soumission du Brabant : — Il est doux de pardonner sans répandre le sang de ses sujets, dont on doit être avare.

Ce 19 décembre [1790].

Le marquis de Duras est chargé de vous complimenter de la part du Roi, mon cher Frère. C'est un jeune homme que vous avez déjà vu à Francfort. Je m'y intéresse beaucoup, sa mère étant à moi depuis que je suis ici. Ils sont tous deux dans de bons sentiments, et j'espère qu'il méritera vos bontés.

Je vous fais mon bien tendre et sincère compliment sur la soumission du Brabant. Vous devez être bien heureux de la manière dont cela s'est passé, et je partage vivement ce sentiment avec vous. Il est bien doux de pouvoir pardonner sans répandre une goutte de sang de ses sujets, dont nous autres devons toujours être avares. Ce bonheur vous étoit bien dû. Je n'entre dans aucun détail avec vous, de crainte d'accident au porteur; je me borne donc, mon cher Frère, à vous embrasser et à vous assurer de ma bien tendre, sincère et constante amitié.

J'embrasse ma belle-sœur et tous vos enfants.

(1) Archives impériales de Vienne.

CCXXXV

MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II, SON FRÈRE (1).

Cris de détresse. — La nation française n'est pas mauvaise au fond, seulement elle est trop mobile. — Elle peut être poussée au crime, puis trop tard elle verse des larmes de sang. — La Reine ne peut paraître, même avec ses enfants, sans être insultée. — On demande sa tête. — Elle ne peut fuir : sa place est auprès du Roi.

Ce 27 décembre 1790.

Oui, mon cher Frère, notre situation est affreuse, je le sens, je le vois, et votre lettre a tout deviné. La nature humaine est bien méchante et monstrueuse; et cependant cette nation, j'en ai eu des preuves singulières, n'est pas mauvaise au fond. Son défaut est d'être trop mobile. Elle a des élans généreux qui ne se soutiennent pas; elle se laisse enflammer comme un enfant et mener, et une fois égarée, on lui feroit commettre tous les crimes, sauf à se repentir avec des larmes de sang. Il est bien temps quand le mal est fait! Vous me rappelez que j'avois considéré les États généraux comme un foyer de trouble et l'espoir des factieux; ah! depuis ce temps-là, nous avons fait bien du chemin. Je suis journellement abreuvée d'injures et de menaces. A la mort de mon pauvre cher petit Dauphin, la nation n'a pas seulement eu l'air de s'en aper-

(1) Minute autographe. De mon cabinet.

cevoir (1). A partir de ce jour-là, le peuple est en délire, et je ne cesse de dévorer des larmes. Quand on a subi les horreurs des 5 et 6 octobre, on peut s'attendre à tout. L'assassinat est à nos portes. Je ne puis paroître à une fenêtre, même avec mes enfants, sans être insultée par une populace ivre, à qui je n'ai jamais fait le moindre mal, bien au contraire, et il se trouve assurément là des malheureux que j'aurai secourus de ma main. Je suis prête à tout événement, et j'entends aujourd'hui, de sang-froid, demander ma tête. Mes chagrins s'augmentent, mon cher Frère, de l'état de votre santé; je ne saurois vous dire combien j'ai été touchée de la bonne longue lettre que vous m'avez écrite de votre lit de souffrance. Je reconnois bien là votre cœur, et je vous remercie de toutes mes forces; mais pardonnez-moi, je vous en conjure, si je continue à me refuser à votre conseil de quitter : songez donc que je ne m'appartiens pas; mon devoir est de rester où la Providence m'a placée et d'opposer mon corps, s'il le faut, aux couteaux des assassins qui voudroient arriver jusqu'au Roi. Je serois indigne du nom de notre mère, qui vous est aussi cher qu'à moi, si le danger me faisoit fuir loin du Roi et de mes enfants (2).

---

(1) Le premier Dauphin, Louis-Joseph-François-Xavier, né à Versailles, le 22 octobre 1781, mort au château de Meudon, le 2 juin 1789. Le second Dauphin, d'abord duc de Normandie, était né en 1785.

(2) Par peur de la guerre civile, le Roi avait de la répugnance à s'enfuir de Paris. Il en eût eu la facilité dans le dernier été qu'il avait passé à Saint-Cloud, et s'était refusé à en profiter. Il fallut, pour l'y déterminer plus tard, trop tard, l'insistance de Mirabeau et le renouvellement de persécutions insoutenables.

Les travaux trop nombreux auxquels vous vous êtes livré vous ont épuisé, mon cher Frère. Retrouvez vos forces dans le repos, je vous en supplie; et faites-moi souvent donner de vos nouvelles, car je ne veux pas que vous vous donniez vous-même cette fatigue. Comment vous ferai-je arriver cette lettre? Je l'ignore, je me méfie de tout ce qui m'entoure. J'espère avoir demain ou après une occasion sûre. Je vous embrasse, mon cher Frère, avec bien de la tendresse.

CCXXXVI

LA REINE A LA DUCHESSE JULES DE POLIGNAC.

Il faut plus que du courage pour tenir tête aux circonstances. — Elle porte malheur à tous ses amis. — Crainte de mouvement au jour de l'an dans la ville. — *Madame* Royale. — Le *Chou d'amour*. — Il ne faut rien dire des affaires ou écrire des volumes. — Elle s'est blessée à la jambe. — Tendresses. — Le duc de Guiche. — La fille de la Duchesse est sa fille d'adoption.

Ce 29 décembre [1790].

J'ai été bien heureuse, mon cher cœur, d'avoir de vos nouvelles, et encore plus heureuse d'avoir une occasion sûre jusqu'à Turin, pour vous écrire et vous parler de toute mon amitié. J'ai pleuré d'attendrissement en lisant vos lettres. Oh! oui, aimez-moi toujours, ce ne sera pas une ingrate, car tant que je vivrai, mon amitié ne peut cesser. Vous parlez de mon courage; je vous assure qu'il en faut bien moins

dans les moments affreux où je me suis trouvée que de supporter continuellement et journellement votre position. Ses peines à soi, celles de ses amis, celles de tous ceux qui entourent, sont un poids trop fort à supporter; et si mon cœur ne tenoit pas par des liens aussi forts à mes enfants, à vous et deux amis que j'ai, souvent je désirerois succomber. Mais vous autres me soutenez. Je dois encore ce sentiment à votre amitié, mais moi je vous porte à tous malheur, et vos peines sont pour moi et par moi. Votre frère de Valenciennes a été exact à envoyer votre lettre : elle est aimable comme vous, c'est tout dire. Je l'ai vue, car après trois mois de peine et de séparation, quoique dans le même lieu, la personne et moi sommes parvenues à nous voir une fois sûrement. Vous nous connoissez toutes deux; ainsi vous pouvez juger de notre bonheur. Elle va faire une course chez votre frère; cela étoit nécessaire, et j'avoue que j'ai préféré le moment du jour de l'an, où je crois que s'il doit y avoir du mouvement ici, on prendra ce moment. Je ne crains rien pour notre maison; mais dans la ville il pourroit y avoir du train, et j'aime être tranquille sur tout ce qui m'intéresse.

Vous devez avoir reçu une lettre de ma fille. Cette pauvre petite est toujours à merveille pour moi. En vérité, si je pouvois être heureuse, je le serois par ces deux petits êtres. Le *Chou d'amour* (1) est charmant et je l'aime à la folie. Il m'aime beaucoup aussi, à sa

(1) Petit nom d'amitié donné entre la Reine et madame de Polignac au Dauphin, second fils de Louis XVI.

manière, ne se gênant pas. Je me plais à l'appeler comme cela, pour lui rappeler vous et les vôtres. Je lui demande quelquefois s'il se rappelle de vous, s'il vous aime : il me dit Oui, et alors je le caresse davantage. Il se porte bien, devient fort, et n'est plus colère. Il se promène tous les jours, ce qui lui fait grand bien. Je ne vous parle point des affaires d'ici; je trouve qu'il faut n'en rien dire ou écrire des volumes. Mon mari me charge de bien des amitiés pour vous. Je crois qu'il n'y a pas longtemps qu'il vous a écrit. Je viens de me donner encore une entorse à ma mauvaise jambe, ce qui m'a obligée d'être une douzaine de jours dans ma chambre. Mais quand on ne peut pas être où et avec qui l'on voudroit, on resteroit un an à la même place sans penser à changer.

Adieu, mon cher cœur. Dites mille choses pour moi à vos parents et amis. J'embrasse vos petits garçons et même le grand Armand : comme c'est de bien loin, il n'y a rien à dire. Je suis bien aise que M. de Guiche soit avec vous. C'est un gendre digne de vous et de votre mari, par son attachement, sa noblesse et sa loyauté. Tout le monde lui rend justice ici, et même ses ennemis lui rendent hommage par la haine qu'ils ont montrée contre lui. Dites-lui bien des choses pour moi. Je ne peux vous dire combien les quatre lignes de votre fille m'ont fait plaisir. Et comment ne m'occuperois-je point de ces enfants! ne sont-ils donc pas à moi aussi? N'est-elle point ma fille d'adoption? J'ai tous les sentiments d'une mère pour elle. Qu'elle m'aime toujours un peu, et que surtout elle parle souvent de moi avec vous, et vous serez sûres toutes deux de vous

occuper d'un être qui est sans cesse pensant à vous et qui aime et embrasse sa plus tendre amie de toute son âme.

CCXXXVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Le Roi vient de donner sa sanction, arrachée par une émeute, au serment civique imposé au Clergé.—Avis demandé au Pape : la réponse a trop tardé.— C'était le jour de saint Étienne lapidé : la princesse ne craint pas les coups de pierres. — Quelques curés ont prêté serment. — Paroles d'un curé opposant. — Ignorance des curés de campagne. — M. de Raigecourt.

30 décembre 1790.

Je vois d'ici *ta perfection* étant dans une douleur mortelle de l'acceptation que le Roi vient de donner. Dieu nous réservoit ce coup : qu'il soit le dernier, et qu'il ne permette pas que le schisme s'établisse. Voilà tout ce que je demande. La réponse du Pape n'est point arrivée, je crois ; elle est bien intéressante. Au reste, mon cœur, cette acceptation a été donnée le jour de saint Étienne. Apparemment que ce bienheureux martyr doit être maintenant notre modèle. Tu sais que je n'ai point d'horreur pour les coups de pierres ; ainsi cela m'arrange assez. On dit qu'il y a sept curés de Paris qui ont prêté le serment. Je ne croyois pas que le nombre fût aussi considérable. Tout cela fait un très-mauvais effet dans mon âme ; car, loin de me rendre dévote, cela m'ôte tout espoir que

la colère de Dieu s'apaise. Tu sens bien que ton curé est bien décidé à suivre la loi de l'Évangile, et non celle que l'on veut établir. On dit qu'un membre de la commune a voulu gagner celui de Sainte-Marguerite, en lui disant que l'estime que l'on avoit pour lui, la prépondérance qu'il avoit dans le monde, seroient capables de ramener la paix en entraînant les esprits. Le curé lui a répondu : « Monsieur, c'est par toutes les raisons que vous venez de me donner que je ne préterai pas le serment, et que je n'agirai pas contre ma conscience. » Une chose que ceci m'a fait découvrir, et qui fait horreur, c'est combien les curés de campagne sont peu instruits.

Je suis confondue de ce que tu m'as mandé de la part de ton mari. Tâche de me dire que tu lui as donné cet ordre. Ses affaires ne vont pas bien. La personne qui lui a fait connoître celui qui devoit lui faire faire cette acquisition, lui a envoyé trois paquets avec prière d'en accuser réception. Il n'en a pas entendu parler. Demande-lui si c'est qu'il ne les a pas reçus, et réponds-moi, parce que je le dirai à la personne intéressée.

Adieu ; je vous embrasse de tout mon cœur et vous aime de même.

CCXXXVIII

MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II (1).

Compliments de nouvelle année.

Ce 1er janvier 1791.

Je serois trop malheureuse, mon cher Frère, si je ne pouvois pas vous parler de ma tendre amitié au commencement de cette année. Soyez heureux autant que vous le méritez et que je le souhaite, cette année et bien d'autres avec. Embrassez ma belle-sœur et tous vos enfants pour moi, et ne doutez jamais des sentiments tendres et inviolables avec lesquels je vous embrasse de tout mon cœur.

Le Roi, qui me voit écrire, me charge de ses vœux et compliments pour vous.

(1) Archives impériales de Vienne.

CCXXXIX

LE COMTE D'ARTOIS A L'EMPEREUR LÉOPOLD II (1).

Des ouvertures vont être faites au nom du Comité des princes émigrés, par M. de Calonne, qui se sera entendu avec M. de Flachslanden et M. d'Escars. — Ce prince désire soumettre en personne ses vues à l'Empereur et lui demander ses conseils. — Il présentera une lettre du Roi de Sardaigne. — Exposition des motifs qui le déterminent.

1er janvier 1791.

MONSIEUR MON FRÈRE,

J'ai reçu, par le marquis de Sostegno, la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 8 décembre; et le baron d'Escars ne m'a pas laissé ignorer les sentiments qu'Elle a bien voulu lui témoigner en ma faveur. Je La prie avant tout d'accepter l'hommage de ma reconnoissance et de la ferme assurance que je ne cesserai jamais de mériter Ses bontés et Sa confiance.

Je n'entreprendrai point de tracer ici à Votre Majesté la position de mon trop malheureux frère, celle de la Reine, de ma patrie, et la mienne en particulier : je rendrois trop mal par écrit de pareils détails; mais la personne que j'envoie en ce moment à Votre Majesté est sans contredit celle qui est le plus en état de Lui en présenter le vrai tableau.

M. de Calonne mérite toute ma confiance par son attachement sans bornes au Roi mon frère, par la supériorité de ses talents, et par un dévouement que

(1) Archives impériales de Vienne.

rien ne peut altérer. Votre Majesté jugera Elle-même si je suis loin de Lui rien exagérer.

Mais, pour me conformer encore plus aux intentions de Votre Majesté, lorsque M. de Calonne aura l'honneur de Lui présenter cette lettre, il aura conféré d'avance avec MM. de Flachslanden et d'Escars, qui réunissent si justement ma confiance.

Le principal but de la mission de M. de Calonne est de supplier Votre Majesté de vouloir bien me permettre d'aller en personne Lui soumettre mes vues, mes projets, mes moyens, mes sentiments, et de recevoir les conseils et les ordres d'un Souverain auquel est réservée la gloire la plus noble et la plus brillante.

Je porterai moi-même à Votre Majesté une lettre du Roi de Sardaigne, qui prouvera à Votre Majesté que ce vertueux monarque a donné son consentement et son approbation à ma démarche.

Néanmoins, il est nécessaire que je détaille ici à Votre Majesté une partie des motifs qui me déterminent en ce moment.

Lorsque j'ai fait remettre à Votre Majesté le projet qui Lui a été soumis, je croyois avoir assez de moyens pour retarder tout éclat, afin de me conformer aux intentions du Roi mon frère, et d'attendre les décisions de Votre Majesté.

Mais j'ai eu la douleur de voir emprisonner et massacrer d'excellents serviteurs du Roi; et en gémissant des lenteurs qui ont occasionné tous nos maux, j'ai du moins rempli mon devoir en calmant les provinces pour le moment, et en me donnant le temps nécessaire pour chercher à réunir les plus grands moyens.

Ma présence à Turin excitoit trop le zèle des bons François; il a donc fallu, pour l'amortir, me déterminer à m'en éloigner pour quelque temps. M. le prince de Condé s'en éloignera aussi de son côté; et en cela nous suivons, lui et moi, les conseils du Roi de Sardaigne.

Mais, Sire, cette absence deviendra le premier mobile du salut de la France, si, comme j'ose l'espérer, Votre Majesté approuve le plus vif et le plus juste de mes désirs.

Votre Majesté est regardée par l'Europe entière comme le Souverain qui doit être le sauveur des trônes ébranlés.

La fermeté de ma conduite, la pureté de mes intentions et le dévouement le plus absolu au Roi mon frère, m'ont acquis la confiance d'une grande partie de la nation. Il ne me reste donc plus qu'à soumettre à Votre Majesté mon plan et mes moyens. Je prendrai Ses ordres sur la manière de les rendre plus utiles. J'aurai la satisfaction de Lui faire connoître de vive voix tous les sentiments de mon âme et je La conjurerai en même temps de vouloir bien se rappeler que j'obéis à Ses ordres, puisqu'Elle m'a recommandé de Lui communiquer toutes mes vues.

Si je n'eusse pas craint de faire une démarche précipitée, je me serois rendu à Vienne tout de suite. Mais malgré l'urgence du moment, le respect et la prudence m'ont retenu. J'attendrai à Inspruck la permission de Votre Majesté. Aussitôt que je l'aurai reçue, je m'empresserai d'aller Lui offrir l'hommage aussi sincère que respectueux de tous les sentiments qui m'attachent

pour la vie au principal sauveur de mon Roi, de ma famille et de ma patrie.

Je suis, Monsieur mon Frère,
de Votre Majesté,
le très-affectionné Frère et serviteur,
CHARLES-PHILIPPE.

Turin, ce 1er janvier 1791.

CCXL

VICTOR-AMÉDÉE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II (1).

Lettre dont le comte d'Artois était porteur pour le recommander à la bienveillance de l'Empereur.

[Turin, 3 janvier 1791.]

MONSIEUR MON FRÈRE ET TRÈS-CHER NEVEU,

Le comte d'Artois, dont la position et les circonstances sont assez connues de Votre Majesté Impériale, plein de confiance dans les bontés qu'Elle lui a témoignées, vient de me communiquer la résolution qu'il a cru devoir prendre de se rendre à Vienne pour en implorer personnellement la continuation, si Votre Majesté Impériale voudra bien y donner Son agrément. Quel que puisse être mon regrèt de le voir s'éloigner de sa famille qui reste ici, les motifs qu'il m'a allégués de l'importance pour lui de ce voyage ne m'ont pas laissé

(1) Archives impériales de Vienne.

lieu à chercher de l'en détourner; et s'agissant d'un gendre que je chéris, je n'ai pas non plus pu me refuser à sa demande de l'accompagner auprès de Votre Majesté Impériale avec une de mes lettres, qu'il a désiré de pouvoir Lui présenter pour s'y recommander.

L'amitié que Votre Majesté Impériale m'a accordée me fait espérer qu'Elle ne désagréera pas cet office de ma part en faveur d'un Prince intéressant sous tant de rapports, et qu'Elle voudra bien lui en faire ressentir tout l'effet qu'il croit pouvoir en attendre. Je ne saurois en même temps omettre de rendre au comte d'Artois la justice que je lui dois à tous égards, en assurant Votre Majesté Impériale que ses excellentes qualités de cœur et d'esprit, ses bons sentiments dignes d'un meilleur sort, et sa conduite irréprochable pendant son séjour auprès de moi, lui ont gagné ici tous les suffrages, et acquis de plus en plus mon estime et mon amitié. Je ne doute pas qu'il ne fasse tout pour mériter aussi celle de Votre Majesté Impériale; et si le titre d'être mon gendre pût en quelque manière y contribuer, ma reconnoissance envers Votre Majesté Impériale en sera toujours aussi vive que sont sincères les sentiments de la haute considération et de l'attachement inviolable avec lesquels je suis et serai toute ma vie,

Monsieur mon Frère et très-cher Neveu,

de Votre Majesté Impériale,

le bon Frère et Oncle très-affectionné,

V. Amé.

A Turin, le 3 janvier 1791.

CCXLI

L'EMPEREUR LÉOPOLD II AU COMTE D'ARTOIS (1).

Le Roi et la Reine de France prohibent l'exécution d'aucun des plans et projets mis en avant à leur égard, en dehors de leur action personnelle. — L'Empereur, intermédiaire de leur volonté, se refuse à toute participation dans les démarches du Comité des princes.

[Le 9 janvier 1791.]

Monsieur mon Frère, les dernières lettres que je viens de recevoir de France de la part de ceux auxquels seuls il appartient de statuer sur ce qui leur convient m'apprennent :

Qu'ils veulent absolument qu'il ne soit procédé à l'exécution d'aucun des plans et projets pour ce qui regarde leur situation, et qu'ils viennent de vous le déclarer eux-mêmes.

Votre Altesse Royale sentira, moyennant cela, qu'actuellement et dans ces circonstances, je ne puis ni ne dois me prêter d'aucune façon à aucune démarche ou même apparence quelconque, ni directe ni indirecte, qui puisse être relative à de semblables projets, me réservant, dans des conjonctures plus favorables, de lui témoigner que ma bonne volonté est toujours la même, ainsi que les sentiments avec lesquels je suis bien sincèrement, Monsieur mon Frère, etc.

---

(1) Archives impériales de Vienne.

CCXLII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Envoi d'une cassette à Bruxelles. — Éluder toute proposition de l'évêque d'Arras et du marquis de Gilliers. — La Cour traite avec les factieux pour gagner du temps et les diviser. — L'Empereur veut-il employer pour le trône de France les forces qu'il a dans le Brabant? — Le baron de Breteuil sait tout. — Plan à concerter avec Vienne : quatre personnes seulement dans le secret. — Espèce de chiffre pour faire savoir si la lettre est parvenue.

Ce 11 janvier 1791.

Vous recevrez, Monsieur le Comte, une cassette à moi vers la fin du mois. Je vous prierai de me la garder, et si vous quittiez Bruxelles, vous la remettrez à ma sœur pour moi.

L'Évêque d'Arras, dit-on, est parti de Turin pour Vienne. Quoique j'aie déjà prévenu qu'on n'écoutât personne, à moins qu'il n'ait une lettre de vous ou chiffrée de M. Blümendorf, il est essentiel de prévenir encore, d'éluder toutes les propositions qu'il pourroit faire. Il faudroit se conduire de même pour M. de Gilliers. Au cas que nous soyons forcés de le laisser aller pour ne pas découvrir nos véritables intentions, c'est par les mêmes raisons que nous traitons dans ce moment avec une partie des factieux d'après leur plan que je connois. Il n'y a rien à en espérer; mais cela sert à gagner du temps et, en les divisant, à empêcher le mal qu'ils pourroient faire. Vous vous rappelez sans doute d'un

(1) Autographe de mon cabinet.

homme dont je vous ai parlé avant votre départ : nous nous sommes assurés de sa fidélité et d'une partie de ses moyens; il ne s'agit que de connoître les véritables intentions de l'Emp....., et s'il veut nous aider des forces qu'il a dans le Brabant. Nous avons fait écrire pour nous assurer des dispositions de l'Espagne. Celles du Roi de Sardaigne et des Suisses nous seront favorables quand ce sera nous qui les requerrons.

Si les réponses des deux premières Puissances sont aussi favorables que nous avons lieu de l'espérer, nous vous communiquerons sur-le-champ notre plan pour être envoyé à Vienne, et nous concerter sur le temps et la manière de l'exécuter. Le baron (1), à Soleure, sait tout; vous pouvez lui en écrire. Il n'y a en tout que quatre personnes dans le secret; c'est un moyen sûr pour qu'il soit bien gardé. Il seroit intéressant d'avoir promptement la réponse de Vienne. L'Assemblée perd; tout le monde est mécontent, l'impôt les achèvera, et pour être quelque chose, il faut agir soi-même avant que les têtes françoises ne tournent d'une manière quelconque, ce qui ne sera jamais possible qu'à la fin de mars ou commencement d'avril. Comme je serai inquiète de cette lettre, du moment qu'elle vous sera arrivée, mandez à M. Blümendorf que vous avez reçu la pièce de toile; et si vous ne vous rappelez pas le nom de l'homme dont je vous ai parlé, demandez-lui celui du marchand.

Vous n'avez pas besoin de l'assurance de tous mes sentiments pour vous.

---

(1) Le baron de Breteuil. Il s'agit du projet de fuite.

CCXLIII

L'EMPEREUR LÉOPOLD II A MARIE-ANTOINETTE (1).

La lettre apportée par le marquis de Duras est arrivée. — Remerciments pour ses congratulations sur la pacification des Pays-Bas due au comte de Mercy. — Il a dit ses sentiments à Duras.

Ce 12 janvier 1791.

Très-chère Sœur, j'ai reçu par le marquis de Duras votre chère lettre. Je vous rends bien des grâces de tout ce que vous m'y dites d'obligeant, et de la part que votre amitié a bien voulu prendre au retour des Pays-Bas, que je dois beaucoup au zèle du comte de Mercy. Ma femme est bien sensible à votre souvenir et vous fait mille compliments. Le marquis de Duras, porteur de celle-ci, qui sait bien son devoir et vous est bien attaché, ainsi qu'au Roi, pourra vous rendre compte de bouche de mes sentiments. Tout ce que je puis bien vous assurer et dont je vous prie d'être bien persuadée, c'est de l'intérêt le plus vif, tendre et sincère, que j'ai pris, je prends et je prendrai toute ma vie à votre situation et à tout ce qui pourra intéresser et vous et votre famille dans quelconque occasion, que ma bonne volonté, mon amitié à toute épreuve et mon tendre attachement vous sont voués à jamais, ne se démentiront dans aucune occasion, et que je m'estimerai trop heureux lorsque vous me donnerez des occasions de vous en donner des preuves réelles et solides de

(1) Archives impériales d'Autriche.

toutes les façons possibles, et que je pourrai vous convaincre de toute l'étendue de l'attachement le plus tendre et de la vraie amitié avec laquelle je suis.....

P. S. Le marchand dont vous m'avez parlé d'autres fois, je ne m'en suis plus servi, son service n'étant ni bon ni fidèle.

CCXLIV

LE COMTE D'ARTOIS A L'EMPEREUR (1).

Recommandation en faveur de M. de Fombrune, qui a reçu des lettres récentes démontrant que le Roi et la Reine désirent recevoir des secours, de concert avec le Comité de Turin.

[Venise, 15 janvier 1791.]

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

La personne qui remettra cette lettre à Votre Majesté a déjà l'honneur d'être connue d'Elle, et je la crois digne de Ses bontés pour son zèle et son intelligence. M. de Fombrune a mérité la confiance du Roi mon Frère; il en a déjà donné des preuves à Votre Majesté; mais dernièrement encore il a reçu de nouvelles lettres qui démontrent clairement combien le Roi et la Reine de France désirent être secourus, et en même temps combien ils pensent à quel point il est nécessaire que les moyens sur lesquels j'ai de l'influence

(1) Archives impériales d'Autriche.

soient entièrement d'accord avec les secours généraux de Votre Majesté.

Je n'ai pas besoin de renouveler ici l'expression de mes sentiments et de mes desseins; et lorsque Votre Majesté recevra cette lettre, je serai déjà à Laubach [Laybach] pour attendre une permission à laquelle j'attache plus de prix que jamais, et qui doit influer autant sur le sort de la France, j'ose même le dire, de l'Europe entière.

Après avoir présenté à Votre Majesté d'aussi grands intérêts, me sera-t-il permis de Lui ajouter combien je m'estimerai heureux de traiter moi-même avec un Souverain dont le règne s'annonce d'une manière aussi glorieuse?

Je m'efforcerai de mériter toujours les bontés, l'amitié de Votre Majesté; je serai toujours digne de Son estime, et je conserverai éternellement les sentiments aussi sincères que respectueux avec lesquels je suis,

Monsieur mon Frère et Cousin,

de Votre Majesté

le très-affectionné Frère, Cousin et serviteur,

CHARLES-PHILIPPE.

Venise, ce 15 janvier 1791.

A Monsieur mon Frère, l'Empereur.

CCXLV

MADAME ÉLISABETH A MADAME LA MARQUISE DE RAIGECOURT, A TRÈVES.

Elle a assisté à la messe dans une église qui était comble de brigands et où l'on se jetait les chaises à la tête. — Un prêtre est monté en chaire pour dire qu'à Saintes, d'où il arrivait, l'évêque avait mis sa tête à prix, parce qu'il était assermenté. — Le maire de Strasbourg, pour avoir voulu renvoyer le chapitre, a été rossé.

[Paris], 17 janvier 1791.

Je ne veux pas que tu puisses avoir des reproches à me faire, cette poste. Ton curé, comme je crois te l'avoir mandé, n'a point paru (1). Un vicaire a chanté la grand'messe. Vous ne pouvez pas vous faire une idée de l'indécence de l'église : il n'y avoit que des brigands, mais elle en étoit comble. On se jetoit les chaises à la tête; on faisoit recommencer l'orgue. Un prêtre est monté en chaire pour dire qu'il arrivoit do Saintes, et que l'évêque y avoit fait mettre sa tête à prix, parce qu'il avoit prêté le serment. Le soir, il y a eu le même bacchanal à Saint-Roch, parce que l'on a encensé les officiants. On doit procéder cette semaine à l'élection du curé de Saint-Sulpice, et, j'imagine, de tous ceux qui n'ont pas prêté le serment. On dit que les provinces se montrent plus revêches que Paris à l'exécution du décret. A Strasbourg, le maire et son écharpe ont été bien rossés, pour avoir voulu renvoyer le cha-

(1) Voir la note de la lettre du 3 novembre 1790.

pitre. C'est le peuple qui en a fait justice. Dans la Bourgogne, ils ne veulent pas non plus de serment.

Je ferai la commission pour ton beau-frère, mais je ne crois pas pouvoir réussir, d'abord vu mon peu de crédit, et puis l'enfant est si jeune, que l'on ne voudra pas prendre d'engagement. Si le beau-père montroit du désir que cela fût, je crois que cela vaudroit mieux que tout. Mais je verrai toujours si j'y puis quelque chose. Adieu, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

Mirabeau est commandant de bataillon et prend, dit-on, son service vendredi.

CCXLVI

M. DE CALONNE A L'EMPEREUR (1).

Il garde le plus profond *incognito* sous le nom de Dommartin, et demande audience pour exposer les projets du comte d'Artois. — Il descendra chez son neveu, le baron d'Escars, pour attendre sans bruit une réponse.

[19 janvier 1791.]

SIRE,

Je suis chargé par Monseigneur le comte d'Artois de remettre à Votre Majesté Impériale une lettre que les circonstances rendent infiniment importante et pressée. Ce prince désire qu'il me soit permis d'exposer en même temps à Votre Majesté des faits d'après lesquels il se flatte qu'Elle jugera convenable et d'une

(1) Archives impériales d'Autriche.

utilité supérieure à toute apparence d'inconvénient, l'entrevue qu'il a fort à cœur d'obtenir.

Dans l'espérance que cette faveur ne lui sera pas refusée, il s'est déjà mis en route, et en m'envoyant vers Votre Majesté Impériale, il m'a ordonné de lui faire savoir la réponse qu'Elle voudroit bien me donner sur cet objet, par un courrier que je dépêcherois à sa rencontre le plus tôt possible.

Mon profond respect pour les moindres intentions de Votre Majesté Impériale me porte à La supplier, avant d'entrer dans Vienne, de me prescrire ce que je dois faire pour m'acquitter de ma mission de la manière la plus conforme à Ses volontés, et comme Elle pourroit juger à propos que mon arrivée ne fît aucun bruit, je garderai le plus parfait incognito sous le nom de *Dommartin,* me proposant d'aller descendre chez le baron d'Escars, mon neveu, où je me tiendrai renfermé sans voir personne jusqu'à ce que j'aie reçu les ordres de Votre Majesté Impériale.

Me pardonnera-t-Elle d'ajouter un mot sur mon empressement à répondre à la marque de confiance dont Monseigneur comte d'Artois a daigné m'honorer? En toute autre circonstance, la position où le sort m'a mis et où mes résolutions m'ont fixé, ne m'auroit laissé de désir que pour le repos; mais en cette occasion, non-seulement je suis entraîné par un dévouement sans bornes à un prince qui attache par ses bontés autant qu'il se fait admirer par ses grandes qualités; non-seulement je le suis aussi par le sentiment que je dois à ma patrie, dont les malheurs peuvent paroître avoir pour cause éloignée ce que j'avois entrepris pour

la servir; mais de plus il se joint encore à ces puissants motifs une extrême ambition de voir et d'entendre, je le dis sans la moindre flatterie, le Souverain que l'humanité révère, qui s'est fait bénir en Toscane, qui a déjà illustré le commencement de Son règne impérial par des actes de la plus haute sagesse, et à qui je crois qu'est réservée la gloire vraiment unique d'affermir tous les trônes et de préserver toutes les nations du délire le plus funeste.

Je suis, avec un très-profond respect, Sire, etc.

A quatre lieues de Vienne, le 19 janvier 1791.

CCXLVII

LE COMTE DE COBENZL A M. DE CALONNE (1).

Des raisons d'État et des considérations qui touchent au Roi et à la Reine de France ne permettent pas à l'Empereur de le voir, encore moins de voir le comte d'Artois. — Inutile alors de se rendre à Vienne.

Le 19 janvier 1791.

M. le baron d'Escars ayant remis à l'Empereur la lettre que vous avez adressée à Sa Majesté, datée de cejourd'hui, à quatre lieues de Vienne, je suis chargé de vous dire, Monsieur, au nom et de la part de Sa Majesté, que des raisons d'État les plus graves et de la plus grande conséquence, tant pour Elle-même que pour Leurs Majestés le Roi et la Reine de France, ne Lui permettent absolument pas de vous voir : — ni

(1) Archives impériales d'Autriche.

vous, Monsieur, ni beaucoup moins encore M. le comte d'Artois. Que par conséquent Sa Majesté s'attend que vous ne vous rendrez pas à Vienne, et que vous ne différerez pas un instant de faire connoître Ses intentions à cet égard à M. le comte d'Artois, en le prévenant en même temps que, par les raisons susdites, l'Empereur ne peut se permettre de voir M. le Comte, pas même à son voyage prochain en Italie, tel charmée que Sa Majesté seroit d'ailleurs de faire sa connoissance, si des motifs si puissants n'y mettoient obstacle.

P. S. M. le baron d'Escars, qui vous fera parvenir la présente, a été requis de vous demander un reçu que j'ai ordre de reproduire à Sa Majesté.

CCXLVIII

BILLET NON SIGNÉ DU BARON D'ESCARS AU COMTE DE COBENZL.

Accusé de réception de la lettre de M. de Calonne.

[20 janvier 1791.]

On a l'honneur d'informer Son Excellence M. le comte de Cobenzl qu'on n'a reçu, hier, qu'à minuit et demi, le paquet qu'il a adressé de la part de Sa Majesté l'Empereur.

On a sur-le-champ expédié une personne affidée le porter à Burckersdorff.

Le voyageur n'y étoit pas encore arrivé.

Celui de ses gens déjà venu ici le matin et retourné l'attendre à cette poste, y étoit.

Le paquet lui a été remis, et il est allé sur-le-champ au-devant de son maitre le lui porter.

On a renfermé dans le paquet le billet de la main de M. de Cobenzl. Ainsi, le voyageur ne manquera certainement pas d'envoyer le reçu demandé.

Vienne, ce 20 janvier 1791.

CCXLIX

M. DE CALONNE AU COMTE DE COBENZL (1).

Des accidents de voiture et de route l'ont tenu à distance de Vienne. — Il va rebrousser chemin et se hâter de porter à Inspruck, au comte d'Artois, l'amère douleur de l'insuccès de la démarche du prince. — M. de Cobenzl ne s'étant pas expliqué sur l'usage à faire d'une lettre dont M. de Calonne était porteur pour l'Empereur, il prend le parti de l'envoyer à M. d'Escars, avec un extrait de la communication qu'il avait à faire. — Suit le mémoire prétendu extrait.

Sighartskirchen, le 20 [janvier 1791], à midi.

Monsieur,

Je viens de recevoir à l'instant la lettre datée d'hier, neuf heures du soir, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui m'a été transmise par le courrier de M. le baron d'Escars. Il ne m'a pas trouvé à quatre lieues de Vienne, — les accidents arrivés à ma voiture ayant retardé considérablement ma marche, et m'ayant forcé de rester à l'avant-dernière poste. Je n'irai pas

(1) Archives impériales d'Autriche.

plus loin; et quelque danger qu'il puisse y avoir à recommencer une longue route avec une voiture à demi brisée, sans y avoir fait faire d'autres réparations que celles qu'on peut obtenir dans un village, je vais, pour remplir ponctuellement les intentions de Sa Majesté Impériale, dont vous m'avez donné connoissance, rebrousser chemin et me hâter d'aller en informer Monseigneur comte d'Artois, que je rencontrerai en route vers Inspruck. J'augmenterai sa douleur en lui annonçant, comme vous me le prescrivez, Monsieur, au nom de Sa Majesté Impériale, que, *par les mêmes raisons d'État qui ne Lui permettent absolument pas de me voir en ce moment, ni beaucoup moins encore M. le comte d'Artois, Sa Majesté Impériale ne pourra pas se permettre de voir ce prince, même pendant Son voyage prochain en Italie.* Je sais combien je l'affligerai en lui ôtant jusqu'à cette dernière espérance, et combien les conséquences qu'il semble qu'on peut tirer de cette résolution lui paroîtront amères. C'étoit pour détruire les suppositions qui vraisemblablement en sont le principe, que Monseigneur comte d'Artois avoit désiré et cru nécessaire d'expliquer lui-même à Sa Majesté Impériale des faits dont il a lieu de croire qu'Elle n'est pas exactement instruite. Il m'avoit chargé d'en présenter le précis avec sa lettre, et il s'étoit réservé d'en montrer les preuves ainsi que les suites inévitables. Je suis en peine de ce que je dois faire de la lettre qui m'a été confiée pour que j'eusse l'honneur de la remettre, et à l'égard de laquelle vous ne m'avez rien marqué, Monsieur, qui puisse me faire apercevoir ou présumer la volonté de Sa Majesté l'Empereur. Dans le doute, je

prends le parti de l'envoyer à M. le baron d'Escars, et j'y joindrai même un extrait de ce que j'étois chargé d'exposer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

De Calonne,
Ministre d'État en France (1).

P. S. Si le mauvais état de ma voiture m'empêchoit d'aller aussi vite que je me le propose au-devant de M. le comte d'Artois, je lui enverrois un courrier en toute diligence, en sorte que, de manière ou d'autre, il sera instruit des intentions de Sa Majesté Impériale au plus tard le 24, jour de son arrivée à Inspruck. Il ne pourroit pas l'être à Venise, d'où il doit partir, demain 21 de ce mois.

Abrégé de l'exposé des faits, par M. de Calonne.

[20 janvier 1791.]

Le Roi et la Reine ont abandonné la résolution de sortir de Paris. On en a la certitude et des preuves multipliées.

Ce n'est plus, comme auparavant, irrésolution et

(1) La qualité de ministre d'État était loin d'être inhérente à celle de secrétaire d'État. Les secrétaires d'État avaient la signature et le contre-seing. Les ministres d'État étaient membres du Conseil d'État et privé du prince. De là on a dit ministre et secrétaire d'État, quand les deux qualités distinctes étaient réunies. La distinction n'a plus de sens aujourd'hui : ce n'est plus qu'une appellation historique, mais que l'usage a maintenue, malgré la suppression des ministres du Conseil privé, tels qu'ils étaient constitués sous l'ancienne monarchie et qu'ils furent à peu près rétablis sous la Restauration.

Le comte Ferrand, qui a écrit l'Éloge de Madame Élisabeth et publié le premier des lettres de cette princesse, était ministre d'État, titre à peu près honorifique.

délai; c'est un système entièrement contraire et incompatible avec toute vue de s'affranchir.

Leurs Majestés, trompées par les promesses de M. de La Fayette, se sont abandonnées à ses perfides conseils, sans confiance, et cependant sans réserve.

D'abord Elles ne vouloient s'en servir que pour récupérer leur liberté qui sembloit être en ses mains, et dont on leur a persuadé qu'Elles ne pourroient reprendre l'usage qu'en le gagnant lui-même.

Il a paru se livrer à cette intention; mais ce n'étoit que pour la faire servir à ses vues. Pour peu qu'on le connût et qu'on fît attention à ce qu'il devoit vouloir, d'après ce qu'il avoit fait, on auroit dû être bien convaincu que jamais il ne voudroit relâcher ses augustes captifs, puisque le moment de leur liberté étoit le moment de sa chute sous tous les rapports et l'abandon de tous ses principes.

Sa conduite a été conséquente à ce qu'elle a toujours été, à son caractère, à sa manie dominante, à ses intérêts. Il s'est servi de la seule arme qu'il sache manier; il a trompé, il trompe, il trompera jusqu'au fatal dénoûment qui lui permettra de jeter le masque. Aussitôt que le traître a vu qu'on revenoit à lui et qu'on employoit, pour l'engager à favoriser la sortie de Leurs Majestés, une voie tierce, très-respectable, et qui s'y est entremise de la meilleure foi du monde, il a témoigné déférer à tout ce qu'on vouloit de lui, et on y a compté. On a même écrit en conséquence, et vainement les réponses ont conjuré de s'en défier.

Bientôt après il a laissé entrevoir des difficultés, il a témoigné craindre des dangers, il en a facilement in-

spiré la terreur, et en même temps il a montré un autre plan plus sûr, disoit-il, plus facile, et qui ne faisoit courir aucun hasard : — *celui de reprendre dans Paris même, et par les habitants de Paris, l'exercice de son pouvoir, et le libre usage d'une autorité suffisante pour dissoudre l'Assemblée actuelle, en établir une autre mieux organisée, et donner à l'État une bonne constitution et une tranquillité parfaite, sans violence, sans commotion, sans effusion de sang.*

Il étoit facile de rendre ce leurre séduisant aux yeux d'un monarque ami de la paix, et disposé à tout sacrifier au bonheur de ses sujets.

Quelques apparences de changement dans les opinions populaires, quelques preuves effectives d'amendement de la part d'une partie de la garde nationale, et les progrès du discrédit réel où tombent de jour en jour les plus *enragés* membres de l'Assemblée, ceux qui composent le *club jacobite* ou la *faction d'Orléans*, la haine même qu'ils ont vouée à M. de La Fayette, et qui semble être un garant de ses promesses, enfin l'appui du ministre confédéré avec lui (1), et qui de tout temps a conspiré à ses trahisons, ce sont autant de moyens qui ont servi à faire illusion et à enraciner l'erreur. Tout ce qui a suivi en a décelé le but et tend évidemment à en rendre les effets irrémédiables.

On redoutoit les forces de l'Empereur; et le Brabant, soumis beaucoup plus tôt qu'on ne l'avoit cru, faisoit apercevoir un orage prêt à fondre sur les têtes rebelles, qui n'ont pu dissimuler leur extrême frayeur.

---

(1) M. de Montmorin.

D'une autre part, on savoit que le mécontentement croissoit dans toutes les provinces, et l'espionnage avertissoit que plusieurs d'entre elles annonçoient des explosions prochaines, se lassoient des maux de l'anarchie, et invitoient les princes à secourir (réunir) leurs efforts contre la tyrannie des despotes démocrates.

Il falloit écarter ce double danger. On ne le pouvoit qu'en faisant prescrire l'inaction par le Roi lui-même. Ce n'étoit que par ses propres mains qu'on pouvoit anéantir les ressources tant extérieures qu'intérieures qui se présentoient en faveur de l'autorité royale. La Fayette étoit bien sûr qu'en rendant cet important service à l'Assemblée dont il connoissoit l'effroi, il se feroit pardonner aisément, et rendroit même méritoire pour sa popularité, son extérieur royaliste, et ses assiduités adulatrices, que jamais il n'eût osé risquer, si leur objet n'avoit pas été connu des complices de sa perfidie.

Le parti qui le hait ne s'y est cependant fié qu'à demi et provisoirement. On a vu qu'au même moment qu'il agissoit de concert avec les *impartiaux*, et quelques-uns même des orateurs les plus accrédités, d'autres l'accusoient, le rendoient suspect, le dénonçoient; et qu'alors, pour les apaiser, il faisoit faire au Roi, de concert avec son digne appui, M. de Montmorin, de nouveaux actes de déférence aux volontés de l'Assemblée, de nouvelles protestations d'un entier dévouement au soutien de la révolution, et s'il faut le dire, comme tout bon François le sent, de nouvelles prostitutions de ses propres sentiments. On en a vu récemment un exemple en ce qui concerne le clergé, etc.

La fin de cette manœuvre est aussi facile à prévoir que le développement en est sensible à tous les yeux. On a dit au Roi et à la Reine : *Vos jours sont dans le plus grand danger s'il se fait le moindre mouvement, soit de la part des troupes autrichiennes, soit de la part des princes absents. Mais si vous arrêtez, si vous paralysez absolument les uns et les autres, vous obtiendrez dans peu tout ce que vous avez à désirer.* Menaces et promesses ont fait leur effet. Le Roi a écrit au roi de Sardaigne une lettre très-forte, mais où le style ministériel n'est pas même suffisamment déguisé, pour l'engager à empêcher son gendre de bien faire, et on a voulu que cette lettre fût connue du public. Une autre lettre tendante au même but a été apportée peu après à Monseigneur comte d'Artois. Peut-être a-t-on écrit ou fait parler en même temps à l'Empereur, et rien n'a été épargné pour remplir l'intention du perfide conseil qui n'attend pour immoler ses victimes que le moment où elles seront dénuées de tout secours, et où l'audace démocratique ne sera plus retenue par aucune crainte.

On ne rapporte pas dans ce précis les particularités que prouvent et rendent palpable ce qu'on vient d'indiquer. Elles doivent être mises sous les yeux de Sa Majesté Impériale dans le plus grand jour.

On va tracer rapidement les effets qui en résultent déjà, et ce qui dénote la situation actuelle de tout le royaume, en supprimant également les preuves qu'on seroit en état de donner.

1° Il est d'abord à observer que, suivant plusieurs rapports, le parti La Fayette, confondu en ce moment avec le parti du Roi, pourroit bien n'être pas le plus

fort dans Paris, lorsqu'il faudra qu'il se dévoile; et que même il est très-probable qu'il sera prévenu par l'autre parti plus effréné, plus accoutumé aux derniers excès, et qui sent bien qu'il en a besoin pour empêcher un triomphe qui l'écraseroit. Le but de La Fayette est connu : on dissimule tant qu'il est utile; dès qu'il cessera de l'être, et qu'il paroîtra redoutable, le parti des *enragés* et celui qui soudoie depuis longtemps la populace le feront massacrer. Eh! qui peut dire alors où s'arrêtera la fureur? Déjà l'on échauffe le peuple par d'infâmes brochures, où les noms d'Antoinette et de La Fayette sont mis indignement en accolade. On professe publiquement le régicide, et l'on aperçoit en frémissant les sinistres présages des plus horribles catastrophes.

2° Le Roi en abandonnant le clergé à tous les excès de la persécution qui éclate présentement contre ses principaux membres, ouvre la porte à d'autres dangers aussi redoutables. La persécution fera des martyrs. Les martyrs allumeront le fanatisme religieux. Il s'armera contre le fanatisme populaire, et le sang coulera à grands flots. Quel que soit celui de ces deux fanatismes qui prévale, son triomphe ne peut être qu'un fléau pour l'humanité. Leur choc seul est capable d'ébranler tous les gouvernements; il est menaçant pour tous les empires.

3° Les bons serviteurs se découragent. L'attachement pour le Roi dépérit. Le respect s'éteint, et le nom qui remuoit si puissamment les cœurs françois ne fera bientôt plus aucun effet. Alors, le mal sera sans remède.

4° Mais on ne goûtera pas même le repos d'une

funeste léthargie. Jusqu'à présent l'espoir de voir enfin le Roi reprendre sa liberté et ses droits, ainsi que la confiance inspirée par les princes absents, et par les généreuses dispositions de l'Empereur, ont servi à soutenir la patience, et à modérer les fougues des citoyens opprimés. Mais à mesure qu'il devient notoire que le Roi s'abandonne aux scélérats qui le tiennent captif, qui le détrônent, et qui tyrannisent ses plus fidèles sujets, le désespoir cesse d'avoir des digues; ne voyant plus ni ressource au dehors ni point de ralliement au dedans, il est au moment de se précipiter tête baissée dans les excès de fureur qui semblent devenir sa seule défense; et s'il n'en résulte, comme il est probable, que des mouvements partiels, désordonnés et impuissants, les meilleurs citoyens en seront victimes, la noblesse sera massacrée, les prêtres seront égorgés; et qui peut répondre que les marches du Trône ne seront pas de nouveau ensanglantées? Mais n'en résultât-il que le débordement de la licence démocratique et l'entière destruction de la monarchie françoise, est-ce un spectacle que les Cours étrangères puissent regarder avec indifférence? Doivent-elles en attendre la consommation? Le peuvent-elles sans se perdre, sans se dégrader?

5° Si l'on diffère de prévenir ces calamités, dans trois mois il ne sera plus temps. Voici pourquoi :

Avant trois mois, l'Assemblée doit se séparer. Au mois d'avril, elle aura eu la durée de deux ans fixée pour son plus long terme; et d'ailleurs le décret qu'elle vient de rendre règle le cours des travaux peu considérables qui lui restent, de manière qu'il ne peut guère

aller au delà de deux mois (1). Par-dessus tout, l'état critique des finances presse l'Assemblée d'éviter, pendant qu'elle le peut encore, l'embarras inextricable où elle se trouveroit dans trois mois, si elle n'en rejetoit pas l'endos et l'odieux des impôts excessifs qu'il faut établir sur la législature par qui elle veut se faire remplacer.

Il faut donc tenir pour certain que l'Assemblée voit sa fin prochaine, et qu'elle veut elle-même qu'il y en ait une autre établie dans trois mois.

Or, de là il suit que le mal sera, à cette époque, rendu incurable. Trois considérations le démontrent (2).

La première, c'est qu'il est évident qu'avant de se séparer, l'Assemblée voudra consommer l'établissement du gouvernement démocratique qu'elle a toujours eu en vue; et il ne faut pas croire que le moment où l'audace de ce projet se portera au dernier excès sera le moment favorable pour le réprimer. C'est au contraire alors que l'adresse des factieux démagogues aura soin de le présenter sous les aspects les plus capables de séduire une nation dont la moitié sera découragée, et l'autre moitié enhardie par l'inertie de son Roi; qui en totalité sera fatiguée du chaos actuel, et prête à s'ouvrir à toutes les lueurs d'espérance que feront apercevoir les nouveautés qui s'offriront à elles. La seule

(1) Il faut en retrancher l'article des impositions qu'on esquivera. (*Note du Rédacteur de l'Exposé.*)

(2) Il ne faut pas s'en rapporter à ceux qui ne parlent que d'après leurs conjectures. Ce qu'on dit ici est motivé, et c'est l'avis des gens les plus instruits de l'Assemblée. (*Note du Rédacteur de l'Exposé.*)

perspective d'un nouvel ordre de choses, d'une nouvelle législature, d'un nouveau plan de gouvernement favorable à la liberté et à l'esprit républicain, charmera les trois quarts du peuple, et suspendra les murmures de l'autre quart par l'attente de l'événement.

La deuxième, c'est que par les dispositions actuelles de plusieurs provinces, et même de celles qui sont encore bien intentionnées, il y a lieu de présumer que si le parti royaliste ne prend pas incessamment le dessus, et si on ne lui voit aucun appui, elles saisiront volontiers, embrasseront même avec empressement le système des États fédératifs, dont on ne manquera pas de leur présenter l'espérance, dont elles sentiront qu'elles peuvent amener la réalité, qui est même dans les vues d'une partie de l'Assemblée, et dont on a posé les bases, pour ne pas dire préparé la nécessité par la division des départements et le pouvoir qu'on leur a donné.

Le troisième, c'est que si des forces quelconques vouloient alors apporter secours à la monarchie et la relever de sa ruine, elles attaqueroient vainement la nation dans ce premier moment de ferveur pour son nouveau gouvernement, et d'enthousiasme républicain. La fermentation qui existe aujourd'hui contre l'Assemblée seroit alors amortie par le découragement, peut-être même retournée en sa faveur, parce que les chefs des provinces auroient conçu l'espoir d'y acquérir l'ascendant que la forme des États particuliers et indépendants leur promettroit. Chacun calculant l'avenir suivant son intérêt, s'opposeroit à l'intervention étrangère qui viendroit troubler cette nouvelle combi-

naison ; le cri de la liberté rallieroit toutes les forces contre la puissance extérieure dont aucune réclamation intérieure n'auroit appelé le secours, et des millions de soldats créés par le patriotisme ne se laisseroient point abattre par des défaites multipliées; ils pourroient être souvent vaincus, mais finalement ils seroient insubjugables, parce qu'on ne sauroit conquérir à force ouverte, et par les armes seules, une nation belliqueuse, dont la population est de plus de vingt-six millions d'habitants. Si donc on laisse tomber l'utile effervescence qui existe encore en ce moment, si on laisse naitre tranquillement un nouvel ordre de choses qui puisse plaire ou tenter généralement, tout est dit pour la Monarchie françoise, le trône des Bourbons est renversé pour jamais, les majestés sont anéanties sans retour, et ce bouleversement dans un royaume qui fait autant d'effet que la France dans l'Europe, qui y a des racines aussi étendues, et une influence si nécessaire dans toutes les combinaisons politiques, ne sauroit arriver sans que la masse entière en soit ébranlée, et que toutes les souverainetés en reçoivent tôt ou tard le contre-coup.

Le déchirement de ce beau royaume et sa division monstrueuse en républiques fédérées, amèneront sans doute des démembrements, feront naitre des prétentions, des envahissements, des usurpations de tout genre, dès lors des guerres éternelles, la destruction de toute espèce de balance en Europe, et la tranquillité sera perdue pour des siècles dans la plus belle partie du globe.

Quelle foule de réflexions cet avenir, peut-être plus

prochain qu'on ne pense, pourroit faire éclore! Mais ce ne sont pas des réflexions, ce sont des faits seulement qu'on veut exposer, et le Souverain qu'on supplie de les considérer saura mieux que personne en apercevoir les conséquences dans toute leur étendue et les juger.

Conclusion. Qu'il soit seulement permis de conclure, conformément à ce qui frappe et détermine en ce moment Monseigneur Comte d'Artois et les autres princes absents :

1° Que différer plus longtemps c'est tout perdre, et pour la France, et pour le trône des Bourbons, et pour la paix de l'Europe entière;

2° Que le Roi et la Reine étant décidés à ne pas sortir de Paris, les laisser dans la situation à laquelle ils s'abandonnent, c'est les laisser périr, c'est les exposer beaucoup plus qu'en les secourant malgré eux;

3° Qu'un secours puissant qui en imposeroit, qui feroit trembler la scélératesse, et au moyen duquel Paris se verroit responsable de tout attentat contre ses Souverains, est le seul préservatif efficace qui puisse mettre en sûreté les jours du Roi et ceux de la Reine;

4° Que l'inaction absolue n'est pas même possible, parce qu'on ne peut commander au désespoir;

5° Que les Princes auroient à se reprocher les effets de ce vain désespoir, et tous les massacres qui s'ensuivroient, particulièrement ceux de la noblesse qui les invoque en ce moment, si, manquant aux engagements qu'ils ont pris et que l'honneur leur prescrit, ils ne tentoient pas tous les moyens possibles de prévenir tant de malheurs.

CCL

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Mission du jeune Duras, qui a rapporté de Vienne des lettres et des paroles. — La Reine commente avec vivacité ces dernières, qui portent atteinte à l'élévation de ses sentiments. — L'Empereur met la fuite immédiate de la famille royale pour condition expresse à ses secours. — Nécessité de ne point recevoir à Vienne le comte d'Artois, indocile aux desseins du Roi, et dont l'entourage ne cesse d'outrager et de calomnier la Reine. — Sa dignité lui défend de faire sa propre apologie, et tous les partis ont son mépris souverain. — Émigration compromettante aux portes de la France.

[20 janvier 1791.]

Voulez-vous bien, Monsieur le Comte, envoyer ces deux lettres par la poste : l'une à Vienne, et l'autre à Inspruck. J'espère que vous avez reçu la mienne par M. de Gontreuil. J'avoue que j'ai un grand désir d'apprendre son arrivée. Le paquet que je vous y annonce n'est point encore parti d'ici. J'aime mieux retarder pour qu'il vous arrive sûrement. Le jeune D. (2) est revenu ces jours-ci de Vienne. Il m'a apporté des lettres de mon frère et de mes sœurs, où j'ai reconnu toute leur amitié. Mais il y a quelques faits qu'il m'a dits verbalement, et dont je vous prie de vous éclaircir pour moi. *D'abord, mes parents ont compté que nous les rejoindrions à Francfort, et nous y attendoient même de jour en jour;* je ne peux croire ce fait. *Mon frère a eu*

(1) Autographe de mon cabinet.
(2) Duras.

l'air de croire que mon courage étoit éteint; que je me laissois entièrement conduire par La F. et Mont. (1). Nous sortons tous d'un sang trop noble pour qu'aucun de nous puisse soupçonner l'autre d'une telle bassesse. Mais il y a des moments où il faut savoir dissimuler, et ma position est telle et si unique, que, pour le bien même, il faut que je change mon caractère franc et indépendant. Enfin, l'Empereur l'a chargé de nous dire positivement qu'*il nous croyoit dans le plus grand danger ici; qu'il nous invitoit à en sortir promptement; qu'alors on pourroit bien compter sur lui. Mais que si la Constitution se consolidoit, même avec des changements quelconques, nous étions perdus, parce que lui-même seroit entraîné par les autres puissances à tomber sur la France.* Pour le premier article, je suis de son avis; mais il faut sortir sûrement et être assuré qu'on ne peut pas nous ramener. Pour le second, je doute fort que l'Empereur ait tenu ce langage. Il est trop sage pour ne pas sentir que, même on le voudroit, il y a des points sur lesquels il est impossible et peut-être fâcheux de revenir. Il paroît par mes lettres et par ce que m'a dit le petit D., que mon frère d'Italie (2) ne sera pas reçu à Vienne. Je le désire fort : ce voyage ne peut que me compromettre de toute façon, puisque celui qui veut l'entreprendre y va sans notre aveu, et que tous ses alentours et amis ne cessent de dire des horreurs de moi. Faites de cette lettre l'usage que vous voudrez; mais je désirerois savoir exactement les com-

(1) La Fayette et Montmorin.
(2) Le comte d'Artois, qui était à Turin auprès de son beau-père.

missions que l'on avoit données pour moi. Tout ce qui est souligné ici sont les mots qu'on m'a dits. Je ne vous charge pas de faire mon apologie : vous connoissez depuis longtemps le fond de toute mon âme, et jamais le malheur n'y pourra faire entrer la moindre idée vile ni basse ; mais aussi ce n'est que pour la gloire du Roi et de son fils que je veux me livrer en entier. Car tout le reste que je vois ici m'est en horreur, et il n'y en a pas un, dans aucun parti, dans aucune classe, qui mérite qu'on fasse la moindre chose pour lui.

Je suis inquiète de l'extrême fatigue que vous éprouvez. Faites-moi dire quelquefois de vos nouvelles par Blümendorff. Je suis très-contente de son zèle pour mon service. Dans peu vous recevrez encore une lettre de moi. Je voudrois en multiplier les occasions, et je n'en aurai jamais assez pour vous exprimer les sentiments d'estime, d'amitié et d'attachement que je vous ai voués pour la vie.

Ce 20 janvier [1791].

P. S. J'apprends à l'instant que vous avez reçu ma lettre du 11. J'en suis charmée. Je n'aime point le nombre des François qui vous arrive. Cela commence déjà à donner de l'ombrage ici. Par des lettres particulières, j'ai été avertie que les Princes levoient dans l'Empire des légions. Ce n'est point de notre aveu, et cela ne peut servir qu'à nous compromettre et à arrêter nos projets, qu'il est bien essentiel qu'ils ne sachent qu'au moment même, et pas avant.

CCLI

M. DE CALONNE AU COMTE DE COBENZL (1).

Le changement d'itinéraire du comte d'Artois, qui prend la route de Trieste, le force à changer lui-même de direction et de passer par Vienne. — Il s'excuse sur l'emploi d'une telle voie après le refus qu'il a reçu.

Sighartskirchen, le 21 janvier 1791,
à 3 heures du matin.

Monsieur,

Un courrier qui vient de me réveiller m'apprend que Monseigneur le Comte d'Artois, au lieu de se rendre à Inspruck, suivant son premier projet, a jugé préférable de prendre la route de Trieste, et que c'est à Laubach qu'il attendra les nouvelles que je suis chargé de lui envoyer. C'est donc là que je dois le joindre, et je vais me mettre en chemin pour aller, le plus promptement qu'il me sera possible, l'instruire des intentions de l'Empereur. Il en sera d'ailleurs prévenu encore plus tôt et avant mon arrivée, par le retour de son propre courrier, que je vais faire partir avec une lettre pour Son Altesse Royale. J'ai cru, Monsieur le Comte, devoir vous informer de ce changement dans ce que j'avois eu l'honneur de vous marquer hier, et vous prévenir aussi que, pour prendre la route de Laubach, je me trouve forcé de traverser Vienne, mais que ce sera sans m'y arrêter. Je me propose d'aller aujourd'hui jusqu'à la première ville qui se trouve au delà de Vienne sur cette route.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite estime et considération respectueuse, etc.

(1) Archives impériales d'Autriche.

P. S. J'étois chargé de dire à Sa Majesté Impériale que Monseigneur le Comte d'Artois devoit lui remettre lui-même une lettre du Roi de Sardaigne, laquelle témoignoit combien ce Roi attachoit de prix au voyage que M. le Comte d'Artois comptoit faire à Vienne.

CCLII

LETTRE PARTICULIÈRE DU COMTE DE MERCY AU PRINCE DE KAUNITZ-RITTBERG (1).

La famille royale parait se préparer à s'évader de Paris pour se retirer dans une place forte. — Guerre civile inévitable, et guerre étrangère menaçante ensuite, si la famille cherche un refuge dans les provinces Belgiques. — Affluence d'émigrés qui se massent à Bruxelles et se flattent indiscrètement de l'appui de l'Autriche. — Le comte d'Artois songe à se rendre à Vienne pour forcer la main à l'Empereur. — Confidences du marquis de la Queuille, agent des princes. — Envoi d'une lettre du baron de Breteuil, qui dirige au dehors tout le mouvement contre-révolutionnaire. — Dans cette lettre, le baron développe ses plans pour le rétablissement de l'autorité du Roi, et communique le plein pouvoir qu'il a reçu de Louis XVI. — Ce prince n'attend que la complète pacification des Pays-Bas pour sortir de Paris. — Bonnes dispositions des Suisses, qui répondent aux émissaires révolutionnaires : Tout pour le Roi. — Le zèle trop ardent du comte d'Artois, après avoir préparé une échauffourée, a l'air de se ranger sous la volonté prudente de Louis XVI. — La Prusse et son agent d'intrigue, le juif jacobin Éphraïm. — Emprunt de quinze millions que le Roi cherche à effectuer sans bruit. — M. de Mercy décline de donner un chiffre pour correspondre avec Breteuil.

Bruxelles, 22 janvier 1791.

La Cour de France prend des mesures qui paroissent tendre à tirer la famille royale de la captivité où elle se

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

trouve. La Reine, sans s'expliquer clairement dans quelques entretiens qu'elle a eus avec le secrétaire d'ambassade Blümendorff, lui en a dit assez pour donner à connoître qu'il s'agit de s'évader de Paris, de se retirer dans une place forte, et tout porte à croire que celle de Valenciennes sera choisie de préférence. Cette démarche entraîneroit infailliblement la guerre civile; et peut-être le Roi et la Reine seroient-ils forcés à chercher un asile dans les provinces Belgiques, qui par là se trouveroient exposées à des événements incalculables. Les François royalistes arrivent ici en foule. Leur langage indique des mesures concertées auxquelles on se promet l'appui de l'Empereur. M. le Comte d'Artois doit se rendre à Vienne. Je tiens cette confidence d'un de ses affidés, M. le marquis de la Queuille (1), membre de l'Assemblée nationale, et principal agent de tout ce que le parti royaliste médite à Paris et à Turin. Cet officier général est ici depuis quinze jours; je lui ai représenté toutes les conséquences dangereuses d'un voyage que M. le Comte d'Artois feroit à Vienne sans l'aveu de l'Empereur. J'ai proposé à M. de la Queuille de transmettre mes réflexions, mais il m'a témoigné n'être plus à temps de s'en acquitter, me priant même de faire parvenir les deux lettres ci-jointes, dont l'une est adressée à M. le Comte d'Artois, sous le nom de marquis de Maisons, et l'autre à M. le marquis de la Rousière, à Inspruck, ce dernier paraissant aussi un nom supposé. Enfin, M. le baron

(1) Ce marquis de La Queuille, officier général, homme de confiance de *Monsieur*, depuis Louis XVIII, était un personnage pétulant, imprudent, ne doutant de rien, d'un dévouement fougueux.

de Breteuil vient de me dépêcher un officier de confiance avec la lettre dont je mets l'original sous les yeux de Votre Altesse. Je me suis hâté de renvoyer ce personnage chargé d'une réponse assez insignifiante en général, mais très-précise, sur l'impossibilité où je prévoyois que l'Empereur seroit pendant bien longtemps de s'occuper d'autres intérêts que de ceux de la monarchie, et nommément de rétablir dans les provinces Belgiques l'ordre et la tranquillité qui ne s'y trouvent pas à beaucoup près assez affermis, pour que ce pays-ci puisse être exposé à des secousses étrangères. Il est possible que M. de Breteuil n'en reste pas vis-à-vis de moi à cette première démarche, ou qu'il en survienne d'autre part de semblables, ce qui rend très-nécessaire que, sur une matière aussi délicate, je sois informé des intentions de Votre Altesse pour régler ma conduite en conséquence.

Le courant du travail dont je suis écrasé m'oblige à me restreindre dans un aperçu des principaux objets. J'invoque les bontés de Votre Altesse dans la position bien pénible où je me trouve, et je la supplie d'agréer le fidèle et respectueux attachement, etc.

P. S. Toute réflexion faite, j'ai jugé que Votre Altesse auroit trop de peine à déchiffrer l'horrible griffonnage de M. de Breteuil qui m'a écrit de main propre. J'ai donc retenu la pièce originale pour y substituer une copie lisible.

CCLIII

LE BARON DE BRETEUIL AU COMTE DE MERCY.

(Cette lettre étoit en réponse au compliment que m'avoit fait M. de Breteuil sur ma mission à La Haye. Il m'y parloit vaguement des affaires de France, et je lui répondois dans le même sens.)

(*Note du comte de Mercy, en tête de la lettre.*)

La lettre, mon cher Ambassadeur, dont vous m'avez honoré le 10 du mois dernier, ne m'est pas arrivée plus promptement que la mienne du 27 novembre vous étoit parvenue. Je pense avec plaisir que celle-ci n'ira pas vous chercher aussi loin que La Haye, et qu'elle vous trouvera à Bruxelles au milieu d'occupations aussi agréables qu'importantes. Je vous fais tous les compliments de la tendre amitié sur la manière pleine d'énergie et de sentiment dont vous avez ramené les têtes belgiques à la plus entière soumission. Ce succès de vos grands et excellents principes, consacrés dans vos écrits, jette sur votre caractère comme sur votre carrière un nouvel éclat aussi satisfaisant pour ceux qui vous aiment comme moi, que pour vous-même. Afin de me réjouir sans réserve de ce grand événement sous tous les points de vue, pour l'intérêt de l'Empereur, pour l'intérêt de mon pays, et celui qui regarde plus essentiellement le Roi, la Reine, leur auguste famille, je vous envoie cette lettre par un exprès, homme sage, sûr, que j'aime. Il se nomme le chevalier de Guimps, est maître d'hôtel ordinaire de

la Reine, employé par la protection de Sa Majesté dans l'état-major de l'armée, et, contre toutes les règles du jour, fort reconnoissant. Je vous demande de vouloir bien l'accueillir en conséquence de ce détail. Le chevalier de Guimps me rapportera votre réponse quand vous jugerez à propos de l'en charger.

Je conviens avec vous, mon cher Ambassadeur, que notre révolution ne peut s'assimiler à aucune de celles que l'histoire nous a transmises; que jamais surtout il n'en a existé d'aussi peu contrariée. Mais si cette remarque n'est que trop vraie, la réflexion que vous y ajoutez ne l'est pas moins. C'est qu'il n'est pas possible qu'un pareil ordre de choses subsiste ni au physique, ni au moral, ni en géographie. Ces vérités bien posées, je ne puis les envisager avec la douloureuse pensée qui vous frappe : que peut-être ce n'est qu'à nos neveux qu'il est réservé de voir le terme du malheur. Je crois fort au contraire, sans craindre de m'égarer dans la présomption, que l'exemple du Brabant peut se reproduire dans ma malheureuse patrie, si des mesures sages et bien conduites mettent le Roi et la Reine dans une entière liberté d'appeler, de réunir leurs fidèles serviteurs, la foule des mécontents, et ce grand nombre d'égarés par la crainte, par l'ignorance, et surtout par cette légèreté nationale qui porte à la nouveauté. Je suis donc persuadé que dès que le Roi auroit exécuté la résolution qu'il montre de sortir de Paris, il auroit aussitôt rassemblé une force suffisamment imposante pour les révolutionnaires, et pour porter le découragement le plus marqué parmi leurs adhérents, ainsi que dans toutes leurs mesures de résistance. Vous venez

de voir, cher Ambassadeur, ce que veut la foule armée quand on peut lui présenter des bataillons bien inspirés et bien conduits. Je ne doute pas que les nôtres, rentrés dans le devoir, n'eussent le premier avantage, et je me flatte que ceux qui les commanderoient seroient aussi bien choisis pour fixer le succès. Vous avez prouvé l'empire qu'a sur les esprits les plus échauffés le raisonnement juste, qui, en présentant les droits armés de la force qui les fait respecter, les appuie également sur la bonté qui doit les faire chérir. Je me flatte que nous saurions suivre cette marche que vous avez si bien tracée. Je suis du moins sûr que mes conseils ne s'en écarteroient pas, si le Roi me faisoit l'honneur de confier à mon zèle la principale conduite de ses affaires dans cette occurrence. Jaloux de votre estime, cher Ambassadeur, comme je suis sûr de votre amitié, je ne dois pas vous laisser un moment dans le doute sur ce qui me permet de vous tenir ce langage, et m'autorise à croire à la suite de la confiance du Roi dans tout ce qu'il faudra faire pour que Sa Majesté reprenne sa juste autorité et rétablisse l'ordre dans son royaume en un si pressant besoin. Je vous envoie ci-joint copie du plein pouvoir que le Roi m'a donné pour traiter de ses affaires et les mener au but qu'il se propose (1). Sa Majesté m'a fait connoître, en me donnant cette preuve de sa confiance, toute celle qu'elle met dans l'amitié de l'Empereur, et sa résolution d'en rechercher comme d'en suivre les conseils dans toutes ses mesures. Vous jugez, mon cher Ambassadeur, combien

(1) Voir ces pouvoirs à la date du 20 novembre 1790, page 390.

je me trouve heureux d'avoir à suivre ce principe, et de l'entamer avec vous. Je me flatte qu'en en rendant compte à l'Empereur, vous voudrez bien me mettre aux pieds de Sa Majesté comme un vieux serviteur de l'heureuse alliance des deux couronnes. Je me flatte aussi que vous me rappellerez de même à votre ministère et à M. le prince de Kaunitz, avec tous les sentiments particuliers que j'ai voués à ses vertus comme à ses rares qualités. J'ai été trop à portée de bien connoître ses principes et son âme pour n'être pas bien persuadé de tous ses mouvements sensibles sur notre dangereuse maladie. Je m'attends donc à tous les remèdes auxquels sa haute expérience pourra contribuer.

Le Roi m'a fait connoître qu'il n'attendroit pour sortir de Paris que le moment où la tranquillité parfaite des Pays-Bas lui donneroit l'assurance de tout l'intérêt fraternel que l'Empereur lui a montré. Je conçois aisément tout ce qu'une insurrection aussi générale exige encore de précautions et de soins multipliés après le moment où elle a cédé à la force. Aussi, mon cher Ambassadeur, mon intention n'est-elle pas de vouloir vous détourner de vos affaires pour occuper uniquement votre pensée des nôtres. Je n'ai principalement voulu, par cette lettre, que vous faire connoître ma position sur les affaires de mon pays, avec le désir de vous voir également autorisé à y donner des soins dont je sens tout le prix et auxquels j'abandonnerois volontiers la direction des miens. Je les ai bornés jusqu'ici à quelques mesures dans ce bon pays et à ma démarche actuelle auprès de vous. A mesure que je pourrai étendre mes démarches, je vous en instruirai.

J'ai lieu d'être content des dispositions des Suisses. Je dois croire qu'ils n'hésiteroient pas à donner des secours dès qu'ils en seroient requis par le Roi. Ils s'en sont franchement expliqués ainsi, en repoussant des émissaires de M. le Comte d'Artois, à qui on avoit persuadé qu'il pouvoit remuer les Suisses en faveur de ses projets. Dans tous les cantons, on a répondu à ces émissaires : *Tout pour le Roi, et rien pour aucun autre.* Je suppose que vous savez tout ce qui s'est passé à Turin, le mois dernier. Les princes ont été au moment de faire un coup de tête en se portant en France. Le Roi a écrit au Roi de Sardaigne pour les contenir, a parlé fort à M. le Comte d'Artois, et tout cela a arrêté la funeste explosion prête à éclater. M. le Comte d'Artois paroît aujourd'hui bien décidé à ne rien entreprendre sans la volonté la plus prononcée du Roi. Ce Prince se croit assuré que le Roi de Sardaigne ne balanceroit pas à se montrer dès qu'il seroit assuré de ne faire paroître son intérêt qu'en seconde ligne, c'est-à-dire en même temps que celui que l'Empereur auroit résolu de manifester. On ne peut que louer cette mesure de la puissance piémontaise et s'en trouver satisfait. Je ne sais jusqu'à quel point l'Espagne porte sa bonne volonté; mais sans la croire aussi enflammée que l'auroit été en pareil cas celle du feu Roi d'Espagne, je ne fais aucun doute que Sa Majesté Catholique ne soit, dans cette grande circonstance, telle que l'amitié et ses intérêts l'exigent.

Vous devez être instruit de la conduite impossible à nommer du Roi de Prusse vis-à-vis de l'Assemblée nationale pour l'envoi du juif Éphraïm, ses propositions,

ses menées avec le club des Jacobins pour faire un traité de commerce, et s'unir à l'Assemblée nationale. Cette horrible tentative ayant été renvoyée à M. de Montmorin par le prétendu Comité diplomatique, on m'assure que le Ciel a permis que ce ministre l'ait communiquée sur-le-champ à votre Cour, qui peut-être n'aura pas été fort surprise de ce méchant et faux calcul du cabinet prussien. Au reste, il paroit se préparer assez d'occupations avec les puissances du Nord pour avoir peu de temps à donner à nos affaires.

Je résume cette longue lettre, mon cher Ambassadeur, en vous disant que le Roi est décidé à quitter Paris après en avoir concerté l'époque avec l'Empereur; que le Roi espère que l'Empereur voudra bien lui faire connoitre par vous dans quel temps à peu près on peut croire que les affaires des Pays-Bas, le laissant sans sollicitude, permettront à Sa Majesté de se livrer aux sentiments de son amitié pour le Roi, afin que nous puissions faire marcher d'un pas égal toutes nos mesures intérieures et extérieures. Les personnes zélées pour le Roi autant que prudentes affirment d'effectuer son départ ainsi que celui de la Reine, et d'assurer leur chemin jusqu'à la place de guerre qui sera choisie pour recevoir Leurs Majestés. Je ne puis penser différemment ni m'empêcher de ne faire aucun doute que dès que le Roi pourroit se montrer, tout ce qui se rallieroit à sa personne est incalculable. On peut compter sur la fidélité de plusieurs régiments et sur le repentir d'un plus grand nombre.

J'ai été bien surpris et bien affligé de trouver dans votre dernière lettre que le Roi vous avoit laissé quitter

Paris sans prendre les moyens propres à s'assurer une correspondance avec vous pour le temps de votre absence (1). Mais j'ai eu depuis la satisfaction d'apprendre que Sa Majesté avoit pris des mesures pour avoir avec vous la suite des relations aussi nécessaires à ses intérêts qu'agréables aux sentiments de la confiance entière qu'elle vous porte avec tant de raison. J'espère donc qu'au moyen de cela nous pourrons cheminer d'un pas ferme vers l'objet qui doit nous occuper uniquement. Mais, mon cher Ambassadeur, pour y arriver, il faut de l'argent, et vous savez comme moi à quel point nous en manquons. La position actuelle du Roi présente de plus le danger d'éveiller les soupçons en cherchant à emprunter dans les places de l'Europe, indépendamment du peu d'espoir d'inspirer une confiance suffisante aux capitalistes. Le Roi ne peut donc se flatter de trouver un secours pécuniaire, comme les autres secours, que vers le sentiment d'amitié. J'arbitrerois les besoins du Roi, pour faire face aux premiers moments, à la somme de *quinze millions*. Si l'Empereur pouvoit nous aider de cette somme, le Roi lui auroit tous les genres d'obligations. Je n'ai pas besoin de vous dire que, le succès accompagnant les mesures du Roi pour rentrer dans les justes

(1) *N. B.* Je n'ai jamais eu affaire directement avec le Roi. Les conversations que j'ai eues avec ce monarque ont toujours eu lieu en présence de la Reine. Tout venoit d'elle et s'adressoit à elle. La difficulté d'occasions sûres a mis obstacle à une correspondance entre cette princesse et moi, depuis mon départ de Paris; il est contre toute vraisemblance que le Roi penseroit s'adresser à moi, ce dont en effet je n'ai d'autre indice que l'idée de M. de B.

(*Note du comte de Mercy.*)

droits de sa prérogative, son premier soin, comme son premier devoir, seroit de rembourser Sa Majesté l'Empereur. Voilà, mon cher Ambassadeur, le canevas sur lequel je demande autant à votre cœur qu'à votre esprit de vouloir travailler.

Comme je ne veux pas tomber dans le même inconvénient que celui où a été le Roi avec vous pendant votre séjour en Hollande, je vous serois singulièrement obligé, s'il vous étoit possible, de m'envoyer un chiffre par le chevalier de Guimps; afin que nous puissions causer sûrement et librement sans être obligés de recourir à des courriers que dans des cas qui requerront célérité. Si j'avois un secrétaire auprès de moi, j'éviterois aux vôtres la peine que je vous prie de leur faire prendre pour composer un chiffre, si vous n'en avez pas de tout fait (1). Mais je me trouve dénué de tout secours dans mon travail. Les subalternes françois sont devenus des sujets si dangereux, que je ne sais où prendre l'homme dont j'aurois besoin de m'aider.

Je m'aperçois, en finissant cette lettre, que j'allois oublier de vous dire que je me propose d'envoyer à Berlin un observateur sans aucune autre mission que celle de chercher à bien voir et bien entendre sur ce qui pourroit nous regarder.

J'ai l'honneur d'être avec le plus inviolable attachement, etc.

LE BARON DE BRETEUIL.

---

(1) J'ai décliné cette proposition, en faisant sentir qu'elle n'aboutiroit à rien d'utile.

(*Note du comte de Mercy.*)

CCLIV

M. DE CALONNE AU COMTE DE COBENZL, VICE-CHANCELIER DE COUR ET D'ÉTAT (1).

Retenu en route par les maîtres de poste qui refusent des chevaux, il a été forcé de faire un séjour *incognito* à Vienne. — Excuses sur sa présence (forcée ou intentionnelle). — Envoi pour l'Empereur de son livre sur l'état de la France.

[23 janvier 1791.]

Monsieur,

Après avoir expédié un courrier à M. le Comte d'Artois pour l'informer le plus tôt possible des intentions de l'Empereur contenues dans la lettre de Votre Excellence, que je lui ai envoyée, j'étois parti le 21, comme j'avois eu l'honneur de vous l'annoncer, le même jour, avec la résolution de ne faire que traverser Vienne, et d'aller coucher au delà sur la route de Trieste. Mais arrivé à Burkersdorff, j'y ai été retenu faute de chevaux; et après m'avoir fait attendre fort longtemps dans ma voiture, on a fini par me déclarer qu'on ne pourroit l'atteler que le lendemain matin, tous les chevaux étant sortis et ne devant revenir que la nuit. Mes instances n'ont pu vaincre cette contradiction. J'en éprouve ici une plus grande. Je crois avoir eu l'honneur de vous marquer, Monsieur, par ma précédente, que ma berline ayant été brisée en route, et mal réparée dans un village, étoit en mauvais état. Il s'est trouvé tel, au moment de mon arrivée à Vienne, que

(1) Archives impériales d'Autriche.

les postillons m'ont assuré qu'elle ne traverseroit pas même la ville sans accident. Je l'ai fait visiter aussitôt, et j'ai recommandé qu'on y fît promptement le plus nécessaire. Il a été reconnu indispensable de renouveler plusieurs ferrures du train qui étoient cassées, et de travailler à toutes les roues, ce qui m'a obligé de coucher à Vienne. Je m'y suis tenu renfermé sans voir âme qui vive, et j'ai passé ma journée à écrire. J'ai même détourné M. le baron d'Escars, mon neveu et mon ami, de me procurer la satisfaction que j'aurois trouvée à le voir, et je lui ai témoigné mon impatience de rester ici, reclus, et bien malgré moi. Cette impatience est fort augmentée depuis qu'on vient de m'apprendre qu'au lieu de me livrer ma voiture ce matin de bonne heure, comme on me l'avoit promis, on ne pourra me la rendre que demain dans la journée, étant inévitable, à ce qu'on prétend, d'y mettre des roues neuves. Vous jugerez, Monsieur, par ce détail, dont j'ai cru devoir vous rendre compte, et dont j'espère que vous me pardonnerez l'ennui, que si je suis encore ici, c'est par force physique; et qu'ayant passé ma journée dans une retraite absolue, sans avoir été reconnu de personne, j'ai rempli les intentions de Sa Majesté Impériale le plus exactement qu'il m'a été possible. Je vois avec peine que j'ai encore à y passer vingt-quatre heures. Vous sentirez aisément que le refus de me voir étant sans doute connu, si mon séjour ici l'étoit, ce seroit pour moi un surcroît de désagrément, et que j'ai plus d'intérêt que personne à le tenir caché. J'avois eu d'abord envie de me mettre seul dans un chariot de poste, et d'aller attendre à quatre lieues

d'ici que ma voiture pût venir me rejoindre; mais on m'a représenté qu'outre l'incommodité de ne trouver qu'un gîte détestable à la suite d'une longue fatigue, je donnerois, en laissant ici mes gens et mon équipage, plus de matière aux propos et d'aiguillon à la curiosité qu'en y restant moi-même un jour de plus, incognito et en retraite. Je ferai cependant ce que vous jugerez être le plus conforme aux volontés de Sa Majesté, et je vous prie, Monsieur, de m'en instruire.

Le baron d'Escars m'ayant écrit que mon ouvrage sur l'état de la France ne se trouvoit pas à Vienne, je le lui ai envoyé. Je serois bien flatté s'il lui étoit permis d'en faire hommage à Sa Majesté Impériale, et qu'elle daignât le parcourir. Je voudrois qu'il m'en restât un exemplaire pour l'offrir à Votre Excellence.

A Vienne, le 23 au matin.

N. B. Sur l'adresse est écrit : « S'il y a une réponse, Son Excellence est priée de la faire adresser à M. Christin, *au Bœuf blanc*. Il la remettra à sa destination.

CCLV

RÉPONSE DE M. DE COBENZL A M. DE CALONNE (1).

Le ministre approuve l'*incognito* de Calonne, mais ne le reçoit pas.

Le 23 [janvier 1791] à minuit.

Rentré chez moi tout à l'heure, j'y ai trouvé la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin, et de laquelle j'ai vu avec autant de surprise que de peine les fâcheux accidents que vous avez essuyés et qui vous retiennent jusqu'à demain en cette ville. Les motifs qui vous ont arrêté sont plus que suffisants pour justifier vos délais; et l'Empereur, à qui j'en ferai rapport, vous saura certainement gré de l'exactitude scrupuleuse que vous avez mise à observer l'*incognito*, pour remplir les intentions de Sa Majesté. Je suis bien mortifié que des circonstances impérieuses me privent de l'honneur de faire votre connoissance, étant si près de vous. Je suis persuadé que l'Empereur le regrette également, ce qui doit bien vous convaincre, ainsi que l'illustre voyageur que vous allez rejoindre, que les motifs qui déterminent Sa Majesté à en agir de la sorte contre son propre penchant, doivent être, comme ils le sont en effet, de la plus grande importance.

Je souhaite de tout mon cœur que la suite de votre voyage soit heureuse, et ne veux pas désespérer que le temps n'amène encore tôt ou tard des événements qui me procurent l'avantage dont je me vois privé aujourd'hui.

(1) Archives impériales d'Autriche.

CCLVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Commission qu'elle remplira quand elle aura le temps de respirer. — Démission de M. de Bombelles de son ambassade à Venise. — Pourquoi elle ne sait qu'en dire.

Ce 24 janvier 1791.

Je ferai votre commission, Mademoiselle Rage (1). Vous aurez des crayons, et peut-être des dessins (2); mais ce que je puis vous assurer, c'est que vous n'aurez pas tout cela de sitôt, car j'ai à peine le temps de respirer. Ce dîner, à une heure et demie, rend la matinée si courte, qu'il ne reste que le temps de tourner dans sa chambre, et un peu de prier le bon Dieu; ce qui, par parenthèse, va bien mal aujourd'hui. Ainsi, ayez la bonté de prier pour moi.

Votre mari doit être avec vous; je vous en fais mon compliment; et j'en suis d'autant plus aise, que j'espère qu'il vous décidera à faire venir M. Piron (3) : ce seroit une économie bien mal placée et dangereuse pour un état dont vous ne pouvez pas faire les honneurs. M. de B. (4) a envoyé sa démission. Tant de gens raisonnables le blâment, tant d'autres le louent, que je ne sais qu'en dire. S'il avoit eu de quoi payer ses

(1) Habitude de jeunesse que la princesse aimait à reprendre, comme pour dater l'ancienneté de son amitié pour madame de Raigecourt, dont la première jeunesse s'était passée avec elle.

(2) La princesse avait un agréable talent au pastel.

(3) Médecin-accoucheur fort habile.

(4) Le marquis de Bombelles.

dettes, je n'aurois pas balancé; mais cet article arrête mon opinion sur la démarche. La pauvre Bombe va être réduite à bien peu de chose. Je ne comprends pas comment elle fera avec ses quatre enfants. La Providence en aura soin. Adieu, nous sommes tranquilles. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Sais-tu que Démon est heureusement accouchée d'un garçon?

CCLVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle lui dit ouvertement sa façon de penser sur la démission de son mari. — Raisons d'honneur qui le font approuver. Raisons d'honneur qui le condamnent.

Ce 24 janvier 1791.

Enfin, ma Bombe, nous voilà arrivées à l'instant où il faut que je te dise ma façon de penser sur la conduite de ton mari. La délicatesse de ma conscience m'a empêchée jusqu'à ce moment de t'en parler. Tes parents, comme tu sais, désiroient vivement que ton mari se soumît à l'ordre de l'Assemblée et du Roi. L'état des affaires de ton mari pouvoit être d'un si grand poids, qu'il me paroissoit possible qu'il pût l'emporter sur les considérations qui ont décidé ton mari. D'autres parleroient de tes quatre enfants. Le sort qui les attend est cruel; mais j'avoue que lorsqu'il s'agit d'un serment que la conscience, l'opinion, l'attachement à ses maîtres dément, je ne trouve pas que leur

infortune doive empêcher de le refuser. Il n'y a donc que ses dettes qui eussent pu l'engager à le prêter. Par elles il se voyoit forcé; et comme il ne juroit que ce que le Roi a juré lui-même, et doit jurer de nouveau à la fin de la Constitution, il auroit été possible que ton mari imitât son maître, et suivît le sort qui entraîne les malheureux François. Des théologiens ont cette opinion. Je crois donc que cela eût été possible. Mais je t'avoue que si ton mari avoit seulement eu dix mille livres de rente, je n'aurois pas balancé à lui conseiller le refus le plus formel. Tu vois par tout ce que je te mande que je ne suis pas bien décidée sur ce que j'aurois fait à sa place. L'antique honneur, un certain esprit de noblesse chevaleresque qui ne mourra jamais dans les cœurs françois, me font estimer l'action de ton mari. Mais le risque qu'il court de manquer à ses créanciers, et le scrupule de jurer de maintenir de tout son pouvoir ce que dans le fond de l'âme on maudit journellement, tout cela se combat si vivement dans mon âme, qu'il ne me reste que la possibilité de partager les peines que tu vas éprouver, et d'être occupée de ce que tu vas devenir. Comment tes pauvres enfants s'habitueront-[ils] au mal-être, après avoir été élevés dans l'aisance? Et puis le regret de ne pouvoir faire pour toi tout ce que mon cœur me dicte! Mais, ma petite, parle-moi toujours franchement de ta position, et sois sûre que je ferai tous les sacrifices possibles pour te la rendre moins désagréable. Je ne te promets pas de donner à ta pauvre Coty ce que tu lui donnois; mais sois sûre que je la secourrai le plus que je pourrai. J'espère que ton mari et toi conserveront la paix, la

résignation et la douceur chrétiennes qui seules peuvent faire soutenir le malheur présent et ceux que l'on craint. Mon frère me dit un bien extrême de toi et de ton mari. Il est gentil, mon frère (1) : il m'a écrit en arrivant; cela m'a fait bien plaisir. Mais je suis désolée de la longueur que les lettres mettent à arriver. Comme cela on n'est plus au courant sur rien. Nous avons eu un peu de bruit aujourd'hui à la barrière de la Villette. Il y a eu un combat entre des chasseurs et des contrebandiers. Il y a trois hommes de tués, et à peu près douze blessés. On prétend que le peuple ne veut plus de barrières; cela ne laisseroit pas que d'embarrasser l'Assemblée sur le chapitre des impôts. Adieu, ma petite. Je t'embrasse de tout mon cœur et t'aime de même. Je laisse à ta mère à te rendre compte de sa conversation avec ton ministre.

Envoie cette lettre à mon frère, s'il n'est plus avec toi.

---

(1) Le comte d'Artois.

CCLVIII

LE COMTE D'ARTOIS A L'EMPEREUR LÉOPOLD II (1).

Il exprime sa vive douleur d'avoir été éconduit, et transmet à l'Empereur la lettre de recommandation que lui avait donnée son beau-père, le Roi de Sardaigne. — Il lui enverra sous peu ses idées sur la situation de la France, persiste à demander des conseils, et signale l'état du clergé français.

Venise, 26 janvier 1791.

Monsieur mon Frère et Cousin,

Le baron d'Escars m'avoit fait passer les lettres de Votre Majesté en date des 25 décembre 1790 et 9 janvier 1791. Espérant y répondre de vive voix, j'attendois avec impatience le résultat de la mission dont j'avois chargé M. de Calonne.

J'ai reçu hier au soir un courrier de ce dernier. Il m'a communiqué la lettre de M. le comte de Cobenzl, écrite par ordre de Votre Majesté. Plus j'avois attaché de prix et d'importance à obtenir la permission de conférer moi-même avec Votre Majesté, plus le refus que j'éprouve est pénible et douloureux pour moi. Mais je La supplie d'être persuadée que je respecterai toujours Ses desseins, et que, malgré tout ce qu'il pourra m'en coûter, j'éviterai avec soin de rencontrer Votre Majesté pendant Son voyage en Italie. J'ai l'honneur de Lui envoyer ci-incluse la lettre que le Roi de Sardaigne m'avoit ordonné de remettre en mains propres à Votre Majesté. Il est important pour moi qu'elle

(1) Archives impériales d'Autriche.

Lui parvienne promptement, et qu'elle Lui prouve du moins qu'il n'entre point de légèreté dans aucune de mes démarches.

La juste douleur que j'éprouve en ce moment ne peut altérer en rien mon entière confiance dans les sentiments de Votre Majesté, ni mon respect dans la sagesse et la fermeté de Ses vues. En conséquence, d'ici à peu de jours, j'aurai l'honneur de Lui communiquer mes idées sur la position présente de la France; elles ont une liaison nécessaire avec les intérêts de toute l'Europe, et avec les devoirs sacrés que l'honneur m'impose pour le salut de mon Roi et de ma patrie.

Si Votre Majesté daigne m'écouter avec confiance et m'honorer de Ses conseils, je les recevrai avec respect et reconnoissance.

Je ne me permettrai ici qu'une seule réflexion. Votre Majesté est instruite du courage héroïque du Clergé françois; Elle connoît les dangers dont il est menacé : le fils de Marie-Thérèse souffrira-t-il qu'on avilisse la religion et qu'on persécute ses vertueux ministres?

Je supplie Votre Majesté de ne jamais douter de tous les sentiments et du respect avec lesquels je suis,

Monsieur mon Frère et Cousin,

de Votre Majesté,

le très-affectionné Frère, Cousin et serviteur,

CHARLES PHILIPPE.-

Venise, ce 26 janvier 1791.

Mirabeau, qui avait voulu la monarchie par la révolution, avait tenté de porter le Roi à consolider la première en faisant résolument passer la seconde de l'autorité à la liberté. Mais le vieux régime avait autant et plus de préjugés encore que la démocratie qui débordait, et Louis XVI, malgré tout son jugement, avait trop peu de suite dans l'esprit, surtout trop peu de fermeté dans le caractère, pour tenir tête à la fois aux obstinations de la résistance, aux ardeurs anarchiques, aux ambitions réformatrices trop pressées, en un mot, pour concilier les réformes avec la vigueur du pouvoir. Il avait peur de l'œuvre par laquelle son avénement avait débuté. Tiraillé par des avis divers, il cherchait successivement le bien dans chacun de ces avis, et retombait dans ses irrésolutions. La marée montait, il la laissait monter. Pour les Princes, ils n'en faisaient qu'à leur tête. La turbulence de leurs projets d'entreprises fatiguait les Puissances. La politique aventureuse, astucieuse et étourdie de Calonne, soutenue par les Princes, indignait la Reine, qui avouait la politique expectante du baron de Breteuil. La cause royale et le pays ont payé les frais de la lutte engagée entre ces deux agents. Resté toute sa vie dans les langes de ses premiers préjugés de jeunesse, M. d'Artois montra, en ces temps de trouble et de terreur, la légèreté qu'il porta depuis sur le trône. Il en demeura jusqu'à sa mort à la juvénile éducation politique de M. de La Vauguyon, et cet homme doux, bienveillant, aimable, mais sans portée, eut, dans tous les temps, écrites sur la figure ses ordonnances de 1830.

Digitized by Google

CCLIX

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Envoi de ses diamants, auxquels le Roi n'a pas voulu joindre ceux de la Couronne, parce que ce sont biens nationaux. — Préparatifs de fuite. — Discrétion sévère observée. — Moyens cachés aux personnes qui participeront à l'exécution. — M. de Bouillé seul dans la confidence. — Montmédy choisi pour lieu de retraite, à cause du voisinage de la frontière. — Avant de rien hasarder, on veut connaître les dispositions de l'Espagne. — Le Roi prépare un manifeste motivant la fuite et posant des conditions politiques. — Zèle de M. de La Marck, qui cependant n'est pas dans la confidence. — Un intrigant qu'on emploiera comme instrument, non comme conseil. — Alarmes sur la politique extérieure. — Desseins des Pays-Bas et de la Prusse contre l'Autriche; attitude ennemie de l'Angleterre contre l'Espagne.—Intrigues de M. de Goltz et du juif Éphraïm, qui hante les clubs. — Contre-balancer la conspiration prussienne par l'appui des puissances du Nord : s'attirer la Suède, la Russie et le Danemark. — Former une ligue dont l'Espagne serait la clef. — Hésitation à se servir de La Vauguyon pour mettre l'Espagne en branle.—Pourquoi tous les ministres à l'étranger vont être changés. — Désir que les princes d'Allemagne s'entendent pour les refuser, jusqu'à ce que le Roi soit libre. — La Reine s'applaudit de ce que le comte d'Artois n'a pas été reçu à Vienne, mais ne comprend pas pourquoi son frère pense qu'il faut retarder l'exécution. — Envoi de M. de Goguelat. — La lettre a été écrite en plusieurs fois, en dix jours. — On s'est définitivement décidé à employer La Vauguyon.

Ce 3 février [1791].

Enfin, voici l'occasion que je vous annonce depuis longtemps, Monsieur le Comte. La cassette contient mes diamants. Le Roi auroit voulu y joindre les siens, mais comme ils sont à la Couronne, nous n'avons pas osé, de peur qu'on ne les demande d'un moment

(1) Archives impériales de Vienne.

à l'autre, sous prétexte qu'ils sont biens nationaux. Votre lettre du 24 m'a affligée et peinée. Malgré les contrariétés que nos idées éprouvent par les nouvelles que vous m'y donnez, je veux profiter de cette occasion sûre pour vous détailler tout notre plan.

Nous sommes assurés des sentiments, de la discrétion et du zèle de M. de Bouillé; mais il croit comme nous qu'il seroit impossible de rien faire sans le secours des Puissances étrangères, lequel seroit dangereux si nous n'étions hors de Paris. Après avoir réfléchi longuement sur les moyens de nous tirer d'ici, nous n'avons trouvé de sûr que celui de la fuite, M. de B. n'étant pas assez sûr de toutes les troupes de son commandement ni des municip^tés (1) pour garnir suffisamment la route par où nous devons passer. M. de B. a craint d'ailleurs qu'un grand mouvement de troupes ne donne des soupçons. Il ne nous a pas proposé Metz pour notre retraite : il trouve cette ville trop grande, trop mal peuplée, et d'un trop mauvais esprit, pour que nous y soyons en sûreté. Elle est d'ailleurs trop éloignée de la frontière. Mais il nous propose Montmédy, qui n'en est éloigné que d'une lieue. C'est une petite place très-forte, et d'où la communication avec le pays de Luxembourg est très-aisée. Elle fournit encore d'autres avantages : celui que personne n'y pense, et celui de faciliter à M. de B. le moyen d'y rassembler des troupes et des munitions de guerre et de bouche, sous prétexte de précautions contre la terreur panique qu'inspirent les Autrichiens. Il a déjà commencé à s'en occuper. Toutes

(1) Les troupes l'ont bien prouvé à Varennes par leur défection.

les troupes de ces environs sont bonnes et bien disposées. Il ne peut répondre, mais il croit être sûr que la présence du Roi en ramènera promptement d'autres. D'après toutes ces considérations, nous nous sommes décidés pour Montmédy; et si les circonstances que vous prévoyez nous forçoient de quitter cette frontière, nous pourrions toujours nous retirer avec nos troupes par l'Alsace sur celle de Suisse. Quant à notre fuite, elle s'exécutera de nuit. Nous irons de suite, avec nos deux enfants et notre seule voiture, jusqu'au lieu de notre retraite. M^r^, M^de^ et Éli (1) partiront ensemble du Luxembourg et nous joindront par la route de Valenciennes. Madame de Tourzel, MM. de Brissac ou de Villequier nous accompagneront en voiture. M. de Briges nous servira de courrier. Comme la réussite de ce plan dépend du secret, personne n'en est instruit, pas même ces messieurs. Ils ne le seront qu'au moment du départ. Nous avons une voiture qui n'est point à nous et ignorée de tous nos gens : aucun ne sera dans la confidence.

Vous savez quelles sont nos négociations vis-à-vis de l'Espagne et de la Suisse. Avant d'être assurés de leurs dispositions et de celles de l'Empereur, nous ne ferons rien. Dès que nous aurons des réponses des premières, je vous les ferai savoir. En tout, nous sommes décidés à ne rien précipiter. Il vaut mieux être un an de plus en prison et être sûrs d'en sortir, que de risquer d'être ramenés.

Le Roi s'occupe, dans ce moment, à rassembler tous

(1) *Monsieur, Madame* et Madame Élisabeth.

les matériaux pour le manifeste qu'il faudra nécessairement donner dès qu'on sera hors de Paris. Il faudra d'abord motiver sa fuite, pardonner au peuple qui n'a été qu'égaré, le flatter par des expressions d'amour; excepter du pardon les chefs des factieux, la ville de Paris à moins qu'elle ne rentre dans l'ancien ordre, et tous les gens qui n'auroient pas rendu leurs armes à telle époque fixée; rétablir les Parlements seulement comme tribunaux de justice, sans qu'ils puissent jamais se mêler de l'administration et des finances. Enfin, nous sommes décidés à prendre pour base de la Constitution la déclaration du 23 de juin, avec les modifications que les circonstances et les événements ont dû y apporter. La religion sera un des grands points à mettre en avant. Nous (nous) occupons dans notre intérieur du choix très-difficile des personnes que nous voudrons appeler près de nous, quand nous aurons la liberté. J'ai pensé qu'il seroit préférable de placer un seul homme à la tête des affaires, comme étoit autrefois M. de Maurepas. De cette manière, le Roi éviteroit de travailler avec chaque ministre en particulier, et les affaires auroient une marche plus uniforme et plus constante. Mandez-moi ce que vous pensez de cette idée. L'homme n'est pas aisé à trouver, et plus j'en cherche, et plus je trouve d'inconvénients à tous.

M. de La Marck montre toujours grand zèle et dévouement à mon service. Il m'a dit être en correspondance avec vous. Il ira peut-être même faire bientôt une course auprès de vous. Il vous portera alors une lettre de moi. Mais, comme, d'après sa manière d'être depuis longtemps et sa liaison intime avec

MM. de Montmorin et Mirabeau, je crois qu'il peut être utile, sans cependant lui accorder la moindre confiance sur rien, ma lettre sera d'un style à ce qu'il puisse la lire, s'il en a la fantaisie. Je ne vous parle pas de toutes les classes d'intrigants et de factieux avec lesquels nous avons l'air d'être en liaison à présent : ma dernière lettre vous a dit notre manière de les juger. Je vous avois aussi prononcé le nom de M. de Gilliers. C'est un homme qui a de bonnes intentions, mais un intrigant, une tête à l'envers. Il a un plan inexécutable. Il veut absolument aller à Vienne parler à l'Empereur. Je le retiens autant que je peux; mais il est possible que par sa mauvaise tête même je sois obligée de le laisser aller. Il seroit essentiel qu'on en fût prévenu à Vienne et qu'on tâche de le leurrer un peu pour le retenir plus longtemps. Il n'a de bon que de pouvoir leur montrer le véritable état de notre position; mais dès qu'il parlera de son plan, ils verront qu'il est impraticable.

Votre lettre et toutes les nouvelles que j'apprends d'ici m'affligent beaucoup sur la politique extérieure. Il me paroit indubitable que, du moment que l'Empereur sera tranquille en Brabant, ou aura l'air de vouloir nous secourir, la Hollande et la Prusse l'attaqueront en Silésie et dans les Pays-Bas, tandis que les flottes combinées des Anglois et Hollandois menaceront au moins nos îles et tiendront l'Espagne en échec. La conduite de M. de Goltz et du juif Éphraïm ici ne laisse aucun doute sur les intentions de leur Cour sur ce pays-ci et la maison d'Autriche. Il faudroit donc, pour rendre tous ces efforts inutiles, s'assurer des Puissances

du Nord. Le Roi de Suède nous a montré plusieurs fois déjà le désir de pouvoir nous être utile; mais sa position est telle, que, sans un subside quelconque, il ne peut rien faire. L'Angleterre lui en offre un depuis longtemps; mais l'avantage qu'il trouve à notre alliance le lui a toujours fait refuser. On dit qu'il vient d'en demander à l'Espagne, pour se lier avec cette puissance, la Russie et l'Empereur. Il seroit bien intéressant qu'elle l'accordât. Sans cela, il pourroit bien accepter les offres de l'Angleterre. D'après les dispositions favorables que l'Empereur et même l'Impératrice (1) paroissent avoir pour nous, il seroit essentiel et urgent (si, comme je n'en doute pas, l'Impératrice, d'après sa supériorité marquée sur les Turcs, parvient à faire sa paix avec eux), il seroit urgent, dis-je, de négocier une alliance entre l'Espagne, l'Empire, la Russie, la Suède et le Danemark — (car ceux-ci ne peuvent tenir seuls tête à l'Angleterre, et doivent être nécessairement entraînés par les deux autres Puissances), pour s'opposer aux desseins de la Prusse, la Hollande et l'Angleterre. Il faut provoquer cette alliance par tous les moyens possibles, faire sentir qu'il peut être de l'intérêt de plusieurs puissances d'abaisser la France et de diminuer son influence. Mais sa ruine totale ou son démembrement ne peut jamais entrer dans le système politique de l'Europe. Ce qui s'y passe est d'ailleurs d'un exemple trop dangereux s'il restoit impuni. C'est la cause des Rois, et non une simple affaire politique. Mais nous n'avons aucun ministre,

(1) Catherine II de Russie.

ni ici, ni dans les Cours étrangères, auquel nous puissions nous fier. C'est à votre prudence et à l'amitié que mon frère n'a cessé de me marquer que nous confions toutes ces grandes négociations avec le Nord. Pour l'Espagne, c'est plus difficile. Il auroit été bien à désirer que l'Empereur ou sa femme pût traiter cette affaire directement avec cette Cour. Mais sont-ils assez bien ensemble pour cela? Je l'ignore. Nous avons bien ici leur ambassadeur qui est bien attaché et zélé pour nos intérêts. Mais vous le connoissez; et de plus, avant tout, il ne peut parler que le langage que sa Cour lui prescrit, — et jamais il ne pourra accélérer une réponse ni sortir de la lenteur naturelle aux Espagnols. Il ne reste donc que M. de La Vauguyon, qui, quoique n'étant pas ministre du Roi, pourroit traiter en notre nom directement. Le Roi répugne depuis longtemps à s'en servir; mais il me semble que le même esprit d'intrigue qui le fait rester en dépit de tout le monde à la Cour de Madrid, par la volonté très-prononcée du Roi d'Espagne lui-même, peut lui donner moyen, par l'espoir en étant utile de pouvoir plus promptement redevenir quelque chose, de nous servir utilement, et d'accélérer les dispositions favorables que l'Espagne pourroit avoir pour nos projets. Nous pourrions communiquer avec lui par le baron de Breteuil, avec lequel nous avons une manière sûre de correspondre.

On va changer ici tous les ministres et ambassadeurs dans les Cours étrangères. Il est bien à désirer que toutes les Puissances et les Princes d'Allemagne s'entendent à refuser de les recevoir ou au moins à les veiller de si près qu'au moindre mouvement qu'ils

feroient on pût s'en défaire. C'est un point important pour la tranquillité de l'endroit où ils seront, et un grand service qu'ils nous rendront. Il me semble impossible qu'aucun souverain puisse recevoir un ministre qui n'est pas du choix du Roi et qui iroit sous le nom du *Roi des François*, qui n'est point le titre sous lequel les autres Puissances nous reconnoissent. Le Roi de Suède s'est déjà déclaré formellement sur cela, et l'Espagne, quoique d'une manière plus cachée, a l'air d'y tenir de même. Je ne sais qui on veut envoyer à Vienne : — peut-être le comte de Ségur : il est digne du choix de l'Assemblée. Mais, quel qu'il soit, j'espère que l'Empereur n'oubliera pas que ce n'est ni son beau-frère qui n'est pas libre, ni sa sœur, qui peuvent lui envoyer un ambassadeur; et qu'il ne consentira jamais à le regarder comme tel, ni même à le recevoir. Quelque chose qu'on force le Roi à faire sur cela jusqu'à ce qu'il soit libre, il ne peut rien refuser.

M. Blümendorf vient de me communiquer une dépêche du cabinet de Vienne, du 27 janvier, où l'Empereur me fait prévenir qu'il a refusé de recevoir le Comte d'Artois et M. de Calonne. Dans ce papier, mon Frère approuve notre conduite; mais d'après la tournure de la lettre où il est dit qu'*il me conseille de différer à des temps plus reculés toute prise d'un parti décisif*, je crains, d'après cela, qu'il ne veuille trop tarder. Notre position devient de jour en jour plus critique. L'inaction totale dans laquelle il faut vivre accélère d'une manière effrayante la marche des factieux et nous avilit chaque jour davantage. Plus on tardera à présent, et plus leur ouvrage se consolidera.

Déjà on dit que les ducs de Deux-Ponts et de Würtemberg traitent avec eux. Cet exemple peut en entraîner d'autres. D'ailleurs n'y a-t-il pas à craindre que le mal françois ne gagne, si on laissoit plus longtemps germer la propagande? Personne mieux que vous n'en doit sentir les dangers, et je ne crois pas que le Brabant puisse jamais être tranquille tant que la France sera dans l'état d'anarchie et de convulsion où elle est. J'ai déjà mandé une partie des choses qui sont dans cette dernière page, et j'ai prévenu que je vous écrivois en détail. Copiez, je vous prie, de ma lettre tout ce que vous en croirez intéressant, et envoyez-le, s'il est possible, par un courrier à Vienne, afin d'en avoir la réponse promptement. Je ne voudrois rien faire sans l'aveu et de concert avec l'Empereur; mais je crois que si l'on veut agir, il faudroit que ce fût au mois d'avril.

Gardez cette lettre le moins longtemps possible, et brûlez-la après en avoir tiré ce que vous en croirez nécessaire.

La personne qui doit vous porter la boite étant encore retardée, j'ai voulu toujours vous envoyer ma lettre, puisque cette occasion me paroît sûre et bonne. N'oubliez pas de me faire savoir d'abord que vous aurez reçu celle-ci, ainsi que la boite, ce qui ne pourra être qu'au commencement de la semaine prochaine. M. Goguelat, dont je vous ai parlé plusieurs fois, vous portera un chiffre, qu'il vous expliquera. Il ne nous servira que pour les choses de la plus grande importance, et que je ne voudrois pas confier à Blümendorf. M. Gog. ne sait et ne doit rien savoir. Ce n'est qu'un

homme sûr, dont on peut se servir. C'est un officier de l'état-major, très-intelligent. Vous pouvez me répondre par lui tout ce que vous voudrez, même sans chiffre, en évitant seulement de me nommer dans la lettre.

Nous nous sommes décidés à employer M. de La Vaugnyon pour l'Espagne. Si par hasard il vous arrivoit d'ici des malles avec des hardes à l'adresse de ma sœur, vous les garderiez chez vous. Vous nous les feriez passer ensuite où nous en aurions besoin.

Adieu. Vous verrez par la différence d'écriture que j'ai souvent quitté et repris cette lettre; mais, dans tous les temps et dans tous les moments, mes sentiments d'estime et d'amitié la plus sincère vous sont dévoués pour la vie.

Ce 13 février.

Vous savez que mes tantes vont partir. Nous n'avons pas cru pouvoir les en empêcher. Elles ne savent rien de nos projets.

Digitized by Google

APPENDICE.

I

LOUIS XV A CHARLES III D'ESPAGNE (1).

Renvoi du ministère de Choiseul.

Versailles, 21 décembre 1770.

Monsieur mon Frère et Cousin, Votre Majesté n'ignore pas combien l'esprit d'indépendance et de fanatisme s'est répandu dans mon Royaume. La patience et la douceur m'ont conduit jusqu'à présent; mais poussé à bout, et mes parlements s'oubliant jusqu'à vouloir me disputer l'autorité souveraine que je ne tiens que de Dieu, je suis résolu de me faire obéir par toutes les voies possibles. La guerre dans cet état seroit un mal affreux, pour moi et pour mes peuples. Mais ma tendresse extrême pour Votre Majesté, l'union intime qui règne entre nous, cimentée par notre pacte de famille, me fera toujours tout oublier pour elle. Mes ministres ne sont que mes organes; ainsi, quand je me crois obligé d'en changer, rien ne peut apporter de changement dans nos affaires, et tant que je vivrai nous serons unis. Si Votre Majesté peut faire quelques sacrifices pour conserver la paix sans blesser son honneur,

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères de France.

Elle rendra un grand service au genre humain et à moi en particulier, dans les circonstances présentes où je me trouve. Sur ce, etc.

II

M. DE SIMOLIN, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE RUSSIE A PARIS, AU COMTE D'OSTERMANN, CHANCELIER DE L'EMPIRE DE RUSSIE (1).

Premier sang de la Révolution. — Prise de la Bastille, etc.

Paris, le 8/19 juillet 1789.

MONSIEUR,

La révolution en France est consommée et l'autorité royale anéantie. La rébellion de la ville de Paris, à laquelle les esprits paroissent avoir été préparés, a éclaté le lendemain du départ de M. Necker. Elle n'a fait qu'accroître les jours suivants, comme Votre Excellence le verra par le Journal ci-joint de ce qui s'est passé depuis samedi jusqu'à vendredi, et auquel je prends la liberté de joindre quelques imprimés qui entrent dans de plus grands détails sur un événement auquel l'Europe a été bien éloignée de s'attendre. Cette insurrection a été accompagnée de massacres qui font frémir, et les circonstances prouvent l'innocence de plusieurs victimes. L'ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur, M. le comte de Mercy, a cru devoir se soustraire à la haine que le peuple marquoit pour le représentant du

(1) Archives impériales de Russie.

frère de la Reine, en se retirant à la campagne; et, pour mettre son hôtel à l'abri de l'insulte dont il paroissoit menacé, il s'est vu dans la nécessité de demander une garde bourgeoise qui lui a été accordée. Néanmoins, cette garde a ordre de ne permettre l'entrée de l'hôtel à qui que ce soit sans le fouiller, ce qui vient de m'arriver, ayant voulu voir le secrétaire d'ambassade; mais m'ayant été dit qu'il étoit sorti, je me suis dispensé de passer par cette cérémonie. Par ordre du comité permanent, on est aussi venu visiter ledit hôtel pour voir s'il n'y avoit pas des canons, des munitions de guerre et des armes en dépôt.

La cruauté et la férocité du peuple françois s'est montrée dans cette occasion avec tous les traits qu'on lit encore avec horreur dans ce qui s'est passé à la Saint-Barthélemy, avec la différence qu'au lieu d'un fanatisme religieux, les esprits d'à présent sont guidés par un enthousiasme politique dont on trouve le germe dans la guerre et la révolution d'Amérique. Si le Roi avoit fait de la résistance de se soumettre à ce que le comité de l'hôtel de ville a exigé, il y a toute apparence que le peuple se seroit porté à détrôner ce Monarque, de sorte que ce bon Prince, qui ne veut de mal à personne, s'est vu dans la cruelle nécessité de se livrer à la discrétion des rebelles, d'autant plus que les gardes françaises l'ont lâchement abandonné, et qu'il ne pouvoit guère faire fond sur les troupes qui avoient été rassemblées autour de Paris et de Versailles.

L'arrêté que l'Assemblée nationale a pris en conséquence de la réponse du Roi, porte que ladite Assemblée, interprète des sentiments de la Nation, déclare

que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets;

Déclare qu'effrayée des suites fâcheuses que peut entraîner la réponse du Roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement assemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises;

Déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le Roi et l'Assemblée nationale;

Déclare que les Ministres actuels et les Conseils de Sa Majesté, quelque état, quelque rang qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui peuvent suivre;

Déclare que la dette publique ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté françoise, que la Nation ne refusant d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute sous quelque forme et dénomination que ce puisse être.

Enfin, l'Assemblée nationale déclare qu'elle persiste dans ses précédents arrêtés, et que la présente déclaration sera remise au Roi par le président, publiée par la voie de l'impression, et adressée par ordre de l'Assemblée à M. Necker et aux autres Ministres que la Nation vient de perdre.

Toute communication au dehors a été interceptée depuis lundi, sans égard pour la qualité des personnes, et les gardes bourgeoises aux barrières ont poussé la sévérité de fouiller jusqu'à déshabiller les personnes des deux sexes, soit en sortant de la ville, soit en y entrant.

J'ai cru ne devoir pas hésiter d'envoyer un courrier avec la nouvelle d'un événement des plus importants en toute circonstance, mais particulièrement dans le moment actuel, pour notre Cour. Ce seroit se faire illusion que de compter sur l'alliance, et moins encore sur la considération politique de la France. Quelles que soient les dispositions du nouveau Ministère en faveur de l'alliance projetée avec Sa Majesté Impériale, il ne pourra pas s'en occuper de très-longtemps, et on doit considérer la France comme nulle dans les affaires que nous avons actuellement sur les bras. Sans m'émanciper à donner des conseils, je crois de mon devoir de rapporter l'état des choses comme je le vois, et de dire que la France, avec les meilleures intentions du monde pour nous, ne sera pas en état de nous rendre de service quelconque, et que son alliance seroit illusoire pour l'empire de Russie. D'ailleurs, la Nation paroit avoir en horreur l'alliance avec la Maison d'Autriche à cause de la Reine, et que si le cas existoit d'en remplir les stipulations, elles seront éludées, puisque les Ministres seront obligés de suivre les principes et les impulsions du Tiers-État, qui prévaudront sur toutes autres considérations. S'il faut à l'Impératrice des intermédiaires pour faciliter la fin des deux guerres dans lesquelles Elle se trouve engagée, il sera d'une nécessité indispensable de se tourner de quelque autre côté. Votre Excellence doit attribuer à mon zèle pour le service et les intérêts de Notre Grande et Auguste Souveraine si je m'explique avec tant de liberté sur ce qui les regarde. On est frappé d'étonnement en considérant que, dans l'espace de trente-six heures, la Monar-

chie françoise est anéantie, et son chef réduit à souscrire à tout ce qu'un peuple effréné, cruel et barbare, exige avec insolence et d'un ton impératif, fort heureux encore qu'il veuille se contenter du sacrifice de son autorité et de ses droits. Dans le Palais-Royal, où a été le foyer de la rébellion, la motion a été faite dimanche au soir de proclamer le duc d'Orléans Régent de France. Ce Prince s'est rendu incontinent à Versailles, protestant au Roi et à ses frères qu'il aime la liberté, mais qu'il n'est pour rien dans une motion aussi absurde, et depuis ce moment il n'a plus quitté Versailles. Il n'a pas été non plus au nombre des Députés qui ont accompagné vendredi Sa Majesté à l'hôtel de ville, afin d'ôter au peuple l'occasion de crier en présence du Roi : *Vive M. le duc d'Orléans !* comme il a eu accoutumé de faire quand il a paru quelque part où le peuple a été attroupé.

Le Roi a été trop ému étant à l'hôtel de ville, et il a pu à peine proférer ces paroles, qu'on a répétées à l'Assemblée : « Mon peuple peut toujours compter sur mon amour. »

M. Bailly a continué, après avoir pris les ordres du Roi, faisant la fonction de garde des sceaux, et a dit : que le Roi étoit venu pour calmer les inquiétudes qui pourroient subsister encore sur les dispositions qu'il avoit fait connoître à la Nation, et pour jouir de la présence et de l'amour de son peuple ; que Sa Majesté désiroit que la paix et le calme se rétablissent dans sa capitale, que tout y rentrât dans l'ordre accoutumé, et que s'il survenoit quelque infraction aux lois, les coupables fussent livrés à la justice.

Sa Majesté a sanctionné la nomination de M. le marquis de La Fayette dans le grade de colonel commandant des milices bourgeoises de Paris, et celle de M. Bailly comme maire de Paris, au lieu de prévôt des marchands. Celui-ci réunira, à ce qu'on dit, dans sa personne la place de lieutenant de police. Elle a aussi approuvé que sur les ruines de la Bastille on élève un monument à Louis XVI, et que le régiment des gardes françoises, qui, par sa défection, a facilité la révolution, porte dorénavant le nom de gardes nationales.

Il y a nombre de personnes de la Cour qui sont parties, et on nomme madame de Polignac, gouvernante des Enfants de France, la duchesse de Guiche, sa fille, M. le comte de Vaudreuil, M. le baron de Besewald [Bezenval], lieutenant-colonel des gardes suisses, et plusieurs autres. M. le prince de Lambesc est parti avec M. le maréchal de Broglie à la tête de son régiment Royal-Allemand, qui a passé la nuit de vendredi à samedi à Saint-Denis pour s'en aller à Nancy.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. Simolin.

Le 17 juillet 1789, le Roi s'était rendu à Paris pour calmer l'effervescence et l'inquiétude du peuple, et, à l'hôtel de ville, il avait arboré à son chapeau la cocarde tricolore.

Tandis que Louis XVI cédait ainsi au peuple, l'émigration commençait. Les premiers personnages qui en donnèrent l'exemple furent le comte d'Artois et ses deux enfants; les princes de Condé, de Conti et de Lambesc; la duchesse de Polignac et sa famille.

III

JEAN SIMOLIN AU COMTE D'OSTERMANN, CHANCELIER DE L'EMPIRE (1).

Paroles de Mirabeau sur les subsistances.

Paris, le 16/27 octobre 1789.

MONSIEUR,

M. de Mirabeau a dit mercredi, lorsque la commune de Paris et le général commandant de la milice nationale pressoient la loi martiale, Qu'il n'est pas digne de l'Assemblée, dans un moment si orageux, de substituer l'irascibilité de l'amour-propre aux besoins des remèdes; Qu'on a parlé de la nécessité d'une loi martiale et de la création d'un tribunal qui amortisse les soupçons et redresse les griefs du peuple; Que ces résolutions sont essentielles, mais non pas les premières; Que tout doit succomber devant le peuple, qui a faim; Que le tribunal à créer n'est pas la première mesure à prendre; Qu'il n'en connoît qu'une, c'est de demander au pouvoir exécutif de dire quels sont les moyens qui peuvent rendre faciles les subsistances, lui accorder les moyens et le rendre à l'instant responsable. Cette motion insidieuse rendant ce Catilina moderne arbitre des têtes du ministère, même dans la plus grande abondance des subsistances, tous les ministres ont signé un mémoire qui a été présenté samedi à l'Assemblée nationale, où ils disent que,

(1) Archives impériales de Russie.

dans les circonstances présentes, il faut plus de vertu et de courage pour garder la place de ministre que de la résigner, offrant de donner leur démission pour céder leurs places à de plus habiles qu'eux. Il faut savoir que M. de Mirabeau ne cache pas la vue qu'il a d'entrer, par quelque moyen que ce soit, dans le ministère et de remplacer M. Necker ou M. le comte de Saint-Priest.

J. SIMOLIN.

IV

JOSEPH BUONAPARTE.

Son opinion sur la Révolution. — Sa famille.

Ajaccio, le 10 novembre 1790.

Je suis en retard à répondre à ta dernière lettre; j'ai eû des affaires si multipliées que je n'ai jamais sçu trouver un moment. Tu me fais ta profession de foi avec beaucoup de sincérité sur la révolution actuelle. J'espère que peu à peu les progrès et l'affermissement de la Constitution te persuaderont de sa bonté, et que éloigné du moment de la crise et de l'espèce d'anarchie qui a dû la précéder, tu n'entrevoiras dans cela que l'effet nécessaire d'un renversement aussi total. Tu ne confonderas pas bien longtemps encore ces premiers malheurs avec les bienfaits qui doivent les suivre. Il m'est facile à moi de voir les choses avec le sang-froid du filosophe : je suis séparé par un bras de mer du lieu de la scène, ici aussi nous avons éprouvé

des desastres qui ne sont pas comparables cependant aux vôtres....

Tu me parles avec tant de franchise de la situation de ta famille, que je ne dois pas être plus réservé. Quand à la naissance, en novateur zélé, je dois la regarder comme une chimère, cependant elle étoit bien au-dessus de ma fortune, dès le onzième siècle. L'un de mes ancaitres fut exilé de Florence : sa puissance donnoit ombrage à la republique, — cet acte est autentique. Nous avions encore en Toscane une commenderie de l'ordre de Saint-Étienne, il y a six ans. Lorque j'y ai faits un voiage, il y a un an, j'y ai été bien vû du Grand-Duc, actuellement Empereur. Je conserve des prétentions, et j'ai meme un procès pour une succession considerable que je ne vois cependant que bien dans l'éloignement. Depuis que nous sommes en Corse, nous avons été alliés aux premières maisons de l'isle : aux d'Ornano, aux Colonne; et depuis nôtre soummission à la France, mon pere fut deputé de la noblesse à la Cour. C'etoit ce que nous avions de plus brillant dans l'État d'avvilissement où la Corse se trouvoit. Malgré toute cette fumée, je t'avoue que je suis partisan très-zélé de la révolution et de la confusion des ordres. Nous sommes beaucoup d'enfants. Tu en connois trois, une à Paris, quattre. Mon frere l'officier en mene un autre avec lui qui va entrer aussi dans l'artillerie. Quand à ma fortune, il n'y a pas de richesses en Corse. Les plus riches particuliers arrivent à peine à 20,000 de rentes. Cependant, comme tout est relatif, la mienne est l'une des plus considerables de cette ville... Tu connois mon age qui est moindre que le tiens.

Cependent j'ai été électeur à la dernierc assemblee d'Orezzo. J'aurois pu ctre mcmbre de l'administration du departement : j'ai cedé à mes amis, et me suis contenté d'entrer dans l'administration du district dont j'ai été nomé President. Mon frère n'attend qu'un vent favorable pour s'embarquer ; je le chargerai de passer par Chagni et de te porter differents discours que j'ai prononcé à l'assemblée électorale et dont l'on a délibéré l'impression... Dans peu de temps, je saurois te dire si je concourrerois pour la deputation à l'Assemblée nationale. Le plaisir de te revoir ne sera pas le moindre plaisir que je pourrois rencontrer dans cette commission.

Ici nous sommes trauquilles, la presence du général Paoli y a beaucoup contribué, il a été président de l'assemblée électorale, il l'est encore de l'administration du département.... Les assemblées pour l'élection des juges est fixée au dix-sept du courrant. Si je passe bientôt en France, je veux t'engager a venir faire un tour de Corse, tu y jouiras d'un climat delicieux, et a Ajaccio d'une situation unique par son pittoresque et son amenité. La mer ne doit pas t'épouvanter, le trajet est si court qu'il ne faut qu'un vent de 20 heures. Donne moi peu plus souvent de tes nouvelles ; parles des affaires publiques : quelque soit ta maniere de les entrevoir, je te lirais toujour avec plaisir.

Adieu, mon ami, porte toi bien, et donne moi bien surment de tes nouvelles, je suis de tout mon cœur,

Ton ami,

BUONAPARTE.

P. S. Si tu a jamais quelque paquet un peut considerable à m'envoier, tu pourras le compliquer sous un enveloppe avec l'adresse à MM. du Directoire du district d'Ajaccio, département de Corse. Ensuite à M. le Président du district.

En note de la main de la personne à qui cette lettre est adressée :

Ajascio, 10/30 novembre 1790.

M. de Buonaparte l'aîné.

Rép. le 16 février 1791.

V

LE BARON D'ASSAS, FRÈRE DU CHEVALIER, AU PATRIOTE PALLOY (1).

Au Vigan, le 12 février 1791.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 29 du mois dernier; quelques jours plus tard, je n'aurois pu la rece-

(1) Voir, p. 104, la lettre de Louis XVI sur d'Assas.

Palloy avait demandé au baron des renseignements sur sa famille, sur la personne du chevalier, et sur les portraits qui pouvaient en exister, afin d'en faire exécuter un lui-même.

Ce Palloy avait servi dans le régiment d'Auvergne, illustré par le dévouement du chevalier. C'était un maçon qui s'intitulait architecte, et avait ce demi-savoir qui donne la prétention à défaut du mérite. Il avait été l'un des vainqueurs de la Bastille, au 14 juillet 1789, comme cet étrange docteur Suberbielle que nous avons tous connu, qui vivait de ce triste souvenir héroïque, et qui aurait volontiers écrit sur son chapeau : « C'est moi qui suis le vainqueur. » A ce titre, Palloy s'était donné le surnom de *patriote*, que le public du temps ratifia, et

voir; et je crois ne devoir attribuer ce retard qu'à la suscription, qui a sans doute excité la curiosité des maîtres de poste, car elle paroît avoir été décachetée plusieurs fois. J'ai été surpris, n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, que vous eussiez l'idée de mon existence, ainsi que de celle de mes deux fils.

Pour remplir vos vues au sujet de l'origine de la famille et de l'action héroïque du chevalier d'Assas, mon frère, j'ai cru devoir joindre ici une copie des lettres patentes avec un aperçu de ses services militaires. C'est d'après les originaux que je réunis au bureau de la guerre, qu'elles furent expédiées. Le certificat de M. Chérin pour chasser avec le Roi fut fait en ma faveur; mais je demandai, vu mon âge, que mon fils aîné me suppléât, et cette grâce me fut accordée.

« La famille d'Assas, dit Chérin, mérite des égards par son ancienneté et la pureté de son origine. Mais ce qui la rend d'autant plus recommandable aux yeux de la nation, et qui lui a déjà mérité les grâces du Roi, est l'action de l'officier de ce nom qui se sacrifia volontairement pour le salut de l'armée à Closter-Camp, action

---

dès lors on ne l'appela plus que *le Patriote Palloy*. Depuis 89, il faisait métier de débiter de petits monuments de la Bastille, dont on retrouve parfois encore quelques-uns aujourd'hui, dans les cabinets de curiosités, espèces de *fac-simile* exécutés avec les pierres de démolition de cette ancienne prison d'État, et qui étaient destinés à être mis sous verre. Il se servit également de pierres de la Bastille pour faire sculpter des portraits en médaillon et des bas-reliefs, notamment le dévouement du chevalier d'Assas et celui du jeune Desilles. C'est ce même maçon patriote qui, recommandé par son civisme à la Convention nationale, fut appelé par la Commune à réparer la tour du Temple, quand Louis XVI et sa famille y furent enfermés après le 10 août.

La lettre du baron d'Assas fait partie de mon cabinet.

vraiment patriotique. » Les lettres patentes, en parlant de Fulcrand II, disent qu'il perdit à la bataille de Rhinfeld une vie signalée par les plus belles actions; mais M. Chérin, qui disoit toujours le bien et le mal, s'énonce différemment : « Fulcrand II a fait des actions qui mériteroient les plus grands éloges, s'il eût toujours combattu pour son Roi. » Il y cite également tous les services rendus à l'État par mes ancêtres, et remonte jusqu'à Rostang d'Assas, miles, qui, en 1200, rend hommage à Bernard Mezöe, évêque de Maguelone, pour son château et châtellenie d'Assas. Voilà pour l'origine; quant aux services, peut-être y trouverez-vous quelque trait qui pourra s'amalgamer à l'action du chevalier d'Assas, tué à l'âge de vingt-sept ans un mois et dix-neuf jours.

Je ne crois pas devoir vous laisser ignorer qu'il joignoit à cette âme forte, qui seule peut produire les plus grandes actions, les talents les plus décidés pour la guerre.

Il avoit placé lui-même les quatre compagnies de chasseurs du régiment d'Auvergne, et avoit répondu que les ennemis ne passeroient pas.

Le prince Ferdinand dit à la parade de Lille, en présence de toute la garnison, qu'il ne se consoleroit jamais de n'avoir pu sauver la vie à ce héros, qu'il avoit vu poignarder sous ses yeux. J'en ai entendu faire le plus grand éloge à M. le maréchal de Broglie.

Il avoit pris des arrangements avec le marquis de Montcalm, son parent, pour passer en Canada; mais ce général ne devoit le demander à la Cour que sur sa propre demande, l'ayant assuré que lorsqu'il la for-

meroit, il pourroit avoir une entière confiance en lui. Ils ont mérité l'un et l'autre les honneurs du burin.

Le buste ressemblant fut fait, il y a environ quatre ans, par un bon artiste dont le nom ne me revient pas. Il logeoit faubourg Montmartre, près du boulevard. Le modèle, qu'il avoit promis de rendre, devroit se trouver encore chez lui. L'on pourroit prendre des renseignements sur cet objet chez M. Caccia, banquier, rue Saint-Martin, vis-à-vis celle aux Ours.

Je croirois me manquer essentiellement, Monsieur, si je vous laissois ignorer des anecdotes peu connues du public. En 1777, la Reine, entendant raconter, dans son intérieur, l'action du chevalier d'Assas, s'écria : « Est-il possible qu'elle ait resté dans l'oubli un aussi long temps! Ne reste-t-il donc personne de cette famille? — Pardonnez-moi, Madame, lui répondit-on, son frère aîné, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, vit; il a deux fils au service, et qui l'un et l'autre ont été pages du Roi. — Écrivez-lui tout de suite, ajouta-t-elle, et marquez-lui de m'adresser un mémoire sur cet objet. » Je fus aussitôt instruit par différentes personnes, et mon mémoire bientôt fait. J'y parlois des services de la Maison, et demandois pour toute grâce l'avancement de mes enfants, dont l'un étoit sous-lieutenant dans le régiment Mestre de camp de la cavalerie, et l'autre garde de la marine au département de Rochefort. J'ajoutois que si le Roi vouloit éterniser cette action dans la famille, je suppliois Sa Majesté de me permettre de joindre le nom de Clostercamp au mien. M. de Montbarey, dont je n'oublierai jamais les bontés, fut chargé de ce mémoire comme ministre de la guerre;

Digitized by Google

le Conseil fut embarrassé sur ma demande, et l'affaire renvoyée à la première séance. Ce ministre, dans l'intervalle, imagina la pension héréditaire; le Conseil embrassa cette idée, le Roi y applaudit, et je reçus la lettre qui m'annonçoit cette grâce. Je fis mes remercîments tant bien que mal; mais je crus que je devois faire plus : je partis pour Versailles, où j'appelai mes deux fils. J'y fus comblé par le Roi, la Reine, la famille royale, les ministres, la Chambre des comptes, etc., etc. Le Roi voulut bien ajouter à tout ce que j'avois déjà éprouvé d'agréable, le don d'une compagnie de cavalerie pour mon fils aîné, qu'il voulut lui-même payer : grâce que la Reine m'annonça elle-même.

M. de Castries ne vit pas sans doute avec plaisir sortir du sein de l'oubli une action qui ternissoit un peu l'éclat de la sienne. La demande de la jonction du nom de Clostercamp au mien ne l'amusa pas davantage; mais j'en reçus des honnêtetés. Il en fit même de marquées à mon fils le chevalier dans son voyage à Brest, et en présence de tout le corps de la marine, qui étoit très-nombreux dans ce moment-là. Le seul reproche que mon aîné fût en droit de lui faire, seroit celui de ne pas l'avoir fait capitaine au bout de quelques années dans le Mestre de camp; car il est très-assuré que s'il avoit eu ce grade lorsque nous fûmes présentés, j'eusse obtenu du Roi, dans ce premier moment d'enthousiasme, un bon pour un régiment, lorsqu'il aurait eu et l'âge et le service.

Je ne vois nul moyen à mes enfants de se trouver à Paris : l'aîné ne le peut; et le chevalier, lieutenant des vaisseaux, est embarqué à bord de *la Didon* pour

faire voile vers les îles; peut-être même vogue-t-il déjà. Quant à moi, Monsieur, il ne m'est pas possible de profiter d'un moment dont la jouissance seroit bien flatteuse et bien chère à mon cœur : la volonté ne manque pas, mais les années sont un obstacle invincible.

Vous trouverez cette lettre un peu longue. Il a fallu cependant entrer dans vos vues sur les différents objets que vous me proposez dans votre lettre. Je désire bien sincèrement avoir rempli vos désirs. Les miens le seroient entièrement si, dans le temps, vous vouliez bien me faire passer des exemplaires du discours et de la pièce, et être convaincu qu'on ne sauroit ajouter au sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur, etc.

D'Assas.

FIN DU PREMIER VOLUME.

YPG 2019607

ERRATA.

Page 225, ligne 17, *ont porté*, lisez : a porté.

Page 313, à la note : *C'est de l'Empereur Joseph II qu'il est question : il ne mourut que le* 20 *février* 1790; lisez : C'est de l'Empereur Joseph II qu'il est question : il était mort le 20 du mois précédent, et les communications entre les deux États étaient alors si peu rapides, que la nouvelle de cet événement n'était pas encore arrivée à la Cour de France.

Google

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

I. — MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE-REINE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE. — Arrivée de l'Archiduchesse d'Autriche en France pour épouser le Dauphin. — Fêtes qu'elle reçoit à Strasbourg. (Strasbourg, 8 mai 1770, au matin.) 1

II. — MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE. — Voyage de l'Archiduchesse Dauphine vers la cour de France. — Madame de Noailles. — Le duc de Choiseul. — Louis XV va au-devant de la Dauphine. — Belle parole du Roi sur Marie-Thérèse. — Visite au couvent de Madame Louise. — Présentation de la famille. (Château de la Muette, 15 mai 1770.) 3

III. — MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE-REINE SA MÈRE. — Elle s'échappe du grand cercle immédiatement après la célébration de son mariage, pour annoncer qu'elle est Dauphine de France. (Versailles, 16 mai 1770.) 5

IV. — LE DAUPHIN A M. DE SARTINE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE. — En apprenant les malheurs arrivés à Paris, aux fêtes de son mariage, il vide son trésor personnel pour secourir les victimes. (Versailles, 1er juin 1770.) 6

V. — MARIE-ANTOINETTE A SA MÈRE. — Funestes auspices sous lesquels ont été célébrées les fêtes de son mariage. — Elle est inconsolable des horribles accidents qui ont fait des milliers de victimes. — Besoin de s'épancher dans le cœur de sa mère. (Versailles, 2 juin 1770.) 7

VI. — MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE. — Départ de la Cour de Versailles pour Compiègne. — Plaintes sur la négligence que met celle de Vienne à lui écrire. — Sa modestie s'effraye de tout ce qu'on attend d'elle. — Mot de sa sœur la reine de Naples. (Versailles, 27 juillet 1770.) 8

VII. — MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE. — La cour de Vienne ne lui écrit pas, sa mère exceptée. — Indisposition du Dauphin. — Moment de noir sans motifs. — Nouvelle forme de flatterie : on l'a peinte dans une rose. — Ennui des fadeurs. — Fête que lui donne la duchesse de Mazarin. (Versailles, 29 septembre 1770.) 10

VIII. — MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR L'ARCHIDUCHESSE AMÉLIE, DUCHESSE DE PARME. — Beau livre sur les fêtes du mariage de la Duchesse. — Le comte d'Argental. — Agitation de la vie de cour à

Versailles. — Métastase. — Bonheur d'être tante. — Sa sœur la Grande-Duchesse de Toscane est à Schœnbrunn. (Versailles, 5 octobre 1770.) 12

IX. — MARIE-ANTOINETTE A SA MÈRE L'IMPÉRATRICE-REINE. — Destitution du duc de Choiseul. — Regrets et éloges. — On a beau être Dauphine, on est regardée comme étrangère : M. de Choiseul, par ses conseils, lui évitait de le paraître. — Souvenirs de famille. (Versailles, 27 décembre 1770.) 14

X. — MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE. — Préparatifs de présents pour le mariage d'un archiduc. — Demande de détails sur la petite princesse de Modène qu'il va épouser. — Redoublement de morgue chez le Comte de Provence depuis qu'il se dispose à prendre femme. — Monsieur d'Artois veut enlever une Sabine. — Gaietés sur la princesse Christine de Saxe. (Versailles, 7 janvier 1771.). 15

XI. — L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE A MARIE-ANTOINETTE. — Elle écrit devant le portrait de la Dauphine, lourdement peint. — Elle attend avec empressement la nouvelle d'une grossesse. — Comment trouve-t-elle sa belle-sœur, Madame de Provence? — Conseils pour se faire aimer de tous. — Dames qu'on a données à la Comtesse, et qui doivent relever à ses yeux madame de Noailles. — Reproches sur ce qu'elle voit peu le comte de Mercy, qui serait de bon conseil; sur ce qu'elle montre peu d'empressement pour les Allemands, et néglige de distinguer les grands. — Conseil de ne pas se laisser aller au jeu ni à la moquerie. — Éloges et encouragements. (Schœnbrunn, 8 mai 1771.). 17

XII. — MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE. — Un militaire, son protégé et celui de l'Empereur, a été blessé par l'éclat d'un tonneau de poudre; elle va le recommander et prendre de là occasion de faire du bien à sa sœur. — Inquiétudes sur le Dauphin, qui a eu un mouvement de sang. — Monotonie de la vie de cour : on joue trop. (Versailles, 8 juillet 1771.) 24

XIII. — MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE, SA MÈRE. — Conseils qu'a donnés Marie-Thérèse. — La Dauphine a réussi auprès de Louis XV. — Sentiments équivoques de Mesdames, sœurs du Roi. — Charmes des jeunes sœurs : leur portrait. — Pédantisme de M. de Provence. — Profil de M. d'Artois. — Madame du Barry règne, et gouverne le temps. — Cour triste. — Vagues projets de voyage à Vienne. (7 décembre 1771.) 25

XIV. — MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE. — Petits bals chez la Dauphine et chez sa dame d'honneur : occasions de rencontrer l'ambassadeur d'Autriche et de parler de Vienne. — Craintes sur les excès de travail de l'Impératrice. — Ne pouvant tirer parti de *Madame l'Étiquette* pour organiser un service de bienfaisance, on s'est arrangé d'un autre côté. — Vertus du menu peuple. (Versailles, 8 mars 1772.) 28

XV. — LE DAUPHIN A L'ABBÉ TERRAY, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES. — Louis, Dauphin, qui, dans quelques heures, sera roi, fait distribuer des aumônes aux pauvres et demande des prières pour Louis XV. (Versailles, 10 mai 1774.). 29

XVI. — MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE SA MÈRE. — Annonce de la mort de Louis XV. (10 mai 1774.) 31

XVII. — LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Le lendemain de son avénement, Louis XVI fait enlever et mettre au couvent la comtesse Du Barry. — Pension accordée pour qu'elle vive honnêtement. (Choisy, 11 mai 1774.) 32

XVIII. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Appel du comte de Maurepas. — Défense à la famille de madame Du Barry de paraître à la Cour. — Les docteurs Suton chassés du royaume. — Ordre de faire arrêter le comte Jean Du Barry, qui a dérobé les diamants de la comtesse. (Choisy, 12 mai 1774.) 33

XIX. — LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Le comte Jean Du Barry. — La Bastille pour ce fripon. — Point de sursis pour les docteurs Suton. (Choisy, 13 mai 1774.) 34

XX. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Mesures prises pour la levée du corps de Louis XV et les obsèques à Saint-Denis. — Éloge de l'abbé Terray pour l'empressement qu'il a mis dans la distribution d'aumônes au peuple, durant l'agonie de Louis XV. (Choisy, mai 1774.) 35

XXI. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Lettre de cachet pour maintenir au couvent une jeune fille que son père veut retirer malgré elle. (Fin de mai 1774.) 36

XXII. — LE ROI A L'ABBÉ TERRAY, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL. — Renonciation aux droits de joyeux avénement. — Appréciation du projet d'édit rédigé par Terray sur ce sujet. — Économies à faire sur les dépenses de la maison du Roi. — Éloge de Louis XV. — Refonte des monnaies. (La Muette, 1er juin 1774.) 37

XXIII. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Audience accordée à l'Académie française. — Éloge particulier de M. Gresset, qui doit porter la parole. — Le Roi recevra M. de Buffon à Marly. — Projet de visite au jardin des plantes. (La Muette, 3 juin 1774.) . . . 39

XXIV. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Le Roi assistera à la procession du Saint-Sacrement à Passy. — Don du petit Trianon à la Reine. — Nomination des médecins du Roi. — Inoculation de la famille royale. (La Muette, 4 juin 1774.) 40

XXV. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Nomination du comte de Vergennes au ministère des Affaires étrangères. — Réception du Corps de ville de Paris et du Corps des marchands. — Les Dames de la Halle. (La Muette, 8 juin 1774.) 42

XXVI. — LE ROI AU DUC D'AUMONT, PREMIER GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE SA MAJESTÉ. — Règlement sur les honneurs de la Cour. (Marly, ce 9 juillet 1774.) 44

XXVII. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Démission demandée pour cause d'incapacité, à M. de Boynes, remplacé par M. Turgot. (20 juillet 1774.) 45

XXVIII. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Récompense accordée à Euler pour ses travaux scientifiques. — Madame de Gramont. — M. d'Angeville. (Versailles, le 17 août 1774.) 46

XXIX. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Destitution de M. de

Maupeou. — Blâme sévère de sa conduite. — Intentions réparatrices en faveur des Parlements. (Compiègne, 23 août 1774.) . 47

XXX. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Turgot, contrôleur général; M. de Sartine, secrétaire d'État de la Marine. — Encore un éloge d'Euler. (Compiègne, 12 août 1774.) 49

XXXI. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Rétablissement de la place d'historiographe de France en faveur de M. Moreau. — Turgot, ministre d'État. — M. d'Angiviller. — Réformes dans les équipages de chasse et d'écurie. (Compiègne, 25 août 1774.). 50

XXXII. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Rappel du comte de Broglie. (Août 1774.). 51

XXXIII. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — L'abbé Maury. — Joly de Fleury remplace Terray au conseil des ordres. — Ordre de payement des arrérages des pensions au-dessous de quatre cents francs. — Le docteur Portal. (Versailles, 15 septembre 1774.) 52

XXXIV. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Les pots-de-vin de l'abbé Terray. — Ordre royal de restitution. — Réponse de l'abbé. (Versailles, 26 septembre 1774.). 54

XXXV. — LE ROI A TURGOT, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES. — Rôles des tailles. — Mémoire sur les contraintes solidaires des paroisses en matière d'impôts. (Versailles, 3 décembre 1774.). . 55

XXXVI. — LE ROI A TURGOT. — Règlement réligé par le Roi pour la destruction des lapins dans la forêt de Fontainebleau. (Versailles, 14 décembre 1774.). 56

XXXVII. — LE ROI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Mariage d'un Daguesseau avec une Lamoignon. — Flatteuses paroles du Roi sur ces familles. (Versailles, 13 janvier 1775.) 59

XXXVIII. — LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Présent à Gluck en témoignage de l'admiration du Roi et de la Reine. (Versailles, 14 janvier 1775.). 60

XXXIX. — LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Privilège des écuyers de la maison du Roi de faire leurs remontes tant au marché aux chevaux que chez les particuliers. (25 janvier 1775.) 60

XL. — MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Souvenirs de famille. — Regrets de ne pas mériter les compliments faits à la Reine de Naples, qui vient d'accoucher. — Récits de minuit. (Versailles, 25 janvier 1775.). 61

XLI. — LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Relevance de l'ordre de Malte. — Audience au procureur général de l'Ordre. (Versailles, 29 janvier 1775.). 62

NOTE SUR LA REDEVANCE DE FAUCONS PAYÉE PAR L'ORDRE DE MALTE. 63

XLII. — LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX MIROMESNIL. — Difficultés dans le nouveau Parlement de Paris. — Discours de d'Alembert qui sent la nouvelle philosophie et raille sur la religion. — Le Roi en est mécontent et veut qu'il le sache. — Requête des protestants. — Paroles sévères du Roi à leur égard. (Versailles, 28 février 1775.) . . 65

XLIII. — LOUIS XVI AU COMTE DE BROGLIE. — Sur les sentiments bienveillants du Roi pour le comte. (Versailles, 1er mai 1775.). 67

XLIV. — LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Le vicomte de Talaru.

— Fusée-Aublet et ses livres d'histoire naturelle. (Versailles, 8 mai 1775.) 68

XLV. — LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Mesures contre le monopole et les pillages de grains. — Indemnités en faveur des malheureux pillés. — Point de fêtes, par économie. (Versailles, 31 mai 1775.) 69

XLVI. — LOUIS XVI A LAMOIGNON DE MALESHERBES. — Nomination de Malesherbes au ministère de la maison du Roi. — Éloge de ce ministre. (Versailles, 28 juin 1775.) 70

XLVII. — LOUIS XVI A LAMOIGNON DE MALESHERBES. — Insistance du Roi auprès de Malesherbes pour vaincre les résistances de ce magistrat, qui refuse le ministère. (Versailles, 30 juin 1775.). . . 71

XLVIII. — LOUIS XVI A M. DE MALESHERBES. — Gresset promu chevalier de Saint-Michel. — Représentations du clergé. — Nomination dans les évêchés et les abbayes. (22 septembre 1775.). 72

XLIX. — LOUIS XVI A MALESHERBES. — La marquise de Pracontal. — Le baron de Montyon. — M. d'Argouges. — Célébration de la Saint-Hubert; mais le devoir avant le plaisir. (Fontainebleau, 2 novembre 1775.). 73

L. — DU ROI AU MARÉCHAL DE BIRON. — Émeutes de Paris. — Éloges donnés au maréchal pour son efficace énergie. (Novembre 1775.) 74

LI. — LOUIS XVI AU COMTE DE SAINT-GERMAIN. — Adoucissements aux peines portées contre la désertion. — Amnistie. (Versailles, 7 décembre 1775.) 76

LII. — MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Éloges sur le bien que le duc de Penthièvre fait en Bretagne. (Versailles, 29 décembre 1775.). 77

NOTE SUR LE DUC DE PENTHIÈVRE. 78

LIII. — LOUIS XVI A TURGOT. — Observations sur des mémoires et projets d'édit rédigés par Turgot. — Suppression des corvées et des jurandes. — Belles paroles sur ce ministre. (Versailles, vendredi, février 1776.). 79

LIV. — MARIE-ANTOINETTE AU ROI GUSTAVE III DE SUÈDE. 81

LV. — LOUIS XVI A MALESHERBES. — Déclaration sur les inhumations. — Réserves pieuses touchant les sépultures dans les églises. (10 mars 1776.) 82

NOTE SUR LA POLICE DES INHUMATIONS DANS LES TEMPLES ET HORS DES TEMPLES. 83

LVI. — LOUIS XVI A M. DE SARTINE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE. — Sollicitude du Roi pour les travaux et les progrès de la marine. — Le *Neptune français*. — Le chevalier Borda. (Versailles, 1er juin 1776.) 85

LVII. — LOUIS XVI A M. AMELOT. — La Reine adopte un petit paysan, et le Roi veut avoir sa part dans cette bonne œuvre. — M. de Sesmaisons. — Le gouvernement du Poitou donné au duc de Chartres. (Versailles, 7 août 1776.) 86

LVIII. — LOUIS XVI A AMELOT. — Nominations diverses. — Taboureau

des Réaux. — Necker. — Éloge de Catinat. (Fontainebleau, 22 octobre 1776.) 88

LIX. — LOUIS XVI A AMELOT. — Oiseaux de proie et chiens de chasse présentés par l'abbé de Saint-Hubert. — Mesures qu'il faut laisser à l'arbitrage du lieutenant général de police. — Mot de Louis XV sur les cabriolets. (24 novembre 1776.). 89

LX. — LOUIS XVI A AMELOT. — Titre de *Dame* accordé à mademoiselle de Clermont-Tonnerre. — Le médecin botaniste Buc'hoz. — Mariage de Théodore de Lameth. — Question touchant une fête bouffonne au collége du cardinal Le Moyne. (Versailles, 10 janvier 1777.). 90

NOTE SUR BUC'HOZ ET SUR L'ANTIQUE CÉRÉMONIE DU COLLÉGE DU CARDINAL LE MOYNE. 91

LXI. — MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Détails sur la vie et les discours de Joseph II. — Ses divergences d'opinions avec Louis XVI. — Voyage des princes de la famille royale de France. — Marie-Antoinette se sent Française jusqu'aux ongles. (Versailles, 1777.) 93

LXII. — LOUIS XVI AU COMTE DE SAINT-GERMAIN, MINISTRE DE LA GUERRE. — Ordonnance réglant la composition du régiment provincial de Corse. — Autre ordonnance contre les officiers qui font des dettes. (Versailles, 2 juin 1777.) 96

LXIII. — MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE-REINE, SA MÈRE. — Regrets du départ de Joseph II. — Joie de tenir de l'Empereur des conseils écrits. — Attachement du Roi pour l'Empereur. — Envie de bien faire, malgré la légèreté régnante. — Lettre de Marie-Thérèse. (Versailles, 14 juin 1777.). 97

LXIV. — LOUIS XVI A AMELOT. — Instructions pour la rédaction d'une ordonnance sur la mendicité. (Versailles, 18 juin 1777.). . . 99

LXV. — LOUIS XVI AU COMTE DE LA BILLARDERIE D'ANOIVILLER, DIRECTEUR ET ORDONNATEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS DU ROI, JARDINS, ARTS, ACADÉMIES ET MANUFACTURES ROYALES. — Monuments en bronze commandés par Louis XV. — Réserver pour la Reine celui qu'elle a préféré. (Versailles, 27 juillet 1777.) 100

LXVI. — MARIE-ANTOINETTE A SON FRÈRE, LE ROI DES ROMAINS, JOSEPH II. — Réfutation de reproches que lui a faits son frère. — Le duc de Chartres. — Le comte d'Artois. — Mauvaise compagnie à Fontainebleau, où on laisse entrer tout le monde. — Espérances de grossesse encore retardées. (Versailles, 20 novembre 1777.) . . . 102

LXVII. — LOUIS XVI AU PRINCE DE MONTBARREY, MINISTRE DE LA GUERRE. Enquête sur le chevalier d'Assas et sa famille. (Jeudi 11 septembre 1777.). 104

NOTE SUR LE CHEVALIER D'ASSAS. 104

LXVIII. — LOUIS XVI A L'EMPEREUR JOSEPH II, ROI DES ROMAINS. — Souvenir affectueux sur le voyage de l'Empereur. — Confidences tout intimes sur ses espérances : il a fait ce qu'il faut pour que ces espérances ne soient pas déçues. — C'est à l'Empereur qu'il doit ce bonheur. (Versailles, 21 décembre 1777.) 107

LXIX. — LE ROI DES ROMAINS, JOSEPH II, A LOUIS XVI. — Protestations d'amitié. — Joie pour les confidences qu'il reçoit. —

Encouragements à continuer de si bien faire. — Projets de guerre. — Marie-Thérèse. (Vienne, 5 janvier 1778.). 109

LXX. — LA COMÉDIE FRANÇAISE A MARIE-ANTOINETTE. — Supplique en faveur d'un petit-neveu du grand Corneille. (13 février 1778.). 112

LXXI. — NOTE ÉCRITE A LA HATE PAR LOUIS XVI. — Accommodement du différend entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon, à la suite du bal masqué où le comte a fait insulte à la duchesse et reçu d'elle un propos piquant. (Sans date, mais probablement du 9 ou du 10 mars 1778.). 113

LXXII. — LOUIS XVI A AMELOT. — Présentation des envoyés américains, Benjamin Franklin, Silas Deane et Arthur Lee. — Le Roi veut auparavant se renseigner auprès du ministre des Affaires étrangères. (Versailles, 16 mars 1778.). 114

LXXIII. — MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE-REINE, SA MÈRE. — Entretien de la Reine avec le Roi sur Madame Élisabeth, qui veut se faire religieuse. — Caractère de cette jeune princesse. — Avis ouvert par Marie-Antoinette pour sauver celle-ci de ses projets. (16 avril 1778.) 115

LXXIV. — LOUIS XVI AU ROI ET A LA REINE D'ESPAGNE. — Annonce de la grossesse de Marie-Antoinette. — Mesures à prendre pour humilier l'Angleterre, ennemie naturelle et rivale de la maison de Bourbon. (19 juin 1778.) 117

LXXV. — MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Condoléances sur la mort de la mère de la princesse. (Septembre 1778.). 119

LXXVI. — LOUIS XVI A AMELOT. — Instruction pour la rédaction d'un arrêt du Conseil touchant les enfants trouvés. (Versailles, 4 janvier 1779.). 120

LXXVII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A L'EMPEREUR. — Heureux effet produit par les couches de la Reine. — Son crédit en est rehaussé. — Le comte de Vergennes asservi sous la dictature de son vieux collègue le comte de Maurepas, qui fait tout le mal. — Plaintes contre le baron de Breteuil, ambassadeur à Vienne. (Paris, 12 janvier 1778.) 122

LXXVIII. — LOUIS XVI A AMELOT. — Ducis admis à présenter son discours de réception à l'Académie française. (Versailles, 9 mars 1779.). 124

LXXIX. — LOUIS XVI AU MINISTRE DE LA MARINE. — Annonce d'un avantage remporté par M. d'Estaing sur la flotte anglaise. (1779.). 124

LXXX. — LOUIS XVI A AMELOT. — Suppression du droit de mainmorte et de servitude dans les domaines royaux. — Instruction à ce sujet. — Établissement du mont-de-piété. (Versailles, 1er août 1779.) 125

LXXXI. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Fête préparée pour le Comte et la Comtesse du Nord. — Limites des invitations. (20 mai 1780.). 127

LXXXII. — LE DUC DE BOURBON A LOUIS XVI. — Il a fait ses soumissions à son père le prince de Condé, et il a le bonheur d'être rentré en grâce. — Il se place sous la bienveillance du Roi en lui communiquant cette nouvelle. (11 août 1780.). 128

LXXXIII. — LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX MIROMESNIL. — Abolition de la question préparatoire. — Instructions à ce sujet (Versailles, 20 août 1780.) 129

LXXXIV. — LOUIS XVI A AMELOT. — Économies dans le service de bouche de la maison du Roi. — Instructions pour qu'on propose encore d'autres mesures d'économie. — Intérêt que le Roi porte aux travaux géographiques de Cassini. (1er septembre 1780.). 130

LXXXV. — L'EMPEREUR JOSEPH II A LOUIS XVI. — Sur la mort de l'impératrice Marie-Thérèse. (6 décembre 1780.) 131

LXXXVI. — LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Compliments de condoléance dont elle le charge pour le prince de Kaunitz, à l'occasion de la mort de Marie-Thérèse. — Sa douleur comprend celle dont doit être pénétré le serviteur fidèle de cette grande princesse. (10 décembre 1780.) 133

LXXXVII. — MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Marques de vive sympathie pour M. de Penthièvre malade. (21 novembre 1781.). 134

LXXXVIII. — MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Vif intérêt pour l'état de santé de M. de Penthièvre. — Le Roi envoie son médecin au malade. — Projets d'actes de bienfaisance. — Les loges maçonniques. — De grandes vertus dans le peuple. (Versailles, 27 novembre 1781.). 135

NOTE SUR LES LOGES MAÇONNIQUES. 137

LXXXIX. — MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il semble qu'il plane un mauvais nuage sur la famille royale. — La comtesse d'Artois est malade jusqu'à demander à être administrée. — Une agonie de la tante Sophie. — Paroles qu'elle prononce dans une sorte de délire. (Versailles, 22 janvier 1782.) . . . 138

XC. — LOUIS XVI A AMELOT. — Pension accordée à une petite-fille du grand Racine. — Sages paroles sur les beaux génies qui, après avoir éclairé leur pays, laissent leur famille dans la misère, quand d'autres s'enrichissent de leurs œuvres. (Versailles, 5 avril 1782.) . 140

XCI. — LOUIS XVI A AMELOT. — Patriotisme qui éclate en France après un désastre maritime. — L'état des finances publiques permet au Roi de refuser les contributions volontaires qui lui sont offertes. — Il veut réserver ce dévouement pour des cas plus graves. (3 juin 1782.). 141

XCII. — MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Voyage du Comte et de la Comtesse du Nord. — Empressement de la famille royale pour ces voyageurs. — Leur portrait. — Leurs mots. (Versailles, 21 juin 1782.). 143

XCIII. — LOUIS XVI AU MARQUIS DE SÉGUR, MINISTRE DE LA GUERRE. — Hommes de robe et de finance qui se donnent des airs d'être d'épée. — Militaires même qui affichent des insignes supérieurs à leur grade. — Le Roi veut qu'on fasse rentrer dans l'ordre toutes ces contraventions à une bonne discipline et police. (Versailles, 12 octobre 1782.). 145

XCIV. — LOUIS XVI AU ROI D'ESPAGNE, SUR LA GUERRE D'AMÉRIQUE. — Auxiliaire heureuse avec l'Espagne dans la guerre d'Amérique contre les Anglais, la France a relevé sa marine, mais essuyé de grandes

pertes, ainsi que son alliée. — L'Angleterre travaille à détacher l'Espagne de la France, et fait des offres de paix à la première, qui incline à les accueillir. — Louis XVI est disposé à entrer dans la pensée du Roi d'Espagne. (La paix fut signée l'année suivante.) (1782.) 146

XCV. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Elle le consulte sur le choix à faire pour le poste diplomatique de Berlin. (Premiers mois de 1783.). 148

XCVI. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Opinion du comte sur les personnes citées par la Reine dans la lettre précédente. (1783.). 149

XCVII. — LOUIS XVI A AMELOT, MARQUIS DE CHAILLOU. — Il crée le marquisat de Chaillou en faveur d'Amelot, à titre de récompense pour ses vieux services et ceux de sa famille. (Versailles, 8 juin 1783.). 150

XCVIII. — MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Fausse couche de la Reine. — Plaisanteries sur la vieillesse séculaire des carpes de Fontainebleau. — Envoi d'objets de toilette. (Fontainebleau, 16 novembre 1783.) 151

XCIX. — SUPPLIQUE DU SERRURIER OAMAIN A LOUIS XVI POUR EN OBTENIR UNE PENSION. (1783.). 152

C. — LOUIS XVI AU BAILLI DE SUFFREN DE SAINT-TROPEZ. — Grâces à lui accordées pour sa belle conduite dans l'Inde. (Versailles, mardi, fin de mars ou 6 avril 1784.) 153

CI. — LOUIS XVI AU BARON DE BRETEUIL, MINISTRE DE SA MAISON. — Détails d'administration. — Protection à accorder à une invention. — Éloge du talent d'Ambroise Didot, l'illustre imprimeur. (Versailles, 17 juin 1784.) 154

CII. — LOUIS XVI A L'EMPEREUR JOSEPH II. — Annonce de la grossesse de la Reine. — Louis, qui était près d'entreprendre la guerre en soutenant les patriotes hollandais contre la Prusse et contre leur souverain, fait des offres conciliatrices à l'Empereur. (26 octobre 1784.). 156

CIII. — LE PRINCE DE CONDÉ A LOUIS XVI. — Déférence aux ordres du Roi, qui veut que le duc de Bourbon se fasse effacer de la liste des candidats au club du *Salon*, où la société est trop mêlée. (Paris, 11 mars 1785.) 158

CIV. — LOUIS XVI AU COMTE DE VERGENNES. — Premiers préludes de l'affaire du collier. — Vergennes, qui est d'avis d'user de ménagement envers le cardinal de Rohan, est doucement éconduit par le Roi, qui veut agir avec éclat. (Samedi, 19 août 1785.). . . . 159

NOTE SUR L'AFFAIRE DU COLLIER. 160

CV. — LA REINE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, SUR L'ISSUE DE L'AFFAIRE DU COLLIER. 161

CVI. — LA REINE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE, SUR LE MÊME SUJET. (1er septembre 1786.). 161

CVII. — LOUIS XVI AU BARON DE BRETEUIL. — Exil du cardinal de Rohan et lettre de cachet pour bannir Cagliostro. (1er septembre 1786.). 163

LE COMTE D'ADHÉMAR ET LE COMTE DE VAUDREUIL. 167

LA DUCHESSE DE POLIGNAC. 168

LETTRE DU COMTE DE LAMOTTE AU ROI. 172

CVIII. — MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE, VOYAGEANT SOUS LE NOM DE COMTESSE DE BELLYÉ. — Tendresses à sa sœur qui vient de la quitter, après un séjour d'un mois. (Trianon, 29 août 1786.). 177

CIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Habituée à voir son amie prendre une part active à ses actes de bienfaisance, elle lui reproche d'être absente, et menace de se venger en faisant du bien sans elle. (Samedi, 1786.). 178

NOTE SUR MADAME DE BOMBELLES. 178

CX. — LOUIS XVI AU ROI D'ESPAGNE CHARLES III. — Sur les différends élevés entre ce prince et son troisième fils, qui s'était affranchi, sur les conseils de sa femme, de la tutelle politique de son père. (Versailles, 17 septembre 1786.). 181

CXI. — LOUIS XVI AU ROI D'ESPAGNE CHARLES III. — Même sujet que la lettre précédente. (8 décembre 1786.). 183

CXII. — LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Invitation pour les princesses de Darmstadt à un bal de la comtesse Diane de Polignac.. 185

CXIII. — LOUIS XVI A MIROMESNIL, GARDE DES SCEAUX. — Ouverture de l'Assemblée des Notables. — Discours que le Roi se propose de prononcer. (24 février 1787.) 186

CXIV. — LOUIS XVI AU CONTROLEUR GÉNÉRAL DE CALONNE. — Critique du discours que M. de Calonne projette de prononcer à l'ouverture de l'Assemblée des Notables. — Trop appuyer sur le *déficit* serait de nature à alarmer. (Versailles, 27 février 1787.). 188

CXV. — LOUIS XVI A MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE. — Défense de s'occuper d'une question introduite, sans l'aveu du Roi, par le prince de Conty, dans le bureau que préside *Monsieur*, à l'Assemblée des Notables. (Février ou mars 1787.). 189

CXVI. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — Paroles de vive affection à la duchesse, qui est allée prendre les eaux de Bath. — A Paris, on est assourdi de motions et d'oppositions. — Intrigues et cabales qui étouffent la voix des honnêtes gens. — Pressentiments de désordres. (9 avril 1787.). 190

CXVII. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — Même sujet que celui de la précédente lettre. — Ingratitudes qui se manifestent envers la Cour à l'Assemblée des Notables. — Critiques amères des personnes de la cabale. (11 avril 1787.). 192

CXVIII. — LOUIS XVI A M. LAURENT DE VILLEDEUIL, CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES. — Liberté du commerce des grains. — Appréciation des vues de Turgot à cet égard. (16 juin 1787.) 194

CXIX. — MADAME ÉLISABETH DE FRANCE A MADAME DE BOMBELLES. — Vifs regrets de la mort de la seconde fille de Marie-Antoinette. — Nomination d'un nouveau Conseil. — Monsieur et le comte d'Artois au Parlement. — On n'a pas accepté le sacrifice qu'elle voulait faire

de ses chevaux. — Elle va à Saint-Cyr avec la Reine. — Elle a été à son Trianon. — Paroles aimables sur Marie-Antoinette. — Tendresses à son amie. (25 juin 1787.). 195

CXX. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Envoi d'une lettre à l'Empereur, dans laquelle la Reine ne dit qu'un mot des affaires. — Dans sa réponse, qui suit, M. de Mercy dit qu'il y suppléera. — Il remet à la Reine une note que le lieutenant de police a envoyée à l'ambassadeur. (11 août 1787.). 199

CXXI. — LETTRE DE LOUIS XVI AU DUC D'ORLÉANS PENDANT SON EXIL. — Dans l'intérêt de la santé du duc, le Roi change le lieu de résidence de son cousin; mais il n'est point temps encore de le faire rentrer en grâce. (14 décembre 1787.). 201

CXXII. — LOUIS XVI AU DUC D'ORLÉANS PENDANT SON EXIL (PROJET CORRIGÉ DE LA MAIN DU ROI). — Le Roi approuve les nominations que le duc a faites dans son régiment de hussards. (30 mars 1788.) 202

CXXIII. — LOUIS XVI AU COMTE DE BOISGELIN. — Destitution de M. de Boisgelin de la charge de maître de la garde-robe du Roi. (Versailles. 15 juillet 1788.). 203

CXXIV. — L'ARCHEVÊQUE DE SENS AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Prière d'intervenir auprès de M. Necker pour sonder ses dispositions à rentrer au ministère, avant de s'assurer de l'aveu du Roi. (19 août 1788.) 204

CXXV. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Inquiétudes de l'Archevêque de Sens, qui désire la rentrée de Necker au ministère, mais en gardant son propre portefeuille. — La Reine redoute l'esprit absolu de Necker, à qui le personnage au-dessus d'elle n'est pas de force à mettre un frein. — Elle charge l'ambassadeur d'intervenir auprès de Necker. (Mardi soir, 19 août 1788.) 205

CXXVI. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Appréciation de l'esprit public. — Nécessité de prendre des mesures pour conjurer les dangers qui menacent. — Il va sonder M. Necker et le faire s'expliquer. (20 août 1788.). 207

CXXVII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Il a eu un long entretien avec Necker, et demande à en rendre compte verbalement à la Reine, devant qui seule il peut s'expliquer. — Difficultés qui peuvent s'aplanir. — Envoi d'une copie de la lettre qu'il a écrite à l'Archevêque de Sens. (21 août 1788.). . . . 209

CXXVIII. — NECKER AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Necker envoie la première partie de sa réponse à l'exposé de Calonne. — Protestations de tendre admiration et d'attachement pour l'ambassadeur. — Acceptera-t-il le ministère? (21 août 1788.) . . . 211

CXXIX. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A L'ARCHEVÊQUE DE SENS. — Necker, d'abord résolu à décliner le ministère, semble un peu fléchir, et demande un nouveau délai. (21 août 1788.). . . . 212

CXXX. — M. DE BRIENNE, ARCHEVÊQUE DE SENS, AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Impatience contenue de l'Archevêque. (21 août 1788.). 213

CXXXI. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — L'Archevêque est déterminé à tous les sacrifices, hormis celui de sa place. —

M. Necker ayant été ulcéré de la manière dont le Roi l'avait traité, il serait nécessaire qu'elle le vît elle-même pour le décider. (22 août 1788.) 214

CXXXII. — L'ABBÉ DE VERMOND AU COMTE DE MERCY. — La Reine désire que l'on sache que c'est elle qui veut la rentrée de M. Necker au ministère. (23 août 1788.) 215

CXXXIII. — LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Le moment presse. — Il faut absolument que Necker accepte. — C'est l'avis du Roi, dont elle envoie à l'ambassadeur une note par laquelle il autorise à parler en son nom. (24 août 1788.). 217

CXXXIV. — LA REINE AU COMTE DE MERCY. — La contrariété de vues entre l'Archevêque et Necker a forcé le premier à partir. — Craintes de la Reine à cause des Parlements. — Il faut que Necker se mette sur-le-champ à la besogne. — La Reine a peur de son propre ouvrage, et voit s'ouvrir pour elle un sombre avenir. (25 août 1788.) 219

CXXXV. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — Elle n'a pu obtenir le cordon bleu pour le comte Jules de Polignac. — Le Roi s'est refusé à n.. amer plus de trois chevaliers, vu ses engagements et l'embarras des affaires. (3 mai 1789.) 220

CXXXVI. — LA REINE AU COMTE DE MERCY. — Motifs politiques de ne pas précipiter un projet d'alliance avec la Russie. — Motifs personnels et de famille : on mettrait ce revirement sur le compte de la Reine, qui aurait voulu favoriser l'Empereur, prétexte déjà de tant de calomnies contre elle. (Mardi 27 mai 1789.) . . . 221

CXXXVII. — LE ROI A BAILLY, DOYEN DE L'ORDRE DU TIERS. — Disposition à donner audience régulière aux présidents des trois ordres. — Désapprobation motivée de l'expression de *classes privilégiées* attribuée aux deux premiers ordres. (Marly, 16 juin 1789.). 223

CXXXVIII. — MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE RAIGECOURT. — Émigration de madame de Raigecourt. — Défense de revenir. — Paris passe du bruit au calme, du calme au bruit. — Arrêtés absurdes des États généraux. (Juillet 1789.). 224

NOTE SUR LES LETTRES DE MADAME ÉLISABETH, PUBLIÉES PAR LE COMTE FERRAND DANS SON ÉLOGE DE CETTE PRINCESSE. 224

NOTE SUR LA MARQUISE DE RAIGECOURT. 226

CXXXIX. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — Annonce du départ de Necker. — Nouveaux ministres. — Menaces de l'avenir. — Elle ne veut cependant que le bien de tous. (11 juillet 1789.). 227

CXL. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Les sacrifices auxquels elle est forcée n'abattront point son courage. — Instructions à l'ambassadeur pour faire arriver ses correspondances à la Reine. (Sans date, 1789.). 228

CXLI. — JEAN DE SIMOLIN, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE CATHERINE II A PARIS, AU COMTE D'USTERMANN, CHANCELIER DE L'EMPIRE DE RUSSIE. — Le baron de Breteuil est appelé auprès du Roi, qui lui propose de rentrer au ministère. (Paris, 2/13 juillet 1789.). 229

CXLII. — ÉLISABETH DE FRANCE A MADAME DE BOMBELLES. — Le 13,

Digitized by Google

le peuple avait pillé des armes aux Invalides; le 14, il avait brûlé les barrières et pris la Bastille. La princesse avait vu les derniers événements d'un œil sec; la lettre de son amie l'a fait pleurer. — Craintes et espérances. — Elle croit encore que le gouverneur de la Bastille n'a pas été pendu. — Elle s'attacherait au char de Monsieur, si les roues n'en étaient pas si mauvaises. (Versailles, 15 juillet 1789.) 233

CXLIII. — LE ROI A NECKER. — Il le rappelle au ministère. (Versailles, 16 juillet 1789.) 234

CXLIV. — RÉPONSE DE NECKER AU ROI. 235

CXLV. — JEAN DE SIMOLIN, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE RUSSIE A PARIS, AU COMTE D'OSTERMANN, CHANCELIER DE L'EMPIRE DE RUSSIE. — Accomplissement de la révolution en France. (Paris, 17 juillet 1789.) 236

CXLVI. — LOUIS XVI AU MINISTRE DE LA JUSTICE. — Ordre de réserver la protection des formes judiciaires à Berthier, dont il apprend l'arrestation. (Versailles, 21 juillet 1789.) 237

CXLVII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Le retour des gardes du corps paraissant inspirer de l'inquiétude aux districts et au peuple, il serait sage que le Roi fît momentanément le sacrifice de ses gardes. Il faut tenir ferme; mais *aura-t-on* la force de résister? — Lettres des princes. — Montmorin. — La Fayette. — Explications sur les vues de la Reine et de l'Empereur. — Affaire du prince de Lambesc. (Juillet 1789.) 238

CXLVIII. — MARIE-ANTOINETTE A LA MARQUISE DE TOURZEL, GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE. — Instructions confidentielles sur l'éducation du Dauphin et de *Madame Royale*, après le remplacement de madame de Polignac, émigrée. (Versailles, 25 juillet 1789.) 240

CXLIX. — LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, SOUS LE NOM SUPPOSÉ DE MADAME ERLINGER, A BALE EN SUISSE. — Après les inquiétudes sur les dangers de la fuite de madame de Polignac, il se réjouit de son heureuse arrivée à l'étranger. Il ne donne point de nouvelles, parce qu'il est le dernier à les apprendre. (Noisy, 29 juillet 1789.) 246

CL. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Renonciation de la noblesse à ses droits féodaux. — Le clergé renonce aux dîmes. — Louis XVI sera proclamé *Restaurateur de la liberté française*. — On était magnétisé. (Versailles, 5 août 1789.) 247

CLI. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Troubles en Allemagne. — L'électeur de Cologne est menacé. — Craintes qu'il n'en soit de même pour les électeurs ecclésiastiques. — Le prince de Ligne forcé de fuir. — Arrestation du marquis de Saint-Huruge à Paris. (Versailles, 5 août 1789.) 249

CLII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Recommandation d'envoyer sans délai une lettre à Klagenfurth. — Émigration de l'abbé de Vermond. — Crainte qu'il ne soit pas en sûreté. — Recommandation particulière en faveur de M. de Lambesc à l'Empereur. (15 août 1789.) 250

CLIII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Émeute du

Brabant étouffée. — L'abbé de Vermond est en sûreté. — Il se retire à Bonn. — Le prince de Lambesc sera bien reçu de l'Empereur. — La journée du 15 août met le comble au délire révolutionnaire de la semaine. (16 août 1789.). 252

CLIV. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — La lettre de la Reine à l'archiduchesse Marie-Christine sera expédiée. — Approbation des mesures de rigueur prises contre les factieux du Palais-Royal. — Le canton qu'il habite est troublé. Il a reçu avis qu'il serait attaqué le lendemain, et se prépare à soutenir l'assaut. (5 septembre 1789.). 254

CLV. — LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU, AVEC LA RÉPONSE DU COMTE. — Renvoi d'une lettre de M. de Metternich par la Reine. — Faut-il écrire à l'électeur de Cologne? — L'ambassadeur donne un projet de réponse. 255

CLVI. — LE ROI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, SOUS LE NOM DE MADAME ERLINGER, A BALE. — Souvenirs de Versailles et du mois d'août qui les réunissait. — Regrets. — Éloge de l'hospitalité suisse. — Détails affectueux sur la famille de Polignac. — Son amie (la Reine), bien tourmentée de ce qui se passe, est pleine de regrets de son absence. (12 septembre 1789.). 256

CLVII. — MADAME ÉLISABETH DE FRANCE A MADAME DE BOMBELLES. — Le Roi aura la sanction, mais seulement le *veto* suspensif. — Royauté héréditaire maintenue dans la famille régnante. — On tente de porter le Roi à renoncer au *veto*. — L'évêque de Langres, forcé de quitter la présidence de l'Assemblée, est remplacé par M. de Clermont. (Versailles, 15 septembre 1789.) 258

CLVIII. PETITS CABINETS. — Note au Roi pour le prier de préciser ses intentions quant aux envois d'argenterie à faire à la Monnaie. — Réponse du Roi. (21 septembre 1789.). 261

CLIX. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Le comte, qui était à Chenevières, apprend qu'il y a tumulte à Versailles. Il fait de vains efforts auprès de MM. de Saint-Priest et de Montmorin pour pénétrer jusqu'à la Reine. — Demande d'audience. (Chenevières, mardi 6 octobre 1789.). 262

CLX. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Marie-Antoinette, au sortir du terrible mouvement populaire qui a enlevé le Roi et sa famille et les a conduits à Paris, rassure l'ambassadeur sur le compte de la famille royale, arrivée dans la capitale, escortée d'un peuple immense et de ses gardes désarmés. — Elle a été bien reçue à l'hôtel de ville par le peuple. — Elle l'a harangué et a donné la main aux poissardes. — Elle engage l'ambassadeur à rester dans l'asile où il est retiré. (7 octobre 1789.) 264

CLXI. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU COMTE DE MONTMORIN. — Il n'a pu pénétrer auprès de la Reine; il ne peut rentrer dans Paris. — Fermentation aux Pays-Bas autrichiens. — Prise de Belgrade imminente. — Un courrier lui a apporté une lettre de l'Empereur à la Reine; il la prie de faire prendre cette lettre par un homme de confiance. — Scrupules qui l'empêchent de paraître à la Cour. — Nécessité de corriger les répugnances de l'opinion hostile à la Cour impériale. — Demande de passe-ports pour ses courriers. (Chenevières, 9 octobre 1789.). 265

CLXII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A MARIE-ANTOINETTE. — Il espère pouvoir revenir à Paris, ne fût-ce qu'un jour. — Il serait essentiel qu'il pût voir la Reine. Ne pourrait-il être reçu le soir, où il serait moins remarqué? — Lettre de l'Empereur pour que la Reine se fasse bien venir de la milice, de son chef et du peuple; il lui conseille des actes de bienfaisance. — Siége de Belgrade. (Chenevières, 10 octobre 1789.) 268

CLXIII. — LA REINE AU COMTE DE MERCY. — La Reine rassure l'ambassadeur. — Elle conserve l'espoir de ramener la partie saine de la bourgeoisie et du peuple. — Qu'il écrive à l'Empereur pour elle. — L'Assemblée va venir à Paris, mais fort réduite par les missions en province. — Jamais on ne pourra croire ce qui s'est passé à Versailles, où la vie des membres de la famille royale a été fort exposée, et où le peuple a massacré plusieurs gardes du corps. — Qu'il ne vienne pas à Paris de quelque temps. (Paris, 10 octobre 1789.). 270

CLXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMSELLES. — Récit des événements des 5 et 6 octobre 1789, après l'acceptation par le Roi de la déclaration des droits de l'homme et des articles décrétés de la Constitution. — Éloge de la Reine et des gardes du corps. — Installation de la famille royale à Paris. — La Princesse s'accommode volontiers de ce séjour, où elle appelle ses amis. — Nouvelles de madame de Raigecourt. (13 octobre 1789.). . . 272

CLXV. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU COMTE DE MONTMORIN. — Il le prie d'informer la Reine qu'il a écrit pour elle à l'Empereur, ne pouvant l'approcher par scrupule de prudence. — Guerre turque en bonne mesure de paix. (Chenevières, 13 octobre 1789.). . 277

CLXVI. — M. DE SIMOLIN, MINISTRE DE RUSSIE, AU COMTE D'OSTERMANN. — Conjectures et bruits publics sur les causes du départ précipité du duc d'Orléans. — La Fayette serait allé chez le duc pour lui faire connaître la découverte des insurrections de Paris et de Versailles, dont il serait le principal moteur. — Il aurait accompagné le duc chez le Roi. — Le prince aurait donné les preuves d'un complot de la Reine et d'un autre des princes. — La Fayette, qui devait être sacrifié dans tous ces complots, aurait demandé l'oubli pour tous. (Paris, 19 octobre 1789.) 279

CLXVII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A MARIE-ANTOINETTE. — On est frappé à Vienne des préventions de Paris contre l'alliance. — Il est venu se joindre au cercle diplomatique pour faire acte de présence. — Conseils sur l'attitude qu'il convient à la Reine de prendre. — Sévérités nécessaires contre les excès de la presse. — Fable de millions envoyés par la Reine en Autriche. — Nouvelles de l'abbé de Vermond. — Amnistie générale utile. — Part de l'Angleterre et de la Prusse au soulèvement des Pays-Bas. — Le duc d'Orléans, en exil à Londres depuis le 14, est parti sous le prétexte d'une commission particulière du Roi. (21 octobre 1789.) 281

CLXVIII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Approbation de la lettre à Montmorin et de la conduite de l'ambassadeur. — Gendarme qu'on l'accuse de recevoir et dont les propos le compromettent. — Lettres pour Bruxelles. — Elle est inquiète de sa

Digitized by Google

sœur. — Ne point s'alarmer à Vienne du voyage du duc d'Orléans. (23 octobre 1789.) 284

CLXIX. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Il ne comprend pas le mot de l'énigme du gendarme. Il est sûr de lui; mais il y a là quelque obscure intrigue. — Libelles incendiaires à étouffer. (24 octobre 1789.) 286

CLXX. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — On accuse le Roi, on accuse la Reine de se renfermer systématiquement pour faire croire à une captivité qui indispose les provinces. Il faut se montrer et se concilier le public. — Réaction salutaire dans les esprits. (Paris, 25 octobre 1789.) 287

CLXXI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE SOMBELLES. — Sollicitudes amicales. — Nouvelles de madame de Mackau. — Confiscation des biens du clergé. Craintes pour la religion. (Paris, 2 novembre 1789.) 289

CLXXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE SOMBELLES. — Félicitations sur la nouvelle dignité que son mari vient d'obtenir. — Paroles de vive tendresse et joies sur l'asile de paix qu'a trouvé son amie. (24 novembre 1789.) 291

CLXXIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE SOMBELLES. — La discussion de la Constitution avance lentement. — Le juif Émery. (1er décembre 1789.) 292

CLXXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE SOMBELLES. — Bruit à l'Assemblée. — On l'aime toujours à Montreuil. — Elle en reçoit chaque matin des nouvelles. — Sa bibliothèque sera bientôt achevée. — Ses chevaux. — Elle tourne ses yeux vers Saint-Cyr. (8 décembre 1789.) 295

CLXXV. — LOUIS XVI A LA DUCHESSE JULES DE POLIGNAC. — Vives sollicitudes et souhaits amicaux. (Décembre 1789.) 298

CLXXVI. — LA REINE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Elle a en vain essayé d'apaiser le Roi, justement irrité de la conduite de la compagnie des grenadiers de Penthièvre, qui s'est scandaleusement mutinée à Bapaume. — Les coupables seront punis. (2 janvier 1790.) 299

CLXXVII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Il s'applaudit de voir la Reine refuser des audiences, devenues suspectes dans les conjonctures présentes. — Une conversation avec La Fayette prouve la sagesse de ce parti. — Panique de M. de Cobentzl qui s'est réfugié à Trèves, à cause du soulèvement des Pays-Bas. (4 janvier 1790.) 300

CLXXVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE SOMBELLES. — L'émancipation des Juifs révolte la Princesse, qui y voit une profanation. — La vengeance divine fera justice de cette ingratitude des hommes. — Elle ne prétend pas être plus favorisée que la Reine, qui n'a plus ses coudées franches. — En s'appuyant sur Dieu, elle supporte ses privations. — L'Assemblée constituante détruit chaque jour quelque nouvelle pièce de la monarchie et de la constitution du clergé. — La Princesse en prévoit de funestes conséquences; mais son espoir en Dieu la fait vivre au jour le jour. — Interdiction aux membres de l'Assemblée d'occuper aucune place. — Cette

Assemblée fait tout pour dépouiller la couronne; elle ne fait rien pour le Roi. — Abolition du droit d'ainesse. — Sous la pression des clubs et de l'émeute, on est prisonnier; peut-être sera-t-on autorisé à aller à Saint-Cloud ou à Fontainebleau faire un tour. — Visite aux Enfants trouvés, où l'on a été bien reçu. (Paris, 29 janvier 1790.) 301

CLXXIX. — LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, SOUS LE NOM SUPPOSÉ DE MADAME ERLINGER. — Il s'applaudit de la bonne réception qu'elle a trouvée à Rome. Il en estime plus qu'il ne le faisait les Romains. — La santé de la Reine se soutient, grace à sa sobriété, mais une entorse l'a retenue chez elle trois semaines. Sa vie : promenades, jeu, compagnies, soin des enfants, qui sont charmants. Détails sur eux. — Il tâche à réduire par degrés sa table et à ne plus trop manger. (Paris, 9 février 1790.). 306

CLXXX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Bouleversement dans la constitution du clergé; désorganisation des couvents. (Paris, 16 février 1790.) 309

CLXXXI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Exécution du marquis de Favras. — Puisse son sang ne pas retomber sur ses juges, à l'exception des sicaires, qui ne sont pas des hommes! — Quel a été son crime. — Il a mérité par son martyre que Dieu soit indulgent pour ses péchés. — Les monstres sont les maîtres de l'Assemblée. — On lie les mains au Roi. — Il y avait sur le tapis une loi pour apaiser les troubles; on la laisse pour s'occuper de choses moins essentielles. (20 février 1790.). 310

CLXXXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Annonce du retour du duc d'Orléans. — Le Roi décrété chef suprême de l'armée. — Toutes les classes admissibles à tous les emplois. — Liberté des colonies. — Bruits de la mort de Joseph II. Quelle en sera la suite funeste pour l'Europe. — Elle voudrait vivre pour voir la fin de cette révolution; mais elle préfère mourir s'il y a des persécutions religieuses. — Citation d'un proverbe. (1er mars 1790.) 312

CLXXXIII. — MARIE-ANTOINETTE AU DUC JULES DE POLIGNAC. — Elle approuve le mariage de son fils. — Tendresses pour sa femme. (4 mars 1790.). 314

CLXXXIV. — LETTRE COLLECTIVE DE LOUIS XVI, MARIE-ANTOINETTE ET MADAME ÉLISABETH, A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Épanchement affectueux. — Calme providentiel du Roi. — Tapage et applaudissements au théâtre à l'apparition de la Reine. (Paris, 10 mars 1790.). 315

CLXXXV. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — On prendra le deuil, que la notification de la mort de l'Empereur soit arrivée ou non. (14 mars 1790.). 317

CLXXXVI. — LE COMTE DE MERCY A MARIE-ANTOINETTE. — L'ambassadeur se réglera sur les ordres de la Reine et s'entendra à ce sujet avec M. de Montmorin. — Retard du Roi de Hongrie qui se rend aux provinces belgiques. — Critique de la politique envers ces provinces. (15 mars 1790.) 318

CLXXXVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Bruits du retour de M. de Calonne, demandé par les jacobins. (Paris, 15 mars 1790.) 319

Digitized by Google

CLXXXVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Étonnement qu'il se trouve des gens qui reviennent en France dans l'état des affaires.—Cependant, c'est tuer le pays que de le déserter. (30 mars 1790.). 320

CLXXXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Les exercices religieux l'ont empêchée de lui écrire. — Le parti ennemi du clergé s'est opposé à ce qu'on déclarât la religion catholique romaine religion de l'État en France. — On a jeté des pierres au bon parti réuni aux Capucins. — Figures du mois de juin 1789 à l'Assemblée. —Le vicomte de Mirabeau et Cazalès. — L'abbé Maury. — Assignats sur les biens du clergé. — Elle ne veut pas qu'on loue son courage, elle en voit davantage chez Bombelles. Bel éloge de son amie. (14 ou 15 avril 1790.). 321

CXC. — MARIE-ANTOINETTE AU BARON DE FLACHSLANDEN. — Elle lui demande de lui procurer un homme habile, adroit et fidèle, qui, sans la nommer, puisse mettre la Cour en rapport avec le comte de Mirabeau. — Horreur que l'immoralité du comte lui inspire et qui l'empêche de sonder en personne « le monstre ». (Jeudi 22 avril 1790.). 324

CXCI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Tout va de mal en pis : on laisse tout faire, et l'on a l'air satisfait de cet abandon (allusion générale aux faiblesses de Louis XVI et de ses entours). — On parle de M. de La Fayette comme dictateur et Mentor du Roi. — Découragement des honnêtes gens. — Espions de toute part. — La religion perd beaucoup. — La vente des biens du Clergé est imminente. — Les provinces laisseront-elles faire? (27 avril 1790.) 326

CXCII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle ne craint pas la guerre civile, qui est nécessaire, et qui d'ailleurs existe. Impossible sans cela d'en finir avec l'anarchie. — Tels seraient ses principes, si elle était roi. — Le Roi s'est fait tort à l'étranger par sa démarche du 4 février, quand il est allé à l'Assemblée jurer la Constitution, faire renouveler le serment civique, et s'engager à préparer de bonne heure, de concert avec la Reine, l'esprit et le cœur du Dauphin au nouvel ordre de choses. — Espérance que ses alliés auront enfin pitié de la France. — La présence du Roi à Paris est une situation fatale, mais comment partir? — La fermeté a fait défaut, et on a manqué l'occasion. (Paris, 1er mai 1790.). 329

CXCIII. — NOTE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU PRINCE DE KAUNITZ, POUR SERVIR D'ÉCLAIRCISSEMENT A DES PIÈCES QUI NE SE SONT PAS RETROUVÉES. — La Reine est éloignée des projets violents. — Folie des idées du comité de Turin, plus royaliste que le Roi. — Ménagements dont la Reine veut cependant qu'on use envers les personnages qui le composent. — Le Club des *Jacobins* et le *Parti des Noirs*. (9 mai 1790.). 330

CXCIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Le mari de madame de Bombelles, ambassadeur à Venise, a refusé le serment civique; M. de Lameth l'a dénoncé à l'Assemblée. Mot sur le discours de Lameth. — Envoi d'une lettre par une dame sur la personne de laquelle elle lui laisse la surprise; toutes deux en se

voyant vont se changer en fontaines. — La famille royale sort de sa tanière, et l'on peut monter à cheval. — Elle va se refaire par la vue d'un jardin anglais, à Bellevue. — Le droit de paix et de guerre va être enlevé au Roi, en attendant qu'on lui ôte tout à fait sa couronne. — Massacres, le 10, dans le Dauphiné. (Paris, 18 mai 1790.) 332

CXCV. — MARIE-ANTOINETTE AU DUC DE GUICHE, DEPUIS DUC DE GRAMONT. — Salut de bienveillance à l'étranger. — Paroles de gratitude pour son dévouement et celui des gardes qu'il commande. (29 mai 1790.) 334

CXCVI. — LE CHANCELIER DE L'EMPIRE DE RUSSIE A M. DE SIMOLIN. — Encouragements à se lier avec les personnages influents et faire ressortir la politique de l'Impératrice de Russie. — Subventions à distribuer. (Mai 1790.) 336

CXCVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle a été à Saint-Cyr. Sa joie. — Réception touchante. Discours. Tendresses. Pleurs. — Scène étrange au retour. Ses gardes trouvant mauvais qu'elle ne leur prêtât pas des chevaux, avaient comploté de couper les traits de sa voiture. Le lendemain, l'officier de garde sauta sans façon sur le cheval du page. Plaintes de la princesse, punition de l'insolent. — Elle a passé deux jours à Saint-Cloud. Son bonheur de jouir d'un jardin, de la paix, du silence et de l'air. — Procession. Acclamations au Roi et à la Reine, en même temps qu'on manquait à son devoir devant le Saint-Sacrement. (Paris, 9 juin 1790.) 337

CXCVIII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Projets de lettres pour l'Espagne. — Articles du pacte de famille qui seront repoussés par l'Assemblée. — Demande de conseils. (Juin 1790.) 339

CXCIX. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Lettre de M. de Laborde. Exposé incomplet, mais clair, et qui ouvre un avis utile aux intérêts du Roi. — Invitation à la Reine d'en marquer à Laborde sa satisfaction. Promesse de lui faire connaître plus tard si la réalisation de son projet a été possible. (29 juin 1790.) 340

CC. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Il faut parler à Laborde pour qu'il donne à ses idées plus de développement. Elle espère avoir déterminé le Roi pour lui. — Crainte d'entreprises de l'Assemblée sur la liste civile. — Mauvais choix du négociateur pour l'Espagne. — Il faudrait aviser à trouver un homme intelligent. (Vendredi soir 2 juillet 1790.) 341

CCI. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Elle l'appelle à Paris pour conférer. — Elle se croit en crédit auprès de l'Assemblée. — Allusion aux lumières qu'elle a reçues de son entrevue, le jour même, avec Mirabeau. (3 juillet 1790.) 342

CCII. — MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE LÉOPOLD II, SON FRÈRE. — Elle a vu Mirabeau. — Son horreur a cessé. — Le Roi, présent à la seconde entrevue, paraît tout rassuré. — Il demande aussi des conseils ailleurs pour mieux combiner sa conduite. (7 juillet 1790.) 343

CCIII. — M. DE SIMOLIN AU COMTE D'OSTERMANN. — Fête de la Fédération. (Apostille à une lettre en date du 5/16 juillet 1790.). 346

CCIV. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Elle part pour Saint-Cloud et remet le rendez-vous qu'elle avait donné à l'ambassadeur. — Il remettra celui qu'il avait donné à Mirabeau. — Elle s'en va contente, les cris à part. — Elle redoute la rage concentrée de l'Assemblée, peu satisfaite de l'esprit public depuis la Fédération générale du 14 au Champ de Mars. (Mardi matin. Paris, 20 juillet 1790.). 348

CCV. — RÉPONSE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — L'ambassadeur croit opportun de ne pas retarder sa rencontre avec Mirabeau. — Il faut savoir profiter de la disposition favorable des esprits et faire concourir des mesures avec l'arrivée des membres de la Fédération dans leurs provinces. — Que faire de la cassette qui est chez M. de Laborde? (20 juillet 1790.) 349

CCVI. — M. DE SIMOLIN AU CHANCELIER D'OSTERMANN. — Le duc d'Orléans revient de Londres. Il essuie une avanie et une provocation d'un officier. (Apostille à une lettre de M. de Simolin en date du 23 juillet 1790.). 350

CCVII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — L'extravagance de Turin est à son comble. — La Reine désire voir l'ambassadeur dès le lendemain, et le prie de préparer un courrier. (26 juillet 1790.). 351

CCVIII. — LA REINE AU COMTE DE MERCY. — Il faudrait presser Mirabeau de faire enfin quelque chose pour la Couronne. — Fermentation dangereuse contre les ministres, dont l'Assemblée se soucie peu, voulant tout mener par des comités, ce qui serait la fin de la monarchie. — Expédient sur lequel elle consulte l'ambassadeur. (Saint-Cloud, 31 juillet 1790.) 352

CCIX. — ORDRE DE LOUIS XVI AU BARON DE FLACHSLANDEN. — Il le charge de l'informer de l'effet qu'ont produit en Allemagne les nouveaux arrangements relatifs aux fiefs d'Alsace. (Saint-Cloud, 8 août 1790.) 353

CCX. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Elle assigne un rendez-vous à l'ambassadeur. — Attente d'une lettre de l'Empereur. — Félicitations sur ce que Mercy a été choisi pour traiter des affaires du Brabant. — Vifs regrets de son départ dans un moment où les affaires deviennent plus difficiles. — Elle s'attend à voir les Puissances retirer successivement leurs représentants. (Saint-Cloud, 20 août 1790.). 354

CCXI. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Elle le consulte sur une démarche que le Roi se propose de faire auprès de l'Assemblée. — Son opinion personnelle sur la forme de la démarche. — Qu'il propose une rédaction pour la lettre à écrire. (25 août 1790.) 356

CCXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle est de retour à Saint-Cloud, où elle a le bonheur de ne plus entendre les crieurs révolutionnaires. — Allusion aux irrésolutions du Roi, qui a des engourdissements dans les jambes quand il s'agit de partir. — Émeute militaire à Nancy. — M. de Bouillé marche contre les troupes révoltées. — M. de Noue. — M. de Malseigne.

— L'abbé Duguet. — Consolations religieuses à son amie sur la mort du seul fils que cette dernière eût alors. (Saint-Cloud, 29 août 1790.) 357

CCXIII. — LOUIS XVI AU COMTE D'ANGIVILLER. — La nécessité des économies empêche l'exécution des nouveaux plans pour l'amélioration des bâtiments et jardins. — Excellence du portrait du Roi gravé par Bervic d'après Callet. (Jeudi. Août 1790.). 360

NOTE SUR LE GRAVEUR BERVIC. 360

CCXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, A L'HOTEL DE FRANCE, A VENISE. — Insurrection, à Nancy, des régiments du Roi, de Château-Vieux et de Mestre de camp. — M. de Bouillé marche sur Nancy pour réduire les mutins. — Revirements étranges de l'opinion. (30 août 1790.). 362

CCXV. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE JULES DE POLIGNAC. — Sa santé résiste à ses malheurs. — Ses tristesses. — Lueur d'amélioration dans les affaires.—Correspondances qui lui tirent des larmes. — Défections et dévouements inattendus. — Mot autographe de Madame Royale dans la lettre de sa mère. (31 août 1790.). . 364

CCXVI. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Inutile qu'il vienne à Paris. — Les honnêtes gens n'y peuvent tenir. — Les mauvais vouloirs fermentent. — L'Assemblée, saisie, depuis le 7 août, de la procédure instruite au Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre 1789, va la traiter en séance publique. — Précautions à prendre pour détourner de cette affaire envenimée l'attention publique. — Les séditieux ont réussi à effrayer M. Necker, démissionnaire le 4. (Dimanche 5 septembre 1790, à Saint-Cloud.) 366

CCXVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Départ de M. Necker, qui avait peur d'être pendu, et qui, sur le conseil de sa femme, s'est senti le besoin des eaux. — Son orgueil puni. — Rumeurs qui attribuent à l'Assemblée le dessein de s'emparer du Trésor public. — Entrée de M. de Bouillé à Metz. — Six heures d'erreur des carabiniers. — Ils ont livré M. de Malseigne à Nancy. — Leur fureur de le savoir emprisonné. — Un d'eux s'est brûlé la cervelle de désespoir. — Paris en état d'effervescence. (6 septembre 1790.). 368

CCXVIII. — MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE RAIGECOURT. — Eloge de deux volumes de l'abbé Duguet qu'elle a lus. — C'est de la belle et bonne morale. — Elle demande quel est l'ouvrage de ce janséniste que son amie vient de lire. — Théologie à part, c'étaient de bien saintes gens que ces solitaires de Port-Royal. (25 septembre 1790.). 370

CCXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, HOTEL DE FRANCE, A VENISE. — Envoi de compliments à madame de Circello, qui s'est montrée sympathique pour les malheurs de la France. — Versailles vient de signaler son patriotisme en nommant juges Robespierre et Biauzat. (Saint-Cloud, 4 octobre 1790.) 371

CCXX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Impatience de savoir si madame de Raigecourt est arrivée à bon port. — Recourir à Dieu pour calmer la susceptibilité de ses sentiments

et l'excessive délicatesse de son âme. — Elle avoue qu'elle est de nature bavarde et prêcheuse. (16 octobre 1790.). 373

CCXXI. — MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II, SON FRÈRE. — On retombe dans le chaos. — Sortie violente de Mirabeau à l'Assemblée contre le Gouvernement. — Le Roi est très-irrité, et n'a plus confiance en lui. — Le comte de La Marck le défend. (22 octobre 1790, à Saint-Cloud.). 375

CCXXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle lui reproche de s'abandonner à la mélancolie, et lui conseille de se jeter dans les bras de la Providence. — Motifs qui l'ont portée à la laisser partir d'auprès d'elle. — Réponse à ceux qui accuseraient madame de Raigecourt d'avoir manqué de courage et de dévouement envers la princesse. — Efforts faits sans succès auprès du Roi, irrésolu sur la question du départ. — Résignation de la princesse. — Les ministres vont être changés. — M. de La Luzerne. — M. de Fleurieu. — Le baron de Menou. — Attitude fière de M. de La Tour du Pin. — Elle va à Saint-Cyr. — M. de Deux-Ponts. — Mort de la duchesse de Cossé. (Saint-Cloud, 24 octobre 1790.). . . . 377

CCXXIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Allusions, à mots couverts, aux affaires de la Cour, aux instances sans cesse renouvelées qui pressent le Roi de fuir de Paris, aux irrésolutions de ce prince, à la résignation de la princesse, au parti pris par M. de Bombelles de rester à l'étranger. — On est revenu à Paris. — Le château des Tuileries sera la promenade la plus habituelle qui fera regretter les avantages de Saint-Cloud. — Dévotions. — Les ermites du Calvaire. — Le baron de Bezenval mourant. — La marquise de Lastic a la dévotion tendre. — On répand le bruit que la Reine s'intrigue avec Mirabeau. — Testament de la princesse. (Paris, 3 novembre 1790.) 381

CCXXIV. — LOUIS XVI A DESILLES PÈRE. — Il cherche à le consoler de la mort de son fils, et lui offre de lui donner des marques particulières de bienveillance. (Paris, 15 novembre 1790.). . . . 385

CCXXV. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — Lettre affectueuse. — La Reine est toujours entourée de ses enfants. — Le temps ramènera les esprits. — La pureté de ses intentions devra finir par triompher. — Le bon peuple est déjà bien pour elle. (Paris, 19 novembre 1790.). 386

CCXXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle ne peut pas souffrir qu'on s'occupe de sa santé. — Détermination de M. de Bombelles, qui a émigré. — Secrets en chiffres. — Changement de ministres. — Pillage de l'hôtel de Castries. (19 novembre 1790.). 387

CCXXVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle exige de la foi.... dans la confiance qu'on lui témoigne. — Lettre énigmatique sur ce qu'elle ne prend pas la médecine de la fuite, ce qui ne l'empêche pas de se bien porter. (20 novembre 1790.). 389

CCXXVIII. — PLEINS POUVOIRS GÉNÉRAUX DU ROI LOUIS XVI AU BARON DE BRETEUIL, POUR TRAITER DES AFFAIRES DE FRANCE AVEC LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES. (20 novembre 1790.) 390

CCXXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Duport du Tertre, ministre démocrate. — Sa figure plaît à la princesse

par son air de calme et de bonne foi. — Sa femme est désolée de sa grandeur. (22 novembre 1790.) 391

CCXXX. — LETTRE COLLECTIVE DE LOUIS XVI ET DE MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE JULES DE POLIGNAC. — Tous les jours la Reine apprend de nouveaux malheurs. — Elle ne rencontre plus de cœurs qui l'entendent. — Sa fille pleure avec elle; Élisabeth les soutient tous. — Paroles affectueuses du Roi. (26 novembre 1790.). . . . 392

CCXXXI. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Tout voisin que l'on soit de Paris, on manque de nouvelles. — Il a laissé à Paris son chiffre de chancellerie, et en a demandé un double à Vienne pour déchiffrer les lettres de la Reine. — Si l'on ignore les détails, on sait les faits principaux, qui inspirent mépris et horreur. — On admire la sagesse et la fermeté de la Reine. (La Haye, novembre 1790.) 393

CCXXXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle s'est mise à pleurer en lisant sa lettre. — Mort d'un vieux serviteur de la marquise. — Se sauver et travailler à sauver les autres, premier devoir. — L'abbé Dubois, qui était allé à Turin pour empoisonner le comte d'Artois. — Le serment civique imposé aux ecclésiastiques. — Il leur faut se décider entre leur conscience ou le martyre. — Résignation religieuse. (28 novembre 1790.) . 395

CCXXXIII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Anxiété dans laquelle il est depuis sept semaines. — Il n'a pas encore le double de son chiffre. — Etat de l'esprit public en France à l'égard de la Reine. — Indignation de l'Europe. — Les moyens de conciliation et de concorde que veut la Reine sont un système décourageant à force d'être calomnié. — Il a eu de grands obstacles à vaincre dans les affaires belgiques. — Il se rend à Bruxelles, et y prendra des mesures afin que tout soit prêt si elle exécute son ancien projet de rendre visite à sa sœur. — Propositions que la Cour d'Autriche eût repoussées. — La Prusse tâche de faire son profit des désordres de la France et jette ses vues sur l'Alsace. — Elle excite le Comité de Turin à une explosion prématurée. — Ménager l'Espagne, la Suisse et le Nord, qui sont en opposition avec Berlin. (La Haye, 16 décembre 1790.) 397

CCXXXIV. — MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II. — Recommandation en faveur du marquis de Duras, chargé par le Roi de porter à l'Empereur des félicitations à l'occasion de son avénement. — Congratulations sur la soumission du Brabant. — Il est doux de pardonner sans répandre le sang de ses sujets, dont on doit être avare. (19 décembre 1790.). 401

CCXXXV. — MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II, SON FRÈRE. — Cris de détresse. — La nation française n'est pas mauvaise au fond, seulement elle est trop mobile. — Elle peut être poussée au crime, puis trop tard elle verse des larmes de sang. — La Reine ne peut paraître, même avec ses enfants, sans être insultée. — On demande sa tête. — Elle ne peut fuir : sa place est auprès du Roi. (27 décembre 1790.) 402

CCXXVI. — LA REINE A LA DUCHESSE JULES DE POLIGNAC. — Il faut plus que du courage pour tenir tête aux circonstances. — Elle porte malheur à tous ses amis. — Crainte de mouvement au jour

de l'an dans la ville. — *Madame* Royale. — Le *Chou d'amour*. — Il ne faut rien dire des affaires ou écrire des volumes. — Elle s'est blessée à la jambe. — Tendresses. — Le duc de Guiche. — La fille de la duchesse est sa fille d'adoption. (29 décembre 1790.) . 404

CCXXXVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Le Roi vient de donner sa sanction, arrachée par une émeute, au serment civique imposé au clergé. — Avis demandé au Pape : la réponse a trop tardé. — C'était le jour de saint Étienne lapidé : la princesse ne craint pas les coups de pierres. — Quelques curés ont prêté serment. — Paroles d'un curé opposant. — Ignorance des curés de campagne. — M. de Raigecourt. (30 décembre 1790.). . . . 407

CCXXXVIII. — MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II. — Compliments de nouvelle année. (1er janvier 1791.). 409

CCXXXIX. — LE COMTE D'ARTOIS A L'EMPEREUR LÉOPOLD II. — Des ouvertures vont être faites au nom du Comité des princes émigrés, par M. de Calonne, qui se sera entendu avec M. de Flachslanden et M. d'Escars. — Ce prince désire soumettre en personne ses vues à l'Empereur et lui demander ses conseils. — Il présentera une lettre du Roi de Sardaigne. — Exposition des motifs qui le déterminent. (1er janvier 1791.). 410

CCXL. — VICTOR-AMÉDÉE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II. — Lettre dont le comte d'Artois était porteur pour le recommander à la bienveillance de l'Empereur. (Turin, 3 janvier 1791.). 413

CCXLI. — L'EMPEREUR LÉOPOLD II AU COMTE D'ARTOIS. — Le Roi et la Reine de France prohibent l'exécution d'aucun des plans et projets mis en avant à leur égard, en dehors de leur action personnelle. — L'Empereur, intermédiaire de leur volonté, se refuse à toute participation dans les démarches du Comité des princes. (9 janvier 1791.) 415

CCXLII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Envoi d'une cassette à Bruxelles. — Éluder toute proposition de l'évêque d'Arras et du marquis de Gilliers. — La Cour traite avec les factieux pour gagner du temps et les diviser. — L'Empereur veut-il employer pour le trône de France les forces qu'il a dans le Brabant? — Le baron de Breteuil sait tout. — Plan à concerter avec Vienne : quatre personnes seulement dans le secret. — Espèce de chiffre pour faire savoir si la lettre est parvenue. (11 janvier 1791.). 416

CCXLIII. — L'EMPEREUR LÉOPOLD II A MARIE-ANTOINETTE. — La lettre apportée par le marquis de Duras est arrivée. — Remerciments pour ses congratulations sur la pacification des Pays-Bas due au comte de Mercy. — Il a dit ses sentiments à Duras. (12 janvier 1791.) 418

CCXLIV. — LE COMTE D'ARTOIS A L'EMPEREUR. — Recommandation en faveur de M. de Fontbrune, qui a reçu des lettres récentes démontrant que le Roi et la Reine désirent recevoir des secours, de concert avec le Comité de Turin. (Venise, 15 janvier 1791.). . . 419

CCXLV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME LA MARQUISE DE RAIGECOURT, A TRÈVES. — Elle a assisté à la messe dans une église qui était comble de brigands et où l'on se jetait les chaises à la tête. — Un prêtre est monté en chaire pour dire qu'à Saintes, d'où il arrivait, l'évêque avait mis sa tête à prix, parce qu'il était assermenté. — Le maire de

Strasbourg, pour avoir voulu renvoyer le chapitre, a été rossé. (Paris, 17 janvier 1791.). 421

CCXLVI. — M. DE CALONNE A L'EMPEREUR. — Il garde le plus profond *incognito* sous le nom de Dommartin, et demande audience pour exposer les projets du comte d'Artois. — Il descendra chez son neveu, le baron d'Escars, pour attendre sans bruit une réponse. (19 janvier 1791.). 422

CCXLVII. — LE COMTE DE COBENZL A M. DE CALONNE. — Des raisons d'État et des considérations qui touchent au Roi et à la Reine de France ne permettent pas à l'Empereur de le voir, encore moins de voir le comte d'Artois. — Inutile alors de se rendre à Vienne. (19 janvier 1791.). 424

CCXLVIII. — BILLET NON SIGNÉ DU BARON D'ESCARS AU COMTE DE COBENZL. — Accusé de réception de la lettre de M. de Calonne. (20 janvier 1791.) 425

CCXLIX. — M. DE CALONNE AU COMTE DE COBENZL. — Des accidents de voiture et de route l'ont tenu à distance de Vienne. — Il va rebrousser chemin et se hâter de porter à Inspruck, au comte d'Artois, l'amère douleur de l'insuccès de la démarche du prince. — M. de Cobenzl ne s'étant pas expliqué sur l'usage à faire d'une lettre dont M. de Calonne était porteur pour l'Empereur, il prend le parti de l'envoyer à M. d'Escars, avec un extrait de la communication qu'il avait à faire. — Suit le mémoire prétendu extrait. (Sighartskirchen, 20 janvier 1791, à midi.). 426

CCL. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Mission du jeune Duras, qui a rapporté de Vienne des lettres et des paroles. — La Reine commente avec vivacité ces dernières, qui portent atteinte à l'élévation de ses sentiments. — L'Empereur met la fuite immédiate de la famille royale pour condition expresse à ses secours. — Nécessité de ne point recevoir à Vienne le comte d'Artois, indocile aux desseins du Roi, et dont l'entourage ne cesse d'outrager et de calomnier la Reine. — Sa dignité lui défend de faire sa propre apologie, et tous les partis ont son mépris souverain. — Émigration compromettante aux portes de la France. (20 janvier 1791.). 439

CCLI. — M. DE CALONNE AU COMTE DE COBENZL. — Le changement d'itinéraire du comte d'Artois, qui prend la route de Trieste, le force à changer lui-même de direction et de passer par Vienne. — Il s'excuse sur l'emploi d'une telle voie après le refus qu'il a reçu. (Sighartskirchen, 21 janvier 1791, à 3 heures du matin. . . 442

CCLII. — LETTRE PARTICULIÈRE DU COMTE DE MERCY AU PRINCE DE KAUNITZ-RITTBERG. — La famille royale paraît se préparer à s'évader de Paris pour se retirer dans une place forte. — Guerre civile inévitable, et guerre étrangère menaçante ensuite, si la famille cherche un refuge dans les provinces Belgiques. — Affluence d'émigrés qui se massent à Bruxelles et se flattent indiscrètement de l'appui de l'Autriche. — Le comte d'Artois songe à se rendre à Vienne pour forcer la main à l'Empereur. — Confidences du marquis de la Queuille, agent des princes. — Envoi d'une lettre du baron de Breteuil, qui dirige au dehors tout le mouvement contre-révolutionnaire. — La Prusse et son agent d'intrigue, le juif jacobin

Digitized by Google

Éphraïm. — Emprunt de quinze millions que le Roi cherche à effectuer sans bruit. — M. de Mercy décline de donner un chiffre pour correspondre avec Breteuil. (Bruxelles, 22 janvier 1791.) 443

CCLIII. — LE BARON DE BRETEUIL AU COMTE DE MERCY. — Réponse au compliment que M. de Breteuil avait fait à M. de Mercy sur sa mission à La Haye. Il y parloit vaguement des affaires de France. 446

CCLIV. — M. DE CALONNE AU COMTE DE COBENZL, VICE-CHANCELIER DE COUR ET D'ÉTAT. — Retenu en route par les maîtres de poste qui refusent des chevaux, il a été forcé de faire un séjour *incognito* à Vienne. — Excuses sur sa présence (forcée ou intentionnelle). — Envoi pour l'Empereur de son livre sur l'état de la France. (23 janvier 1791.). 454

CCLV. — RÉPONSE DE M. DE COBENZL A M. DE CALONNE. — Le ministre approuve l'*incognito* de Calonne, mais ne le reçoit pas. (23 janvier 1791, à minuit.). 457

CCLVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RATOECOURT. — Commission qu'elle remplira quand elle aura le temps de respirer. — Démission de M. de Bombelles de son ambassade à Venise. — Pourquoi elle ne sait qu'en dire. (24 janvier 1791.). 458

CCLVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle lui dit ouvertement sa façon de penser sur la démission de son mari. — Raisons d'honneur qui le font approuver. Raisons d'honneur qui le condamnent. (24 janvier 1791.). 459

CCLVIII. — LE COMTE D'ARTOIS A L'EMPEREUR LÉOPOLD II. — Il exprime sa vive douleur d'avoir été éconduit, et transmet à l'Empereur la lettre de recommandation que lui avait donnée son beau-père, le Roi de Sardaigne. — Il lui enverra sous peu ses idées sur la situation de la France, persiste à demander des conseils, et signale l'état du clergé français. (Venise, 26 janvier 1791.). 462

NOTE SUR LOUIS XVI ET SUR LE COMTE D'ARTOIS. 464

CCLIX. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Envoi de ses diamants, auxquels le Roi n'a pas voulu joindre ceux de la Couronne, parce que ce sont biens nationaux. — Préparatifs de fuite. — Discrétion sévère observée. — Moyens cachés aux personnes qui participeront à l'exécution. — M. de Bouillé seul dans la confidence. — Montmédy choisi pour lieu de retraite, à cause du voisinage de la frontière. — Avant de rien hasarder, on veut connaître les dispositions de l'Espagne. — Le Roi prépare un manifeste motivant la fuite et posant des conditions politiques. — Zèle de M. de La Marck, qui cependant n'est pas dans la confidence. — Un intrigant qu'on emploiera comme instrument, non comme conseil. — Alarmes sur la politique extérieure. — Desseins des Pays-Bas et de la Prusse contre l'Autriche; attitude ennemie de l'Angleterre contre l'Espagne.—Intrigues de M. de Goltz et du juif Éphraïm, qui hante les clubs. — Contre-balancer la conspiration prussienne par l'appui des puissances du Nord : s'attirer la Suède, la Russie et le Danemark. — Former une ligne dont l'Espagne serait la clef. — Hésitation à se servir de La Vauguyon pour mettre l'Espagne en branle.—Pourquoi tous les ministres à l'étranger vont être changés. — Désir que les princes d'Allemagne s'entendent pour les refuser, jusqu'à ce que le Roi soit libre. — La Reine s'applaudit de ce que le comte d'Artois

Digitized by Google

n'a pas été reçu à Vienne, mais ne comprend pas pourquoi son frère pense qu'il faut retarder l'exécution. — Envoi de M. de Goguelat. — La lettre a été écrite en plusieurs fois, en dix jours. — On s'est définitivement décidé à employer La Vauguyon. (3 février 1791.). 465

APPENDICE.

I. — LOUIS XV A CHARLES III D'ESPAGNE. — Renvoi du ministre de Choiseul. (Versailles, 21 décembre 1770.). 475

II. — M. DE SIMOLIN, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE RUSSIE A PARIS, AU COMTE D'OSTERMANN, CHANCELIER DE L'EMPIRE DE RUSSIE. — Premier sang de la Révolution. — Prise de la Bastille, etc. (Paris, le 8/19 juillet 1789.). 476

III. — JEAN DE SIMOLIN AU COMTE D'OSTERMANN, CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Paroles de Mirabeau sur les subsistances. (Paris, le 16/27 octobre 1789.). 482

IV. — JOSEPH BUONAPARTE. — Son opinion sur la Révolution. — Sa famille. (Ajaccio, 10 novembre 1790.). 483

V. — LE BARON D'ASSAS, FRÈRE DU CHEVALIER, AU PATRIOTE PALLOY. (Au Vigan, 12 février 1791.). 486

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

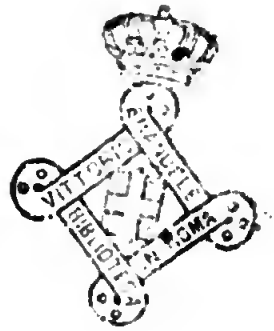

817 h 17

Digitized by Google

En vente à la même Librairie

Causeries d'un Curieux Variétés d'histoire et d'art tirées d'un [illegible] d'autographes et de dessins par F. Feuillet de Conches. Ouvrage orné de nombreux *fac-simile* d'autographes. 3 magnifiques volumes in-8 cavalier vélin glacé. Prix . . . . . 24 fr.

Lettres inédites de Michel de Montaigne et de quelques autres personnages, pour servir à l'histoire du 16e siècle, publiées par F. Feuillet de Conches. Un magnifique vol. gr. in-8, tiré à 240 exempl. numérotés. Prix. 20 fr.

Lettres et Pensées d'Hippolyte Flandrin, accompagnées de notes et précédées d'une Notice biographique et d'un Catalogue des Œuvres du Maître, par M. le vicomte Henri Delaborde, conservateur du département des estampes à la Bibliothèque impériale. Ouvrage orné du portrait de Flandrin gravé par Deveaux, d'après un portrait du maître, et enrichi de plusieurs *fac-simile* de lettres. 1 beau volume in-8. Prix . . . . . 8 fr.

Journal de la Régence (1715-1723), par Jean Buvat, écrivain de la Bibliothèque du roi, publié pour la première fois, et d'après les manuscrits originaux, avec l'autorisation de S. E. le ministre de l'instruction publique, précédé d'une Introduction et accompagné de Notes et d'un Index alphabétique, par Émile Campardon, archiviste aux Archives de l'Empire. 2 beaux vol. in-8. Prix. . . . . 16 fr.

Correspondance complète de la marquise du Deffand avec ses amis, le président Hénault, Montesquieu, d'Alembert, Voltaire, Horace Walpole, classée dans l'ordre chronologique et sans suppressions, augmentée de lettres inédites du chevalier de l'Isle, précédée d'une Histoire de sa vie et de son salon, de ses amis, suivie de ses œuvres diverses et éclairée de nombreuses notes, par M. de Lescure; ouvrage orné de deux portraits par Adrien Nargeot et de plusieurs fac-simile. 2 beaux vol. in-8. Prix. 16 fr.

Correspondance inédite de Collé, faisant suite à son Journal, accompagnée de fragments également inédits de ses Œuvres posthumes, publiée sur les manuscrits autographes originaux, avec une Introduction et des Notes, par Honoré Bonnoure. Ouvrage orné d'un portrait de Collé et de deux *fac-simile*. 1 beau volume in-8, cavalier vélin glacé. Prix. . . . . 8 fr.

La famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon, par Théophile Lavallée; suivi des Mémoires inédits de Languet de Gergy archevêque de Sens, sur madame de Maintenon et la cour de Louis XIV. Un vol. in-8 cavalier vélin glacé. Prix. . . . . 8 fr.

Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr (1686-1793), par Théophile Lavallée; ouvrage couronné par l'Académie française. Deuxième édition, revue et augmentée; ornée du portrait de madame de Maintenon gravé par Adrien Nargeot, d'après l'émail du Louvre, de trois autres gravures en taille-douce, et de trois lettres *fac-simile* de Louis XIV, de madame de Maintenon et de Napoléon Bonaparte. Un beau vol. in-8. Prix 8 fr.

La Diplomatie vénitienne. — Les princes de l'Europe au XVIe siècle, François Ier, Philippe II, Catherine de Médicis, les Papes, les Sultans, etc., d'après les rapports des ambassadeurs vénitiens, par Armand Baschet. Cet ouvrage est enrichi de nombreux *fac-simile* d'autographes parmi lesquels il faut citer un document diplomatique annoté en marge par Philippe II. 1 magnifique vol. in-8 cavalier vélin glacé, de plus de 600 pages. Prix

PARIS. TYPOGRAPHIE DE PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARAN[illegible]

Digitized by Google